

## Chronological table of documents relating to La Tour

Gathered here are the documents relating to Maurice-Quentin de La Tour which are not found in other files on this site (see [index](#)). The core documents were set out in the *tableau chronologique* in B&W, including numerous documents previously assembled by Charles Desmaze, Champfleury, Georges Lecocq, Abel Patoux, Henri Lapauze, Maurice Tourneux, Élie Fleury, Gaston Brière and others:<sup>1</sup> their text and commentary is reproduced below in this typeface [Times New Roman]; the spelling follows B&W rather than that of the original source. However B&W omitted certain passages and many complete documents (including several documents in Desmaze of uncertain date), and a great many new sources have come to light. We have printed all such additions to B&W in this different typeface [Garamond] (and as far as possible following the original orthography, punctuation and capitalisation, however erratic, resisting the temptation to mark irregularities with [sic]), but we have otherwise retained the general format of B&W as it is much the most convenient way of handling a far larger volume of information than is available for any other pastellist (only Liotard and Rosalba compare). Salon catalogues and critiques all appear as if new documents as the number of minor changes to B&W's punctuation are too numerous to mark individually. Additional annotations are footnoted, but have been confined to the more obscure names that might not easily be recognised and normally exclude artists and sitters whose details will readily be found in the *Dictionary* or other standard sources.

### TABLEAU CHRONOLOGIQUE

---

#### 1596-1704

---

Les découvertes de M. [Georges] Grandin, conservateur du musée de Laon, établissent que la famille de La Tour appartient à la ville de Laon:

1° Adrien de La Tour est reçu sergent royal le 26 juin 1596, presque en même temps qu'Isaac Lenain, le père des peintres; il est nommé garde des prisons de Laon le 15 mars 1601.

Un Laurent de La Tour devient sergent royal à Laon vers la même date.

M. Grandin n'est pas encore parvenu à déterminer le degré de paternité d'Adrien et de Laurent de la Tour avec le bisaïeul de Maurice Quentin qui vient ci-après:

2° Pierre de La Tour, sonneur de Saint-Jean, au bourg<sup>2</sup> de Laon, laisse trois fils, ouvriers tous trois; le plus jeune seul nous intéresse.

3° Jean de La Tour, troisième fils de Pierre de La Tour, naît à Laon vers 1639; il épouse Marie Garbe le 2 février 1669 et est reçu maître maçon le 26 mai 1671. De son mariage naissent quatre fils et une fille. Nous n'avons à nous occuper que de l'aîné.

4° François de La Tour, fils aîné du précédent, né à Laon et baptisé le 5 janvier 1670, était, au mois d'août 1694, trompette au régiment des carabiniers de Mgr le duc du Maine.<sup>3</sup> Il épouse Reine-Françoise<sup>4</sup> Havart, morte à Saint-Quentin le 6<sup>5</sup> juillet 1723. Il exerçait la profession de chanteur à Saint-Quentin, où il est établi dès 1704. L'extrait baptistaire de son fils François<sup>6</sup> le qualifie d'ingénieur-géographe (corps créé en 1696); l'acte de

d'apprentissage de son fils Maurice-Quentin (1719), ainsi que l'acte de décès de son fils Adrien-Honoré (1760), comme maître écrivain. Il se remarie le 21 juin 1725 (contrat de mariage du 7 juin 1725) avec Marie-Françoise du Liège. Il meurt le 25 octobre 1736.

*Nouvelles archives de l'Art français*, nouvelle série, t. X, 1894, p. 5, 62.

The genealogy of the family presented in B&W contained numerous gaps. The entry for the marriage between François de La Tour and Reine Havart was only found in 2016 (*v. infra*), while the documents Grandin reports for François's birth and parents' marriage (for which he gives no parish) were only located in the Archives de l'Aisne (in the parish of Saint-Michel, Laon) in 2016. Components missing from B&W included the relationships between La Tour and a number of people whom he mentions in his wills (*v. infra*). His (second) cousin Claude-Charles Deschamps (1699–1779), chanoine de Laon (whose sisters were Noëlle, Mme Augustin Masse and Marie-Jeanne, Mme Pierre-Marie Mauclère) was the son of Denis Deschamps, maître écrivain à Laon, who was married (in 1703) to an Anne-Françoise Caton. The connection was between Caton's mother, Marguerite Garbe and her sister Marie, who married the pastellist's grandfather Jean de La Tour in 1669. As for the "très arriére-petits-cousins et cousines Baudemont", they come from the 1757 marriage of a Claude-Nicolas Baudemont, mulquinier (or weaver), to a Marie-Agathe Avart, whose father, Pierre (c.1709–1760), a manouvrier, must have been a nephew of La Tour's mother. Similarly Jean-Baptiste and Dominique Deruys (variously mistranscribed as Dervet, Dervin etc.), "leurs cousins" (i.e. of the Baudemonts), are the nephews of Pierre Avart and sons of his sister Marie-Anne; her husband Louis Deruys was a manouvrier, while his father was a répétiteur, and the family's connection is evidenced by the baptism of Marie-Anne-Reine Deruys (*v. 22.XII.1728 infra*).

<sup>1</sup> For brief biographical notices on writers, see [SUPPLIERS](#).

<sup>2</sup> *Racte* "Saint-Jean-au-Bourg".

<sup>3</sup> Unlikely; *v. note* at 18.VIII.1694 *infra*.

<sup>4</sup> The name Françoise derives only from the erroneous Grandin theory linking her with the 1691 document (*v. infra*).

<sup>5</sup> *Racte* 26; *v. infra*.

<sup>6</sup> Three of his sons bore the name François, but none of their baptismal records indicates his profession as ingénieur-géographe. This sentence was added by Wildenstein, following Tourneux 1904a, p. 19, and does not appear in Grandin. It has however been universally repeated, possibly by confusion with Mariette's statement that his father wanted the pastellist to become an ingénieur. Tourneux cites the baptismal extract for François in the Archives anciennes du ministère de la guerre; that can only be Jean-François, whose actual baptismal entry makes no such mention. The extract, which cannot now be located, might have been misread, or even enhanced at the time of Jean-François's entry.

---

**1668**

---

15 février 1668. — Baptême d'un enfant, dont le parrain est Jean de La Tour, grand-père de l'artiste:

L'an mil six cens soixante huit Ce quinziesme jour de febvrier sous la paroisse de St Jean au Bourg de Laon un enfant femelle a esté né de Claude Poisson femme de Charles Du Val, lequel enfant a esté le lendemain apporté a l'église de ladite paroisse ou il a esté nommé Magdelaine par Jean de Latour et Magdelaine Vuarnet ses parain et maraine. Fait en ladite Eglise presen les susnommés DuVal, de la Tour, et Vuarnet qui ont déclaré ne scavoir escrire ayant été interpellé de souscrire excepté de la Tour qui a fait son nom, le seziesme febvrier mil six cent soixante huit que dedit enfant a este baptise solennellement.

*signé:* Jean de Latour<sup>7</sup>

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

**1669**

---

6 février 1669. — Mariage de Jean de La Tour et Marie Garbe:

Ce Jourdhuy le sixieme febvrier [1669] ont eétés solennisés les affiensailles d'entre Jean de la Tour de la paroisse de St Jean au Bourg aagé de 30 ans et Marie Garbe de cette paroisse aagé de 27 ans avec les ceremonies accoutumez ...

*signé:* Jean de Latour  
Marie Garbe  
Charles Lefebvre  
François garbe  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

11 novembre 1669. — Mariage de Louis Havart et Anne Joret, grands-parents maternels de l'artiste:

Le onzième [novembre 1669] furent mariez Louis Havart aagé de trente ans natif de cette ville ayant son père, et Anne Joret aagée de Vingt deux ans natif de laditte ville ayant père et mere paroisse Saint Martin et ledit havart de la paroisse St Pierre dudit Noyon ayant un banc proclamé et dispence de deux autorise et de die festo S. Martin huius Ecelisor patooni tesmoings Francoise Havart père du marié tapissier Charles Havart frere dudit marie tapissier dmt a St Quentin François Joret tailleur d'habits père de la mariée et M<sup>e</sup> Francois Joret père grand de la mariée lesquels ont signez avec nous au minut des presentes

*signé:* Choquel

Registre paroissial de Saint-Martin, Noyon; Archives départementales de l'Oise, AD60\_3E471\_2\_044.

---

**1670**

---

5 janvier 1670. — Baptême de François de La Tour, père de l'artiste:

Ce Jourdhuy 5<sup>me</sup> Janvier [1670] est né et baptisé le lendemain François fils de Jean de la tour et de Marie Garbe ses propres pere et mere qui a eu pour parain Francois Garbe et pour maraine Anthoinette Daffremont.

*signé:* Jean de La Tour  
François Garbe  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

**1671**

---

5 janvier 1671. — Mariage de Pierre Caton et de Marguerite Garbe, grand'tante de l'artiste:

Ce Jourdhuy 28<sup>me</sup> avril [1671] ont estes espouses en cette Eglise Pierre Caton de la paroisse de St Jean au Bourg aagé de dix huit

---

<sup>7</sup> This earliest and most of the subsequent registry signatures of Jean de La Tour are accompanied by his monogram, JLT in a circle; it becomes progressively less legible.

ans ou environ avec Margueritte Garbe aagée de 24 ans ou environ de cette paroisse en presence des parens qui ont signé...

*signé:* François Garbe  
Pierre Caton  
Jean de La Tour Jean Caton  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne (vue 44/340).

---

**1672**

---

12 février 1672. — Baptême de Anne de La Tour, tante de l'artiste:

Ce Jourdhuy 12<sup>me</sup> [février 1672] est né et baptisé le 14<sup>me</sup> Anne fille de Jean de la tour et de Marie Garbe son parain Nicolas Garbe et la maraine Anne Guazin

*signé:* Niclas Garbe  
la marque d'Anne Guazin +  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

26 février 1672. — Jean de La Tour attends the marriage of his daughter Anne's godmother:

Ce Jourdhuy 26<sup>me</sup> febvrier [1672] a este solennisés le mariage entre Guillaume Le Gouy aagé de 33 ans ou environ natif de St Guibier en normandie et Anne Guazin aussi aage de quarante ans ou environ dde cette paroisse et furent des parents et amis la proclamation de tous les bans

*signé:* Jean de La Tour  
marques de :Nicolas Guazin ; André Boilly ; Guillaume le Guouy ;  
Anne Guazin  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

**1673**

---

5 janvier 1673. — Baptême de Reine Havart, mère de l'artiste:

Le dix septième Juillet [1673] fut baptizé Reine fille de Louis Havart et d'Anne Jorret sa femme laquelle naquit le meme jour son parrain Francois Jorret sa marraine Susanne Le Maire.

*signé:* Francois Jorret  
Suzanne le maire

Registre paroissial de Saint-Hilaire, Noyon; Archives départementales de l'Oise, AD60\_3E471\_5\_0136\_e.

---

**1674**

---

[11 juillet 1674. — *Death of a Jean de La Tour, aged 45 recorded at Saint-Quentin, paroisse Saint-Martin, reported erroneously as of the pastellist's grandfather by Lapauze 1905, p. 9*]

15 juillet. — Baptême de Pierre de La Tour, oncle de l'artiste:

Ce Jourdhuy quinziesme Juillet [1674] est né et baptisé le mesme jour Pierre fils de Jean de Latour et de Marie Garbe ses propres père et mere son parain Pierre Meuviat la marraine Marie Gonore.

*signé:* Pierre Meuviat  
Jean de Latour  
la marque de Marie Gonore

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

**1678**

---

25 mars 1678. — Baptême de Guillaume de La Tour, oncle de l'artiste:

Ce Jourdhuy vingtcinquesme mars mil six cent soixante et dix huit a esté baptisé Guillaume fils de Jean de LaTour et de Marie Garbe

## Pastels & pastellists

son épouse son parain Guillaume le Gouy et la marraine Anthoinette Grojay lesquels signent le jour precedent.

*la marque de* Guillaume le Gouy  
*la marque d'* Anthoinette Grojay  
*signé:* Jean de La Tour  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

16 septembre. — Décès de François Garbe, arrière-grand-père de l'artiste:

Ce Jourdhuy [?]seize septembre mil six cent soixante et dix huit a esté enterré en cet Eglise François Garbe natif de St Marcel au bourg de Laon agé de soixante huit ans ou environ...

*signé:* P. Caton  
Jean de Latour  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne  
[taches d'encre; partiellement illisible].

22 novembre. — Mariage de Nicolas Garbe avec Elisabeth de La Tour:

Ce Jourdhuy vingt deuxiesme novembre [1678] a esté marié Nicolas fils de François Garbe et de Jeanne Baudé natif dardoins agé de trente ans de cette paroisse et Elizabeth de Latour natif de la paroisse de St Jean au Bourg de cette ville agé de dix neuf ans environ fille de Claude de Latour ...

*signé:* Nicolas Garbe  
*la marque de* Elisabeth de La Tour  
Claude de Latour  
P. Caton  
Jean de Latour  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

### 1680

---

29 novembre 1680. — Baptême de Alexandre de La Tour, oncle de l'artiste:

Le vingt neufiesme decembre mil six cent quatre vingt par moy Commis en la paroisse de Saint Michel de Laon soussigné a esté baptisé Alexandre fils de Jean de La Tour et de Marie Garbe son épouse de cette paroisse né le vingt huit jour du mesme mois et an son parain Alexandre du Moutier et Margueritte Garbe la marraine ont signé ou marqué le prst acte avec nous.

*la marque de* Marg Garbe  
*la marque de* Alexandre du Moutier  
*signé:* Jean de Latour  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

### 1682

---

1 février 1682. — Décès de Elisabeth, veuve Garbe (apparently Garbe's second wife, step-mother of the artist's grandmother):

Le premier jour du mois de febvrier mil six cent quatre vingt [deux] est decedée Elisabeth Humuau veufve de feu François Garbe mareschal en cette ville aagé de soixante trois ans ou environ en la maison de Jean de La Tour un des gendres dud. Garbe laquelle fut inhumée le lendemain en cette Eglise apres avoir reçu le Saint Sacrement de Lautel et celui de l'Extreme onction dont on a offert dresser le pnt acte par nous suivant l'Ordonnance qui a esté signé des plus prosches amis et parens et de nous le jour et an susd.

*signé:* Jean de Latour  
Nicolas Garbe  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

9 février. — Jean de La Tour witnesses the marriage of a Pierre ?Pernissa and Anne Baligain, veuve de Pierre Naisot.

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

15 septembre. — Jean de La Tour witnesses the marriage of a Jean Brosot from Silly and Catherine Sauteville.

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

### 1683

---

4 avril 1683. — Baptême de Marie-Anne de La Tour, tante de l'artiste:

Le quatre jour du mois d'avril mil six cent quatre vingt et trois par moy Commis en la paroisse de Saint Michel de Laon sousigné a esté baptisé Marie Anne de cette paroisse fille de Jean de La Tour M<sup>e</sup> masson et de Marie Garbe son épouse son parain Claude Marquette journ<sup>r</sup> enfant, fils de M<sup>re</sup> Jean marquette marchant en cette paroisse et Dam<sup>le</sup> Garbe ... du parain et épouse dud. Marquestte de cette paroisse et la mareine Marie Anne Barbin fille de Nicolas Barbin et de Marie François Macquelin qui ont tous signés le pnt acte avec nous le jour et an que dessus.

*signé:* Jean de Latour  
Marianne Barbin G Destrees  
Bertrand

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

### 1685

---

28 octobre 1685. — Jean de La Tour witnesses the death of his brother Claude, maître tisserand.

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

### 1689

---

18 octobre 1689. — Premier mariage de Philippe Bougier:

Le dixhuitiesme jour d'octobre mil six cent quatre vingt neuf ont été solemnellement mariés par moy prestre curé de cette paroisse philippe bougier aage de vingt ans moins quatre jours fils de Mr Nicolas Bougier clerq de cette mesme parroisse et de Barbe Berger led. pere et mere, Jeanne Weliner fille de Jean Weliner et de Margueritte Griffin ses père et mere, apres avoir proclamé le premier ban et avoir obtenu la dispence de deux autres de Mr le Grand Vicair, auquel mariage il ne s'est trouvé aucun empchement en foy de quoy ont signé apres les parties et leurs parents le jour et an que dessus

*signé:* Philippe Bougier  
marque+ fr Jeanne Weliner  
J Mennesson & al.  
Fauré

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

---

### 1690

---

16 août 1690. — Décès de la femme de Pierre de La Tour, grand-oncle de l'artiste:

Ce Jourdhuy seiziesme jour d'aoust mil six cent quatre vingt et dix est decedée Marie de [?]Vuarnet femme de Pierre delatour aagée d'environ quarante ans apres avoir recue les sacrements d'extreme onction &c.

*signé:* Jean de La Tour  
*marque de* Pierre de La Tour  
Claude Mondain

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

7 novembre 1690. — [Deuxième] mariage Pierre de La Tour, grand-oncle de l'artiste:

Ce mesme jour [7.XI.1690] par moy prebtre Curé de ladicté parroisse [Saint Jean au Bourg] ont esté mariés Pierre dela Tour de cette paroisse d'une part et Marie Fourquin de la parroisse de St Julian d'autre part apres la proclamation faite de tous les bans ausquels il ny a eu aucun contredit et en la presence de leurs parents et amis lesquels ont signés avec moy ce present acte le jour et an susdit

signé: Jean de La Tour

Marie Fourquin

marque de Pierre de La Tour

Pierre Marlin Nicolas Garbe Jean ?

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

### 1691

29 mai 1691. — *The possible identification of La Tour's mother suggested by Grandin has not been widely taken up, and is incorrect. La Tour's mother was born in 1673 (n. supra) and too young to be « âgée »; this is consistent with the known dates of the only other recorded child of François Havart, avocat au parlement, gouverneur, maire perpétuel de Bus and Marie Cressonnier, one Marie-Julienne Havart (1638–1705).*

*La mère de Maurice-Quentin de La Tour s'appelait Reine Havart. Or, dans un registre des insinuations du bailliage de Saint-Quentin, nous trouvons, en l'année 1691, une demoiselle Reine-Françoise Havart, habitant Nesle. Sachant maintenant que François de La Tour a servi dans un régiment de carabiniers, on peut donc conjecturer que les basards de la guerre l'aient conduit à Nesle où il aurait fait la connaissance de sa première femme qui appartenait – si c'est celle-là – à la noblesse.*

29 mai 1691. *A tous ceux etc... pardevant les nottaires roiaux soubzsignés demeurans à Nesle, fut présente demoiselle Marie de Cressonnière, veuve de defunct noble homme Maître François Havart, quand il vivoit licencié es lois, advocat au parlement, bailli général de cette ville et marquisat de Nesle, y demeurant paroisse Saint-Pierre dudict lieu; laquelle considérant que depuis la mort dudict feu sieur son mari arrivée en l'année mil six cens quatre vingt quatre, demoiselle René François Havart, sa fille, âgée et jouissante de ses droits, luy a et mesme beaucoup de temps auparavant ledict décès rendues de très considérables services, voulant ladite demoiselle de Cressonnière en récompenser ladite demoiselle sa fille qui demeure avec elle mesme maison dudict Nesle, a de sa part, franche et libre volonté, etc. donné etc. du bien pour et jusques concurrence de la somme de mille livres tournois, à prendre par ladite demoiselle Havart et à son choix etc. et suivant l'estimation à faire amiablement et sans frais de justice entre ladite demoiselle Havart et les saens et demoiselles ses cohéritières en la succession future de ladite demoiselle de Cressonnière etc... etc...*

Archives départementales de l'Aisne, B.2900, Grandin 1896/

### 1693

14 juillet 1693. — Marriage of the parents of La Tour's step-mother:

Mardy 14<sup>e</sup> juillet 1693 après la publication d'un ban de mariage du part et d'autour, et dispense des deux autres obtenue du Mons<sup>r</sup> L'official de S<sup>t</sup> Quentin, Jean Louys du Liege, fils de Louys du Liege et d'Anne Tollier natif de Vey du Diocese de Soissons, Musicien de l'Eglise royale de S<sup>t</sup> Quentin, a épousé en cette Eglise, en presence de M<sup>re</sup> Claude Charlier pretre curé dudict S<sup>t</sup> André, demoiselle Catherine de Sains fille de defunts Louys de Sains et de Barbe Tupigny, étant assisté de M<sup>re</sup> Pierre Bisain pretre, M<sup>re</sup> de musique de ladite Eglise de S<sup>t</sup> Qtain, de M<sup>re</sup> francois de Lisquvin de Launay avocat au parlement comme porteur de procuration de Louys du Liege laboureur dem<sup>t</sup> a Dimesaulle [?d'Emesville] Diocese de Soissons, et d'Anne Tollier père et mere dudict Epoux, passé a Villers Coterez pardevant le Brun et Exaumiel y residants en datte du 11<sup>e</sup> juillet 1693 d'honnote personne Louys de Clerambault comme porteur de procuration d'honorable homme Claude de Sains M<sup>re</sup> Chirurgien royal iuré de la ville et gouvernement de Ham curateur de la dite Dam<sup>lle</sup> Catherine de Sains fille emancipée pardevant Tupigny et de Ham notaires royaux a Ham en date du 10<sup>e</sup> juillet 1693 de M<sup>re</sup> Jean Francoise pretre vicaire de cette paroisse et de plusieurs autres qui ont signé l'original du present acte les jour et an que cy dessous

Registre paroissial, Saint-André, Saint-Quentin

### 1694

18 août 1694. — *Report of a legal action taken by a Jean-François de La Tour, but unlikely to be the artist's father,<sup>8</sup> against two army officers, following a period of some five months' imprisonment, possibly resulting from a brawl:*

*Monsieur Bellote, lieutenant criminel, et Messieurs. Entre Jean-François De La Tour, trompette de la compagnie de Monseigneur le duc du Maine, au régiment des carabiniers, et Nicolas Charpentier dit Durlinge, carabinier de la compagnie du sieur Dumesnil, prisonniers es prisons roiales de ce siège, pour requeste.*

*Contre Georges Delizy, seigneur d'Allemant, Lieutenant au régiment de Robert Cresutier, Antoine Pioche, Lieutenant au régiment de Picardie, deffendeurs.*

*Les parties ouïes par leurs procureurs et le procureur du Roy après avoir eu communication de la requête des demandeurs, ouï en ses conclusions.*

*Nous ordonnons que dans vendredy vingtiesme du présent mois, lesdits Pioche et Delizy seront tenus de faire récoller et confronter auxdits De La Tour et Durlinge les témoins...information du neuf mars dernier, faite en leur requeste, sinon le temps passé ... en jugement du procès en lestat qu'il est et sera le présent jugement exécuté nonobstant opposition.*

Signé: BELLLOTE BRETEL GRUET

Archives du greffe du Tribunal civil de Laon, liasse 92, registre d'audience du mercredi dix-huitième août 1694, Grandin 1896; Lapauze 1919, p. 10/

### 1695

17 mai 1695. — Marriage of La Tour's aunt Marie-Anne, who is illiterate, to Philippe Bougier<sup>9</sup>:

Le dixseptiesme jour de may mil six cent quatre vingt quinze par moy prestre doyen de cette Eglise pour l'absence de Mr le Curé <par permission de Mr le Curé> ont Esté solomnellement mariées Philippe Bougier fils de Nicolas Bougier clercq de cette parroisse et de Barbe Berger ses pere et mere et marie anne de la tour fille de Jean de la Tour et de Marie Garbe ses pere et mere apres la proclamation du premier ban et l'obtention des deux autres de M<sup>rs</sup> les superieurs et ont esté en la presence de leurs parens et amis qui ont signé avec moy ce present act le jour et an susdit

Philippe Bougier

marque + de Marie Anne de la Tour

N. Bougier Francois de La Tour

Nicolas Garbe

Jean Berger Jean de La Tour

Q Boulanger

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon

### 1697

17 août 1697. — Birth of a daughter to La Tour's aunt Marie-Anne, and Philippe Bougier:

Le dixseptième a esté par moy vicaire sousigné baptisée française fille de philippe bougier chantré en cette Eglise et de maryeanne delatour son epouse Le parain francois mathieu La maraine française attrapant née le meme jour quy ont signes avec nous les jour et an susd.

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon

### 1699

20 mars 1699. — Marriage of François de La Tour et Reine Havart, père et mère du pastelliste:

Le vendredy vingtième jour mars de l'an mil six cent quatre vingt dix neuf après la publication de trois bans et les fiançailles faites entre François de la Tour d'une part de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville natif de la paroisse de Saint-Michel de Laon, et Reine Havart de cette paroisse, veue les certificats des sieurs curés dudict Saint-Michel datte du dix sept desd. mois et an, et de St Pierre en

<sup>8</sup> This document refers to La Tour's father, who was named François, not Jean-François; there is no other reason to associate him with this élite regiment.

<sup>9</sup> Philippe Bougier, chantré à Saint-Jean-au-Bourg, Laon, appears as parrain in a baptism at Saint Michel, Laon, 9.vii.1689. His first marriage took place in 1689.

datte du dix huit des mois et an que dessus et que ledit La Tour s'est approché des sacremens de pénitence et de la Sainte Eucharistie avec la dispense de Monsgr l'Official de ce diocèse pour le Saint temps de Caresme n'ayant descouvert ni reconnu aucun empêchement, ladite Havart s'y estant disposée par la réception des sacremens de pénitence et de la Sainte Eucharistie ay lesdites parties conjoints et marié en presence de Jean de la Tour m<sup>re</sup> masson père dud. époux et d'Anne Joret mère de lad. épouse et de Joseph Callais beau-frère de lad. épouse et de plusieurs autres qui ont signé a la minute.

Registre paroissial de Saint-Germain, Noyon (Oise), Archives départementales de l'Oise, AD60\_5MI1815\_0196\_E, f.195

### 1700

7 mars 1700. — Birth of a second daughter, Anne, to La Tour's aunt Marie-Anne, and Philippe Bougier: *v.* 1723, 4.XII.1725, 28.XII.1747 &c. *infra.*

Le huitième a esté batisée par moy Curé sousigné, Anne, fille de philippe bougier chantre en cette Eglise et de marie anne de la tour son épouse Le parain Charles Le Cerf La maraine Anne Charles née le jour precedent, Les parain et maraine ont signes avec nous le p<sup>nt</sup> acte les jour et an susd. Et minutte des presents

Registre paroissial, La Fère

21 juin 1700. — « Baptême d'Adrien-Francois, fils de François De La Tour et de Reine Avart. »

Le vingt unieme Jour de Juin mil sept cent fut baptisé Adrien François fils de François de La Tour et de Reine Avart ses pere et mere Né d'hier et de Legitime Mariage son parein fut M<sup>r</sup> Adrien Louis Fournier, sa maraine fut dam<sup>elle</sup> Marie Anne Marloy.

*signé:* François de La Tour Adrien Louis Fournier  
Marie Anne Marloy p. Mailloz curé de St Jacques  
Saugnier

Registre paroissial de Saint-Jacques, Saint-Quentin; Lapauze, p. 9.

### 1701

1701. — Écrivains-jurés. – Procès en la police de Laon, contre Pierre-Denis Deschamps et autres, qui exerçaient le métier d'écrivain, sans avoir été reçus, au préjudice de Pierre Deversine, maître écrivain à Laon.

Archives de la ville de Laon, I, 1885, p. 113

### 1702

14 avril 1702. — « Baptême de Charles, fils de François De La Tour et de Reine Havar, le parrain est Charles Havar. — Signé: Charles HAVARD. »

Le trezieme dudit mois et an [avril 1702] naquit et le quatorze fut baptizé par le soussigné pretre et curé Charles fils de François de la Tour et de Reine Avar né de legitime mariage, son parain M<sup>r</sup> Charles Avar sa maraine Marie Lamote lesquels ont signé le jour et an surdit.

*signé:* F. de La Tour Charles havar  
Marie LaMotte Maillez curé de St Jacques

Registre paroissial de Saint-Jacques, Saint-Quentin; Lapauze, p. 9.

### 1703

3 janvier 1703. — Birth of a child to La Tour's future step-mother's parents, with François de La Tour as parrain:

Mercredy 3<sup>e</sup> Janvier 1703 fut batisé Francois Quentin du Liege fils d'honnete personne Jean Louis du Liege musicien de l'Eglise Royale de St Quentin, et de damoiselle Catherine de Sains sa

<sup>10</sup> M. Charles Desmaze, qui a le premier publié l'acte de baptême du peintre *De La Tour, peintre du roi Louis XV*, Saint-Quentin, 1853, in-12, p. 7, donne à la mère de l'artiste le nom de Reine Zanar. Cette erreur a été reproduite par les biographes de l'artiste Dréolle de Nodon et Goncourt, mais ce défaut de lecture a été corrigé depuis.

femme, né de legitime mariage, son parain francois de la tour aussi musicien de ladite Eglise, sa maraine Elisabeth Charlotte Guilbert qui ont signé l'original du present acte, le jour et en que dessus.

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

19 février 1703. — Marriage of Denis Deschamps, father of La Tour's "cousin", abbé Deschamps:

Le dix-neufvieme fevrier de la meme annee 1703 ont Esté solennellement mariée Denis Deschamps fils de defunts Louïs Deschamps et de Madelaine Avesin son epouse de la paroisse de – Vailly du diocese de Soissons d'une parte et de Anne Françoise Caton fille de Pierre Caton M<sup>re</sup> Marchand Tapissier en cette ville de Laon et de Marguerite Garbe son Epouse d'autre part apres que les fiançailles ont été Celebrés et le premer ban public dans la paroisse dudit Vailly et dans celle de St Julien de cette ville a cause du domicile dudit Deschamps et dans celle cy a cause du domicile de ladite Anne Françoise Caton, apres cette fois les dispenses ont ete duement obtenu pour deux bans, de M<sup>rs</sup> les grands vicaires de Soissons et de Laon. Ledit mariage fait en presence de <Pierre deschamps frere dud. epoux> Pierre Caton pere de la dite Epouse et de Jean Caton oncle de la dite Epouse et pour temoins de la part de l'Epouse. Ils ont soussignés le present acte avec moi le meme jour et an que dessus

Pierre Caton Pierre Deschamps

Jean Caton

Deschamps Deschamps A F Caton

Registre paroissial de Saint-Rémy-Place, Laon

### 1704

15 avril 1704. — Mariage d'André Pailleset, m<sup>e</sup> tailleur d'habits, cousin du pastelliste, fils de François Pailleset et de Marie Havart, neveu de Charles Havart (témoin), avec Catherine Duflot.

Registre paroissial de Saint-Jacques, Saint-Quentin

5 septembre 1704. — Naissance à Saint-Quentin de Maurice-Quentin, fils de M<sup>e</sup> François de La Tour, chantre, et de Reine Havart. Il est baptisé le même jour à l'église Saint-Jacques.<sup>10</sup>

Paroisse Saint-Jacques, septembre 1704.

Le cinquième de septembre 1704 est né et a été baptizé par le sous. pr. curé Maurice Quentin, fils <légitime> de M<sup>e</sup> François de Latour, chantre, et de Reine Havar, sa femme; son parrain, M<sup>e</sup> Maurice Mégniol;<sup>11</sup> la marraine, Dam<sup>elle</sup> Marie Meniolle, épouse de noble homme M<sup>e</sup> Jean Boutillier l'aîné,<sup>12</sup> ancien mayeur de cette ville, lesquels ont signez:

DE LA TOUR Marie MENIOLLE  
MAILLET, curé Maurice MENIOLLE.

Archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin; [Registre paroissial de Saint-Jacques, Archives de l'Aisne, 5Mi1240 vue 109/204]; facsimile repr. Debric 1991.

[La Tour may well have been born at 11 a.m., as was Louis XIV, but while 5.IX.1704 was a Friday, the Sun King was born on 5.IX.1638, a Sunday:]

Dès que j'ay appris, dans ma première jeunesse, qu'en 1704 la destinée m'avoit fait naître le même jour, un vendredy, cinquième de septembre, et à la même heure que Louis quatorze...

Lettre de La Tour au comte d'Angiviller, le 4 juillet 1778. (Voir à cette date.)

16 novembre 1704. — Baptism of Pierre-Denis Deschamps, half-brother of La Tour's relation, abbé Deschamps:

Le seizieme jour de Novembre mil sept cent quatre est né et le meme jour a esté baptizé <par moy prestre curé de cette paroisse>

<sup>11</sup> Probably Simon-Maurice Méniolle (c.1685–1731), bourgeois de Noyon; his wife was Barbe-Marguerite Demory.

<sup>12</sup> Marchand drapier, mayeur en 1682, anobli par lettres patentes de juin 1696. [Quentin de la Fons, *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, 1856, II, p. 246; Chaix d'Est-Ange.] He seems to have married Marie Méniolle in Saint-Quentin by contract before notary Demileschamp, 6.XI.1687, imperfectly indexed.

Pierre Denis fils de Denis Deschamps M<sup>e</sup> Ecrivain en cette ville de d'Anne Françoise Caton son épouse, lequel a eu pour parain <Pierre Deschamps> M<sup>e</sup> Ecrivain a Veilly et pour mareine Marguerite Garbe qui ont signé avec moy ce present acte les jour et an susdit

Deschamps  
Deschamps

Marque de la Mareine +  
Janre

Registre paroissial de Saint-Jean, Laon

---

### 1706

24 juin 1706. — « Baptême de Edme-Jean, fils de François Delatour, musicien, et de Reine Avart. ». Evidently La Tour's parents had moved, from the parish of Saint-Jacques to Saint-André.

Jeudi 24 juin 1706 fut batisé Edme Jean de la tour fils de françois de la tour musicien de S<sup>t</sup> Quentin, et de Reigne Avare sa fimme, né du legitime mariage. Son parain Edme Guimot, sa maraine Marie Antoinette Benoist qui ont signé l'original du present acte le jour et an que dessus.

signé: C. Charlot

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin; Lapauze, p. 10.

---

### 1708

1<sup>er</sup> mars 1708. — « Baptême de Marie-Madeleine, fille de François Delatour et de Reine Havart. »

Jeudi 1<sup>er</sup> jour de mars 1708 ont été supplié et eut ceremonie du batesme de Marie Madeleine de la Tour fille de françois de la Tour musicien de S<sup>t</sup> Quentin et de Reyne Avare sa femme, née du legitime mariage ayant été batisée a la maison par Anne Robique sage femme a cause du danger. Son parain Jean Mahon, sa maraine Marie Madelaine Mahon qui ont signé l'original du present acte le jour et an cydessus.

signé: C. Charlot

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin; Lapauze, p. 10.

2 mars 1708. — Mort de Marie-Madeleine de La Tour.

Samedi 3 mars 1708 La Susdite Marie Madeleine de la Tour mourut a sept heures du soir, et fut enterrée le lendemain a quatorze heures après midi dans la cimetièrre de cette eglise, a l'interrement de laquelle ont assistés les soussignez en l'original. f. de la Tour, Cl Vaillaud.

signé: C. Charlot

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin; Lapauze, p. 10.

---

### 1709

31 janvier 1709. — The artist's father François de La Tour signs the register as witness to the marriage of Pierre Bowy and Jeanne Momply of Laon.

Registre paroissial de Saint-Rémy, Saint-Quentin

17 novembre 1709. — The artist's father François de La Tour signs the register as parain at the baptism of Adrien-François Bowy, a son born to Pierre Bowy and Jeanne Momply.

Registre paroissial de Saint-Rémy, Saint-Quentin

---

### 1712

7 juin 1712. — « Baptême de Louis-Joseph-Ambroise, fils de François Delatour et de Reine Avart. »

Lundi 7<sup>e</sup> juin 1712 fut batisé Louis Joseph Ambroise de la Tour fils de François de la Tour musicien de l'Eglise Royale de S<sup>t</sup> Quentin, et de Reyne Avare sa femme, né en et du legitime mariage son parain monsieur Louis Joseph Ambroise Gallonde, sa maraine dam<sup>le</sup> Marguerite françoise Dachery qui ont signé l'original du present acte le jour et an que dessus.

signé: C. Charlot

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin; Lapauze, p. 9.

1712. — *Vue de la ville de Saint-Quentin*, "présenté à Monsieur Brabant<sup>13</sup> Chap[elain] de La Comm[unauté] de l'Eglise Royale de S<sup>t</sup> Q<sup>n</sup> Par son tres humble et tres obeisant Serviteur F. de La Tour 1712", dessin à la plume et encre brun, par François de La Tour, père de l'artiste, 59x24 cm (Saint-Quentin, musée Antoine-Lécuyer, inv. LT 82).<sup>14</sup> The view is from the south of the city.

---

### 1714

9 mars 1714. — « Décès d'Edme-Jean De La Tour. » L'acte de décès et signé par son père et par son frère, A.-F. Delatour.

Vendredy neuf de mars mil sept cent quatorze est decedé Jean aimé de la Tour agé de sept ans ou environ, fils du S<sup>t</sup> François de La Tour musicien de l'eglise collégiale de S Quentin, et de dem<sup>elle</sup> Anne Havart, et le lendemain fut enterré dans le cimetièrre de cette Eglise apres la messe chantée sur son corps a l'enterrement duquel ont assisté les soussignés, les jour mois et an que dessus

signé: f. De la Tour, A F de la Tour. Duliege C. Charlot

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin; Lapauze, p. 10.

---

### 1716

24 décembre 1716. — Baptism of Marie-Jeanne Deschamps:

Le vingt-quatre jour du mois de Decembre 1716 par moy pretre curé de cette paroisse a estee batizée le meme jour de sa naissance Marie Jeanne fille de Mon<sup>r</sup> Denis Deschamps Maître Ecrivain et de Anne Françoise Caton son épouse, laquelle eut pour parain Monsieur Philippe François Blois de la Suze fils de Monsr de Blois de la Suze, Tresorier de France, et pour mareine Damoiselle Marie Jeanne Turpin fille de Monsr Turpin Maire de la ville de Laon qui ont signés avec moy ce present acte le jour et an susdit

M Turpin  
philippe francois Delasuze Deschamps

Laucher

Registre paroissial de Saint-Cyr, Laon

---

### 1717

26 décembre 1717. — « Décès de Louis-Joseph-Ambroise De La Tour. » Cet acte est signé Charles DELATOUR. [the entry is the first to write the family name as La Tour without the particle].

L'an mil sept cent dix sept le vingt six decembre est decedé agé de cinq ans et demy et a été inhumé le vingt sept dans le cimetièrre Louis Joseph Ambroise La Tour fils de François La Tour Musicien de l'Eglise royale de Saint Quentin et de Reine Avare, en presence dudit François La Tour et autres soussignés

signé: F De La Tour P<sup>re</sup> Castel  
Charlon De Latour

C. Charlot

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin; Lapauze, p. 10.

---

### 1718

c.1718. — La Tour, âgé de quatorze ans, dédie au principal du collège, Nicolas Desjardins, une vue perspective de Saint-Quentin faite au crayon.

<sup>14</sup> Repr. Debric 1991, p. 28.

<sup>13</sup> Louis-Quentin Brabant, chanoine, frère chapelain de l'Eglise royale de Saint-Quentin 1689, who, in 1719, presented the chapitre de la collégiale de Saint-Quentin with a 13<sup>th</sup> century manuscript of the Mystère de saint Quentin.

Louis Hordret, *Histoire des droits anciens... de la ville de Saint-Quentin*, 1781.

— *Vue de Saint-Quentin*, peinture à l'eau, 66x29 cm, non signée, non datée (Saint-Quentin, musée Antoine-Lécuyer, LT 156; 146.3754). This is taken from the same direction as his father's 1712 drawing, but from a closer point. The attribution cannot be confirmed.

---

1719

---

16 août 1719. — Marie-Françoise Duliège, the artist's future step-mother, is marraine at the baptism of Agnès-Françoise, daughter of Eloy Pestel, musicien de Saint-Quentin; the parrain is Jérôme-François Menu, also musicien du roi. The girl died two days later.

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

16 octobre 1719. — Contrat d'apprentissage de Maurice-Quentin de La Tour avec Claude Dupouch:<sup>15</sup>

Fut présent Nicolas Tardieu,<sup>16</sup> graveur du Roy demeurant Rue S<sup>t</sup> Jacques paroisse S<sup>t</sup> benoist Comme procureur de François de la tour, mastre ~~chirurgien~~ <Ecrivain> a S<sup>t</sup> Quentin fondé de sa procuration passée par devant Dorigny Et Fontaine notaires aud S<sup>t</sup> Quentin le Douze du present mois, dont l'original est demeuré cy joint après avoir esté dud. S<sup>t</sup> Tardieu signé et paraphé en présence desd. notaires Lequel au dit nom pour faire le profit de Quentin de la Tour agé de quinze ans fils dud. s<sup>r</sup> de la tour l'a Engagé par Ces presentes pour six annés a compter de Ce jour avec le s<sup>r</sup> Claude Dupouch mastre peintre à Paris demeurant Rue et paroisse Saint-André des Arcs, à ce presens qui a pris Et Retenu chez lui le dit Quentin fils auquel pendant led. temps, il promet montrer et enseigner son d<sup>t</sup> art de peinture et du dessein et tout ce dont il se mesle et entremesle en iceluy sans luy en rien [p. 2] cacher, le nourrir, loger, coucher, blanchir, et le traiter humainement, comme il appartient, et led. Quentin père entretiendra sond. fils d'habits, linge, et hardes à son usage, papier et crayon pour led. art à ce faire, étant présent led. Quentin fils, qui a ce que dessus pour agréable et pour apprendre led. art au mieux qu'il luy sera possible, bien et fidèlement servir sond. Maistre en ce qu'il luy Commandera de licite et honeste faire son profit Eviter son dommage l'en avertir s'yl vient à sa connoissance sans s'absenter ny aller ailleurs travailler pendant led. temps Et en cas d'absence led. Quentin père sera tenu de le faire chercher par la ville et banlieue de Paris pour syl le peut trouver le ramener chez son dit maitre pour achever le temps de qui rester ou lors à expédier [p. 3] des presentes qui sont faites sans aucun denier deboursés de part ny d'autre <et faite pour l'une des parties d'exécuter ces presentes le défaillant sera tenu de payer à l'acquiescant la somme de Trois Cent livres par forme de dédommagement>. Fait et passe en l'estude l'an mil sept cent dix neuf le seize octobre Et ont signé

Nicolas Tardieu	Du Pouch
Q. De La Tour	
Deschamps	Duport

[*verso du contrat*] Signé et paraphé au desus de l'obligé passé devant les no<sup>tes</sup> Ce seize octobre mil sept cent dix neuf

Deschamps	Duport
-----------	--------

[*Procuration annexée*] Par devant les notaires royaux du bailliage de Vermandois, résidens en S<sup>t</sup>Quentin soussignés fut présent le S<sup>t</sup> François De La tour mastre Ecrivain demeurant aud. S<sup>t</sup> Quentin lequel a fait et constitué pour son procureur general et special la personne de Monsieur <Nicolas> Tardieu graveur du Roy

auquel il a donné et donne pouvoir de pour luy et en son nom de gager et obliger quentin de la tour fils dud. S<sup>t</sup> constituant avec le S<sup>t</sup> du pouche m<sup>e</sup> paintre à Paris pour montrer et enseigner par led. S<sup>t</sup> pouche aud. quentin de la tour l'art de la peinture et le dessin et autres choses qui regardent led. art en la maison duquel sieur du pouche led. s<sup>r</sup> constituant veut et entend que led. quentin de la tour son fils soit demeurant ce pour six années pendant lequel tems led. s<sup>r</sup> de La tour constituant sera garant et responsable de la fidelité dud. quentin de la tour son fils, passer par led. s<sup>r</sup> procureur,

traiter accord qu'il conviendra sous les clauses charges et conditions que led. Sr procureur trouvera bon promessant avoir le tout pour agreable et generalement promettant, obligeant, consentement etc. Fait et passé aud. S<sup>t</sup> Quentin avant midi, le douze octobre mil sept cent dix neuf et a signé

FDe La Tour  
Dorigny Fontaine

AN MC/XXVII/123, original spelling and punctuation transcribed above except where illegible; repr. Marandet 2002, with spelling modernised and punctuation introduced

---

1720

---

19 janvier 1720. — François de La Tour is parrain at the baptism of François, son of Joseph Manceau, organiste de l'Église de Saint-Quentin and his wife, Marguerite Remy.

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

---

Vers 1722

---

c.1722. — D'après ses anciens biographes, La Tour se présente a Paris au graveur Nicolas-Henri Tardieu qui le conduit chez Delaunay, marchand de tableaux, quai de Gesvres, puis chez Vernansal, qui le refuse; enfin il travaille chez J.-J. Spoëde et chez Dupouch, académiciens de Saint-Luc. [These sources clearly hint at the 1719 apprenticeship, *v. supra*.]

---

1722

---

Octobre 1722. — Les anciens biographes de La Tour disent, sans citer leurs références, que La Tour aurait été à Reims au moment du sacre de Louis XV (25 octobre 1722) et aurait travaillé au portrait de plusieurs personnages.

Décembre 1722. — La Tour, déjà qualifié peintre, entretient, à Saint-Quentin, d'intimes relations avec sa cousine germaine, Anne Bougier.

Voir plus loin à la date du 3 novembre 1723.

---

1723

---

Mars 1723. — Anne Bougier, maîtresse de La Tour, étant enceinte, retourne à Laon. C'est sans doute à la même époque que La Tour quitte Saint-Quentin pour venir à Paris. [The matter is considerably more complicated; *v. 4 décembre 1725*, 28.XII.1747 &c.]

Voir à la date du 3 novembre 1723.

26 juillet 1723. — Reine Havart, mère de la Tour, est morte à Saint-Quentin:

L'an mil sept cent vingt trois le vingt six juillet Reine Avare femme du S<sup>t</sup> François DeLaTour musicien de l'Eglise de S<sup>t</sup> Quentin est decedée agée de Cinquante [pet un] ans, et le lendemain a été inhumée en cette Eglise assez près de l'autel de St André en presence de Nous Pretre Curé, et autres temoins ou parent Soussignés

DeLaTour

DeLaTour C Charlier Curé

Archives de l'Aisne, Registre paroissial de Saint-André, inédit

15 août 1723. — Anne Bougier accouche d'un enfant mort à l'Hôtel-Dieu de Laon, où elle était traitée pour hydropisie.

Voir à la date du 3 novembre 1723.

3 novembre 1723. — Anne Bougier, à Laon depuis huit mois, est condamnée à trois livres d'amende pour avoir caché sa grossesse.

Du novembre 1723. A comparu Anne Bougier, âgée de 22 ans,<sup>17</sup> fille de Philippe Bougier, chantre en l'église

<sup>15</sup> *v. ARTISTS*. The document is entered in Duport's répertoire as an obligé rather than an apprentissage.

<sup>16</sup> Nicolas-Henri Tardieu (1674–1749), agréé 1712, reçu 1720.

<sup>17</sup> According to her baptismal record (*v. supra*, 8.III.1700), only located in 2019, she was in fact 23½, four and a half years older than La Tour. The record confirms that she cannot be the Mme Bécasse who died aged 45 in 1740 (*v. infra*). Lapauze (1919) goes so far as to state that she was "faite prisonnière" by La Tour, and that

métropolitaine de Sens, où il demeure à cause de son emploi, et d'Anne de La Tour, sa mère, avec laquelle elle demeurait en cette ville [Laon], depuis huit mois, et auparavant, demeurant l'une et l'autre, sa mère et elle en la ville de Saint-Quentin, n'ayant, non plus que sa mère, d'autre métier que celui de tricoter des bas.

A dit: qu'elle était née à La Fère, mais que sa famille était originaire de Laon. Feu Nicolas Bougier, Chantre en l'Église Collégiale de Laon, étoit son ayeul paternel, et feu Jean de La Tour, maître maçon à Laon, étoit son ayeul maternel.

A dit: qu'elle s'étoit bien comportée, n'avoit jamais eu d'habitudes criminelles avec aucun homme, ni garçon, à l'exception qu'elle s'est abandonnée trois fois au nommé *Quentin de La Tour*, garçon de dix-neuf ans, peintre de son métier, demeurant à Saint-Quentin, son cousin germain, et cela, dans le temps qu'elle demeurait avec sa mère à Saint-Quentin.

Interrogée si c'est des œuvres dudit de La Tour, son cousin, qu'elle est devenue enceinte de l'enfant mort, dont elle est accouchée le 15 août 1723, après avoir célé sa grossesse, a dit que oui, qu'elle s'est crue hydropique, parce qu'après avoir eu ses habitudes avec le dit *de La Tour*, elle a eu ses purgations ordinaires huit jours après et ne les a plus vues depuis.

Anne Bougier, ne sachant signer, est déclarée atteinte et convaincue d'avoir tenu sa grossesse céléée jusqu'au jour de ses couches et, pour ce fait, condamnée à être admonestée en la chambre du Conseil à ne plus récidiver, et en 3 livres d'amende, applicables aux pauvres de l'Hôpital de Laon.

Pièce communiquée par M. Charles Desmaze<sup>18</sup> et publiée dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, 1875, p. 303-304 [sentence aux Archives de la Prévôté foraine de Laon]

## 1724–25

1724–25. — D'après la tradition, La Tour aurait été à Cambrai, où se tenait le congrès qui avait pour but la réconciliation de l'Empereur et du roi d'Espagne. Il y aurait fait connaissance des plénipotentiaires anglais, avec l'un desquels il serait parti pour Londres. Les ministres de la Grande-Bretagne envoyés à Cambrai étaient, d'après les documents conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères, MM. Walpole, ambassadeur extraordinaire, de Marchmont et Witwort.<sup>19</sup> Le beau portrait qu'il fit d'un ambassadeur d'Espagne décida l'ambassadeur d'Angleterre à amener à Londres le jeune portraitiste; il y séjourna jusqu'en 1727 qu'il revint à Paris.

D'après l'abbé Duplaquet,<sup>20</sup> *Éloge historique de La Tour*.

Nous avons vainement cherché trace, aux archives du ministère des Affaires étrangères, d'un passage de La Tour à Cambrai et à Londres. Ni Mariette ni M<sup>lle</sup> Fel n'en parlent.

[B&W's summary of Duplaquet is not strictly accurate; e.g. Duplaquet refers to a portrait in crayons of the Spanish *ambassadrice*. But the whole episode seems to be of Duplaquet's invention, and may result from a confusion with the Birochon series of pastels brought back to England by Marchmont and perhaps attributed to La Tour after Marchmont's death simply because they were in pastel. Duplaquet may have tried to make sense of this. The English newspaper cited by Whitley 1928 (and then by D&S, p. 27 n.12, as independent confirmation of the Cambrai episode) is the 1790 *Times* obituary which is drawn exclusively from Duplaquet, and substantively reappears in the *Almanach littéraire* in 1792. As for the duration of his stay, Mariette indicates only a few months, while it has been inferred that he stayed until 1727 from Duplaquet, who states that he arrived in Paris at the age of 23, but as he also seems

evidently was the view of the tribunal reflected in her punishment (concealment of pregnancy was regarded as infanticide under an edict of .II.1566): an even greater difference in age would have made this defence less plausible. In 2022 we discovered and published here (at 4.XII.1725; v.g. 20.I.1749 *infra*) documents showing that Anne Bougier gave birth to another illegitimate child, Barbe-Antoinette Guiot.

<sup>18</sup> The collection of original documents published by Desmaze as *Le Reliquaire de Maurice-Quentin de La Tour* in 1874 were presented to the musée at Saint-Quentin, sent to Maubeuge but never returned: see Cabezas 2014, p. 87. Tourneux 1904a, p. 24 credits the discovery of the interrogation to président Combiere; the

document was first published in *La Petite Revue*, 19.VII.1874, pp. 438f, to which the version above is conformed with small changes.

document was first published in *La Petite Revue*, 19.VII.1874, pp. 438f, to which the version above is conformed with small changes.

<sup>19</sup> Horatio, 1<sup>st</sup> Baron Walpole of Wolterton 1756 (1678–1757); Alexander Hume, Lord Polwarth, 2<sup>nd</sup> Earl of Marchmont (1675–1740); Charles, Baron Whitworth (1675–1725). For the Cambrai series of pastels, n. Birochon.

<sup>20</sup> Charles-Vincent, abbé Duplaquet or Du Plaquet (1730–1811), de l'ordre de Malte, chanoine de l'église d'Auch, censeur royal à Saint-Quentin. See Séverin 1989. Some memorabilia of the abbé, including an engraving by Allais of his portrait by Molard, his shoe buckles and a manuscript biography, were auctioned in Paris, Drouot, Nouvelle étude, 29.III.2022, Lot 136; lot 137 was a préparation by La Tour J.46.2351.

## 1725

*Mars* 1725. — La Tour may have been in Laon if, as the documents set out at 28.XII.1747 & *passim* suggest, the child Anne Bougier bore on 4.XII.1725, Barbe-Antoinette, was his. However it seems more likely that Antoine Guiot was the father.

7 juin 1725. — Le père de Maurice-Quentin de La Tour signe à Saint-Quentin le contrat de son second mariage avec Marie-Françoise du Liège. [As we learn from the baptismal certificate of their first child, n. 27.III.1726, her father was a fellow musician at the Église royale de Saint-Quentin. The marriage seems to have taken place 7.VI.1725 (although an unsourced genealogical website has 21.VI.1725, and there may have been an interval between the contract and the religious ceremony), but the parish registers are incomplete. The donation printed below from Grandin 1894b is from a later date – 17.XII. either 1736 or 1731: both dates appear erroneously; neither corresponds to the birth of a child.]

Mariage de François Delatour, veuf de demoiselle Reine Havart, musicien de l'église royale de Saint-Quentin, de la paroisse Saint-André, et de demoiselle Marie-Françoise Duliège, fille de Jean Duliège, et de demoiselle Catherine Desain.

Registres de la paroisse Saint-Rémy; Lapauze 1919, p. 10.

### DONATION DE PART D'ENFANT

Par contrat de mariage passé devant Dorigny de Blamant, notaire à Saint-Quentin, le sept juin mil sept cent vingt cinq et contrôlé audit lieu le dix huit dudit mois, entre *François de la Tour*, musicien demeurant à Saint-Quentin, et Marie Françoise du Liège, dudit lieu, portant 600 livres pour la future épouse, le futur époux pris avec ses droits et actions; par lequel contrat, il a été stipulé entre autres choses, scavoir, en faveur du présent mariage et pour la bonne amitié que ledit futur époux porte à ladite future épouse, présente et acceptante, de luy autorisé en tant que besoin, luy a donné et donne par ces présentes la part d'un enfant, pour la tenir par elle suivant et conformément à l'édit des secondes nopces et à la coutume de Saint-Quentin. Insinué à Saint-Quentin le 17 décembre 1736, 1<sup>er</sup> volume de ladite année, folio 54 recto et verso. Et reçu pour le droit principal de ladite donation de part d'enfant mobilière, la somme de 6 livres et 24 sols pour les 4 sols pour livre; à l'égard des immeubles ladite déclaration en est faite sur le registre du centième denier de ce jour où les droits sont tirés. Arrêté le présent registre ce jourd'huy 17 décembre 1731.

RIGUET.

Archives départementales de l'Aisne, B. 2903, et *Nouvelles archives de l'Art français*, 1894, p. 62f [Grandin 1894b]

4 décembre 1725. — Anne Bougier gives birth to an illegitimate child, apparently by a shoemaker, Antoine Guiot, baptised at Laon:

Le quatrième jour du mois de decembre mil sept cent vingt cinq est nee et a etee baptisee marie barbe antoinette fille d'Anne bougier femme non mariée qui a déclaré qu'Antoine guiot cordonnier en vie etoit le père dudit enfant elle a eü pour parein valentin fourfaux et pour marceine anne therese damour qui ont signet ou marquet avec moi le present acte les jour mois et an que dessus

+ marque de la mareine Valentin  
Fourfaut Agnet

Registre paroissial de Saint-Michel, Laon, Archives de l'Aisne



1726

27 mars 1726. — Naissance de Jean-François de La Tour, frère consanguin de l'artiste.

Cette date de naissance est confirmée par un document que M. François Boucher nous a communiqué. Elle contredit la date de 1727, ordinairement donnée par les biographes de La Tour: MM. Fleury et Brière (*Catalogue*, p. 2), Dacier et Ratouis de Limay (*Pastels français*, p. 80). Voir au 19 janvier 1774.

Toumeux, *Un testament inédit de La Tour*, 1904, p. 3, note 1.

L'an mil sept cent vingt six le vingt sept mars est né en et du legitime mariage et le lendemain a été baptisé par Nous Pretre Curé Curé Soussigné Jean François – fils du S<sup>r</sup> François DeLa Tour musicien de L'Eglise Royale de St Quentin, et de dem<sup>elle</sup> Marie Françoise Duliege sa femme. Son parein a été le S<sup>r</sup> Jean Duliege, musicien de lad. Eglise, et pere grand du batisé, et sa mareine d<sup>elle</sup> Nicole Bonefe femme du S<sup>r</sup> Pierre Boscher<sup>21</sup> Libraire Imprimeur en cette Ville qui ont signé

Duliege  
C. Charlet Curé

Nicolle boneffe  
Fs de La Tour

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

1727–1729

1727–29. — Sur les conseils d'un membre de l'Académie royale [Louis de Boullongne, peintre du Roi], qui lui conseille de « dessiner beaucoup », La Tour s'enferme pendant deux ans, cessant de peindre et ne s'occupant « que du dessin ».

Pendant ce temps, il apprend aussi les mathématiques, la géométrie, la physique, et il lit les poètes.

Duplaquet, p. 15.

1728

30 janvier 1728. — Baptism of Henry-François de La Tour, a second half-brother of the artist. He died a few days later.

L'an mil sept cent vingt huit le trente janvier est né en et du legitime mariage et a été batisé par Nous Pretre Curé de cette Paroisse de S. André, Soussigné, Henry François fils du S<sup>r</sup> François DeLa Tour Musicien de L'Eglise Royale de St Quentin, demeurant dans cette dite paroisse, et de dem<sup>elle</sup> Marie Françoise Duliege sa femme. Son parein a été le S<sup>r</sup> Henry Duliege, oncle dudit batisé, et la mareine d<sup>elle</sup> Marie Anne Therese Colar marchande de toilles et dentelles en en cette Ville de Saint Quentin et ont signé

Herny Duliege  
C. Charlet Curé

Marie anne thresse  
Colart

Fs d La Tour

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

L'an mil sept cent vingt huit le trois février Henry François DeLa Tour fils du S<sup>r</sup> François De La Tour Musicien de l'Eglise de S. Quentin et de dem<sup>elle</sup> Marie Françoise Duliege ses pere et mere est decedé agé de cinq jours, et le lendemain a été inhumé dans le cimetiere de cette eglise de St André sa paroisse en presence de Nous Pretre Curé et des parens soussignés.

F de La Tour Duliege C. Charlet Curé

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

[3 juillet 1728. — Marie-Anne Bruche, whom Toumeux: erroneously identified as La Tour's cousin, Anne Bougier (v. 25.VII.1740 *infra*), has a legitimate daughter from her marriage:

*Le 3<sup>e</sup> Juillet 1728 Est née du Légitime Mariage et Le Lendemain a été baptisé Louise Marie Anne fille de Jean Baptiste Becasse et de Marie Anne Bruche. Son parein Monsieur Christophe de Vaux organiste; sa mareine*

*Mad<sup>e</sup> Louise Marguerite Guinoiseaux épouse de Mr Novet Marchand Marchand de Toilette qui ont Signé avec moy Curé*

*P. Deslandel; Louise Guinoiseaux femme de Novet; Devaux; Baptiste Becasse*

Registre paroissial de Saint-Thomas, Saint-Quentin]

22 décembre 1728. — Birth of Marie-Anne-Reine Deruys, great-niece of the artist's mother, whose name she bears, although his stepmother was marraine. She died six days later:

Le 22<sup>e</sup> xbre 1728 est nee de Legitime Mariage et a Eté baptisee Marie Anne Reine fille de Louis Deruys manouvrier et de Marie-Anne Avart. Son parein Mr Jean Deruys Repetiteur. Sa mareine Marie Françoise Duliege epouse de Mr De la Tour ancien musicien de l'Eglise Royal de St Quentin qui ont signe avec moy Curé P Deslandel Deruys Duliege

Le 28 Decembre 1728 est morte Marie Anne Reyne fille de Louis Deruys manouvrier et de Marie Anne Avart et son corps a été inhumé dans Le Cemetiere de cette paroisse en presence des Soussingés. P. Deslandel Curé. Deruys

Registre paroissial de Saint-Thomas, Saint-Quentin; Archives de l'Aisne, 5Mi1245 (vue 75/297)

1729

31 mars 1729. — Birth of Adrien-Honoré de La Tour, another half-brother of the artist. His father does not sign the register.

L'an mil sept cent vingt neuf le trente un mars est né en et du legitime mariage, et le 1<sup>er</sup> avril a été batisé par Nous Pretre Curé de cette Paroisse de S<sup>r</sup> André, Soussigné, Adrien Honoré, fils du S<sup>r</sup> François De La Tour, Musicien de L'Eglise Royale de St Quentin, et de dem<sup>elle</sup> Marie Françoise Duliege, sa femme. Son parein a été le S<sup>r</sup> Adrien François De La Tour, frere du batisé, et la mareine, d<sup>elle</sup> Anne Catherine Duliege, tante dudit batisé, qui ont signé

[illisible, ?delatour] anne cathine duliege  
C. Charlet Curé

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

15 novembre 1729. — François de La Tour signs the register as witness to the burial of the three-month-old son of Pierre Castel, another musician in the Église royale de Saint-Quentin.

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

29 novembre 1729. — François de La Tour and his wife Marie-Françoise Duliège testify to an inquiry following a brawl between Claude Benoist (1690–1744), loueur de chevaux, and one Collin, maître d'une troupe de comédiens, in which the former was wounded. One of the other witnesses was Quentin Drohart, who later married La Tour's sister-in-law (v. 7.VI.1734 *infra*). The depositions give their ages: François de La Tour as 58 (he was in fact 59), and Marie-Françoise Duliège as 34 (her age is otherwise unknown, as her baptismal entry has not been located: v. 17.X.1775 *infra*).

Information faite à Saint-Quentin le vingt neuf novembre mil sept cent vingt neuf par nous Pierre François Botté de Barival avocat au parlement et Lieutenant de Messieurs Les Mayeurs Echevins Judges Civils et Criminels et de police de la ville, faux bourgs et banlieues de St Quentin – A la requeste de Claude Benoist loueur de chevaux demeurant audit Saint Quentin... plaignant le procureur fiscal de la ville joint contre le nommé – Collin comédien accuse... les Informations procedant...

François Latour, musicien en cette ville, tesmoing assigné par exploit comme dessus a nous a paru <après serment fait de dire verité> a dit, juré et affirmé qu'il n'est parent, allié, serviteur ny domestique des parties et qu'il est agé de cinquante huit ans,

A deposé qu'il ne scait rien des faits contenus en la plainte a nous donné par led. Benoist de laquelle luy avons fait faire lecture, estant rentré chez luy sur les sept heures du soir <n'estant point chez luy lorsque le bruit de la querelle est arrive entre le nommé

<sup>21</sup> Pierre Boscher (–1745), imprimeur du roi 1724; succeeded François-César Caton whose associate Nicolle Bonnet (the spelling in Georges Lepreux's *Gallia typographica*, 1909) he married; she continued in business until 1750. In 1733 he

successfully sued the marchand merciers, grossiers and joailliers of Saint-Quentin for selling printed books.

Colin et led. Benoist> Lecture a luy faicte de sa déposition a dit qu'elle contient verité, y a persisté, n'a voulu taxe de ce enquis et a signé

Botté de Barival F De La Tour

Watier

marie francoise Duliege femme de Francois Latour musicien demeurant en cette ville de St Quentin tesmoing assigné par exploit comme dessus a nous a paru et apres serment fait de dire verité a dit juré et affirmé qu'elle n'est parente alliée servante ny domestique des parties et qu'elle est agé de trente-quatre ans,

a depose sur les faits mentionnés en la plainte a nous donné par led. Benoist de laquelle luy avons fait faire lecture qu'hyer entre cinq ou six heures du soir ayant entendu du bruit dans la rue, et que la femme dud. Benoist disoit que la femme du nommé Colin comédien et les autres comediennes qui sont avec elle estoient toutes de garces et putains, ce qu'elle a répété plusieurs fois a haute voix et la femme dud. Collin s'estant approché d'elle luy dit pourquoy elle la maltraitoit ainsy de parole et dans ce moment ledit Benoist estant survenu donna un coup de poing a la femme dud. Colin duquel coup elle tomba par terre et ceux qui estoient presens dirent audit Benoist qu'il avoit tort de maltraiter ainsy la femme dud. Colin et ayant apercu led. Colin qui venoit au bruit led. Benoist s'est enfuy du costé du puis et qu'elle n'a pas veü ce qui s'est passé entre lesd. Colin et Benoist. Est tout ce qu'elle a dit scavoir Lecture a elle fait de sa deposition, a dit qu'elle contient verité y a persisté n'a voulu taxe requis et a signé

Duliege

Botté de Barival

Watier

Archives municipales de Saint-Quentin, côte 4S5/522

---

1731

1731. — *Mort de François de La Tour, père de l'artiste.* [reported incorrectly by *Tourneux*; *B&W* and *La Tour 2004a*: v. 25.X.1736 *infra*]

*Tourneux*, p. 20.

---

1734

7 juin 1734. — The artist's father François de La Tour signs the register as witness to the marriage of his sister-in-law Marie-Cécile du Liège to Quentin Drohart.

L'an mil sept cent trente quatre apres la publication des trois bans faite...sans aucune opposition et empchement civil ou economique, Le 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dimanche d'apres pasques 16<sup>e</sup> 23<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> jours du mois de may de la presente année mil sept cent trente quatre entre Quentin Droart M<sup>re</sup> tailleur d'habit fils de Jean Droart et de Madeline Meuniser et Catherine Marie Cecile Duliege fille de Jean Duliege musicien et de Catherine Desains tous deux de ma paroisse je soussigné pretre curé de la paroisse de St Remy en la ville de St Quentin du diocese de Noyon certifie que j'affiancé les susdits Quentin Droart et Marie Cecile Duliege le six<sup>e</sup> jour du mois de juin et que le lendemain Septieme jour du même mois de juin et de la ditte année mil sept cent trente quatre Monsieur Louis Camille Marcotte de Beauval Chanoine de l'eglise rojalle de St Quentin a receüs de mon consentement Leurs promesses de mariage par parolles de temp present et leurs a donné la benediction nuptialle en presence des peres et freres de part et d'autres des contractans qui ont signés lesdits jour et an que dessus

Quentin drohart Marie Cecile duliège

Jean droart Drohard Duliege Duliege

Beauval De La Tour

Amb. Compere Curé de St Remy

Registre paroissial de Saint-Rémy, Saint-Quentin

26 juillet 1734. — Marie-Françoise Duliège, signing "duliege femme delatour", is marraine at the baptism of Marie-Anne, daughter of Jean Renard, maître confiseur à Saint-Quentin, and his wife, Marguerite de

Laisne; the parrain is Jean d'Harcourt, marchand toillier à Saint-Quentin.

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

—. Lépiciei fait paraître une gravure datée de 1734 représentant Charles de Roddes de La Morlière, d'après le pastel de La Tour.

Tourneux, p. 32.

---

1735

Avril 1735. — Lettre de Voltaire à La Tour.

Partirai-je donc sans que vous ayez fini ? Donnez moy donc un rendez vous. Voyez à quelle heure vous voulez que j'aïlle chez vous.

V.

Ce mercredi [avril 1735?]

à Monsieur/Monsieur de la Tour/rue s<sup>t</sup> Mery/à l'hôtel de Jabac

BnF<sup>23</sup> MS n.a.fr. 24335 F<sup>o</sup> 247-48; Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaide, no. 552/D861; *v.g.* Cabezas 2009b

?Avril 1735. — Lettre de Voltaire à La Tour (sans date).

Mon cher Apelle, si vous devez brûler votre maison, c'est parce qu'elle n'est pas digne de vous. Si j'avais une de ces brochures, je vous l'enverrais sur-le-champ; je vais en faire venir; je vous les porterai. Je suis enchanté que vous aimiez un peu la physique; vous avez raison; celui qui embellit la nature, doit la connaître. Je vous embrasse, mon cher La Tour, sans cérémonie. Elles ne sont pas faites pour ceux qui cultivent les arts.

V.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaide, no. 553/D862

1735. — The envelope for a letter from Voltaire à La Tour (which is unclear, but possibly D862), located in the New York Public Library (Manuscripts and archives, miscellaneous papers; don J. Pierpont Morgan 1899; MssColl 4667):

A Monsieur/Monsieur de la Tour, peintre en/pastel/a l'hotel jabac rue s<sup>t</sup> mery/a Paris

Nicholas Cronk & Paul Leclerc, "La correspondance de Voltaire dans les collections de la New York Public Library", *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2012/3, CXII, pp. 653-92

---

1736

1736. — La Tour habite avec son frère Charles, directeur des vivres d'Italie, à Paris, au coin des rues Saint-Honoré et Jean-Saint-Denis.

Voir ci-après, 31 octobre 1736.

Avril 1736. — Lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot<sup>24</sup> au sujet de son portrait, dont il fait faire des copies. The reference to "la copiste" implies that the copyist was to be a female artist,<sup>25</sup> of whom nothing is known; that La Tour himself was to retouch it suggests the copy was to be in pastel (but Voltaire may have assumed he too could work in oil).

A Cirey, ce...

Grand merci, mon cher correspondant. Faites faire d'abord deux bonnes copies, après quoi nous en ferons d'autres; mais voici ce que je voudrais: que la première copie se fasse avec tout le savoir-faire et toute l'habileté de la copiste, afin qu'elle puisse servir d'original aux autres. Dès que cette première copie sera faite, je vous prierais de la faire examiner et retoucher par Latour. Cependant, vous m'enverriez mon original bien encadré, bien empaqueté, et, sur cette première copie, vous me feriez faire une miniature pour porter en bague. Le plus tôt, mon cher abbé, en cette affaire, comme en tout, sera le mieux.

Voltaire, *Œuvres complètes*, t. XXXIV, p. 61-62.

<sup>22</sup> I am most grateful to Hervé Cabezas for discovering this document (4.ii.2020).

<sup>23</sup> References to manuscript transcriptions to other Voltaire letters are omitted.

<sup>24</sup> Bonaventure, abbé Moussinot (–1771), chanoine de Saint-Merri, general factotum for Voltaire.

<sup>25</sup> As noted by Desnoireterres 1879, p. 9f, and Cabezas 2009b, p. 181.

7 juin 1736. — Further letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning his portrait:

Je compte que vous m'enverrez incessamment au moins un de mes portraits. Mandez moy [un] peu mon cher abbé ce qu'on fait de mon [ma]jgre visage. Je ne m'y intéresse guères, mais [mes am]is en ont quelque envie, parce qu'il [app]artient à un homme dont ils connaissent [le cœ]ur.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 697/D1084

16 juillet 1736. — Further letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning his portrait:

Avez vous retiré mon portrait? avez vous fait commencer les copies? le ferez vous graver?

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 720/D1084

30 juillet 1736. — Further letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning his portrait:

Vous pouvez mettre à mon portrait une demi glace. Pardon de mes importunitez. Si vous savez quelques nouvelles, ayez la bonté de me les mander.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 721/D1084

31 août 1736. — Further letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning his portrait:

Envoyez moy donc vite mon portrait.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 736/D1084

25 octobre 1736. — Décès de François de La Tour, père de l'artiste.

L'an mil sept cent trente six le vingt cinq octobre le S<sup>r</sup> François De La Tour Musicien de l'église de S<sup>t</sup> Quentin est decedé agé d'environ soixante dix ans, et le lendemain a été inhumé en cette eglise de St André sa paroisse, vers le pilier qui est du coté de la chapelle de la S<sup>te</sup> Vierge dans l'allée collaterale sous les bans des femmes en presence du soussigné Pretre Curé, et des parains aussy soussignés.

Delatour Duliege Henry Duliege

Emmerez Cure Alexis Duliege

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

31 octobre 1736. — La Tour et son frère donnent, à Saint-Quentin, leur procuration au libraire Pierre Boscher<sup>26</sup> pour faire procéder à l'inventaire des biens laissés par leur père.

Par devant les notaires royaux et tabellions au Bailliage de Vermandois à Saint-Quentin soussignés furent présens Charles de Latour directeur des Vivres d'Italie et Maurice-Quentin De La Tour peintre demeurants à Paris, au coin des rue *Saint Honoré et Jean Saint Denis* paroisse Saint Germain étant tous deux présents au dit Saint-Quentin. Les dits Charles, Maurice-Quentin De Latour, enfants et héritiers parti civiles de deffunct le sieur François Delatour musicien en cette ville leur père et de feu demoiselle Reine Havart leur père et mère lesquels héritiers nous ont fait et constitué leur procureur général et spécial la personne du sieur Pierre Boscher marchand libraire et imprimeur demeurant audit Saint-Quentin, de pour eux et esdits noms de faire procedder à l'inventaire et vente au priser des biens délaissés par ledit deffunct sieur François De la tour leur père recevoir par ledit sieur procureur et prélever sur la masse des biens de ladite succession la somme de 400 livres qui reste deuee audit Charles De la Tour l'un desdits constituants, de ladite succession de laditte Reine Havart sa mère en donner par le sieur procureur toute quittances et descharges vallables, comme aussy consentir par ledit seur procureur pour lesdits constituants, esdits noms, que les deux enfants mineurs du second mariage leur serviront pour eux, leur mère et tutrice pour elle aussy, sur la masse des biens de laditte succession, la somme de 400 livres de laquelle le dit Maurice Quentin De La Tour leur a bien voulu faire don sur ce qui luy revenoit de la

succession de laditte Reine Havart sa mère recevoir par ledit sieur procureur tout ce qui pourra revenir auxdits constituants esdits noms de la succession de feu sieur François De la Tour leur père, vendre par ledit sieur procureur à telles personnes et moyennant tel prix qu'il jugera à propos les parts et portions des immeubles qui appartiendront auxdits constituants comme héritiers dudit feu sieur François De la Tour leur père, passer signer à cette effet par ledit sieur procureur, tous contracts et quittances nécessaires et généralement faire par ledit sieur procureur tout ce que lesdits constituants pourroient faire esdits noms s'ils étoient présents en personnes et obligeant

Fait et passé audit Saint-Quentin, par devant lesdits notaires audit lieu soussignés, le 31 octobre 1736, avant midi et ont signé ainsi:

Signé: DELATOUR et DE LATOUR, Etienne BELLOT et MALÉZIEU, notaires.

Insinué a Saint-Quentin le 12 novembre 1736 premier volume de ladite année folio 48 verso et reçu pour le droit principal de ladite donation entre vifs la somme de 4 livres et 16 sols pour les 4 sols pour livres.

Arrêté le présent registre ce jourd'hui 12 novembre 1736

Signé: RIGUET.

Extrait du registre des insinuations du bailliage de Vermandois existant aux archives du département de l'Aisne, a Laon. Publié par Georges Grandin dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, 1893, p. 110-111; conformed to version in *Le Glaneur littéraire*, no. 5, 6.1.1895.

7 novembre 1736. — Further letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning a miniature version of his portrait:

Je vous prie de me mande si on fait mon portrait en bague.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 781/D1191

17 novembre. 1736 — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning his desire to improve the portrait:

J'ay envoyé à Troye mon cher abbé, j'ai payé les frais d'un procez que je n'avois pas fait, et j'ay eu mon balot de livres.

J'ay eu aussi celuy où étoit mon portrait. Je voudrois qu'il fût un peu plus empâté et plus vif de couleurs. Pouriez vous en faire exécuter quelque copis un peu plus animée?

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 787/D1201

16 décembre 1736. — Letter from Gabrielle-Émilie, marquise du Châtelet to l'abbé Moussinot mentioning La Tour's pastel and its engraving:

M<sup>r</sup> de Voltaire est parti pour la Prusse Monsieur. V̄s aurés sans doute de ces nouuelles incessament. Si vous aués quelque chose à lui mander ou à lui enuoyer v̄s pouués me l'enuoyer jusqu'à ce que v̄s ayés reçu son adresse. Il m'en a donné sur sa route, et ie lui feray tenir. Il m'a dit en partant qu'il v̄s prioeroit de m'enuoyer son portrait en pastel quand le graueur en aura fait. Ie v̄s en suplie aussi, et de le laisser copier auant en bague à un petit peintre que m<sup>r</sup> le cheualier de Villefort doit enuoyer chez vous de ma part p<sup>r</sup> cela. Ie v̄s prie aussi de m'enuoyer trois de ses estampes in quarto et vne in douze montées avec des bordures dorés parcequ'il m'a chargé d'en donner p<sup>r</sup> lui et qu'il m'a dit que v̄s me les enuoyeriés.

EE Correspondence, D1226

*Sans date* [c.1736]. — An undated letter from a certain Laroque<sup>27</sup> to Duché<sup>28</sup> gives La Tour's address as "rue Saint-Honoré, a coin de la rue du Chantre": Tourneux 1904a, p. 115 notes that this places it before 1745 when La Tour obtained lodgings in the Louvre, but the address is probably the same as the rue Saint Honoré et Jean Saint Denis noted above, 31.X.1736 (the 13th century rues du Chantre and Jean-Saint-Denis were both merged into the rue de Rivoli, a little further from the Palais-Royal than the rue des Bons Enfants, opening before the Louvre:

<sup>26</sup> V. n. 27.III.1726 *supra*.

<sup>27</sup> It is tempting to suggest that the author was Antoine de La Roque (1672–1744), a former gendarme de la garde du roi (corps écossais), who was joint editor of the *Mercur de France* 1721–44; a correspondant of Élie Fréron; and a great collector (his vente p.m. in .IV.1745 included more than 300 paintings, but no pastel); Voltaire noted his "charmant cabinet" in a letter to Moussinot (4.VIII.1738). Watteau painted his portrait. However a comparison of the handwriting in the

note and that of La Roque in manuscript correspondence (e.g. lettres de 1731 à de Mauzauges, Ms\_151\_43, f<sup>o</sup> 201 ff) make this very unlikely as the hand is much less tidy. Nor does it seem that Antoine's brother Jean, the explorer, can have been the author.

<sup>28</sup> Possibly Jean-Baptiste Duché, sgr de Passy, commis des guerres, brother of the fermier général; but the address has not been verified. The name might be Truché or Fruché.

v. Hillairet 1997, II, p. 350), a period when the subject matter of the portrait may have been more likely than later in his career.

*A Monsieur*

*Monsieur Duché, Quay de l'École, a costé du caffè de Gradot<sup>29</sup>, au 2<sup>e</sup> appartement*

La personne pour qui je m'interesse, Monsieur, s'appelle Manon Richer. il y a 7 ou 8 mois qu'elle a été arrestée. Elle est fille d'un soldat aux Gardes<sup>30</sup> peu délicat sur l'honneur, mais ses oncles, qui sans doute le sont un peu plus, ont obtenu sa detention, sur ce que son ventre a franchi les dimentions ordinaires du corps feminin par les aproches trop libres d'un garçon qui la recherchoit en mariage. Vous voyez le soin que je prends de menager votre pudeur par le choix des termes. Au reste, Monsieur, je ne l'ay jamais connue que vendeuse de figues et je n'ay jamais aperçu dans sa conduite le plus léger penchant au dereglement. Son portrait non achevé est chez le celebre La Tour, Peintre en Pastel, mon ami, rue St Honoré au coin de la rue du Chantre chés un chandelier, ou l'on peut se donner le plaisir de voir un caractere de teste aussi Pittoresque qu'admirable.

Je suis fort aise au surplus de cette occasion pour me renouveler dans l'esprit de M. Morabin<sup>31</sup> que j'honore toujours très-parfaitement. pour vous Monsieur vous savez depuis longtemps le cas que je fais de votre estime et de votre amitié et une bien je suis du meilleur de mon cœur votre humble et très ob. serviteur

Laroque

Dossier Manon Richer, BnF, MS-12468; transcribed with errors by Frantz Funck-Brentano, "Un modèle de Latour", *Revue rétrospective*, 1890, p. 72; Respengès du Ponty, "Note de police concernant un modèle de la Tour", *Les Cahiers de l'artiste*, 1914, p. 4

## 1737

18 mars 1737. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot.

J'attends à Bar le duc des nouvelles à m<sup>r</sup> Dartigni

...

2<sup>e</sup> sur mon pastel, et sur les copies. ...

Voltaire, *Correspondance*, D1299

30 mars 1737. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot mentioning the copy of his portrait, which Besterman infers is after La Tour. The miniaturist referred to is surely Philippe Penel fils:

À l'égard du portrait de Penel en bague; s'il est bien, il faut le prendre et le payer à Perret. Vous ferez le prix vous-même. Je vous prie si vous en êtes content, de le faire monter joliment en bague pour doigt de femme. Vous le ferez emballer et me l'enverrez à Bar-sur-Aube, sous le nom de Mme Champbonin.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 838/D1306

24 mai 1737. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot.

En réponse à la lettre du 17 [mai], mon cher ami, je vous dirai premièrement, que le ballot de Jonville n'est point arrivé...

que j'attends avec impatience le pastel de La Tour,

que l'estampe qu'on a tiré sur ce pastel est horrible, et misérable, n'en déplaît au graveur, mais peu je m'en soucie. Je ne prends pas le parti de mon visage.

...À l'égard du portrait peint par Penel, n'en parlez point à M. du Châtelet. On le fera payer d'ailleurs.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 849/D1329

*sans date* [c.1737]. — Entry by Voltaire in his notebooks, known as Sottisier.

Aujourd'hui, La Tour, peintre en pastel, demande 4800 livres pour deux copies qui valent 10 écus.

Voltaire, *Sottisier, Œuvres complètes*, Paris, 1880, xxxii, p. 597, as 1800 livres; *Œuvres complètes*, Oxford, 1968–, lxxxii–lxxxiii, p. 450, as 4800 livres

25 mai 1737. — La Tour est agréé par l'Académie royale de peinture, sur la présentation de portraits au pastel. The academicians present

were Coustou, Largillierre, Dumont le Romain, Christophe, Le Lorrain, Cazes, Galloche, Lemoine, Favanne, Restout, Van Loo, Boucher, Natoire, Carle Vanloo, Desportes, Bouys, Gobert, Duchange, Geuslain, Lépicié, Lancret, Adam l'aîné, Boizot, Trémolières, Jeurat, Cochin, Du Vivier, Larmessin, Drouais, Delobel, Cars, Tardieu and Thomassin.

Ensuite, le sieur *Maurice-Quentin de La Tour*, Peintre de portraits en pastel, aiant fait apporter de ses ouvrages, l'Académie, après avoir pris les voix à l'ordinaire reconnu sa capacité, a agréé sa présentation, et incessamment la Compagnie luy donnera les sujets des portraits qu'il doit faire pour sa réception.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. V, p. 205.

1<sup>er</sup> juin 1737. — L'Académie ordonne à La Tour, pour sa réception, les portraits de François Le Moyne et de Restout. The academicians present were Coustou, Galloche, Le Lorrain, Christophe, Le Clerc, Restout, Dumont le Romain, Duchange, Thomassin, Cars, Drouais and Lépicié.

M<sup>r</sup> de La Tour ayant demandé à faire ses morceaux de réception, la Compagnie luy a donné pour sujet les portraits de M<sup>r</sup> Le Moyne, Premier Peintre du Roy, et de M. Restout, peintre et professeur.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. V, p. 206.

4 juin 1737. — François Le Moyne commits suicide, having exhibited signs of instability for some time (v. Williams 2015b).

28 juin 1737. — François Le Moyne étant décédé, l'Académie demande à La Tour le portrait de Jean-Baptiste Van Loo. (By 10.I.1738 Jean-Baptiste Van Loo was in London, and did not return to Paris until 10.XI.1742; he was then too ill to attend the Académie royale, and soon departed for Aix-en-Provence where he died 19.IX.1745. However the further change of morceau de réception is not minuted; v. 25.VI.1740 & 24.IX.1746 *infra*.)

*Mort de M. Le Moyne, Premier Peintre du Roy; M. de La Tour chargé de faire le portrait de Jean-Baptiste Van Loo, professeur, à la place de celui de M. Le Moyne.*<sup>32</sup> — Le Secrétaire a notifié à la Compagnie la mort de Mr Le Moyne, Premier Peintre du Roy et Professeur, arrivée le 4 du présent mois.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. V, p. 207.

Jun 1737. — Report on the candidates received by the Académie royale (contains inaccuracies):

Le 15 du mois dernier, l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, reçut M. Adam, Sculpteur, dont les Ouvrages se ressentent avantageusement du long séjour qu'il a fait à Rome.

M. Tremoliere, qui a été six ans à Rome Pensionnaire du Roy, digne Eleve de M. Vanloo, et M. Boizot, Peintres, M. de la Tour, Peintre en Pastel, de réputation. ...M. Boizot, sur un Tableau représentant..., et M. de la Tour, sur cinq Portraits très-ressemblans.

*Mercur de France*, vi.1737, p. 1409.

Août [18 août – 5 septembre]<sup>33</sup> 1737. — La Tour expose au Salon du Louvre.

## Salon du Louvre 1737

ADDITIONS DES OUVRAGES

*de Messieurs les Agréés de l'Académie.*

*Sur la Face à droite de l'Escalier, à côté de Madame de Montmartel.*<sup>34</sup>

Deux Portraits en Pastel, par M. DE LA TOUR, l'un représentant Madame Boucher [J.46.1328], & l'autre celui de l'Auteur qui rit [J.46.1001].

*n.d.* 1737. — *An oil portrait J.46.31495 of abbé Jean-Baptiste-Joseph Willart de Grécourt (1683–1743), chanoine de Saint-Martin de Tours bears an inscription*

<sup>29</sup> Gradot; one of the most important literary cafés in Paris. Incorrectly transcribed as Pradot by Cottin and Respengès du Ponty.

<sup>30</sup> Perhaps Christophe Richer des Portes (–1728), gendarme de la garde du roi, cul de sac de la rue des Quatre-Vents who left an annuity to his natural daughter Nicole-Françoise Richer. It is unclear if he was related to La Tour's sitter Richer de La Morlière, whose father, Nicolas Richer de Roddes, was at one stage trésorier de la gendarmerie.

<sup>31</sup> Jacques Morabin (1687–1762), traducteur, philologue et secrétaire du lieutenant de police, rue des Mathurins.

<sup>32</sup> The sentence in italics is the heading in the minutes, sometimes added later. No reference to the change in set piece is made in the minutes proper.

<sup>33</sup> There are uncertainties over the exact dates of the salons.

<sup>34</sup> The portrait of Mme de Montmartel was by Jean-Baptiste Van Loo.

« peint par Latour à Paris, rue St [Jacques] proche les Jésuiste 1737 » which must be that of a homonym (Lossky 1962b, p. 44); the missing street name must be Saint-Jacques, not Saint-Antoine (the Jésuites later becoming the lycée Louis le Grand), as the same artist provided a full address on the earlier oil 1.46.3164. Neither work is by Maurice-Quentin de La Tour.

## 1738

10 mars 1738. — Charles de La Tour is to be sent to Corsica (Genoa sought help from Louis XV to quell a local rebellion), according to the memoirs of Louis-Amand Jaussin (–1767), apothicaire major de l'armée, on the events in Corsica 1738–41, reporting a letter he received from François de Rochas, secrétaire to the ministre de la guerre, from Versailles of 10.III.1738. Jaussin's footnote confuses "M. de la Tour" with Jean-Baptiste Des Galois de La Tour (1681–1747), premier président du parlement de Provence (but Charles may be identified by his office: *n.* 18.XI.1740 *infra*):

J'ai rendu compte à Mgr d'Angervilliers<sup>35</sup> de la lettre que vous lui avez écrite du même jour [16.II.1738]. Il écrit par ce même ordinaire à M. Peloux<sup>36</sup> de pourvoir aux remèdes qui vous manquent, par un état qu'il enverra de ce qui vous est nécessaire à M. de la Tour, & il prie en mem tems M. de la Tour de le faire passer en diligence à Bastia. Vous savez que Mgr s'est entièrement reposé sur vous de l'approvisionnement de la pharmacie, & qu'il a été fait suivant ce que vous avez réglé; vous savez aussi qu'il a été dit qu'au cas que l'on eût besoin de quelque chose, M. Peloux le demanderoit à M. de la Tour... De Rochas.

Jaussin, *Mémoires historiques, militaires et politiques... évènements... Corse*, Lausanne, 1759, II, p. 328f

5 juin 1738. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot.

Encore un petit mot sur les livres que vous m'envoyez. Vous pouvez fort bien dépêcher les treize tomes d'*Observations*. Prault reprendra les quatre qu'il a déjà envoyés, et qui sont brochés. Je vous prie de lui bien recommander de faire retoucher cette mauvaise estampe. Que Latour choisisse.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 967/D1513

17 juin 1738. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot.

Je ne peux envoyer l'original de mon portrait. M. de Latour en a un. Servez-vous au pis aller, de la copie.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 974/D1523

3 juillet 1738. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot.

M. de Latour, le peintre, doit vous venir voir au sujet de mon portrait. Je vous prie de faire généralement tout ce qui pourra lui faire plaisir. Il veut exposer le pastel qu'il en a gardé; de tout mon cœur, mais je voudrais, moi, qu'il le fit graver en pierre et en avoir une vingtaine de pierres. Vous lui en parlerez. Adieu mon cher ami. Vous allez à la campagne, et que ne venez-vous à la nôtre?

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 985/D1539

3 juillet 1738. — Letter from Voltaire to Berger:<sup>37</sup>

A Cirey

...Je n'ai jamais eu la vanité d'être gravé, mais puisque Odièvre et les autres ont défigurés l'ouvrage de m<sup>r</sup> de Latour, il y faut remédier. La planche doit être in-8°, parce que telle est la forme des livres où l'on imprime mes rêveries. L'abbé Moussinot s'était chargé d'un nouveau graveur; je lui écrirai; je connais le mérite de celui que l'on propose. Un grand cabinet de physique et quelques achats de chevaux m'ont un peu épuisé, et m'ont rendu indigne de la pierre qui représente Newton. Je me contente de ses ouvrages pour une pistole. J'aimerais mieux, il est vrai, acheter cette tête, que de faire graver la mienne, et je suis honteux de la préférence que je me donne: mais on m'y force. Mes amis qui admirent Newton, mais qui m'aiment, veulent m'avoir; ayez donc la bonté

d'aller trouver m<sup>r</sup> Barrier<sup>38</sup> avec m<sup>r</sup> de La Tour. Je m'en rapporte à lui et à vous. Vous cachetterez, s'il vous plaît, vos lettres avec mon visage. Il faut que la pierre soit un peu plus grande qu'à l'ordinaire, mais moindre que ce Newton, qui est une espèce de médaillon. On ne veut point envoyer mon portrait en pastel; mais m<sup>r</sup> de La Tour en a un double. Il n'y a qu'à y faire mettre une bordure et une glace. Je demande à m<sup>r</sup> l'abbé Moussinot, qu'il en fasse les frais. Adieu mon cher ami. Je vous embrasse.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 986/D1542

12 juillet 1738. — Letter from Voltaire to Berger.

J'ai reçu votre lettre, mon cher monsieur. Non seulement j'ai souhaité que m<sup>r</sup> de La Tour fût le maître de faire graver mon portrait, mais j'ai écrit à l'abbé Moussinot en conséquence; & ce n'est pas pour l'honneur de mon visage, mais pour l'honneur du pinceau de ce peintre aimable. A lui permis de m'exposer, son pinceau excuse tout. Il y a des personnes assez curieuses pour vouloir avoir ce petit visage-là gravé en pierre à cachet. Si m<sup>r</sup> de La Tour veut encore se charger de cette besogne, il sera le maître du prix. Priez le de m'instruire comment il faut s'y prendre, & dans quel temps on pourrait espérer une douzaine de pierres. ...

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 994/D1552

c.15 juillet 1738. — Letter from Voltaire to Berger.

A Cirey

Aujourd'hui est parti, par le carosse de Joinville, le petit visage de votre ami, dont l'aimable la Tour fera tout ce qu'il voudra. On demande les pierres de m<sup>r</sup> Barrier avec plus d'empressement que je ne mérite. A l'égard de l'estampe, il faut, je crois, la donner à Odièvre, puisqu'il a fait les premiers frais. Il se chargera du graveur qui travaillera sous les yeux du peintre. Je donnerai cent francs au graveur pour ma part. Odièvre donnera le reste et aura la planche; & moi j'aurai quelques estampes pour mes amis.

Je croyais que m<sup>r</sup> de La Tour avait un double original. Qu'a-t-il donc fait du premier pastel? Car je n'ai que le second. Enfin j'envoie ce que j'ai, & je l'envoie à l'adresse de l'abbé Moussinot. Faites bien mes compliments au peintre qui m'a embelli & que les graveurs ont défiguré.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 998/D1557

c.15 juillet 1738. — Letter from Voltaire to Berger.

A Cirey

Apparemment, mon cher Berger, que vous n'avez pas reçu ma lettre quand vous étiez à Chantilly. J'ai écrit plusieurs fois à l'abbé Moussinot, pour avoir une autre planche plus digne du pastel de notre ami La Tour. Je veux en faire les frais et qu'on travaille sous ses yeux. Le graveur doit obéir au peintre, comme l'imprimeur à l'auteur. Si les animaux hollandais qui ont imprimé mes *Éléments de Newton* avaient été plus dociles, cet ouvrage ne serait pas plein de fautes d'impression. Je me tiens l'apôtre de Newton; mais j'ai peur de semer en terre ingrate. Mandez-moi si l'excellent livre de M. de Maupertuis fait le fracas qu'il doit faire. Votre peuple frivole en est très indigne. Ecrivez-moi toutes ces nouvelles, et aimez qui vous aime.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, no. 1002/D1562

7 août 1738. — Letter from Voltaire to l'abbé Moussinot.

Mon cher abbé, je n'ai donc nulle nouvelle de ma caisse comme je vous l'ai dit, et ce négligent Prault ne m'informe de rien.

Une caisse est partie aujourd'hui de Joinville, contenant mon portrait que vous remettrez à mon ami La Tour. (Je ne sais où est le bureau de ce coche.)

Vous êtes obligé, en conscience, de me faire graver autrement. Il faut qu'Odièvre s'en mêle, je donnerai 100 livres tournois, la

<sup>35</sup> Nicolas-Prosper Baun d'Angervilliers (1675–1740), secrétaire d'Etat de la guerre 1728.

<sup>36</sup> André Peloux de Rorebel, commissaire ordonnateur de l'armée.

<sup>37</sup> Berger's identity continues to puzzle Voltaire scholars. He was secrétaire du prince de Carignan from 1733 (Voltaire, in a letter of 17.XI.1736, gives his address as hôtel de Soissons, the residence of Carignan), and was intéressé dans les fourrages pour l'armée; it is also suggested tht he was an amateur picture dealer. He was still alive when Voltaire wrote to him on 25.II.1765 concerning their earlier

correspondence. He is widely confused with François Berger (1683–1747), receveur des finances, later (1744) directeur de l'Académie royale de musique and a patron of François Lemoine. Cabezas 2009b proposes Claude-François Berger (1720–1784), avocat au parlement, traducteur; but this seems chronologically improbable.

<sup>38</sup> Salmon 2024 identifies as François-Julien Barrier (1680–1746), graveur ordinaire du roi sur les pierres fines.

planche restera à Odiceuvre; j'aurai quelques estampes pour moi; La Tour conduira le graveur.

Ayez la bonté de transcrire et d'envoyer ce que vous trouverez ci-contente sans perdre un instant. Cela m'est de la plus grande importance, et vous rendez un vrai service à votre ami V....

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaide, no. 1012/D1577

30 août 1738. — Letter from Étienne Fessard (1714–1777), graveur, to Voltaire:

A peine ay-je sçu graver, Monsieur, que mon ambition a été d'avoir L'honneur de faire votre portrait; ce désir qui c'est toujours nourri, m'avoit fait trouver les moyens de conoitre Monsieur l'abbé Moussinot. Enfin sans entrer dans un détail plus long J'étois parvenue au point heureux après lequel J'aspirois depuis si longtemps: il étoit décidé que j'aurais l'honneur de vous graver; votre portrait original, Monsieur, étoit party comme vous le sçavez mieux que personne dans cette intention. Je m'en étois fait une fête parmy tous mes amis, je l'avois annoncé, il me sembloit même que je ne pouvois pas échouer dans cette noble entreprise. J'avois trop d'inclination pour y être malheureux, sur ce fondement J'avois même avancé à Monsieur Moussinot que si le portrait n'étoit pas au point où on devoit le désirer que Je n'en demandois rien, et même j'avois ajouté que Je ne voulois dans cette illustre occasion travailler que pour l'honneur. J'étois Je le répète au comble de la joye mais qu'elle est suivie d'amertume et de Chagrin! J'apprens Monsieur par Monsieur de Latour qu'on a changé d'idée sur mon compte, et qu'on veut donner le portrait désiré depuis si long temps à graver à un autre. Je m'adresse à vous Monsieur, je suis au désespoir si on me fait cette Injustice après une Parolle donnée et l'avoir publié à tout le monde. Que dira le public? ne pensera t'on pas que Je n'en étois pas digne, ou mes ennemis ne diront ils pas que J'ay manqué ce portrait? Mais s'il est décidé absolument par envie ou pour faire plaisir à un autre que je n'auray pas eu l'honneur, du moins ordonné Monsieur que J'y travaille aussi.<sup>39</sup> Cela se peut sans déranger les projets arrêtés en permettant que je le fasse pour compte de la grandeur des hommes illustres de Monsieur Pirault.<sup>40</sup> Le public y trouvera son compte parce qu'il y a beaucoup de personnes qui seroient ravies de l'avoir de manière a Pouvoir l'encadrer dans leurs cabinets. Pardonnez monsieur si Je m'adresse à vous sans avoir L'honneur d'être connu de vous, mais votre réputation de bonté, et de politesse pour les artistes m'ont donné cette confiance. J'ay l'honneur d'être avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Fessard

de Paris ce 30 aoust 1738

Mon adresse est rüe St Denis au grand St Louis Chez un miroitier près d[uj] Sèpulchre, à Paris.

EE Correspondence

*Août-septembre* [18 août – 10 septembre] 1738. — La Tour expose au Salon du Louvre.

La première édition du *Livret* porte au n° 70 « Autre représentant M. Mansard, architecte du Roi », au lieu de M<sup>me</sup> Restout. Une note manuscrite sur le *Livret*, 1<sup>re</sup> édition, conservé à la Bibliothèque nationale (Estampes, coll. Deloynes), dit: « Depuis a encore été exposé un portrait en pastel de M<sup>me</sup> Restout, par M. de La Tour, qui est un excellent morceau. » Ceci explique que le portrait de M<sup>me</sup> Restout, exposé après l'impression du *Livret*, ait été porté à la deuxième édition sous le même numéro.

<sup>39</sup> Fessard eventually engraved the Largillière portrait. (Note by Besterman, EE 2008.)

<sup>40</sup> Presumably a new edition had been projected of [Charles] Perrault's *Des hommes illustres qui ont paru en France* (Paris 1696–1700); *Ferney catalogue* B2292–2293, BV 2693. (Note by Besterman.)

Salon du Louvre 1738

15. Le Portrait en Pastel de M. Restout, Professeur de l'Académie, dessinant sur un Portefeuille [J.46.2686], par M. DE LA TOUR, agréé de l'Académie.

56. Un Portrait en Pastel, représentant Madame de \*\*\*, habillée avec un Mantelet Polonois, réfléchissant un Livre à la main, par M. DE LA TOUR, agréé de l'Académie. [J.46.274 Mme Rouillé]

69. Un Portrait en Pastel de Mademoiselle de la Boisiere, ayant les mains dans un Manchon, appuyée sur une Fenêtre. [J.46.2926 future marquise de Sesmaisons]

70. [éd. 1:] Autre représentant M. Mansard, Architecte du Roi [J.46.1885], par M. DE LA TOUR, agréé de l'Académie... [éd. 2:] Portrait de Madame Restout, en coëffure [J.46.2708], par M. DE LA TOUR, agréé de l'Académie..

#### CRITIQUES

ANON. 1738, "Exposition des tableaux, sculptures, gravures, dessins et autres ouvrages de l'Académie royale de peinture et sculpture établie à Paris sous la protection du Roi", *Mercur de France*, x.1738, pp. 2181–83 [MSW0012; CD xlvii 1207]:

Dans le Catalogue que nous allons donner, nous n'avons pas cru devoir garder d'ordre, ni marquer aucun rang de préférence sur les Maîtres ni sur leurs Ouvrages...pour désigner à nos Lecteurs qui auront produit ces heureux effets, nous les marquerons d'une Asterique, c'est-à-dire d'une espede d'Etoile, en cette maniere ✱.

DE LA TOUR. 1. ✱Portrait en Pastel de M. de Restout, Professeur de l'Académie, dessinant sur un Portefeuille. 2. Celui de Mad. De ..., habillée avec un Mantelet Polonois, réfléchissant, un Livre à la main. 3. Celui de M. Mansard, Architecte. 4. ✱Madlle de la Boisiere, ayant les mains dans un Manchon, apuyée sur une fenètre. On a été non-seulement frappé de la ressemblance parfaite de tous ces Portraits, mais encore de l'imitation naïve & vraie, de ce que la Nature présente aux yeux de plus agréable. En ce genre on ne croit pas que l'Art puisse aller au-delà.

Anon. [Chevalier Jean-Florent-Joseph de NEUFVILLE DE BRUNHAUBOIS-MONTADOR], *Description raisonnée des tableaux exposés au Louvre. Lettre à M<sup>me</sup> la marquise de S. P. R.*, s.l., 1738 [MSW0011; CD i 8]:

Quelleque admiration qu'on ait donné à tout ce dont je viens de vous entretenir, Madame, il faut en redoubler à la vûe des *Pastels* de M. La Tour. Il en a produit cinq. C'est la nature même pour la vérité de la ressemblance: si bien que, d'un bout à l'autre du Salon, et au milieu d'une foule toujours interrompue par le flux et le reflux de spectateurs nouveaux, il n'a fallu qu'un coup d'œil pour reconnoître M. et M<sup>e</sup> Restout, long-tems même après avoir perdu leurs portraits de vûe: quoi qu'à dire vrai, on ne puisse sortir sans les avoir été contempler souvent, de même que celui de M<sup>lle</sup> La Boissière, à laquelle il a sçu conserver toutes les graces qu'on lui connaît, et qui, sans la rendre belle, lui donnent la triomphe sur la Beauté.

Son attitude est aisée, naturelle et artistement négligée. Elle est appuyée sur une fenètre, les mains passées dans un de ces petits manchons, que vous avez pris en déplaisance, mais avec lesquels vous vous réconciliez en faveur de celui-ci.

Rien n'est plus leger et plus gracieux que sa touche. On voit, on sent, on croit aller toucher tout ce qu'il peint. C'est du velours, c'est une pelisse, c'est de la gaze; il n'est pas possible que ce ne soit pas qu'une imposture de couleurs.

Anon. [Pierre-François GUYOT DESFONTAINES], "Exposition de tableaux au Louvre", *Le Pour et Contre, ouvrage périodique d'un gout nouveau*, Paris, 1738, xvi, pp. 77ff:

[p. 82] Les Pastels de Mr de la Tour ne sont pas oubliés par l'Auteur, & demandent même, dit-il, un redoublement d'admiration. C'est la nature même pour la vérité & la ressemblance. Rien n'est plus leger & plus gracieux que sa touche. On voit, on sent, on croit aller toucher tout ce qu'il peint. C'est du velours, c'est une pelisse, c'est de la gaze. Il n'est pas possible que ce ne soit qu'une imposture de couleurs.

\*\*\*

22 octobre 1738. — Lettres de Voltaire à Nicolas Thiériot,<sup>41</sup> à Jean Paris de Monmartel<sup>42</sup> et à La Tour au sujet de Bonneval,<sup>43</sup> homme de lettres, précepteur d'Amédée de Monmartel,<sup>44</sup> que Voltaire accuse

<sup>41</sup> Claude-Nicolas Thieriot, Thiériot ou Thierriot (1697–1772), bourgeois de Paris, son of a contrôleur des rentes, writer, literary correspondent of Friedrich II., and Voltaire's friend since their youth.

<sup>41</sup> Claude-Nicolas Thieriot, Thiériot ou Thierriot (1697–1772), bourgeois de Paris, son of a contrôleur des rentes, writer, literary correspondent of Friedrich II., and Voltaire's friend since their youth.

<sup>42</sup> Jean Paris de Montmartel, marquis de Brunoy (1690–1766); J.46.2448.

<sup>43</sup> René Pahoyau de Bonneval (1690–1760), littérateur et critique; J.554.148.

<sup>44</sup> Amédée-Victor-Joseph Paris de Montmartel (1727–1745); J.46.2445.

d'avoir surpris la confiance des Monmartel. En réalité, Voltaire tenait rancune à Bonneval, qui avait écrit un libelle contre lui.

VOLTAIRE A THIÉRIOT

...Quant à Bonneval que vous m'apprenez être précepteur chez M. de Monmartel, je ne crois pas qu'il y reste longtemps. Il ne tient qu'à vous de contribuer à le punir: faites tenir le paquet inclus à M. de Monmartel et datez mes lettres. Souvenez-vous bien qu'en votre présence et devant notre ami Berger, La Tour m'a dit tout ce que je lui rappelle dans ma lettre. Faites-vous confirmer les faits par La Tour, et ensuite faites rendre à M. de Monmartel mon paquet. Conduisez-vous dans cette affaire avec la même prudence que dans celle de Dalainval, et vous réussirez de même... Rafraîchissez la mémoire à La Tour, afin qu'il puisse répondre en conformité à ma lettre que lui fera rendre M. de Monmartel, qui par là connaîtra Bonneval à ne pouvoir s'y méprendre...

VOLTAIRE A MONMARTEL

Je suis obligé, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous instruire que vous avez chez vous un homme de lettres nommé de Bonneval qui, ayant imprimé, il y a quelque temps, un libelle contre moi, a dit pour excuse qu'il n'avait fait ce libelle qu'à la sollicitation de Madame votre femme. Je suis loin de croire à cette infâme calomnie; mais comme il est bon que tout homme qui est à la tête d'une famille et d'une maison considérable connaisse ses domestiques, je fais avec vous, en cette occasion, ce que je voudrais qu'on fit avec moi.

J'insère dans ce paquet une lettre ouverte au sieur La Tour, fameux peintre en pastel, c'est un de ceux de qui je tiens ce que j'ai l'honneur de vous mander. Vous pouvez, Monsieur, lui faire remettre ce billet et lui demander la réponse. Vous jugerez de la vérité de ce que je vous écris, et vous connaîtrez l'homme en question. Ma principale intention est de vous donner en cette occasion une marque de mon véritable attachement. Un aussi honnête homme que vous mérite de n'avoir auprès de lui que des personnes qui lui ressemblent...

VOLTAIRE A LA TOUR

Je vous fais mon compliment, mon cher confrère dans les beaux-arts, des grands succès que vous avez à Paris. Je me flatte que vous voulez bien guider le graveur qui fait mon estampe d'après votre pastel. Quand vous voudrez venir à Cirey, vous y peindrez des personnes plus dignes que moi de vos crayons.

On vient de me confirmer ce que vous m'avez dit à Paris, que le sieur Bonneval était l'auteur de je ne sais quel mauvais libelle contre moi. Mais je suis plus persuadé que jamais qu'il a fait un mensonge plus odieux encore que son libelle,<sup>45</sup> quand il vous a dit que M<sup>me</sup> de Monmartel l'avait encouragé à cette indignité. Je ne connais M<sup>me</sup> de Monmartel que par la réputation de sa vertu; je ne connais M. de Monmartel que par les services qu'il m'a rendus, et je ne connais Bonneval que pour l'avoir vu une fois chez M<sup>me</sup> de Prie, où il m'a emprunté dix louis qu'il ne m'a jamais rendus...

Mandez-moi, je vous prie, quand vous pourriez venir à Cirey. Je vous embrasse, et je suis de tout mon cœur, mon cher Latour, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Mes compliments à M. Berger.

Voltaire, *Correspondance*, t. XXXV, p. 21-22. Cf. Dubois-Cornuau, *Paris de Monmartel*, p. 120-121; *Correspondance*, éd. Pléaide, no. 1034-36/D1632-34

13 novembre 1738. — Letter from Voltaire to Nicolas Thiériot.

J'ai donc par inadvertance datée celle qui est pour M. de Monmartel. Si vous voyez La Tour à votre retour, et si vous vous

assurez de son témoignage, si enfin vous croyez que ma lettre à M. de Montmartel produise un bon effet, j'en ferai usage.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaide, no. 1050/D1654

1739

*Août-septembre* [6–30 septembre] 1739. — La Tour expose au Salon du Louvre.

### Salon du Louvre 1739

Le Portrait en Pastel de M. de Fontpertuis, Conseiller au Parlement. [J.46.1812]

Au-dessous, celui de M. Dupouch, appuyé sur un Fauteuil, par M. *De la Tour*, Agréé de l'Académie. [J.46.1693]

Un Portrait en Pastel, représentant le Frere Fiacre de Nazareth, par M. *De la Tour*, Agréé de l'Académie. [J.46.1803]

### CRITIQUES

ANON. 1739, "Exposition des tableaux, sculptures, gravures, dessins et autres ouvrages de l'Académie royale de peinture et sculpture établie à Paris sous la protection du Roi", *Mercur de France*, II, .IX.1739, pp. 2223f:

DE LA TOUR. 1. Le Portrait en pastel, de M. *de Fontpertuis*, Conseiller au Parlement. 2. Celui de M. *Dupouch*, appuyé sur le dos d'un Fauteuil. 3. Portrait du Frere Fiacre, Religieux Picpus de Nazareth. Nous avons entendu dire à des Curieux du premier ordre, & très difficiles à contenter, que la Nature doit être jalouse des Ouvrages de M. de la Tour; en effet on ne peut pas pousser plus loin l'imitation fine, délicate & ingénieuse.

M. [Pierre-François Guyot, abbé] DESFONTAINES, "Explication des peintures, sculptures, &c.", *Observations sur les écrits modernes*, XIX, 26.IX.1739, lettre 275, p. 118:

M. *de la Tour*, a triomphé cette année, comme dans les précédentes, par ses excellents portraits en pastel. Celui de M \*\*\* appuyé sur un fauteuil a principalement attiré tous les regards. On croit voir une figure en relief, ou plutôt une figure en action.

L. C. D. N. [Chevalier Jean-Florent-Joseph de NEUFVILLE DE BRUNHAUBOIS-MONTADOR], *Description raisonnée des tableaux exposés au Louvre. Lettre à M<sup>me</sup> la marquise de S. P. R.*, s.l., 1739 [MSW0018; CD i 11]:

M. *La Tour* ne dégenère pas non plus, Madame; ses Pastels ont toujours un ton ravissant, et cette perfection qui les rend la nature même. Je confesse que je ne peux bien vous faire entendre combien ils sont digne de louanges. Entr'autres il a peint le Frere Fiacre, quêteur des PP. de Nazareth, qui est achevé. Comme c'est un personnage fort répandu dans le monde, il n'y a pas un enfant qui ne le reconnoisse, et il semble que lui-même reconnoisse tout le monde; c'est surtout les symptômes de son état qui sont marqués dans toute sa figure, et qui caractérisent à impatienter ceux qui la considèrent; c'est une pièce impayable.

\*\*\*

23 décembre 1739. — La Tour travaille au portrait de Mme de Mailly:<sup>46</sup>

L'on peint actuellement M<sup>me</sup> de Mailly en pastel; c'est un nommé la Tour. M<sup>me</sup> de Mailly disoit ce matin que c'est le seizième peintre qui a fait son portrait.

*Mémoires* du duc de Luynes, 1860, t. V, p. 90.

1740

19 février 1740. — Lettre du duc d'Aumont<sup>47</sup> à La Tour.

M. le Duc D'Aumont prie Monsieur de La Tour de n'avoir aucune inquietude sur son portrait. Madame Adelaïde desirant le garder quelques jours. Elle promet d'en avoir grand soin.

M. le Duc charge Monsieur de Cindré<sup>48</sup> d'en dire demain davantage à M. de La Tour.

<sup>45</sup> *Lettre de M. de B. sur la critique des lettres philosophiques de M. de Voltaire.*

<sup>46</sup> La comtesse de Mailly, née Louise-Julie de Mailly-Nesle (1710–1751), maîtresse de Louis XV; [J.46.2199].

<sup>47</sup> Louis-Marie-Augustin d'Aumont de Rochebaron, 5<sup>e</sup> duc d'Aumont (1709–1782), was premier gentilhomme de la Chambre du roi, in charge of the Menus plaisirs. Although unclear the letter suggests that he had borrowed a portrait by

La Tour (perhaps of him – the autoportrait exhibited in 1737?) probably to be copied. See also 1.VII.1761 *infra*.

<sup>48</sup> Pierre-Étienne Le Noir de Cindré (1706–1789), intendant & contrôleur général de l'Argenterie, des menus plaisirs & affaires de la Chambre du roi.

A Versailles, ce 19 février 1740.

Desmaze 1873, p. 67 [faulty]; Desmaze 1874, p. 11.

25 juin 1740. — L'Académie, réclamant aux agrées leurs morceaux de reception, accorde un délai de six mois à La Tour. [Nevertheless he was not reçu until 24.IX.1746: *v. infra*]

*Temps accordez aux Agrées pour leurs ouvrages de réception.* — Conformément à la délibération dernière et relativement à celle du 21 Mars 1739, M<sup>rs</sup> les Agrées aiant été mandez à cette assemblée pour rendre compte de l'état de leurs morceaux de réception, les S<sup>rs</sup> Vandervort, Verbruc, Bouchardon et Adam le cadet, Sculpteurs, on représenté que leurs morceaux étoient avancez, mais qu'ils n'avoient pu les finir dans l'espace de tems qu'ils avoient demandé, qu'ils suplioient la Compagnie de vouloir leur donner encore un an; à quoi la Compagnie a bien voulu consentir.

Elle a aussi accordé:

...

Au S. De La Tour, Peintre en pastel, six mois...

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. V, p. 273.

[25 juillet 1740. — According to Tournoux (followed by Debrie 1991, p. 221), who was so misinformed in a letter from Jules Hachet of 2.VII.1904, La Tour's cousin Anne Bougier died in Saint-Quentin, paroisse Saint-Thomas, having married Jean-Baptiste Bécasse soon after the birth of La Tour's son (acte not located in Saint-Thomas register). Indeed there is an entry for the death of « Marie-Anne Bougier » [sic] in the collective table of Saint-Quentin records. But as the act in the parish register makes clear, the indexed name was misread: Mme Bécasse was née Bruge, not Bougier, and the lady was 5 years older than Anne Bougier. (See 3.VII.1728 *supra* for another entry, where her name was spelt Bruche; it was spelt this way in a second baptismal entry for another daughter, 23.XI.1735 and on 8.I.1736 when she was buried. For the real Anne Bougier, *v.* 20.I.1749) This extract therefore does not relate to her.

*Le Vingt Cinquième Jour du mois de Juillet mil sept centquarante Le Corps de Marie Anne Bruge âgée de Quarante Cinq ans femme de Jean Baptiste Bécasse épicier demeurant en Cette Paroisse decedée du jour dhier après avoir reçu Les Sacriments de l'Eglise a été inhumé dans Le Cimetiere en presence de les dit mary et de Jacques Boulanger son bel oncle qui ont signer fait double les dits jour et an.*

Jean Baptiste Bécasse

Jacques Boulangée M Desjardins Curé

*Registre paroissial de Saint-Thomas, Saint-Quentin; Tournoux 1904a*, p. 24.]

Août-septembre [22 août – 15 septembre] 1740. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Salon du Louvre 1740

De M. Delatour

113. Un Portrait en Pastel, représentant M. de Bachaumont. [4.46.25 Louis Petit de Bachaumont]

114. Autre représentant Madame Duret, dans une bordure ovale. [4.46.1719]

115. Un portrait jusqu'aux genoux de M. de \*\*\*, qui prend du Tabac. [4.46.2481 Étienne Perrinet de Jars]

#### CRITIQUES

ANON. 1740, "Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et gravure par MM. de l'Académie royale...", *Mercur de France*, .X.1740, p. 2276: DE LA TOUR. 1. Le Portrait en pastel de M. de Bachaumont. 2. Celui de Madame Duret, ovale. 3. Un Portrait jusqu'aux genoux de M. \*\*\*, prenant du tabac dans sa Tabatiere. Nous n'entreprendrons point de donner une idée de ces trois excellens Portraits, les expressions seroient trop difficiles à trouver, nous rendrons seulement témoignage de l'admiration générale du Public & de son étonnement.

Anon. [abbé Pierre-François-Guyot DESFONTAINES], "Ouvrages de l'Acad. de Peinture", *Observations sur les écrits modernes*, XXII, Paris, 1740, pp. 281–87 [MSW0020]:

[p. 285] On ne peut plus louer M. de la Tour; il suffit de le nommer pour mettre le prix à ses Ouvrages. Il a exposé cette année trois nouveaux portraits en pastel. Celui de M. Perinet Fermier Général est admirable.

\*\*\*

18 novembre 1740. — Charles de La Tour is in Bastia, according to the memoirs of Jaussin (*v.* 10.III.1738 *supra*):

M. de la Tour, homme plein de probité, qui étoit alors Directeur général des vivres & des hôpitaux de l'armée pour les Munitionnaires, m'écrivit à ce sujet [le magasin des drogues] la lettre suivante:

A Bastia ce 18 Novembre 1740

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui, que la conduite que vous avez tenue avec M. l'Intendant touchant les petits arrangemens que nous avons proposés, est dans l'ordre le plus exact; c'est pourquoi vous devez penser que nous ne vous en savons aucun mauvais gré; parce que nous sommes persuadés que tout ce que vous faites n'est que pour le bien du service; je connois M. Valentin de réputation, pour un fort honnête homme, en outre il suffit qu'il nous soit présenté par vous pour qu'il soit tel: c'est pourquoi nous vous en avons obligation. J'ai l'honneur de vous souhaiter le bon jour & j'ai celui d'être avec la plus parfaite estime, Monsieur, vôtre &c.

Il y avoit au bas de cette lettre, «M. S vous fait bien ses complimens.» C'étoit le nom d'un des Munitionnaires généraux qui étoit venu en Corse.

Jaussin, *Mémoires historiques, militaires et politiques...événemens...Corse*, Lausanne, 1759, II, p. 514

## 1741

6 janvier 1741. — A further letter from Charles de La Tour in the memoirs of Jaussin:

Le Munitionnaire général me fit aussi écrire une lettre à ce sujet-là, où on s'expliquoit ainsi:

A Bastia le 6 Janvier 1741

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bon soir, Monsieur, & celui de vous supplier de la part de M. S. de vouloir bien vous trouver demain matin chez M. de Kessel nôtre Intendant pour faire l'estimation des drogues de la pharmacie générale de toute l'Isle. Je suis avec l'estime & la considération la plus parfaite, Monsieur, vôtre très humble &c. *la Tour*.

Jaussin, *Mémoires historiques, militaires et politiques...événemens...Corse*, Lausanne, 1759, II, p. 519

20 juin 1741. — Letter from Voltaire to abbé Moussinot.

Je vous prie de faire graver une estampe sur le portrait de Latour qui soit un peu moins grossière que celle de notre ivrogne.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaïde, II, p. 499

Septembre [1–23 septembre] 1741. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Salon du Louvre 1741

Par M. De La Tour

118. Un Tableau en pastel de 6 pieds 2 pouces d'hauteur, sur 4 pieds 8 pouces de large, représentant M. le Président de Rieu, en Robe rouge, assis dans un Fauteuil, tenant un Livre dont il va tourner le feuillet, avec les attributs qui composent un Cabinet, comme Bibliothèque, Par-à-vent, Table, & un Tapis de Turquie sous les pieds. [4.46.2722]

119. Autre Tableau représentant le Buste d'un Nègre, qui attache le bouton de sa chemise. [4.46.3181]

[MS addition in CD copie] 119\*. Autre tableau en pastel représentant Mlle Sallé, actrice de l'Opéra, en demi-figure. [4.46.2842]

#### CRITIQUES

ANON. 1741a, "Catalogue abrégé des ouvrages de Mrs les peintres, sculpteurs et graveurs de l'Académie...exposés dans le Salon du Louvre, le premier septembre...", *Mercur de France*, .X.1741, pp. 2284–97 [MSW0021]:

[p. 2292] DE M. DE LA TOUR, 1. Tableau en pastel de 6. pieds deux pouces de hauteur sur quatre pieds huit pouces de large, représentant M. le Président de Rieux, en Robe Rouge, assis dans un fauteuil, avec l'intérieur d'un Cabinet, Bibliothèque, Paravant, Table, &c. & un Tapis de Turquie sous les pieds. 2. Le Buste d'un Nègre, qui attache le bouton de sa chemise. 3. Portrait de Mlle Sallé, célèbre Danseuse de l'Académie



Royale de Musique, de 24. pouces de large sur 30. de haut, assise dans un fauteuil, couvert de Damas vert, les bras à côté l'un de l'autre, & les mains avancées vers les coudes, sans gands, ce qui a beaucoup contribué à faire remarquer au Public éclairé, la différence de cette Carnation délicate, d'avec celle des hommes. Elle est dans l'attitude le plus simple & la plus décente, en habits d'étofe couleur de rose, & le tout dans la plus sublime simplicité & la plus grande vérité. Après ce que nous venons de dire de l'Art inimitable de M. de la Tour, quelles louanges pourroit-on lui donner, qui ne fussent au-dessous de la vérité? Les vers qu'on va lire & qui nous sont tombés par hazard entre les mains, nous tirerons d'embarras.

Du Salon le brillant Spectacle  
Vient d'offrir à nos yeux des Chefs-d'œuvre nouveaux;  
Tu te distingues sans obstacle,  
J'aime à t'y voir louer par tes propres Rivaux;  
Eh! dois-je être étonné que Paris retentisse  
De leur voix empressée à te rendre justice,  
Quand ton rare talent ne l'eût pas soumis  
Ta candeur & ta politesse,  
Ton esprit, ta franchise & ta délicatesse,  
T'en auroient fait autant d'amis.  
Sur cet article il m'est permis  
De m'expliquer sans crainte, & même avec justesse;  
Tout le reste m'est interdit,  
Ton Ouvrage est au Louvre, on l'a vû, tout est dit.

Par M. Pesselier<sup>49</sup>

ANON. 1741b, *Lettre à Monsieur de Poiresson-Chamarande, lieutenant général au bailliage & siège présidial de Chaumont en Bassigny, au sujet des Tableaux exposés au Salon du Louvre*, s.l., s.d. [1741], also in *Nouveaux Amusemens du cœur et de l'esprit*, XI, pp. 1–28 [MSW0022; CD i 14]:

[p. 14] Dans l'enfoncement qu'on trouve ensuite est placé un grand Pastel qui est le Portrait en pié de M. le *President de Rieux* dans son *Cabinet*. Il est assis dans un *Fauteuil* de Velours Cramoisi, adossé à un *Paravent*, & ayant sur sa droite une *Table* couverte d'un *Tapis de Velours bleu*, enrichi d'une *Crépine d'or*. Entre les objets qui chargent cette *Table*, on remarque comme inimitables une *Tabatiere* de ces *Maubois entrelassés* et une *Plume* un peu jaspée d'encre sur ses barbes.

Quant à la figure, elle est d'un ressemblance qui passe toute expression, toute imagination même, & d'une Etude qui tient du Prodiges. Elle est terminée avec le dernier soin, & a cependant un air de liberté qui en déguise le travail. Elle est vêtue d'une *Simarre noire* et d'une *Robe rouge*. L'un se recree: la *Peruque*; l'autre: la *Rabat*; les plus somptueux sont jaloux des *Manchetes*. On sent la legereté du Cheveu, la finesse de la Trame du Linge & l'Aprêt de l'Ouvriere, la délicatesse & le détail immense de la Dentele. C'est un Ouvrage miraculeux, c'est de la *Saxe* même, il n'est pas possible que ce ne soit que du crayon. Cete figure a sous les Pieds un *Tapis de Turquie*, [p. 15] qui n'est pas moins admirable dans son genre. Ce M. *La Tour* a les secrets de toutes les Manufactures.

Tout ce que les Gens les plus difficiles trouvent à reduire dans ce grand morceau, roule sur les accidens. C'est que le *Paravent* est trop près du *Fauteuil*: il ne fait pas bien son effet. Une *Table couverte* les choque: ils disent qu'un *Bureau* à pié de Biche doneroit plus de dégagement, & n'auroit pas mis tant d'étofe l'une sur l'autre. Enfin, malgré ces legeres circonstances, ce *Tableau* sera toujours un *Chef-d'œuvre* en son espèce; & pour vous doner une idée de son *Prix*, on prétend que la *Glace* et le *Cadre* coutent seuls cinquante loüis.

Un autre de la même main qui représente un *More* à demi corps, ne frappe pas tant le gros des Spectateurs, mais s'attire presque autant d'estime des Connaisseurs.

Dans cet enfoncement, & malgré tout l'éclat du Pastel dont je viens de vous entretenir, on voit avec plaisir un *Tableau* de M. *Pierre*...

## 1742

Janvier 1742. — A poem by Thomas Laffichard (1698–1753), auteur dramatique in the *Mercur*:

A M. DE LA TOUR.

De l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, en lui présentant la Muse Bretonne.

TOI, qui, sur les pas des Apelles  
Voles à l'immortalité

Qui des Sciences les plus belles  
Te fais une félicité,  
Toi, dont les Talens & la gloire  
Font le triomphe du Pinceau;  
Qui dans le Temple de Mémoire  
Sçais l'ouvrir un chemin nouveau;  
Et qui Vainqueur d'un Art stérile,  
Par ta constance es parvenu  
A rendre le crayon docile  
Jusqu'à tromper l'œil prévenu:  
*La Tour*, accepte mon Ouvrage,  
Par lui, je fais la cour au tien,  
Deviens sensible à mon hommage,  
Je jouïrai du plus grand bien.

Par M. L'Affichard.

*Mercur de France*, 1.1742, p. 153

30 août 1742. — Lettre du comte d'Egmont<sup>50</sup> à La Tour.

De Paris, ce 30 aoust 1742.

Si vous voulés vous trouver, ce soir, Monsieur, a l'opéra comique, comme nous sommes convenus hier au soir, je vous meneray a Passy, et je vous rameneray, après le souper. — Je suis charmé d'avoir cette occasion de vous assurer de la consideration avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et tres obéissant serviteur.

Le comte D'EGMONT.

Afin que nous puissions nous trouver plus sûrement, le rendés vous sera sur le théâtre, après la piece.

Desmaze, 1874, p. 11.

Août-septembre [25 août – 21 septembre] 1742. — La Tour expose au Salon du Louvre.

## Salon du Louvre 1742

Par M. de La Tour

127. Le Portrait de Madame la Présidente de Rieux, en habit de Bal, tenant un Masque. [J.46.2725]

128. Celuy de Mademoiselle Salé, habillée comme elle est chez elle. [J.46.2842]

129. Celuy de M. l'Abbé \*\*\* assis sur le bras d'un Fauteuil, lisant à la lumière un in-folio. [J.46.1901 Huber]

130. Celuy de M. du Mont le Romain, Professeur de l'Académie Royale de Peinture et de sculpture, jouant de la Guitarre. [J.46.1677]

131. Un petit Buste de l'Auteur, ayant le bord de son chapeau rabattu. [J.46.1087]

## CRITIQUES

Anon. [Pabbé Pierre-François-Guyot DESFONTAINES], "Exposition des tableaux de l'Académie de peinture et de sculpture", *Observations sur les écrits modernes*, XXIX, 1742, lettre 435, pp. 352–360 [MSW0027; CD xlvii 1217]

[p. 353] Le seul M. de *La Tour* peut le disputer à ces deux chefs-d'œuvre [de Coypel]. Les cinq morceaux qu'il nous a présentés sont [p. 354] d'une beauté & d'une vérité dignes d'admiration: le Peintre s'est si bien représenté lui-même, qu'en regardant son portrait on évite de le louer trop, de peur de louer l'original en face, & de blesser sa modestie.

[p. 357] [Du *Lettre du sujet du portrait* de SAYD PACHA, *Ambassadeur extraordinaire du Grand Seigneur*...] [p. 358] Avant de parler du portrait de ce Ministre peint par M. *Aved*, il fait remarquer que celui qui l'a peint le premier, est M. *de la Tour*, « si fameux dans un genre, où les crayons le disputent aux pinceaux, dont ils savent se passer, & qui dans les tableaux qu'il nous a donnés, ne nous laisse d'autre appréhension, que celle de voir la gloire de l'Auteur durer plus long-tems que ses ouvrages, qui devroient durer toujours. » La gloire d'un Peintre, est de pouvoir dire, *immortalitati pingo*. Le pastel, quoique *périssable*, peut toujours procurer cette immortalité, non à la peinture, mais au Peintre, lorsqu'il excelle, comme M. de la Tour. Il n'est pas certain qu'Apelle & les autres

<sup>49</sup> Charles-Étienne Pesselier (1712–1763), amateur poet and playwright who was intéressé dans les fermes du roi, and worked for Lallemand de Betz. He collaborated with Dreux du Radier, wrote some articles for the *Encyclopédie*, and was a member of the académies at Nancy, Amiens and Angers. In addition to the poems in the *Mercur* cited in the chronology, he mentioned La Tour in an undated

*Épître à Monsieur Jersain* [Gersaint]: "Un La Tour, un Vanlo, qui peint un beau visage" etc.

<sup>50</sup> Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin Pignatelli, comte d'Egmont (1703–1743).

grands Peintres de l'antiquité, ayent peint à l'huile. D'ailleurs la toile, le bois, l'airain, le marbre même, sont toujours *périssables*. Le portrait de SAYD-PACHA, par M. Aved, quoique le principal sujet de la Lettre, y occupe peu de place.

ANON. 1742, "Catalogue abrégé des ouvrages de Mrs les peintres, sculpteurs et graveurs de l'Académie royale...exposés dans le Salon du Louvre, le 25 août 1742, ...", *Mercur de France*, .IX.1742, pp. 2060: DE M. DE LA TOUR. 1. Le Portrait de Madame la Présidente de Rieux, en habit de Bal, tenant un Masque. 2. Celui de Mlle Sallé, habillée comme elle est chés elle. 3. Celui de M. l'abbé \*\*\*, assis sur le bras d'un fauteuil, lisant à la clarté de [p. 2061] deux bougies dans un *in-folio*. 4. Celui de M. Dumont, le Romain, Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, jouant de la Guitare. 5. Un petit Buste de l'Auteur, ayant le bord de son chapeau rabatu. Les Tableaux dont on vient de parler, ont fait un tel effet dans le Salon, qu'ils ont attiré un concours prodigieux de Spectateurs de tout sexe, de tout âge, & même à plusieurs reprises, car on ne pouvait les quitter en les voyant, & après les avoir quittés, on y revenoit encore. Ensorte que nous ne sommes pas peu embarrassés de donner ici à nos Lecteurs une idée juste de la perfection de ces Ouvrages, dont la parfaite & naïve imitation de la Nature tient du prestige. Le Portrait inimitable de l'Auteur, dans le goût du Rimbrand, ont donné lieu à ces quatre Vers.

Au Salon, cher la Tour, parmi tous les Portraits.  
Du tien l'on fait un éloge suprême;  
Peut-on n'en pas admirer tous les traits,  
D'abord qu'il est peint par toi-même?

Laffichard.

Mme de GRAFFIGNY, lettre à François-Antoine Devaux<sup>51</sup> de 14.IX.1742 [Graffigny 1992, III, p. 356]:

Je fus avant-hier prendre Venevaut<sup>52</sup> pour aler voir les tableaux au Louvre. ... Il n'y a rien à ce Louvre de bien extraordinaire que des portraits en pastel de La Tour qui sont autant de chefs-d'œuvres, surtout le sien, peint avec un chapeau à point d'Espagne, detroussé d'un coté, qui lui fait un ombre sur le visage. C'est un morceau parfait: je ne pouvois m'en arracher.

\*\*\*

1742. — A short pamphlet giving an account of Aved's portrait of the Turkish ambassador, shown in the Salon de 1742, included a discussion of La Tour's portrait of the same sitter (which was not however exhibited); these led to several discussions which appeared in the *Mercur de France* and the *Observations sur les écrits modernes*.

[p. 13] Le premier Peintre qui ait eu l'honneur [p. 14] de faire le Portrait de S.E. est M. De la Tour, si fameux dans un genre où les crayons le disputent aux pinceaux dont ils savent se passer, & qui dans les Tableaux qu'il nous a donnés, ne nous laisse d'autre appréhension que celle de voir la gloire de l'Auteur durer plus long-tems que ses ouvrages qui devoient durer toujours. Il y a bien du mérite à rendre son nom immortel par des ouvrages si périssables. Il est peu d'Artistes sur lesquels on ait à faire de pareilles observations; car malheureusement les mauvais Tableaux ne sont pas toujours ceux qui durent le moins.

Ce Portrait de S. E. n'est pas le seul qui nous reste.

[Charles-Étienne Pesselier], *Lettre au sujet du portrait de Sayd-Pacha, Ambassadeur extraordinaire du Grand-seigneur, à la Cour de France et 1742; exposé au salon du Louvre, le 25 Août de la même année*, Paris, 1742, pp. 13–14

Quelque tems après, il souhaita que M. de la Tour, dont il connoissoit déjà le mérite & la réputation, fit son Portrait en Pastel, & il eût pour cela toute la complaisance & la patience possibles, sans oublier beaucoup de politesse, & bien des égards pour un si habile Artiste, qu'on peut assurer avoir fait un vrai chef-d'œuvre dans ce Portrait. On vient de tous côtés l'admirer dans l'Apartement de l'Ambassadeur, & plusieurs Poètes ont déjà travaillé dessus. Voici les Vers que le Chevalier de S. Jory<sup>53</sup> a adressés à cette occasion à M. de la Tour.

La Tour, dont le crayon sublime & gracieux  
Charme autant notre esprit qu'il satisfait nos yeux

Sur tes divins Portraits, ornemens de la France,  
Ton Portrait de SAÏD aura le préférence.  
Cet Ouvrage accomplie, digne de Raphaël,  
N'a rien cependant qui m'étonne.  
SAÏD que l'on revere, enrichit ton pastel;  
Car voici comme je raisonne,  
Plus le mérite est grand, mieux on peint la personne.

*Mercur de France*, VI.1742, p. 986

Il paroît un Ecrit de 16 pages, *in-12*, imprimé chez Prault, intitulé: *Lettre au sujet du portrait de SAYD-PACHA, Ambassadeur extraordinaire du GRAND-SEIGNEUR, à la Cour de France et 1742; exposé au salon du Louvre, le 25 Août de la même année*. Ce petit écrit est un grand éloge de ce Seigneur Turc, représenté dans cette Lettre comme un habile négociateur comme un vrai homme d'Etat, comme un homme de goût, d'un esprit orné, d'un cœur généreux & compatissant.

*Partem aliquam venti illius referatis at aures.*

Avant de parler du portrait de ce Ministre peint par M. Aved, il fait remarquer que celui qui l'a peint le premier, est M. de la Tour, « si fameux dans un genre, où les crayons le disputent aux pinceaux, dont ils savent se passer, & qui dans les tableaux qu'il nous a donnés, ne nous laisse d'autre appréhension, que celle de voir la gloire de l'Auteur durer plus long-tems que ses ouvrages, qui devoient durer toujours. » La gloire d'un Peintre, est de pouvoir dire, *immortalitati pingo*. Le pastel, quoique *périssable*, peut toujours procurer cette immortalité, non à la peinture, mais au Peintre, lorsqu'il excelle, comme M. de la Tour. Il n'est pas certain qu'Apelle & les autres grands Peintres de l'antiquité, ayent peint à l'huile. D'ailleurs la toile, le bois, l'airain, le marbre même, sont toujours *périssables*. Le portrait de SAYD-PACHA, par M. Aved, quoique le principal sujet de la Lettre, y occupa peu de place.

*Observations sur les écrits modernes*, XXIX, 1742, p. 357–58

## 1743

20 mars 1743. — Letter from Voltaire in Paris to Pierre-Robert Le Cornier de Cideville (1693–1776), conseiller au parlement de Rouen.

Mon aimable amy dont l'amitié, et les louanges sont si précieuses, je sortiray à quatre heures précises pour un homme qui me peut presque aussi bien que vous faites, et qui ne m'embellit pas tant. Voyez si au sortir de chez M. de la Tour, vous permettez que j'aïlle chez cet autre peintre charmant m<sup>r</sup> de Cideville, que j'embrasse mille fois.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaide, II, p. 634, D2738

?20 avril 1743. — Letter from Voltaire to La Tour.

M. de Voltaire arrive de la campagne et part pour Versailles; il prie m. de La Tour de vouloir bien venir entendre lundi le discours qui sera prononcé à la comédie française avant la représentation de Merope. Il devrait bien y amener M. Le Moine.<sup>54</sup> Il y sera un peu question des Apelle et des Phidias.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléaide, II, p. 639/D2753

Août [5 août – 1 septembre] 1743. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Le *Livret* de la collection Deloynes porte ces notes manuscrites: « N° 104. M. Parosel. — N° 105. M<sup>lle</sup> de Beaupré; il n'a pas été exposé. — Autre représentant, M. Frémin, sculpteur; très beau portrait jusqu'aux genoux, fait en sept jours. »

## Salon du Louvre 1743

Par M. De La Tour

103. Un Portrait au pastel, représentant M. le duc de Villars, Gouverneur de Provence, Chevalier de la Toison d'Or. [J.46.3087]

104. Autre, représentant M. \*\*\*. [Parosel – annotation CD] [J.46.2467 Charles Parrocel]

<sup>51</sup> François-Antoine Devaux (1712–1796), Mme de Graffigny's faithful correspondent over many years, was receiver des finances de Lorraine until 1752, when he became lecteur du roi Stanislas.

<sup>52</sup> Nicolas Vennevault (1697–1775), peintre; v. *Dictionary*, artists.

<sup>53</sup> Louis Rustaing de Saint-Jory (16.–1742), chevalier de Saint-Lazare, homme de lettres, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans. He was also close to the d'Albert

de Luynes family. The author's date of death appears widely as 1752 (the source being Barbier's *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 1827, iv), but a document in the registre de tutelles (AN Y4598A) confirms he was dead by 10.IV.1742; his inv. p.m. was taken 19.IV.1742 (AN MC/1/408).

<sup>54</sup> No doubt the sculptor Jean Baptiste Lemoine [Bestermann note].

105. Autre, représentant Mademoiselle de \*\*\*. [“Autre représentant Mademoiselle de \*\*\* [Beaupré]; il n’a pas été exposé” – annotation CD] [J.46.127]  
[Autre représentant M. Fremin sculpteur, très beau portrait jusqu’aux genoux, fait en sept jours. – annotation CD] [J.46.1818]

Hogarth “presented by the artist to M. G. de la Tour” [sic], later offered for sale in 1874.

Simon 2007, pp. 35ff; Austin Dobson, *William Hogarth*, 1907, p. 214

CRITIQUES

ANON. 1743, “Catalogue abrégé des ouvrages de Mrs les peintres... de l’Académie royale de Peinture...”, *Mercur de France*, septembre, 1743, pp. 2043–60 [MSW0028]:

[p. 2050] De M. DE LA TOUR. 1. Un Portrait au Pastel, représentant le Duc de Villars, Gouverneur de Provence, Chevalier de la Toison d’or. 2. Autre Portrait de Mlle de \*\*\*. 3. Autre, représentant M. Parosel, Peintre de l’Académie, d’une vérité frappante. M. de la Tour devient si fort au-dessus de tous les Eloges qu’on lui donne, que nous craindrions de les affaiblir & de ne pas donner une juste idée du mérite de ses Ouvrages, si nous entreprenions de le louer ici.

[p. 2059] De M. SCHMIDT. .... 3. Le Portrait de M. de la Tour, gravé d’après le Tableau au Pastel, peint par lui-même. Voici des Vers qui nous sont tomphés entre les mains, destinés à mettre sous ce Portrait, où l’habile Peintre est représenté en négligé d’une manière pittoresque, & tel qu’il est ordinairement dans son Cabiner

Pour bien exprimer l’art que cette tête loge,  
Faut-il implorer Apollon?  
Mon cher *la Tour*, je crois que non:  
Au bas de ton Portrait, pour faire ton Eloge,  
Il suffit de mettre ton nom.

Anon. [abbé Pierre-François-Guyot DESFONTAINES], “Ouvrages de l’Acad. de Peinture”, *Observations sur les écrits modernes*, XXXIV, Paris, 1743, pp. 46–48 [MSW0030]:

Que dirai-je de M. de la Tour? Il ne se borne pas aux traits du visage, & à la figure. Il peint l’âme: il rend le caractère, l’esprit, le cœur. Il peint tout dans les portraits vivans.

\*\*\*

18 novembre 1743. — Annuity won by abbé Huber with La Tour as successor.

Constitution de 500 livres de rente viagère par le prévôt des marchands et des échevins de Paris, au profit de l’abbé Jean Hubert, licencié en théologie de la faculté de Turin, demeurant rue Notre-Dame-des-Victoires, moyennant la remise d’un billet de 300 livres de la loterie royale de 1743, auquel est échu un lot de 500 livres de rente; le bénéficiaire jouira de son vivant de ladite rente, constituée sur la tête de Maurice-Quentin de Latour, de l’Académie royale de peinture et de sculpture, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, qui en aura la jouissance après la mort de l’abbé.

AN MC CXV/544

Décembre 1743. — Verses addressed to La Tour by Thomas Laffichard (v. supra .1.1742), to whom the artist had evidently presented a copy of Schmidt’s 1742 engraving of J.46.1001.

*A M. de la Tour, de l’Académie Royale de Peinture, pour le remercier de son Portrait, dont il a fait présent à l’Auteur.*

De ta main, cher la Tour, j’ai reçu ton Portrait:  
Il t’offre à mes yeux trait pour trait.  
Par les talens de Schmidt en brille la gravure,  
Et l’art de son Burin égale la Peinture.  
Rien de si beau, de si flatteur;  
De son amitié, de son zèle,  
Il a su te donner une preuve immortelle;  
Mais, quoique d’admire l’Auteur,  
Ton Portrait est encor mieux gravé dans mon coeur.

Laffichard.

*Mercur de France*, .xii.1743, p. 2615

?c.1743. — William Hogarth visited Paris, and it is widely suggested that he visited La Tour’s studio. Austin Dobson records a self-portrait by

vers 1743

c.1743. — La Tour intervenes on behalf of Parrocel when the pension drawn by Rigaud became available after his death in 1743, as explained by Cochin in his Conférence of 6.XII.1760 but printed here (from the 1854 edition) as the events are c.1743:

Je reviens à M. Parrocel. Sous la direction de M. Orry, M. de la Tour, conseiller de cette Académie (et qui me permettra dans cette occasion de ne point épargner sa modestie), fit le plus noble usage de l’accès favorable qu’il avoit auprès de ce ministre.<sup>55</sup> Il sut lui représenter et le mérite du tableau de l’Entrée de l’ambassadeur turc,<sup>56</sup> et la négligence qu’on avoit eue jusqu’alors à remplir les espérances dont on avoit flatté M. Parrocel à cet égard. L’acquisition en fut faite pour le roi. M. de la Tour eut encore dans ce même temps une occasion de lui rendre un service non moins important: une des pensions que le roi accorde aux artistes sur les bâtiments, étant venue à vaquer par la mort du célèbre M. Rigaud, cette grâce, qui est désirée principalement par l’honneur qu’elle fait, étoit sollicitée par plusieurs. Quoique M. Parrocel fût sans doute un des mieux fondés à l’espérer, cependant il avoit été oublié dans les dispensations qui s’étoient faites précédemment, et couroit le risque de l’être encore dans celle-ci. M. Orry, qui réunissoit à la fois le ministère des finances et celui des arts, étoit trop occupé du premier, qui seul est capable d’épuiser l’homme le plus laborieux, pour pouvoir accorder toute l’attention nécessaire à faire fleurir les talents. D’ailleurs, vous savez, Messieurs, combien ont toujours été rares ces ministres chéris, qui aiment véritablement les arts; qui, vivement affectés de leurs belles productions, veulent connoître par eux-mêmes et le mérite des différents talents, et les divers mérites dans chaque talent; qui, toujours accessibles à ce vrai mérite, ne reconnoissent point de protection plus puissante dans la dispensation des grâces, qui méritent les demandes et qui joignent à ces bienfaits des marques d’estime et d’affection plus flatteuses encore. M. Parrocel, timide et peu actif à se présenter, laissoit parler son mérite seul. Mais cette recommandation n’avoit pas alors tout le pouvoir qu’elle a maintenant, et vraisemblablement n’eût point eu d’effet sans les représentations de M. de la Tour. Il sollicita vivement pour M. Parrocel. Cette pension, qui étoit de 1,000 livres, fut partagée en deux, et la moitié en fut accordée à M. Parrocel. M. Restout obtint l’autre, et lui-même a exigé que j’ajoutasse ici que c’est également aux sollicitations de M. de la Tour qu’il reconnoit la devoir. Ce qui rend ce procédé généreux encore plus recommandable, c’est que M. de la Tour n’avoit point encore obtenu pour lui-même cette faveur pour laquelle son mérite lui donnoit des droits incontestables; il en faisoit avec plaisir le sacrifice à ses amis. Cette ardeur de rendre service à M. Parrocel ne s’est point démentie, et lorsque M. de la Tour eut l’honneur de peindre Sa Majesté, il sut saisir les occasions de célébrer les rares talents de M. Parrocel avec cette chaleur qu’inspire une véritable amitié.

C.-N. Cochin, “Vie de Charles Parrocel”, 1760, ENSBA MS, 113<sup>1</sup> & 113<sup>II</sup>; in L. Dussieux & al., *Mémoires inédits sur la vie...*, 1854, II, p. 413–414; repr. Jacqueline Lichtenstein & Christian Michel, eds., *Conférences de l’Académie royale...*, VI, 2015, pp. 620f

c.1743. — Undated letter from the bishop of Verdun to La Tour. The letter is most likely to date from Cardinal de Tencin’s period as a minister of state, from 1742, and before he retired to his see in 1752, in which case the author of the letter was Charles-François d’Hallencourt de Dromesnil (1674–1754), évêque de Verdun from 1721. He appears in Tencin’s correspondence with his sister.

Vendredi au soir.

M. le cardinal de Tencin<sup>57</sup> devait aller, demain, chez vous, à onze heures, Monsieur, mais il ne pensoit pas que c’est demain, jour de Conseil, depuis dix heures jusqu’à une ou deux heures. Aussi,

<sup>55</sup> La Tour’s portrait J.46.2431 of Philibert Orry, comte de Vignory (1689–1747), directeur des Bâtiments du roi, ministre d’État, contrôleur general was exhibited in 1745.

<sup>56</sup> Parrocel exhibited *L’Entrée aux Tuileries de l’ambassadeur turc Mehemet Efendi* at the Salon de 1727 (Versailles MV 177).

<sup>57</sup> L. Guérin de Tencin, né à Grenoble en 1680, cardinal en 1739, archevêque de Lyon en 1740, mort en 1748. – Son portrait, qui jusqu’ici n’avait été signalé nul part, est, sans doute, celui que possède M<sup>me</sup> Sarazin V. Varluzel, 10, rue de Chabrol, à Paris. (Note de Desmaze. Pierre-Paul Guérin de Tencin’s dates were 1679–1758 – NJ)

Monsieur, si vous pouvez remettre la partie à lundy prochain, – à onze heures du matin, – j’aurai le plaisir de me trouver à votre travail et de continuer d’admirer jusqu’à quel point vous portez la perfection de votre art.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

L’ÉVÊQUE DE VERDUN.

Desmaze 1873, p. 66; Desmaze 1874, p. 10

---

1744

---

16 avril 1744.<sup>58</sup> — Death of abbé Jean-Jacques-Clément Huber (1699–1744), [J.46.1899](#), in Paris, naming La Tour as his légataire universel. The legacy however is not without complications (*v. infra*, 6.XI.1770): Huber had become involved in the import of tobacco from Virginia, where he had travelled 1737–38. He had complicated contracts with George Fitzgerald<sup>59</sup>, an Irish Catholic (from landed family in Waterford) closely linked to Paris de Montmartel, and, from 1740, the normal agent for the fermiers généraux (confusingly he was succeeded in 1744 by his partner and nephew, also George Fitzgerald). Based in London, George Fitzgerald Jr later went bankrupt (in 1759), and died in 1762. Huber had also obtained a monopoly for the use of a “calandre pour le moirage des étoffes” and, on 9.IV.1744, the king gave him a 30 year lease of land where the calender was located, in rue Louis-le-Grand; the machine was operated by a certain André Smith, “directeur de la Calandre royale”, said to be “flamand de nation”, although Huber corresponded with him as Andrew Smith, Pall Mall, London.<sup>60</sup> Some provisions of the will (e.g. details of bequests to family and servants) are omitted in this transcription:

Ceci est mon Testament olographe et ma dernière volonté que je desire être exécutée dans tous ses points après mon décès.

Comme il n’est pas possible aujourd’hui d’avoir un état exact de mon bien, ayant actuellement entre les mains de M<sup>r</sup> Isaac Vernet<sup>61</sup> cent soixante cinq billets de la dernière lotterie sur lesquels il y a des déductions à faire pour des lots échus et dont les billets doivent être éteints, et en outre une somme due à M<sup>r</sup> de Montmartel et payable le quinze février mille sept cent quarante cinq; de plus n’ayant point arrêté mes comptes avec M<sup>r</sup> George Fitzgerald et Compagnie depuis le 1<sup>er</sup> 8<sup>me</sup> 1743, je prie mon bon et cher ami <M<sup>r</sup> Isaac Vernet> de liquider tout cela tant ce qu’il a entre ses mains que ce qui demeure et mains de M<sup>r</sup> Fitzgerald au cas que je vienne à mourir avant d’avoir fait cet arrangement le nommant des à présent mon exécuteur testamentaire, bien convaincu que son amitié le portera à me rendre ce dernier bon office, et voici quelles sont mes dispositions.

Je légue à ma Grand Mere Calandrin<sup>62</sup> douze sols et à ma Mere autant, ou cinquante livres de chocolat à lune et à l’autre à leur choix, les priant de trouver bon que je les desherite d’autant qu’elles ne sont pas dans le cas d’avoir besoin de ma succession

Je légue à chacun de mes frères et sœurs qui se trouveront vivants au tems de mon décès douze cent livres à chacun pour leur tenir lieu ou à leurs enfans de toutes prétensions quelconques

En outre je légue séparément à mon frère aîné Jacob Huber et à sa femme ma belle sœur que j’ai toujours aimée douze cent livres ou une pièce de vaisselle d’argent de même valeur

[other bequests to family, friends and servants]

Je légue à mon frère Pierre douze cent livres en outre et par-dessus les douze cent livres ci dessus

Je légue à M<sup>r</sup> Vernet mon bon et cher ami mon carrosse ma chaise et mes chevaux de carrosse avec toutes leurs appartenances mais

sous condition de faire usage et de prendre carrosse ainsi que je l’en ai prié plusieurs fois, et qu’il convient à son état

Je légue à Neuilly<sup>63</sup> mon domestique dont je dois recompenser la fidélité l’attachement outre ses gages échus, cinq cent livres pour porter mon deuil, toute ma garde-robe mon linge mes fourrures en un mot tout ce qui peut être compris dans l’habillement et en outre une rente viagère de huit cent livres dont le fonds sera pris sur tout ce qui je laisse et le placement fait pour mon ami M<sup>r</sup> Vernet

...

Je légue à mon bon et cher ami M<sup>r</sup> de la Pouplinière outre seize cent livres dont il a mon billet ma montre d’or et secondes de Graham ou celle que je me trouverai au tems de mon décès, comme un léger souvenir de l’homme du monde qui la le plus aimé, et tous mes papiers pour en faire l’usage qu’il trouvera bon, lesquels papiers lui seront remis par M<sup>r</sup> Vernet après qu’il en aura tiré tout ce qui regard mes effets

Je légue à M<sup>r</sup> le Contrôleur général, c’est à dire à M<sup>r</sup> Orry s’il est vivant au tems de mon décès, mon portrait peint par la Tour que je le prie d’accepter comme une petite marque de l’attachement sincère que j’ai toujours eu pour lui indépendamment de sa place, et mon beau dessein de Parrocel dont il est capable de connaître le mérite

Je légue à Mad<sup>e</sup> Geoffrin dont j’honore et respect l’amitié ma Thétière d’argent et deux goblets couverts à fleurs naturelles de porcelaine de Saxe qui font le coin de ma cheminée

...

Je légue à Smith Directeur de ma Calandre dont j’ai reconnu et ne saurois assez louer la probité et l’attachement, une pension de huit cents livres à prendre sur le produit de ma Calandre – je dis une pension de huit cent livres pendant trente ans qui sont le terme de mon privilège pour passer après lui ladite pension à sa femme et à ses enfans; et cela en outre et non compris le salaire qui pourra lui être due au tems de mon décès ...

Je légue à l’abbé le Blanc dont je respecte l’honnêteté et la vertu dans l’indigence une somme aussi de deux mille livres

Je légue à M<sup>r</sup> Jacques Fitzgerald<sup>64</sup> capitaine dans Dillon quinze cent livres, au lieu d’une bague que j’aurois laissée à mon bon et cher ami George Fitzgerald le jeune son oncle qui j’espère regardera cette marque d’amitié comme donné à lui-même

Je légue à mon frère Pierre Huber en outre ce que j’ai dit ci-dessus ma calandre, mon privilège, et le bâtiment, ma calandre pour toujours parce qu’elle m’appartient, et la privilège et le bâtiment pour le tems marqué à condition de donner à Smith la pension de huit cent livres ci dessus et à M<sup>r</sup> de la Tour Peintre une rente de mille livres tant que la dite calandre subsistera; et faute par mon frère Pierre d’accepter ces deux conditions, le présent legs sera tenu pour nul, et la dite calandre et privilège seront vendus, mais toujours à la condition des deux dites rentes, celle de Smith sera prélevée de préférence à tout.

J’institue mon ami M<sup>r</sup> de la Tour que j’ai toujours cheri comme mon enfant, et dont je respecte autant la vertu que j’admire les Talens, pour mon héritier et légataire universel; et l’autorise pour et autant qu’il est en mon pouvoir, persuadé que son premier soin sera de paier ce que je pourrai avoir de dettes au tems de mon décès; je le prie de ne pas oublier aucune et s’il en trouvoit même de douteuses, de juger favorablement de celui qui se portera pour créancier, sur tout si ce sont d’honnêtes gens

<sup>58</sup> D&S and La Tour 2004a erroneously give 1747, disputing the date given by Brazier and Loche.

<sup>59</sup> See L. M. Cullen, “The two George Fitzgeralds of London, 1718–1759”, in *Irish and Scottish mercantile networks...*, 2007, pp. 251ff.

<sup>60</sup> According to Paul Feuga, *Châtillon et sa région: histoire du département du Rhône*, 1992, p. 163ff, he was married to Marie Fabry, daughter of a maître-orfèvre from Tours.

<sup>61</sup> Isaac Vernet (1700–1773), officier des gardes suisses, négociant à Marseille, banquier, exécuteur du testament de l’abbé Huber, membre du conseil des Deux Cents à Genève 1738.

<sup>62</sup> Mme Benedict Calandrini, née Sybille-Catherine Fatio, sœur de Nicolas Fatio de Duillier. For other members of the Huber family see the Huber [genealogy](#).

<sup>63</sup> Huber’s valet de chambre, Louis-Michel Crouët dit Neuilly, later gained employment with Mme Geoffrin (I am grateful to Rochelle Ziskin, private communication, 2021, for this and other observations).

<sup>64</sup> Jacques Fitzgerald (c.1715–Brive-la-Gaillarde, Saint-Martin, 10.II.1773), chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi. On 13.II.1734 he obtained dispensation de domicile to marry Catherine de Combefort in the Sainte-Chapelle; he was subsequently married to Jeanne O’Connor. He joined Dillon’s Irish Brigade in 1730, fighting at Dettingen in 1743. He headed a company in Lally’s regiment at Fontenoy in 1745, and later commanded the Clare regiment.

Et en cas que le dit M<sup>r</sup> de la Tour ne fut pas en volonté d'accepter ce legs universel crainte des embarras ou cela pourroit le jetter, j'institute et nomme a sa place mon bon et cher ami M<sup>r</sup> Vernet <mon legataire universel>, sous condition de faire en sorte que le dit M<sup>r</sup> de la Tour aie de moy deux mille livres de rente viagere bien assurées, en outre et par dessus un contract de cinq cent livres de rente que j'ay mis sur sa tete, et qui lui demeurera

Si quelcun trouve extraordinaire cette disposition en faveur de Mr de la Tour ce quelcun ne le connoit pas comme moy, qui mourrois inconsolable si je le laissois dans le cas de manquer du necessaire

Par cette mienne derniere volonté jannulle toute disposition anterieure Fait a Paris ce vingt sept Mars mille sept cent quarante quatre J J C Huber Je me reserve pourtant d'ajouter a cette presente disposition dautres legs que la douleur que je souffre dans ce moment pourroit mavoit fait oublier mais faute par moy dy ajouter elle nen aura par moins son plein effet. Elle consiste jusques a present en deux feuilles contenant chacune quatre pages...

Je legue a M<sup>r</sup> Sermet mon ami dont j'estime la probité et le bon cœur mon diamant pesant quatorze grains comme une legere marque de ma reconnaissance; ou suppose que je ne me trouvasse pas ce diamant au tems de mon decés un diamant de quinze cent livres

Je legue a M<sup>r</sup> Sarrazin le fils<sup>65</sup> en reconnaissance des soins qu'il sest donné pour ma calandre, deux mille livres Fait a Paris ce 1 Avril je dis premier Avril Mille sept cent quarante quatre

J J C Huber

It seems however that the estate was insufficient to cover the various legacies and disputes with Fitzgerald & Cie and the fermiers généraux, while the profits from the calender monopoly never materialised, so that the machine was surrendered to Smith. La Tour renounced the succession universelle, but Vernet did so too. Four years later La Tour offered to surrender the annuity of 2000 livres against a single payment of 10,000 livres « par pure considération » for Huber, « et dans un esprit de conciliation ». The matter was still under discussion in 1770.

AN MC/ET/1/366; summary in Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France*, 1959, II, p. 221; Apgar 1995, p. 210; Debric 1991, p. 126; *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1993, p. 256

21 avril 1744. — Entry in the journal of the syndic François Calandrini, Huber's cousin:

Nous avons appris la mort de l'abbé Huber, à Paris. Il a fait un peintre son héritier, laisse à ses frères 1200 livres, et laisse à sa mère et à sa grandmère...50 livres de chocolat.

Société d'histoire, papiers Edmond Pictet, 70, cited Rheinwald 1927

8 juin 1744 & seq. — The inventaire p.m. of the abbé Huber is conducted in Paris, and includes the following item pour mémoire:

A l'égard de deux tableaux en pastelle representans portraits d'hommes sous leur glaces dans leurs differentes bordures de bois doré étants au dessus des deux portes de lad[ite] chambre a coucher aux deux cotes de l'alcove il n'en a été fait aucune prisée attendu la reclamation qui a été faite par le S<sup>r</sup> De Latour peintre de L'academie royale de peinture et de sculpture sur le proces verbal dud[it] S<sup>r</sup> Commissaire Daminois comme appartenans aud[it] S<sup>r</sup> De la Tour pourquoy n'en est icy fait mention que pour servir de memoire.

AN MCL/367

sans date, c.1744. — Although written much later, and by the unreliable abbé Soulavie (who evidently heard the story from La Tour himself), an account of the negotiations between Orry and Jean-Baptiste Lemoine leading to the commission for the monument to the king at Rennes

must date to c.1744. These discussions concerned in particular the treatment of the allegorical figure of Bretagne.

L'auteur de ces mémoires tient de la Tour son ami, qui étoit intimement lié avec Orri, contrôleur-général, & avec Lemoine, que ce ministre négocia obscurément avec l'artiste, l'article des formes & de l'exécution de la statue de Rennes. [...]

Lemoine fut accablé de sarcasmes, quoique le physique de son œuvre fût de toute beauté... *Il en fit une devergondée qui s'acroupit & se pâmé devant le Bien-Aimé*, disoit Latour à l'auteur de ces mémoires. Ce Latour étoit un artiste célèbre par son genie créateur de l'art du pastel, & par son amour de la liberté.

J.-L. Soulavie, *Mémoires du maréchal de Richelieu*, VII, 1793, pp. 278f

## 1745

1745. — La Tour fait le portrait de la Reine (voir au 4 mai 1747).

Février 1745. — These verses appear in the *Mercur de France*. The author, Mde V, is given as Madame V in the index (p. 214); she may be the addressee of a "Lettre sur les tableaux, 1750" published in the same journal in .XII.1750, identified by Georges Duplessis (*Catalogue de la collection...Deloynes*, 1881) as Mme Van Loo, the writer of the letter, Porcien, being a pupil of Coytel. Mme Van Loo later wrote to the *Mercur* concerning two of her husband's paintings sold by Mme Geoffrin to Catherine the Great in 1772. (Presumably this was Carle's wife, née Christina Antonia Somis (1704–1785); she was Marie Fel's teacher.)

VERS sur le portrait de Madame la Princesse de ROHAN, par Mde. V.

L'Atour, dans ce Pastel dont l'éclat nous enchante,  
La divine Rohan à nos yeux est parlante.  
Que d'amours malheureux naissent de son regard,  
Qui chacheront toujours leur charmante blessure!  
Son portrait nous paroît le chef-d'œuvre de l'Art,  
Comme cette beauté celui de la Nature.

*Mercur de France*, II.1745, p. 51

10 mars 1745. — La Tour obtient un brevet de logement aux galeries du Louvre.

10 mars 1745. — Brevet de Logement aux galeries du Louvre à Maurice-Quentin de La Tour, peintre en pastel, sous la grande galerie, en place de feu sieur Martinot,<sup>66</sup> valet de chambre-horloger du Roi.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1057, p. 388. Publié par M. Guiffrey dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, 1873, p. 90.

Brevet de logement aux Galeries du Louvre pour le s<sup>r</sup> de la Tour

Aujourd'huy 10. Mars 1745: Le Roy étant a Versailles voulant donner au S. Maurice Quentin de la Tour Peintre en Pastel une marque de la satisfaction qu'il a de ses talens et de ses services, Sa M<sup>te</sup> luy a accordé et fait don du logement qu'occupoit sous la grande Gallerie du Louvre le feu S. Martinot Valet de Chambre horloger de sa M<sup>te</sup> pour par led. S. de la Tour occuper et jouir dud. Logement et des privileges y attachés ainsi qu'a fait led. s. Martinot en ce tan qu'il plaira a Sa M<sup>te</sup> laquelle mande et ordonne au S<sup>r</sup> Orry directeur general de ses batimens arts et manufactures de faire jouir led. S<sup>r</sup> de la Tour du contenu au présent breves qu'elle a &c.

AN O<sup>1</sup> 89, fol. 97–98

11 mai 1745. — La Tour's brother Jean-François de La Tour served at the battle of Fontenoy in the Gendarmes bourguignons, according to his biography in Charlet 1807. He was wounded in the thigh but continued in action. At Minden (1.VIII.1759) his horse was shot from under him. At Freiburg (29.X.1762), heading a troupe of 25 men, he held

<sup>65</sup> There are numerous members of the family with branches in Geneva and Lyon. This may be a son of Michel Sarrazin (1659–1734), médecin du roi and botanist in Quebec, whom Huber may have met in America: Claude-Michel Sarrazin (1722–1809) returned to France in 1741.

<sup>66</sup> Claude Martinot (1691–1744), a member of an extended dynasty of royal clock-makers of which Balthazar (1636–1714) was perhaps the best known. His father was Henri (1646–1725) married Elisabeth, daughter of the sculpteur François Girardon. His inv. p.m. was conducted in his logement at the Louvre 9.XII.1744.

In 1734 he married Marie-Jeanne-Madeleine Richer; the contract was signed by Charles Coytel. In 1734 he married Marie-Jeanne-Madeleine Richer; the contract was signed by Charles Coytel. After Martinot's death Coytel and Louis de Silvestre appeared in the registres de tutelles (AN Y5705<sup>A</sup>, 2.III.1751) looking after the interests of the children (Martinot attended the marriage of Coytel's brother Philippe to Catherine Botet in 1732). Their son Jean-Claude Martinot, hérald de l'ordre de Saint-Louis, married Louis Tocqué's daughter Catherine-Pauline. For the logemens, see the discussion in the footnote to 7.IV.1750 *infra*.

the enemy at bay, allowing his men to reform. In 1766 he was made an officier de cavalerie and awarded the Saint-Louis. He retired in 1778.

*Août-septembre* 1745. — Charles Parrocel exhibits at the Salon du Louvre a sketch belonging to La Tour, possibly a token of gratitude for the pastellist's generous support (*v. supra*, vers 1743):

Par M. PARROCEL, *Adjoint à Professeur*

55. L'Esquisse d'un Tableau, que l'Auteur a executé en grand, pour le Buffet de la Salle à manger du Roy à Fontainebleau. Cette Esquisse appartient à M. de la Tour.

Livret; *v.g.* C.-N. Cochin, "Vie de Charles Parrocel", L. Dussieux & al., *Mémoires inédits sur la vie...*, 1854, II, p. 426; repr., *v. 6.XII.1760 infra*

*Août-septembre* [25 août – 25 septembre] 1745. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Une note manuscrite de la main d'Antoine Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roi, tracée en marge de son exemplaire, nous apprend que cet ami de La Tour s'appelaient M. Duval et que ce portrait était « le roy des portraits de La Tour » (*Livret*, réimpression, notice de M. Guiffrey).

L'exemplaire de la collection Deloynes porte cette note manuscrite: « 167. M. Duval... C'est le triomphe de la Peinture en Pastel. » On y lit ces deux vers graves sur la bordure:

La Peinture autrefois nacquit du tendre Amour  
Aujourd'hui l'Amitié la met dans tout son jour.

Salon du Louvre 1745

Par M. de la Tour

Plusieurs portraits au pastel:

164. Le ROY. [J.46.2069]

165. Le DAUPHIN. [J.46.2125]

166. M. Orry Ministre d'Etat, Contrôleur Général; peint en grand. [J.46.2431]

167. M. \*\*\*, amy de l'auteur, aussi en grand. [J.46.1724 Louis Duval de l'Épinoÿ] Annotation d'Antoine Duchesne: 'le roy des pastels de La Tour'; annotation CD: 'Duval. c'est le triomphe de la Peinture en pastel. On y lit ces deux vers graves sur la bordure:

La Peinture autrefois nacquit du tendre Amour  
Aujourd'hui l'Amitié la met dans tout son jour.'

168. Plusieurs autres Portraits, sous le même numéro. [J.46.3703 Une jeune personne qui rit; J.46.3704 Plusieurs autres portraits &c.] [J.46.1533 'abbé de La Galaizière', lettre de Mme de Graffigny]

#### CRITIQUES

ANON. 1745a, sans titre, *Mercur de France*, .IX.1745, pp. 133–37 [MSW0032]:

[p. 135] M. de la Tour dont les Ouvrages sont en possession de faire l'admiration de ceux qui sont connoisseurs & de ceux qui ne le sont pas, a orné le Salon de plusieurs Portraits au Pastel dont voici les principaux. Le Roi, Monseigneur le Dauphin, M. le Controleur Général en grand, M. \*\*, ami de l'Auteur, aussi en grand &c. On trouve en tous une vérité & une force qui étonnent les yeux: les gens qui ont le véritable goût de la Peinture lui sçavent gré de ne s'éloigner jamais de cette noble simplicité qui caractérise les Grands Maîtres. Dans le portrait d'une jeune personne qui rit, M. de la Tour a atteint les graces de *la Rosa Alba*: dans tous les autres il a la force du Titien, ce qui est prodigieux pour le Pastel. Nous saisissons cette occasion pour instruire le public qu'il a eu le bonheur de trouver un vernis qui sans altérer en rien la fraîcheur & la fleur de son Pastel, le fixe de façon que l'ébranlement le plus violent ne le peut déranger, ce qui assurera à ses Portraits une durée dont ils sont si dignes par leur beauté.

ANON. 1745b, *Vers à l'occasion de la place où l'on a mis le portrait de M. Orry à la Salle des tableaux, n° 166, on l'a placé adessus d'un abbé et à côté de celui du roi* [MSW0033; CD i 19]:

De la Tour au Salon met un pretre sous toi  
et place ton portrait avant celui du roi.  
Chacun soutient à tort que c'est bizarerie  
parce qu'il n'en sçut pas toute l'allegorie.  
On te voit tous les jours tels que Law l'apostat  
foulant l'église aux pieds gouverner seul l'état,  
et c'est ce que le peintre exprime sans rien dire,  
ou peut-être qu'encore, par un trait de satire,  
il songeait au calvaire ou Jesus autrefois  
fut entré deux voleurs placé sur une croix.

Si Dieu n'en eut que deux, un au roi doit suffire,  
et d'ailleurs tel est à mon avis:  
qu'un gros en vaut bien deux petits.

ANON. 1745c [Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines, ?Fréron or ?Mairault]: "Explication des peintures, sculptures, & autres ouvrages...Salon du Louvre, 1745", *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, IX, 1745, pp. 203–212; 261–63:

[p. 210]: Le prodigieux *la Tour* est toujours le roi du Pastel. Quelle expression! Quelle nature! Qu'il a bien rendu M. le Contrôleur Général, & M. Duval! Dans ces Tableaux, le Peintre s'est élevé au-dessus de lui-même. C'est la Tour vaincu par la Tour.

ANON. 1745d: "Lettre à l'Auteur", *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, IX, 1745, pp. 291–94:

[p. 291] Permettez, Monsieur, que je vous fasse part d'une chose, dont il y a longtems que je m'aperçois au Salon du Louvre où l'on expose les Tableaux des Académiciens. Depuis que les beaux pastels de M. de la Tour y ont paru, j'en ai vu beaucoup d'autres de différents Auteurs, qui seroient encore dans le néant, si l'envie ne leur avoit donné l'être: c'est ce que j'ai pénétré sur tout dans ce dernier concours. M. Nattier, par exemple, est sorti de son talent ordinaire, & a fait & exposé cette année-ci, un ouvrage en pastel: c'est un Portrait, dit-on, de la fille d'un Maître à danser, qui joignant les doigts roule ses deux pouces à peu-près comme Arlequin peut faire dans quelque lazzi. Messieurs les Peintres disent que cette Ouvrage surpasse tous ceux qu'il a fait à l'huile. Qu'auroit donc fait M. Tocqué, s'il en eût voulu faire! Mais [p. 292] ce n'est pas ce dont il s'agit. Pour développer le caractère de la chose, il est bon de vous dire, Monsieur, que plusieurs Académiciens cabalent depuis pour faire tomber M. de la Tour: de-là sont venus tant de pastels: On prétend donner à connoître que tous les habiles Peintres en peuvent faire aisément, & on veut convaincre le Public que ce genre de Peinture est plus facile que celui de l'huile. J'accorde ces deux points sans nulle difficulté; mais le pastel en est-il moins beau? C'est ce que je n'accorde pas. Qu'on demande à M. N. si un Peintre d'un mérite borné peut faire un beau Tableau en pastel, il répondra sans doute que non; que tout Peintre, dont le mérite est borné, reste nécessairement dans ses bornes en tout genre. Il faut donc être habile homme, pour bien faire en quelque genre que ce soit: il faut donc être habile homme pour bien faire le pastel: M. de la Tour le fait bien, par conséquent M. de la Tour est habile homme. Malgré toute l'habileté de ceux qui sont sortis de leur talent, pour entreprendre de faire du pastel, nul ne l'a si bien fait à beaucoup près, que M. de la Tour: [p. 293] donc M. de la Tour est plus habile homme que ces habiles gens qui ont fait cette tentative. Cette conséquence est toute simple, & suffiroit pour convaincre des personnes moins mal intentionnées: mais leur esprit de cabale les aveugle; ils s'appuient sur ce que le pastel est inférieur à l'huile sans distinction; ensorte que, selon eux, on pourroit dire qu'une chose médiocre à l'huile, doit être préférée à une bonne en pastel. Quels esprits raisonnables supporteroient cette absurdité? Quand nous regardons un beau Tableau, que nous importe de quoi il soit fait. Lorsque l'esprit se satisfait en le regardant, va-t-il chercher de quelle matiere il est? Je veux que l'esprit fasse cette recherche, mais il la fait ou devant ou après, & toujours séparément. Dans le Public, il n'y a qu'une voix pour M. de la Tour: tout le monde, au Salon, court avec plaisir à ses Portraits, & chacun en fait l'éloge. Pour moi, ils m'ont toujours attiré comme un aimant, & sans sçavoir pourquoi, ils m'ont causé une satisfaction que je n'ai point sentie dans les autres Portraits. Or est-ce l'huile, ou le lait, ou la gomme, ou quelque autre matiere qui me cause ce plaisir? Non, c'est la beauté [p. 294] de l'ouvrage qui me touche & qui m'offre aparemment les objets tels qu'ils sont dans la nature. Si donc je sens ce plaisir plus particulièrement dans M. de la Tour, que dans les autres, ne dois-je pas conclure que dans le genre de toucher il est plus habile que les habiles qui ont tenté de faire comme lui, & qui ne m'ont pas touché comme lui? Laissons donc à part la matiere, ou si nous l'admettons, ne la considérons que comme le ministre fidèle de l'esprit: elle prend les formes qu'on lui donne, & elle ne devient belle qu'à proportion de la beauté de l'esprit qui l'employe: concluons donc encore en faveur de M. de la Tour, puisqu'il sçait mieux employer sa matiere que M. Nattier & autres. La beauté réelle de ses pastels fait soulever ses concurrents, qui cabalent pour détruire sa réputation dans l'esprit du Public,

C'est ainsi qu'on voulut, par une folle intrigue,  
Enlever un Auteur à ce public amour,  
Tout Paris pour Chimene eut les yeux de Rodrigue,  
Ici les mêmes yeux décident pour la Tour.

Je suis, Monsieur, &c.

Mme de GRAFFIGNY, lettre à Devaux de 7.IX.1745 [Graffigny 2000, VI, p. 577]:

J'ai hier matin voir les tableaux du Louvre. Il ne sont pas merveilleux cette année, quoique Mrs les peintres ayent eu deux ans pour travailler. Ce sont Presque tous portraits, et La Tour empêche de regarder les autres. Disenteuil<sup>67</sup> y est de sa façon, si singulièrement ressemblant que je pensai lui aller parler. A coté de lui est un sous-fermier, peint aussi par La Tour, qui est un chef d'œuvre. Il est assis, il prend du tabac en vous regardant a vous faire rire par son air riant. Il est habillé de la plus belle moire gris de perle qui ait jamais été fabriquée; on est pret a tater l'étoffe, rien n'est si admirable.

## 1746

Février 1746. — La Tour is cited in an advertisement for Mlle Charmeton's pastels:

Les amateurs & curieux du beau Pastel sont avertis qu'il se fait depuis quelque tems à Paris d'excellens crayons dont le célèbre M. de la Tour & autres fameux Peintres en ce genre font actuellement usage par préférence à tous autres. Ces crayons, quoique très-tendres, doux & gras, tiennent la pointe comme ceux de sanguine & s'effacer très-difficilement. Ils se vendent chés la Demoiselle Charmeton au Faubourg Saint-Germain rue S. Benoît vis-à-vis l'Abbaye, au premier appartement dans le fond de la Cour: on y en trouvera toujours des assortimens ou demi-assortimens tout prêts.

*Mercur de France*, février 1746, p. 140f.

Août-septembre [25 août – 25 septembre] 1746. — La Tour expose au Salon du Louvre.

L'exemplaire de la collection Deloynes porte, rectifié à la main: « Trois portraits... », et donne les noms suivants: « Monseigneur le Dauphin; M. Paris de Montmartel; M. Restout, pour morceau de réception à l'Académie; morceau admirable » (Bibl. nat., Estampes).

## Salon du Louvre 1746

Par M. De La Tour

124. Quatre portraits au pastel, sous le même Numéro.

Annotation CD: ~~Quatre~~ Trois:

Monseigneur le dauphin [J.46.2135]

M. Paris de Montmartel [J.46.2448] M. Restout pour morceau de réception de l'Académie, morceau admirable [J.46.2687]

## CRITIQUES

[René de] BONNEVAL, "Lettre à M. de la Tour par M. Bonneval, du 21.IX.1746", *Mercur de France*, .X.1746, pp. 137–39 [MSW0038]:

...Il seroit à souhaiter qu'elle [cette exposition] fût suivie d'un examen judicieux, dans lequel on feroit sentir le caractère de chaque Peintre, & les différentes parties dans lesquelles ils excellent. Je conviens que ce project exigeroit de l'Auteur de l'examen beaucoup de connoissance, & sur tout de cette aménité de stîle, qui fait rendre la critique utile sans blesser. Un pareil Ouvrage instruiroit par degrés, & insensiblement mettroit les Spectateurs qui ont quelque génie, en état de ne pas hasarder des jugemens aussi bizarres que ceux que j'ai quelquefois entendus. La beauté du coloris ne séduiroit plus assez pour faire grace à la pesanteur des Draperies, & à l'irrégularité de l'Ordonnance. On ne confondroit pas la dureté avec la force de l'expression; les graces avec les mignardises, & ainsi du reste.

Étienne LA FONT DE SAINT-YENNE, *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France avec un examen des principaux ouvrages exposés au Louvre, le mois d'août 1746*, La Haye, 1747 [MSW0037; CD ii 22]:

[p. 118] Je viens aux Pastels, espèce de Peinture excessivement à la mode, & à laquelle le Sieur de La Tour a donné une vogue & un crédit qui semble ne pouvoir pas augmenter, par les prodiges qu'il a enfanté en ce genre. Il est vrai qu'il a fait une foule de misérables imitateurs. Tout le monde a mis [p. 119] ces craïons de couleur à la main: il en est de même chez nous de tout ce qui est de mode, le Public l'adopte avec fureur. Combien l'inimitable Vateau a fait de mauvais singes dans son tems!

Parmi les Pastels de cette année, le Portrait du Sieur Restout fait par le Sieur de La Tour pour sa réception à l'Académie, a rassemblé le plus de suffrages. Il a su éviter le contresens que j'ai observé ci-dessus, & s'est bien donné de garde de faire contempler sotement le public à celui qu'il fait dessiner d'après un modèle. Bien des gens auroient souhaité

qu'il eût fait entrer ce modèle dans sa composition, & que le Public eût été instruit de ce qu'il regarde avec cette vivacité d'attention qui donne l'ame et la vie à son portrait. On a trouvé cependant l'expression un peu [p. 120] trop forte pour une action aussi tranquille; elle paroît même chargée. L'on a encore désiré plus d'union dans les chairs du visage dont les touches sont un peu sèches & découpées; elles auroient pu être mieux fonduës sans faire tort à la ressemblance, ce qu'il a excellemment pratiqué dans plusieurs de ses portraits, & particulièrement dans celui de M. Paris de Montmartel qui est tout auprès, & qui est parfait. Toutes les autres parties du Portrait du Sieur Restout méritent une attention particulière & semblent disputer de vérité avec la nature. L'Etoffe de l'habit, le linge, le porte-feuille, tout y est à admirer.

Anon. [LA FONT DE SAINT-YENNE], *Lettre de l'auteur des "Réflexions sur la peinture" et de l'"Examen des ouvrages exposés au Louvre en 1746"*, s.l., s.d. [MSW0035]; CD ii 22]:

Cette description, un peu de style de Journal, n'empêche pas qu'on ne rende justice aux excellens Peintres en portraits. Les sieurs Natier, Tocqué, La Tour, Aved, Nonnotte sont célébrés ici au point de nous faire esperer qu'un jour ils consoleront le public des Rigaud, des Largiliere et des de Troye. « On trouve chez eux un pinceau agreable, de la vie et de la verité dans les teintes des chairs, une imitation singuliere des étoffes de toutes espee, chez quelques uns une assez belle ordonnance, et de la science dans les couleurs locales et la distribution des parties qui en composent les fonds et les détails. »

\*\*\*

Été 1746. — Prévost<sup>68</sup>, peintre du cabinet du roi, made a copy after La Tour's oval portrait of Louix XV for the apartments of Mme de Pompadour; his memorandum charged "pour avoir été... à Paris peindre deux têtes du portrait du Roi chez M. de La Tour."

AN O<sup>1</sup> 1922<sup>B</sup>, cited Brou 2013

24 septembre 1746. — La Tour présente à l'Académie son morceau de réception, le portrait de Restout. Il est reçu académicien après le vote de l'Assemblée. The academicians present were Cazes, Jeurat, Lebel, Galloche, Christophe, Coypel, Cars, de Favanne, Restout, de Vermont, Jullienne, Adam Pâiné, Massé, Chardin, Tocqué, Frontier, Boizot, d'Ulin, Delttre, Le Clerc, Tournière, Dumont le Romain, Carle Vanloo, Boucher, Natoire, Lemoine fils, Parrocel, Bouchardon, Coustou, Leblanc, Pigalle, Vinache, Drouais, Nattier, Duchange, Huilliot, de La Tour, Poitreau, Lemoine, Portail, Slodtz, Sarrau and Lépicié.

Le Sieur *Maurice-Quentin de La Tour*, Agréé, natif de S. Quentin, Peintre en pastel, a présenté à l'Assemblée le portrait de M. Restout, Adjoint à Recteur, qui lui avoit été ordonné pour sa réception. Les voix prises en conséquence, la Compagnie a reçu et reçoit ledit Sieur de La Tour, Académicien, pour avoir séance dans les assemblées et jouir des privilèges, honneurs et prérogatives attribuées à cette qualité en observant par lui les Statuts et Règlements d'icelle Académie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Cazes, Directeur, Chancelier et Recteur.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VI, p. 35-36.

1<sup>er</sup> novembre 1746. — La Tour is mentioned in passing in a letter from Georg Friedrich Schmidt in Berlin to Johann Georg Wille in Paris:

Mon tres cher amy...faites bien mes Compliments a Mrs de la Tour Parocel massé Wasserleben Cochin enfin a tous ceux qui m'aiment un peu...

Johann George Wille, *Briefwechsel*, 1999, p. 66

7 novembre 1746. — Marriage of Anne-Catherine Duliège and Pierre Wagnien at Saint-Quentin, Saint-Rémy; La Tour's brother Jean-François, the bride's nephew, is a witness:

Le Sept du mois de Nov<sup>bre</sup> de la presente annee 1746 vu la publication des trois bans faite en la paroisse de S Pierre de la ville de Neele<sup>69</sup> ainsy que les mêmes jours dans cette paroisse de S Remy Sc le Dimanche trente octobre le jour de la Toussaint, 1<sup>er</sup> novembre et la dimanche six du present mois et an sans opposition et empchement quelconque du futur mariage entre Pierre Wagnien musicien de l'Eglise Royale de S. Quentin fils de feu Michel Wagnien musicien de l'Eglise collegiale de N. Dame de

<sup>67</sup> Her nickname for Henry-Ignace Chaumont, abbé de La Galaizière (1706–1784).

<sup>68</sup> Charles Prévost (1702–1782); v. [SUPPLIERS](#).

<sup>69</sup> Probably Nesles (Somme): the collégiale Notre-Dame de Nesles was dedicated to saint Pierre.

Neele et de Gabriel Francoise Cuviller son père et mere natif de led. paroisse de S. Pierre de Neele et domicilié en celle de S. Remy d'une part et Dem<sup>le</sup> Anne Catherine Duliege fille de feu Sr Jean Duliege musicien de Lad. Eglise Royale de S. Quentin et de Damlle Catherine Desains ses père et mere natif et domiciliée de Lad. paroisse S. Remy d'autre part Lesd. Pierre Wagnien agé de trente neuf ans et Anne Catherine Duliege agée de quarante cinq ans ou environ apres les fiancailles faites la veille ent été epousez et ... du consentement des deux ... en cette eglise S. Remy La benediction nuptiale de nous cure soussigné ont été temoins du cote de l'Epoux Messieurs Antoine Cesar Ennetin et Joseph Rene Bordier Pretres chappelains de lad/ Eglise royale de S. Quentin et Nicolas Blanquet Bedeau de l'Eglise S. Quentin amis du cote de l'Epouse Mrs Alexis Duliege marchand linge dem' en cette ville frere paternel et Jean Francois de La Tour, gendarme de la Gendarmerie neveu et Claude Bisson md cabaretier ami lesquels ont signe avec Lesd. Epoux et nous fait double le jour et en que dessus

A. D. duliege Vuagnien A Duliege

Ennelin Pretre

Delatour Bordier pretre Troussel

Curé de S.Remy

Blanquet

Registre paroissial de Saint-Rémy, Saint-Quentin; Archives départementales de l'Aisne.

26 novembre, 31 décembre 1746. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

— By 1746, La Tour's name is sufficient to serve as an illustration for the headword Pastel in François-Marie de Marsy's dictionary:

Un beau *pastel*, un *pastel* de la Tour.

*Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture*, Paris, 1746, II, p. 54

## 1747

c.1747. — Un mémoire de trois tableaux représentant des seigneurs de la Cour, qu'il a peints par ordre du Roi pendant les années 1744 et 1747.

1° *Le duc d'Ayen*. — 2° *Le comte de Sassenage*. — 3° *Le chevalier de Montaigu*.

Estimés chacun 1,500 livres.<sup>70</sup>

Cy. 4,500 livres.

Le parfait paiement est en date du 14 mars 1750 (Exercice 1747):

Au sieur De La Tour, peintre, 1,300 livres pour faire, avec 3,200 à lui ordonnez à compte sur l'exercice 1747, les 20 mars et 6 août de l'année dernière, le parfait payement de 4,500 livres, à quoi monte le prix de trois portraits au pastel, représentant des seigneurs de la Cour, qu'il a faits par l'ordre de Sa Majesté, pendant les années 1744 et 1747.

AN O<sup>1</sup> 1934A, Engerand1901, p. 269

Une liste de commandes passés sous la direction d'Orry pour les années 1746 et 1747 indique:

À Monsieur de La Tour, quatre portraits, savoir du Roy, de la Reine, de M. le Dauphin et de feüe Mme la Dauphine. Celui du Roy et le premier de M. le Dauphin sont achevés, les deux autres n'ont que la tête de fait.

AN O<sup>1</sup> 1921A, cited La Tour 2004a, p. 36, n.22

12 avril 1747. — In a letter from Charles Natoire to Antoine Duchesne, the artist states that he « attend toujours le pastel de Mgr le Dauphin »; this was for use in his portrait en pied, commissioned in 1746, and originally based on La Tour's earlier pastel, but directed to be replaced by the later version.

Engerand 1900, p. 318f; Debrie & Salmon 2000, p. 106

[16 avril. — Décès de l'abbé Huber [??] – v. *supra* 16.IV.1744]

4 mai 1747. — On expose dans les appartements de Versailles le portrait de la Reine, peint par Carle Van Loo, d'après le pastel de La Tour.

4 mai 1747. — On a exposé aujourd'hui dans les appartements un grand tableau de Carle Van Loo; c'est un portrait de la Reine, de hauteur naturelle, regardant un buste du Roi, qui est fort ressemblant; au-dessous du buste est un petit bouquet de fleurs et aux pieds de la Reine est un petit épagneul. La tête de ce portrait a été copiée par Carle Vanloo sur le beau portrait que La Tour fit en pastel, il y a deux ans, dans le temps que la Reine logeoit chez Mgr le Dauphin. L'ordonnance de ce tableau-ci et la peinture sont admirables; on va en faire une copie pour envoyer à Madrid à Madame Infante; le Roi garde l'original.

*Mémoires du duc de Luynes*, 1862, t. VIII, p. 205.

9 juin 1747. — La Tour's brother Charles de La Tour constitutes a Rente viagère with the financier Pierre Salles, producing an income of 3000 livres per annum; the notary is Alexandre Fortier. Salles is at the centre of the property transaction which later involved both La Tour brothers: v. 17.v.1759 *infra*.

AN MC/RE/XXXI/4

Juillet 1747. — Le graveur Aubert fait paraître une estampe représentant le Dauphin, d'après le pastel La Tour.

ESTAMPE NOUVELLE.

Le Sr *Aubert*, Graveur, demeurant rue S. Jacques, a mis au jour une Estampe gravée d'après le Portrait de Monseigneur le Dauphin, peint par M. de la Tour. Il a travaillé sur l'original même, & cette Estampe est travaillée avec beaucoup de soin, & est une des meilleures que l'on ait.

*Mercur de France*, juillet 1747, p. 135.

Août-septembre [25 août – 25 septembre] 1747. — La Tour expose au Salon du Louvre:

111. — Plusieurs portraits au Pastel sous le même numéro.

*Livret*.

L'exemplaire de la collection Deloynes porte en note manuscrite les noms suivants; portraits: « De M. le Comte de Clermont. Du Maréchal de Saxe.. »

Mariette, *Abecedario*.

Ajoutons à cette liste « M. Binet » (voir les critiques).

## Salon du Louvre 1747

Par M. de la Tour.

111. Plusieurs portraits au Pastel, sous le même N°.

[Annotation CD:

De M. le Comte de Clermont [J.46.1554]

du Marechal de Saxe [J.46.2863]

de Mad<sup>e</sup> de Monmartel, en habit de bal [J.46.2466]

de Mad. de Lovendahl. [J.46.2193]

de M. Gabriel, premier architecte [J.46.1824]

de M. Le Moyne le fils sculpteur [J.46.201]

de M. de Mondonville, excellent Musicien [J.46.1412]

de M. Cupy Musicien [J.46.1575]

de M. L'abbé Le Blanc [J.46.1995]

du Prince, aujourd'hui Cardinal d'York [J.46.3158]

& du Roy [not mentioned by Le Blanc 1747] [J.46.2087]

de la femme de M. Drevet graveur [not mentioned by Le Blanc 1747] [J.46.1635]

[Selon Le Blanc 1747: M. Binet] [J.46.1317]

## CRITIQUES

[Abbé Jean-Bernard LE BLANC], *Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture et sculpture de l'année 1747, ... à Monsieur R. D. R., s.l., 1747* [MSW0042; CD ii 26]:

[Manuscript note on the cover of the CD copy, probably by Mariette: De méchantes langues ont osé avancer que cet ouvrage avoit été fait

<sup>70</sup> Le prix de ces portraits, qui est pareil à celui des huit portraits ci-dessous de la famille royale, semblerait indiquer que les dimensions étaient de 2 pieds 7 pouces sur un pied 7 pouces. (Note de F. Engerand.)



pour M. Dela Tour, & lui avoit été donné en payement du Portrait de Mr l'abbé Le Blanc. D'autres ont dit que si cela étoit, ils le trouvoient bien mal payé.]

[p. 83] A côté et au bas du Portrait de Monseigneur le DAUPHIN, on voit onze Portraits en Pastel, peints par Monsieur de la Tour. Je crois devoir n'en omettre aucun; attendu que tous les Ouvrages de cet illustre Artiste sont intéressans pour le Public. Les voici dans l'ordre où ils sont placés: du côté de l'escalier, madame la Comtesse de Lovendal, Monsieur le Maréchal de Saxe<sup>71</sup>; de l'autre, Monsieur le Duc d'York, Madame de Montmartel; plus bas, au milieu, Monsieur le Comte de Clermont<sup>72</sup>; à sa droite, Monsieur Le Moine, Sculpteur, Monsieur Binet, Monsieur l'Abbé Le Blanc; à sa gauche, Monsieur Gabriel, premier Architecte du Roi, Monsieur Cupis, Monsieur Mondonville. Le Public quoi qu'accoutumé aux merveilles que Monsieur de La Tour produit tous les jours, admire la ressemblance, la force, la vérité et la vie qui sont dans tous ces Portraits. On y voit régner la variété qui est en effet dans la nature. Le Peintre ne se contente pas de rendre le visage, il sait encore exprimer l'esprit et le caractère distinct de la personne qu'il peint. La plupart de ceux qui font des Portraits ne connoissent que deux tons pour la chair, l'un pour les personnes brunes, l'autre pour les blondes. Monsieur de La Tour, qui observe mieux la nature, ou qui sait mieux la rendre, varie comme elle et donne à chacun la véritable nuance qui lui est particulière. Il n'y a personne qui n'ait fait cette réflexion en voyant les différens Portraits qui sont ici exposés.

Le Public a trouvé celui de Monsieur l'Abbé Le Blanc un des plus forts qui aient jamais été faits dans aucun genre, et celui de Monsieur Mondonville un des plus picquans. Celui-ci est un chef-d'œuvre dont il seroit difficile de donner l'idée à ceux qui ne l'ont pas vu. Ce célèbre Musicien est représenté dans l'attitude la plus pittoresque et qui cependant lui est naturelle; il paroît écouter si son violon est d'accord. Ses yeux sont pleins de feu. On y voit l'impatience d'exécuter ce que son génie lui inspire. Quand on le considère attentivement, on croit presque l'entendre:

La Tour reçut du ciel le talent précieux  
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Quoi qu'en ait dit l'Auteur des Réflexions, qui a peut-être prononcé un peu trop légèrement, quand un Artiste se rend recommandable et surpasse tous les autres dans quelque partie, c'est un homme de génie, et des Portraits tels que ceux dont nous parlons demandent une grande intelligence des différentes parties de la Peinture. Pour y réussir comme Titien et Vandeick, il faut que la Nature et l'Art y concourent également, je veux dire qu'il faut de grands talens et une grande étude. Il y a bien des observations à faire pour acquérir la perfection où les grands Maîtres sont arrivés.

Dans les portraits de Monsieur de La Tour, tout est dessiné avec science et peint avec soin. Dans ceux où il faut de la grace, ses Pastels sont fondus, dans ceux qui demandent de la force, sa touche est telle qu'elle est inimitable.<sup>73</sup> Qui mieux que lui sait donner [p. 88] de la rondeur à une tête, exprimer la transparence du cristallin dans les yeux et y répandre ce brillant et cette vie qui doit les animer?

Si les Peintres les plus communs réussissent à faire ressembler, c'est qu'ils font la charge des traits les plus frappants du visage, chose si aisée à faire, qu'avec quelques traits de crayon on peut en venir à bout, ce qui ne laisse pas de plaire fort aux ignorans. Le difficile est de rendre la nature avec vérité, et la perfection consiste à l'embellir sans détruire la ressemblance.

Quant aux discours que la jalousie fait tenir à plusieurs Artistes qui prétendent que le Pastel est beaucoup plus facile que l'huile, il s'en faut beaucoup [p. 89] que la chose soit vraie du Pastel tel que M. de La Tour le traite. C'est ce que j'ai entendu dire à beaucoup d'habiles gens qui l'ont vu travailler. Ces essais de quelques-uns de ceux qui ont voulu l'imiter leur ont assez mal réussi pour avoir dû les faire changer d'opinion. En tout genre il est aisé de faire communément, le difficile est d'exceller.<sup>74</sup> J'ose encore dire hardiment que les Portraits au Pastel de M. de La Tour ont un avantage considérable sur ceux qui sont peints

à l'huile. C'est [p. 90] qu'ils ne changeront pas. L'huile noircit avec le tems et ternit l'éclat des plus belles couleurs. Combien de Tableaux de plus grands Maîtres sont tellement altérés qu'on n'y reconnoît plus rien? Le Pastel couvert d'une glace brave les injures de l'air; il est invariable. D'ailleurs, il est plus vrai pour le Portrait. L'huile a des luisans qui ne sont pas dans la nature. Le *Mate* du Pastel la rend bien plus fidèlement. M. de La Tour, comme je l'ai dit, a remédié au seul inconvénient qui y étoit attaché. Il ne durcit pas, parce que ceux qui jusqu'ici s'en étoient servis ne sçavoient pas le fixer. Beaucoup de belles choses de la *Rosa Alba* ont déjà péri. Le vernis de M. de La Tour, dont j'ai parlé, en fixe la duré sans en altérer la fleur. Ce coloris si fort et si vrai qu'il donne à tous ses Portraits sera [p. 91] toujours le même. Ses ouvrages dureront autant que les choses humaines peuvent durer.

Marin-Cyprien de LIEUDÉ DE SEPMANVILLE, *Réflexions nouvelles d'un amateur des Beaux-Arts adressées à M. de \*\*\* pour servir de supplément à la Lettre sur l'Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, etc., de l'année 1747*, s.l., 1747 [MSW0043; CD ii 27]:

[p. 23] Passons maintenant aux portraits que l'on n'a pas assez loués ou que l'on a mis en oubli. Notre Auteur n'a pu s'empêcher d'admirer celui de M. Carlevanloo. Il ne pouvoit trop louer un *si magnifique portrait où tout annonce un homme qui est Maître dans toutes les parties de son Art*, mais en faisant son éloge il a préparé celui qui a été son principal objet ayant eu soin d'observer que la *tête est prise d'après celle peinte en pastel par M. Delatour*.

Vous sçavez comme moi, Madame, qu'elle n'a été copiée d'après lui que pour épargner des peines à la Reine; [p. 24] le Public qui connoît le talent supérieure de M. Carlevanloo, n'a jamais douté qu'il ne fût en état lui-même de peindre Sa Majesté, & on auroit souhaité qu'il l'eût fait d'après nature, ce Tableau n'auroit rien perdu de son prix.

...

[p. 26] Vous vous impatientiez peut-être de ce que je n'ai point encore parlé des Portraits en Pastel pour faire usage des remarques que vous m'avez envoyées & qu'un Artiste dont la réputation est établie vous a communiquées. Vous prétendez donc, Madame, que M. Delatour ne gagneroit pas à la comparaison si on plaçoit ses portraits à côté de ceux de l'illustre M. Vivien & de Mlle Roza-Alba. Je vois bien que vous avez consulté des Maîtres de l'Art quand vous vous écriez dans votre lettre en parlant des Portraits [p. 27] de M. Vivien: "Avec quelle facilité ils sont peints, & quelle vigueur dans sa couleur? quelle légèreté dans sa façon de traiter les cheveux que l'air semble agiter. La touche est telle qu'on la demande dans un habile Peintre. Il sçavoit, dites-vous, ajouter l'art à la nature, & n'étoit *servile* qu'autant qu'il le croyoit nécessaire..." Pour achever son éloge je vous observerai que nous avons de lui à Versailles un Portrait de l'Empereur qui est peint avec toute la force & la noblesse qu'on puisse demander dans un pareil Tableau... Quel contraste de beautés vous me faites remarquer dans la Dlle Rosa-alba! quelle grâce, quelle légèreté dans ses pastels! La touche en est admirable, moëuse & sans dureté, nous avons en France dans plusieurs de ces *Cabinets merveilleux* des ouvrages de cette fille incomparable.

Après ce que je viens de rapporter, & tous les endroits que j'ai tirés de votre Lettre, notre Auteur ne s'est-il pas trompé dans la sienne en nous [p. 28] observant que *les femmes qui portent souvent plus loin que les hommes la vivacité de l'imagination & la finesse du sentiment, ne se croient pas faites pour juger de la Peinture, pour laquelle, dit-il, elles semblent avoir une espèce d'éloignement qu'il a peine à concevoir*. Mais comme cet article vous est personnel, & que vous y avez répondu, je me réserve à lui rendre fidèlement ce que vous pensez, après que j'aurais satisfait à tout ce que vous exigez de moi.

Parmi les 11 Portraits en Pastel de M. Delatour dont notre Auteur a *crû devoir n'en omettre aucun*, il nous observe que *le Public a trouvé celui de M. l'Abbé Le Blanc un des plus forts qui aient jamais été faits dans aucun genre*. Mais ne pourroit-on pas lui appliquer ici ce qu'il dit en parlant des *erreurs* dans lesquelles il prétend que l'Auteur des *Réflexions* sur la Peinture *a pu tomber*. Il me pardonnera si les emprunts que je lui fais ne sont pas à son profit. Ce sera à vous, Madame, de lui en payer l'intérêt... *C'est souvent, dit-il, de*

<sup>71</sup> On a mis ces vers-ci au bas de ce portrait:  
Héros sans vanité, Courtois sans bassesse,  
Jamais d'aucun revers il n'éprouva les coups;  
Condé de sa valeur aurait été jaloux;  
Turenne eût vanté sa sagesse.

(Note du critique.)

<sup>72</sup> Voici d'autres vers qui ont été écrits au-dessous du portrait de ce prince:  
Louis, par ces Héros dignement secondé,  
Du Germain, de l'Anglois rend l'alliance vaine:  
Maurice est un autre Turenne,  
Clermont est un second Condé.

(Note du critique.)

<sup>73</sup> Ce qui a fait croire beaucoup de gens que l'Auteur des *Réflexions* n'étoit pas un véritable connoisseur en Peinture, c'est qu'il a blâmé dans les Pastels de M.

de La Tour ce que tous les habiles gens y admirent le plus. Il en ignore apparemment le prix et ne sent pas l'effet de cette touche. Le Peintre a eu grande raison de pas s'arrêter à cette censure:

Virtus affectus animi vigor exprimit ardens,  
Solliciti nimium quam sedula cura laboris.

(Note du critique.)

<sup>74</sup> "Il faut donc être un habile homme pour bien faire en quelque genre que ce soit: il faut donc être un habile homme pour bien faire le Pastel, M. de La Tour le fait bien, par conséquent M. de La Tour est un habile homme. Malgré toute l'habileté de ceux qui sont sortis de leur talens pour entreprendre de faire du Pastel, nul ne l'a si bien fait, à beaucoup près; donc M. de La Tour est plus habile homme que ces habiles gens qui ont fait cette tentative, etc." (M. l'abbé des Fontaines, *Observations sur les Écrits modernes*.) (Note du critique.)

la meilleure foi du monde qu'on [p. 29] croit être l'Interprète du Public en lui prêtant ses sentiments particuliers ou ceux de ses amis. C'est un effet de l'amour propre. Je ne cherche point, Madame, à pénétrer comme vous dans les motifs de prévention qui l'ont porté à faire des éloges extraordinaires des Ouvrages de M. Delatour, il en est si rempli, & surtout du Portrait dont la ressemblance lui fait partager le secret avec le Peintre une satisfaction qui les rend tous deux tributaires d'une reconnaissance réciproque.

Après cela pouvez-vous être surprise qu'il n'ait pas daigné parler d'un grand portrait en pastel de M. Loir. Je conviens avec lui qu'il n'est pas possible de refuser à M. Delatour le titre d'*habile homme*, les ouvrages qu'il a répandus dans le Public en sont un sûr garant. Mais les éloges trop outrés font souvent faire des réflexions à ceux même qui resteroient dans l'inaction. Notre Auteur a-t-il oublié que *quand on a des préventions contre les personnes on contre les genres on se flatte en vain de leur tenir la balance égale, on n'a pas la main* [p. 30] *juste*. Qu'il donne à M. Delatour le titre d'*habile homme*, on ne disputera point cette qualité qui lui a été confirmée au Tribunal<sup>75</sup> de l'Abbé des fontaines. Mais qu'il ose le mettre de niveau avec *Titien & Vandieck* c'est ce que le Public n'adoptera jamais. Puisque sans approuver le parallèle il a senti parfaitement la distinction qu'on pourroit faire des ouvrages de ces deux grands hommes d'avec ceux de ce Peintre; il suffit de voir dans l'Académie Royale le Portrait qu'il a peint de M. Restout placé à côté de celui<sup>76</sup> de M. *Vengle*, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome fait par M. *Peine*, premier Peintre du Roi de Prusse qui est encore vivant & qui mérite les plus grands éloges. Point de Connoisseurs qui n'admirent [p. 31] la vérité, la force du coloris, l'harmonie & l'effet qui se trouvent dans ce Tableau, je laisse au Public, que notre Auteur reclame, à juger lui-même s'il n'est pas le seul dont on pourroit dire qu'il est *un des plus forts qui ayent jamais été faits dans aucun genre*.

Pour résoudre cette espèce de problème qu'on place dans le même endroit le beau Portrait de M. Mignard peint par M. Rigaud. Rien ne pourroit exprimer les louanges qu'il faudroit donner à cet ouvrage. Je dirai seulement que cette tête de M. Mignard peut se mettre avec tout ce que nous avons de plus précieux dans le Titien & le Vandieck. Il nous reste encore de M. Rigaud des portraits de nos Rois. Mais il ne s'est point trompé dans l'exacte copie de la nature, il a réellement peint un Roi, c'est-à-dire avec toute la Majesté & la grandeur de son rang. Nous avons aussi de sa main, des Heros qu'il nous a peint avec autant de vérité et de noblesse que l'on jugeroit de leurs grandes actions en voyant leur portrait. De notre temps [p. 32] n'avons-nous pas aussi des portraits de femmes des célèbres Detroys & des Largillieres? Avec quelles grâces ne les ont-ils pas rendus, quel beau pinceau, quel dessein sçavant; le silence que notre Auteur a gardé sur ces grands hommes feroit soupçonner (si on veut l'en croire) que leurs ouvrages ne sont rien auprès de ceux de M. Delatour sur-tout depuis que *ce génie heureux qui lui fait produire tous les jours de nouveaux chefs-d'œuvres lui a fait imaginer un secret qui en garantit la durée*.<sup>77</sup> C'est à vous, Madame, que je [p. 33] dois la note que vous me recommandez de ne pas oublier, & qui dévoile aussi un secret que notre Auteur ne sçavoit pas ou qu'il a crû devoir ignorer, pour faire sentir tout le mérite de celui de nos Peintres de portraits qui nous a consolé, dit-il, de la perte de Rigaud et dont le nom est si célèbre par toute l'Europe. Aussi a-t-il bien sçu observer à l'Auteur des réflexions sur la Peinture qu'on ne doit point confondre dans la foule un homme qui est le premier dans son genre. Mais n'est-il pas plus coupable que celui dont il veut corriger les erreurs puisqu'il n'a eu des yeux que pour cet homme & qu'il a mis dans l'oubli un portrait<sup>78</sup> qui a reçu les suffrages [p. 34] du Public. Vous l'avez admiré comme bien d'autres, Madame, en rendant justice à ce jeune Peintre qui avec le temps n'acquerra pas moins de réputation que les plus célèbres en ce genre.

ANON. 1747, "Di Parigi", *Memorie per la storia delle scienze e buone arti*, X.1748, pp. 192–93 [review of Lieudé de Sepmanville 1747]: [p. 192]: *Nuove riflessioni di un amante delle belle arti, indirizzate a madame di...* per servire di supplemento alla lettera sopra [p. 193] l'esperienza delle opera di pittura, scultura, ec. dell' anno 1747. [...]

In occasione di M. de La Tour sovente lodato dall' autore della lettera, il nostro anonimo fa delle comparazioni, e richiama alla memoria

<sup>75</sup> Voyez ses *Observations sur les Écrits Modernes. (Note du critique.)*

<sup>76</sup> Ce Portrait a été donné par M. Dejulienne, aussi grand Connoisseur qu'Amateur, qui a un des plus beaux Cabinets et des plus précieux en différens genres, & qui a nouvellement fait construire une galerie où il a rassemblé quantité de Tableaux & de Dessins des plus grands Maîtres. (*Note du critique.*)

<sup>77</sup> Il est vrai que M. Delatour s'est donné la torture pour trouver un *Vernis* qui lui a manqué, & qui lui a gâté totalement quantité de tableaux. Ce fait peut être attesté par ces habiles gens qui l'ont vu travailler & auxquelles notre auteur a entendu dire que si plusieurs Artistes prétendent que le Pastel est beaucoup plus facile que la Peinture à l'huile, il s'en fait beaucoup que la chose soit vraie du Pastel tel que M. Delatour le traite. On n'ignore

eccellenti pittori, che più non esistono. Questo squarcio è critico, ma diffuso, e senza spirito, disetto principale in tutta questa scrittura, quantunque all'autore non manche nè spirito, nè zelo per le arti.

\*\*\*

c.1747. — A satirical poem concerning the portrait of the abbé Le Blanc circulates, attributed to Piron and given in slightly different forms:

L'abbé Le Blanc vient de se faire peindre par La Tour, qui lui a conservé son air arrogant, bas et sot. Ce portrait a donné lieu à l'épigramme suivante qui a couru tout Paris:

La Tour s'est trompé, ce me semble,  
En nous peignant l'abbé Le Blanc;  
C'était bien assez qu'il ressemble;  
Hé! pourquoi le faire parlant?

*Correspondance littéraire de Grimm &c.*, ed. Tourneux, 1877, I, p. 94

Cet art de faire ressembler me rappelle un quatrain fort plaisant sur un portrait de l'abbé Leblanc peint par Latour. Cet abbé Leblanc est un des plus ennuyeux parleurs qui existe. L'épigramme roule sur un jeu de mots:

La Tour va trop loin, ce me semble,  
Quand il nous peint l'abbé Le Blanc;  
N'est-ce pas assez qu'il ressemble?  
Faut-il encor qu'il soit parlant?

*Correspondance littéraire ... par Jean-François Labarpe*, lettre XXXI, Paris, 1804, I, p. 267

La Tour va trop loin, ce me semble,  
En nous peignant l'abbé Le Blanc;  
N'est-ce pas assez qu'il ressemble  
Faut-il encore qu'il soit parlant

Piron, §XCV. Epigramme, *Œuvres complètes*, IX, p. 183

Septembre 1747. — Le graveur Petit [should this be Lépicicé?] fait paraître une estampe représentant La Tour, d'après le pastel peint par lui-même, en Démocrite, avec ces vers de Pesselier:

*ESTAMPES nouvelles gravées par M. l'Épicicé, Graveur ordinaire du Roi & Secrétaire perpétuel de l'Académie Royal de Peinture & Sculpture.*

MAURICE DE LA TOUR, Peintre ordinaire du Roi, & de son Académie Royale de Peinture & Sculpture, peint par lui-même en Démocrite. On lit ces vers au bas de M. Pesselier.

Tandis que spectateur de ce vaste univers,  
Il a sur nos défauts des yeux de Démocrite,  
De ses fameux crayons les chefs-d'œuvre divers  
Changeant tous ses rivaux en autant d'Héraclite.

Le même Graveur vient de graver les portraits de LOUIS DAUPHIN DE FRANCE, peint par M. de La Tour.

[Et celui de Marc-Pierre de Voyer de Paulmy Chevalier Comte d'Argenson...peint par M. Rigaud...] Ces deux derniers portraits sont hauts de dix pouces sur environ huit de largeur.

*Mercur de France*, septembre 1747, p. 123 [124].

28 décembre 1747. — Anne Bougier's illegitimate daughter Barbe-Antoine (v. 4.XII.1725) gives birth to a son by a father Jean Grand Sire, to whom she is later married in Laon (v. 20.I.1749 *infra*). (In various documents he was an aubergiste (1747), maître tisserand (1749, 1750), and a cavalier de maréchaussée du Soissonnais à la résidence de La Fère (a.1792).) The discrepancies in the information offered in these documents and in that of the second son born in La Fère (v. *infra*, 23.XII.1750) are no doubt partly intentional. Combined with La Tour's reference to "Mme veuve Grand Sire à La Fère" among his relatives in his will (v. 9.II.1784), there can be no doubt that this is the same Anne

pas qu'il a offert une somme d'argent au sieur Charmeton, qui s'est flatté d'avoir trouvé le façon de fixer le Pastel. On convient qu'il a découvert par ses soins quelque *corps subtil* avec lequel il prétend donner plus de consistance à cette façon de peindre. Mais ce *secret* est général & deviendra celui de tous nos Artistes en ce genre, si la chose réussit, parce que le sieur Charmeton moyennant un profit raisonnable se fera un plaisir de servir le Public. Il ne s'agit donc que de nous donner des preuves certaines de ce *secret*, & c'est ce que nous n'avons pas encore vu en réalité.

<sup>78</sup> Portrait de M. L.\*\*\*, peint par M. Loir, son parent. Voyez le livre d'*Explication*, p. 29, n° 120. (*Note du critique.*)

Bougier as bore his illegitimate child in 1723. She is evidently the lady who died in La Père (*v. infra*, 15.XII.1792), where she was called Antoinette Diot and her age given as 83, implying a date of birth of 1709 rather than the correct 1725.

B Jean Charles dela tour Enfant

Ce jeudy vingt-huit de decembre fut baptisé par monsieur Feburier vicair Jean Charles fils illegitime né de ce jour de barbe anthoinette deLatour originaire de Lion en Lionnois fille de feu Jean de la tour et de marie anne bouzier de cette paroisse provenu des œuvres de jean grand sire aubergiste Suivant la declaration passée devant monsieur charles adrien de quiefdeville bailly juge civil criminel et de police du trois d'octobre dernier portée au mandement et datte de ce jour signe de quiefdeville avec paraphe legris avec paraphe et scellé, nommé par charles gachet soldat invalide de la compagnie de monsieur beranger en garnison au château de cette ville de cette paroisse, et Anne bougier veufve de jean delatour fileuse de la paroisse de Saint michel de lon en lannois Le parein a signé Ledit jean grandsire absent La marreine a fait sa marque en declarant ne sçavoir ecrire

signé: Charles Gachet La marque d'anne bougier + qui a dit ne  
sçavoir ecrire  
feburier vicair de St Remy

Registre paroissial de Saint-Rémy, Dieppe; Archives départementales de la Seine Maritime

Décembre 1747. — Le graveur Basan fait paraître un portrait du Dauphin, d'après le pastel de La Tour.

*Mercur de France*, décembre 1747, p. 120.

1747. — Publication of *Pièces de viole mises en pièces de clavecin*, by Antoine Forqueray, arranged by his son Jean-Baptiste; the IV<sup>e</sup> suite included a movement (VII) entitled *La Latour*; it was an interlude to the piece entitled "Le Carillon de Passy".

---

## 1748

---

11 mars 1748. — La Tour reçoit une lettre de Pierre Demours.<sup>79</sup>

### LETTRÉ DE DEMOURS À DE LA TOUR

Je devrois actuellement, mon cher ami, être bien près de votre bonne ville, et pour mon malheur me voilà encore à Avignon. Ce ne sont ni mes affaires, ni mes plaisirs qui m'y retiennent. C'est le temps, qui est ici le plus mauvais qu'on aie vu depuis bien des années. Il y a six pieds de neige sur la route de Lyon, et nous en avons eu notre part, qui est tombée par un vent du Nord des plus piquants, et qui ne paroît pas prête à fondre. Je ne trouve ni compagnon, ni voiturier qui veuille s'hazarder à faire le voyage. De sorte que je ne pourrai partir que quelques jours après le dégel. Mon départ est donc encore incertain, et cette incertitude me désole. Mettez-vous à la place d'un homme qui s'ennuie, qui est loin de chez soi, et qui sent que ses affaires souffrent de son absence. Il n'est point de jour que je ne fasse des vœux pour les galeries du Louvre et pour la vie des bons enfants.

Les oliviers ont beaucoup souffert ici, peut-être sont-ils morts. On en paroît si persuadé qu'on a renchéri l'huile de la moitié. Heureusement j'en avois fait une petite provision, qui doit être arrivée à Paris depuis quelques jours.

Pour me distraire de l'ennui qui me dévore, je vais vous parler de la fontaine de Vaucluse, qu'on met au rang des sept merveilles du monde, et qui, je crois, n'y figure pas mal. Je regrette beaucoup que le hazard ou la curiosité n'ayent pas conduit Bachaumont et Chapelle<sup>80</sup> à Vaucluse. Ils auroient trouvé de quoi exercer leur pinceau. Que n'ai-je le talent de peindre comme eux! Je repandrois dans ma description ces graces qui leur sont si naturelles, et qui conviendroient si bien dans un sujet tel que celui-ci, où il est question de peindre la

Nature, mais la Nature dans son plus beau. Je vous transporte d'abord à la fontaine.

Un rocher des plus secs qu'on puisse voir s'élève à perte de vue. Il y a au pied de ce rocher, dont la face est un peu concave, un espace d'environ 15 à 20 toises de long sur un peu moins de large. Cet espace, qui est un ovale terminé en pointe par ses deux extrémités et un peu applati du côté du rocher, est occupé par un bassin, dont la plus grande moitié représente parfaitement le pavilion d'un entonnoir. L'autre est inégalement arrondie et perpendiculaire comme le rocher. Le fond de ce bassin est occupé par un gouffre, situé en partie sur le rocher, et dont on n'a jamais pu atteindre le fond, quelque quantité de corde qu'on y ait jetée. Ce gouffre est toujours plein de l'eau la plus pure et la plus limpide qu'on puisse voir. Le terrain qui conduit jusqu'au bord de l'eau est en pente assez rude, mais non pas impraticable. Il est assez uni, formé de morceaux de rochers, et tel qu'il faut y descendre avec beaucoup d'attention, et à petit pas, car si le pied manquoit il ne seroit plus question de vous. L'eau de ce gouffre n'a jamais tari; mais le bassin se trouve quelques fois plein à verser, et d'autres fois l'eau y est extrêmement basse, sans qu'on ait jamais pu sçavoir ni le pourquoi, ni le comment. Je soupçonne que les neiges du mont Ventous, le plus haut des environs, y contribuent beaucoup, quoique cette montagne en soit éloignée d'environ 5 lieuës. La raison en est que la fontaine de Vaucluse est ordinairement fort haute lors de la fonte des neiges, et fort basse dans les mois d'août et de septembre. Sur ce soupçon j'oserois presque prédire qu'elle versera cette année au mois d'avril ou de mai, attendu la prodigieuse quantité de neige qui est tombée non seulement sur le mont Ventous, et sur les montagnes voisines, mais encore dans la plaine, où on en voit rarement.

Quand la fontaine verse, elle monte jusqu'à un figuier qui a pris naissance dans la roche même, où sûrement personne ne s'est avisé de l'aller planter. On l'a vuë quelques fois si basse qu'elle est descendue à 11 toises de cet arbre, et alors elle ressemble à un puits, et laisse la liberté d'entrer dans une caverne assez grande pratiquée naturellement dans le rocher, dont le sol est en glacis, et où il est dangereux d'entrer, par la difficulté qu'on a d'en sortir. Autour de ce bassin est un petit chemin en dos d'âne, fort étroit dans l'endroit qui est vis-à-vis le lit de la rivière à laquelle la fontaine de Vaucluse donne naissance, un peu plus large ailleurs. Quand cette source enfle, au point de verser par dessus les bords de son bassin, elle se précipite à travers mille quartiers de pierre qui se sont détachés des rochers voisins, dont quelques uns menacent encore d'une chute prochaine, et font trembler les passants. Je n'ai point vu le bassin verser, mais quand on est sur les lieux, on se représente sans peine l'effet que doit produire à travers un si grand nombre de rochers, dont les uns se touchent, par quelques-uns de leurs angles, et les autres ne laissent entre eux qu'un espace de quelques pouces, une si prodigieuse quantité d'eau, qui tombe dans un lit dont la pente est extrêmement roide. Mon imagination a été si loin, que j'ai été saisi d'une secrète horreur, à l'idée seule du bouillonnement, du bruit epouvantable et de l'écume que doit faire cette eau dans sa chute, et j'ai vu des momens où je cherchais des yeux un azyle si contre ce torrent impetueux. Quel spectacle! Quelles cascades! Les cataractes du Nil offrent-elles rien de semblable? J'oublie de vous dire que tous les rochers qui sont dans le lit de cette rivière sont autant d'émeraudes, c'est-à-dire qu'ils sont tous couverts de mousse, de façon qu'on ne voit la pierre nulle part.

Le 20 du mois de février dernier l'eau étoit à environ 15 pieds du figuier. Il n'y avoit point de neige sur les rochers, ni sur les montagnes voisines, quoique celles de Provence et de Dauphiné en fussent couvertes.

Je vous ai d'abord transporté à la source même. Mon avide curiosité ne m'a pas permis de vous faire rien observer sur la route, autrefois impraticable depuis le pont de Vaucluse jusqu'à

<sup>79</sup> Demours (Pierre), né à Marseille en 1702, mort en 1795, le célèbre oculiste. [Pierre Demours (1702–1795), chirurgien, oculiste; J.46.1614. His wife was Marie-Élisabeth Sibire; their son Antoine-Pierre Demours (1762–1836) wrote a treatise on ophthalmology including a biography of Demours and a reproduction of La

Tour's pastel, which was inherited by his daughter, Élisabeth, Mme Aquiles Haincque de Saint-Senoch. – note N]]

<sup>80</sup> Claude-Emmanuel Lullier, dit Chapelle (c.1626–1686), et François Le Coigneux de Bachaumont (1624–1702), auteurs du *Voyage* (1656).

la fontaine, mais réparée aujourd'hui, de façon qu'on peut y aller à cheval, et que les carcasses en approchent d'environ 50 pas.

En descendant le long du lit de cette rivière, on voit sortir l'eau de tous côtés. Ici c'est un filet d'eau, et là un torrent impétueux, qui sort de dessous vos pieds, qui bouillonne en sortant et qui paroit se réduire en neige, tant l'écume en est blanche. Ces cascades sont en très grand nombre, et offrent un des plus beaux spectacles de la Nature. La pente du lit de cette rivière est si grande que l'eau s'éloigne de sa source avec une impétuosité extraordinaire, qu'elle conserve longtemps. Le Rhosne, ce fleuve fougueux, dont l'aspect offre quelque chose d'effrayant, est tranquille en comparaison de la rivière de Vaucluse.

Le lit est tout jonché de plusieurs sortes de plantes aquatiques. Celle qu'on nomme la Berle y domine sur toutes les autres, et dans les endroits où elle est naissante, son beau verd, vu à travers une eau aussi limpide que le crystal de roche le plus pur, offre un coup d'œil ravissant. Imaginez-vous un ruisseau d'émeraude rendu liquides, et coulant très rapidement, dont le verd est fondu de côté et d'autre avec un semblable ruisseau de crystal de roche, le tout veiné de quelques filets de vif argent. La comparaison n'est pas outrée, et ces coups d'œil sont souvent répétés dans le cours de cette rivière, qui porte bateau à sa source, qui nourrit les meilleures anguilles qu'il y ait au monde, et une grande quantité de truites et d'écrevisses. Sur la droite de la rivière est le village de Vaucluse, et entre ce village et la source un rocher très escarpé, au sommet duquel est un vieux château abandonné qui étoit autrefois la demeure de Pétrarque et de Mad. Lora sa maitresse. A une heure et demie du chemin de Vaucluse, cette rivière se divise et se subdivise en 7 autres gros ruisseaux, qui tous peuvent porter de petits bateaux. C'est à Lile que se fait cette division, Lile, petite ville du Comtat dont les dehors sont enchantés. Ce n'est partout que ruisseaux de crystal. Chaque particulier en a un, qui entoure son prés, sa terre, sa maison de campagne. On ne voit partout que cascades, que petites cataractes. Les chemins y sont de belles promenades. Mais il ne faut point entrer dans la ville, qui est fort sale, et mal bâtie, et dont les habitans perpétuellement enveloppés dans les vapeurs que fournissent ces différents ruisseaux sont aussi froids qu'on est vif dans tout le reste du Comtat et de la Provence.

Je vous embrasse et suis...

DEMOURS.

A Avignon, ce 11 mars 1748.

Desmaze, 1874, p. 12.

7 juillet 1748. — Mme de Graffigny fait une visite chez La Pouplinière à Passy; elle y rencontre La Tour, le mécanicien Jacques de Vaucanson et le compositeur Rameau. Lettre à Devaux:

J'ai trouvé là La Tour et Vaucanson, qui tous deux m'ont fait une cour charmante. La Tour prétend que je suis meilleure peintre que lui.

Graffigny 2004, IX, pp. xxv; 174.

8 juillet 1748. — Mme de Graffigny, deuxième lettre à Devaux au sujet de La Tour:

Il faut que je te conte deux anecdotes toute fraîche de ce maître peintre et plus, maître fol.

Tu m'as peut-être entendu parler d'un portrait qu'il avoit fait de lui, qui réellement me ravit en admiration quand il l'exposa au Louvre il y a quelques années. Je lui en demandai hier des nouvelles. Il secoua l'oreille<sup>81</sup> et me dit qu'il étoit perdu.<sup>82</sup> Je voulus en savoir l'histoire. La voici. Il avoit d'abord fait cette tête pour la galerie de Florence, où sa place est marquée. Il trouva qu'il avoit si bien réussi qu'un sentiment de patricien l'engagea à faire voir cette pièce au roi, comptant comme il le dit, que son excellence le fraperoit et qu'il le mettroit dans sa chambre. Le roi dit: « Cela est beau, » et le rendit. Ce fou, ce archifou, le mit en

pièce. Il s'en repend mais le mal est fait. Je l'ai bien flatée en ne lui parlant presque de cette pièce, ou du moins en lui donnant la préférence sur ses autres ouvrages. Il ne l'a pas moins été de mon enthousiasme pour elle, que je rendois comme je l'ai sentie, car jamais rien ne m'a fait une plus vive impression; mais il a bien flaté mon disonnement en m'avouant qu'il n'avoit jamais rien fait d'aussi bon, et qu'avec ce morceau il ne craignoit ny la posterité antécédente ny la subéquente. Aussi étoit-ce en vérité un chef-d'œuvre. Il n'y avoit que la tête, coiffée d'une peruque et d'un chapeau clabot avec un vieuxpoint d'Espagne. C'étoit une espèce de prix. Ah, la belle chose!

Autre folie dudit seigneur. Je lui dis que puisque j'étois en connoissance avec lui, j'espérois qu'il me permettoit d'entrer chez lui, où n'entre pas qui veut. Sur cela il me pria à genoux d'y diner. (Je pouvois bien le faire.) Je lui dis que j'étois fort curieuse de voir un portrait de Mde de Pompadour, dont j'ai beaucoup entendu parler, comme d'une merveille non achevée. Le boureau secoua encore l'oreille, baissa les yeux, et dit: « Il n'est plus. » Il l'a encore brûlé parce qu'il avoit donné un faux trait. Il étoit en grand. C'étoit un tableau de la taille de ceux dont il prend jusqu'à dix mille francs. Il est brûlé. Avez-vous une idée d'une tête aussi folle? Je lui chantai pouille. Il me dit que j'avois bien aise de peindre à l'ancre, que j'en étois quitte pour une feuille de papier quand il me falloit retoucher une phrase, mais qu'il lui falloit des mois pour raccommoder un faux trait, et qu'il aimoit mieux recommencer. Voilà l'homme; au demeurant, de l'esprit et des sentiments.

Graffigny 2004, IX, pp. 175ff.

Devaux's response:

Pour La Tour, je ne le croyois que bon peintre; tant mieux qu'il soit homme aimable au par-dessus. Je voudrois fort qu'il s'avisât de vous peindre pour le public.

[...] *La Peruvienne* mérite bien d'être multipliée dans tous les cabinets. Oh, sûrement nous aurons vos estampes. Au demeurant vous me choquez en vous mettant si facilement audessous de ces deux artistes. Votre livre vaut leurs tableaux et presque leurs machines. Je conviens pourtant que Vaucanson est un homme si extraordinaire qu'on peut bien luy donner une place à part, mais pour La Tour, vous écrivez d'une façon plus frappante qu'il ne peint.

Graffigny papers, Yale University, Beinecke Library, GEN MSS 353, XLI, 245) [Graffigny 2004, IX, p. 184 n.9, 12]

9 juillet 1748. — Coypel letter to Lenormant de Tournehem<sup>83</sup>:

M. *Coypel*, par sa lettre du 9 juillet 1748, marque à M. de Tournehem qu'il vient de donner à M. *Charlier* l'ordre pour le portrait du Roy, et qu'il l'a chargé d'un billet qu'il a signé pour retirer l'original de M. de *La Tour* des mains du sr *Liottard* chés lequel il est depuis longtemps; que, comme il ne sçavoit point si ce portrait étoit pour boîte ou pour bracelet, il a dit au sr *Charlier* de le faire pour boîte, étant facile de le mettre en bracelet; qu'il prie M. de Tournehem de se souvenir du petit état de distribution qu'il lui a présenté.

Furcy-Raynaud 1906, p. 335, cited B&W, p.152.

10 juillet 1748. — Lenormant reply to Coypel:

Vous avez bien fait, M<sup>e</sup>, de faire retirer le portrait du Roi des mains du sr *Liottard*, je ne sais pas pourquoi il l'a tant gardé. Dorénavant je limiterai, dans les rdtres que j'edonnerai, le tems que M<sup>e</sup> les peintres pourront garder les tableaux qu'on leur prêtera pour en faire copie. Je crois que celle que doit faire M. *Charlier* est pour un bracelet.

Furcy-Raynaud 1906, p. 335

14 juillet 1748. — Mme de Graffigny, lettre à Devaux:

Sais-tu bien que cette vanité d'être peinte par La Tour m'est passée par la tête aussi bien qu'à toi? Mon Dieu, n'en disons mot. Voila par exemple ce que je n'avouerois qu'à toi dans tout l'univers. J'irai sûrement diner chez lui. Nous verons. Il est bien assés fou pour

<sup>81</sup> Secouer l'oreille: on dit qu'un homme secoue les oreilles, quand il se moque, quand il ne soucie pas de ce qu'on lui dit (Trévoux, 1752). [note de l'éd.]

<sup>82</sup> B&W 243.

<sup>83</sup> Charles-François-de-Paule Le Normant de Tournehem (1684–1751), directeur général des bâtiments 1745.

faire cette folie. Il fait a present une belle action : il peint Crebillon père pour la posterité. [...]

Je ne suis pas insensible a cette gravure dont tu me parles, mais voyez quelle folie. Je n'approuve point du tout la comparaison avantageuses que tu fais de *La Peruvienne* avec la peinture de La Tour, et cela d'aussi bonne foy que je t'avoué que je serois fort aise d'etre gravée, mais ce ne sera pas si tot car il faut etre peinte pour cela, et probablement je ne le serai jamais, car ne n'y mettrois pas un louïs. [...]

Je n'ay vu ny Tiriot ny la Carpe a Passi, mais l'abbé Leblanc, a qui j'ai eu le courage de ne pas dire un mot ; et malgré son impudence il s'est tenu a son rang, car cela fit plaisant. Il y avoit vingt hommes. Nous faisons bande a part, Vocançon, La Tour, Rameau, le maitre de la maison, et moi.

Graffigny 2004, IX, pp. 182f.

Devaux:

Je vous crois de très bonne foy quand vous mettez La Tour au-dessus de *La Peruvienne*, mais vous etes une beste. Ce La Tour n'est que l'epigrammatiste de la peinture; il ne fait que des portraits, et vous faites des tableaux. La difference est immense. C'est a un peintre d'histoire que vous pouvez etre comparée.

Graffigny papers, GEN MSS 353, XLI, 257] [Graffigny 2004, IX, p. 196 n.6]

*Août-septembre* 1748. — Lemoine expose le buste de La Tour, en terre cuite, au Salon du Louvre (no. 116) (v. [ICONOGRAPHY](#)).

*Livret, Réau* 1927.

*Août-septembre* [25 août – 25 septembre] 1748. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Salon du Louvre 1748

Par M. de la Tour  
Portraits au Pastel, représentans,

- 77. LE ROY. [J.46.2089]
- 78. LA REINE. [J.46.2269]
- 79. LE DAUPHIN. [J.46.2143]
- 80. Le Prince Edoüard. [J.46.1447 Charles Edward Stuart]
- 81. M. le Maréchal de Belleisle. [J.46.1272]
- 82. M. le Maréchal de Saxe. [J.46.2864]
- 83. M. le Maréchal de Lovvendale. [J.46.2188]
- 84. M. le Comte de Sassenage. [J.46.2851]
- 85. M. \*\*\*. [J.46.2861 M. Savalette père]
- 86. M. \*\*\*. [J.46.2862 M. Savalette fils]
- 87. M. de Moncrif, de l'Académie Française. [J.46.2437]
- 88. Madame \*\*\*. [J.46.3396 ?= J.46.2858]
- 89. M. du Clos, de l'Académie Française & Belles Lettres. [J.46.1655]
- 89 bis. Madame \*\*\*. [J.46.3397 ?= J.46.2858]
- 89 ter. M. Du Mont le Romain, Adjoint à Recteur. [J.46.1681]

#### CRITIQUES

Anon. [baron Louis-Guillaume BAILLET DE SAINT-JULIEN], *Réflexions sur quelques circonstances présentes contenant deux lettres sur l'exposition des tableaux au Louvre cette année 1748, à M. le comte de R\*\*\*, et une lettre à Voltaire au sujet de sa tragédie de "Sémiramis"*, s.l., 1748 [MSW0051; CD iii 38]:

[p. 9] De ce même côté, parmi différens modelés en *Terre cuite*, de très-bon gout, on remarque quatre Bustes de la main du Docte le Moine, représentant Mademoiselle de Blenac, M. de Voltaire, M. la Tour & M. de Fontenelle. Par celui de M. la Tour, M. le Moine a voulu acquitter la dette de son portrait au pastel, exposé par celui-ci au Sallon précédent & reçu avec applaudissement de tout le Public. Que M. le Moine l'a bien acquittée & qu'il est peu dans le monde d'aussi bon payeurs!

[p. 15] Mais en fait de pastels, c'est à M. la Tour à qui on en doit les honneurs: & je ne peux mieux terminer cette lettre que par la description de ses portraits.

A leur tête on voit ce Brave homme,  
Ce digne et vaillant Maréchal,  
Qu'on loue, assez quand on le nomme;  
En deux mots le Grand Lovendale.  
Suit cet illustre Général,  
Ce Guerrier, ce Mars de notre âge;

De l'ennemi tant redouté,  
Du François si souvent fêté,  
Mais en vers si mal ajusté,  
Qu'on ne peut l'être d'avantage.  
Le Peintre ici l'a mieux traité,  
Et par un trait d'habileté  
Qui m'a surpris dans son ouvrage,  
Il a sçu peindre la bonté,  
Des mêmes traits que le courage.

Mon zèle m'aveugle: car en vérité je n'y songe pas de vouloir finir cette [p. 16] Lettre en vers. Ce sera tout ce que je pourrai faire en prose, & ma plume commence à se lasser trop visiblement. Dieu veuille que vous n'ayez point fait la remarque avant moi.

M. la Tour a donné encore les Portraits suivans. M. Duclos de l'Accadémie Française, MM. Savalette pere & fils, M. le Maréchal de Belle-Isle, parfaitement ressemblant, Monseigneur le DAUPHIN, plus encore; la REINE & le Prince Édouard. Chacun de ces Portraits mérite en particulier de grands éloges mais celui de la Reine est au dessus de tout ceux qu'on peut lui donner. On n'a jamais vû saisir plus parfaitement l'exacte ressemblance; & quant au détail, c'est tout ce qu'on peut de mieux traité & de plus brillant.

Je crois qu'on peut parler de M. Peronneau après M. La Tour. Il suit ses mains le sceptre du pastel, lorsque celui-ci satisfait de la grande multitude de ses triomphes, songera enfin à se reposer à l'ombre de ses lauriers.

...  
*Seconde Lettre à Monsieur le Comte de R\*\*\* sur le même sujet*

[p. 17] Depuis ma dernière Lettre on vient de faire au Sallon des additions considérables, elle sont dignes d'une seconde, & j'en fais les frais de bon cœur; mais faites en sorte de la lire comme je l'écris, car je suis extrêmement pressé.

M. La Tour a ajouté à ses autres Portraits celui de M. Dumont le Romain. Si je n'étois pressé comme je le suis, je ne vous quitterois pas de cet article à moins d'une page d'éloges. Je me contenterai de vous dire en deux mots, que ce morceau est un des plus parfait de ce brillant Auteur.

M. Dumont y est représenté avec les attributs de sa gloire. Il tient sa Palette & des Brosses d'une main, & semble la [p. 19] préparer de l'autre. Il est habillé d'une Robbe de Chambre légère, rayée de différentes couleurs & cassée de plis artistement variés. Son air de tête est du meilleur choix du monde. On est étonné de la vie, de la finesse, & en meme tems de la liberté qui paroissent dans ce Portrait, si c'en est un.

M. Nattier, a donné celui de M. le Premier Président, [en Pastel] qui est un morceau de remarque, mais qui le seroit bien plus sans l'autre.

#### REMARQUES

*Servant d'éclaircissemens ou de preuves à différens endroits de ces Réflexions*

[p. 29] Avant de finir, pour montrer qu'on ne désire rien tant que d'encourager les talens, & de leur rendre justice quand l'occasion s'en présente, on ajoute ici des vers en l'honneur de M. La Tour. On souhaiteroit en avoir reçu pour tous Messieurs les Académiciens. On [p. 30] en feroit usage avec la même joye. Ceux-ci furent fait à l'occasion du Sallon précédent, et n'en sont que plus justes.<sup>84</sup>

A Monsieur la Tour.

Par les tons ravissans d'un pastel enchanteur,  
Fascinant tous les yeux d'une commune erreur,  
Les chefs-d'œuvres divers de ta main noble & sûre  
Sont au-dessus de l'art & trompent la nature.

Barthélémy-Augustin BLONDEL D'AZINCOURT, *Première idée de la curiosité...*, [1749] (Bibliothèque INHA, MS 34):

[p. 25] LA TOUR a poussé Le Pastel à son plus haut degré de perfection, il est [p. 26] unique je crois qu'il n'est pas possible que jamais personne puisse aller aussi loin que lui.

LOIR a aussi beaucoup de talent, il réussit tres bien pour les portraits de femme & a bien du goût.

PERONEAU commence aussi a se distinguer dans le même genre.

Pierre CLÉMENT, *Les Cinq Années littéraires*, The Hague, 1754, I, pp. 137ff, Lettre XX, de Paris, 25.x.1748:

[p. 137] Le spectacle des tableaux au Louvre a duré tout le mois de Septembre, comme à l'ordinaire: je ne vous ai fait aucune mention des ouvrages exposés, non que le Salon n'ait été curieux, quoiqu'un peu moins orné que les années précédentes; mais il me semble que ces curioistés ne sont faites que pour les yeux, & que la description n'en est

<sup>84</sup> Manuscript note on BnF copy, apparently in author's hand: "On n'avoit pas encore exposé le Portrait de Dumont le Romain, quand on a écrit ceci."

guère moins [p. 138] ennuyeuse que la vue en est agréable, pour qui n'est pas du métier surtout. Mr de la Tour continue à se distinguer par la beauté & la ressemblance de ses pastels; Mr *Oudry* par la vérité de ses animaux; & Mr *Nattier* par les graces de son imitation de la jolie nature.

Anon. [l'abbé Louis GOUGENOT; ??Baillet de Saint-Julien], *Lettre sur la peinture, la sculpture et l'architecture à M\*\*\*, s.l., 1748; seconde édition, revue et augmentée de nouvelles notes et de réflexions sur les tableaux de M. de Troy, Amsterdam, 1749* [MSW0048; CD iv 39]:

[p. 61] Les Pastels de M. de La Tour, entr'autres, ont été vus cette année avec la même avidité que les années précédentes. Ainsi on adoptera volontiers les louanges que [1749: p. 62] M. l'Abbé le B. lui a données, quoiqu'elles aient pu être dictées autant par des principes de reconnaissance que d'équité; mais a-t-il prétendu ajouter à son éloge en le donnant pour un homme à secret?<sup>85</sup> N'a-t-il pas craint [1748: p. 62] de le confondre dans la foule de ces misérables Artisans, dont toute la science s'apprend dans un instant? S'il étoit un secret pour faire aussi bien que M. de la Tour, pourroit-on l'acheter à prix d'argent? Y a-t-il rien de mieux, par exemple, que les Portraits de M. Restout & de M. Paris de Montmartel, quoique travaillés dans un goût tout différent?<sup>86</sup> Dans le premier qui a été fait pour les gens d'Arts, il a principalement visé à l'effet; dans le second, il a cherché par un fini moelleux et séduisant à plaire universellement à tout le monde. Il a atteint dans l'un et dans l'autre le but qu'il s'étoit proposé; mais on a vu avec peine que cet Académicien, en qui on n'avoit point découvert jusqu'alors de maniere, tomboit dans des tons briquetés. Ne pouvoit-il rendre l'air martial de M. le Comte de Clermont sans lui donner une couleur qu'il n'a pas? Il y a deux extrémités à craindre en peignant: pour viser à l'effet, on tombe dans la charge, & en voulant devenir gracieux, l'effet échappe. Que faire donc? Ce que M. La Tour faisoit les années précédentes, ce qu'il a fait même dans quelques-uns des Portraits du Salon dernier, tels que ceux de MM. le Moine et Mondonville.

[1748: p. 118; 1749: p. 119] M. *la Tour* n'a pas si universellement soutenu sa réputation dans les morceaux de cette année, que dans ceux des années précédentes.

Il est vrai que toutes ses [1748: Portraits; 1749: têtes] sont parlantes. On ne peut trop louer le soin avec lequel il a su rendre la cuirasse & l'habillement [1748: celui] du Roi.<sup>87</sup>

Il n'y a rien de si parfait que le Portrait de la Reine; c'est un chef-d'œuvre, tant par la ressemblance, que par l'art avec lequel les ajustemens y sont traités. On a encore plus admiré celui de M. Dumont le Romain. Mais un Peintre qui a donné autant de preuves d'habileté que M. de La Tour n'auroit-il pas pu varier davantage ses attitudes? La trop grande uniformité de tous ces portraits, placé à la file l'un de l'autre, frappe la vue du Spectateur d'une maniere peu satisfaisante.

[1749: p. 125] M. *le Moine* le fils a exposé à la fin du Salon, les Bustes de Mademoiselle de Bonac, de Messieurs de Fontenelle, Voltaire & de la Tour. S'il y avoit eu un peu plus d'étude, la ressemblance, toute bien saisie qu'elle est, n'en eût rien perdu. On n'a oint été content de leurs ajustemens; ils sont, on l'avoue, très-difficiles à bien rendre en Sculpture.

Anon. [Charles LÉOFFROY DE SAINT-YVES], *Observations sur les arts et sur quelques morceaux de peinture et de sculpture, exposés au Louvre en 1748, où il est parlé de l'utilité des embellissements dans les villes, Leyde, 1748* [MSW0050; CD iii 34]:

[p. 94] M. de La Tour qui sçait la voir, l'annoblir & l'imiter [la nature], est de tous nos habiles gens celui dont les portraits réunissent le plus de parties. Tous ceux qu'on voit de lui au Salon sont estimable: mais le portrait de la Reine est un chef-d'œuvre; la douceur et la bonté de cette Princesse sont exprimées sur son front, dans son air et son maintien, que M. de La Tour a si bien saisis. Mais un des grands talens de M. de La Tour, c'est d'attraper dans [p. 95] chacun de ceux qu'il peint cette situation habituelle du corps, qui fait presque deviner la caractère. On se sent frappé de respect à la vue du portrait d'un Prince dont toute l'Europe admire la hauteur dans l'âme, l'audace, le courage, les talens et les vertus...

Que le portrait de M. du Mont peint par M. de La Tour est une chose admirable! Quel feu, quelle vie, quelle force de pinceau, quelle vérité dans les étoffes! Je doute qu'il y ait jamais eu rien de plus vigoureux. Lorsqu'on voit un morceau de M. de La Tour, on le croit au comble de la perfection: l'année d'ensuite, un nouveau phénomène se montre, et il efface le souvenir du premier. Qui peut aussi dans le genre de M. de La Tour voler comme lui de merveilles en merveilles? Ce sera M. Peronneau, s'il veut continuer ainsi qu'il a commencé. Deux portraits [p. 96] (n<sup>os</sup> 96 et 97) qu'il a exposés cette année sont d'heureux présages de la gloire qui l'attend. Mais ce ne sera certainement point ce tas de jeunes Peintres, qui enivrés des succès de M. de La Tour, ne semblent manier les crayons colorés que pour faire sentir le mérite de celui-ci. Ces reproches ne sont pas faits pour M. Peronneau, que je viens de louer, et pour M. Loir, qui mérite de l'être: connu comme un bon sculpteur, on le verra dans peu un excellent Peintre.

M. Addison, ou M. le Chevalier Temple, nous a reproché d'être une nation *Montonnière*. Sans doute qu'il avoit en vûe quelques serviles imitateurs François, contre lesquels il étoit de mauvaise humeur, et qu'il rejettoit sur le général de la nation le blâme que méritoient quelques particuliers. D'ailleurs, ce reproche n'est pas plus fait [p. 97] pour nous que pour les Anglois, et les autres peuples du monde. La seule nation Moutonnière existante est celle des hommes médiocres, dispersés sur la surface de la terre; ils sont tous compatriotes. Entraînés par l'impulsion qui les maîtrise, les seuls esprits supérieurs se frayent des routes nouvelles, et il leur est aussi difficile de devenir des copistes, qu'aux gens médiocres de cesser de l'être. Revenons à M. de La Tour.

Quelques personnes lui reprochent sa touche, qui en certaines occasions est vigoureuse; mais ne daignant pas alléguer les raisons de leur dégoût, il est bon de chercher à les pénétrer. Peut-être apprendrions-nous enfin quelle mesure d'estime on doit à cet égard à chaque Peintre.

Le Peintre doit certainement imiter [p. 98] les objets tels qu'ils sont dans la nature, vûs à une distance qu'on peut évaluer environ à cinq pieds tant pour le portrait que pour l'histoire: parce que soit qu'il fasse ses études pour l'une, ou qu'il peigne d'après nature pour l'autre, dans ces deux cas il se trouve à peu près à cette distance de la personne qui lui sert de modèle. Il n'est pas douteux aussi qu'à cette même distance, il ne s'efface une infinité de traces légères qui, étant sur le naturel, ne parviennent point jusques aux yeux, qui ne saisissent qu'une surface unie. Ainsi la barbe, les cheveux et les sourcils, quoique divisés en une infinité de parties qui se confondent à la distance de cinq pieds, sont pris par masses. En conséquence de ce principe, Raphaël, Corregge, Poussin, Le Sueur, Titien, Paul Veronese, Rubens, Pietro de Cortone, Carlo Marati, Vandeyck, ont peint d'un pinceau uni & [p. 99] fondu. Pourquoi donc d'un autre côté, d'habiles gens nés avec du feu et une grande liberté dans la main, ont-ils touché fortement certains parties de leurs tableaux? Le tissu de la peau étant uni, le pinceau doit être de même. On répond à cela que si le Peintre ne rend que ce qu'il voit, son imitation sera plus foible que l'objet imité, de tout ce que la distance de cinq pieds lui a fait perdre de choses qui sont dans l'original. Cette même imitation considérée à son tour à cinq pieds d'éloignement s'affoiblit<sup>88</sup> encore d'autant, et celui qui la considère ainsi se trouve par ce [p. 100] moyen à dix pieds de l'objet qu'on a voulu imiter, et dont l'imitation ne fera plus d'effet. C'est à dessein d'éviter l'affoiblissement que souffre une imitation de la nature, quand elle n'est pas un peu chargée, que les grands Dramatiques exagèrent les passions qu'ils mettent au Théâtre.

Il n'est donc pas étonnant qu'un Peintre ayant fait cette réflexion, et cherchant à conserver à la nature toute sa force, qui dégénere dans l'imitation, comme l'imitation dégénere par la distance d'où elle est considérée, charge les parties qui en ont le plus de [p. 101] besoin de touches fortes, qui à leur tour se confondant à un certain éloignement, ne forment plus qu'un tout uni<sup>89</sup> aux yeux du spectateur. Par cet artifice du Peintre, il se trouve rapproché de la nature, qui n'est éloignée de lui que de la distance de lui au tableau. Il est si vrai que les touches ont ce pouvoir qu'on ne peut se passer d'en faire usage dans les tableaux qui, devant être placés à un grand éloignement, resteroient sans effet. Pourquoi donc faire un crime à l'Artiste du don précieuse qu'il a reçu de la nature, qui, loin d'être un obstacle à son imitation, ne sert, en lui conservant sa force, qu'à la rendre plus fidelle?

<sup>85</sup> S'il y avoit un autre secret pour fixer le Pastel que celui que tout le monde sçait, on est persuadé que M. La Tour le donneroit au Public. Mais tout ce mystère consiste à appliquer un beau vernis blanc à l'esprit de vin derrière le papier peint et, afin qu'il pénètre mieux sans tâcher le Tableau, on passe auparavant une couche d'excellent esprit de vin, et le vernis immédiatement après. (*Note du critique.*)

<sup>86</sup> Le Portrait de M. Restout a été fait par M. de la Tour pour son Tableau de réception à l'Académie, & exposé au salon de 1746 avec celui de M. Paris de Montmartel.

<sup>87</sup> Peu de jours après l'exposition, l'Auteur a jugé à propos de le retirer. (*Note du critique, 1748 & 1749*) [pour le faire copier, dit-on] [annotation on 1748 copy]

<sup>88</sup> Quoiqu'on avance ici sur le pouvoir qu'ont les touches fermes de rendre la nature avec force, il ne faut pas croire qu'on en veuille conclure que ceux qui se sont abstenus de ces touches fussent des peintres [p. 101] sans vigueur. Toutes les manières sont bonnes: chacune fournit des moyens pour arriver à la même fin, et tous les grands peintres ont également chargé la nature, mais d'une façon différente. (*Note du critique.*)

<sup>89</sup> Le portrait de M. Peronneau (n<sup>o</sup> 96), vû de près et ensuite à la distance de cinq pieds, servira à nous faire entendre. (*Note du critique.*)

[p. 102] Les figures de vieillards, et de ce qui a un caractère approchant, lorsqu'elles excèdent la taille ordinaire de l'homme, demandent nécessairement à être touchées vigoureusement. Les chairs délicates des femmes et des enfans ne peuvent au contraire être rendues qu'avec un pinceau uni et moelleux: celui-ci répand la grâce inséparable de la douceur; la touche énonce le feu, imprime la force et donne l'air de facilité. Mais en ceci où il ne peut y avoir de précepte fixe, le meilleur est de céder aux inspirations de son génie, et surtout de l'éviter l'excès. Pour vouloir être trop mâle, on devient dur, et si l'on finit trop, on tombe dans la sécheresse, ou l'on est mou, froid et léché. Toutes les manières sont bonnes: le grand mérite d'un Peintre est cependant d'avoir différentes [p. 103] fabriques, qu'il employe tour à tour, de proportionner ses touches au caractère des choses, à leur place dans la composition, et à celle que leur imitation doit occuper. Personne n'observe mieux cette règle que M. de La Tour.

On aura à se plaindre à la vérité qu'il ne se soit pas attaché à l'huile: avec un talent tel que le sien, on est toujours du premier ordre: la posterité eût admiré ses tableaux et ne doit-on pas craindre qu'il ne soit connu pas d'elle que par notre admiration, dont l'expression paroîtra suspecte? Le pastel peut se fixer, on en convient: M. de La Tour en a le secret, et on le croit. Mais avec cet avantage sur la Rosalba, dont les ouvrages dépérissent tous les jours, les morceaux de M. de La Tour se seront jamais remis sur toile, ni nétoyés, et quelques précautions que l'on prenne pour empêcher la [p. 104] poussière de pénétrer, elle s'insinue et, s'attachant sur la superficie du pastel, elle fait corps avec lui: ce qui est sans remède. Il a de plus les vers à craindre, qui se nichant dans le papier, le rongent. L'idée que les portraits de M. de La Tour n'auront pas la durée qu'ils méritent d'avoir est affligeante pour ceux qui s'intéressent à la gloire des Artistes célèbres.

[p. 117] On ose le dire, & on prie M. Falconnet de ne pas en être blessé: l'emploi des ajustements modernes est [p. 118] insupportable dans la sculpture. M. le Moyne fils, cet habile homme dont le ciseau a tant de graves, n'a pour tout défaut que d'être attaché à ce mauvais goût. Quand il a le buste de quelque guerrier moderne à fait, employant dans l'arrangement des cheveux, la mode du jour, il n'oublie rien, le col, la chemise, & par-dessus tout cela la cuirasse avec des brassars; ce qui est de petite manière, & vise au gothique. Encore lui passeroit-on d'être fidèle à l'étiquet de la mode, dans le simulacre de ces hommes vulgaires qui n'ont de mérite que de s'en occuper, enfin d'exister. Mais pour des hommes de l'ordre de M. de Fontenelle & de M. de Voltaire appartenants à tous les tems qui s'écouleront après eux, on ne s'accoutume point à les voir emprisonnés dans leur siècle, non plus qu'à la perruque de M. de La Tour, surmontée d'un bout de draperie.

ANON., "Exposition des tableaux", *Mercur de France*, .IX.1748, p. 163 [MSW0049; CD xlviij 1229]:

Les Peintres de Portraits ne se font pas moins distingués dans leur genre, que les autres Académiciens. ... Le prodigieux la Tour est si connu, que c'est presque une espèce de superfluité que de faire l'éloge des ouvrages qui sortent de ses mains. Nous nous contenterons de dire que son Portrait de la Reine, celui de M. le Maréchal Duc de Belle-Isle, & celui de M. Dumont *le Romain*, sont comparables à tout ce qu'il a fait de plus beau.

On doit compter dans ce nombre les Bustes de l'illustre M. de Fontenelle & du fameux M. de Voltaire, par M. le Moine...

\*\*\*

n.d. [c.1748] — In undated notes in the archives of the direction des beaux-arts, the full-length portrait of the king, using La Tour's head, originally given to Parocel, is reassigned to Carle Van Loo, using the new head La Tour exhibited in 1748:

*Parocel. Le portrait du Roy en pied, d'après M. de La Tour.* — Note. Il étoit commencé et M. de Tournemh a décidé, à sa réquisition, qu'il ne l'achèveroit pas et qu'il seroit donnée à M. *Vanloo*.

AN O<sup>1</sup> 1933; Engerand 1900, p. 481f; Debrie & Salmon 2000, p. 106

A M. *Vanloo*. Le portrait en grand du Roy, commencé par M. Parocel. Note. Cela n'est que projeté. Il faut que M. de Tournemh lui en donne l'ordre, et il seroit à propos d'attendre la dernière tête de M. *de La Tour*.

AN O<sup>1</sup> 1933; Engerand 1900, p. 481f; Debrie & Salmon 2000, p. 106

7 décembre, 31 décembre 1748. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[c.1748]. — Louis Maurisan, maître sculpteur, entrepreneur des Bâtimens du roi submitted an invoice for frames for portraits of Louis XV and Marie Leszczyńska, in one of which is cited

le tems de Maurisan pour les desseins dont un par M<sup>r</sup> de La Tour

AN O<sup>1</sup> 1922<sup>A</sup>, cited Pons 1987

## 1749

2 janvier 1749. — Adrien-Honoré de La Tour, frère cadet du peintre, signe l'acte de baptême de Marie-Joséphine Bisson, fille de Bisson, marchand de vins et de Marie-Anne Merivan (Saint-Rémy). Adrien-Honoré, parrain, est qualifié dans l'acte de jeune garçon nubile [he was 19 at the time; the marraine was Marie-Catherine Dulège, Adrien-Honoré's aunt].

Lapauze 1919, p. 10

Le Deux<sup>e</sup> Jour du mois de Janvier de la presente année mil sept cent quarante neuf a esté Baptisé par nous Cure soussigné en cette paroisse de St Remy Marie Joseph Catherine né cejourdhuy de et en Legitime mariage fille du S<sup>r</sup> Claude Bisson marchand de vin et Marie Anne Merivan son epouse demeurante sur cette paroisse Le parain a esté Le S<sup>r</sup> Adrien Honore de La Tour jeune garçon nubile et la maraine D<sup>lle</sup> Marie Catherine Duliege fille majeure demeurants Tous deux en cette ville Lesquels ont signé avec lesquels et nous fait Double les d. jour et an

*signé:* Adrien honoré Delatour M c duliege Troussset curé de S Remy

Registre paroissial de Saint-Rémy, Saint-Quentin; Archives départementales de l'Aisne.

13 janvier 1749. — La Tour receives a payment of 1200 livres for his pastel of Prince Charles Edward Stuart.

Entry in the Account current – Prince Charles with George Waters, Jr, Banker, Paris

Jan 13th. To de la Tour for H. R. H.s picture, 1200 0 0

Royal Archives, Stuart Papers 296/161; cited Bongie 1986, p. 313; James Brown, *A history of the highlands*, Glasgow, 1840, iv, p. 55

20 janvier 1749. — Anne Bougier's illegitimate daughter (possibly by Maurice-Quentin de La Tour) is married in Laon (*v.* 4.XII.1725, 28.XII.1747).

Le vingt Janvier mil sept cent quarante neuf après avoir publié les trois bancs de mariage en deux Dimanches et vue fête entre Jean Grand Sire <homme veuf> fils de Jean Grand Sire Maitre Tisserand, et de Marg<sup>te</sup> Guilbert dem<sup>a</sup> a Aubegast, diocese de Rouien, d'une Part <age de 38 ans> et de Barbe Antoinette Guiot fille d'Anne Bougier dem<sup>a</sup> a Laon de Cette Paroisse d'autre part <agee de 24 ans> Sans qu'il soit venu à ma connoissance aucun empechem<sup>t</sup> qui puit retarder la Celebration dudit mariage Je Soussigné Jean Antoine Huët prétre licentié en Theologie de la faculté de Paris, Curé de la Paroisse de S<sup>t</sup> Jean au Bourg de la Ville de Laon, ay recús de Jean Grand Sire et de Barbe Antoinette Guiot les promesses et Consentemens de Mariage et l'ay Celebré en l'Eglise de laditte Paroisse avec les Ceremonies accoutumés en presence de Jean Charles Marteau cleric laïc de la paroisse de S<sup>t</sup> Michel, d'Antoine Larmois Clerc laïc de laditte paroisse de S<sup>t</sup> Jean au Bourg de Nicolas Taitart M<sup>r</sup> bonnetier et de Felix Bon bion Vigneront, dem<sup>s</sup> tous en cette Ville soussigné avec L'Epoux et L'Epouse qui onts signés aussi le Jour et an Susdits

*signé:* jean grandsire barbe antoinette guiot Marteau tetard felix bion Larmois huët curé

Registre paroissial de Saint-Jean-au-Bourg, Laon; Archives départementales de l'Aisne.

11 mars 1749. — La Tour reçoit de la Direction des Bâtimens un acompte de 2,000 livres.

LENORMANT À COYPEL

A Versailles, ce 11 mars 1749.

Je donne à M. de La Tour un acompte de 2,000 liv...

*Nouvelles archives de l'Art français*, 3 série, t. XXII, 1906. *Revue de l'Art français ancien et moderne*, 23<sup>e</sup> année: Correspondance de M. d'Angiviller avec Pierre, publ. par M. Marc Furey-Raynaud (2<sup>e</sup> partie), p. 343.

10 août 1749. — La Tour is mentioned in a memorandum from Garnier d'Isle to Lenormant de Tournehem, recommending the appointment of Jacques Neilson (1714–1788, pastellist, *q.n.*) and detailing his recent studies to become a painter:

*Mémoire au sujet de l'atelier de basse lisse des Gobelins de present vacant*

Ceux qui demandent sont:

*Lasnier*, excellent ouvrier de haute lisse chez M. Audran,

*Rondet*, excellent ouvrier de haute lisse chez M. Audran

*Cozette*, le cadet, fils du teinturier qui avait commence à la haute lisse et a passé à la teinturerie,

Jean-Baptiste *Rançon*,<sup>90</sup> le meilleur ouvrier de basse lisse dans ledit atelier: il y a un mémoire de dix à douze ouvriers qui témoignent ses talents qui sont connus,

Et le s<sup>r</sup> *Neilson* qui a travaillé aux Gobelins sous M. Jans et était fort bon ouvrier. Il y a joint la théorie à la pratique; il dessine nonseulement fort bien, mais est sorti des Gobelins pour se perfectionner, ayant pratiqué la peinture sous M. Coypel, M. Parrocel et M. de La Tour qui lui a appris le pastel où il réussit très-bien; d'ailleurs fort intelligent et capable de former des ouvriers pour remettre sur pied la basse lisse.

La basse lisse n'est tombée que faute de soin par les maîtres d'avoir formé successivement de bons ouvriers. Ils allèguent pour raisons que leurs apprentis n'ayant point été pris enfants d'ouvriers, à mesure qu'ils ont été formés, ils sont sortis pour jouir des privilèges de la maison.

D'ailleurs les deux frères *Rançon*, devenus seuls ouvriers, n'en ont point voulu former dans le dessein d'être seuls et d'élever seulement leurs enfants.

Les ouvriers sont gens de pratique sans dessin et quoiqu'ils travaillent bien, je doute qu'ils soient jamais en état de bien conduire.

Un homme intelligent, qui joint une grande théorie à la pratique, qui de plus possède la nuance et l'intelligence des couleurs et parfaitement bien le dessin est, je croy, bien plus en état de conduire un atelier et de former des ouvriers et de remettre la base lisse en honneur. D'ailleurs, il est, je croy, intéressant de s'attacher un homme qui a du talent plus que je n'en vois à aucun et qui pourrait porter ailleurs son talent et y faire des établissements. Les ouvriers supporteraient peut-être cela avec peine, car je ne doute pas que les *Rançon* ne quittent, mais je croy que le bien du service du Roy doit l'emporter.

A Monsieur d'ordonner.

Paris, ce 10 aoust 1749

G. d'Isle

*Annotation de Tournehem:*

Il est plus à propos de faire conduire cette partie de la manufacture par le s<sup>r</sup> *Jacques Neilson* par toutes les raisons détaillés dans les informations qu'en a prises M. d'Isle, après l'examen des mémoires qui m'ont été présentés de plusieurs demandeurs.

Ce 11 aoust 1749.

*Post-scriptum.* Et il sera à propos de l'en charger le plus tôt qu'il sera possible.

Curmer 1878, p. 15ff

27 septembre 1749. — La Tour is mentioned in the correspondence of an English connoisseur, Daniel Wray (1701–1783), writing (7.IX.1749) to his friend Philip Yorke to advise him on things to be done in Paris:

Call in too at Chardin's, who paints little pieces of common-life, and upon Liotard (but he is the Colonel's painter), admirable in crayons. All due praise we allow these artists, but we believe when you have heard their Prices you will be able to convince people here that Oram and Scott and Pond are not extravagantly paid.

Several weeks later, 27.IX.1749, Wray added:

Give me leave to correct a mistake in my last letter. The Crayonist whom I meant to commend (from Hogarth's

testimony<sup>91</sup>) is La Tour. I confounded him with Liotard the Miniature-painter."

British Library Add. MS 35401 f121v, 7.IX.1749; f.123, 27.IX.1749

26 novembre 1749. — Pinel [Philippe Penel, fils] est chargé par le Roi de faire une miniature du Dauphin d'après le pastel de La Tour.

Le 26 novembre 1749.

Le Roy, Monsieur, désire que l'on fasse un portrait en mignature de M. le Dauphin, pour un bracelet, sur le portrait que vous venez de faire.

Il charge le S<sup>r</sup> Pinel de cet ouvrage et je vous invite à vous concerter avec luy, pour qu'il puisse y travailler promptement.

Je suis entierement à vous.

ORRY

A M. de La Tour.

ORRY

Desmaze, ~~1879~~ [1874], p. 19.

28 novembre 1749. — Décès de Anne de La Tour, tante de l'artiste:

Le huit novembre mil sept cent quarante neuf est decedée en cet hotel dieu après avoir recüe les sacremens de l'Eglise la nommée Anne de La Tour âgée de soixante dix huit ans de la paroisse de St Jean au Bourg de cette ville de Laon, et le lendemain son corps a été inhumé dans la cimetièrre dud. hotel dieu par moy Soussigné Pretre Chanoine de la Cathedrale deservant led. hotel dieux en presence et assisté d'André Colzy Clerc et de Pierre Le Begue fossayeux qui ont signés avec moy le present acte les jour et an susd.

signé: Colzy Deschamps<sup>92</sup> Lebegue

Registre de L'Hôtel-Dieu, Laon; Archives départementales de l'Aisne

6 décembre 1749. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

— Les portraits des divers membres de la famille royale, exécutés par La Tour, sont assez nombreux; ils s'espacent entre 1746 et 1762. Huit sont visés dans le mémoire suivant.

Mémoire de huit portraits de la famille royale, peints en pastel pendant les années 1746, 1747, 1748 et 1749.

Sçavoir:

Deux portraits du *Roi*. — Deux de la *Reine*. — Trois de *Mgr le Dauphin*. — Un de feu *M<sup>me</sup> la Dauphine*.  
Estimés ensemble. 12,000 livres.

Le parfait paiement est en date du 25 mars 1752 (Exercice 1749):

Au sieur *De la Tour*, peintre, 1,100 livres pour faire, avec 10,900 à lui ordonnés acompte, scavoir 6,000 livres sur l'exercice 1745, les 19 may et 24 décembre audit an, et 4,900 livres sur l'exercice 1749, les 6 may, 3 aoust 1750, 28 mars et 9 octobre 1751, le parfait payement de 12,000 livres à quoi ont été mis deux portraits du *Roy*, deux de la *Reine*, trois de *M. le Dauphin*, et un de *M<sup>me</sup> la Dauphine*, qu'il a faits en pastel pendant les années 1744, 1745, 1746, 1747, 1748 et 1749.

L'Inventaire de Du Rameau<sup>93</sup>, qui, en 1784, signale six de ces portraits à l'hôtel de la Surintendance à Versailles, leur donne comme dimensions 2 pieds 7 pouces de haut sur un pied 7 à 8 pouces de large.

Les portraits du *Roi*, de la *Reine*<sup>94</sup> et du *Dauphin* sont actuellement au Louvre (Département des dessins, n<sup>os</sup> 813, 814, 816): H. 0 m. 64. — L. 0 m. 54.

En 1749, La Tour exécutait le portrait de la Dauphine Marie Josèphe de Saxe; voici son mémoire:

Dauphin commence à se moisir; les autres sont bien conservés. » (Note de F. Engerand.) See also below.

<sup>90</sup> Jean-Baptiste Ranson (1704–1773); his son was a pastellist, *q.n.*

<sup>91</sup> See 1743 *supra*.

<sup>92</sup> La Tour's (second) cousin Claude-Charles Deschamps (1699–1779).

<sup>93</sup> Archives du Louvre. Dans la copie annotée en 1788 (cf. Inventaire des tableaux du Roy par Bailly, p. xxix), on relève cette note: « Un des portraits de feu Mgr. le

<sup>94</sup> D'après les Goncourt (*L'Art au XVIII<sup>e</sup> siècle*, appendice du chapitre sur La Tour), le Louvre posséderait également le second exemplaire du portrait de la Reine, fait par La Tour. (Note de F. Engerand.)



Mémoire d'un portrait de Madame la Dauphine de Saxe, peint au pastel, sous les ordres de feu M. de Tournehem, par le sieur De La Tour, pendant l'année 1749.

La princesse est représentée avec deux mains, tenant un papier de musique<sup>95</sup>.

Pour le dit ouvrage la somme de. 2,400 livres.

Le paiement est en date du 20 juin 1752 (Exercice 1749):

Au sieur *De la Tour*, peintre, 2,400 livres pour son payement d'un portrait de Mme la Dauphine qu'il a fait pour le service du Roy, pendant l'année 1749.

AN O<sup>1</sup> 1934<sup>A</sup>, Engerand 1900, p. 270f

[c.1749]. — Louis Maurisan delivers a « bordure en tilleul » for La Tour's portrait of Marie-Josèphe de Saxe, dauphine.

AN O<sup>1</sup> 1922<sup>A</sup>, cited Pons 1987, p. 48

### Vers 1750

[c.1750]. — La Tour loue une maison de campagne à Auteuil, dans l'actuelle rue d'Auteuil.<sup>96</sup> (In fact La Tour did not occupy or own the house until much later. Subsequently 59 rue d'Auteuil, near the Bois de Boulogne; it was originally 24, Grande-Rue, Auteuil and later became 40 rue Molière. Previous owners included Philippe Le Fort (–1745), an échevin de Paris in 1732 who had made his fortune selling fabric and lace; his widow, née Jeanne Ducrot (1672–1752), from whom it was inherited by her niece, Pierre Grassin (1689–1762), directeur général des monnaies de France; and the Chicoyneau family: Mme Chicoyneau de La Valette leased it to Marie-Françoise-Camille de Sassenage, who spent lavishly on the decoration, including payments totalling 2868 livres to the house painter Pierre Allais by 1770.<sup>97</sup> Mme de Sassenage must still have been in occupation that year, as she paid Mme de La Villette some 600 livres towards the cost of the procès-verbaux and estimation for the prospective sale (quittance, 10.VII.1770). Mme de La Valette then the house to La Tour, who then bought the house, before selling it on to Mme Helvétius when unable to complete his purchase as described below. In 1854 it was purchased by prince Pierre Bonaparte. His widow owned a drawing<sup>98</sup> of the house before it was partly destroyed in 1871; the garden subsequently much reduced in size.)

*n.d.* [c.1750] — A story is told in d'Angviller's memoirs which can be dated to Jacques Necker's<sup>99</sup> arrival in Paris, c.1750, when he was sent there as a commis in the banque Isaac Vernet (*n.* 16.IV.1744 *supra*):

Je tiens de lui-même [Necker], lors de notre intimité, que lorsqu'il arriva de Genève, il étoit tellement affamé de réputation et de bruit, que ne connoissant personne, il avoit été trouver un peintre célèbre en pastel, nommé *La Tour*, homme habile, mais tourmenté de la folie de bel esprit, pour lui lire une comédie qu'il avoit faite, et l'avœu de cette petite foiblesse n'étoit pas tellement dépouillé d'amour-propre, qu'en le faisant et en rougissant, il ne jettât un regard complaisant sur le chemin qu'il avoit fait depuis ce temps.

*Mémoires de Charles Claude Flabaut, comte de la Billarderie d'Angviller*, ed. Louis Bobé, Copenhagen, 1933, p. 69

### 1750

12 février 1750. — A version of La Tour's 1747 portrait of Marie-Josèphe was sent to Dresden in 1750, accompanied by a letter to Graf Brühl from Johann Adolf Graf von Loß (1690–1759), the Saxon ambassador to France:

Quant au portrait, c'est une copie de l'original que M. de La Tour a faite par ordre de Monsieur le Dauphin.... C'est d'ailleurs

sûrement le plus ressemblant que nous ayons jusqu'ici de cette princesse.

Dresden archives, 2739, XVIII, cited Stryesniki 1902b, p. 84

4 avril 1750. — La Tour change de logement aux galeries du Louvre.

*Certificat de don d'un logement aux galeries du Louvre pour le S. de La Tour.* — Nous, Charles François Paul Le Normant de Tournehem, conseiller du Roy en ses Conseils, Directeur et Ordonnateur généra de ses Batimens, Jardins, Arts, Academies et Manufactures.

Certifions que Sa Majesté désirant traiter favorablement le S. Maurice Quentin de La Tour, Peintre en pastel et l'un des membres de son Académie de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, lui a accordé et fait don du logement aux galeries du Louvre vacant par le décès de la V<sup>ve</sup> du S. d'Hermand, vivant Ingénieur du Roy, pour par mondit S. de La Tour jouir et occuper ledit logement tant qu'il plaira à Sa Majesté, conformément au plan qui en a été dressé et déposé au greffe de la Direction générale de ses batimens et des privilèges, droits et avantages y attachés, tels et semblables à ceux qu'occupent tous les autres artistes logés sous ladite galerie, à condition toutefois de ne point louer ni céder à personne sous quelque prétexte que ce soit. En foi de quoi Nous avons délivré le présent certificat au S. de La Tour pour lui servir en tems et lieu ce que de raison, lequel Nous avons signé de notre main, fait contresigner par le secretaire ordinaire des Batimens du Roy et y aposer le cachet de nos armes.

A Versailles, le quatrième jour du mois d'Avril mil sept cent cinquante. *Signé* LENORMANT; plus bas par Monsieur le Directeur Général. *Signé*: DE GILLET, avec paraphe.

*Bon pour copie*: GILLET.

Arch. nat. Dons de terrains, O<sup>1</sup> 1250.

7 avril 1750. — Brevet de logement aux galeries du Louvre en faveur de Jean-Baptiste Pigalle, sculpteur de l'Académie, en place du sieur de La Tour, qui change de logement.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1058, p. 241, 243 [AN O<sup>1</sup> 94, fol. 69f]. Signalés par M. Guiffrey, *Nouvelles archives de l'Art français*, 1873, p. 91.

Brevet de don d'un Logement aux Galeries du Louvre en faveur du S<sup>r</sup> Pigalle

Aujourd'huy 7 avril 1750 Le Roy étant à Versailles & Voulant gratifier et traiter favorablement le S. Jean Baptiste Pigalle un des Sculpteurs de Son Academie de Peinture et de Sculpture Sa M<sup>te</sup> luy a accordé en fait don du Logement qu'occupe actuellement aux Galeries du Louvre le S<sup>r</sup> de La Tour Peintre de lad. Academie pour par led. S. Pigalle jouir dud. Logement — tant qu'il plaira à Sa M<sup>te</sup> conformément au Plan qui a été dressé et déposé au greffier de ses Batimens et jouir des Privilèges droits et avantages attachés aud. Logement tels et Semblables à ceux dont jouissent tous les autres Artistes logé Sous la Gallerie à condition toute faire de ne le point louer n'y céder à personne sous quelque pretexte que ce Mande Sa M<sup>te</sup> au S. Le Normand de Tournehem directeur gnl de ses Batimens, de faire jouir led. S. Pigalle du contenu au présent Brevet que pour ass<sup>ce</sup> &c.

AN O<sup>1</sup> 94, fol. 69f

7 avril 1750. — Brevet de logement aux galeries du Louvre en faveur du sieur Maurice Quentin de La Tour, peintre en pastel et membre de l'Académie de peinture, en place du feu sieur d'Hermand, ingénieur.<sup>100</sup>

<sup>95</sup> Voici, d'après le mémoire d'une copie qui en fut faite, cette même année 1749, la description détaillée de ce portrait: « Madame la Dauphine, en déshabillé de moire blanche garnie de rezeaux d'or et ruban violet, un fichu de dentelle et coiffée en négligé, tenant d'une main un papier de musique ». (AN O<sup>1</sup> 1934<sup>A</sup>). (Note de F. Engerand.)

<sup>96</sup> Cette maison, construite au début du règne de Louis XV sur des terrains dépendant de la seigneurie de Passy, était suivie d'un parc de deux arpents, au fond duquel s'élevait un pavillon dont la pièce principale, éclairée par un dôme, servait sans doute d'atelier. La propriété donnait sur l'emplacement du n° 59 actuel de la rue d'Auteuil. — A. Donio, *Histoire du XV<sup>e</sup> arrondissement*, Paris, 1902, in-4°, p. 287. [*n. infra* 20 septembre 1770]

<sup>97</sup> Archives du château de Sassenage, G350-7.

<sup>98</sup> Reproduced in G. Bertin, "Le cimetière d'Auteuil", *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1908, p. 189.

<sup>99</sup> Jacques Necker (1732–1804), directeur général des finances, 1777–81, 1788–90, ministre d'État 1788.

<sup>100</sup> Alexandre d'Hermand. Voici ce que Brice nous apprend sur ce personnage qui était logé au Louvre dès 1725. L'article se trouve aussi sur l'édition posthume de 1752: "Colonel d'infanterie, ingénieur du Roi, a un cabinet où l'on voit un agréable et savant assemblage de curiosités de l'art et de la nature; il y a aussi plusieurs belles machines qui regardent les mécaniques dont il a mis une partie en usage pendant les dernières guerres. C'est le même qui a trouvé l'invention de représenter en relief tous les mouvemens des armées pour l'instruction de S.M." [note de Guiffrey]. The logement, which d'Hermand had been granted in fact in 1716 (AN O<sup>1</sup> 60, f.

Brevet de don de Logement aux Galeries du Louvre en faveur du S de La Tour

Aujourd'hui 7 avril 1750 Le Roy étant a Versailles & Voulant gratifier et traiter favorablement le S. Maurice Quentin de la Tour peintre en Pastel et l'Un des Membres de Son Academie de Peinture et Sculpture Sa M<sup>te</sup> luy a accordé en fait don du Logement qu'occupoit aux Galeries du Louvre la V<sup>e</sup> du S. d'Hermand ingenieur de Sa M<sup>te</sup> Vacant par son décès pour pour par led. S. de la Tour jouir et occuper led. Logement – tant qu'il plaira a Sa M<sup>te</sup> conformément au Plan qui a été dressé et déposé au greffier de ses Batimens et des Privileges droits & avantages y attachés tels et Semblables a ceux qu'occupent tous les autres Artistes logé Sous lad. Galerie a condition toute faire de ne le point louer n'y ceder a personne sous quelque pretexte que ce Son Mande Sa M<sup>te</sup> au S. Le Normand de Tournehem directeur gnal de ses Batimens, de faire jouir led. S. de La Tour du contenu au présent &c.

AN O<sup>1</sup> 94, fol. 70

28 mai 1750. — Lettre de Mme de Pompadour à son frère, M. de Vandières, à Turin:

Je suis fort aise que vous soyez content de mes portraits; on les a trouvés ici très-jolis, mais peu ressemblans. Quoiqu'il en soit, comme c'est le moins mal qu'il y ait, je vous l'ai envoyé. Il n'y a plus de ressources auprès de Latour, sa folie augmente à chaque instant.

*Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières*, ed. Auguste Poulet-Malassis, 1878, p. 55

Août–septembre [25 août– 8 octobre] 1750. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Péronneau [Perronneau] expose au Salon un portrait de La Tour, date du mois de janvier de cette année (v. [ICONOGRAPHY](#)):

128. — M. de la Tour, Peintre du Roy, en Surtout noir.

*Livret*.

Salon du Louvre 1750

Par M. De La Tour

109. Plusieurs Têtes au Pastel, sous le même N<sup>o</sup>. [[J.46.3705](#)]

#### CRITIQUES

Louis-Guillaume BAILLET DE SAINT-JULIEN, *Lettres sur la peinture à un amateur*, Geneva, 1750 [MSW0056; CD iv 46]:

Il me reste à vous parler de nos peintres de portraits: les plus illustres sont MM. Nattier, Tocqué, Aved, chacun dans un genre différent, et M. La Tour, dans tous les genres. Nous dirons aussi un mot de M. Peronneau.... Quant à M. La Tour, c'est un Protée, dont l'art se montre sous toutes les formes imaginables: tantôt sévère, tantôt enjoué; tantôt facile, tantôt plus réfléchi; ici nobles et majestueux, là piquant, vif et spirituel; ses Portraits, pour quelqu'un qui sait lire dans la nature, sont autant de caractères; et jamais peut-être on n'eut ni des meilleurs yeux pour la voir, ni une meilleure main pour la rendre. M. Peronneau semble l'avoir pris pour modèle, et ce choix est déjà une preuve de son goût; on ne saurait trop espérer de ses talens; et il est probable que cet Auteur doit prendre un jour des mains de M. de La Tour le sceptre du Pastel, lorsque celui-ci, satisfait de la grande multitude de ses triomphes, songera enfin à se reposer à l'ombre de ses lauriers.

ANON. 1750a, "Lettre au P.B.J. sur l'exposition des ouvrages... au Louvre", *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, 1750, .xI., pp. 2418–29 [MSW0057]:

[p. 2426] Parmi les Portraits, on a beaucoup distingué ... plusieurs pièces de M. Péronneau; & des Pastels sous le [p. 2427] n<sup>o</sup> 109 par M. de La Tour.

Anon. [Anne-Claude-Philippe, comte de CAYLUS], "Description raisonnée sur l'Exposition de 1750", *Mercure de France*, 1750, .x., pp.

76), had previously been occupied by Piraubé, archange du roi, and was labelled H in the anonymous 1713 drawing, Logemens des galeries du Louvre et les noms des particuliers qui les occupent (BnF, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/brv1b530462885>; reproduced in [Jeffares 2014k](#), fig. 4; it was eighth, including the concierge's apartment, or no. 7 in other nomenclature: v. 5.xii.1785 *infra*. For a description of the geometry of the logemens, see Maskill 2016; the plan he reproduces, which shows all five levels of the logemens, must be later than the 1710 he suggests: "le Sr Devisée" of the 1713 plan has been replaced by "veuve Devisée": the widow of the historiographe

132–41; .xI., p. 151 [MSW0058; CD iv 44]:

M. Delatour a donné de nouvelles preuves de ses grands talens, par les beaux pastels qu'il a exposés; on ne peut lui refuser l'admiration que mériteront toujours la précision du trait et la parfaite intelligence.

Louis PETIT DE BACHAUMONT, *Liste des meilleurs peintres, sculpteurs, graveurs et architectes des Académies royales de peinture, sculpture et architecture suivant leur rang à l'Académie*, 1750:

XXXIII

M. DE LA TOUR, excellent peintre de portraits au pastel, n'a point eu de maître que la nature; il la rend bien, sans manière. Il se donne beaucoup de peine, et ne se contente pas aisément, ce qui nuit à beaucoup de ses portraits. Il ne sçait pas s'arrêter à propos: il cherche toujours à faire mieux qu'il n'a fait; d'où il arrive qu'à force de travailler et de tourmenter son ouvrage souvent il le gaste. Il s'en dégoutte, l'efface, et recommence, et souvent ce qu'il fait est moins bien que ce qu'il avoit fait d'abord; de plus, il s'est entêté d'un vernis qu'il croit avoir inventé, et qui très-souvent luy gaste tout ce qu'il a fait. C'est grand dommage; le pastel ne veut pas être tourmenté, trop de travail lui oste sa fleur, et l'ouvrage devient comme estompé.

Papiers inédits de la bibliothèque de l'Arsenal, Georges Duplessis, ed., *Journal de Wille*, 1857, II, p. 407

ANON. 1750, "Lettera al P. B. G. sopra l'esposizione di alcune opere di scoltura, d'intaglio, che si è fatta questo anno al Lovre", *Memorie per la storia delle scienze e buone arti*, .x.1750, pp. 262–68:

[p. 267]: Tra i ritratti sono stati molto distinti, quello... parecchi pezzi di M. Peronneau; e dei Pastelli sotto il num. 109. di M. della Tour.

François GÉNARD,<sup>101</sup> *L'École de l'homme, ou Parallele des portraits du siècle*, Londres, 1752, III, p. 17 [p. 8 in the Paris edition; an English translation, *The school of man*, appeared in Dublin in 1753, p. 184]:

Prends ton tems pour te peindre, ambitieux TOURAL; tu es en bonne humeur, tes yeux brillent, & tu as le teint clair & vif. Saisis le moment; peins-toi. Une longue insomnie te rend aujourd'hui le visage terne, tu as la vûe chargée par un cruel mal de tête, tu es bouffi, méconnoissable. Qu'attends-tu? Peut-il y avoir un instant plus propre pour faire faire un portrait qui ne ressemble pas? Ne l'échappe point, cours chés ton Rival, aide encore l'occasion qui travaille contre lui: fais-toi peindre; paye, & largement. Acheteras-tu jamais de réputation?

\* \* \*

11 août 1750. — According to Dréolle de Nodon,<sup>102</sup> on this date La Tour was appointed Peintre du Roi by brevet; that of 4.IV.1750 only refers to him as "peintre en pastel" (v. *supra*), in no different terms than the earlier 10.III.1745 logement. However Champfleury and later authors report this as "peintre du roi en pastel", and Debrie 1991 states that "le 4 avril 1750, il accepte le titre de peintre du Roi."<sup>103</sup> An earlier use of the title occurs in abbé Huber's testament (v. *supra*, 1744), and La Tour had already exhibited his portrait of Louis XV in the 1745 Salon.

Dréolle de Nodon 1856, p. 67.

août 1750. — These verses in the *Mercure de France* relating to the pastel La Tour exhibited in the Salon de 1751:

*A Mlle Sylvia, chez M. de la Tour, un jour qu'elle étoit allée y faire peindre son portrait.*

D'un Appelle nouveau le talent renommé  
Méritoit un pareil modèle;  
Les Dieux sembloient l'avoir nommé  
Pour faire ce portrait agréable & fidèle.

Que par vous ses crayons seront bien secondés!  
Pour charmer nos regards il n'aura rien à feindre;  
Les graces que vous possédez,  
De la Tour est fait pour les peindre.

Vous mettez la critique à bout,

Jean Donneau de Visé (1640–1710) was confirmed as occupant from 1713 [note N]).

<sup>101</sup> Francois Génard (c.1720–1764), auteur.

<sup>102</sup> Ernest Dréolle, dit Dréolle de Nodon (Libourne 1829 – Ermont 1887), officier de la Légion d'honneur, rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin*, auteur de *l'Éloge biographique de Maurice-Quentin de La Tour*, 1856.

<sup>103</sup> The manuscript *Etat des logemens aux galeries du Louvre...1<sup>er</sup> janvier 1775*, cited *Archives de l'art français*, I, 1852, p. 202, refers to "de La Tour, peintre du roi en pastel, 4 avril 1750".

Par cet ouvrage où l'Art au naturel s'allie;  
Pour nous rendre si bien *Thalie*,  
Il nous falloit le Dieu du *Goût*.

Par M. Pesselier.

*Mercur de France*, VIII.1750, p. 73

31 octobre 1750. — La Tour donne à l'Académie le portrait de Dumont le Romain.

M. de La Tour, qui a été reçu sur le portrait de M. Restout, voulant prouver à l'Académie son zèle et son attachement et ne point s'écarter de l'usage, lui a donné celui de M. Dumont le Romain, de la même forme et grandeur que le premier.

La Compagnie a été aussi satisfaite de la beauté de l'ouvrage que sensible à la façon de penser de l'auteur.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VI, p. 234.

4 novembre 1750. — La Tour rend visite à Mme de Graffigny. Lettre à Devaux:

J'ai eu la visite de La Tour cet apres-midi, et du fils du president de Montesquieux, tout cela pour la premiere fois.

Graffigny 2007, XI, pp. xxvii, 223

20 novembre 1750. — La Tour's portraits are held up as exemplars of modern cultural achievement.

Je crois, Madame, vous apercevoir parmi le petit nombre de ces heureux esprits qui s'empressent d'honorer ce temple. Qui pourrait être plus digne que vous d'apprécier et d'admirer les talents! Vous-trouvez dans ce temple les images des morts illustres, des autels et de l'encens pour les vivans. Ils sont flattés de celui que vous leur accordez. Vous ne serez point étonnée de trouver l'autel du Dieu de la danse à côté de celui de l'immortel Maurice. Vous ne le serez point d'y trouver ... ou bien étonné par la fierté du pinceau de Carle, par la hardiesse de son émule, par la vérité et la force de l'expression dans ces pastels animés<sup>104</sup>; ...

*Correspondance littéraire de Grimm &c.*, ed. Taschereau, Chaudé, XV, p. 308

11 décembre 1750. — La Tour annonce son intention de faire le portrait de Mme de Graffigny. Lettre à Devaux:

La Tour, c'est le fameux peintre qui me peindra ce printems comme une illustre.

Graffigny 2007, XI, pp. xxix, 284

Devaux:

Je vous jure que je pensois ces jours derniers a vous faire graver. Je songeois a faire cet usage de mon petit portrait quand je serois a Paris. Voila encor une de ces rencontres singulieres ou nous nous attrapons is souvent. Ce divin La Tour aura sans doute le preference ; c'est d'après luy que nous vous aurons. Mon Dieu, chre amie, quel plaisir cela me fait !

Graffigny papers, GEN MSS 353, II, 186) [Graffigny 2007, XI, p. 314 n.34]

26 décembre 1750. —Mme de Graffigny à Devaux:

Ah mon Dieu, me faire graver ! Mais tu es charmant de penser ces choses-la ! J'en serois bien honteuse d'etre gravée, mais je serai bien aise si La Tour me peint.

Graffigny 2007, XI, p. 311

23 décembre 1750. — Anne Bougier's illegitimate daughter, Barbe-Antoinette, Mme Grand Sire (v. n. 28.XII.1747; 20.I.1749), gives birth to a son in La Fère:

Le vingt trois a été baptisé par moi chanoine Curé Doyen soussigné jean fils de jean grandsir tisserand en cette ville et de barbe antoine dio— son epouse le parein jean du Notion la mareine francoise cheval, ledit baptisé né le jour meme

*signé*. De Nelle

Registre paroissial de Saint-Montain, La Fère; Archives départementales de l'Aisne.

1751

9 janvier, 6 mars 1751. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

27 mars 1751. — La Tour est nommé conseiller de l'Académie royale.

La Compagnie, après avoir délibéré, a pris les voix par scrutin, et M<sup>rs</sup> Desportes et De La Tour, Académiciens, ont monté au grade de Conseiller.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VI, p. 265.

3 avril 1751. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

8 avril 1751. — Lettre de l'abbé Le Blanc à La Tour.<sup>105</sup>

Mon cher & très cher Ami, je me fais un vray plaisir de vous donner de mes nouvelles, puisque vous avés bien voulu m'assurer que vous en aviés à en recevoir. Ce ne sera pas pourtant aussi souvent que je le voudrois bien, loin d'avoir le tems d'écrire à mes Amis, dans la plupart des villes où nous passons, je n'ay pas même celui qui seroit nécessaire pour prendre note des choses dignes de remarque; ce que je vous dis là est vray à la lettre. Nous partons demain de Florence où nous avons passé quinze ou seize jours; pour bien voir cette ville il faudroit y rester trois mois et les bien employer, encor ne sais-je si l'on seroit en état d'en rendre comte. Nous ne voyageons que pour nous. On n'a pas le tems de faire autrement.

Je vous avoüe que j'ay passé dans une ivresse continuelle les jours qui se sont écoulés depuis que je suis ici. Quelle ville que Florence! Que de chefs d'œuvre dans tous les genres renferme cette Gallerie des Grands Ducs! Il n'y auroit que la Vénus de Médicis qu'il faudroit faire le voyage de Toscane exprès pour la voir, j'ai un plaisir singulier à parcourir les Édifices Publics sacrés ou prophanes pour y voir les commencements de la Peinture & de la Sculpture: Florence a été le berceau des Arts renaissants; quelle obligation n'a pas toute l'Europe aux Grands hommes que cette ville a produits dans tous les genres? C'est ici que quelques Grecs fugitifs de leur Patrie ont rallumé le flambeau des sciences éteint depuis si longtems dans notre Occident, ce sont des Florentins formés par eux qui nous ont retirés du mauvais goût et de la Barbarie. J'avois déjà une haute idée des princes de la Maison de Médicis, mais depuis que j'ay vû tout ce qu'ils ont fait de grand en ce pays ci, je les trouve eux mêmes encor bien plus grands.

Pendant mon séjour à Rome, autant que je l'ay pû, j'ay fait honneur à la recommandation que vous m'avez faite de M<sup>r</sup> de La Grenaye, ou plus tôt c'est luy même qui y a fait honneur, & par la bonté de son caractere & par la variété de ses tallents. J'ay vû avant que de partir de grands tableaux esquissés de luy où il y a bien du feu. J'ay même vû dans le genre de Portraits des Essais qui luy font honneur & c'est pour cela que j'ay déterminé M<sup>r</sup> le duc de Nivernois à se faire peindre par luy; ce Portrait étoit commencé & bien commencé quand nous sommes partis. Au reste s'il continue on pourra l'appeller *il Fattore*, il a peint tous ses camarades de l'Académie chacun dans une matinée, ce qui prouve qu'il a la pratique de l'art, quand il aura un peu plus étudié, peut être en aprendra-t-il les difficultés; il est, je crois, fait pour les connoitre, avec vos conseils il pourroit espérer de les vaincre.

Je reviens à Florence et à la Gallerie pour vous dire que dans la Salle des Peintres j'ay été très scandalisé de trouver le Portrait du *Chianlit* qui s'y est dit luy même *Surnommé le Peintre Turc*.<sup>106</sup> Encor est ce le plus mauvais qu'il ait fait. Il est plat, plat, plat, trois fois plat & tout ce qui a jamais existé de plus plat. Il est au Pastel. Un qui luy est supérieur comme le Ciel l'est à la terre, & qui n'est pourtant pas une bonne chose est celui de la *Rosa-Alba*. C'est en effet une chose très curieuse que tous ces Portraits de Peintres peints par eux mêmes, seulement on a eû tort d'y admettre un *chianlit* parmi tant d'hommes célèbres à juste titre.

<sup>104</sup> De M. de La Tour. (Note de Grimm.)

<sup>105</sup> Conformed to the manuscript in INHA.

<sup>106</sup> Liotard.

Et dans cette lettre & dans celles que je pourrai continuer à vous écrire, je continuerai à vous parler surtout comme je pense, ainsi il y aura bien des choses qui ne seront que pour vous. Je ne vous les indiquerai, ni ne vous recommanderai de ne les faire voir à personne, je connois votre discernement & je suis sur de votre discrétion.

Si par hasard vous voyés l'Ami Doussin,<sup>107</sup> je vous prie de l'embrasser pour moy. Vous savés que M<sup>r</sup> Soufflot<sup>108</sup> nous a quittés, le camarade de voyage qui nous reste me charge de vous faire bien des compliments: les miens je vous en prie à M<sup>r</sup> de La Pouplinière<sup>109</sup> & à M<sup>r</sup> Duval.<sup>110</sup> Je vous embrasse & suis de toute mon ame avec l'estime la plus parfaite & l'amitié la plus sincere,

Votre très humble & très obeissant serviteur

L'Abbé LE BLANC.

[Flore]nce le 8 Avril 1751.

Lettre originale de l'abbé Le Blanc à La Tour. (Bibl. d'art et d'archéologie. Documents originaux, amateurs. Dossier Le Blanc.)

[c.1751]. — An undated letter from Le Blanc to La Tour refers to a possible commission of a portrait of Catherine-Nicole Le Maire (1705–1786), de l'Académie royale de musique; it may date to around this time:

L'Abé Le Blanc souhaite le Bonjour à M<sup>r</sup> De La Tour & envoie savoir comment il se porte.

Si ses affaires, ses arrangements et ses plaisirs pouvoient luy permettre de donner dans l'Après diner deux heures à M<sup>lle</sup> Le Maire, elle se rendroit à ses ordres. La certitude que j'ai qu'elle sera le sujet d'un nouveau chef-d'œuvre de la part de M<sup>r</sup> De La Tour est la seule cause de l'empressement que j'ai de voir commencer son Portrait.

Si pour comble de gualanterie, M<sup>r</sup> de La Tour veut encor me donner de la soupe j'irai avec le plus grand plaisir du monde la manger avec luy.

Ce Mardy matin.

Bibliothèque INHA, Autographes, dossier Le Blanc; Charles Blanc, *Le Trésor de la curiosité tiré des catalogues de vente de tableaux...*, Paris, 1858, II, p. 45; Hélène Monod-Cassidy, *Un voyageur-philosophe au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'abbé Jean-Bernard Le Blanc*, 1941, p. 423

24 avril, 29 mai, 26 juin 1751. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

27 avril 1751. — La Tour visite Mme de Graffigny.

Graffigny 2007, XI, p. xxxiv

17 juillet 1751. — A signed autograph letter by La Condamine, not bearing any direction, is surely addressed to La Tour; on a single sheet, 13.3x18.4 cm, it appeared at auction in 2011.

Je vous envoie, Monsieur, un de vos ouvrages qui a l'âge d'une fille de seize ans et qui est aussi frais qu'elle. Votre vernis pour les pastels est un beau Secret, mais si vous en pourriés trouver un pour conserver les originaux vous auriez un second droit à l'immortalité qui seul pourroit faire oublier le premier. Vous m'avez fait esperer que vous me feriez faire une copie de ce portrait par quelqu'un de vos élèves. Je la destine a une sœur a qui je nai rien a refuser qu'un tableau de votre main. Si je ne parlois pas pour Compiègne, j'aurais été moi-même le porteur ainsi que je me la proposois. A mon retour j'irai vous sommer de votre parole et vous assurer que vous n'avez point d'admirateur plus sincere Monsieur, que votre tres humble et tres obéissant serviteur

La Condamine

Paris 17 Juillet 1751

Amherst, New Hampshire, RR Auction, 9.ii.2011, Lot 234

25 août-septembre [25 août – 25 septembre] 1751. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Salon du Louvre 1751

Par M. de la Tour, Conseiller de l'Académie

48. Plusieurs Têtes au Pastel sous le même N<sup>o</sup>.

Annotation CD:

M. de la Reynière [J.46.1867]Mme de la Reynière [J.46.188]

M. d'Isle, Contrôleur des Batimens [J.46.1826]M. Roettiers, graveur général des Monnoyes de France [J.46.2729]

Mlle Sylvia, comédienne Italienne [J.46.2972]

M. Baillon, horloger du Roi [J.46.1267]

CRITIQUES

Anon. [?comte de CAYLUS], "Exposition des ouvrages de l'Académie royale de peinture, faite dans une des salles du Louvre", *Mercur de France*, .x.1751, pp. 158–69 [MSW0069; CD iv 50]:

[p. 166] Le plus grand éloge qu'on puisse faire des six Pastels de M. Delatour, c'est de dire qu'ils sont peut être supérieurs à ceux des années précédentes. Le Public éclairé a vù avec admiration les grandes parties de la peinture énoncées dans tous ces morceaux. On a été surtout frappé de l'art avec lequel le Peintre a surmonté dans le Portrait de Madame de la Reiniere deux très grandes difficultés: celle de conserver le brillant de la couleur dans les ajustements sans [p. 167] détruire les fraîcheurs de la tête, et celle de faire ressembler une jolie femme sans lui faire de tort. Le portrait de Monsieur de la Reiniere est parlant. L'empatement & les effets de chair dans la tête de M. Dille presentent la nature sous un aspect qui a ravi les amateurs.

Anon. [?Charles COYPEL], *Jugemens sur les principaux ouvrages exposés au Louvre, le 27 août 1751*, Amsterdam, 1751 [MSW0068; CDiv51]:

[p. 24] L'illusion est si frappante dans les Portraits de Mr La Tour, qu'il semble que la nature se soit peinte elle-même. Il n'y a rien à desirer.

Pour bien faire la Tour n'a qu'à se ressembler.<sup>111</sup>

& Monsieur Perroneau qu'à l'imiter: ce jeune Peintre qui marche sur ses traces.

Proximus huic longo sed proximus intervallo.<sup>112</sup>

s'est corrigé sur les ensembles; mais il s'est négligé sur la couleur, ses têtes sont touchées avec esprit, mais elles sentent trop l'esquisse, & je voudrais qu'on ne put pas en appeler séparément les couleurs, enfin qu'il accusât tellement les formes, [p. 25] qu'on pût modeler d'après ses portraits, comme on seroit en état de le faire d'après ceux de Mr. de La Tour.

Jacques GAUTIER-DAGOTY, "Observation III. Sur les Tableaux exposés dans le Salon du Louvre au mois d'Août 1751", *Observations sur l'histoire naturelle, sur la physique et sur la peinture*, 1752, I, pp. 110ff [MSW0070]:

[p. 113] Mais le Portrait est le chemin le plus battu de l'Art de peindre: il y a des loix prescrites dont il n'est pas permis de s'écarter; point de chapeau, point de casque, point de turban, nud tête; parce que cette composition donne un air jeune; il faut toujours des mains bien blanches pour décorer la figure.

Certains demi-connoisseurs, en parlant des Peintres qui avoient pris la licence de mettre tant soit peu d'ombre sur les main d'un Portrait, pour faire valoir le clair de la tête, les ont blâmés. Ils ont prétendu que leurs figures avoient les mains barbouillées. Je pense que M. de la Tour & M. Peronneau, ont raison de faire leurs Portraits sans mains: on se tire alors d'affaire, un bout de tête suffit.

Mais dira-t-on du tems de *Vandeike*, de *Porbus*, de *Reimbran*, & de tant d'autres fameux Peintres de Portraits, ils prenoient ces licences; ils mettoient de gros gands à leurs figures; ... [p. 114] Enfin tout ce que la noblesse de la peinture exige, se trouve dans ces Ouvrages. Aujourd'hui ce n'est plus cela, il faut du velours, de l'or, de l'argent, des moères, de la poudre, de la frisure; la simple nature en est bannie: & les Peintres de Portraits se tirent d'affaires [p. 115] comme ils peuvent, lorsqu'ils peignent en Grand.

M. *Nattier*, est à la vérité sorti de ce genre, & a fait quatre Portraits, qui ont toute la Grace & la Noblesse possible: mais malgré cela, j'aimerois mieux le Portrait de la Reine qui parut l'année passées; cet air naturel & majestueux que M. de la Tour avoit si bien saisi, cette parfaite

<sup>107</sup> Charles-Isaac Doussin (–1755), architecte du roi. He was the recipient of a letter from Buffon on 27.vii.1751, and was connected also with Gabriel.

<sup>108</sup> Jacques-Germain Soufflot (1713–1780); the architect had returned to Rome with Marigny in 1750.

<sup>109</sup> Alexandre-Jean-Joseph Le Riche de La Pouplinière (1693–1762), fermier general; La Tour portrayed his wife, J.46.2038.

<sup>110</sup> Presumably Louis Duval de L'Épinoy (1696–1778), another fermier general; J.46.1724.

<sup>111</sup> Allusion to Racine, *Britannicus*, I:ii:218.

<sup>112</sup> Virgile. [*Aeneis*, v:320.]

ressemblance, sont à la vérité, bien estimer un Peintre qui s'adonne à ce genre; & lui font mériter les louanges de tous les Connoisseurs.

Friedrich Melchior von GRIMM, *Correspondance littéraire*, Paris, 1877, éd. M. Tourneux, II, pp. 107, 6.IX.1751:

Nos peintres, nos sculpteurs, nos graveurs, n'ont jamais été aussi faibles que cette année dans l'exposition qu'ils font tous les ans, au mois d'août, de leurs ouvrages dans une grande salle du Louvre. Tout ce qui s'y trouve de véritablement estimable se réduit à une *Fuite d'Égypte* de M. Pierre, encore la Vierge est-elle trop longue; à quatre portraits en pastel de M. de La Tour....

ANON. 1751b, "Exposition de tableau & de modèles de sculpture dans le Salon du Louvre", *Journal économique*, .VII.1751, pp. 56–66 [MSW0067]:

[p. 64] Les Pastels ont été nombreux à l'ordinaire. Ceux de M. de La Tour ont recueilli le tribut de louanges qu'ils sont en possession de moissonner.

\*\*\*

28 août, 25 septembre, 2 octobre, 27 novembre, 31 décembre 1751. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[1751]. — In a letter of 1751 (apparently written from Rome to a relative in Britain), Katherine Read mentions that La Tour was in London, for which there is no other evidence and which is likely to be erroneous. If dated correctly, and if Read had been so informed, it seems most likely that there is a confusion with Alexis Loir, who was in London<sup>113</sup> in 1751:

I hear my old master La Tour is in London, where I don't doubt of his getting money by his great merit and great price, not from his quantity of work, unless he leaves off that custom of rubbing out which he practised but too much, although I can scarce blame it in him as a fault, as it proceeded from an over delicacy of Taste and not from a light headedness as was alleged, for he has no more of that about him than is natural to and becoming a French man.

Letter cited Steuart 1905, p. 39.

1 septembre 1751. — Lettre de Mme de Graffigny à Devaux:

La Tour me peindra ou Minette<sup>114</sup> me fera peindre par Toquet.

Graffigny 2008, XII, p. 85

8 septembre 1751. — Lettre de Mme de Graffigny à Devaux:

J'aime mieux t'envoyer un livre du Salon que de te le conter. Il y a des portraits de La Tour tres beau...

Graffigny 2008, XII, p. 97

2 octobre 1751. — Lettre de Mme de Graffigny à Devaux:

Je suis revenue chez La Tour, ou j'ai pris le portrait de Duclos<sup>115</sup> pour le donner a Oudri, qui me l'a demandé comme une grande faveur afin de le faire gravé.

Graffigny 2008, XII, p. 123

## 1752

8 janvier 1752. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

8 février 1752. — Élisabeth Ferrand<sup>116</sup> mentions her portrait by La Tour in her will, stipulating that a (lost) copy be made:

Veut et entend la dite demoiselle testatrice que son portrait qui est chez le Sieur Delatour peintre soit comprise dans le dit legue universel. Duquel portrait elle prie Madame de Vassé d'en faire faire une copie par le dit Sieur Delatour et de Remettre cette copie a Monsieur Baille<sup>117</sup> con<sup>er</sup> au grand conseil dont elle connaît l'attachement et l'amitié pour elle. Etant persuadée qu'il recevra avec plaisir cette marque de son souvenir quelque peu considerable que le soit.

<sup>113</sup> We know this from David Garrick's diary entry for 1.VI.1751: when he called on Julienne in Paris, "Mr Julienne recommended one *Le Loire* to us a crayon Painter now at London, he shew'd us two of his Portraits w<sup>ch</sup> were well done."

<sup>114</sup> Mme Helvétius.

<sup>115</sup> Charles Pinot Duclos (1704–1772), de l'Académie française, historiographe de France; J.46.1655.

<sup>116</sup> J.46.1796.

26 février 1752. — Lettre du marquis de Marigny à La Tour au sujet du portrait de M<sup>me</sup> de Pompadour.<sup>118</sup>

A Versailles, le 26 fevrier 1752.

M. de La Tour, peintre de l'Academie, aux Galleries du Louvre à Paris.

Ma sœur voudrait sçavoir Monsieur dans quel tems vous comptés faire son portrait. Je me suis chargé de vous en écrire, vous me ferés plaisir de me le mander par votre réponse que j'attendrai demain et que je pourrai recevoir de bonne heure si vous voulés bien me la faire tenir par la voye des voitures de Versailles.

Je suis M., etc.

Original de la main de Marigny; Arch. nat., O<sup>1</sup> 1907. Copie. Bibi. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. III, p. 33. [The MS draft first located by Courajod, AN O 1925, published Marsy 1875.]

4, 24 mars 1752. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

15 mai 1752. — Anon. [Michel-François DANDRÉ-BARDON], "Exposition des tableaux de l'Académie de Saint-Luc commencé le

15 mai dans les salles de l'Arsenal", *Journal économique*, 1752, pp. 75ff: [p. 78] Le pastel a paru dans ce Salon avec un avantage distingué; mais quoique M. de la Tour, de l'Académie royale, ait porté ce genre de peinture à une telle perfection qu'il l'a rendu précieux, cependant comme il laisse encore derrière lui ceux qui courent la même carrière & que peu de personnes sont capables d'en mesurer les différentes distances, on peut dire que le règne du pastel, qui devient si fort en vogue, annonce la décadence de la peinture à l'huile. Ce triste présage ne nous empêchera pas de rendre la justice qui est due aux talents des artistes dans ce genre.

13 juillet 1752.<sup>119</sup> — Lettre de La Tour au marquis de Marigny au sujet du portrait de M<sup>me</sup> de Pompadour.

Monsieur,

J'ay mil remerciemens à vous faire sur les bontés que vous avez pour mon bon ami M. Restout et sur ce que vous avez bien voulu répondre de mon zèle à Mad<sup>e</sup> la Marquise de Pompadour. — Il est tel que je partirais sur le champ, si les portraits n'avaient grand besoin d'être préparés icy pour réparer le dommage qu'ils ont souffert; je ne sçais le temps qu'il me faudra parceque le chagrin que j'en ay eu m'a furieusement dérangé la cervelle, mais vous pouvez compter que je feray tous mes efforts pour me hatter, les bontés du Roi et la manière obligeante dont vous m'annoncez cette grâce me penètre de reconnaissance et de tous les sentimens, que vous devez inspirer à ceux qui aspirent à l'honneur de votre estime, et j'ose dire amitié, comme celuy qui est très respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

A Paris, ce 13 juillet 1752.

Je ne suis plus si fâché d'avoir ignoré l'heure de la poste, puisque je puis, dans cette même lettre, vous faire part de ma situation, je ne sçay pas si ce sont les efforts que j'ay fait, hier après la lecture de votre lettre ou la complication d'idées différentes, mais je me trouve dans un abattement, un anéantissement, qui me fait craindre la fièvre, la teste vuide, etonnée et tout le corps brisé, je ne sçay que devenir, j'ay cru que le lit reparerait mes forces, il n'a rien opéré, je dois essayer si l'air me fera du bien, car je suis bien pressé de répondre au plus vite aux marques d'amitiés dont vous m'honorez.

<sup>117</sup> Nicolas Baille (1683–1761), conseiller honoraire du roi en son grand conseil et intendant des maison, domaine et finances du duc d'Orléans. He was Mlle Ferrand's executor. See Jeffares 2013c.

<sup>118</sup> J.46.2541.

<sup>119</sup> Salmon 2018, p. 184, infers from Marigny's reply that the date of the main part of this letter must be 11.VII.1752, with the footnote added two days later; but a simple misreading by Marigny or Desmazes is a simpler explanation.

Desmaze, 1874, p. 20.

24 juillet 1752. — Réponse du marquis de Marigny à La Tour.

A Compiègne, le 24 juillet 1752.

M. de La Tour, Peintre de l'Académie, aux Galeries du Louvre à Paris.

Lorsque je reçois votre lettre du 11 de ce mois, Monsieur, je la communiquai à ma sœur, à qui il fut aussi impossible qu'à moi d'en interpréter le sens du post scriptum. Elle me dit de vous écrire pour savoir déterminement si vous vouliez venir, ou non, et je l'eusse déjà fait si je n'avois trouvé l'interprétation désirée dans la lettre que vous avés écrite à M. Gabriel; quoy Monsieur, vous luy faites part du chagrin que vous avés des accidents arrivés en conséquence aux deux portraits de ma sœur et vous ajoutés que j'en suis la cause innocente? Pour innocente, cela est très certain, mais expliqués moy, je vous prie, en quoy j'ai pu en être la cause? Je comptois, je vous l'avoue, un peu plus sur votre amitié et je me flattois que vous auriez recours à moy pour faire cesser des chagrins que j'aurois pu occasionnés; vous me deviez, Monsieur, cette marque de confiance. Je me pique d'être juste et sensible, vous êtes l'un et l'autre, je laisse à votre cœur le soin de vous faire sentir combien je dois être blessé d'un pareil reproche de la part de quelqu'un à qui je n'ay cessé de témoigner amitié.

Ayés agréable, Monsieur, de m'écrire quels sont les griefs que vous pouvés avoir et quels sont les moyens que vous desirés que j'employe pour y remédier, vous devés compter sur tout le cas que je fais de vos talents et sur le plaisir que j'auray de vous le prouver en vous faisant justice. Ma sœur peut elle compter d'être peinte par vous? elle est impatiente de vous voir finir son portrait, faites honneur aux sentiments dont vous faites profession en venant au plustot terminer ce portrait pour la satisfaction de ma sœur, à qui vous devés de la reconnaissance, et pour celle de son frère, à qui vous deviez plus d'amitié. Je suis, etc...

J'attans votre reponse.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1907. Copie: Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. III, p. 205-206. [The MS draft first located by Courajod, AN O 1925, published Marsy 1875.]

[?1752]. — "Un billet de madame de Pompadour à son peintre Latour", unknown, may date to this period (Marigny's letter of 13.VII.1752 also uses the phrase "le cas que je fais de vous"); the autograph was reported as sold for F78.50 in *L'Artiste*, XII, 1854, p. 47. This may be the letter summarised but not reproduced in the 1878 edition of her letters (and the source of later repetitions in the secondary literature, including Magnier 1904, p. 10), as follows:

L. A. S. datée de Choisy, in-4, encadrée d'une vignette bleue. Elle est à peu près dans le même embonpoint où il l'a vue à La Muette, et elle croit qu'il serait à propos de profiter du moment pour finir ce qu'il a si bien commence. S'il peut venir demain, elle sera libre et avec si peu de monte qu'il voudra: "Vous connoissez, Monsieur, le cas que je fais de vous et de vos admirable talents."

*Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières*, ed. Auguste Poulet-Malassis, 1878, p. 246f

25 juillet 1752. — Letter from Lépicié to Vandières (Marigny):

Voici la liste ds pensionnaires actuels de l'Académie: [17 noms]

San vous nommer, Monsieur, tous ceux qui n'ont pas encore reçu des bienfaits du Roy, je crois que voici ceux qui méritent le plus :

[Colin de Vermont, Chardin]

M. De la Tour mérite infiniment.

[Nattier, Tocqué, Falconnet].

Ce 14 mars 1767.

Furcy-Raynaud 1903, pp. 17f

1<sup>er</sup> septembre 1752. — La Tour est proposé par le Directeur général des Bâtiments pour une pension de 1,000 livres.

7 septembre 1752. — Il vaque les pensions cy-après:

Du S <sup>r</sup> De Troy	400 l.
Parocel	600 l.
Coypel	1,000 l.

Je propose à Votre Majesté d'en faire la distribution ainsi qu'il suit:

Au S. La Tour	1,000 l.
Au S. Colin de Vermont	500 l.
Au S. Chardin	500 l.

[*En marge*.] Bon du Roy, 1<sup>er</sup> septembre 1752.

Arch. nat. Renvois et décisions, O<sup>1</sup>\* 1195, fol. 212.

1<sup>er</sup> septembre 1752. — The pension of 1000 livres awarded 1752 pension continued until 1779: v.1.X.1780 *infra*.

Peintre du Roi. Conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Baptisé le 5 septembre 1704 à Saint-Quentin, diocèse de Noyon, fils de François Delatour et de Reine Havart. Pension accordée en considération de ses services.

Maison du roi, pensions sur le Trésor, O<sup>1</sup> 679

30 septembre, 2, 30 décembre 1752. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[1752]. — La Tour is mentioned in verses by Jacques Lacombe (1724–1811) praising Vivien:

Chéri des héros & des belles  
De la Tour, tes touches fidèles  
Les reproduisent traits pour traits;  
Et par une aimable imposture  
Tu séduis même la nature,  
Qui s'admire dans tes portraits.

*Dictionnaire portatif des beaux-arts*, 1752, p. 689

22 octobre 1752. — Comte de Marsy reports the pension awarded to La Tour (v. 1.IX.1752, *supra*; one pistole was worth approximately 10 livres):

Le 22 octobre 1752, une nouvelle libéralité accordait au peintre Saint-Quentinois une pension de cent pistoles et cette faveur nous semble devoir être due à l'influence de Mme de Pompadour dont il venait de commencer le portrait, qui ne fut exposé qu'en 1755.

Marsy 1875, p. 4

[1752]. — La Tour is mentioned in the introduction to Pierre-Louis d'Aquin de Château-Lyon's book, bracketed with Voltaire and Rameau among the miracles of the age of Louis XV:

Le siècle de Louis XIV, si fertile en grands Hommes & presque dans tous les genres, n'avoit pourtant à opposer à *Homere* & à *Virgile*, que le Pere *le Moine* & *Chapelain*. La Phisique expérimentale n'étoit pas encore dans tous son jour, le Pastel étoit à peine connu, & la Musique peu approfondie. Il est vrai que les *Corneilles*, les *Molieres*, les *Bossuets*, les *le Bruns*, les *Girardons*, & tant d'autres Savans & Artistes célèbres, doivent servir de modèle à tous les hommes qui voudront courir leur carrière; mais M. de *Voltaire*, le seul Poète Epique parmi les François, M. *Rameau*, le plus grand Musicien de l'Europe, & le fondateur de son Art, M. de *la Tour*, & ses crayons ravissans: Voilà des miracles qui sont de notre siècle & qui nous appartiennent.

Pierre-Louis d'Aquin de Château-Lyon, *Lettres sur les hommes célèbres*, Amsterdam, 1752, pp. iii–iv

## 1753

27 janvier 1753. — Letter from d'Alembert<sup>120</sup> to Mme du Deffand:<sup>121</sup>

Je viens d'avoir mes entrées à la Comédie francoise. C'est une galanterie que Mlle Cleron<sup>122</sup> m'a faite, sur la lecture de mon livre:

<sup>120</sup> Jean Le Rond d'Alembert (1717–1783), secrétaire perpétuel de l'Académie française: La Tour's pastel was exhibited in the Salon de 1753, no. 89; J.46.1218.

<sup>121</sup> Marie-Anne de Vichy, marquise de Deffand (1697–1780), salonnière.

<sup>122</sup> The actress Claire-Josèphe-Hippolyte Legris de Latude, Mlle Clairon (1723–1803); J.46.1535.

car je ne la connoissois que pour luy avoir parlé une fois dans sa loge. La Tour a voulu absolument faire mon portrait, et je serai au sallon de cette année avec la Chaussée,<sup>123</sup> quil a peint aussy, et un des bouffons italiens:<sup>124</sup> je serai la en gaye et triste compagnie.

EE Correspondence; conformed to original MS, bibliothèque Jean-Francois Chaponnière<sup>125</sup>

26 mars 1753. — Le marquis de Prohengues<sup>126</sup> écrit au Directeur général des Bâtiments au sujet du mausolée du maréchal de Saxe et ajoute qu'il vient d'envoyer au roi de Pologne le portrait du maréchal peint par La Tour.

Monsieur,

Estant persuadé, Monsieur, que le projet de ce mausolée est quelque chose de parfait, puisque le Roy l'a approuvé, je souhaitterois avoir l'agrément de Sa Majesté d'en avoir une copie pour l'envoyer au Roy de Pologne, Electeur de Saxe, dont le souvenir du Maréchal sera toujours dans sa mémoire. Je lui ay envoyé depuis peu son portrait fait par La Tour qu'il m'avoit demandé...

Le M. DE PROHENGUES.

Paris, Place Royale, 26 mars 1753.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1908. Copie: Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. IV, p. 83.

30 mars 1753. — Entry in the journal of police inspector Joseph d'Hémery concerning La Tour's portrait of d'Alembert:

Le peintre La Tour fait le portrait de d'Alembert, et tous ses amis s'évertuent pour mettre des vers au bas de ce portrait. La Condamine a fait ceux-ci qui sont assés droles.

De la geometrie il vit le non plus outre;  
Il se fout... de tout, et se passa de f...

Pour ent[en]dre le dernier vers, il faut que vous scachiés que d'Alembert est presque impuissant. Il est tres froid vis a vis des femmes, et il ne conçoit pas le plaisir qu'on peut prendre avec elles.

BnF, f. fr. 22158, f.125r, cited Olivier Courcelle, [www.clairaut.com](http://www.clairaut.com)

31 mars, 7 avril, 26 mai 1753. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

15 avril 1753. — Receipt from Marie Fel for bread and wine, 1752–53, 300 livres.<sup>127</sup>

J'ai reçu de Monsieur de Neuville,<sup>128</sup> caissier de l'Académie Royale de Musique, la somme de trois cens livres, pour pain, vin et entretien de chausures, à moi accordé pendant l'année mil sept cent cinquante trois, dont quittance à Paris, ce quinze avril mil sept cent cinquante trois.

FEL.<sup>129</sup>

Desmaze 1874, p. 21–22, autographe tiré de la collection de M. Boutron.<sup>130</sup>

2 juin 1753. — In his Conférence to the Académie royale de peinture, "Sur l'effet de la lumière", Cochin added a digression, "sur le fini", at the request of an unnamed artist who the editors suggest may have been La Tour.

Je finirai par une remarque détachée de mon sujets sur un principe de clair-obscur qu'on prétend avoir été suivi par quelques grands maîtres. Un artiste a désiré que j'ajoutasse quelque chose à mon discours touchant ce principe parce qu'il pensait que cela serait de quelque utilité pour les élèves.

Ce principe est que dans un tableau, l'objet principal et sur lequel on veut attirer les yeux doit être plus fini dans ses détails, et que les autres objets, quoique sur le même plan, doivent être plus effacés à mesure qu'ils s'en éloignent. Ainsi dans un tableau d'histoire, le principal héros serait très fini, la figure d'à côté le serait moins, et successivement, tout irait en s'effaçant jusque au coin du tableau. Dans un portrait, les mains seraient moins finies que la tête, etc.

Cette proposition présente d'abord quelque chose de spécieux, mais après y avoir réfléchi, j'ai cru au contraire devoir en parler pour la réfuter.

ENSBA MS, 193<sup>ii</sup>; repr. Jacqueline Lichtenstein & Christian Michel, eds., *Conférences de l'Académie royale...*, VI/1, 2015, p. 139

8 juin 1753. — The seals are affixed to the studio of Jean-Adam Mathieu (c.1698–1753), peintre en émail, in the galeries du Louvre, rez-de-chaussée, just a couple of weeks after he had obtained protection from the orfèvres. He had been granted the 10<sup>e</sup> logement by brevet of 15.V.1734; after his death it was granted to Rouquet (*v.* 17.VIII.1758 *infra*). As a foreigner, his estate was taken by the crown, notwithstanding his will nominating his servant, Marie Michelet, as beneficiary. The estate included enamels of the king, queen, prince de Condé, duc and duchesse d'Orléans and Mme de Pompadour, withdrawn from the sale on 5.II.1753. It appears that La Tour had used a room in the studio to work in (from 1750 La Tour occupied the 8<sup>e</sup> logement):

Il est à noter qu'un petit cabinet, au second, ayant vue sur la rivière, avait été prêté par le féfunt au peintre de Latour pour y travailler; en effet le commissaire Pierre Chenon constate qu'il est surtout garni de peintures du s. de Latour.

AN Y11318; Guiffrey 1884, p. 168

1<sup>er</sup> juillet 1753. — La Tour's portrait of Manelli is mentioned in the *Correspondance littéraire* in advance of the salon:

Les acteurs italiens qui jouent depuis dix mois sur le théâtre de l'opéra de Paris, et qu'on nomme ici bouffons, ont tellement absorbé l'attention de Paris, que le parlement, malgré toutes ses démarches et procédures qui devaient lui donner de la célébrité, ne pouvait pas manquer de tomber clans un oubli entier. Un homme d'esprit a dit que l'arrivée de Manelli nous avait évité une guerre civile, parce que, sans cet événement, les esprits oisifs et tranquilles se seraient sans cloute occupés des différends du parlement et du clergé, et que le fanatisme, qui échauffe si aisément les têtes, aurait pu avoir des suites funestes. Manelli est le nom de l'acteur italien qui joue dans les intermèdes. Il a été peint en pastel supérieurement en impressario, rôle qu'il a joué dans l'intermède du *Maître de musique*. Son portrait, qui sera exposé cette année dans le salon de l'Académie royale de Peinture, au Louvre, est de M. de la Tour, qui a porté son art au plus haut degré de perfection.

*Correspondance littéraire de Grimm &c.*, ed. Taschereau, Chaudé, I, p. 27–28

4 août 1753. — La Tour est désigné par l'Académie pour participer à l'examen des tableaux présentés pour être exposés au Salon.

Il a été réglé que, conformément aux intentions du Roy, il y auroit, le Samedi 18 du présent, à trois heures, une assemblée particulière, pour examiner les ouvrages qui seront exposés dans le Salon, et, en conséquence, on a nommé par la voie du sort, indépendamment de M. le Directeur, de M<sup>rs</sup> les officiers en exercice, de M<sup>rs</sup> les Recteurs et Adjoint à Recteurs, qui sont de tous les jugemens, M. Le Clerc, Ancien Professeur, M<sup>rs</sup> Oudry, Coustou, Pierre, Pigalle, Nattier et Dandré-Bardon, Professeurs; M<sup>rs</sup> Slodtz, Hallé et Allegrain, Adjoint à Professeurs, et M<sup>rs</sup> Duchange et de La Tour, Conseillers.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VI, p. 358.

<sup>123</sup> Pierre-Claude Nivelles de La Chaussée (1692–1754), de l'Académie française, Salon de 1753, no. 85; J.46.2412. The playwright specialised in "comédie larmoyante", explaining d'Alembert's observation.

<sup>124</sup> Pietro Manelli, premier bouffon chantant de la troupe italienne, Salon de 1753, no. 91; J.46.2202.

<sup>125</sup> Sold Paris, Sotheby's, 18.XI.2019, Lot 3.

<sup>126</sup> Pierre, marquis de Prohengues (–1756), capitaine des Trabans de la garde du roi de Pologne; exécuteur testamentaire du maréchal de Saxe. In 1724 in Warsaw he married Elisabeth Cherrier, comtesse de Barges; they were living in Paris c.1750.

<sup>127</sup> Au lieu d'avoir, comme aujourd'hui, des gratifications ou feux, ajoutés à leurs appointemens, les acteurs touchaient des indemnités en nature d'abord, plus tard en argent, sous la forme énoncée ci-dessus. (Note de Desmaze.)

<sup>128</sup> Pierre Berthelin de Neuville (1703–1756), marchand chandelier, caissier de l'Opéra.

<sup>129</sup> M<sup>lle</sup> Marie Fel, née en 1706 [1713], a créé, avec éclat, le rôle de *Collette*, dans le *Devin du Village*.— Elle a embelli et troublé la vie du peintre, M. Q. de La Tour, qui pouvait dire d'elle *Curæ, sed delicia*. (Note de Desmaze.)

<sup>130</sup> Antoine-François Boutron Charlard (1796–1879), pharmacien, de l'Académie royale de médecine, rue Basse-Porte-Saint-Denis, Paris; his collection of autographs was already noted in a directory of 1834.

18, 23 août 1753. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

25 août-septembre [25 août – 25 septembre] 1753. — La Tour expose au Salon du Louvre.

### Salon du Louvre 1753

Par M. De La Tour,  
Conseiller de l'Académie.

74. Le Portrait de Madame le Comte, tenant un papier de Musique. [J.46.2004]  
75. Celuy de Madame de Geli. [J.46.1847]  
76. Madame de Mondonville, appuyée sur un Clavessin. [J.46.1422]  
77. Madame Huet, avec un petit Chien. [J.46.1915 =?J.46.1893]  
78. Mademoiselle Ferrand méditant sur Newton. [J.46.1796]  
79. Mademoiselle Gabriel. [J.46.1825]  
80. M. le Marquis de Voyer, Lieutenant Général des Armées du Roy, Inspecteur Général de la Cavalerie, Honoraire Associé-libre de l'Académ. Royale de Peinture & de Sculpture. [J.46.1244]  
81. M. le Marquis de Montalembert, Mestre de Camp de Cavalerie, Gouverneur de Villeneuve d'Avignon, Associé-libre de l'Académie Royale des Sciences. [J.46.239]  
82. M. de Silvestre, Ecuyer, Premier Peintre du Roy de Pologne, Directeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. [J.46.2935]  
83. M. de Bachaumont, Amateur. [J.46.2501]  
84. M. Watelet, Receveur Général de Finances, Honoraire, Associé-libre de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. [J.46.3147]  
85. M. Nivelles de la Chaussée, de l'Académie Française. [J.46.2412]  
86. M. Duclos, des Académies Françaises & des Inscriptions, Historiographe de France. [J.46.1655]  
87. M. l'Abbé Nolet, Maître de Physique de M. le Dauphin, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. [J.46.2424]  
88. M. de la Condamine, Chevalier de Saint Lazare, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie de Berlin. [J.46.1957]  
89. M. Dalember, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & de celle de Berlin. [J.46.1218]  
90. M. Rousseau, Citoyen de Genève. [J.46.2743]  
91. M. Manelli, jouant dans l'Opéra du Maître de Musique, le rôle de l'Impressario. [J.46.2202]

### CRITIQUES

René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'ARGENSON, *Journal et mémoires*, éd. E. J. B. Rathery, Paris, 1866, VIII, p. 106: [30.VIII.1753] L'on voit les nouveaux tableaux de nos fameux peintres exposés au salon du Louvre; il y a surtout des portraits de nos meilleurs académiciens peints en pastel par La Tour; ils sont parlants.

Anon. [baron Louis-Guillaume BAILLET DE SAINT-JULIEN], *La Peinture, ode de Milord Telliah, traduite de l'Anglois par M. \*\*\**, un des auteurs de l'Encyclopédie, Londres, 1753 [MSW0081; CD v 57]: [p. 12]

#### XIII.

Quelle aimable variété dans les talens! & quelle sagesse la Nature fait paroître dans leur différente distribution! Quels éloges sur-tout ne méritent pas ceux qui savent reconnoître le leur propre, & s'y attacher! Je vois des portraits qu'Apelles eut admirés. Ce grand homme, dit l'Historien de la Nature, exprimoit distinctement, dans l'image de ceux qu'il représentoit, l'âge, le tempérament, l'esprit, l'humeur, les passions & le caractère. La Tour est l'Apelles de nos jours. La Tour semble ravir à ceux qu'il peint l'esprit qui nous enchante dans leurs Ouvrages. Son art réunit le double avantage d'exprimer également bien l'esprit et la beauté, qualités si incompatibles quelquefois dans la nature. La beauté sous ses crayons enchanteurs, loin de perdre rien de sa fleur, semble acquérir au contraire de ces grâces naïves et ingénues qui en sont le plus grand charme. Il sçait par son tact subtil & magique, saisir & fixer le sel volatil de l'esprit, si facile à s'évaporer des mains de [p. 13] qui que ce soit, et de ceux même qui le possèdent.

#### XIV.

J'admire encore la touche ferme & vigoureuse des Toqué, le mérite pittoresque des Perronneau, la sincérité naïve des Aved, la somptueuse magnificence des Nattiers.

Anon., *La Peinture, ode de Milord Telliah, traduite de l'Anglois par M. \*\*\*; & Jugement d'un amateur, sur l'exposition des tableaux. Lettre à M. le marquis de V...*, repr. in *Mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts*, .xii.1753, pp. 2704ff:

[p. 2710] Il y a beaucoup d'élévation dans le portrait qu'on nous fait ici de M. de La Tour. "C'est, dit-on, l'Appelle de nos jours. Il semble ravir à ceux qu'il peint, l'esprit qui nous enchante dans leurs ouvrages" (il fait supposer que ceci regarde des portraits d'Auteurs, [p. 2711] de Littérateurs), "son art réunit le double avantage d'exprimer également bien l'esprit & la beauté, qualités si incompatibles quelquefois dans la Nature. La beauté, sous ses crayons enchanteurs, loin de perdre rien de sa fleur, semble acquérir au contraire de ces grâces naïves & ingénues qui en sont le plus grand charme. Il sait, par son charme subtil ou magique, saisir ou fixer le sel volatil de l'esprit, si facile à s'évaporer des mains de qui que ce soit, et de ceux même qui le possèdent." On ne goûtera peut-être pas le style Chymique de cet endroit, & l'on renverra ce sel volatil de l'esprit au Dictionnaire des précieuses.

Anon. [comte de CAYLUS], "Exposition des ouvrages de l'Académie royale de peinture et de sculpture faite dans une salle du Louvre le 25 août 1753", *Mercur de France*, .x.1753, pp. 158–65 [MSW0078; CD v 54]:

[p. 162] La ressemblance jointe aux autres grandes parties de l'Art, a rempli complètement cette année tout ce que le public étoit en droit d'attendre des beaux pastels de M. Delatour: cet Artiste, Citoyen & Philosophe, donne à l'Europe entière un spectacle, dont il nous paroît qu'on n'est pas assez frappé; il préfère la consolation de faire le portrait des hommes illustres, à l'avantage de faire celui des gens opulens.

Anon. [Charles-Nicolas COCHIN ou Charles-Antoine Jombert], *Lettre à un amateur, en réponse aux critiques qui ont paru sur l'exposition des tableaux*, s.l., s.d.; repr. *Œuvres diverse de M. Cochin*, Paris, 1771, II [MSW0075; CD v 61]:

[p. 36] Il trouve une grande différence de manière entre le portrait de M. Bachaumont, peint par M. de La Tour, & les autres Portraits de ce même Maître. Cette différence n'existe que dans son imagination; car ces Portraits sont tous également faits d'une [p. 37] manière ferme et hardie, qui caractérise sensiblement les diverses formes de la nature. Dans ces formes, ainsi que dans les couleurs, il se trouve des différences plus ou moins grandes: voilà pourquoi M. de La Tour, imitateur scrupuleux de la nature, met tant de variété dans ses portraits. La force de la couleur, l'effet et la ressemblance font une si parfaite illusion, qu'on croit voir les personnes qu'ils représentent.

Denis DIDEROT, *Essai sur la peinture, Œuvres complètes*, Paris, 1970, VI, p. 277:

Un jeune homme fut consulté par sa famille sur la manière dont il voulait qu'on fit peindre son père. C'était un ouvrier en fer: "Mettez-lui, dit-il, son habit de travail, son bonnet de forge, son tablier; que je le voie à son établi avec une lancette ou autre ouvrage à la main; qu'il éprouve ou qu'il repasse; et surtout n'oubliez pas de lui faire mettre ses lunettes sur le nez." Ce projet ne fut point suivi; on lui envoya un beau portrait de son père, en pied, avec une belle perruque, un bel habit, de beaux bas, une belle tabatière à la main; le jeune homme, qui avoit du goût et de la vérité dans le caractère, dit à sa famille en la remerciant: "Vous n'avez rien fait qui vaille, ni vous, ni le peintre; je vous avois demandé mon père de tous les jours, et vous ne m'avez envoyé que mon père des dimanches." C'est pour la même raison que M. de La Tour, si vrai, si sublime d'ailleurs, n'a fait du portrait de Rousseau, qu'une belle chose, au lieu d'un chef-d'œuvre qu'il en pouvait faire. J'y cherche le censeur des lettres, le Caton et le Brutus de notre âge; je m'attendais à voir Épictète en habit négligé, en perruque ébouriffée, effrayant, par son air sévère, les littérateurs, les grands et les gens du monde, et je n'y vois que l'auteur du *Devin du Village*, bien habillé, bien peigné, bien poudré, et ridiculement assis sur une chaise de paille, et il faut convenir que le vers de M. de Marmontel dit très bien ce qu'est M. Rousseau, et ce qu'on devrait trouver, et ce qu'on cherche en vain dans le tableau de M. de La Tour.

Anon. [Pierre ESTÈVE], *Lettre à un ami sur l'exposition des tableaux, faite dans le grand Sallon du Louvre le 25 août 1753*, s.l., s.d. [MSW0076; CD v 56]: On compte dans le Sallon jusqu'à dix-huit portraits de M. de La Tour. Parmi ce grand nombre, il n'y a que celui de M. Bachaumont qui soit fait dans le goût de ce que vous avez déjà vu de cet Artiste. Tous les autres portraits sont d'une nouvelle manière. Les couleurs y sont moins fonduës, et on ne doit pas les regarder de près. Malgré ce reproche, on ne peut se défendre de reconnoître dans le pastel de ce Maître une fraîcheur qui efface tout ce qui est à l'huile. Il y a le portrait du sieur Manelli, tel qu'il a paru dans la pièce du Maître de Musique, et qui est admirable pour l'expression. Il fait des éclats de rire et on ne peut que l'imiter en le voyant. Celui de Madame Mondonville est étonnant pour la ressemblance. On peut dire des crayons de M. de La Tour qu'ils sont l'image du Caméléon, ils prennent la couleur de tous les objets.

...



M. Perronneau a été jugé plus ressemblant à lui-même et sa couleur moins variée que celle de M. de La Tour. Cet artiste a donné cette année deux morceaux de réception qui ont été applaudis.

Élie-Catherine FRÉRON, *Lettres sur quelques écrits de ce tems*, XI, 1753, pp. 182–98, pp. 325–54; XII, 1753, pp. 195–206; reprinted with changes, as “L’éloge du Salon & des peintres en général & en particulier, par M. Fréron”, in Gautier, *Observations sur l’histoire naturelle, sur la physique et sur la peinture*, 1753, II/I, pp. 14ff [MSW0086; CD v 66]:

[XI, p. 190] On compte cette année au Salon dix-huit Portraits en Pastel de M. de la Tour, Conseiller de l’Académie, qui prouvent de plus en plus que le crayon peut égaler le pinceau. Le détail de ses ouvrages me meneroit trop loin. Je me contenterai de citer le Portrait de Mlle Ferrand méditant sur *Newton*,<sup>131</sup> qui est très-beau, & qui étoit d’une grande difficulté pour l’exécution. Celui de M. *Dalembert*, de l’Académie des Sciences, est étonnant pour la ressemblance. Je ne dois pas omettre ici deux beaux vers composés pour être mis au bas de ce Portrait par notre grand Poète M. Marmontel:

A ces traits riants diroit-on  
Que l’on voit Tacite & Newton!

[p. 191] Il est vrai que le Poète s’est un peu trompé; car les traits de M. *Dalembert*, bien rendus par le Peintre, ne sont pas riants: *non ridet, sed irridet*; cela est bien différent. Ces deux vers admirables peuvent aller de pair avec ceux que la même Muse enfanta pour le Portrait de M. *Jean-Jacques Rousseau*, qui se trouve aussi parmi les illustres dont les images décorent le Salon. Ses traits, sans être riants, font plaisir à la vue; tout ce que l’art imite parfaitement plaît aux yeux. Je ne sçai si c’est une plaisanterie; mais on m’a assuré que l’austère Genevois avoit fait une querelle à M. de la Tour de ce qu’il l’avoit représenté assis sur une chaise, mollement garnie de paille,<sup>132</sup> & dont les bâtons avoient des pommes. Un banc, une pierre, ou même la terre, voilà le siège que notre Philosophe demandoit. Les Portraits de M. de *Bachaumont*, amateur, de *Madame de Mondonville* & du sieur *Manelli* sont les personnes mêmes. Ce dernier est peint faisant des éclats de rire tels qu’ils en faisoit dans l’Opera bouffon Italien du Maître de Musique.

Élie-Catherine FRÉRON, lettre à d’Hémery<sup>133</sup>:

28 août 1753: Rousseau de Genève est peint au Salon; il avoit dit à la Tour de le peindre assis sur une pierre, et il a trouvé nauvais que de peindre l’ait représenté sur une chaise de paille.

Balcou 1975, p. 93

Élie-Catherine FRÉRON, lettre à d’Hémery:

6 septembre 1753: Vous sçavez que la Tour a peint autrefois l’abbé le Blanc, et que cette année on voit au Salon le portrait de Jean-Jacques Rousseau, aussi de sa façon. Le poète Roi,<sup>134</sup> Cordon de Saint Michel, a fait cette épigramme qui n’est pas trop bonne.

Cher la Tour, quelle est ta marotte?  
Quoi tu peins un le Blanc, un Jean-Jacques Rousseau,  
Il faudra désormais consacrer ton pinceau  
A nos monstreuses de marmote.

Balcou 1975, p. 96

Anon. [Antoine-Joseph, abbé GARRIGUES DE FROMENT], *Sentimens d’un amateur sur l’exposition des tableaux du Louvre et la critique qui en a été faite*, s.l., s.d. [MSW0083; CD v 58]:

[2<sup>e</sup> lettre, p. 29] Les Tableaux de M. Jeaurat m’ont rapproché des portraits du célèbre, de l’immortel M. de La Tour. Quelle vérité! que sa maniere de faire est facile? qu’il est heureux dans le choix de ses attitudes? L’effet chez lui semble ne dépendre aucunement des ombres; sans y recourir, il en fait un prodigieux. On lui reproche, je le sçai bien, de n’avoir pas [p. 30] également travaillé tous ses ouvrages, d’en avoir même négligé plusieurs: on lui reproche encore, & peut-être n’a-t-on pas tort, une touche trop heurtée, ou plutôt trop peu caressée dans ses portraits de femme; on ajoute que cette touche nuit au gracieux, lors du moins que les têtes sont vues de près; on se récrie contre ce que celle de la Dame, qui médite sur Newton, a perdu depuis qu’elle est déplacée; on prétend enfin que M. de La Tour terminoit autrefois, finissoit ses

ouvrages, & qu’il les termine, qu’il les finit moins quelquefois. Je n’ai qu’un mot à reprendre à cela, M. de la Tour enleva toujours tous les suffrages par sa maniere de faire; il les enleva toujours. On ne le loie plus, parce qu’on se lasse de louer, parce qu’il est au-dessus de tous les éloges.

Comment m’y prendrai-je donc pour lui prouver, combien je suis sensible au zèle, qui le porte à rassembler chez lui les portraits de tous les hommes illustres? Je laisserai faire ceux- [p. 31] ci: ils rendront immortalité pour immortalité.

Les Portraits peints par M. Nattier sont placés au-dessus de ceux de M. de la Tour. Plusieur de ces derniers, ai-je dit d’après autrui, ne sont pas gracieux, lorsqu’ils sont vus de près. Les premiers le paroissent tous: les ajustemens en sont d’ailleurs d’un goût très-flatteur [...].

[p. 25] M. Aved me ramène à M. Perronneau. Peut-être aurois-je dû le nommer immédiatement après M. de la Tour, parce que leur genre de travail est le même, parce qu’ils sont les seuls ou presque les seuls qui peignent au Pastel; mais je vous ai demandé, & je crois avoir obtenu de vous, Monsieur, la permission de suivre plutôt le fil de mes idées, ou celui de mes sensations, que l’analogie des talents, leur ordre ou l’ancienneté des Artistes.

Jacques GAUTIER-DAGOTY, *Observations sur l’histoire naturelle, sur la physique, et sur la peinture*, Paris, 1753, I [MSW0087]:

[p. 318] M. de La Tour reçoit l’encens qui lui est dû. Mais dire qu’il sçait par son tact subtil et magique saisir & fixer le sel volatil de l’esprit, si facile à s’évaporer des mains de qui que ce soit, & de ceux même qui le possèdent; outre que ce n’est là qu’un précieux galimatias, c’est pousser l’hyperbole au dernier degré. Qui est-ce qui croira jamais, par exemple, que le principe qui pense & qui a dicté à M. de la Chaussée tant de Comédies morales soit identifié avec le Pastel, & réside sous la glace de son portrait?

Jacques GAUTIER-DAGOTY, *Observations sur la peinture et sur les tableaux anciens et modernes*, Paris, 1753, I:

*Réflexions sur les Tableaux du Salon*

[p. 287]: M. de La Tour qui peint toujours des bouts de têtes avec des couleurs qui s’effacent aisément, a parfaitement réussi dans le Portrait de M. le Marquis de Voyer & dans celui de M. Sylvestre. Je ne trouve dans celui de M. de Voyer qu’un seul défaut, c’est à l’ensemble de la tête & du corps. Celui de M. l’Abbe Nollet est très-bien; mais je ne sçaurais souffrir de peindre des Académiciens, des Philosophes, avec des affectations de joye, ainsi que dans le Portrait de *Manelli*, jouant le rôle de *l’Impressario*, c’est encore plus mal fait de les mettre à côté l’un de l’autre; car on les voit du même coup d’œil. L’air séant de M. le Marquis de Montalembert vaut beaucoup mieux.

Friedrich Melchior von GRIMM, *Correspondance générale*, II, pp. 283–84; repr. *Correspondance littéraire*, Paris, 1813, I, pp. 68ff:

Nous arrivons aux portraits de M. de La Tour; il en a exposé dix-huit. Ce grand artiste a poussé l’art de ses pastels si loin qu’il ne suffit pas de peindre parfaitement les ressemblances, il sait encore animer ses portraits et leur donner une vie qu’on n’a jamais connue avant lui. Il y a un grand nombre de portraits de gens illustres, entre autres celles de M. Duclos, de M. de la Chaussée, de M. l’abbé Nollet, de M. de Sylvestre, premier peintre du roi de Pologne, de M. le marquis de Voyer, de M. le marquis de Montalembert, de M. de la Condamine, de M. Rousseau, citoyen de Genève, pour qui M. de Marmontel a fait ces vers:

A ces traits, par le zèle et l’amitié tracés,  
Sages, arrêtez-vous; gens du monde passés.

Il faudroit, à mon avis, ôter le premier, qui est froid et inutile, et ne laisser que le second. Le portrait de M. d’Alembert est surprenant. M. Marmontel a fait ces vers pour lui:

A ce front riant, dirait-on  
Que c’est là Tacite ou Newton?

N’oublions pas le portrait du sieur Manelli, qui est peint en habit d’*impresario*, tel qu’il a joué dans l’opéra du *Maître de musique*.

Anon. [Jacques-Gabriel HUQUIER, fils], *Lettre sur l’exposition des tableaux au Louvre avec des notes historiques*, s.l. [Paris], 1753 [MSW0077; CD v 60]:

[p. 30] Vous croirez peut-être qu’après tant de chefs-d’œuvres il n’y aura plus rien digne d’admiration? le nom seul de M. de La Tour va vous [p.

<sup>131</sup> In his reprint of this, Gautier-Dagoty adds “méditant sur (la decadence de la Philosophie de) Newton”. (*Observations sur la peinture et sur les tableaux anciens et modernes*, Paris, 1753, I, p. 344).

<sup>132</sup> Cette plaisanterie est mal placée, il n’est pas question de chaise dans ce Portrait; & supposé qu’il fût assis & qu’elle fût garnie de paille, comment pourroit-on voir la garniture? [note added in Gautier reprint].

<sup>133</sup> Joseph d’Hémery (1722–1806), inspecteur de la Librairie française.

<sup>134</sup> Pierre-Charles Roy (1683–1764).

31] prouver le contraire. Il y a 18 portraits de lui tous fort ressemblans, j'en juge par ceux que je connois, comme celui de M. le Marquis de Voyer, celui de M. Silvestre, Directeur de l'Académie de Peinture; celui de M. Vatelet, Madame Mondonville & l'incomparable Manelli. Ce dernier est peint en riant, & sa figure est si animée & si gaie, qu'il est impossible de l'envisager sans éclater de rire aussi: Il est peint sous le même habit avec lequel il fait le rôle d'Impressario dans le Joueur, Intermede italien.

[p. 41] M. Peronneau suit de près M. de La Tour. ... & celui de M. Julien le Roy; j'ose dire que ce dernier le dispute à M. de la Tour: l'art et la nature y sont employés & réunis admirablement bien.

Anon. [Jacques LACOMBE], *Le Salon, en vers et en prose ou jugement des ouvrages exposés au Louvre en 1753*, s.l., s.d. [MSW0082; CD v 55]:

[p. 26] Vous vous êtes plaint souvent, Monsieur, de ce qu'on préféreroit le Pastel pour les Portraits aux Tableaux peints à l'huile. En effet le Pastel a toujours une crudité, une poussière farineuse, une touche dure & désagréable, que l'Art et le talent ne peuvent sauver entièrement. Il est vrai que la glace lui donne un vernis brillant; mais elle [p. 27] déguise ses défauts sans les détruire; d'ailleurs elle n'empêche pas que le grain du crayon ne se détache par la suite & que la fleur de la Peinture en disparaisse peu-à-peu. C'est M. de la Tour qui sans doute a beaucoup contribué à établir cette mode dominante. L'ame qui anime ses Pastels en a imposé. Cet artiste célèbre a exposé au Salon plusieurs de ces Chefs-d'œuvres de l'Art qu'on ne peut se lasser d'admirer. Il semble avoir voulu donner un double prix à ses Ouvrages; les curieux les rechercheront un jour, parce qu'ils sont de M. de la Tour & parce qu'ils représentent des Hommes Illustres de notre siècle. Le Portrait de M. le Marquis de Voyer, Lieutenant Général des Armées du Roi, Honoraire de l'Académie de Peinture & Sculpture intéressera, comme vous le voyez, Monsieur, la postérité à plus d'un titre; ainsi que celui de M. le Marquis de Montalembert, Mestre de Camp de Cavalerie, & Associé libre de l'Académie des Sciences. Il sera glorieux à un Amateur de posséder le Portrait de ce Geometre<sup>135</sup> fameux qui unit l'esprit avec [p. 28] le sentiment, le génie avec le goût, la science avec le talent. Nos descendans voudront voir les traits de ce bel Esprit Philosophe qui fit des Comedies & écrivit contre les Lettres, qui composa des vers galans & une musique tendre, après avoir prêché une morale austere.<sup>136</sup> On gravera sans doute son Portrait d'après ce tableau, & l'on ne manquera point de rappeler les vers de M. Marmontel:

A ces traits par le zèle et l'amitié tracés,  
Sages arrêtez-vous; gens du monde passez.

On retrouvera dans le Portrait de M. Duclos une partie de ce beau feu qui anime ses Écrits. On s'empressera de connoître l'Auteur<sup>137</sup> du préjugé à la mode, de Mélanie, de la Gouvernante, de l'École des Meres, &c. Les traits de M. l'Abbé Nollet et de M. de la Condamine intéresseront les Partisans de la saine Philosophie; les Amateurs cheriront ceux de Messieurs Watelet & Bachaumont. Madame Mondonville pourra encore enchanter par ses belles pièces de Clavessin. On ne pourra [p. 29] s'empêcher de sourire à la figure du bouffon Italien dont l'arrivée excita dans la capitale de France une guerre féconde en bons mots.

Anon. [LA FONT DE SAINT-YENNE], *Sentiments sur quelques ouvrages de peinture, sculpture et gravure, écrits à un particulier en province*, s.l., 1754 [MSW0084; CD vi 69]:

[p. 159] Si j'ai réservé les portraits en Pastel du Sr de La Tour pour les derniers, donnez-vous bien de garde, mon cher Monsieur, de penser que je le mette dans un rang inférieur à ceux dont je viens de parler. Quels termes pourrois-je trouver pour exprimer les sentimens d'admiration que ses ouvrages m'ont toujours inspirés! Quelle plume peut égaler son crayon! Je n'en ferai point d'éloge, il en a tant essayé de toutes les façons qu'il en doit être rassasié. Je dirai seulement que ce rival de la nature lui a dérobé tout ce qu'elle avoit de plus secret, de plus imperceptible, en un mot ce qu'elle cachoit avec le plus de soin. Il faut cependant qu'elle ne soit pas fort courroucée de tous les larcins, puisque je ne vois jamais entre eux le moindre brouillerie, & qu'ils me semblent même tous les jours plus [p. 160] d'accord. Enfin les ouvrages de cet excellent homme me trompent à tout moment, & je ne m'accoutume point au silence de tant de phisionomies à qui je veux adresser la parole.

Je dois encore une louange au Sr. de La Tour qu'il aura la bonté de souffrir. C'est son amour et son zèle pour l'honneur de la nation, qui lui fait ajouter à l'immortalité des écrits de nos auteurs illustres, celle de leurs Portraits, qui transmettront à la postérité l'esprit de leurs phisionomies & la vie de leurs traits gravés d'après lui à la tête de leurs ouvrages. Tels sont ceux des la Condamine, les Bouguer, les d'Alembert,

les la Chaussée, les Duclos, les Montalembert, les Mondonville, les Nolet, le Moine, les Silvestre & une infinité d'autres, parmi lesquels vous aurez surement distingué le Sr. Silvestre, [p. 161] premier peintre du Roi de Pologne par le savant pittoresque, & le caractere fier & vigoureux que le Sr. de La Tour a mis dans le clair obscur de cette belle tête. Je ne serai point assés adulateur à son égard, ne l'étant de qui que ce soit, pour dire que tous ses portraits soient égaux & qu'ils aient tous le même degré de perfection; & quel est l'auteur dans aucun genre toujours semblable à lui-même? Il y en a donc quelques-uns dont le Pastel est moins fondu et la ressemblance moins heureuse. Vous savez, mon cher Monsieur, combien il entre de caprice & de bizarrerie dans le jugement des ressemblances! & c'est un des plus grands supplices pour les peintres en ce genre, sur-tout de la part des Dames si rarement satisfaites d'elles leurs portraits. Il en est cependant qui méritent des exceptions, [p. 162] & parmi plusieurs j'en connois une<sup>138</sup> dont le portrait exposé au Sallon est un des plus beaux Pastels du Sr de La Tour. Comme elle a beaucoup d'esprit & de justesse dans le raisonnement, elle a senti combien l'expression du vrai dans les traits, quels qu'ils soient, quand ils peignent un beau caractere, est préférable à tous ces agrémens faux et empruntés qui n'embellissent jamais. Aussi l'ingénieux La Tour l'a-t-il portrait en peintre plus estimateur de l'expression de l'ame & des agrémens de l'esprit, que de ceux de la figure.

Anon. [Marc-Antoine LAUGIER, père], *Jugement d'un amateur sur l'exposition des tableaux. Lettre à M. le marquis de V\*\*\**, s.l., 1753 [MSW0073; CD v 59]:

Vous seriez bien étonné si je ne vous prononçois pas le nom de M. de La Tour. Il est si accoutumé à briller dans les expositions, qu'on s'attend à y trouver de lui grand nombre de beaux ouvrages. Ce charmant Artiste a poussé le pastel au point de faire craindre qu'il ne dégoutte de la peinture. Il a exposé dix-huit portraits plus agréables les uns que les autres. Tout ce que peut produire de délicieux une singulière étude de la nature, une profonde connoissance de la couleur, un esprit vif qui anime tout et qui répand les graces à son gré, se trouve réuni dans les différens morceaux qu'il a mis au Salon. Ce sont des visages si vrais, des airs de têtes si vivans, des phisionomies si parlantes, des cheveux si flexibles, des habits si bien ajustés, du linge, des étoffes si naïvement caractérisées, que la nature ne peut être mieux. On y voit les Portraits de plusieurs de nos plus célèbres Littérateurs. On est charmé de retrouver ces favoris des Muses peints par un autre Zeuxis dans un lieu destiné au triomphe des Arts.

Anon. [abbé Jean-Bernard LE BLANC], *Observations sur les ouvrages de MM. de l'Académie de peinture et de sculpture, exposés au Salon du Louvre en l'année 1753 et sur quelques écrits qui ont rapport à la peinture, à M. le président de B\*\*\**, s.l., 1753 [MSW0080; CD v 63]:

[p. 34] Le Public est tellement accoutumé à ne voir au Sallon que des chefs-d'œuvre de M. de la Tour, qu'il ne peut plus [p. 35] l'étonner que par la multiplicité, & c'est l'effet qu'ont produit les dix-huit Tableaux qu'il y a mis cette année, qui tous semblent se disputer, & pour le degré de ressemblance, & pour la perfection de l'Art. Si les connoisseurs ont paru donner la préférence à celui qui représentent Madame le Comte tenant un papier de Musique, c'est qu'en effet il y a dans ce Portrait une science de Peinture & une intelligence de lumiere qui surprend les Maîtres de l'Art. Jamais on n'a traité les ombres & les reflets avec plus de force & de vérité: la main qui tient le papier de Musique sort entierement du Tableau. Il y a dans ce bras une harmonie de clair-obscur et de couleurs dont en ne voit que peu d'exemples dans les Ouvrages des meilleurs Maîtres.

Indépendamment de la ressemblance, il y a dans le Portrait de Madame Géli une vigueur & une beauté de coloris qui le rendent très-piquant. Ceux de M. le Marquis de Voyer & de M. Silvestre ne sont pas moins parfaits chacun dans son genre. Comme ce dernier est un Portrait de Peintre, on pourroit [p. 36] dire que M. de La Tour l'a fait pour les Peintres, & qu'en effet ce sont ceux qui connoissent le mieux les difficultés de l'Art qui l'admireront le plus. Il y a dans cette tête de passages imperceptibles, des clairs dans les ombres, & des ombres dans les clairs, qui lui donnent tout le relief et toute la rondeur de la nature.

Je n'entreprendrai pas de détailler les autres Portraits, il me suffira de remarquer un talent qui est propre à cet illustre Artiste, c'est de rendre non seulement la ressemblance des traits, mais jusqu'au caractere d'esprit de ceux qu'il peint. Cette partie où le Titien & Vandeck sont peut-être les seuls qui aient excellé avant lui, est remarquable dans les Portraits de M. Duclos & de M. de la Chaussée, de M. de la Condamine & de M. d'Alembert. C'est-là ce qui donne cette vie qui étonne toujours,

<sup>135</sup> D'Alembert.

<sup>136</sup> Rousseau.

<sup>137</sup> Nivelles de La Chaussée.

<sup>138</sup> M<sup>e</sup> de Géli (note manuscrite).

beaucoup de Peintres ont l'art de faire ressembler un Portrait, bien peu ont le talent de l'animer, & quel prodige n'est-ce pas, en effet, que de faire avec peu de couleurs que l'âme soit en quelque sort visible! Ici la [p. 37] science de l'Art ne suffit pas, il n'appartient qu'au génie d'opérer de si grandes merveilles.

Il me reste encore une remarque à faire à la louange de M. de la Tour, c'est qu'il ne se distingue pas moins par le but que par l'excellence de son travail. Dans cette suite nombreuse de Portraits qu'on voit de lui, il est aisé de s'apercevoir que la gloire a été son principal objet: la plupart sont une preuve qu'il se fait un plaisir de peindre ceux qui comme lui ont su se rendre célèbres dans les Arts ou dans les Sciences. La Postérité qui se plaît à rechercher la vie & à connoître les traits des hommes, qui de quelque manière que ce soit se sont rendus recommandables dans le tems où ils ont vécus, trouvera dans les Ouvrages de M. de la Tour des Portraits fideles de la plupart de ceux qui font honneurs au siècle où nous vivons.

Anon., [Exposition du peinture...], *Annonces, affiches et avis divers*, 12.IX.1753, pp. 146f [MSW0071]:

[p. 147] M. de la Tour, dont le Pastel semble de plus en plus disputer de vigueur avec les couleurs à l'huile, a mis au Sallon 18. Portraits. On remarque entre autres, celui de M. le Marquis de Voyer Lieutenant Général des Armées du Roi, & Inspecteur Général de la Cavalerie, mais principalement cher aux Artistes, par le gout distingué qu'il a pour les Arts; celui de M. le Marquis de Montalembert Mestre de Camp de Cavalerie, & Gouverneur de Villeneuve-d'Avignon; celui de M. Silvestre Premier Peintre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe; le Portrait de Mad. Geli, celui de Mad. De Mondonville appuyée sur un Clavecin; celui de Mad. Ferrand méditant sur Newton, & ceux de MM. de la Chaussée, de l'Académie Française; Duclos, de la même Académie, & de celle des Inscriptions; l'Abbé Nollet de l'Académie Royale des Sciences; de la Condamine, & Dalember de la même Académie; Rousseau Citoyen de Genève, & Manelli, jouant dans l'Opéra Italien du maître de Musique, le Rôle de l'Impresario. Tous ces Portraits sont caractérisés, & d'une parfaite ressemblance.

\*\*\*

31 août 1753. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

1<sup>er</sup> septembre 1753. — Lettre de Mme de Gelly<sup>139</sup> à La Tour au sujet de son portrait.

Ce 1<sup>er</sup> septembre 1753. – De Beauregard.

Recevez, je vous prie, mon très cher illustre Monsieur, le plus sincère compliment qui vous ait jamais été fait, sur la beauté et les succès de vos ouvrages, ausy personne n'a-t-il plus sujet que moy d'en être émerveillé, et enchantée, vous avez élèves mon portrait au comble de la perfection, c'est l'admiration et le plaisir de tout Paris; le bruit en a retentit jusque sur ma montagne, ausy vai-je la quitter un de ses jours, pour aller au Louvre montrer ma figure au public, joindre mes acclamation au leurs, les assurer, et les convaincre, que de leur vie, ils n'ont jamais eut tant de raison. Je puis pourtant vous protester mon très cher illustre, que je n'avois que faire de tout ce tracass, pour me persuader, que vous aviez fait de moy un chef d'œuvre; il y a lomtems, que vous êtes mon heros, et que je desirois vivement destre a vous, ou de n'être à personne; c'est de quoy puis vous assurer vôte tres humble et tres obéissante servante.

BARBAUT-GELLY.

Desmaze, 1874, p. 22.

7, 28 septembre, 6 octobre 1753. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

23 octobre 1753. — Lettre de M<sup>lle</sup> Prévost,<sup>140</sup> institutrice de Belle de Zuylen,<sup>141</sup> de passage à Paris, à son élève.

<sup>139</sup> Mme Antoine Gelly, née Marie-Madeleine-Louise Barbaut (1713–p.1767), fille du gouverneur de Saint-Pol, ∞ a.1751 Antone Gelly, payeur des gages à la cour des aides de Bordeaux 1743, secrétaire des commandements du comte de Clermont; J.46.1847.

<sup>140</sup> Jeanne-Louise Prévost (1721–1785), de Genève, gouvernante de Mme de Charrière.

<sup>141</sup> Mme Charles-Emmanuel de Charrière de Penthaz, dite Belle de Zuylen, née Isabella-Agneta-Élisabeth van Tuyll van Serooskerken (1740–1805); J.46.1482.

<sup>142</sup> Mme Vernet was the wife of Isaac Vernet, who was also involved in the execution of abbé Huber's will.

Vendredi, M<sup>me</sup> Vernet<sup>142</sup> [une Genevoise] me mena passer la soirée chez un vieux Monsieur qui est un vrai savant. A notre retour à l'auberge, nous trouvâmes le grand peintre M. de La Tour, avec qui vous avez dîné à Bersi [Bercy<sup>143</sup>]. Je me réjouissais de recueillir quelque chose de sa conversation touchant son art, pour en faire part à ma bonne amie: l'on toucha la corde de ce fameux musicien dont je vous ai parlé et dont le talent l'a ravi. Il entra dans un enthousiasme de musique qui fit tomber le pinceau de ses mains. Je regrettai de voir employer son éloquence pour un talent qui n'est pas le sien, quoiqu'il en parlât pertinemment. Le résultat fut qu'il n'y a de musique que l'italienne, et par conséquent point de musicien en France; que les beautés et les agréments que l'on a recherchés dans les paroles de celle de ce royaume ont toujours ébloui, au point que l'on n'a pas aperçu les défauts de la musique, et qu'enfin elle ruine la poitrine de ceux qui l'exercent, et que cette première (l'italienne) n'exige que de la flexibilité dans le gosier. Au reste, l'on dit que cela venait de ce que les maîtres exigeaient de grands éclats de voix et criaient sans cesse: « Ouvrez la bouche!<sup>144</sup> »

*Gazette des Beaux-Arts*, 1905 ; Godet 1906, p. 14.

1<sup>er</sup> décembre 1753. — La Tour's portraits are held up as exemplars of modern cultural achievement.

Nous quitterons notre poète en disant notre sentiment sur une question qu'il touche dans sa préface, question si souvent agitée et avec si peu d'impartialité. On entend souvent dire que les lettres commencent à avoir en France le même sort qu'elles ont eu à Rome après le règne d'Auguste. M. Leclerc n'est point du tout de cette opinion. Il nous cite *L'Esprit des Lois*, la *Henriade*, *l'Histoire naturelle*, les *Plaidoyers* de Cochin, les *Sermons* de Massillon, les *Opéras* de Rameau, les Portraits de la Tour, *l'Encyclopédie* enfin, ouvrages qui seront sans doute immortels.

*Correspondance littéraire de Grimm &c.*, ed. Taschereau, Chaudé, I, p. 86

29 décembre 1753. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

s.d. [1753]. — August Poniatowski visits La Tour's studio:

Le peintre en pastel, La Tour, tout difficile qu'il est, m'avait accordé l'entrée dans son atelier.

*Mémoires du roi Stanislas-August Poniatowski*, ed. St Petersburg, 1914, I, p. 101

s.d. [1753]. — Claude-Germain Le Clerc de Montmerci (1716– ) published *Les Écarts de l'imagination*, épître à d'Alembert, in which the portraits of La Tour are listed (along with Rameau's operas, the *Encyclopédie* and *L'Esprit des lois*) among undoubtedly immortal works of the Moderns. The poem is reviewed by Grimm (*Correspondance littéraire...*, 1.XII.1753).

## 1754

5 janvier, 9 février, 6, 27 avril, 25 mai, 6 juillet, 22, 31 août, 29 novembre 1754. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

31 décembre 1754. — Conversation de La Tour avec le Dauphin.<sup>145</sup>

M. l'abbé Coyer<sup>146</sup> a donné, il n'y a pas longtemps, une petite dissertation satirique sur le vieux mot de *Patrie*. M. de La Tour, célèbre peintre en pastel, qui joint au talent si supérieur qu'il possède la fureur de passer pour philosophe et surtout pour citoyen zélé, eut l'occasion de se trouver la semaine dernière auprès de M. le Dauphin. Il avait la brochure de l'abbé Coyer et il la présenta à ce prince en l'invitant à la lire. M. le Dauphin lui demanda sur quoi elle roulait: « Sur un vieux mot que nous avons presque oublié, lui répondit La Tour, et vous êtes bien

<sup>143</sup> Sans doute au cabaret des Marronniers, à Bercy, où le beau monde allait manger des matelotes. [Note de Godet 1906.]

<sup>144</sup> La Tour venait d'exposer le portrait de Rousseau, qui allait publier sa fameuse *Lettre sur la musique*.

<sup>145</sup> The same anecdote appears in the posthumous *Mémoires de Condorcet, sur la révolution française*, Paris, 1824, I, p. 254, but transposed to 1788 and cited as evidence that the Revolution had commenced.

<sup>146</sup> Gabriel-François Coyer (1707–1782), auteur. His *Dissertations pour être lues : la première sur le vieux mot de patrie ; la seconde sur la nature du peuple*, were printed in The Hague bearing the date 1755.

fait pour en faire ressouvenir: sur le vieux mot de *Patrie*, monsieur. — Je n'aime point les brochures, lui dit M. le Dauphin. — Vous aimez trop le vrai pour ne pas aimer celle-là, repliqua le peintre, étant né pour gouverner la nation, et vous devez savoir ce qu'elle pense. » M. le Dauphin lui dit encore: « Je ne lis jamais de nouveautés. » Il entra du monde, et M. de La Tour remit sa brochure dans sa poche. Il m'a conté lui-même cette aventure, et il n'y a pas d'apparence qu'il en impose: cela est bien dans son caractère.

*Correspondance de Grimm*... t. II, p. 214.

## 1755

4, 25 janvier, 22 mars 1755. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

Mai 1755. — A notice appears in the *Mercur de France* apparently relating to the Amiens version of the autoportrait au jabot, which is known to have been given to abbé Louis Mangenot (1694–1768), chanoine du Temple à Paris, poète, a friend of La Tour and of the abbé Bridard de La Garde (c.1710–1767), the salon critic. The footnote which appears in the journal is of some significance, as it indicates the pastel is a copy by Montjoye (q.v.):

M. de la Tour, Peintre du Roi, ayant fait présent de son portrait<sup>147</sup> à M. l'Abbé Mangenot, ce dernier a consacré sa reconnaissance par ce quatrain, qu'il a mis au bas.

### QUATRAIN

Le célèbre La Tour, l'ornement de notre âge,  
M'a donné son portrait: j'en connois tout le prix.  
Pour les beaux arts, quel' avantage  
Si tous les grands talens caressoient les petits!

M. l'Abbé Mangenot parle trop modestement de ses talens, ils sont connus par plusieurs pieces de poésie très agréables; le sentiment y regne autant que l'esprit. Il est auteur d'une églogue charmante, qui a été couronnée à Toulouse par l'Académie des Jeux Floraux, & qu'on a faussement attribué à l'Abbé de Grécourt: elle commence par cet hémistiche, *Sur la fin d'un beau jour, &c.*

*Mercur de France*, v.1755, pp. 26–27.

Août-septembre [25 août – 25 septembre] 1755. — La Tour expose au Salon du Louvre.

### Salon du Louvre 1755

Par M. De La Tour, Conseiller.

58. Le Portrait de Madame la Marquise de Pompadour, peint au Pastel: de 5 pieds & demi de haut, sur 4 pieds de large. [146.2541]

### CRITIQUES

ANON. 1755a, *Affiches, annonces et avis divers*, 1755, pp. 147:

Il n'y a qu'un seul Portrait de M. de la Tour, mais très-intéressant & d'une grande beauté. C'est celui de Mad. la Marquise de Pompadour, en Pastel. La vérité, la grace, la richesse semblent y disputer de prix. On s'arrête à considérer un Livre de Musique en papier, qui par l'illusion du relief rappelle le rideau de Parhalius.

Anon. [DULONDEL ou Rouquet], *Avis aux critiques des tableaux exposés au Sallon*, Paris, 1755:

Malgré tous les donneurs d'avis  
Par parenthèse mal suivis,  
Du Public éclairé respectant les censures,  
Les Vanlo, les Restout, les Toquet, les Vernet  
Les Wateau, les Latour, Cochin et Falconet,  
Passeront aux races futures.  
N'allant sans doute pas si loin,  
Les brochures pourront terminer leur carrière,  
Les unes en cornets, chez l'épicier du coin,  
Et les autres chez la beurrière.

Anon. [DULONDEL], *Réponse d'un aveugle à Messieurs les critiques des tableaux exposés au Salon*, s.l., s.d. [1755][MSW0099; CD vi 78]:

Le Public, en disant de M. de Latour que c'est un très-habile homme, ne fait que lui rendre justice: le pastel en grand qu'il a mis cette année au salon laisse beaucoup de choses à désirer; mais il faut convenir qu'il renferme de grandes beautés de détails.

Anon. [Pierre ESTÈVE ou Baillet de Saint-Julien], *Lettre à un partisan du bon goût sur l'exposition des tableaux faite dans le grand Sallon du Louvre*, s.l., s.d.; 2<sup>e</sup> éd., *Première lettre à un virtuoso...*, s.l., s.d. [MSW0092; CD vi 74] [1755a]:

N'allez-vous pas maintenant, ajouteront mes respectables Censeurs, sçavoir gré à M. de La Tour de l'esprit et des graces que toute la France admire dans le portrait en pied de la belle Laure qui, par la delicatess de son goût, inspire nos Pétrarques modernes? C'est à la vérité un très grand et très brillant pastel où l'on voit toute la force et tout le fini de l'huile. Mais il ne faudroit pas être étonné de ce vif intérêt qui fixe tous les regards. Interrogés chaque Artiste en particulier, et il vous dira que cette noblesse respectable qu'on applaudit, que cette douceur enchanteresse qui subjuge les cœurs ne sont que de très foibles expressions de ce que la reconnaissance a gravé dans le cœur de tous les Peintres.

Anon. [Pierre ESTÈVE], *Seconde Lettre à un partisan du bon goût sur l'exposition des tableaux faite dans le grand Sallon du Louvre*, s.l., s.d. [MSW0100; CD vi 75] [1755b]:

[p. 5]Vous devez vous rappeler que M. Vanloo a représenté dans un dessus de porte une très belle Sultane [n° 17, en marge] *prenant le café que lui présente une Negresse*. Cette Sultane est un profil: on dit qu'elle ressemble parfaitement à la personne que M. de La Tour a eu dessein de peindre dans son pastel en grand [n° 58, en marge]. Pour moi je ne puis me persuader que ces deux figures aient été travaillées d'après la même tête. Si la Sultane est ressemblante, le pastel ne l'est pas. Il est vrai que ce pastel n'a pas été posé par le Peintre d'une façon avantageuse. On n'apperçoit que les trois quarts de la tête et il auroit fallu la voir en face. Les regards sont perdus et cela donne un air de distraction qui ne va pas avec les graces. La coeiffure n'est pas mieux imaginée. Elle est en cheveux relevés par derriere et sans poudre. Quoique la plupart des femmes se coeffent de cette maniere, il auroit fallu donner à la tête un ornement plus pictoresque. On diroit que M. de La Tour s'est proposé de faire le portrait d'un Philosophe. Ne sçait-il pas que la distraction et la négligence des ajustemens doivent être évités, lorsqu'on veut représenter une belle femme? Ce Peintre habile a eu trop de confiance en son art. Il a cru mal-à-propos qu'il pourroit rendre la nature sous l'aspect le moins favorable, sans lui faire perdre ses agrémens les plus précieux. Afin que son hardi projet n'échappât pas aux Spectateurs, il a eu le soin de placer sur une table qui est dans ce tableau des livres très-sérieux. De pareils voisins ne sympathisent pas avec l'agréable, leur proximité est contagieuse. En présence de [p. 6] l'Encyclopédie, on est forcé de prendre un maintien grave et severe. La tête de ce portait est bien peinte, il en est du même du corps; mais le col qui devoit unir l'un avec l'autre ne le fait pas. M. de La Tour y a placé des ombres fausses, et qui ne produisent pas un bel effet. On ne sait de quelle étoffe est la robe et les plis pouvoient être mieux. Dans ce même tableau on voit une estampe gravée, au bas de laquelle on lit *Pompadour sculptis*.

Jacques GAUTIER-DAGOTY, *Observations sur l'histoire naturelle, sur la physique et sur la peinture*, Paris, XIII, 1755:

[p. 58] Rien n'a plus attiré les regards & l'admiration du Public que le Portrait de Madame la Marquise de Pompadour, par M. de La Tour.

L'art dont cet habile Peintre fait profession, est une Peinture difficile, elle a son merite particulier; je la préfere à toutes les inustions & les Peintures en cire qui sont inventées depuis peu. D'ailleurs on doit faire attention que c'est ici le chef-d'œuvre du Pastel, & que M. de La Tour sçait composer, quand il veut, des Tableaux historiés.

L'harmonie de ce Portrait surpasse les compositions en huile de ceux de M. Michel Vanloo & de M. Tocqué: c'est, dit-on, la glace qui a cet avantage; elle met tout d'accord, & laisse une unité que l'on perdroit entièrement, si le Tableau étoit à nud. Des demi-Connoisseurs qui ont déjà écrit sur le Salon, ont prétendu au contraire que la glace étoit noire, & qu'elle gâtoit le Tableau. On voit bien que ces Auteurs n'ont pas vu comme moi le Tableau sur le chevalet. Le Pastel & la Peinture en caustique sont des Peintures froides & sèches que l'on ne peut vernir; la glace seule peut adoucir ces Peintures féminines, [p. 59] & leur donner une certaine chaleur suave que l'huile porte naturellement en lui-même; les yeux mâles sentent la beauté de cette composition; le beau sexe seul peut s'accommoder du Pastel & de l'ancoustique.

<sup>147</sup> Ce portrait a été copié par le sieur Monjoye, son élève, d'après celui qui a été exposé au Louvre. [footnote in *Mercur*, p. 26]

Friedrich Melchior Baron von GRIMM, *Correspondance générale*, III, p. 91f : M. de La Tour, si célèbre par ses pastels, a exposé celui de M<sup>me</sup> de Pompadour assise devant un bureau, tenant un papier de musique, ayant sur sa table des plans, des dessins, tout ce qui peut caractériser l'amour des arts: l'*Encyclopédie*, l'*Esprit des lois*, l'*Histoire naturelle*; c'est être en bonne compagnie. Ce portrait a été généralement déprisé; trop, à mon avis; la composition en est très riche; il y a dans le dessin et dans l'exécution des détails admirables, mais le total est froid; la tête est trop tourmentée et fatiguée; à force de retoucher, M. de La Tour lui a ôté ce premier feu sans lequel rien ne peut réussir en fait d'art.

D-p-te PDM [M. de LA PORTE, professeur de mathématiques<sup>148</sup>], *Sentimens sur plusieurs des tableaux exposés cette année au grand Sallon du Louvre*, s.l., 1755 [MSW0101; CD vi 73]:

Le portrait de M<sup>e</sup> la Marquise de Pompadour a de très-beaux détails; je les ai admirés.

ANON. 1755c, *Réponse à une lettre adressée à un Partisan du bon goût, sur l'exposition des Tableaux faite dans le grand Salon du Louvre, le 28. Août 1755*, s.l., s.d. [MSW0098; CD vi 76]:

[p. 9] Mais je ne serai pas de votre avis sur le portrait de la belle Laure peint par Mr. De la Tour. [p. 10]

Ce portrait n'est pas à beaucoup près de la force & de la vérité dont étoit celui de ce Peintre peint par lui-même. Personne ne reconnoît Laure sous cette grande & belle glace. Vous diriez que Mr. de la Tour étoit de mauvaise humeur quand il fit ce portrait. Il a enlevé à l'original toutes ses beautés. Loin d'avoir péché en prêtant des grâces à la nature, ce qui eût été une faute pardonnable, tout le monde vous dira qu'il a fait le contraire. Quel défaut pour un Peintre! Si vous aviez approfondi les objets qui ont frappés vos yeux au salon, & sur-tout le profil d'une tête qui se trouve dans un dessus de porte de Bellevüë par Mr. Vanloo, vous auriez aisément reconnu que la Sultane qui va prendre son Caffé, ressemble mieux à la belle Laure. Je rends justice à Mr. de la Tour: ses accessoires sont bien frappés. Il nous a peint Laure amante des Arts qui la chérissent. Tout le monde applaudit à la justesse de ces attributs; mais quand un portrait pêche du côté de la ressemblance quel peut être son mérite? Je me plains je crois avec d'autant plus de justice, que M. de la Tour pouvoit mieux faire, & que c'est le seul morceau que nous avons de lui.

ANON. 1755d, *Lettre sur le Salon de 1755, adressée à ceux qui la liront*, Amsterdam, 1755 [MSW0094; CD vi 71]:

Le premier objet digne d'attention qui se présente à la vue, est le *Portrait de Madame de Pompadour*: il semble que M. de La Tour ait épuisé dans cet ouvrage toutes les ressources de l'Art; ce n'est pas une représentation, c'est la nature, c'est un être animé, assis derrière une glace; draperies, ornement, ajustement, tout est riche dans ce Tableau, et tout fait effet. C'est un ouvrage qui fait naître pour son Auteur des sentimens d'admiration et de reconnaissance; on est enchanté de voir les Arts faire de si grands efforts pour quelqu'un qui les protège avec tant de générosité, de discernement et de grandeur; il resterait à désirer pour ce Tableau, qu'il fût mieux placé; il est dans la partie la plus éclairée du Salon; tous les objets extérieurs viennent se peindre dans la glace, ce qui rend ce Portrait très-difficile à être vu; je ne doute pas que ce Tableau vu à nud ne fit encore plus d'effet; la glace paroît brune, et je crois qu'elle le noircit.

ANON. 1755e, "Réflexions sommaires sur les ouvrages exposés au Louvre cette année", *Mercur de France*, .XI.1755, p. 182 [MSW0095; CD xlvii 1246]:

M. de la Tour dans le portrait de Madame de Pompadour, a montré la superiorité de ses talens déjà tant de fois applaudis. Il a égalé son sujet par la maniere habile dont il l'a traité. Plus on a vu ce portrait, plus on l'a estimé. Il forme un tableau de la plus grande beauté, & qui gagne à l'examen. Tous les détails & les ornemens en sont finis.

\*\*\*

*Août-septembre* 1755. — The location of Mme de Pompadour at the salon, creating reflections in the glass, led it to be moved overnight, at some expense:

Mémoire des frais faits pour le Salon de 1755 par Deschamps et payés par l'Académie.

Pour avoir changé de place le portrait de Mme de Pompadour pendant une nuit, employé 6 hommes 24

Pour le chevalier et la balustrade qui étoit autour dudit tableau 67

Pour le garçon menuisier -/12

AN O<sup>1</sup> 1908-3, f<sup>o</sup> 89; Guiffrey 1873, pp. xxxviii, 20f; Magnier 1904, p. 11; Sandt 2019 p. 214

23 novembre 1755. — La Tour's portrait of Mme de Pompadour is mentioned in a letter from Friedrich der Große's brother August Wilhelm von Preußen (1722–1758), known as prince Guillaume, to Guy-Louis-Henri, marquis de Valori (1692–1774), French ambassador to Berlin:

Votre lettre, mon cher marquis, m'a fait un plaisir extrême; j'avais vu une relation de Paris, des tableaux qui ont été exposés au Louvre; le portrait de madame de Pompadour, peint au pastel par Latour, y étoit marqué comme étant très-bien travaillé, d'un grand goût, d'une belle composition, mais que la ressemblance y manquait; vous m'en avez donné la confirmation. Nous savons, par l'histoire, qu'Apelle réussit à bien peindre l'air audacieux d'Alexandre, mais je crois qu'il faut un pinceau plus fin pour exprimer, sous des traits réguliers, un esprit vif et une physionomie touchante et spirituelle, tant il est vrai, et les peintres devraient en convenir, qu'il est plus facile de peindre le dieu de la guerre que la déesse de l'amour. Cependant j'espère que la muse protectrice de la peinture ne refusera point ce portrait à la postérité, et qu'elle dirigera avec sagesse la main d'un de ses élèves, pour qu'il trouve enfin la ressemblance. Je vous assure que je suis vraiment flatté de le recevoir, et vous ai bien l'obligation d'y prendre part.

*Mémoires des négociations du marquis de Valori*, 1888, II, pp. 339f

26 novembre 1755. — Testament of Charles de La Tour, « ci-devant employé dans les vivres » frère de l'artiste (mort 3.VII.1766). Après avoir institué pour légataire universel Maurice-Quentin de La Tour, son frère, il laissait deux cents livres à son frère aîné François,<sup>149</sup> et tout autant à un frère du second lit, Adrien-Honoré.<sup>150</sup>

Tourneux 1885; D&S p. 19

29 novembre, 31 décembre 1755. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

*Novembre*. — D'Alembert mentions La Tour's failure to persuade Montesquieu<sup>151</sup> to sit for his portrait in his eulogy on the philosopher published a few months after his death, as preface to his edition of *De l'esprit des lois* (I, p. xxiv), repr. volume 5 of the *Encyclopédie*:

M. de la Tour, cet artiste si supérieur par son talent, & si estimable par son désintéressement & l'élevation de son ame, avoit ardemment désiré de donner un nouveau lustre à son pinceau, en transmettant à la postérité le Portrait de l'Auteur de l'*Esprit des Lois*; il ne vouloit que la satisfaction de le peindre, & il méritoit, comme Apelle, que cet honneur lui fût réservé: mais M. de Montesquieu, d'autant plus avare du tems de M. de la Tour que celui-ci en étoit plus prodigue, se refusa constamment & poliment à ses pressantes sollicitations.

D'Alembert, "Eloge de M. le président de Montesquieu", *L'Encyclopédie*, V, p. xv; *Mercur de France*, XI.1755, p. 112

In the same volume, in the article on "Encyclopédie", Diderot discusses possible contributions to a second edition, including one from La Tour which did not materialise:

Nous avons jouï d'un avantage rare & prétieux qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une seconde édition. Les hommes de Lettres de la plus grande réputation, les Artistes de la premiere force, n'ont pas dédaigné de nous envoyer quelques morceaux dans leur genre. Nous devons *Eloquence, Elegance, Esprit, &c.* à M. de Voltaire. M. de Montesquieu nous a laissé en mourant des fragmens sur l'article *Goût*; M. de la Tour nous a promis ses idées

<sup>148</sup> Deloynes suggests the author was "M. de La Porte, professeur de mathématiques" (perhaps confusing him with Mathieu de La Porte, "professeur, teneur de livres, arithmétique etc.", who was dead). "PDM" may have a different explanation: Fried 1980 supplied "abbé Joseph", more plausibly; the abbé Joseph de La Porte (1714–1779), journalist and collaborator with Fréron.

<sup>149</sup> Adrien-François (1700–1760); Tourneux confuses him with his half-brother, Jean-François (1726–1807).

<sup>150</sup> Adrien-Honoré (1729–1760).

<sup>151</sup> Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu (1689–1755), philosophe.

sur *la Peinture*; M. Cochin fils ne nous refuseroit pas l'article *Gravure*, si ses occupations lui laissent le tems d'écrire.

*L'Encyclopédie*, V, p. 645

Novembre 1755. — Notice in the *Mercur*.

Le sieur Surugue, Graveur du Roi, vient de mettre au jour deux jolies Estampes d'après...Teniers... On les vend chez l'Auteur, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves. On y trouve aussi le portrait de Mlle Silvia, gravé par Surugue fils, d'après M. de la Tour. On lit ces vers au bas de l'Estampe.

Du jeu de Silvia, la naïve éloquence  
Sçait instruire, égayer, attendrir tous les cœurs;  
A l'art de plaire unissant la décence,  
Elle annoblit son état par ses mœurs.

*Mercur de France*, XI.1755, p. 193

---

## 1756

---

17 janvier 1756. — Prince Guillaume again to the marquis de Valori:

Vous m'avez fait rougir, cher marquis, par l'extrait de la lettre de M. de Puyzieulx, je suis à la vérité très-flatté de ce que madame la marquise de Pompadour a lu celle que je vous ai écrite; les sentiments vrais et sincères communiqués à un ami indulgent en font l'unique mérite; M. le duc de Nivernais, que j'ai depuis trois jours le bonheur de connaître, m'a assuré qu'elle s'est souvenue que son portrait me ferait plaisir; c'est à vos bontés que je serai redevable de posséder ce bijou.

*Mémoires des négociations du marquis de Valori*, 1888, II, p. 343

janvier 1756. — Publication of the *Troisième livre de pièces de clavecin* by Jacques Duphy (1715–1789), containing a piece "La De la Tour" in honour of the pastellist. The volume is advertised in the *Mercur*, I.1756, p. 151.

8 mai, 30 octobre, 31 décembre 1756. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

9 septembre 1756. — A portrait is mentioned in a 7.IX.1756 postscript to a letter to Kaunitz from Mme de Pompadour attached to a letter sent by Starhemberg two days later, no doubt that mentioned in his reply of 10.IX.1756 (v. *infra*; only the response is mentioned by the Goncourts and subsequent authors):

Ce portrait que vous avés désiré, est enfin achevé. Mandés moy le moment que vous croirés convenable pour vous l'envoyer.

Alfred von Arnetz, *Geschichte Maria Theresias*, V, 1756–1758, 1875, p. 473

10 octobre 1756. — La Tour is mentioned in a postscript to a letter from Kaunitz to Mme de Pompadour, no doubt responding to that of 9.ix.1756 (v. *supra*):

P.S<sup>um</sup>. Vous ne doutez pas sans doute, Madame, que ce ne soit avec la plus grande impatience que j'attens ce charmant portrait, pour lequel ce cruel M. de la Tour me fait languir depuis si longtemps. Tirez-moi donc de peine, je vous en supplie, et faites moi la grâce de me l'envoyer au plus tôt. Je vous baise les mains avec le plus profond respect.

Alfred von Arnetz, *Geschichte Maria Theresias*, V, 1756–1758, 1875, p. 475; cited E. & J. de Goncourt, *Madame de Pompadour*, 1888, pp. 214f; 1910 ed., p. 278

s.d. 1756. — Tadeusz Koniecz, dit Kuntze (Zielonej Górze 1727 – Rome 1793), was sent to Paris where he made oil copies (all in Wilanów) of artists' portraits which had been acquired by the Académie royale (normally as morceaux de réception), including after pastels by La Tour (Dumont le Romain, Restout).

---

## p.1756

---

s.d., *post* 1756. — Mme de Genlis includes an undated anecdote about La Tour in her memoirs (v. BIOGRAPHIES)

---

## 1757

---

25 février, 18 mars, 5, 30 avril, 26, 27 août 1757. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

4 avril 1757. — La Tour acts as expert in the inv. p.m. of François-Joseph Marteau (1697–1757), marchand orfèvre, graveur de médailles du roi, who had died on 5 mars. Only a handful of pastels, with no attributions, appear.

Ensuivent les gravures, Tableaux, estampes, modeles, medailles, outils et ...Composant le cabinet du deffunt S. Marteau, et ayant relation a sa profession, Lesquelles ont été prisé et estimé a juste valeur et sans crue par ed. S. Bourdoit, de lavis de S. Maurice Delatour Peintre ordinaire du Roy et Consr de son academie de peinture demeurant a Paris aux galleries du Louvre paroisse St Germain L'Auxerrois, et de S. Jean Pierre Lelorain graveur ...du Roy Pour l'artillerie demt a Paris place Dauphine psse St Barthelemy Tous deux experts nommés et choisit par les parties, lesquels ont fait serment et mains de Me Martel L'envers Nous Soussignés de donner leurs avis en leur ame et conscience et ont signé

AN MC XXXIX/440

23 mai 1757. — Mariage de Marie-Agathe [H]avart, cousine de l'artiste:

Le vinttroisieme jour du mois de may mil sept cent cinquante sept avec le certificat des publications de bans faites sans opposition en la paroisse de St Thomas de cette ville, apres la ceremonie des fiancailles et la publication des trois bans faits en cette eglise avec prône de la grande messe, la seconde fetes de pasques, le premier et le second dimanches d'apres pasques – onze, dix-sept et vintquatrieme jours du mois d'avril dernier – ont été epouses en face de l'eglise et ont reçu la benediction nuptiale de nous curé soussigné – Claude Nicolas Baudemont mulquinier originaire de la paroisse de Ste Pecine demeurant en ledit ville paroisse de St Thomas age de vintun ans ou environ fils de defunt Claude Baudemont charpentier et de Marie Martin son epouse presente et consentante d'une part et Marie Agathe Avart agée de vingt cinq ans ou environ originaire et domiciliée de cette paroisse de Notre Dame, fille de Pierre Avart manouvrier et de Marie Margueritte Pepin son epouse psse Sens et consentant d'autre part ont été presens Quentin Baudemont mulquinier frere domicilier de la paroisse de Saint-Thomas – Claude Major mulquinier beau frere domicilié de paroisse de Ste Pecinie – Jean Batiste Derun mulquinier cousin domicilié de la paroisse de St Thomas – et Quentin Buchelet maistre maçon domicilié de la paroisse de Ste Pecine qui ont signé ou fais leur marques de ce requis fait double le jour et an que dessus – ratures approuvées –

marques de l'epoux de Pierre Avart de l'epouse de Frevet de beau frere signé Buschelet derruis Saily

Registre paroissial de Notre-Dame, Saint-Quentin; Archives de l'Aisne, 5M1237, vue 130/200

Août-septembre [25 août – 25 septembre] 1757. — La Tour expose au Salon du Louvre.

*L'Année littéraire* de 1757 donne les noms suivants M<sup>lle</sup> Fel; M. Monet; M. Tronchin.

Le *Mercur* ajoute: le R. P. Emmanuel, capucin de Saint-Quentin. — H. Lapauze ajoute: le Bailli de Breteuil.

Salon du Louvre 1757

Par M. de la Tour, Conseiller.

40. Plusieurs Portraits peints en Pastel, sous le même Numero.

[Selon Fréron 1757:

Mlle Fel [J.46.1762]M. Monet [J.46.2377]

M. Tronchin [J.46.3011]-Ajouts: Anon. 1757r.

Un Capucin [J.46.1741 le RP EmmanuelLapauze [unsourced claim]

?Le Bailli de Breteuil [J.46.1358]

## CRITIQUES

ANON. 1757a, [Grimm] *Correspondance littéraire*, ed. Taschereau, Chaudé, II, 15.X.1757 [MSW0105]:

[p. 182] M. Boucher a exposé le portrait de madame la marquise de Pompadour. Le même portrait fait par M. de la Tour, et exposé il y a deux ans, fut beaucoup critiqué. Celui-ci me parait bien autrement mauvais; détestable pour la couleur, il est si surchargé d'ornemens, de pompons et de toutes sortes de fanfreluches, qu'il doit faire mal aux yeux à tous les gens de goût....

[p. 184] Les pastels de M. de la Tour sont, comme de coutume, très-beaux; le portrait du fameux médecin, M. Tronchin, et celui de mademoiselle Fel, célèbre actrice de l'Opéra, ont réuni tous les suffrages.

ANON. 1757b, "Arts agréables. Peinture. Observations sur les tableaux exposés au Louvre..." *Mercur de France*, .X.1757, II, pp. 155–170 [MSW0110; CD xlvii 1250]:

[p. 162] Plusieurs portraits de M. de la Tour peints en pastel, ont fixé successivement les regards du Public empressé à voir les ouvrages de cet artist. Le portrait d'un Capucin est d'une grande vérité, & doit [p. 163] être d'une ressemblance parfaite. On a cru reconnoître dans un autre tableau M. Tronchin, Médecin de Geneve. Il a l'air fin & spirituel, & semble s'applaudir intérieurement de ses succès.

Le modele du chant, Mlle Fel fait tant de plaisir à la voir si bien représentée, qu'on se sent plus vivement pressé du desir de l'entendre, M. Monet est rendu à le prendre pour lui-même.

[?Élie-Catherine FRÉRON], "Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et de gravure", *L'Année littéraire*, v, 1757, lettre 15, 31.VIII., pp. 333–52; vi, 1757, .X., pp. 344–47 [MSW0103; CD vii 88]:

[p. 343] M. de La Tour a embelli cette Exposition Publique de plusieurs pastels digne de lui; c'est tout dire. Mademoiselle Fel y est parfaitement rendue aussi bien que M. Monet à qui on est tenté d'adresser la parole, et le fameux M. Tronchin qui doit mettre l'avantage d'être si bien peint au nombre des succès qu'il a eus à Paris.

[?Antoine RENO], "Lettre à l'auteur. Sur les tableaux actuellement exposés au Louvre..." *Observations périodiques sur la physique, l'histoire naturelle et les arts*, III, 1757, .IX., pp. 161–179; .X., pp. 241–44 [MSW0114; CD vii 83]:

[p. 177] M. de La Tour a lieu de se plaindre qu'on ait placé [p. 178] ses portraits si loin de la vue; on les détailleroit avec plaisir, & ils sont dignes de sa réputation.

ANON. 1757c, "Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et de gravure", *Annonces, affiches et avis divers*, 1757, 7.IX., pp. 143–44; 14.IX., p. 147; 12.X., p. 164 [MSW0104]:

Les pastels de M. la Tour et ceux de M. Perronneau font ici leur effet ordinaire.

ANON. 1757e, "Verzeichniß der Werke der Malerey, Bildhauern, Kupferstcherkunst u. d. g. welche im Jahr 1757 von der königl. Maler-Akademie zu Paris..." *Bibliothek der schönen Wissenschaften und der freyen Künste*, III/1, 2<sup>e</sup> ed., 1762, pp. 168–72

[p. 169] Verschiedene Bildnisse in Pastel von Hrn. de la Tour. Darunter ist unter andern das Bildniß des berühmten Arstzez Hrn. Tronchin und der vortrefflichen Sängerin Mlle Fel.

ANON. 1757f, *Réponse à la lettre critique sur les tableaux exposés au Sallon en l'année 1757* [MSW0115; CD vii 84]:

[p.13] Je ne vous détaillerai point, Monsieur, le reste de sa Critique, car que vous dirai-[p. 14]-je ? Il semble faire un branlement de tête à l'un, un petit sourire à l'autre, il veut bien honorer M. de la Tour d'un mot obligeant, il encourage Messieurs Drouais, & Greuse, avec ce ton qu'un grand Maître pourroit tout au plus presndre avec son Elève &c.

\*\*\*

11 août 1757. — Letter from Mme d'Épinay to Rousseau mentioning La Tour's visit:

J'ai envoyé Votre lettre à m. de La Tour; il n'a point repondu. Mais il a dit à Mon Laquais de Vous dire qu'il iroit dans une quainzaine de jours Vous porter a L'Hermitage La Copie que Vous lui demendés. Voyés si Vous voulés L'accepter. Nous pourions lui faire un petit present qui passeroit par Vos mains; c'est à Vous a decider. Je crois qu'à La rigueur, Vous le pouriés sans scrupule.

11 août 1757. — Rousseau's reply:

Je serai bien aise de voir le théologien la Tour, mais il n'y a que vous qui m'avez tant fait accepter de choses, qui puissiez accepter mon portrait pour l'échanger avec le vôtre, comme étant de la main d'un peintre par forme de compensation.

EE Correspondence online

[?1757, avant août 1759]. — La Tour visits Rousseau, possibly the visit mentioned in Mme d'Épinay's letter of 11.VIII.1757 *supra*. There are inconsistencies in Rousseau's various accounts of this visit: if Rousseau only decided to accept the pastel to give to Mme d'Épinay, but received

it after their quarrel (15.XII.1757), La Tour must have taken the pastel back to Paris. When subsequently Rousseau gave it the maréchal de Luxembourg, it would have travelled back to Paris a second time. But the "retour" to Montlouis appears to have taken place in the summer of 1759, shortly before Rousseau gave the pastel to the maréchal de Luxembourg whose letter of 27.IX.1759 provides a terminus ante quem.

Quelque tems après mon retour à Mont Louis, La Tour le Peintre vint m'y voir, et m'apporta mon portrait en pastel qu'il avoit exposé au Salon il y avoit quelques années.

Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, ed. Pléiade, I, p. 591

22, 29 octobre, 25 novembre, 31 décembre 1757. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

8 novembre 1757. — Letter from Voltaire to Charles-Augustin Ferriol, comte d'Argental.

Vraiment on m'a demandé déjà la charpente de mon visage pour l'Académie. Il y a un ancien portrait d'après La Tour chez ma nièce de Fontaine. Il faut qu'elle fasse une copie de ce hareng sorèt, mais elle est actuellement avec son ami et ses dindons dans sa terre et ne reviendra que cet hiver. Vous aurez alors ma maigre figure.

D'Alembert s'était chargé auprès d'elle de cette importante négociation.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléiade, IV, no. 4915/D7453

19 novembre 1757. — Letter from Voltaire to Charles-Augustin Ferriol, comte d'Argental.

Le portrait que vous daignez demander, mon cher ange, est celui d'un homme qui vous est bien tendrement uni, et qui ne regrette que vous et votre société dans tout Paris. L'Académie aura la copie du portrait peint par La Tour. Il faut que je vous aime autant que je fais, pour songer à me faire peindre à présent.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléiade, IV, no. 4928/D7469

[1757]. — La Tour is mentioned in the preface to Antoine-Joseph Pernety, *Dictionnaire portatif de peinture, sculpture et gravure*, Paris, 1757:

#### DE LA PEINTURE EN PASTEL

[p. cxxvii] M. de la Tour qui s'est rendu célèbre pas les ouvrages admirables qu'il a fait en ce genre, a imaginé de les mettre entre deux glaces, comme à la presse, ce qui met le pastel à l'abri de la grande sécheresse, & du tremoussement qui en détache la poussiere, & à couvert de l'humidité qui en ternit l'éclat. Cet Artiste a cherché long-tems un moyen de fixer cette poussiere sur la matiere où on l'a applique, & il a enfin trouvé une maniere de le faire. En ma présence il a passé deux ou trois fois la manche de son habit sur un portrait auquel il n'avoit pas encore donné la dernière main, & il n'en a rien effacé. Il faut cependant que sa maniere de fixer ainsi le pastel ne soit pas sans inconvénient, puisqu'il a jugé à propos, depuis l'invention de ce secret, de mettre ses tableaux entre deux glaces pour les conserver. M. Lauriot a fait la découverte du secret de fixer le pastel à peu près ou quelque tems avant M. de la Tour. Les expériences que M. Lauriot a faites ont réussi au gré du Public: les pastels qu'il a fixés se sont bien soutenus, & il seroit à souhaiter que son procédé fût connu. Je le sçai, mais M. Lauriot est trop galant homme, pour que je le rende public sans son consentement.

---

## 1758

---

14, 27 janvier, 7 avril, 26 mai, 27 octobre, 10 novembre 1758. La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

11 juin 1758. — La Tour's fixing methods are discussed in an anonymous letter "A l'Auteur du Journal Economique", *Journal economique*, v.1758, p. 211:

J'ai lu dans votre Journal de Février, pag. 63, la lettre d'un amateur de Province, sur le secret de fixer le pastel. L'envie qu'il a de rendre service à nos pauvres Peintres de Province, paroît être le principal motif qui lui a mis la plume à la main. On ne peut qu'applaudir aux qualités de son cœur compatissant, & aux remarques judicieuses, qui rendent sa lettre intéressante.

Mais dans le nombre des *scrupules* de cet Anonyme, il s'en trouve un dont je suis charmé de le débarrasser, & ceux dans l'esprit desquels sa lettre auroit pu le faire naître. "Un autre cas, dit-il, où

la fixation pourroit être encore de quelque utilité, *mais légère*, ce seroit lorsque par accident la glace vient à se casser, & que par négligence on laisse le pastel à découvert & à la merci d'un domestique ingénu, qui fort innocemment, & par excès de propreté prend un houssoir, ou même un torchon pour ôter la poussière qu'il croit voir sur le tableau, & plus il la voit s'augmenter, plus il se donne d'émulation à la mieux détruite; auquel cas toutes les fixations du monde n'y tiendroient pas: un pastel fixé auquel cet accident arrive, sera donc moins effacé: mais il le sera; cette fixation n'ayant pas assez de solidité par elle-même, & ne permettant qu'un tact léger du doigt, qui n'emporte point la couleur avec soi."

Sans doute, Monsieur, que les pastels fixés sur lesquels l'amateur a fait des épreuves, ne l'ont pas été suivant les manières de MM. Loriot & la Tour; il a été certainement trompé, si on les lui a donnés pour tels. J'ai vu M. la Tour passer, repasser la basque de son habit sur un de ses pastels fixés, le froter à diverses reprises, & la peinture demeurer aussi fraîche & entière que si l'on n'y avoit pas touché. Je puis me porter pour caution de l'expérience, je sais le procédé de cette fixation. MM. la Tour & Loriot ne font aucune difficulté de convaincre les incrédules par leurs propres yeux.

J'ai l'honneur d'être, &c.  
Paris le 11 Juin 1758.

26 septembre 1758. — Maurice-Quentin de La Tour and his brother Charles de La Tour, bourgeois de Paris both lend substantial amounts to the financier Pierre Salles (–1774), rue Beaubourg. Salles, whose family seems to have originated in Valleraugue, Languedoc (his parents were Jacques Salles, banquier, bourgeois de Paris, and Anne Noguier), married (in 1744) Marie-Marguerite-Joséphine-Anatholie Machart (1731–1802); his brother was Jean Salles du Fesq (–1754), avocat du roi, député du Languedoc auprès du conseil du commerce, négociant (who went bankrupt with losses of 2 million livres and committed suicide on 19.VI.1754; the litigation extended as far as London – *Ex parte* Oursell, re Julian). Pierre Salles and a lawyer, Armand-Claude Le Franc de Jettonville, formed a company in 1742 to acquire and develop a plot of land which had belonged to Hardouin-Mansart. Salles had a two-thirds share, and was responsible for raising all the construction costs for the seven hôtels to be built. By 1748 problems seem to have arisen (Coyecque<sup>152</sup> conjectured that there were difficulties with the foundations in view of the proximity of the Seine), and the company was dissolved, Salles acquiring all seven properties for 615,000 livres (the estimate for the *licitation* was 350,000, and the only other bidder was his former partner). They were a speculative development, intended to be let. Among them were the two buildings in which the La Tours were interested: the hôtel de Salles and the adjacent building, which became the hôtel Hocquart, both designed by the architect Jean Damun (Blondel's son-in-law); they shared a garden, the hôtel de Salles facing onto the rue de Bourbon, the present rue de Lille, while the other, which faced onto the rue de l'Université, was acquired by Louis-Jacques-Charles Hocquart (1698–1783), trésorier general de l'artillerie (brother-in-law of the famous collector Pierre-Jacques-Onézime Bergeret). The hôtel Hocquart was leased to the comte de Lannion, lieutenant general des armées du roi; later residents included the comte de Vaudreuil, the princesse de Lamballe, Jérôme Pétion de Villeneuve and Suzanne Daru.

Charles de La Tour had settled an annuity on Salles on 9.VI.1747 (*v. supra*), and presumably induced his brother to join the financing. Charles lent 26585 livres 5 sols, due 31.XII.1758, while Maurice-Quentin lent twice as much: 53594/10/4, of which 5408/10/4 was due 31.XII.1758 and the balance, 48186/8/8 on 6.III.1759. The properties were mortgaged as security. When Salles sold one of the houses to the highest bidder (by "licitation"), Hocquart, on 10.I.1759, the La Tour brothers became subrogated to a claim on Hocquart which seems to have been unpaid. By 21.III.1759 final demands had been ignored, but by a deed of 17.V.1759 (*v. infra*) payment of the Salles and Hocquart debts within one year was guaranteed by a judge, président de La Fortelle. When he too defaulted, the La Tour brothers granted another extension, this time securing additional guarantees from La Fortelle's son and his wife. The last known document (*v. 1764* below) records a substantial part payment by La Fortelle; it is not known whether further amounts were recovered.

The initial loan is evidenced in the later documents (*v. 17.V.1759; MC/ET/XXIII/624; 12.IX.1761, MC/ET/XXIII/640; 12.IV.1764, MC/ET/XXIII/624*).

17 août 1758. — La Tour takes part in the *Enquête sur l'état mental et les extravagances d'André Rouquet, peintre en émail du Roi, faite par Pierre-Charles Davoust, lieutenant-général de la Prévôté de l'Hôtel, avec les dépositions de Cochin, Silvestre, Restout, Chardin, Germain, Quentin de la Tour*. Rouquet had been granted a logement in the Louvre in 1754 (La Tour had used a room in this logement under the previous tenant, Jean-Adam Mathieu, *v. 8.VI.1753 supra*). He was hereby committed to the Charenton where he died four months later.

Est aussy comparu sieur Maurice Quentin de la Tour, conseiller de l'Académie royale de peinture et peintre du Roy, demeurant aux Galleries du Louvre, âgé de cinquante-quatre ans, &c.

Dépose avoir connoissance que, depuis plusieurs mois, led. S. Rouquet est attaqué d'une maladie qui l'expose à plusieurs actes de folie et de frénésie; que ledit s. Rouquet ayant loué une petite maison à Chaillot pour y prendre l'air, luy déposant qu'il avoit invité plusieurs fois, fut un jour le voir aud. Chaillot; qu'il trouva led. S. Rouquet seul, ne luy tenant aucun propos suivi et au contraire luy paroissant dans un délire qui continua l'espace d'une demi-heure que luy déposant resta avec luy. A ouy dire, luy déposant, que led. S. Rouquet continuoit d'y être sujet, et est tout ce qu'il a dit scavoit.

De la Tour

Guiffrey 1884, pp. 254ff

11 octobre 1758. — Posthumous inventory of Mme Antonio Giuseppe Balletti, née Zanetta Rosa Giovanna Benozzi, dite Silvia (1701–1758), de la Comédie-Italienne, includes a pastel (almost certainly by La Tour):

portrait peiné pastel dans sa bordure de bois doré représentant lad. de Balletty

AN MC/XXXV/697, cited Wine 2018, p. 358 n.1

## 1759

2 avril 1759. — A published notice names La Tour as the teacher of Suzanne Giroust-Roslin:

Les femmes partagent aujourd'hui avec les hommes tous les genres de talens: à l'égard de la Peinture, si leur composition n'est pas toujours aussi hardi, la beauté du coloris se trouve plus souvent dans leurs Ouvrages. Madame *Roselin*, Elève du célèbre M. de la Tour, a fini depuis peu divers morceaux en Pastel, dans lesquels on remarque la fraîcheur & la vérité du coloris de cet excellent maître. [&c].

*Feuille nécessaire*, 2.IV.1759, p. 118:

17 mai 1759. — La Tour and his brother Charles receive a guarantee from Robert Langlois de La Fortelle for the unpaid debts of Pierre Salles resulting from the a property transaction described above, 26.IX.1758 *supra*. The bundle in the Minutier central also includes a further document, *v. infra*, 12.IV.1764, MC/ET/XXIII/624, while another bundle includes an interim account: *v. infra*, 12.IX.1761, MC/ET/XXIII/640.

Cautionnement

17 may 1759

Fut présent Messire Robert Langlois Chevalier Seigneur de La Fortelle, Conseiller du Roy en son Conseils, President en sa Chambre de Comptes, et Conseiller honoraire en la Grand'Chambre, demeurant a Paris rue des Francs Bourgeois paroisse Saint Gervais

Lequel apres avoir pris lecture et communication premierement de deux actes passes devant Laideguive<sup>153</sup> l'un des Notaires Soussignés qui en a les minutes et ses confreres, le meme jour vingt six juillet mil sept cent cinquante huit, contenans Compte et obligation entre Pierre Salles Ecuier Et Sieur Charles De La Tour Bourgeois de Paris, Et Sieur Maurice Quentin De La Tour Conseiller de l'Académie Roiale de Peinture et Sculpture, par l'un desquels, led. S<sup>r</sup> Salles s'est reconnu debiteur envers led. S<sup>r</sup> Charles De La Tour, de la somme de Vingt Six mille Cinq Cent quatre vingt Cinq livres Cinq sols qu'il a promis de lui paier au trente un decembre de la même année mil sept cent cinquante huit, et par le

<sup>152</sup> E. Coyecque, "La maison mortuaire de Turgot", *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris...*, 1899, pp. 36ff.

<sup>153</sup> Pierre-Louis Laideguive (1704–1775), notaire au Châtelet, étude XXIII, 1731–75, rue des Grands-Augustins, secrétaire du roi; J46.1969.



second, led. S<sup>r</sup> Salles s'est reconnu debiteur envers led. S<sup>r</sup> Maurice Quentin De La Tour, de la somme de Cinquante trois mille cinq cent quatre vingt quatorze livres dix neuf sols, qu'led. S<sup>r</sup> Salles s'est obligé de lui paier, sçavoir Cinq mille quatre cent huit livres dix sols quatre deniers, au même jour trente un decembre mil sept cent Cinquante huit; Et Les quarante huit mille cent quatre vingt six livres huit sols huit deniers restans, au six mars dernier: pour faciliter le paiement desquelles sommes led. S<sup>r</sup> Salles, au cas de Vente d'aucune de ses immeubles, s'est obligé sur les premiers deniers qu'il recevoit, d'en faire le remboursement sans le pouvoir exciper des delais cidessus; au paiement desquelles deux obligations, dans les termes et de la manière cy dessus, Dame Marie-Marguerite-Catherine-Josephine-Anatolie Machau Epouse dud. Sieur Salles, s'est solidairement obligée; en outre s'est obligée en la même qualité de Caution, envers led. Sieur Charles De La Tour, au paiement, Cours et Continuation, de La rente Viagere de trois mille livres constituée par led. S<sup>r</sup> Salles aud. S<sup>r</sup> Charles de La Tour, par Contrat passé devant Fortier et son Confrere Notaires a Paris le neuf juin mil sept cent quarante sept, suivant que le tous Est plus au long anoncé aud. deux actes.

Secondement d'un autre acte passé pardevant led. M<sup>e</sup> Laideguive et son Confrere, le dix Janvier mil sept cent cinquante neuf, entre led. S<sup>r</sup> Salles et lad. Dame son Epouse, elle en qualité de Caution et Coobligée d'une part, et Louis-Jacques-Charles Hocquart Tresorier de l'artillerie de France, d'autre part, Contenant Licitation entre led. Sieurs Salles et Hocquart, de deux Maisons sises à Paris rue de Bourbon et de l'université, et de l'aisement desd. Maisons aud. Sieur Hocquart comme dernier Encherisseur; Et Enfin delegation au profit desd. Sieur De La Tour, desd. deux sommes cy dessus mentionnées, et interêts a Compter du premier Janvier dernier, suivant qu'il est plus au long énoncé aud. acte.

Et En la presence à la requisition et pour faire Plaisir aud. Sieur Salles et à lad. Dame son Epouse, aud. Sieur Son mary autorisée, tous deux au present demeurant à Paris rue Baubourg paroisse Saint Merry.

S'est led. Seigneur President De La Fortelle, en du et Constitué volontairement Caution Envers lesd. S<sup>rs</sup> De La Tour desd. S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> Salles, et en consequence il s'est solidairement avec Eux, lui seul pour le tous, sous les renonciations aux benefices de division, discussion et fidejussion, obligé envers lesd. Sieurs De La Tour, Sçavoir envers led. S<sup>r</sup> Charles De La Tour au paiement de lad. Somme de Vingt six mille cinq cent quatre vingt et cinq livres cinq sols; et envers led. S<sup>r</sup> Maurice Quentin de La Tour, au paiement de lad. So<sup>e</sup> de Cinquante trois mille cinq cent quatre vingt quatorze livres dix neuf sols et interêts a compter dud. Jour premier Janvier dernier, le tous dans un an, à compter de ce jourd'hui et à la déduction de ce qui se trouvera avoir été reçu par lesd. S<sup>rs</sup> De La Tour, dud. S<sup>r</sup> Hocquart, en vertu de lad. delegation, en sorte que si elle avoit sa pleine et entiere execution, avant l'expiration d'une année, a Compter de Cejourd'hui, le present Cautionnement deviendra sans effet, mais si elle n'est point executée, soit entiers, soit a partie, dans led. delay, led. Seigneur President De La Fortelle sera tenu et obligé solidairement comme dessus de la garantie et faire valoir en son entier, et de l'aquiter et rembourser au dix neuf may de l'année prochain mil sept cent soixante; auquel cautionnement et obligation Cy dessus, led. seigneur president de La Fortelle a affecté et Hypotéqué tous ses biens meubles et immeubles presens et avenir.

A ce faire étoient present et sont intervenus led. Sieur Charles De La Tour demeurant à Paris rue du Cocq paroisse S<sup>r</sup> Germain de L'Auxerrois; et led. S<sup>r</sup> Maurice Quentin De La Tour, demeurant au Chateau du Louvre meme paroisse Lesquels sans deroger a leurs droits, actions, privileges et hypoteques, résultans desd. obligations et acte de delegation, ny aux demandes qu'ils ont formé contre desd. Sieur et Dame Salles le même jour Vingt un mars mil sept cent cinquante neuf, et sans par led. Sieur Charles De La Tour deroger ny renoncer a ses droits, actions, privileges et hypoteques, pour raison de lad. rente Viagere de trois mille livres, ont par les presents accepté le Cautionnement et obligation cy dessus Contractés par led. Seigneur President De La Fortelle: et sous l'execution d'iceluy ont sur cire jusqu'aud. jour dix neuf may mil sept cent soixante, à la poursuite des demmandes formées contre lesd. S<sup>r</sup> et Dame Salles au Chatelet de Paris, led. jour vingt un mars dernier, passé lequell delay, ils entendent les continuer et le pourvoir, tant contre lesd. S<sup>r</sup> et Dame Salles, que contre led. Seigneur President De La Fortelle, pour le paiement du montant desd. Obligations, tant en p<sup>aux</sup> qu'interêts, en dessous ? de lad. delegation, pourquoy ils n'entendent renoncer a aucuns de leurs droits et actions.

Reconnoissant lesd. S<sup>rs</sup> De La Tour avoir présentement reçu dud. S<sup>r</sup> Salles en écus de six livres en monnoye ayant cours, reellemens delivré a la vue des No<sup>res</sup> soussignés, la So<sup>e</sup> de Dix sept Cent Cinquante huit livres un sol dix deniers, sçavoir led. S<sup>r</sup> Charles De La Tour en son particulier celle de seize cent cinquante livres faisant avec six cent livres qu'il a cy devant reçu dud. S<sup>r</sup> Salles, la so<sup>e</sup> de Deux mille deux Cent Cinquante livres pour trois quartiers echus au neuf mars dernier delad. rente viagere de trois milles livres Et lesd. S<sup>rs</sup> Charles et Maurice Quentin De La Tour en Commun, la so<sup>e</sup> de cent huit livres Un sol dix deniers faisant avec celle de trois cent quatre vingt Treize livres deux sols et cinq deniers dont led. S. Maurice Quentin De La Tour tiens compte aud. S. Salles à cause des interêts delegués depuis le premier Janvier d<sup>er</sup> sur led. S. Hocquart de lad. So<sup>e</sup> de quarante huit mille cent quatre vingt six livres huit sols huit deniers qui n'étoit elligible qu'au fin mars suivant, celle de cinq cent un livre quatre sols quatre deniers pour tout les frais et mises d'execution faits par lesd. S<sup>rs</sup> De La Tour contre led. S. Salles, tand au Chatelet, qu'au Parlement: Et pour le Coût desd. deux obligations engrosses, minute et expedition des poursuites, de laquelle so<sup>e</sup> de Dix sept Cent Cinquante huit livres un sol dix deniers, lesd. Sieurs De La Tour quitte et decharge led. Sieur Salles, auquel ils ont en outre par ces presentes donné mainlevée pure et simple de toutes les saisies en arrêts, saisies execution de meubles et autres empêchements qui ont été faits a leur requête sur led. sieur Salles, entre les mains de ses Debiteurs, à l'exception neanmoins de l'opposition qu'ils ont formées au duree volontaire desd. deux maisons rue de Bourbon et de l'université, <Et encore de l'opposition formée a la requête dud. Sieurs De la tour entre les mains de M<sup>e</sup> Guerin notaire et du Sieur Clos son principal clerc a la remise et deliverance d'un acte en forme de declaration passé par le S<sup>r</sup> Mathieu au profit dud. S<sup>r</sup> Salles de la propriété de terrains Sur lesquels est actuellement construit un grand hotel Scis à Paris rue bergere vers le milieu de lad. rue, etant a gauche en entrance par la rue poissoniere, laquelle declaration sera depose p<sup>r</sup> constater la propriété dud. S. Salle est hipoteque acquise sur icelle auxd. Sieurs Delatour et a lad. D<sup>e</sup> Salles leur obligée>, Consentans que lesd. Saisiere arrêts, oppositions et autres empêchements, autres que lesd. oppositions aud. droit <et que celle formée entre les mains dud. M. Guerin et dud. Sieur Clos>, soient et demeurent nulles comme non faites ny aventur; Et que le Gardien des Choses saisiere en fasse la remise aud. Sieur Salles, qui faisant, il en demeurera veritablement dechargé à l'égard desd. Sieurs De La Tour, ainsi qu'ils s'en quittent et déchargent; Et que tous debiteurs vident leurs mains en celles dud. Sieur Salles, quoy faisant dechargé. Reconnoissant led. Sieur Salles que Lesd. Sieurs De La Tour lui ont tenus les originaux desd. saisies, arrêts et executions, et toutes les poursuites et procedures ce concernant.

Et de leur part lesd. Sieur et Dame Salles se sont obligés solidairement d'aquiter, garantir, et indemniser led. seigneur president de Lafortelle, de tous les Engagemens par lui cy dessus Contractés envers lesd. Sieurs de La Tour: Et aumoins de représenter, l'instance <qui est appointée a mettre au raport de M. Lamblin Conseiller en la grand'Chambre, demeure éteinte et assoupie, Consentant les parties respectivement, que chacune d'elles retire ses pieces et production des mains de M. Lerapporteur, son secretaire ou Greffier, en faisant lesquelles aviser, il n'en seront valablement desbaryé, ainsi que les parties les en dechargeront chacune a leur égard.>

Et pour l'execution des presentes les parties ont élu leur Domicile et leur demeures Cy dessus designées auxquels Lieux promettant obligeant renoncant

Fait et passé a Paris en la demeure desd. Sieur et Dame Salles Et a l'égard desd. Sieurs De La Tour, en l'étude

L'an mil sept cent cinquante neuf, Le dix neuf may apres midy et ont signé

<Rayé comme nul en l'acte cy contre>

Machaut Salles Salles Langlois De La Fortelle

DeLa Tour De la Tour

Boulard Laideguive

Et le Vingt six mars mil sept cent soixante deux Jour

Comparus pardevant Les no<sup>res</sup> a Paris sou<sup>ez</sup>, Led. S<sup>rs</sup> Président de la fortelle nommé en qualifié en l'acte de Cautionnement dont la minute est cydessus, d'une part

Et lesd. S<sup>rs</sup> Charles, et Maurice Quentin de la Tour nommés et qualifiés au meme acte d'autre part

Lesquels ont dit que par exploit de Tange huissier a cheval au ch<sup>let</sup> de Paris du neuf fevrier dernier il a été fait commandement a la Requette desd. S<sup>rs</sup> La Tour aud. S<sup>rs</sup> President de la fortelle de leur

payer, scavoit aud. S<sup>r</sup> Charles de la Tour, La somme de vingt six mille Cinq Cent quatrevingt Cinq livres Cinq Sols de principal, et aud. S<sup>r</sup> Maurice Quentin de la Tour, Celle de Cinquante trois mille Cinq cent quatre vingt quatorze Livres dix neuf sols de principal, Ensemble et l'Interets qui en estoient Echus au moyen du premier Janvier mil C Cinq<sup>e</sup> neuf an dernier, au quittance vallable, des Co<sup>s</sup> led. S<sup>r</sup> President de la fortelle, Caution solidaire dud. Sieur et de Salles nommé aud. acte Cydessus, contre lequel Commandement, led. S<sup>r</sup> President de la Fortelle a obtenu arret sur requette au parlement le lendemain, et a fait assignee En consequence lesd. S<sup>rs</sup> de la Tour au parlement, par exploit de Roussin huissier au Parlement du meme jour dix fevrier dernier, auquel arret, les d. Sieurs de la Tour ont formé opposition signifiée le Treize de meme mois, sur laquelle est intervenue arret du parlement entre les parties le quinze du meme mois sigifié le vingt six qui ordonne l'appointement a mettre entre les mains de M. L'abbé Farjonnel.<sup>154</sup> En consequence duquel Lesd. S<sup>rs</sup> Dela Tour ont fait signifier aud. S<sup>r</sup> President de la fortelle Leur Inv<sup>te</sup> de Production le vingt six du meme mois avec sommation du meme jour de satisfaire de la part dud. S<sup>r</sup> President de la fortelle, aud. arret, Que lad. Chose en cet etat, Led. S<sup>r</sup> Presidan de la Fortelle avoit proposé auxd. S<sup>rs</sup> de La Tour de luy accorder un delay en consideration duquel il resterroit en tant que de besoin, toutes ses Engagements, satisferoient aussi interests jusqu'au premier janvier dernier, et leur procureroit en outre le cautionnement solidaire de M. de la fortelle son fils Conseiller au parlement <et de Madame Epouse dud. S. son fils> a quoy Lesd. S<sup>res</sup> de la Tour ayant bien voulu consentir Les parties ont transigé irrevocablement ainsy qu'il suit, C'est a scavoit que lesd. Sieurs de La Tour ont consentis de surseoir a l'égard dud. S<sup>r</sup> President de la Fortelle seulement en sad. Qualité de Caution <pendant deux années a Compter de ce jour> au payment desd. seux sommes ...cy p<sup>real</sup> montant Ensemble a quatre vingt mille Cent quatre vingt Livres quatre sols, n'entendant, par ce delay surseoir a l'égard desd. S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> Salles a l'execution de leur obligation, ny a la Contrainte resultante de l'arret du parlement Rendu Contre eux le sept septembre dernier, aussy rendue, que le delay led. Seigneur President dela fortelle annoncé a pouvoit en demander aucun autre en telle forme, et sous quelque pretexte que ce puisse être Comme celuy cy dessus ne luy ayant été accordé que sous la Condition cy dessus, Le comte ayant été fait de l'interets de lad. Somme dus au premier Janvier dernier, par son trouvé de monter, deduction faites des impositions, a la somme de trois mille trois cent quarante sept livres dix sols et quatre deniers en deduction de laquelle desd. S<sup>rs</sup> de la Tour ont reconnu avoir reçu dud. S<sup>r</sup> President de la fortelle en ecus de six livres en mommoye aient cours, reellement dellivrée a la vie desd. no<sup>tes</sup> sou<sup>ez</sup> Celle de douze cent soixante Livres Cinq sols quatre deniers, dont ils quittent d'autant led. S<sup>r</sup> President de la fortelle cypour Selibrer dud. deux milles quatre vingt sept trois cinq Sols restans des interests echus led. Seigneur President de la Fortelle a par ? branporté, a delégué, a promis garantie fournir, et faire valloir même paier faute, ou retard il y auront de payement ou sans être par lesd. S<sup>rs</sup> de la Tour tenus de faire aucunes autres poursuittes, ny diligence que celle ce qui les aviseront pareille somme de deux mille quatre vingt sept livres cinq sols, a laquelle deductions, faite des Impositions se trouvera nicontes L'année d'annex ce qui echue au premier may Prochain, de la rente de deux mille cinq cent livres au p<sup>pal</sup> de cinq<sup>e</sup> mille livres restant due par Louis Jacques Charles Hocquart trésorier général de l'artillerie aud. S<sup>r</sup> president de la Fortelle de cinq mille cinq cent livres de rente constituée par led. S. Hocquart aud. Sr Salle solid<sup>t</sup> au profit dud. S<sup>r</sup> de la Fortelle par contrat passé devant Guerin<sup>155</sup> no<sup>tes</sup> a Paris le onze aoust mil sept cent cinquante quatre, en fais avec laquel paiement par led. Sieur Hocquart auxd. S<sup>rs</sup> de La Tour, et sur leur simple quit<sup>te</sup> il assure, bien, et valablement dechargé, ainsy que led. S<sup>r</sup> de la Fortelle, l'en decharge par ?ppal, Promettant led. S<sup>r</sup> President de la Fortelle de paier a continuer penadnt le delay ci dessus d'année en année le paiement desd. interests, en outre de paier avant le p<sup>er</sup> may prochain auxd. S<sup>rs</sup> de la Tour la so<sup>s</sup> de trente sept Livres sept sols trois deniers a la quelle montent les frais par eux faites jusqu'au jour contre led. sgr President de la fortelle sans

aucun consent par eux déroger, ny prejudicier a tous leurs autres droits, actions, privileges et hypotèques, en Solidité tant contre led. S<sup>r</sup> President que contre lesd. S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> Salle.

A ce faire estoient Presents, M<sup>rs</sup> Jean Baptiste Joseph Langlois de la Fortelle<sup>156</sup> President en la Chambre des comptes en survivance dud. S<sup>r</sup> president de la fortelle son pere, et cons<sup>er</sup> au Parlement <et dame marie Louise Caterine alexandre Defaoucq souldpenne qu'il autorise a l'effet des presents> demeurant a Paris rue du Temple passes St Nicolas des champs.

Lesquels se sont, par ces presentes rendu et constitué volontairement Caution dud. S<sup>r</sup> President de la Fortelle pere, en consequence il se sont solid<sup>t</sup> avec luy un seul pour le tous ? les Renonciations au bénéfice de droit, obligé envers lesd. Sieurs de la Tour au payment de lad. so<sup>s</sup> de quatre vingt mille Cent quatre vingt livres quatre sols de principal, et Interests echues, a ce ? execution de la delegation cy dessus, le tout dans ? led. Maison cy dessus exprimes sans dutois ils <font leur> fait font son propre soin, endette, Co<sup>s</sup> principaux debiteurs, et obligés, et jouir? l'oblig<sup>on</sup> de tous leur biens meubles et immeubles p<sup>nt</sup> et avenir <6 lines deleted>

Souscrivant lesd. Seigneursde la fortelle ? revenir, en petition qui de droit contre led. S<sup>re</sup> et D<sup>e</sup> Salles au moyen de ces presents, L'instance <appointee a mettre par led. arret du quinze fevrier d<sup>er</sup> ? eteinte et terminée consentant Leur practice que chacun d'elles retirent des mains su secretaire de M. Le Rapporteur audit greffe Sieur prieur e production en faisant laquelle Ramise ils en seront, valablement dechargée>

Car ainsy, et pour l'execucion des pnts lesd. Sgrs delafortelle ont elu leur domicile en leur demeure cy devant designees auxquels ? Prom<sup>t</sup> oblig<sup>t</sup> Rent<sup>t</sup> fait et passé a Paris, scavoit a l'égard desd. S<sup>rs</sup> de la Tour en l'Etude, et desd. S<sup>res</sup> de la fortelle en leur demeure susd. Lesd. Jour et an et ont signé

Langlois De La Fortelle Langlois De La Fortelle  
Laoucq La Fortelle  
Boulard De la Tour De La Tour

Laideguive

<Rayé en l'acte cy Contre vingt cinq mots ?/Et aussi quatre lignes come nulles.>

AN MC/XXIII/624

Jun 1759. — The private accounts of prince Xavier de Saxe<sup>157</sup> reveal a payment to La Tour's servants:

*Gratifications:* Aux domestiques de M. de Latour, peintre, donné par M. de Fontenay,<sup>158</sup> 2 louis d'or. *Extraordinaires:* Quittance de Guérin, peintre, pour deux portraits en miniature du prince Xavier, fourniture de glaces et étuis, 744 l.

*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Aube. Série E\* (fonds de Saxe): Archives particulières du prince Xavier de Saxe, 1910, III, p. 294*

Août-septembre [?25 août – ?25 septembre]. — Salon. Quoique porté sur le livret du Salon, La Tour n'exposa pas, parce qu'il ne put placer ses tableaux comme il le désirait.

## Salon du Louvre 1759

Par M. de la Tour, Conseiller.

44. Plusieurs Portraits en Pastel sous le même numéro. [pas exposés]

### CRITIQUES

ANON. 1759b, "Peinture, sculpture et gravure", *La Feuille nécessaire*, 1759, 3.IX.& seq., pp. 471–75; 501–503; 531; 552–53; 562–63; 610–13 [MSW0119; CD xlvii 1261–1263]:

[p. 474] M. de la Tour est toujours lui-même dans ses Pastels; on voit, avec plaisir, ceux de son rival, M. Toqué, & M. Loir, qui les suit, a donné deux Têtes en pastel sur bois, qui sont d'une touche qui peuvent faire attendre de lui les plus grand succès dans ce genre agréable de Peinture.

Denis DIDEROT, *Le Salon de 1759*, ed. Seznec & Adhémar 1957–67, I, pp. 27–70; éd. Seznec, 1967, pp. 9–28 [MSW0126A]:

[p. 67] La Tour avoit peint plusieurs pastels qui sont restés chez lui, parce qu'on lui refusoit les places qu'il demandoit.

<sup>154</sup> Jean-Jacques Farjonel d'Hauterive (1706–p.1771), conseiller clerc, Grand'Chambre, abbé de Mont-Sainte-Marie, chanoine de Notre Dame.

<sup>155</sup> Jean-Louis Guérin, étude LII.

<sup>156</sup> 1729–1768. On 10.viii.1751 he married Marie-Louise-Catherine-Alexandrine Faoucq de Rochefort. Gabrielle de Maupeou (his wife according to Bluche) must have been a second.

<sup>157</sup> The portrait appeared in the Salon de 1761 as comte de Lusace; J.46.3151.

<sup>158</sup> Gaspard-François Belon de Fontenay (c.1698–c.1770), général major au service de la Saxe, envoyé extraordinaire de Saxe à Paris 1757–70. He was a close friend of Louis de Silvestre, and had been portrayed in pastel by David Müller; J.5486.101.

\*\*\*

27 septembre 1759. — Letter from Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg in Paris to Jean-Jacques Rousseau.

A Paris ce 27<sup>bre</sup> 1759

Je ne vous ay point encore remercié de vostre portrait parceque j'estois a Versailles mais il m'a fait un plaisir infini et me donne beaucoup de distractions quand je lis le matin dans mon cabinet, mais les reflections Sont agreables quand on pense que ce Sont les traits d'un amy sur lequ'el on Compte autant, vous m'en donnés encore des preuves dans la lettre que je reçois ce matin au Sujet de la Santé de mon petit fils, il se porte fort bien aujourduy, et Sa fievre n'a esté que passagere et occasionée, je crois, par des drogues que Ses mies luy font manger en cachete.

EE Correspondence online

27 octobre, 10 novembre 1759. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

---

### 1760

---

26 janvier, 3, 31 mai, 7 juin, 5 juillet 1760. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

20 février 1760. — Mort d'Adrien-François de La Tour, frère de l'artiste.

Le vingtieme jour du mois de fevrier mil sept cent soixante le corps du sieur Adrien francois dela Tour Bourgeois de cette ville decedé le jour d'hyer apres avoir receü les sacrements de l'Eglise agé de soixante ... ans, a ete inhumé sous les bans des femmes proche...dans l'alle de l'autel de St Andre, qui repond a l'autel et de la Vierge, en presence de Adrien Honore de La Tour son frere consanguin de cette Paroisse et Louis Alexis du Liege maitre tailleur d'habit de la paroisse de st Jacques qui ont signe fait double le jour et an que dessus

Adrien honoré DeLaTour Cadet DuLiege

Emmevez Cure

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

7 septembre 1760. — Mort d'Adrien-Honoré de La Tour, frère de l'artiste.

Le septieme jour du mois de septembre mil sept cent soixante le corps d'Adrien honoré de La Tour, agé de trente et un an, cinq mois sept jours environs, decedé le jour d'hyer, le soir, apres avoir receü les sacrements de l'Eglise, a la suite d'une Longue infirmité, fils du Sr Francois De La Tour maitre Ecrivin, et de dame Marie francoisse Duliege, a ete inhumé dans l'allé de l'autel de St André dans la nef, proche le premier pillier du costé de lepitre sepulture de sa famille en presence su Sr Alexis Duliege son oncle de la paroisse de St Jacques, et de Quentin Drohart frippier son oncle de la paroisse de Ste Margueritte a cause de cecile duliege sa femme qui onts signe fait double le jour et an que dessus

Quentin Drohart DuLiege Emmerez Cure

Registre paroissial de Saint-André, Saint-Quentin

[19 septembre 1760. [recte 20 février, v. supra] — Mort d'Adrien-François de La Tour, frère de l'artiste.

*Tourneux, La Tour, p. 80J*

6 novembre 1760. — Mort de Pierre [H]avart, oncle<sup>159</sup> de l'artiste.

Le sixieme jour du mois de novembre mil sept cent soisante le corps de Pierre Avart manoeuvrier agé de cinquante un ans ou environ veuve en troisiemes noces de Marie Morgue son epouse domicilie de cette paroisse decedé hier apres avoir reçu les sacrements de l'Eglise et été inhumé dans le cimetierre en presence de Claude Baudemont ouvrier mulquinier gendre et de Jean Baptiste Derruis jardinier neveu domicilies de la paroisse de St

Thomas qui ont signes ou marquait fait doubles le jour et an que cydessus

*marque de Claude Baudemont signé* derruis Saily

Registre paroissial de Notre-Dame, Saint-Quentin; Archives de l'Aisne, 5Mi1237

6, 31 décembre 1760. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

6 décembre 1760. — In his Conférence to the Académie royale de peinture, "Essai sur la vie de Charles Parrocel", Cochin discussed his relationship with La Tour. The passage is printed above, vers 1743, as that is the period to which the events relate. Later in the same Conférence Cochin mentions La Tour's portrait of Parrocel:

M. Parrocel était d'une taille au-dessous de la moyenne, replet et nerveux, et d'une conformation qui annonçait une forte complexion. Sa physionomie était agréable et indiquait la bonté de son caractère. On peut en juger par deux beaux portraits qui le rendent parfaitement. L'un, en sculpture, a été modelé et donné à l'Académie par M. Lemoyne, et l'autre est peint par M. de La Tour. Ces artistes célèbres se sont plu à conserver la mémoire d'un ami qui leur était cher.

...

*Relevé des ouvrages de M. Parrocel exposés au Salon du Louvre*  
Année 1745

— L'esquisse d'un tableau que l'auteur a exécuté en grand pour le buffet de la salle à manger du Roi à Fontainebleau. Cette esquisse appartient à M. de La Tour.<sup>160</sup>

ENSBA MS, 113<sup>1</sup> & 113<sup>11</sup>; repr. Jacqueline Lichtenstein & Christian Michel, eds., *Conférences de l'Académie royale...*, VI, 2015, pp. 620E, 627I, 629

---

### 1761

---

[*Factum re Salle – v. 12.IX.1761*]

4 janvier 1761. — La Tour signs the marriage contract of his cousin Charlotte Masse (1740–1816) to Jean-Robert Dorison (1731–1803)<sup>161</sup>. The document provides the link between these families.

Furent presens Sieur Jean Robert Dorizon employé au Bureau de M<sup>rs</sup> les huissiers ordinaires des conseils d'État et privé du Roy et de M<sup>rs</sup> les huissiers ord<sup>re</sup> du Roy en sa grande chancellerie de France demeurant a Paris rue de Richelieu paroisse S<sup>t</sup> Roch <majeur> fils du Sieur François Antoine Dorizon maitre tailleur d'habits demeurant à S<sup>t</sup> Denis en France, etant ce jour a Paris, a ce present, et de ~~defunte~~ d<sup>lle</sup> Marie Francois Avenel sa femme, led. S<sup>t</sup> Jean Robert Dorizon pour lui et en son nom d'une part

Et S<sup>r</sup> Augustin Masse M<sup>d</sup> de Tabac et D<sup>lle</sup> Noël Deschamps sa femme qu'il autorise a leffet des presentes dem<sup>rs</sup> a Paris sur le pont marie paroisse S<sup>t</sup> Louis en Lisle tant en leurs noms que comme stipulans pour d<sup>lle</sup> Charlotte Masse leur fille agée de vingt ans passés demeurante avec sesd pere et mere, a ce presente pour elle en son nom et de son consentement d'autre part.

Lesquels ont fait et arreté les conditions du mariage qui sera incessam<sup>nt</sup> celebré entre lesd S<sup>r</sup> Jean Robert Dorizon et lad. Charlotte Masse de la maniere et ainsi qu'il suit en la presence de M<sup>lle</sup> Marie-Jeanne de Taraude de Perigor demoiselle mineure, M. M<sup>e</sup> Denis François Benoist con<sup>er</sup> au chatelet, administrateur de l'hopital general, M<sup>r</sup> Pierre François Benoist av<sup>t</sup> au parlem<sup>nt</sup>, S<sup>r</sup> Jean Ignace Baron, fermier du Roy, M<sup>res</sup> Jean-Baptiste Michel de Brye, Charles Louis Vassal, Louis-Philippe Fleury de Gaumont, Jean Baptiste Le Page, Charles François de Normandie, Michel Charles Corentin Corbet, Charles Simon Trudon et Claude Louis de Sugnerolles tous huissiers ordinaires des conseils d'Etat aupres du Roy, M<sup>rs</sup> Charles Simon Vannesson et Antoine Charles Farmain huissiers ordinaires du Roy en la grande chancellerie de France, et encore en la presence de leurs parens et amis cy apres nommés Scavoir de la part dudit futur Epoux, Marie Charlotte fille majeur Sœur, S<sup>r</sup> Jean Louis Amy Bourgeois de Paris cousin germain, S<sup>r</sup> Francois Amy Garcon M<sup>d</sup> bonnetier aussi cousin

<sup>159</sup> The relationship is a deduction from the connection to the Baudemont family.

<sup>160</sup> Two sketches were exhibited, and both are part of the Fonds La Tour at Saint-Quentin, LT 79, LT 80; v. Saint-Quentin 2005, no. 11/12.

<sup>161</sup> "Jean-Robert d'Orison" was baptised at Saint-Marcel, Saint-Denis, 5.IV.1731. Although Dorizon is found in many contemporary documents, his family seem to

have spelt the name with an s. He was an employé au bureau des huissiers de la Grande Chancellerie; was named as deputy executor in a codicil to La Tour's will, and acted as Paris agent for La Tour's brother.

germain, Sr Jean Baptiste Denis Sergent, intéressé dans les affaires du Roy amy commun M<sup>r</sup> Louis Etienne Camusat avocat au parlement S<sup>r</sup> Guillaume Jacques Touchard M<sup>d</sup> Limonadier et d<sup>lle</sup> Marie Catherine Fontaine sa femme Sr Nicolas Rousseau Md mercier Sr Louis Claude Menouvrier Sieur defresne et Sr Henry Moreau employé au Bureau de M<sup>rs</sup> les h<sup>rs</sup> des conseils du Roy, et de la part de la future Epouse Jeanne Masse sœur, Sr Pierre Masse m<sup>tre</sup> chirurgien frere, Marie Jeanne Deschamps f<sup>e</sup> de Pierre Machaire [Maulclerc] Bgs de Paris sa tante S<sup>r</sup> Maurice Quentin de la tour cons<sup>r</sup> de l'academie Royale de peinture cousin germain, et M<sup>e</sup> Pierre Ravault avocat au parlement, cons<sup>r</sup> du Roy Expediteur au Cour de Rome amy.

Il y aura communauté des Biens entre les futurs Epoux suivant la coutume de Paris qui leur servira de regle derogant a cet effet a toutes loix et usages contraire

ne seront neant moins tenu de dettes et hypotaques l'un de l'autre d'avant la celebration dud. mariage et sil y en a elles seront acquittés per celui ou celle des deux qui en sera debiteur et sur ses Biens.

En faveur dud. mariage les père et mere de la future Epouse lui constituent en dot ou avancement d'hoirie de leurs successions futures la somme de Douze cent livres tant argenterie qu'en meubles habits linge et hardes a la juge delad. future Epouse letout que led. futur epoux reconnoit avoir reçu et donc il se charge envers lad. future Epouse

Les biens du futur Epoux consistent en La Somme de Deux mille livres tant en argent comptant, qu'en habits linge et hardes a son usage, provenant de ses gains et Espargnes, le tout ainsi qu'il a justifié a lad. future Epouse et a ses d. père et mere qui les reconnoissant.

Il entrera de part et d'autre en lad. communauté la somme de quatre cent livres a legard du surplus ensemble de ceui leur avendra et cetera pendant led. mariage, il leur sera et demeurera propre a chacun deux et aux leurs de chacun colé et ligne.

Le futur Epoux a doué la future Epouse de six cent livres de douaire prefix une fois payé a lavoit et prendre sur tous les biens du futur Epoux sitot qu'il aura lieu.

Le survenant des futurs Epoux prendra par preciput et avant partage faire des Biens meubles de lad. communauté tels d'yceux qu'il voudra choisir suivant la prisée de l'inventaire qui en sera lors fait et saura crue jusque concurrence de la somme de trois cent livres ou lad. somme en deniers comptans aux choix du survivant

En renonçant par la future Epouse et les enfans qui naitront dud. mariage a lad. communauté, ils reprendront tout ce qu'elle y aura apporté ensemble ce qui pendant y celui lui sera avenir et echu tant en meubles qu'y meubles et a quelque titre qui en soit, meme elle, renonçant, sa douaire et preciput tels quels sont cydessus stipulés le tout franc et quitte des dettes delad. communauté encore quelle y eut parlé s'y fut obligé ou y eut été condamné dont aud. cas, ils seront acquittés sur les biens et par les heritiers dud. futur Epoux pourquoy ainsi qui pour toutes les clauses du present contrat il y aura hypoteque a compter de ce jour

Et pour lamitié que les futurs Epoux ont dit se porter voulant ses donner des preuves ils se font donation entrevifs mutuelle reciproque et irrevocable, lun a l'autre et au survivant des deux, Lad. future Epouse de ses d. pere et mere assistée et autorisée a cet effet, ce accepté respectivement de tous les biens meubles immeubles acquits conquets meme des propres qui se trouveront appartenir au premier mourant au jour de son decés en quelque Lieu que Lesd. Biens soient dus et situés et a quelque somme que le tout puisse monter, pour par led. survivant enjouir faire et disposer en toute propriété pourvu qu'au jour du decés dud. premier mourant, il ne sera trouvé aucuns enfans nés ou a naitre dud. mariage, mais s'il y en avoit et qu'ils vinsent a deceder en minorité, meme en majorité sans avoir valablement disposé de leurs biens ou a faire profession en religion en ce cas la presente donation reprendra sa force et vertu

Et pour faire insinuer ces presentes ou besoin soit fera les parties ont fait et constitué pour leur procureur le porteur auquel elles en donnent out pouvoir

Car ainsi a été convenu et arrêté entre toutes Les parties Promettand obligeant renonçant

Fait et passé a Paris au L'Etude de M<sup>e</sup> Dumoulin l'un des notaires sousigné Lan Mil sept cent souxante un le quatrieme jour de janvier apres midy et ont signé ces presentes ou dix neuf mots sont rayés comme nuls.

noele deschamps	Augustin Masse
F A Dorison	Charlotte Masse Dorison
Pergeux	j masse Deschamps
Benois	M dorisons Masse
Barron	Perigord m. q. De la Tour & al.

AN MC.LXXXIX/59527 *janvier* 1761. — According to Pajou 1997, La Tour attends the marriage at Saint-Germain-l'Auxerrois of Augustin Pajou, sculpteur du roi, and Angélique Roumier, fille de Claude Roumier, sculpteur du roi, along with Lemoyne, Doyen and Demachy. However the source cited, Fichier Laborde, does not include La Tour, Doyen or Demachy.

Fichier Laborde; Pajou 1997, p. 380

*Janvier* 1761. — “M. de La Tour” appears in the distribution list for copies of *La Nouvelle Héloïse* (letter from Rousseau to François Coindet), with an asterisk indicating that Rousseau wanted Coindet to deliver it personally or with a note apologising for Rousseau's inability to write a covering letter. M. de La Tour<sup>162</sup> appears again on the distribution list for the *Recueil d'estampes pour la Nouvelle Héloïse* (7 mars 1761).

28 *février*, 30 *mai* 1761. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

15 *mai* 1761. — Letter from Jean-Jacques Rousseau to François Coindet in Paris:

Je serai fort aise de voir M. de la Tour, venez donc avec lui, non pas dimanche vingt quatre, mais le dimanche suivant, et en général, seul ou avec d'autres, tenez vous en à nos arrangements, car je commence à me lasser de vous y rappeler sans cesse.

*Correspondance de Jean-Jacques Rousseau et François Coindet, 1756–1768*, ed. Alexis François, 1922, p. 72

*Juin* 1761. — La Tour signe avec les autres artistes logés au Louvre une supplique tendant à faire respecter leurs privilèges menacés par l'Académie de Saint-Luc. [The background to this is the case brought by the Académie de Saint-Luc against Desportes's apprentice Pourvoyeur; *v. infra*, 20.VIII.1763.]

À MONSIEUR LE MARQUIS DE MARGIGNY

Monsieur,

Les artistes des Galleries du Louvre, suplient, Monsieur, de vouloir faire attention à la justice de leur demande, énoncée dans le mémoire cy joint. La communauté des maîtres peintres de S<sup>t</sup>-Luc attaquent leurs privilèges accordés de tems immémorial, autorisés par le Roy Louis quatorze, ils joignent icy tant copie des lettres patentes enregistrées en Parlement que dans les autres cours; ils se flattent, Monsieur, que vous voudrez bien les honorer de leur protection, et comme leur supérieur né, intervenir en cette cause.

Nous sommes avec respect

Monsieur

Vos très humbles et très obeissants serviteurs.

COCHIN, DESPORTES, BAILLY, CHARDIN, DELATOUR, RESTOUT.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1909. Copie: Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. X, p. 299.

27 *juin*, 24 *juillet* 1761. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

<sup>162</sup> Although the correspondence also includes a Louis-François de La Tour (1727–1807), libraire, partner and son-in-law of Hippolyte-Louis Guérin and

brother-in-law of the printer Pierre-Guillaume Simon, any doubt is removed by the address given in the distribution list for Émile (*v. infra*).

1<sup>er</sup> juillet 1761. — A note from the 5<sup>e</sup> duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre du roi (*n.* 19.II.1740 *supra*) directing Jean-Jacques Papillon de Fontpertuis (1715–1774), intendant of the Menus plaisirs to have Anne Nivelon make copies of the La Tour pastels of the dauphin and dauphine. The reference to Latour is probably to an unrelated servant; the duc d'Aumont occupied the hôtel de Nesle from 1741<sup>163</sup>:

M<sup>r</sup> le duc d'Aumont prie Monsieur de Fontpertuis de faire faire les portraits de M<sup>r</sup> le Dauphin et de M<sup>e</sup> la Dauphine par la demoiselle Nivelon; elle demeure à Versailles, rue de Satory. M<sup>r</sup> de Fontpertuis aura la bonté de faire demander au nommé Latour, concierge de l'Hôtel de Nesles les portraits originaux de M. le Dauphin et de Madame la Dauphine. Ce sont les plus ressemblants qui aient été faits, ils sont en pastel. Il faut les ménager dans le transport.

Ce 1<sup>er</sup> juillet Le duc d'Aumont

La demoiselle Nivelon annonce les portraits finis le 22 décembre

Papiers des fournisseurs des menus-plaisirs, AN, cited Nocq & Dreyfus 1930, p. 57

Août-septembre [25 août – ?25 septembre] 1761. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Un catalogue illustré par Saint-Aubin donne, sous les croquis des portraits exposés, les noms suivants: M. de Crébillon; M. Bertin; M. Philippe, employé des Aides; M. de Pauche; Monseigneur le duc de [de Berry] Bourgogne; Madame la Dauphine; Monseigneur le comte de Lusace (Xavier de Saxe); M. Chardin; M. Lesdeguive, notaire, chez lequel demeure M. de Laporte.

### Salon du Louvre 1761

Par M. De La Tour, Conseiller.

47. Plusieurs Tableaux en Pastel, sous le même Numero.

[From copy of *livret illustrated and annotated by Saint-Aubin, partly illegible*:

M<sup>r</sup> de Crébillon âgé de 88 ans [J.46.192] M<sup>r</sup> Chardin [J.46.1436] M. Bertin [J.46.131] M. Philippe, un- de ?employé d. aides [J.46.2507] M. de Pauche [J.46.2475] ?Dupouch]

Monseigneur le duc de Berry Bourgogne [J.46.134] Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne] Madame la dauphine [J.46.2242] Monseigneur le comte de Lusace [J.46.3151], [portant l'ordre de l'Aigle blanc] pro/ fide/ lege/ vege M<sup>r</sup> Lesdeguive notaire chés lequel demeure M<sup>r</sup> de la poute [J.46.1969]

### CRITIQUES

ANON. 1761b, “Exposition des peintures, sculptures, & gravures des membres de l'Académie royale, au salon du Louvre”, *Affiches, annonces et avis divers*, 1761, pp. 143–44:

[p. 144]: Les Portraits les plus intrinsèques sont... celui de M. Gilbert de Voisins, Conseiller d'Etat, par M. Voisiot, & plusieurs Pastels très-beaux de M. de la Tour.

[?Abbé Philippe BRIDARD DE LA GARDE], “Observations des amateurs sur les tableaux exposés au Salon”, *L'Observateur littéraire*, IV, 1761, lettre 6, 7, 8, 14; pp. 116–44, 145–72; 172–88; 312–22 [MSW0138; CD vii 94]:

[p. 173] Les Portraits qu'a exposés M. de La Tour, soutiennent tous la réputation qu'il s'est acquise à si juste titre; c'est en faire l'éloge le plus flatteur, & le plus généralement entendu. Il en est plusieurs qui feroient la gloire des Peintres du premier genre, par la manière sçavante dont les têtes sont travaillées. Tel est celui d'un Prince cher aujourd'hui à notre Nation<sup>164</sup>, & d'un Poète Tragique<sup>165</sup> qui jouit de sa mémoire, comme Corneille, dont il a vu les derniers jours, avoit joui [p. 174] de la sienne. Une des ressemblances les plus frappantes dans les autres Portraits, est celle d'un Citoyen fort connu, & remarquable par la décoration d'une Charge dans les Ordres du Roi.<sup>166</sup> Non-seulement le Peintre a saisi le caractère distinctif de la physionomie, mais encore, dans le seul buste, toute l'habitude du corps, par laquelle on reconnoît distinctement celle de l'esprit.

Nous devons pas omettre un autre Citoyen<sup>167</sup> estimé, que l'on voit

en robe de chambre, assis de côté sur une chaise dont le dossier lui sert d'appui. On ne parle pas de la ressemblance, mérite ordinaire à ce Peintre; mais on ne peut voir une position plus facile, plus vraie, & plus d'illusion dans aucun Portrait qui soit sorti des mains de M. de La Tour.

Denis DIDEROT, *Le Salon de 1761*, ed. Seznec & Adhémar 1957–67, I, pp. 71–148; éd. Seznec, 1967, pp. 29–100 [MSW0143]:

[p. 126]:

M. DE LA TOUR

Les pastels de M. de La Tour sont toujours comme il les sait faire. Parmi ceux qu'il a exposés cette année, le portrait du vieux Crébillon à la romaine, la tête nue, et celui de M. Laideguive, notaire, ajouteront beaucoup à sa réputation.

Per Gustav FLODING, letter to Tessin, 23.XI.1761 [MSW0144; repr. *Archives de l'art français*, 1932, pp. 287–294]:

[p. 291] Entre plusieurs beaux portraits de M<sup>r</sup> De La Tour, comme celui de Madame la Dauphine, de M<sup>r</sup> le duc de Bourgogne et de M<sup>r</sup> de comte de Lusace, celui de M<sup>r</sup> Lai Guive [Laideguive], notaire, méditant sur la lecture qu'il vient de faire, étoit d'une beauté surprenante. La tête étoit très bien dessinée, le tout bien colorié, la robe de chambre paroissant une vraie soye, tout d'une si grande vérité et relief qu'on croyait voir l'homme même et non un tableau; aussi le public ne s'est-il pas lassé de l'admirer.

... [p. 293] Le portrait de Mr Lai Guive a été payé 200 livres à M<sup>r</sup> De La Tour.

Abbé LE BLANC, “Beaux-Arts. Explication des peintures, sculptures et gravures... exposées dans le Sallon du Louvre pour l'année 1761”, *Mercur de France*, .x.1761, II; pp. 141–163, 170–73 [MSW0145; CD xlviii 1270]:

[p. 161] M. de la Tour est un de ces Artistes célèbres, dont le nom suffit pour garantir l'excellence de leurs ouvrages. Avec la ressemblance il donne tant de vie à ses portraits, que celui de M. le Duc de Bourgogne a renouvelé dans tous les cœurs la douleur dont la France a été pénétrée à la mort de ce Prince, qui en étoit devenu l'amour. Les Connoisseurs regardent le Portrait de Madame la Dauphine & celui de M. le Comte de Lusace comme le Nec plus ultrà du Pastel. Plus on les [p. 162] considère attentivement, plus on admire l'Art, disons mieux, plus on l'oublie, puisqu'en effet on croit voir la Nature même. Le portrait de M. de Crébillon & celui de M. Bertin, quoique d'un genre si opposé, sont chacun dans le leur d'une égale perfection. On trouve dans les portraits peints par M. de La Tour ce que, d'après les Grecs, les Latins ont appelé *mens oculatorum*, ce qui fait qu'on croit presque y lire jusques aux pensées des personnes qui y sont représentées. Comme la tête de M. de Crébillon est d'un grand caractère, l'Artiste judicieux l'a peinte nue avec quelques cheveux blancs qui lui donnent beaucoup plus de noblesse que n'auroit fait une perruque. Dans la belle & respectable vieillesse de ce grand Poète Tragique, il ne lui manque plus que quelques années pour ressembler autant à Sophocle par l'âge, qu'il lui ressemble en effet par ses écrits; & il n'est aucun ami des Muses, qui ne lui souhaite une vie encore plus longue que celle du Poète Grec.

\*\*\*

[vers 12 septembre 1761.] — Un factum judiciaire nous apprend que La Tour et son frère aîné, Charles, ancien fournisseur des vivres de l'armée en Italie, revendiquent de concert l'exécution de l'obligation contractée envers eux par un banquier, le sieur Salles,<sup>168</sup> et sa femme. La part du peintre, dans ses prêts, se monte à plus de cinquante mille livres, et ce chiffre suppose une opulence qu'il ne devait pas seulement aux prix, parfois excessifs pour l'époque, qu'il exigeait de certains de ses clients.

Maurice Tourneux, *La Tour*, p. 80.

12 septembre 1761. — A further document in the Pierre Salles case (*n.* *supra* 26.VIII.1758).

Compte et quittance

12 Septembre 1761

<sup>163</sup> A lease of 9 years from 1741 of the hôtel de Nesle must have been extended during the renovations of his principal residence, the present-day hôtel de Crillon, completed finally in 1776; *n.* Pierre Chevallier, *Les Ducs sous l'acacia...*, Geneva, 1994, p. 48; Bruno Pons, *French period rooms, 1650–1800*, Paris, 1995, p. 339.

<sup>164</sup> M. le comte de Lusace. (*Note du critique*.)

<sup>165</sup> M. de Crébillon. (*Note du critique*.)

<sup>166</sup> M. Bertin, Trésorier des Partes Casuelles, Intendant de l'Ordre d S. Esprit. (*Note du critique*.)

<sup>167</sup> Evidently Laideguive [NJ].

<sup>168</sup> Tourneux's factum has not been located, but the account with Langlois de La Fortelle confirms that the financier was Pierre Salles. The document was drawn to Tourneux's attention by Élie Fleury in a letter of 15.I.1904 (Archives Tourneux), citing publication in *Le Glaneur littéraire*, no. 5, 6.I.1895, as sent by Grandin (but that document is the 31.X.1736 procuration published above); Fleury had not located the original and suspected Grandin might have had it.

Furent presents M<sup>r</sup> Robert Langlois ch<sup>er</sup> seig<sup>r</sup> de La Fortelle Conseiller du Roy en ses conseils President en sa chambre des Comptes et Conseiller honoraire en La grand chambre du parlement de Paris, demeurant à Paris rüe des Francs Bourgeois paroisse saint Gervaise

Led. seigneur President de La Fortelle caution solidaire de Pierre Salles Ecuyer, <et la Dame Marie Margueritte Catherine Josephine Anatolie Machard son epouse> envers les sieurs de La Tour cy apres nommés, de la somme de quatre vingt mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal et des interests a compter du premier Janvier mil sept cent cinquante neuf, suivant L'acte passé entre Led. sieur President de La Fortelle, lesd. Sieurs de La Tour, et lesd. Sieur et Dame Salles pardevant M<sup>e</sup> Laideguive L'un des notaires soussignés qui en a la minute et son confrere<sup>169</sup> le dix neuf may mil sept cent cinquante neuf, d'une part

Et sieur Charles de La Tour Bourgeois de paris y demeurant rüe du Cocq paroisse Saint Germain Lauxerrois, Et sieur Maurice Quentin de La Tour conseiller de L'academie Royale de peinture et sculpture, demeurant a Paris au chateau du Louvre même parroisse, d'autre part

Lesquels ont par les presentes compté des interest de Lad. Somme de quatre vingt mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal, echus depuis le premier Janvier mil sept cent cinq<sup>te</sup> neuf jusqu'au premier Janvier mil sept cent soixante un, par l'evenement duquel compte il se trouve que lesd. interests montent deduction faite des trois vingtiemes deux sols pour livre du sixieme et du treisieme vingtieme pour les taus qu'ils y sont sujets, a la somme de six mille huit cent soixante livres huit sols sept deniers cy... 6860<sup>l</sup> 8<sup>s</sup> 7<sup>d</sup>

En deduction de laquelle somme lesd. sieurs de La Tour reconnoissent avoir recu dud. seig<sup>r</sup> President de La Fontelle celle de trois mille six cent livres le vingt aoust mil sept cent soixante par quittance particuliere qui ne survira que d'un fait acquit avec le present enoncé

Plus lesd. Sieurs De La Tour reconnoissent avoir presentement recu dud. seig<sup>r</sup> President de La Fortelle en ecus de six livres en monnoye ayant Cours Comptes et reellement delivrées a la vüe de M<sup>res</sup> tous celle de onze cent soixante douze livres dix huit sols sept deniers dont quittance

Et pour les deux mille quatre vingt sept livre six sols restant led. seigneur President de La Fortelle consent que lesd. Sieur De La Tour touchent et recoivent de Louis Jacques Charles Hocquart Ecuyer con<sup>er</sup> du Roy cydevant Tresorier general de l'artillerie de France Lad. Somme de deux mille quatre vingt sept livres dix sols faisant avec quatre cent douze livres six sols restans pour les impositions, celle de deux mille cinq cens livres pour une année echüe au premier may dernier de la rente de deux mille cinq cent livres au principal de cinquante mille livres restans dus par led. sieur Hocquart aud. seig<sup>r</sup> President de La Fontelle des cinq mille cinq cent livres de rente au ppal de cent dix mille livres constitués par led. sieur Hocquart et led. sieur Salles <[illisible]> au profit dud. seig<sup>r</sup> President de La Fortelle par contrat passé pardevant Guerin et son confrere no<sup>res</sup> a Paris le onze aoust mil sept cent cinq<sup>te</sup> quatre,

En faisant le payement de laquelle somme de deux mille quatre vingt sept livres six sols par led. sieur Hocquart auxd. sieurs Delatour et sur leurs simples quittances, il en sera et demeurera bien et vallablement quitte et dechargé ainsy que led. seig<sup>r</sup> president de La Fortelle l'en quitte et decharge des presents, de laquelle <somme de deux mille quatre vingt sept livres dix sols, led. seig<sup>r</sup> president de La Fortelle fait retour que de besoin auxd. sieurs de La Tour toute obligation aux garanties de fournir et faire valloir, même payer faute du retard et y avoir de payment>

Sans par lesd. sieurs De La Tour déroger innover ny prejudicier a leurs droits, actions, privileges et hypoteques tous contre lesd. sieur et Dames Salles qui contre led. seig<sup>r</sup> President de La Fortelle pour raison de lad. Somme de quatre vingt mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal et interest de lad. s<sup>e</sup> a compter du premier Janvier dernier à l'avenir, et de leurs autres droits, actions creances contre lesd. sieur et Dame Salles et contre led. seig<sup>r</sup> President De La Fortelle, et exercee sans prejudicier a la solidité desd. sieur et Dame Salles et au cautionnement solidaire dud. seig<sup>r</sup> president de La Fortelle, ainsy qu'à l'arret du Parlement du sept du presens mois de septembre rendu contre lesd. sieur et Dame Salles ny a la contrainte par corps contre led. sieur Salles

prononcee par led. arret pourquoy lesd. sieurs de La Tour font toutes reserves necessaires

Fait et passé a Paris en l'étude l'an mil sept cent soixante un le douze septembre avant midy et ont signés

Langlois De la fortelle De La Tour  
De la Tour De la Tour  
Dondey Laideguive

AN MC xxiii/640

23 octobre 1761. — Marie-Josèphe writes to her brother Xavier de Saxe about the visit of Clemes Wenzeslas (as comte de Misnie) to Versailles:

M. l'abbé comte de Misnie est arrivé aujourd'hui à une heure et demi. J'ai été dans une surprise que je ne puis vous dire de retrouver en lui votre portrait au naturel, à la belle couleur de cheveux près; je vous assure que l'habit ecclésiastique vous sied très bien, ainsi vous pourrez le prendre quand il vous plaira; mais je ne reviens pas de la ressemblance avec vous, car assurément on ne pouvait pas s'y attendre à la figure qu'il avait quand je l'ai quitté; ce n'est pourtant pas un démérite pour lui à mes yeux. Il me semble que le comte de Misnie n'est pas plus court à son dîner que le comte de Lusace, ainsi je m'en vais le faire dépêcher. J'aime bien l'abbé, mais rien n'égale la tendresse que j'ai pour le frère par excellence. ... Il est vrai qu'il m'en coûte cher, car il [La Tour] me peint en même temps.

Dresden archives, IV, 1090, cited Stryeski 1902

31 octobre 1761. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie. At this session there is some discussion of the Pierre-Étienne Moitte engraving of Restout, minuted as follows (Moitte was agréé on 26.IV.1761; the minutes only record that Galloche, recteur en exercise, would nominate his morceaux, but these are not minuted; he was not reçu until 22.VI.1771, v. infra):

Arrêté concernant le portrait de M. Restout, Dir. — Sur la représentation faite à la Compagnie que la composition du portrait de M. Restout, Directeur, peint par M. de la Tour, — l'un de ceux ordonnés à M. Moitte, Graveur, Agréé, pour sa réception, — ne permet pas de le réduire à la forme ovale usitée, l'Académie a arrêté qu'il seroit gravé en entier, et qu'en considération de l'augmentation de travail, ce portrait seul suffiroit pour la réception de M. Moitte.

Procès-verbaux de l'Académie, t. VII, p. 180.

## 1762

16 mai 1762. — Letter from Jean-Jacques Rousseau to Nicolas-Bonaventure Duchesne with a distribution list of copies of his *Émile*.

1 à M. de la Tour, peintre; aux galleries du Louvre.

EE Correspondence online

16 mai 1762. — Le Roi autorise le paiement de 3,000 livres à La Tour pour son portrait du duc de Berry.

16 may 1762.

Monseigneur le Dauphin m'ayant dit qu'il désirait que le portrait de Monseigneur le Duc de Berry, peint par le S<sup>r</sup> La Tour, fût payé, je supplie très humblement Votre Majesté de m'autoriser à faire payer 3,000 livres au S<sup>r</sup> La Tour. (Bon.)

Arch. nat. Maison du Roi. Dons de portraits, O<sup>1</sup> 1074 (dossier 2).

[1762]. — Enfin, en 1762, La Tour exécutait le portrait du duc de Berry, le futur Louis XVI; voici son mémoire:

Mémoire d'un portrait peint au pastel, pour le service du Roi sous les ordres de M. le marquis de Marigny, par le sieur De La Tour pendant l'année 1762.

Ce portrait représente Monseigneur le duc de Berry.

Estimé 2,400 livres.

Il est probable que le prix d'estimation de ce portrait fut par la suite majoré, car, à la date du 12 août 1765 (exercice 1762), on

<sup>169</sup> Nicolas Dondey, from his signature and paraphe; notaire à Paris, étude CXXI, 1758–71; rue Neuve-Saint-Meri.

relève le paiement à La Tour d'un acompte de 3,000 livres « pour un portrait représentant M. le duc de Berry, qu'il a fait en 1762 ».

Ce portrait est signalé, en 1784, par Du Rameau<sup>170</sup>, à l'hôtel de la Surintendance, à Versailles: les dimensions indiquées sont de 2 pieds 7 pouces de haut sur un pied 7 pouces de large.

AN O<sup>1</sup> 1934<sup>A</sup>, Engerand1901, p. 270f

26 juin, 21 août 1762. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

21 juillet 1762. — Letter from Jean-Jacques Rousseau from Môtiers-Travers to the duchesse de Luxembourg:

Quand M. de la Tour a voulu faire graver mon portrait, je m'y suis opposé; j'y consens maintenant, si vous le jugez à propos; pourvu qu'au lieu d'y mettre mon nom, l'on n'y mette que ma devise; ce sera désormais assés me nommer.

EE Correspondence online

6 août 1762. — Letter from Pierre Guy to Jean-Jacques Rousseau:

Monsieur,

Je m'étois bien aperçu de la Balourdise du Graveur, aussi euje l'attention de faire corriger Sur le Champ les deux accens, il n'y en a eu que deux épreuves de faites ainsi, dont vous en avés eu une.

Je vous ay adressé hier par le Carrosse de Pontarlier un petit paquet en toile Cirée et à l'adresse de M. Gresset franc de port; contenant:

2. Cahiers des Annales typographiques

4. à 5. pieces nouvelles de théâtre

1. volume de Melanges, &c.

36. portraits, bonnes Epreuves, autant qu'il a Eté possible

M. Latour a Choisi ce Graveur qui a d'ailleurs du talent, mais bonnement nous n'en sommes pas contens, et nous le faisons faire par un autre qui nous promet de faire mieux. J'ay apris d'un autre côté que M. Coindet qui a aussi Votre portrait en pastel vous fait pareillement gravé.

EE Correspondence

Août 1762. — Il paraît dans le *Mercur* un quatrain:

POUR mettre au bas du Portrait de M. DELATOUR, Peintre.

LATOUR, par un enchantement,  
A ses portraits donne la vie.  
Avec le pinceau du Génie,  
Il rend toujours le Sentiment.

Par M. de C\*\*\*<sup>171</sup>

*Mercur de France*, août 1762, p. 14.

15 octobre 1762. — Lettre de l'abbé Pommyer à La Tour.

Reims, ce 15 octobre 1762.

Je suis gros, cher amy, d'avoir de vos nouvelles, et j'en ai bien besoin. J'aurais aussi gros besoin de vous, pour me distraire de tout le brouillamini dont je suis chargé, et qui n'est pas agreable, car depuis le matin jusqu'au soir avoir affaire à des prêtres et des moines qui cherchent souvent à vous attraper, n'est point amusant. Aussi, pour me dedomager de tout cela, je voudrais bien que vous me donniés des nouvelles de votre santé. Pour ce qui est de votre amitié, j'en connois trop le prix, pour ne pas croire que j'en suis bien en possession. Je la merite, cher amy,

par celle que je vous ai voué, et par l'attachement sincere et inviolable avec lequel je serai toute ma vie.

Votre serviteur et amy de tout mon cœur,

L'abbé POMMYER, doyen<sup>172</sup>

J'embrasse le cher frère, mille choses à M<sup>e</sup> et M<sup>e</sup> Chardin. Faire memoire de moy à M<sup>lle</sup> Navarre.<sup>173</sup> Si vous pouvés employer ses petits doigts en faveur de mon frere Prieur, qui vous feroit des compliments de bon ce s'il sçavoit que je vous ecris. Je serois bien aise de luy faire la petite niche de la caisse à son adresse: à M. L'abbé Pommyer chanoine de l'Eglise de Reims au bourg S.-Denis, à Reims. La voiture est Ruë S.-Martin, vis à vis celle de Montmorency, elle part le Samedy et arrive le Dimanche. Si cela est possible, je vous prierei de le faire. Adieu encore une fois, cher amy, et de tout mon cœur.

Desmaze, 1874, p. 23.

27 novembre 1762. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

2 décembre 1762. — Letter from Jean-Jacques Rousseau to Toussaint-Pierre Lenieps:

Voulez-vous bien que je vous charge d'une petite commission qui n'est nullement pressée et que vous pourrez faire tout à loisir quand vous passerez dans le quartier du Louvre: Vous connoissez, je crois, M. de la Tour Peintre du Roy. Il m'avoit fait proposer l'année dernière de consentir qu'il fit graver le portrait qu'il a fait de moi: Consentement que je ne donnai point. Mais comme les choses ont fort changé depuis mon arrivée ici, j'ai prié quelqu'un de lui dire que je consentois maintenant qu'il fit graver ce portrait, à condition seulement qu'on n'y mit point mon nom, mais seulement ma devise, qui ne me nomme que trop. Je voudrois savoir si cette commission a été faite; car je n'en ai reçu aucune réponse d'aucun côté. Faites en même tems mille salutations et amitiés de ma part à cet honnête homme auquel je serai toute ma vie attaché par estime et par reconnaissance.

EE Correspondence online

17 décembre 1762. — Lettre de Cramer l'aîné à La Tour.

La letre que vous avés pris la peine de m'ecrire, Monsieur, m'a fait le plus grand plaisir; outre qu'elle m'a aidé à decider Monsieur de Voltaire, je la regarde comme une marque de vôtre souvenir auquel je suis très sensible; il ne sera donc plus question des desseins du bourguignon, et monsieur Gravelot<sup>174</sup> restera seul chargé de la besogne. Vous nous aviez fait espérer une visittte, je l'avais annoncée à nôtre Maitre et à toute la bonne Compagnie du pays qui s'en prend à moy de ce que vous ne venés pas. Mon frère qui est à Paris depuis deux jours aura l'honneur de vous voir, je languis fort d'avoir le même plaisir que lui soit ici soit Paris.

Agréez, Monsieur, le dévouement et l'estime distinguée avec lesquels je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CRAMER L'AÎNÉ.<sup>175</sup>

Genève, le 17 décembre 1762.

Desmaze, 1874, p. 25.

17 décembre 1762. — Letter to Rousseau in Montmorency from Marie-madeleine de brémond d'Ars, marquise de Verdélin discussing La Tour's portraits of him:

<sup>170</sup> Archives du Louvre. Le même inventaire mentionne également à la Surintendance un portrait de Monsieur (comte de Provence) par La Tour, ayant un pied 4 pouces de diamètre. (Note de F. Engerand.)

<sup>171</sup> Possibly Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat de Condorcet (1743–1794) whoe used this pseudonym in later publications in the *Mercur* and elsewhere now recognised as his (*Dictionnaire des journalistes*).

<sup>172</sup> Il y a eu plusieurs Pommyer au chapitre de Reims; le signataire de cette lettre est François-Emmanuel Pommyer, chanoine le 30 avril 1732, doyen le 5 février 1748 et conseiller au Parlement de Paris (note de Desmaze). [L'abbé François-Emmanuel Pommyer (1713–1784), conseiller-clerc au parlement, amateur honoraire de l'Académie royale de peinture; J.46.2518.]

<sup>173</sup> Antoinette-Geneviève Navarre, pastellist (g.v.).

<sup>174</sup> Hubert-François Bourguignon Gravelot (1699–1773), graveur et dessinateur; J.46.1863.

<sup>175</sup> La famille Cramer fut nombreuse et a donné plusieurs savants: 1° J.-Andre, Allemand, né en Saxe en 1710, mort en 1777. Métallurgiste; 2° Gabriel, né à Genève en 1704, mort en 1752. Géomètre; 3° J.-Andre, Allemand, né en 1723, mort en 1788. Littérateur; 4° Th.-Frédéric, né en 1748, mort en 1808. Imprimeur à Paris et littérateur; 5° André-Guillaume, né à Kiel, en 1760, mort en 1833. A publié des ouvrages sur la philologie et la jurisprudence; 6° Ch.-Gotlob, né en Saxe en 1758, mort en 1817. Fécond romancier. [The friend of Voltaire was Gabriel Cramer (1723–1793), libraire et imprimeur; his brother, the subject of a pastel by Liotard, was Philibert Cramer (1727–1779).]

Je dinois hier avec Un homme qui me dit qu'il estoit chargé par Une femme de province de luy envoyer à quel prix que ce fut Une Copie d'un portrait de vous peint par La Tour qu'elle pretend Estre dans Le Cabinet de m<sup>r</sup> de Julienne. Ce portrait effectivement mon Voisin y existe t'il et permettes vous qu'on tira Une Copie? Sy m<sup>r</sup> de Julienne Le tient de Vous il ne permettroit surment pas qu'on Le copia sans Votre aveü. Vous serés surpris que quelque Chose que je n'oserois Vous demander pour moy je Vous le demande pour Un autre. J'ay Esté touché de la maniere dont Cette femme exprime le sentiment qui l'attache a Vous. J'ay demandé son paÿs, il Est presque le mien. Voila qui me réchauffe mais cet homme ajoute son nom et c'est justement la fille du Cousin germain<sup>176</sup> de mon pere dont la réputation et le mérite honnore la patrie et pour qui j'ay toujours Eu beaucoup de vénération. Vous jugés bien que me Voilà tout de feu et que je n'ay pü résister aux instante priere que m'a fait mon petit Cousin de Vous demander votre aveu, je ne prétend Cependant pas que ma demande vous gesne, Vous sçavés que mes vœux, que mes prieres sont toujours subordonnée au désir que j'ay de ne Vous pas déplaire.

EE Correspondance

25 décembre 1762. — Reply from Rousseau in Montmorency to Mme de Verdelin:

Il est vrai que M. de la Tour a fait jadis deux portraits de moi; il m'a fait présent de l'un des deux, et M. le Mareschal de Luxembourg a bien voulu lui donner place dans son cabinet, d'où je ne voudrois pas qu'on lui proposât de le tirer pour en faire une copie. A l'égard de l'autre, j'ignore ce qu'en a fait M. de la Tour; il se peut qu'il soit dans le cabinet de M. Julienne, et comme il ne le tient point de moi, je n'ai nul droit de m'opposer à ce qu'il en laisse tirer copie. Je suis touché de l'intérêt que la Dame dont vous me parlez daigne prendre à ma phisionomie; mais je vous avoüe que, pour laisser mémoire de moi à ceux qui m'honorent de leur estime, ce n'est pas dans un portrait que je voudrois être peint.

EE Correspondance

[1762]. — La Tour is mentioned in a fictional dialogue on taste by the English painter Allan Ramsay (1713–1784):

[Col. Freeman to Lord Modish:] Those experiments are easily made. Your Lordship has only to hide yourself behind the screen in your drawing-room, room, and order Mrs. Hannah to bring in one of your tenant's daughters, and I will venture to lay a wager that she shall be struck with your picture by La Tour, and no less with the view of your seat by Lambert, and shall, fifty to one, express her approbation by saying, they are *vastly natural*.

*A dialogue on taste*, 1762, pp. 56f

[1762]. — La Tour is mentioned in Joseph-Jérôme Lefrançois de Lalande (1732–1807), *L'Art de faire le parchemin*, Neuchâtel, 1762, pp. 33–34:

[p. 33] 61. Il ne seroit pas aisé de décider précisément, pour la peinture en pastel, si le vélin est préférable au papier: la Rosalba, M. de la Tour se sont toujours servi du papier; tandis que M. Boucher & M. Liotard préfèrent le vélin. M. Boucher dont l'autorité doit égaler dans cette partie, la célébrité de ce fameux Peintre des Graces, trouve que sur le vélin, les couleurs sont plus fraîches, les clairs plus brillants, qu'il y a plus de velouté, & même plus de finesse.

[1762]. — La Tour is the subject of a portrait medallion by Joseph-Charles Roëttiers (p. [ICONOGRAPHY](#)).

### 1763

8 janvier 1763. — Letter from Pierre Guy<sup>177</sup> to Jean-Jacques Rousseau:

M. l'abbé de la Porte nous a dit que vous aviez marqué à M. Nieps que vous consentiez que Nous fissions graver votre portrait gravé par M. de La Tour. M. de La Tour Se Chargera de donner le

Graveur. Faites Nous l'honneur, Monsieur, de Nous répondre le plustost que vous pourrés: car ce Sera une affaire bientost faite tout Etant prest.

EE Correspondance online

9 janvier 1763. — Lettre de J.-J. Rousseau à son ami Le Nieps, banquier à Paris, au sujet de la gravure de son portrait et d'une copie de son portrait offerte par La Tour et qu'il refuse.

...Je suis bien touché de toutes les honnêtetés de M. de La Tour: c'est un homme si estimable que les témoignages d'amitié qu'il donne font toujours honneur à celui qui les reçoit, et j'en ai tant reçu de lui qu'ils laisseront toujours dans mon cœur un souvenir plein de reconnaissance. Je suis bien aise qu'il daigne présider à la gravure de mon portrait; ses soins empêcheront que son ouvrage ne soit défiguré: mais il est bien difficile qu'il ne le soit pas, si le format de l'estampe est assez petit pour entrer dans un livre; et, quoique dans la circonstance présente je ne sois point fâché que mon portrait grave paroisse à Paris, s'il dépendoit de moi il ne seroit jamais mis à la tête de mes écrits: malheureusement on ne me consulte pas plus là dessus que sur la collection même...

...Pour revenir à M. de La Tour, je puis d'autant moins accepter sans indiscretion le présent de mon portrait qu'il a retouché à Montmorency, qu'il m'en a déjà donné une copie faite par lui-même, et si magnifiquement qu'il y a joint à ses frais le cadre et la glace, sans que j'aie jusqu'ici fait mon devoir, du moins quant au remboursement. Ce portrait est dans le Cabinet de Monsieur le Maréchal de Luxembourg, qui a bien voulu l'honorer de cette place, après m'avoir, comme vous savez, fait présent du sien. Après cela, jugez vous même s'il est possible que j'en accepte encore un. Ce n'est pas que je n'eusse un usage convenable et même important à en faire, si j'en étois possesseur: mais comme rien ne peut autoriser une vilenie, et que ce qui d'abord fut amitié deviendroit alors vilenie et avidité de ma part, je vous prie de marquer à M. de La Tour toute ma vive et tendre reconnaissance sur cette seconde offre et de le prier au surplus qu'il n'en soit plus question.

Lettre publiée par P-P. Plan. *Journal des Débats*, 7 juin 1927. Cf. Dacier et Ratouis de Limay, n° 55.

20 janvier 1763. — Letter from Jean-Jacques Rousseau to Nicolas-Bonaventure Duchesne:

Quand j'ai consenti que M. de la Tour fit graver mon Portrait, c'étoit pour être publié à part et non pas à la tête de mon livre, et ce consentement ne pouvoit pas avoir trait à votre édition dont je n'étois pas encore instruit. Si absolument vous voulez l'y mettre, je vous prie au moins qu'il soit dit dans un avertissement ou préface que, non seulement cette édition n'est pas faite par l'Auteur mais qu'il ne s'en est point mêlé.

EE Correspondance online

15 février 1763. — Letter from Toussaint-Pierre Lenieps in Paris to Jean-Jacques Rousseau in Môtiers:

Sur une Lettre que l'on me dit avoir vüe entre les mains de DuChêne si oposée à celle que vous m'aviez écrite, je crus que je devois le voir, aussi bien que L'abé De la Porte, & je l'ay fait. Duchene me dit qu'il vous avoit écrit sans la participation de l'abé De la Porte, que son dessein avoit toujours été de s'arranger avec vous, qu'il l'avoit fait, que vous étiez content, que vous lui aviez donné votre consentement, moyenant que l'on vous indiquat les pieces qui entroient dans la Collection, & que l'on vous avoit envoyé tout de Suite. En conséquence je fus chez M. De la Tour, car sur le mécontentement de votre lettre, j'avois prevenu M. De la Tour pour qu'il ne se prêtât rien, mais pour que l'Estampe fut ce qu'elle devoit etre, et qu'il voulut bien en prendre le Soïn, j'en ferois tous les frais, & maintenant je viens de me conformer à vos volonte en racontant à cet amy tout ce qui s'est passé, qu'il n'a pas trop bien compris, & le Graveur vient d'etre employé. Duchesne m'a dit qu'il feroit tirer 500 Ex. in 8°, & le Reste in 12°. L'estampe Sera in 8°, mais un peu racourcie, afin de servir de frontispice à l'in 12°. Je copierai la Lettre que vous me demandez

<sup>176</sup> The EE edition notes that the description is obscure, and suggests the lady was Marie-Elisabeth d'Aubusson (1715–) ∞ 1737 Louis-Charles de Crussol, marquis de Montausier.

<sup>177</sup> Pierre Guy (1715–1795), imprimeur et libraire.



& je vous l'enverrai. Je l'aurois déjà fait, mais depuis un mois j'ay subi le sort de l'Épidémie, j'ay eu un Rhume violent & Cathareux, qui est à peu près à Sa fin, & il en étoit tems.

EE Correspondence online

2 mars – 4 mai 1763. — Correspondance de Jeurat, garde des tableaux du Roi, avec le marquis de Marigny au sujet du portrait du Dauphin par La Tour.

[NOTE DE JEAURAT]

...Pour me conformer à vos derniers ordres j'ay écrit à M. de La Tour de m'envoyer le portrait qu'il a fait de Mgr le Dauphin, il m'a répondu qu'il ne sçavoit pas quand il pourroit être finy, qu'il m'en instruiroit.

[RÉPONSE]

A Versailles, le 2 Mars 1763.

...Aussitot que M. de La Tour vous aura envoyé celui qu'il a fait de Mgr le Dauphin vous m'en informerez. Je suis, M. V. T. h. et T. O. S. [Signé:] le Marquis DE MARIGNY.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1911. Copie Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. XII, p. 53, 55.

[LETTRE DE JEAURAT]

4 may 1763.

[Note de Marigny: *M. de Vahiny*<sup>178</sup> me fera signer l'ordre.] — ... Vous m'avez fait esperer, Monsieur, un ordre en règle pour faire travailler au portrait de Mgr le Dauphin en pieds pour M<sup>me</sup> la princesse Christine. M. De La Tour ne m'envoie point ce portrait, puis je luy ecire encore?

[RÉPONSE]

...Pour ce qui concerne le portrait du Dauphin en pied pour la princesse Christine, j'ecris par ce courrier à M. de La Tour de vous envoyer ce portrait sans délai et ma presente vous servira d'ordre pour en faire faire une copie tout de suite aussitot que vous l'aurez reçu...

[En marge:] Écrivés vous même au Sr de La Tour à cet effet, de la main de M<sup>r</sup> le D. G.

[Signé:] le Marquis DE MARIGNY.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1911. Copie: Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. XII, p. 91, 94.

7 mai 1763. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[7 mai 1763]. — Cochin reports (undated) his reaction to a letter from the sculptor Louis-Claude Vassé (1716–1772) to the Académie royale complaining about his treatment, nominating La Tour as peacemaker, a role in which the pastellist was unsuccessful; two letters from Vassé were discussed at the Académie on 7.V.1763 according to the Procès-verbaux:

Il me demanda conseil, je le refusay, étant Secrétaire de l'Académie et par conséquent devant rester neutre; cependant comme j'appréhendois que l'Académie ne voulût aller plus loin qu'elle ne devoit et ne pouvoit, je lui fis insinuer, par M. de la Tour, qui paraissoit prendre intérêt à sa position, quelques moyens de défenses, tirés de ce qu'il étoit sculpteur de la Ville, qui auroient pu éblouir et même le faire paroistre excusable, mais ou on ne les lui dit pas, ou il ne sçut par en tirer parti. Il se justifioit de l'erreur de prix de sa soumission, en la rejettant sur les ouvriers de différens genres qu'il avoit consultés; mais il ne justifioit point le motif qui avoit pu l'autoriser à courir sur un marché fait par un de ses confrères depuis longtems. La fin de cette rumeur c'est qu'il fut inscrit sur les registres de l'Académie une sorte de réprimande, où il lui étoit enjoint d'être plus circonspect à l'avenir. Il y parut d'abord sensible; mais à peu de temps de là il revint à l'Académie, et y prit le ton aussi haut que si l'on n'avoit jamais rien eu à lui reprocher.

*Mémoires inédites de Cochin*, ed. Charles Henry, Paris, 1880, p. 62f

30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 1763. — Lettre de Jacques-André Naigeon (1738–1810), auteur, à La Tour.

Je vous envoie, M<sup>r</sup>, la lettre de Rousseau à M<sup>r</sup> De Beaumont, je la regarde come un de ces livres immortels, & que la postérité ne lira qu'avec une profonde admiration. La solidité du jugement qu'on y voit briller, la force, l'élégance, & l'agrément du stile, la précision & l'exactitude des raisonnemens, la nouveauté des pensées, tout enfin concourt à rendre ce petit ouvrage un chef d'œuvre digne de l'ancienne Grece, par le sel atique qui l'a[saisonne et] les traits de lumière qu'il reflechit à chaque page. Ce Génie rapide, tel qu'un nouveau Périclès, tonne, éclaire & porte sur Sa langue unc foudre terrible. C'est de lui que l'on peut dire avec raison ce qu'Eupolis, au rapport de Cicéron, disoit de ce Capitaine Grec, que la Déesse de la persuasion avoit Son Siège sur ses lèvres. En effet, il Semble, en lisant les écrits de cet home célèbre, voir une rivière rapide entraîner avec force tout ce qu'elle trouve sur Son passage. Ce n'est point un beau parleur qui Séduit doucereusement & qui ne laisse dans l'âme que des mots, mais un Philosophe éloquent, qui Sans S'égager en lieux communs, triviaux, & en discussions inutiles, va fraper à Son but par le plus court chemin, qui embrase ses lecteurs du feu divin qui l'anime, & le persuade enfin sans l'éblouir. Tel est l'effet que m'ont toujours fait les écrits de cet home célested. Ceux qui en jugent autrement doivent être abandonnez à la stupidité naturelle de leur esprit, & à la force insurmontable de leurs préjugez. C'est ce que je soutiens, & que je prouverai quand on voudra &c.

Naigeon

Ce lundy à 9 h. du matin.

1 août 1763. — Lettre de La Tour au marquis de Marigny à propos du prix des portraits de la famille royale.

Monsieur le Marquis,

Le vif intérêt que vous prenez aux Arts dont vous estes le protecteur et l'ami m'engage a prendre la liberté de vous communiquer quelques reflections sur la peinture, mon genre et ses difficultez; elles pourront justifier les bontés dont vous m'honorés. Je respecte votre tems; quelque peine que j'aye à écrire, je tacheray d'être court; d'ailleurs vous m'avez invite si obligeamment d'avoir cet honneur que je suis bien aise d'en profiter pour vous demander avant tout une grace qui me flatteroit infiniment, ce seroit de me procurer les moyens de vous prouver ma sensibilité et l'étendue de ma reconnoissance de ce que vous faites pour moi; j'en suis si pénétré que je ne crains plus de vous faire connoître la source des degoûts et amertumes qui se sont répandiles sur ma vie, ma conduite et plusieurs de mes ouvrages.

Je n'ay pas eu assez de philosophie pour me mettre au-dessus des injustices, et quoiqu'une vieillesse mal à l'aise m'ait toujours fait trembler, je n'ay jamais pu gagner sur moi de raisonner avec M. Coypel sur son règlement de 1,500 l. par portraits de la Cour; il auroit senti la difference qu'il y a des hommes qui travaillent par routine et qui, se contentant d'un à peu près, peuvent faire dix tableaux pour un, à ceux qui veulent sérieusement imiter la nature dans un beau choix; la peinture est un amusement pour eux, et pour ceux cy elle est la mer à boire. Que d'attentions, que de combinaisons, que de recherches pénibles pour conserver l'unité de mouvements malgré les changements que produit sur la phisionomie et dans les formes la succession des pensées et des affections de l'âme! C'est un nouveau portrait à chaque changement; et l'unité de lumière qui vane et fait varier les tons de couleurs suivant le cours du soleil et le tems qu'il fait! Ces altérations sont d'autant plus perfides qu'elles arrivent insensiblement. Un homme dévoré de l'ambition de son art est bien à plaindre d'avoir à combattre tant d'obstacles.

Le pastel, Monsieur le Marquis, en fournit encor d'autres, tels que les poussières, la foiblesse de certaines couleurs, jamais un ton juste, être obligé de faire les teintes sur le papier et de donner plusieurs coups avec différens crayons au lieu d'un, risquer d'altérer le mérite de la touche et de n'avoir point de ressource si l'esprit en est ôté. A l'huile, les teintes se font au bout du pinceau, la touche reste pure, et quand on a le malheur

<sup>178</sup> Philippe Sarreau de Vahiny, premier commis des Bâtimens du roi.

d'avoir gâté son ouvrage, il est facile, en effaçant sa faute, de retrouver ce qui étoit dessous.

Les gens délicats sont blessés d'un tableau dont le point de distance est près et n'a pas au moins vingt-cinq pieds. Partant de ce principe, quel embarras pour une vue courte et foible, forcée d'être à deux ou trois pieds du modèle, obligée de se hausser et baisser à mesure, de tourner à droite, à gauche, pour tâcher d'apercevoir de près ce qu'on ne peut voir bien que de loin! Il faudroit être à ma place pour sentir les efforts que je fais pour mettre une figure et une teste ensemble dans les règles de la perspective. Les angles sont si courts que la personne qu'on peint de près ne peut pas regarder de ses deux yeux à la fois l'œil du peintre. Ils vont et viennent sans être jamais ensemble. C'est pourtant de leur parfait accord que résulte l'âme et la vie du portrait. De la naissent les inquiétudes qui occasionnent tant de changements qu'ils font passer le malheureux peintre pour fou ou tout au moins capricieux, fantasque; à la vue de tant de difficultés l'humeur gagne l'artiste et, au souvenir de M. Coytel qui n'a pas rempli les intentions du Roi, elle s'aigrit et s'éloigne de beaucoup de choses telles que des devoirs, des bienfaisances<sup>179</sup>, etc.

Vos bontez, Monsieur le Marquis, répareront tout; je rentrerai dans l'ordre et ce sera votre ouvrage; je renonce des présent à courir la Calabre. Je ne veux plus m'occuper qu'à mériter une place dans votre cabinet; si vous daignés me l'accorder mes vœux seront remplis.

Puisque j'ai la main à la plume, je vais, Monsieur le Marquis, soumettre à votre jugement ce que j'ai pensé sur les variétés qui se remarquent dans les mêmes organes tels que ceux de la vue. On prétend que les voyant différemment les mêmes objets, soit pour la forme, soit pour la couleur, c'est à cette variété dans leurs organes qu'on reconnoît leurs ouvrages dès le premier abord et de loin. Il me semble que, s'ils étoient exacts à imiter la nature, on ne devroit reconnoître leurs tableaux que suivant les degrés de perfections où chacun seroit parvenu, et de près à leur manière d'opérer. Cette prétention me paroît fatale aux progrès de l'art. Elle entretient la paresse en nous laissant persévérer dans une routine, une manière fort éloignée de la nature qui n'en a pas et qui varie si fort ses productions qu'on ne voit pas deux personnes dessinées et colorées de même.

Il seroit aisé de démontrer la fausseté de cette opinion en faisant peindre par plusieurs quelque chose d'inanimée et facile à conserver dans sa pureté, comme la porcelaine sur le premier plan du tableau, au nord ou au midi, dans un beau tems et à une heure donnée; chaque peintre dont l'organe luy feroit voir cette porcelaine tirant un peu sur le rouge ou tel autre ton quelconque, s'il a le sentiment fin de la vérité, fera et emploiera ses teintes si justes à la nature que ceux dont les organes veroient la porcelaine un peu bleue, jaune, violette, grise ou verte, ne trouvant pas de différences dans les tons de l'original et ceux de la copie seront persuadés que le peintre voit comme eux et qu'ils ont les yeux organisés de mêmes que luy. Si les copies ne soutiennent pas la comparaison, on ne pourra pas en accuser les organes, mais la routine, et la manière qu'on a prise ou le défaut d'intelligence et de talent.

On sent en general le ridicule des hommes; le seul Molière a eu l'intelligence de le saisir et de le bien rendre. Tout étonnant et admirable qu'est Corneille, il me paroît loin de cette variété qui est dans la nature; il a donné sa grande âme à la plupart de ses personnages; nous nous ressemblons si peu que je désirerois que chacun eut la sienne. Ce défaut (si c'en est un) dans un tel génie prouve l'extrême difficulté de tous les arts d'imitation. Pardonnez-moy, Monsieur le Marquis, de vous avoir fait une lettre si longue; la confiance que vous m'avez inspiré par vos reproches obligeants en est la cause, quoique je désirasse depuis longtemps que vous fussiez instruit de ma situation. De moi-même je n'eusse jamais osé vous entretenir de tant de misères.

Je suis avec un très profond respect, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux Galleries du Louvre, le 1<sup>er</sup> Aoust 1763.

Plus occupé des moyens de bien faire que du profit qui peut en revenir, j'ignore ce que j'ay reçu; je vous supplie donc, Monsieur le Marquis, de vouloir bien ordonner un relevé de mes quittances, afin de remettre à la Cour un portrait de la Reine et un de Monseigneur le Dauphin faits avant 1750, s'ils sont payés.

Voicy l'Etat que vous m'avez fait l'honneur de me demander:

Portraits de Madame la Dauphine,  
Monseigneur le duc de Bourgogne,  
commencés en 1756 et finis en 1760.  
Depuis la fin de l'année 1761 jusques et compris 1762:  
Monseigneur le Dauphin,  
Madame la Dauphine,  
Monseigneur le comte de Provence.  
Cinq Portraits.  
Celui de Monseigneur le duc de Berry est payé.

Guiffrey et Toumeux, p. 10.

2 août 1763. — Letter from Toussaint-Pierre Lenieps in Paris to Jean-Jacques Rousseau in Môtiers:

Votre Portrait est chez le nouveau Graveur, Si l'autre n'a pas réussi, Ce n'est pas la faute de M. De la Tour, car il l'a obligamment reçu & relevé toutes les fois qu'il est allé lui montrer Son Ouvrage, sans S'embarasser d'humilier le Graveur, mais pour le bien de la chose.

EE Correspondence online

7 août 1763. — Letter from Charles-Nicolas Cochin to Marigny reporting on La Tour's letter of 1.VIII.1763:

Monsieur,

La lettre, ou plutôt la dissertation cy-jointe sur les difficultés de la peinture contient beaucoup de vérités incontestables, mais il y paroît cependant, et surtout lorsqu'il croit les difficultés du (burin) [pastel]<sup>180</sup> plus grandes que celles de l'huile, que l'auteur sent davantage le poids du fardeau qu'il porte que celui que portent les autres.

Chaque artiste doit naturellement voir ses peines et son mérite avec le verre qui grossit et approche, et ce qui concerne les autres avec le verre qui éloigne ou qui diminue. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les soins et les peines qu'il prend pour amener ses ouvrages à un plus grand point de perfection ne lui consomment en effet beaucoup de temps, et qu'il est des artistes qui, à la faveur d'une routine agréable, se satisfont beaucoup plus aisément. Ainsi je ne verrais aucune difficulté à accorder à cet artiste des prix au-dessus de l'ordinaire, parce qu'en effet, ses ouvrages sont d'une beauté supérieure; mais quel prix accordera-t-on? Et comment s'assurer qu'il les regardera comme une juste compensation des soins qu'il prend? Il me paroît donc nécessaire qu'il fit lui-même sa demande à cet égard; alors vous verriez si votre volonté est de le lui accorder.

AN O<sup>1</sup> 1934<sup>B</sup>, in Furcy-Raynaud 1903, I, pp. 273f

13 août 1763. — Réponse du marquis de Marigny à La Tour.

Au haut de la première page de la lettre de La Tour: « Répondu que j'ay lu avec beaucoup de plaisir et admire tout ce qu'il me dit sur la peinture. Que j'attendrai qu'il fixe ses demandes pour en rendre compte au Roy. A l'égard du relevé de ses quittances, cette affaire à mettre en règle. »

Guiffrey et Toumeux, p. 13.

20 août 1763. — Arrêt du Parlement, en faveur des artistes logés au Louvre, contre l'Académie de Saint Luc (voir plus haut, en juin

<sup>179</sup> La Tour veut probablement dire des bienséances.

<sup>180</sup> Furcy-Raynaud's transcription as "(burin)" indicates a misreading, presumably of "pastel". Although the letter does not name La Tour, and although it goes on

to discuss a request from the engraver Fessard, there can be no doubt this paragraph and the next relate to La Tour's letter of 1.VIII.1763.

1761). This case, which was an appeal by an obscure pastellist called Pourvoyeur from a case brought by the Académie de Saint-Luc in the Châtelet, was heard by the parlement de Paris on appeal. Pourvoyeur had relied on the ancient right for apprentices of artists in the Louvre galleries to become maîtres without the usual procedures and fees; he was supported on appeal by a number of artists in the Louvre, mostly painters in the Académie royale, including La Tour and led by Cochin. Despite its length its significance merits inclusion in full.

*Arrest de la cour de Parlement en faveur des artistes logés aux galeries du Louvre, du 20 août 1763.*<sup>181</sup>  
Extrait des Registres du Parlement.

Louis... Au premier huissier de notre Cour de Parlement, ou autre huissier ou sergent sur ce requis, sçavoir faisons: qu'entre *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, apprentif en l'art de peindre, et l'un des artistes logés aux galeries du Louvre, appelant de deux sentences de la chambre de police du Châtelet de Paris des 20 août et 2 septembre 1762, d'une part, et les directeurs et gardes de l'Académie de Saint-Luc et communauté des maîtres peintres et sculpteurs de la ville et fauxbourgs de Paris, intimés, d'autre part; et entre ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, demandeur en requête du 18 décembre 1762 à ce que l'appellation et sentences dont il est appel fussent mis au néant; émandant, que le demandeur fut déchargé des condamnations contre lui prononcées par lesdites sentences; il fût ordonné que l'avis du substitut de notre procureur général du Châtelet, du 14 juillet 1761, ensemble la lettre de maîtrise du demandeur, du 14 août suivant, seroient exécutés selon leur forme et teneur, et que les défendeurs fussent condamnés en tous les déppens, tant des causes principale que d'appel et demandes, et les gardes et directeurs de l'Académie de Saint-Luc, défendeurs, d'autre part. Et entre *Jean-Antoine Nollet*, démonstrateur de physique; *Maurice-Quentin de La Tour*, notre peintre; *Charles-Nicolas Cochin*, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire perpétuel de l'Académie royale; *Claude-François Desportes*, notre peintre; *Jean-François Chardin*, notre peintre; *Jean-Baptiste Le Moyne*, notre sculpteur; *François-Thomas Germain*, écuyer, sculpteur, notre orfèvre; *Jean Restout*, notre peintre; *Jean La Roche*, notre arquebusier; *Jean-Baptiste Danville*, notre géographe; *Claude Le Bas*, mathématicien et notre opticien; *Jacques Bailli*, garde général de nos tableaux; *Jacques Balin*, notre orfèvre; *Pierre-Simon-Benjamin Duvivier*, graveur de nos médailles; *Jean-Baptiste Le Roy*, notre horloger; *Claude Dreuet*, peintre, notre graveur; *Jacques Roettiers*, notre orfèvre: Tous artistes logés par nous aux galeries du Louvre, demandeurs, en requête du 11 janvier 1763, à ce qu'ils fussent reçus parties intervenantes dans la contestation pendante en notre dite Cour, entre les directeurs et les gardes de l'Académie de Saint-Luc, communauté des maîtres peintres et sculpteurs de Paris, et le sieur *Pourvoyeur*, apprentif d'un des artistes logés aux galeries du Louvre, sur l'appel interjette par ledit *Pourvoyeur* de deux sentences de la chambre de police du Châtelet de Paris, desdits jours 11 août et 2 septembre 1762, il leur fût donné acte de ce que pour moyen d'intervention ils employoient le contenu en leur requête; y faisant droit, il fût ordonné que les lettres-patentes données par nous en faveur des demandeurs le 22 décembre 1608 et la déclaration confirmative du mois de mars 1671, l'une et l'autre enregistrées en notre dite Cour, seroient exécutées selon leur forme et teneur; en conséquence, que les apprentifs des demandeurs, qui conformément auxdites lettres-patentes et déclaration, auroient fait un brevet d'apprentissage par devant notaires, auroient rempli le tems d'étude nécessaire, et rapporteroient un certificat en bonne et due forme de l'artiste chez qui ils auront fait l'apprentissage, seront reçus maîtres, comme s'ils avoient fait l'apprentissage chez un des maîtres de la communauté, sans cependant qu'ils soient astraînts à faire chef-d'œuvre, à l'enregistrement de leur brevet d'apprentissage au bureau de la communauté, sans payer festins ni autres choses quelconques. Et pour avoir, par la communauté des peintres, voulu porter atteinte et préjudice aux droits et privilèges accordés aux demandeurs par lesdites lettres patentes et

déclaration, que les directeurs et gardes de l'Académie de Saint-Luc, défendeurs ci-après, fussent condamnés aux dépens, dommages-et-intérêts des demandeurs, et aux dépens de l'intervention, d'une part, et les gardes et directeurs de l'Académie de Saint-Luc et communautés des maîtres peintres et sculpteurs de la ville de Paris, *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, défendeurs, d'autre part. Et entre ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, demandeur en requête du 13 dudit mois de janvier, à ce qu'il fût donné acte de ce que pour défenses à l'intervention des artistes, il employoit le contenu en sa requête, et en lui adjugeant les conclusions par lui ci-devant prises, et icelles reprenant et augmentant, il lui fût; donné acte de ce que par leur requête d'intervention, lesdits artistes demandoient, ainsi que lui, l'exécution des lettres-patentes de 1608, et de la déclaration confirmative du mois de mars 1671; que ceux qui succomberont fussent condamnés en tous les dépens faits, tant en demandant que défendant, d'une part; et l'Académie de Saint-Luc et communauté des maîtres peintres et sculpteurs de Paris, et les artistes des galeries du Louvre, défendeurs, d'autre part. Et encore entre ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, demandeur en requête du 12 février 1763, à ce qu'en augmentant à ses précédentes conclusions, attendu que les contestations qui lui étoient suscitées sans prétexte, le privoient depuis quatre années de la jouissance d'un droit que Nous lui avons accordé, et auquel il a été reçu par l'avis injustement infirmé par les sentences dont est appel, et que cette privation lui étoit d'autant plus préjudiciable qu'il étoit chargé de famille, les défendeurs ci-après nommés fussent condamnés en douze cens livres de dommages-intérêts, ou à telle autre somme qu'il plairoit à notre dite Cour fixer, et que lesdits défendeurs fussent condamnés en tous les dépens, d'une part; et les directeurs-gardes de l'Académie de Saint-Luc et communauté des maîtres peintres, défendeurs, d'autre part. Et entre lesdits directeurs et gardes, et corps et communauté de l'Académie de Saint-Luc, demandeurs en requête du 13 février 1763, à ce qu'ils fussent reçus opposans à l'exécution de l'arrêt contre eux rendu au profit du défendeur ci-après nommé, le 22 janvier dernier, signifié le 3 du présent mois de février; faisant droit sur l'opposition, que ledit arrêt fût déclaré nul et de nul effet, et que le défendeur ci-après-nommé, fût condamné aux dépens, d'une part; et ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, défendeur, d'autre part. Et entre lesdits gardes et directeurs de l'Académie de Saint-Luc, et communauté des maîtres peintres, demandeurs en requête du 9 mai 1763, à ce que, attendu qu'il n'a jamais été obtenu de sentence en la chambre de police du Châtelet de Paris le 2 septembre 1762, et que la sentence du 20 août précédent n'étoit qu'une sentence d'instruction; que d'ailleurs tout avoit été jugé par la sentence du 2 septembre 1762, qui déclaroit le défendeur ci-après nommé non recevable dans sadite demande, et déclaroit nulles les lettres de maîtrise par eux prétendues surprises, et qui lui faisoit défenses d'exercer la profession de peintre, de laquelle sentence il n'y avoit point d'appel, le défendeur ci-après nommé fût déclaré purement et simplement non recevable dans l'appel par lui interjette de la sentence du 20 août 1762, et qu'il fût condamné en l'amende de soixante et quinze livres, ou en tout cas, que l'appellation fût mise au néant, il fût ordonné que ce dont est appel sortirait son plein et entier effet, et que ledit défendeur fût condamné en l'amende ordinaire de douze livres, que le défendeur fût condamné en tous les dépens, d'une part; et le sieur *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, défendeur, d'autre part. Et entre ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, demandeur en requête du 11 dudit mois de mai, à ce que, sans s'arrêter ni avoir égard à la requête et demande de la communauté des maîtres peintres du 9 dudit mois de mai, dans laquelle ils seroient déclarés non recevables, et dont en tout cas déboutés, il fût adjugé audit demandeur les conclusions qu'il avoit ci-devant prises, tant sur son appel que sur les dommages-et-intérêts qui lui étoient dûs; il fût donné acte de ce qu'aux risques, périls et fortunes de qui il appartiendra, il sommoit et dénonçoit auxdits gardes de la communauté des maîtres peintres, défendeurs ci-après, la requête d'intervention des artistes des galeries du Louvre, du 11 janvier

<sup>181</sup> Voici la lettre par laquelle Cochin annonçait au Directeur des Bâtimens l'issue de ce procès important (Arch. Nat., O<sup>1</sup>, 1299, f. 57. 27 septembre 1763).

Lettre de M. Cochin à M, le Marquis de Marigny, du 21 Aoust 1763.

M. J'ay l'honneur de vous faire part de l'événement du procès soutenu par les artistes logés aux Galeries du Louvre (sous votre protection et par vos bontés), contre les maîtres Peintres de la communauté de St-Luc. Ces derniers tentoient d'affoiblir les privilèges accordés par nos Rois en y apportant des modifications et des sujétions qui en auroient empêché l'usage. M. Seguyer, avocat général, après avoir exposé la cause de la manière la plus flateuse pour les artistes des Galeries du Louvre a conclu à ce que les Privilèges accordés à ces Artistes soient maintenus

selon la forme et teneur des lettres-patentes qui les établissent; les Maîtres Peintres, condamnés à 300 L. de dédommagement envers le sr *Pourvoyeur* qu'ils avoient refusé de recevoir Maître, quoique fondé sur ces privilèges, condamnés en outre aux dépens, et pour dernière conclusion a demandé la suppression des Mémoires produits par eux en la cause comme étant injurieux à quelques artistes des Galeries, ce qui a été jugé ainsi parla Cour.

Je suis, etc. Signé: Cochin.

En date du 31 août, le marquis de Marigny exprime à Cochin sa satisfaction de l'issue de ce procès. Sa lettre après l'énumération des différents articles de l'arrêt, se termine par ces mots: C'est gagner son procès en forme. (Note de Guiffrey.)

dernier, et la requête dudit demandeur du 14 dudit mois, employée pour défenses contre ladite intervention, il lui en donne pareillement acte de ce qu'il sommoit et dénonçoit aux artistes la requête de la communauté des maîtres peintres du 9 dudit mois de may, et de ce qu'il contresommoit aux artistes la requête de ladite communauté des maîtres peintres du 9 dudit mois de may, et de ce qu'il contresommoit aux artistes leurs propres interventions et la requête employée pour défenses contre icelle, et aux uns et aux autres la présente requête; ce faisant, que ceux des artistes ou de la communauté des maîtres peintres qui succomberont, fussent condamnés aux dépens, tant en demandant et défendant, d'une part; et les artistes des galeries du Louvre et communauté des maîtres peintres sculpteurs de Paris, défendeurs d'autre part. Et encore entre ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, demandeur en requête du 19 dudit mois de may, à ce que les conclusions par lui ci-devant prises, lui fussent adjugées, et y augmentant, attendu que la sentence dont étoit appel, sous la date du 2 septembre n'en étoit pas moins celle que lesdits gardes et directeurs et communauté ont dattée du 10 dudit mois de septembre, et conséquemment elle n'étoit plus dans sa force, ladite communauté des maîtres peintres fut déclarée purement et simplement non recevable dans sa demande, ou en tout cas déboutée avec dépens; et où notre dite Cour feroit quelque difficulté, ce qu'il n'y a pas lieu de présumer, en ce cas, subsidiairement, seulement en tant que besoin seroit, le demandeur fut reçu appellant incidamment de la même sentence, sous la date du 10 septembre 1762, que l'appel fut tenu pour bien relevé; ce faisant, que l'appellation de ladite sentence, ainsi que celle du 20 aoust précédent fussent mises au néant; emendant, décharger le demandeur des condamnations contre lui prononcées par les ditesses sentences ci-dessus dattées; en conséquence, il fut ordonné que l'avis du substitut de notre procureur général au Châtelet, la lettre de maîtrise du demandeur seroit exécutée, et que les directeurs de l'Académie de Saint-Luc, de la communauté des maîtres peintres, seroient condamnés aux dépens des causes principale, d'appel et demandes, d'une part; lesdits artistes des galeries du Louvre et communauté des maîtres peintres-sculpteurs, d'autre part. Et entre lesdits gardes et directeurs de l'Académie de Saint-Luc, demandeurs en requête du 27 juillet dernier, à ce qu'attendu qu'il ne s'agissoit point ici des privilèges des artistes des galeries du Louvre, lesdits artistes fussent déclarés purement et simplement non recevables dans leur demande en intervention, portée par leur requête du 11 janvier, ou en tout cas, qu'ils en fussent déboutés; et où notre dite Cour y feroit quelque difficulté, ce que les demandeurs n'estimoient pas, en ce cas, il fut donné acte aux demandeurs de ce qu'ils articuloient et mettoient en fait que depuis et pendant le brevet d'apprentissage de *Pourvoyeur*, ce dernier n'avoit point été logé chez le sieur *Desportes*; qu'il n'avoit point été nourri, éclairé ni chauffé chez lui; qu'il n'avoit pas pris la leçon du sieur *Desportes*; qu'au contraire il avoit un domicile particulier rue Feydeau, où il travailloit pour son compte, il seroit ordonné que le sieur *Pourvoyeur* seroit tenu d'avouer ou contester ces faits, et en cas d'aveu, que les fins et conclusions ci-devant prises par les demandeurs leur fussent adjugées; et en cas de déni, faire preuve, tant par titres que par témoins, devant tel de messieurs qu'il plairoit à notre dite Cour de nommer, sauf la preuve contraire; et attendu que c'étoient les ridicules prétentions du sieur *Pourvoyeur* qui avoient occasionné la demande en intervention des artistes des galeries du Louvre, il fut donné acte aux demandeurs de ce qu'aux risques, périls et fortunes des artistes des galeries du Louvre, ils sommoient et dénonçoient audit *Pourvoyeur* la demande en intervention desdits artistes, à ce qu'il n'en pût ignorer, et eût à la faire cesser, sinon à garantir et indemniser les demandeurs des condamnations qui pourroient être contre eux prononcées, il leur fut pareillement donné acte de ce qu'ils sommoient aux artistes des galeries du Louvre la présente demande, et leur contresommoit leur propre demande, et que ceux des défendeurs qui succomberoient fussent condamnés aux dépens d'une part et ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur* et les artistes des galeries du Louvre, défendeurs d'autre part. Et entre les artistes des galeries du Louvre, demandeurs en requête du 26 juillet audit an, à ce que sans s'arrêtera la demande des directeurs et gardes de l'Académie de Saint-Luc, dans laquelle ils seroient déclarés non recevables, ou en tout cas déboutés, les conclusions prises par les demandeurs par leur requête d'intervention, leur fussent adjugées, et que la communauté de Saint-Luc fut condamnée aux dépens faits sur ladite intervention, même en ceux réservés par l'arrêt d'appointement à mettre du 21 juin dernier; il fut donné acte aux

demandeurs de ce qu'aux risques, périls et fortunes des directeurs et gardes de l'Académie de Saint-Luc, ils sommoient et dénonçoient leur requête du 23 juillet dernier, au sieur *Pourvoyeur*, et de ce qu'ils leur contresommoient leur propre requête et demande aux uns et aux autres la présente requête; en conséquence, que ceux des défendeurs ci-après qui succomberoient fussent condamnés en tous les dépens faits tant demandant, défendant, que des sommation, dénonciation et contresommation, d'une part; et ladite communauté des peintres de l'Académie de Saint-Luc, et ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, défendeur, d'autre part. Et entre ledit *Pourvoyeur*, demandeur en requête dudit jour 26 juillet, à ce que lesdits gardes et communautés des maîtres peintres fussent déclarés purement et simplement non recevables dans leur nouvelle requête, ou qu'ils en fussent en tout cas déboutés, et qu'au surplus les conclusions contre eux ci-devant prises, lui fussent adjugées, et lui fût donné acte de ce qu'aux risques, périls et fortunes des directeurs de l'Académie de Saint-Luc, il somme et dénonce leur demande; et aux uns et aux autres la présente requête; en conséquence condamner ceux des défendeurs ci-après qui succomberoient en tous les dépens faits contre toutes les parties d'une part, et les artistes des galeries du Louvre, et la communauté des maîtres peintres de Saint-Luc, défendeurs, d'autre part. Et entre les directeurs et syndics en charge de la communauté des maîtres peintres de la ville de Paris, demandeurs en requête, du 9 aoust présent mois, à ce qu'il leur fût donné acte de ce qu'ils articuloient et mettoient en fait: 1° que *Pourvoyeur* n'avoit point aux termes des lettres-patentes, servi ledit sieur *Desportes* en qualité d'apprentif pendant cinq années; 2° qu'il n'avoit pas pris pendant ledit tems, des leçons chez ledit sieur *Desportes*, ni travaillé chez lui, ni dans son atelier, et pour le compte dudit *Desportes* sans interruption, comme un apprentif doit faire; 3° qu'au contraire le sieur *Pourvoyeur* a continué d'exercer l'art de peindre chez lui, dans sa chambre, en son particulier, pour son compte et à son profit comme il faisoit avant son brevet; 4° qu'il a fait même des absences fort longues de Paris, pour aller travailler dans les villes de province, notamment dans la ville d'Auxerre, où il a resté deux ans pendant les cinq ans de son apprentissage; 5° que le sieur *Desportes* qui a donné son certificat au sieur *Pourvoyeur*, n'est pas le même *Desportes* qui a passé le brevet d'apprentissage de *Pourvoyeur*, par conséquent ledit certificat ne peut être d'aucune conséquence; il fut ordonné que ledit sieur *Pourvoyeur* seroit tenu d'avouer ou contester lesdits faits; en cas d'aveu, que les conclusions ci-devant prises par les demandeurs leur fussent adjugées; et en cas de déni, il leur fût permis d'en faire preuve, et que les défendeurs ci-après nommés fussent condamnés aux dépens, d'une part; les artistes des galeries du Louvre et *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, défendeurs, d'autre part. Et entre ledit *Jean-Baptiste Pourvoyeur*, demandeur en requête du 11 aoust, à ce que la preuve des faits nouvellement articulés par lesdits maîtres peintres par leur requête du 9 aoust, présent mois, ensemble celles qu'ils ont demandé d'articuler d'autres faits en cause principale, étoit admissible, lesdits faits étant démentis par le certificat du sieur *Desportes*, l'un des artistes des galeries du Louvre; lesquels certificats étoient conformes à l'esprit des lettres-patentes accordées aux artistes des galeries du Louvre, lesdits maîtres peintres fussent déclarés purement et simplement non recevables dans leur demande, ou en tout cas ils en fussent déboutés, et qu'au surplus les fins et conclusions ci-devant prises lui fussent adjugées, il lui fût donné acte de ce qu'au risque, périls et fortunes des maîtres peintres, il sommoit et dénonçoit auxdits artistes la requête et demande de ladite communauté des peintres dudit jour 9 aoust, présent mois, et de ce qu'il contresommoit à ladite communauté des peintres, sa propre demande; ce faisant, que ceux des défendeurs ci-après qui succomberoient, fussent condamnés aux dépens, d'une part, et les artistes des galeries du Louvre et la communauté des peintres, défendeurs, d'autre part. Et entre les directeurs et gardes de l'Académie de St-Luc et communauté des maîtres peintres, demandeurs en requête du 18 aoust, présent mois, à ce qu'il leur fût donné acte de ce qu'aux risques, périls et fortunes des artistes des galeries du Louvre, ils sommoient et dénonçoient au sieur *Pourvoyeur*, l'intervention des artistes des galeries du Louvre, et leurs autres demandes, à ce qu'il ne pût en ignorer, et eût à les faire cesser, comme aussi de ce qu'aux risques du sieur *Pourvoyeur*, ils somment et dénoncent auxdits artistes les demandes dudit *Pourvoyeur*, et à ce qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance, et eussent à les faire cesser, même de ce qu'ils contresommoient aux uns et aux autres leurs propres demandes, et eussent à s'en désister, chacun à leur égard; et attendu que les demandeurs

dévoient être indemnisés, condamner ceux desdits *Pourvoyeur* ou des artistes des galeries du Louvre qui succomberoient, à garantir et indemniser les demandeurs de toutes les condamnations de dépens ou autrement qui pourroient intervenir contre eux, d'une part, et ledit sieur *Pourvoyeur* et les artistes des galeries du Louvre, défendeurs, d'autre part. Et entre lesdits artistes, demandeurs en requête du 18 dudit mois d'aoust, à ce qu'il fust ordonné que les termes injurieux portés dans les requêtes et mémoires imprimés de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs de Paris, seroient et demeureroient supprimés, il fût ordonné que l'arrêt à intervenir seroit lu, publié et affiché partout où besoin seroit jusqu'au nombre de deux cens exemplaires, aux frais de ladite communauté, en cinq cens livres de dommages-et-intérêts, applicables, du consentement des supplians, au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais, ou autre; que ladite communauté des maîtres peintres et sculpteurs fût condamnée aux dépens, d'une part, et la communauté des maîtres peintres et sculpteurs de ladite ville de Paris, et ledit Jean-Baptiste *Pourvoyeur*, défendeurs, d'autre part. — Après que de La Borde, avocat de *Pourvoyeur*, Charlot, avocat des directeurs et gardes de l'Académie de Saint-Luc et communauté des maîtres peintres et sculpteurs à Paris, et Le Roy,<sup>182</sup> avocat de *Cochin, Desportes*, et autres artistes logés aux galeries du Louvre, ont été ouïs, ensemble Séguier pour notre procureur général. NOTRE DITE COUR, reçoit les parties de Le Roi parties intervenantes; faisant droit sur ladite intervention, ensemble sur l'appel interjeté par la partie de de La Borde, sans s'arrêter aux requêtes et demandes dudit Charlot, ordonne que les lettres patentes du 22 décembre 1608, et la déclaration du mois de mars 1671, registrées en notredite Cour, seront exécutées selon leur forme et teneur; ce faisant, que les apprentifs des parties de Le Roy, qui conformément auxdites lettres patentes, et déclaration du Roy, auront fait un brevet d'apprentissage par devant notaires, auront rempli le tems d'étude nécessaire, et en rapportant un certificat de bonne et due forme de l'artiste chez lequel ils auront fait leur apprentissage, seront reçus maîtres, comme s'ils avoient fait apprentissage chez un des maîtres de la Communauté, sans cependant être astraits à l'enregistrement de leur Brevet d'apprentissage au bureau de la communauté, et à faire chef-d'œuvre, et à payer festins ni autres choses quelconques. En conséquence, a mis et met l'appellation et ce dont est appel au néant; émendant, décharge la partie de de La Borde des condamnations contre elle prononcées; ordonne que l'avis du substitut de notre procureur général du Châtelet de Paris, du 14 juillet 1761, ensemble la lettre de maîtrise de la partie de de La Borde, du 4 aoust suivant, seront exécutés selon leur forme et teneur; condamne lesdites parties de Chariot en trois cens livres de dommages-et-intérêts envers la partie de de La Borde; ordonne que les termes injurieux insérés dans le mémoire imprimé des parties de Charlot, seront et demeureront supprimés; condamne les parties de Charlot en tous les dépens envers toutes les parties, tant des causes principales que d'appel, intervention et demandes. Si mandons mettre le présent arrêt à exécution. Donné en Parlement le vingt aoust l'an de grâce mil sept cent soixante-trois et de notre règne le quarante-huitième. Collationné. DANET. Par la Chambre. *Signé*. DUFRANC. Signifié à procureur le 26 aoust 1763.

Archives nationales — Collection Rondonneau, AD — Pièce in-4°, de l'imprimerie de Prault; 11 pages. *Nouvelles archives de l'Art français. Recueil de documents inédits...*, 1873, p. 49. *Août-septembre* 1763. — La Tour expose au Salon du Louvre.

*Août-septembre* [25 août – 25 septembre] 1763. — Lemoine expose le buste de La Tour, en terre cuite, au Salon du Louvre (no. 163)<sup>183</sup> (*n. ICONOGRAPHY*).

*Livret; Réau* 1927, p. 151.

[Le buste] de M. de la Tour, Peintre... d'une vérité frappante.

*Journal encyclopédique*, .x.1763, p. 116

## Salon du Louvre 1763

Par M. De La Tour, Conseiller.  
Portraits en Pastel.

63. Monseigneur le Dauphin. [46.2154]

64. Madame la Dauphine. [46.2262]  
65. Monseigneur le Duc de Berry. [46.2172]  
66. Monseigneur le Comte de Provence. [46.2624]  
67. Le Prince Clément de Saxe. [46.155]  
68. La Princesse Christine de Saxe. [46.222]  
69. Autres Portraits sous le même N°.

[From ANON. 1763d:

Lemoine celebre sculpteur [46.2014]

Abbé musqué, frisé & paré... [46.2518 L'abbé Pommyer]

Par M. Le Moyne, Adjoint à Recteur.

163. Le Portrait de M. de la Tour. Buste en Terre cuite.

## CRITIQUES

Denis DIDEROT, *Salon de 1763*, Seznec & Adhémar 1957–67, I, pp. 149–250 [MSW0158]:

[p. 224]:

LA TOUR

La Tour est toujours le même. Si ses portraits frappent moins aujourd'hui, c'est qu'on attend de lui tout ce qu'il fait.

Il a peint le *Prince Clément de Saxe* et la *Princesse Christine de Saxe*, le *Dauphin* et presque toute sa famille. Le portrait du célèbre sculpteur Le Moyne est surprenant pour la vie et la vérité qui y sont.

C'est un rare corps que ce La Tour; il se mêle de poésie, de morale, de théologie, de métaphysique, et de politique. C'est un homme franc et vrai. C'est un fait qu'en 1756, faisant le portrait du roi, Sa Majesté cherchait à s'entretenir avec lui sur son art pendant les séances, et que La Tour répondit à toutes les observations du monarque: "Vous avez raison, sire, mais nous n'avons point de marine." Cette liberté déplacée n'offensa point et le portrait s'acheva. Il dit un jour à monseigneur le Dauphin qui [p. 225] lui parassait mal instruit d'une affaire qu'il lui avait recommandée: "Voilà comme vous vous laissez toujours tromper par les fripons, vous autres." Il prétend qu'il ne va à la cour que pour leur dire leurs vérités, et à Versailles il passe pour un fou dont les propos ne tirent point à conséquence, ce qui lui conserve son franc parler.

J'y étais, chez M. le baron d'Holbach, lorsqu'on lui montra deux pastels de Mengs, aujourd'hui, je crois, premier peintre du roi d'Espagne. La Tour les regarda longtemps. C'était avant dîner. On sert, il se met à table; il mange sans parler; puis, tout à coup, il se lève, va revoir les deux pastels et ne reparait plus.

Ces deux pastels représentent l'*Innocence* sous la figure d'une jeune fille qui caresse un agneau, et le *Plaisir* sous la figure d'un jeune garçon enlacé de soie, couronné de fleurs et la tête entouré de l'arc-en-ciel.

Il y a de ce Mengs deux autres pastels à l'École militaire. L'un est une *Courtisane athénienne*, c'est la séduction même et la perfidie. L'autre est un *Philosophe stoïcien* qui la regarde et qui sent son cœur s'émouvoir. Ces deux morceaux sont à vendre.

[p. 230]:

PERRONNEAU

Ce peintre marchait autrefois sur les pas de La Tour. On lui accorde de la force et de la fierté de pinceau. Il me semble qu'on n'en parle plus.

On en a parlé, mais pour dire beaucoup de mal des tableaux qu'il a exposés.

[p. 248]:

CHALLE

Il y a à côté de ces morceaux de sculpture un grand nombre de bustes; mais je ne me résoudrai jamais à vous entretenir de ces hommes de boue qui se sont fait représenter en marbre. J'en excepte le *Buste du Roi*, celui du *prince de Condé*, celui de *Mlle la comtesse de Brionne*, celui de *La Tour*, le peintre, et du poète *Piron*.

[Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS], *Lettre sur le Salon de M.DCC.LXIII. Lettre sur les arts, écrite à Monsieur d'Yfs de l'Académie royale des belles lettres de Caen par M. du P... académicien associé*, s.l., s.d.:

[p. 54] Parmi les portraits, vous distinguerez ceux de la Famille Royale par M. de la Tour & par M. Drouais; ....

[Élie-Catherine FRÉRON], *L'Année littéraire*, 1763, VI, lettre 7, 4.X., pp. 145–72; VI, lettre 15, 30.X., pp. 338–47 [MSW0149; CD xlvi 1286]:

[p. 153] Le célèbre M. de la Tour a exposé plusieurs portraits; on ne cesse d'admirer son Dessin, son execution & cette vérité sçavante avec laquelle il rend les divers effets de la nature les plus difficiles à traiter, tellement qu'on peut distinguer dans ses portraits jusqu'à divers degrés de force de la lumière, soit lorsque le Soleil brille dans tout son

<sup>182</sup> Not to be confused with La Tour's executor (*n. infra*), who was not an avocat. Possibly either Louis Le Roy, reçu 1754 (adviser to the duc de Penthièvre and other important families), or Pierre-Daniel-Jean Le Roy de Fontenelle, reçu 1734.

<sup>183</sup> Sent to Saint-Quentin in 1777: *n. infra*.

éclat, soit lorsque des nuages interceptent ses rayons: nuance fine & délicate que peu de personnes ont le talent de rendre.

[p. 160] M. le Moine a exposé le portrait du Roi en marbre, & quelques autres en terre cuite, dont la ressemblance est bien saisie; on a été particulièrement frappé par celui de M. de la Tour. Tous ces ouvrages se ressentent de ce feu & de ce sentiment vif de l'auteur à la vûe des beautés & des vérités de la nature.

Dom Claude JOURDAIN, lettre à Desfriches, 4.XII.1763 [cited Ratouis de Limay 1907, p. 116]:<sup>184</sup>

Je n'ay pas été content des portraits de La Tour.

[abbé de LA PORTE ou abbé Philippe Bridard de La Garde], "Description des tableaux exposés au Salon du Louvre, avec des remarques. Par une Société d'amateurs", *Mercur de France*, 1763, .IX., pp. 197–206; .X., II, pp. 182–93; .XI., pp. 188–218 [MSW0155; CD viii 99]:

[.X.1763, p. 197] M. DE LA TOUR.

Les suffrages du Public sont toujours les mêmes sur les productions du célèbre M. de La Tour. Parmi un grand nombre de Portraits qu'il a présentés cette année, on y distingue ceux de *Monseigneur le Dauphin* & de *Madame la Dauphine*, ainsi que ceux de *Monseigneur le Duc de Berry*, de *Monseigneur le Comte de Provence*, du Prince *Clément*, & de la Princesse *Christine* de Saxe. Il est difficile d'exprimer avec quel plaisir tout le monde est frappé de l'étonnante vérité des Portraits de M. Le Moine, Sculpteur du Roi, & d'un Ecclésiastique connu du Public, et très-consideré dans la Magistrature.

[.XI.1763, p. 207] M. LE MOINE.

Le Buste qui représent M. de la TOUR, Peintre, doit être regardé comme un modèle de perfection à tous égards: de même que l'est en Peinture le Portrait de M. le MOINE par M. DE LA TOUR.

[Charles-Joseph MATHON DE LA COUR], *Lettres à Madame \*\*\* sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées dans le Salon du Louvre en 1763*, Paris, 1763 [MSW0153; CD viii 101]:

Les productions en pastel de M. de La Tour ne manqueront jamais d'admirateurs, surtout quand il nous tracera, avec sa superiorité ordinaire, des Portraits aussi précieux pour notre Nation que ceux qu'il a exposés cette année.<sup>185</sup> J'ai remarqué assez de précision et même une sorte d'éclat dans les draperies que les Pastels ont rarement. Il faut en convenir; les beautés qu'on trouve dans les ouvrages de M. de La Tour sont de lui, et les défauts qu'on y voit sont de son art. Genre froid et borné, qui manque presque toujours d'expression et d'effet, qui rendent faiblement les passions, et qui ne sauroit exciter l'enthousiasme sublime que les Arts inspirent à ceux qui les aiment.

ANON. 1763c, "Arts. Peinture", *L'Avant-Coureur*, 1763, 35, 29.VIII., pp. 554–59; 37, 12.IX., pp. 586–87:

[p. 558] M. de la Tour continue de soutenir avec éclat la réputation que ses portraits lui ont si justement méritée.

ANON. 1763d, "Exposition des ouvrages de l'Académie royale de peinture...au Salon du Louvre...", *Journal encyclopédique*, 1763, vi, pt. 3, 15.IX., pp. 107–23; vii, pt. 1, 1.X., pp. 116–25; vii, pt. 2, 15.X., pp. 116–20 [MSW0152; CD xlvii 1287]:

[15.IX., p. 119] Parmi les portraits qui sont en assez grand nombre, on en distingue plusieurs; tels sont le portrait de Mgr. le Dauphin en pastel, celui de Madame la Dauphine, de Mgr. le Duc de Berry, de Mgr. le comte de Provence. Ces quatre portraits sont d'une ressemblance parfaite, & surtout celui de Mgr. le comte de Provence. On sçait que cette maniere de peindre ne rend pas toujours les effets aussi heureux, ni aussi détaillés que les autres façons. Les portraits du Prince Clément de Saxe & de la Princesse Christine, sa sœur, sont de toute vérité, ainsi que le portrait du Sr. le Moine, célèbre Sculpteur, représenté tel qu'on le voit ordinairement dans son atelier, c'est-à-dire, dans le négligé d'un homme vraiment occupé. On a vû avec beaucoup de plaisir celui d'un Abbé musqué, frisé & paré avec toute l'élégance possible, & qui semble regarder cet Artiste avec un sourire assez malin, & se moquer de son ajustement: ces deux tableaux qui sont du même Maître, sont d'une force de couleur & d'une expression qui étonnent.

[15.X., p. 116] On voit un Buste en marbre par le Sr. Le Moine, représentant le portrait du Roi, qui est très-ressemblant. Le portrait de Mde. La Comtesse de Brionne & celui de M. de la Tour, Peintre, sont d'une vérité frappante: ces deux morceaux sont en terre cuite & du même Artiste.

\*\*\*

27 août 1763. La Tour est à Versailles et, en traversant les appartements du roi, il est volé de sa tabatière en or.

L'an mil sept cent soixante trois, le Samedi vingt sept aout en l'hôtel et par devant nous Pierre Chenon, conseiller du Roi, commissaire au Chatelet de Paris, est comparu S. Maurice-Quentin Delatour, pensionnaire du Roi, conseiller de l'Academie royale de peinture, demurant aux galeries du Louvre à Paris. Lequel nous a dit que jeudi dernier fête de S'-Louis, sur les dix heures du matin en traversant les appartemens de Versailles, il lui a été volé dans la poche droite de sa veste, une tabatiere de chasse en or ayant des Trophées, dont celui de dessus sont des attributs de la chasse, le dessous les attributs de l'amour, les deux cotés des attributs de musique et les deux bouts des rosettes de fleurs, lesdits attributs en or de couleur; de laquelle déclaration nous lui avons donné acte et a signé en notre minute.

CHENON.

Vu la déclaration, je requiers pour le Roy être informé des faits contenus, pour, l'Information faite à moi communiquée, requérir ce que de raison, fait ce premier septembre 1763.

MOREAU.

Soit fait ainsi qu'il est requis fait, ce deux Septembre 1763.

LENOIR.

Arch. nat., Châtelet, Y 9689.

Information faite par Mons. Pierre Chenon, Conseiller du Roy, commissaire au Chatelet de Paris, à la Requete de Monsieur le Procureur du Roy, au sujet du vol fait au S. Delatour, suivant sa déclaration en datte du vingt sept aoust dernier.

En execution de l'ordonnance de M. le Lieutenant Criminel, Du Mercredy vingt en septembre Mil sept cent soixante trois, dix heures du matin, S' Maurice-Quentin de La Tour, agé de cinquante neuf ans, pensionnaire du Roy, Conseiller de l'Académie Royale de peinture, demurant aux galeries du Louvre à Paris, assigné par exploit du jour d'hier dont il nous est apparu après serment par luy fait de dire vérité et qu'il a déclaré n'être parent, allié, serviteur, ny domestique des parties, lecture a luy faite de sa declaration.

Dépose que le jour de la feste de S'-Louis dernier, sur les dix heures du matin, en traversant les appartements de Versailles, il luy a été volé dans la poche droite de sa veste une tabatiere de chasse en or ayant des Trophées dont celuy de dessus est des attributs de chasse et dessous des attributs de l'amour, les deux cotés des attributs de musique et les deux bouts des rosettes à fleurs, lesdits attributs sont en or de couleur qui est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture a luy faite de sa deposition a dit icelle contenir vérité, n'a requis taxe et a signé en notre minute.

CHENON.

Vu la Déclaration et l'Information, je requiers pour le Roy icelle être continuée. Fait le 23 septembre 1763.

MOREAU.

Soit fait ainsi qu'il est requis, fait ce 27 septembre 1763.

LENOIR.

Arch. nat., Châtelet, Y 9689.

<sup>184</sup> Gouzi 2000, pp. 133, 185 n.386 infers that Dom Jourdain knew La Tour, and perhaps suggests that he was among the group of artist friends of Dom Jourdain supportive of his maurist and Jansenist leanings; but that does not seem warranted by the letter.

<sup>185</sup> Ce sont les Portraits de Monseigneur le Dauphin, de madame la Dauphine, du Duc de Berry, du Comte de Provence, du Prince Clément de Saxe et de la Princesse Christine de Saxe. Parmi les autres morceaux de M. de La Tour, on a remarqué surtout celui d'un Ecclésiastique respectable et celui de M. Le Moine, Sculpteur du Roi. (*Note du critique*)

27 août 1763. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

25 septembre 1763. — Letter from Pierre Guy in Paris to Rousseau:

Le Second Graveur de votre portrait vous grave habillé en Armenien: et dès qu'il y aura une première Épreuve, je vous l'adresserai. Ce qui est cause que le premier n'est pas bien, c'est la quantité de fois que M. de Latour a fait retoucher à la planche. Cela avoit tellement dégoûté le Graveur que je vis le moment que, la Besogne étant finie, il alloit casser la planche. Nous espérons beaucoup du Nouveau: au reste c'étoit M. de la Tour qui avoit choisi le premier.

Je ne crois pas que Le Portrait que fait faire M. Coindet Soit en Armenien.

EE Correspondence online

7 octobre 1763. — Lettre de La Tour au marquis de Marigny à propos du prix des portraits de la famille royale.

Monsieur le Marquis,

Avant de répondre à la bonté que vous avez d'exiger que je mette un prix à mes ouvrages, permettez-moi de vous faire observer que les inquiétudes, les fatigues et le tems se multiplient en travaillant à la Cour: c'est par son talent qu'un homme délicat doit prouver toute l'étendue de son zèle, de son respect et de son amour pour ses souverains. Jugez, Monsieur le Marquis, de quel chagrin il est accablé quand l'ouvrage n'est pas digne de l'hommage qu'en qualité de bon sujet il voudroit rendre à tout ce que mérite le Roi et son auguste famille.

L'intérêt est noyé dans la masse des désirs de bien faire, et si malheureusement il surnage quelque fois, c'est que sa très petite fortune est dans un grand danger et qu'il est de son honneur de retirer un billet de 12,600 livres.

Je me trouve donc forcé, Monsieur le Marquis, pour vous obéir, de vous assurer que je serai content de 2,000 livres par portrait au lieu de 3,000 livres dont M. Gabriel m'avoit flatté, et que je me soumets avec la plus parfaite résignation à tout ce que Sa Majesté voudra bien en ordonner; je puis même protester que j'abandonnerois volontiers le paiement des cinq portraits, si mon désintéressement engageoit au même sacrifice ceux qui ont fait de si grandes fortunes dans ce qui s'appelle affaires, tant la gloire du Roi et le bonheur de l'État font uniquement toute mon ambition.

Je suis, avec le sentiment de la reconnaissance la plus dévouée et la plus respectueuse, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux Galleries du Louvre, ce 7 octobre 1763.

Le mauvais tems m'a empêché d'envoyer plus tôt à la Surintendance, à mes frais, les deux portraits de la Reine et de Monseigneur le Dauphin, suivant vos ordres. En voicy le receu.

Guiffrey et Toumeux, p. 14.

18 octobre 1763. — Letter from Toussaint-Pierre Lenieps in Paris to Jean-Jacques Rousseau:

Je comptois que vous répondriez à ma lettre sur la Question qui concernoit M. De la Tour, qui est venu chez moi a cause de votre portrait & par amitié. Je vis il y a peu M Guy qui me dit que la Tête de votre nouvelle Estampe étoit faite, qu'elle ressembloit au parfait, & que pour la finir, on atendoit ce que vous décideriez sur l'habillement. Je vis encore l'estampe qui sera mise à la tête de Julie, qui m'a paru parfaite, & pour le sens & pour la gravure, & enfin, j'ay vû l'abbé Delaporte, qui me dit que l'année ne finiroit pas sans que l'édition ne parut. Je ne vous entretiendrai pas des pièces qui ont paru contre vos ouvrages: aucune ne vaut la peine d'en rien dire, pas même celle de Mr. De Pompignan, aussi oment-elles les Boutiques du Palais, & bientôt celles des Beurrières de la Hâle.

EE Correspondence online

2 novembre 1763. — Lettre de Charles-Georges Fenouillot de Falbaire de Quingey (1727–1800), auteur dramatique, à La Tour.

[...] La renommée & le mensonge (car ils vont toujours de Compagnie) viennent quelquefois Se reposer à l'ombre de nos maronniers, mais ce n'est qu'après avoir parcouru le Reste du monde. Ils nous aprirent l'autre jour que Rousseau étoit mort; cela me parut difficile. Qu'est-ce en effet qui mourroit en luy, après que ses Ecrits ont assuré l'immortalité à son ame, come votre pinceau l'a fait a ses traits. C'est d'après votre Tableau que l'on vient de graver son Estampe, il m'a paru qu'il y manquoit une inscription, & j'ay osé la tracer. Je ne sais Si elle est bonne, mais je sais au moins qu'il y auroit du courage à l'y mettre. Je vous l'envoie, Si elle vous plaît, votre approbation lui fera plus d'honneur qu'elle n'en pourroit attendre du Burin.

Rousseau prenant toujours la nature pour Maître  
Fut de l'humanité l'Apôtre & le Martyr;  
Les mortels qu'il voulut forcer à Se connoître  
S'étoient trop avilis pour ne l'en pas punir.  
Pauvre, errant, fugitif & proscrit sur la Terre,  
Sa vie à ses Ecrits servit de Commentaire.  
La fiere Vérité dans Ses hardis tableaux,  
Scût en dépit des Grands, montrer ce que nous Somes;  
Il devoit de nos jours trouver des échafauds,  
Il aura des Autels, quand il naîtra des homes.

Je doute, Mr, que ce soit Sitôt, non pas qu'il n'en existe encore quelques uns, mais ils Sont en Si petit nombre aujourd'huy, qu'il faudra une longue fermentation avant que ce foible levain puisse agir sur toute la masse, à laquelle il est mêlé. Trois Esprits Destructeurs planent depuis longtems Sur notre Hémisphère, & empêchent l'action des Génies Créateurs qui s'élevent de tems en tems parmi nous. Ce Sont, l'esprit de la Cour, l'esprit de l'Eglise, & l'esprit de la frivolité. Il y en avoit un quatrième qui tenoit de tous les trois, mais que l'on vient heureusement de chasser, l'esprit des Jesuistes: Quand pourra t'on en faire autant des autres? En attendant, il faut prendre patience, haïr les méchants, plaindre les Sots, mépriser les Grands; C'est ce que je fais sous mes Chataigniers, et vous devant votre Chevalet, &c. Malgré le Tumulte de Paris, au milieu du Bruit qu'i font les équipages, les pièces nouvelles & la nouvelle Edition des Oeuvres de Pompignan.

Souvenez-vous, quelque fois de votre Ami.

Fenouillot, a Castel nouvel  
29<sup>bre</sup> 1763

22 novembre 1763. — Marriage of La Tour's cousin Raphaël Joret, marchand à Beaune, veuf de Marguerite Huguenet, with Anne Poirier, marchande à Seurre, Côte-d'Or. Témoins de l'épouse: Antoine Mallet, beau-père, marchand; Denis Escard, lieutenant au régiment royal Picardie cavalerie, Jean-Baptiste Terrier, marchand de montres; Jean-Jacques-Yves Oudoz, greffier en chef au baillage de Beaune, cousin de l'époux; Jacques Poirier, marchand, frère de l'épouse; Louis Manveillard, marchand à Verdun; Claude Joly, huissier à Seurre, beaux-frères de l'épouse.

Registre paroissial, Suere, Archives départementales de la Côte-d'Or,  
p.451/489

25, 26 novembre, 31 décembre 1763. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

Novembre 1763. — M. de C\*\*\* returns with another poem, Épitre à M. de comte de S\*\*\*:

Latour à ses portraits donne l'âme & la vie.

Par M. de C\*\*\*

*Mercur de France*, novembre 1763, p. 79.

15 décembre 1763. — Letter from Pierre Guy in Paris to Rousseau:

M. Delatour a déjà fait retoucher Sur votre Nouveau portrait, La fourrure de l'habit Et du Bonnet, Le Graveur y travaille actuellement.

EE Correspondence online

27 décembre 1763. — Letter from Pierre Guy in Paris to Rousseau:

Vous trouverés aussi votre portrait en grand, qui est Roulé avec une petite Collection de ce que l'on m'a conseillé de vous envoyer: il y en a que je crois qui vous feront plaisir. A propos de Graveure,

M. de La Tour a fait retoucher Et l'habillement Et le Bonnet de votre Second portrait, on a fait venir des Armeniens pour bien copier les Vestement: j'ay déjà vu le travail; Et je crois qu'on n'a pas eu Egard à la description que vous faites du Bonnet, j'ay voulu m'en plaindre, mais on m'a fermé la bouche en me disant que c'étoit l'avis de M. la Tour: Ces Messieurs avec beaucoup d'Esprit, ont parfois du Caprice.

EE Correspondence online

1764

12 avril 1764. — The final document in the Pierre Salles case (*v. supra* 26.VIII.1758).

Douze avril mil sept cent soixante quatre sont comparu pardevant les Conseillers du Roy Notaires au chatelet de Paris soussigné Les sieurs Charles et Maurice Quentin de La Tour nommés aux actes dont les minutes sous des autres parts

Lesquels ont reconnu avoir presentement reçu des. Seigneurs President de la Fortelle, et dud. Seigneur Jean Baptiste Joseph Langlois de la Fortelle Cons<sup>sr</sup> au parlement son fils aussé nommés aux actes dans les minutes sous des autres parts, a ce presents, au choix et comme caution solidaires, scavoir Led. seigneur President de La Fortelle, desd. sieur et Dame salles, et led. seigneur Jean Baptiste Joseph Langlois de La Fortelle, dud. Seigneur Prsident de la Fortelle son pere, le tous envers lesd. Sieurs de La Tour, par les mains et des deniers dud. Seigneur President de la Fortelle, en ecus de six livres et monnoye ayant cours comptés et reellement delivrés a la vüe des notaires soussignée, la somme de Trente mille cinq cent soixante livres dix sept sols six deniers

Scavoir

Trente mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal Int et en déduction de celle de quatre vingt mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal due par lesd. Sieur et Dame Salles aux d. sieurs de La Tour pour les causes enoncées en l'acte de cautionnement passé devant M<sup>e</sup> Laideguive L'un des notaires soussignée et son confrere Le dix neuf may mil sept cent cinquante neuf dont la minute est des autres paretre, pour raison de laquelle creance tant en principal qu'interest led. Seigneur President de La Fortelle s'est rendu Caution solidaire desd. sieur et Dame Salles envers lesd. Sieurs de La Tour par le meme acte, et led. sieur Jean Baptiste Joseph Langlois s'est rendu Caution solidaire dud. Seigneur son pere par l'acte du vingt six mars mil sept cent soixante deux dans la Minute est cy devant.

Et trois cent quatre vingt livres Treize sols six deniers pour les interests de lad. somme de trente mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal echus depuis le premier Janvier dernier jusqu'a ce jour deduction faite des impositions.

De laquelle somme de trente mille cinq cent soixante livres dix sept sols six deniers lesd. Sieurs de La Tour quittent et dechargent d'autant lesd. Seigneurs de La Fortelle, Lesd. Sieur et Dame salles et tous autres sans prejudice des cinquante mille livres de principal qui leur restent dus par lesd. Sieur et Dame Salles et des interest qui en sont dues depuis led. jour premier Janvier dernier et qui en echoueront à l'avenir, pourquoy Lesd. Sieurs De la Tour font toutes reserves necessaire de tous leurs droits actions privilete, hypotiques cautionnemens et solidité Letous tant contre lesd. Sieur et Dame Salles que contre les seigneurs President et La Fortelle, led. seigneur son fils et la succession de led. Dame Langlois qui etoit aussy caution solidaire dud. Seigneur President de La Fortelle suivant led. acte du vingt six mars mil sept cent soixante deux dont la minute est dy dessus, sans aucunement déroger auxd. Droits, actions, privilege, hypothèque, cautionnement en solidité.

Reconnoissant en outre lesd. Sieurs de La Tour avoir été payé des interests de Lad. somme de quatre vingt mille cent quatre vingt livres quatre sols de principal echus depuis le premier Janvier mil sept cent cinquante neuf jusqu'aud. Jour premier janvier dernier, tenu par led. Seigneur Prsident de La Fortelle, que par Mr Hocquart Tresorier de L'artillerie de France et L'aquit dud. Seig<sup>r</sup> President de La Fortelle suivant les quittances que Lesd. Sieurs de La Tour en ont donnés tous pardevant notaires qui sont signatures ?, lesquelles quittances ne servivont que d'un seul et même acquis avec les presentes

Sous la réserve que fait en outre led. sieur Charles De La Tour de tous ses droits actions privilege s et hypotque en solidité contre lesd. Sieur et Dame Salles pour raison des trois mille livres de rente viagere qui luy ont été constitué par led. Sieur Salles par contrat

passé devant Fortier et son confrere No<sup>res</sup> a Paris le neuf juin mil sept cent quarante sept et au payement de laquelle rente lad. D<sup>e</sup> Salles s'est obligée solidairement avec led. sieur son mary.

Et pour par Led. Seigneur President de La Fortelle exercer la repetition de lad. somme de trente mille cinq cent soixante livres dix sept sold six deniers par luy cy dessus payee, tant contre led. Sieur et Dame Salles que contre tous autres qu'il appartiendra, lesd. sieurs de La Tour l'ont mis et subrogé en tous leurs droits actions privilege et hypoteques sans reservations aucune garantie restitutions de deniers faite ny recours de quelconque et sans aucune preference ny concurrence avec eux pour raison des Cinquante mille livres de principal et interests qui leur restent du de la creance cy dessus enoncé

Consentants les parties mention des presentes etre faite en leur absence par les notaires premiers requis sur toutes pieces qui besoin sera

Fait et passé a paris en l'etude Lesd. jour et an avant midy et ont signé

De la Tour	De La Tour
Langlois De La Fortelle	Langlois De La Fortelle
Bouard	Laideguive

AN MC/XXIII/624

12 mai 1764. — Claude Bernier de Saint-Martin (*v. SUPPLIERS*) sends an open letter to La Tour concerning the glass of Saint-Quirin whose white colour renders it specially suitable for pastels. It is published in the *Mercur de France* the following month:

Manufacture de Glaces.  
*Lettre à M. De la Place.*

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien insérer dans le Mercure prochain la Lettre ci-joine que j'adresse à *M. Delatour*. Comme ce qu'elle contient peut intéresser les Peintres en pastel en général ainsi que les Amateurs de ce genre de peinture, & que vous semblez [p. 158] vous faire une loi de ne jamais obmettre d'annoncer ce qui peut être de quelque utilité, j'ose me flatter que vous m'accorderez la grace que je vous demande.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Berniere

*Lettre de M. Berniere, Contrôleur des Ponts & Chaussées, à M. Delatour.*

Il y a longtemps, Monsieur, que je vous ai entendu vous plaindre de ce que les plus belles Glaces, ayant toujours un peu de couleur, altèrent celles que vous sçavez employer si heureusement pour faire ces portraits admirables dont la vérité nous surprend & nous enchante, & qui vous ont acquis la réputation si justement méritée de premier Peintre en ce genre. Les glaces de France sont cependant les plus belles du monde, & il faut convenir que ceux qui sont à la tête de cette Manufacture n'épargnent ni soins ni dépense pour parvenir à les rendre parfaites; mais c'est un vice propre à la soude [p. 159] d'Espagne de produire un verre sombre & verdâtre, & c'est grand dommage qu'on n'ait pu jusqu'à présent employer à la confection de nos glaces françoises, les mêmes ou semblables matières qui servent à former ce beau verre d'Angleterre qui se fait sans soude d'Espagne, & qu'on appelle sur le lieu *Flint-Glass*. Expression que nous pourrions traduire par celle de *verre de pierre à fusil*, parce que apparemment c'est un caillou de cette espèce qui tient lieu de sable dans la composition de ce verre.

Cet inconvénient fait que vous recherchez les glaces les moins épaisses. Mais si vous gagnez par là quelque chose du côté de la couleur de ces glaces, vous perdez davantage du côté de leur force, & vous avez à craindre que trop minces & trop foibles, elles ne soient fracassées au moindre choc, & que leurs éclats ne détruisent en un moment un chef-d'œuvre souvent précieux à toute une famille, précieux par lui-même, & dont la perte st d'autant plus sensible encore, qu'elle est irréparable.

J'ai vu d'autres Artistes se retourner du côté du verre appelé ici communément verre de Boheme, mais qui se tire de la verrerie de Saint Quirin, dans le país [p. 160] Messin. Ce verre est beau & porte infiniment peu de couleur; mais les surfaces n'en étant pas droites, on y apperçoit une espèce d'ondulation désagréable & fatigante pour la vue, qui defigure le tableau qu'on voit à travers, & souvent dans de certaines positions empêche entièrement de l'apercevoir.



Me seroit-il permis de vous proposer quelques moyens que j'ai imaginés pour remédier à ces inconveniens? Je pense que tout Citoyen se doit à la Patrie; qu'avec une intention pure de la servir il ne peut être blâmable en cherchant à remplir ce devoir; & que lorsqu'il n'a ni le talent ni l'occasion de la servir dans les grands objets, il doit toujours se trouver très-flatté de l'aider dans les petits. Je crois que vous m'accordez cela; en conséquence voici ce dont il s'agit.

Vous connoissez ma manufacture de glaces & verres courbés; vous sçavez qu'on peut y rendre régulièrement courbe une glace prise droite; de là vous pouvez inférer qu'on peut aussi y rendre plus droit un carreau de verre qu'on aura pris l'étant moins. En effet un verre gauche & ondulé étant mis dans un de mes fours, sur un moule [p. 161] convenable, y devient parfaitement droit, & par-là cesse d'avoir ces ondulations dont je viens de parler; il acquiert ces deux perfections sans rien perdre de sa transparence & de son éclat; à travers un tel verre un portrait paroît exactement tel que l'Artiste l'a fait, & sans qu'aucune de ses couleurs soit altérée ou chargée.

Il est un second moyen de corriger les irrégularités de ces verres; c'est de leur donner une courbure régulière, & je pense que ce moyen seroit le meilleur dans le cas dont il s'agit; car comme on ne veut pas que le pastel touche au verre qui le couvre, on est obligé de donner beaucoup d'épaisseur à la bordure pour laisser entre le pastel & le verre une espace vuide qu'il faut faire d'autant plus grand qu'on remarque plus de hauteur dans les inégalités du verre; il en résulte que le tableau est fort enfoncé, qu'il faut être presque en face pour le voir; & que le tout forme une grande saillie sur le mur de l'appartement.

Si l'on employoit un verre bombé, la bordure n'auroit des deux côtés que l'épaisseur ordinaire des tableaux à l'huile; le portrait seroit vu comme un [p. 162] portrait à l'huile sans être enfoncé dans sa bordure; & le verre qui seroit pardessus, *étant bombé*, en seroit infiniment plus fort & plus capable de résister aux accidens. Il suffiroit de donner 8 à 10 lignes d'élévation au milieu d'un verre fait pour couvrir les plus grandes toiles à pastel.

Vous sentez aussi combien ces verres bombés peuvent être avantageux pour couvrir des médaillons en plâtre fin, en cire, & en autres matières qu'on veut préserver des mouches, de la fumée, & de la poussière.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 12 Mai 1764.

Nota. *Le Bureau de cette Manufactures, est rue des Prouvaires, la première porte Cochere à gauche en entrant par la rue Saint Honoré.*

*Mercur de France*, VI.1764, pp. 157–62

A near contemporary summary was published in a glass text:

Le Verre blanc de la Verrerie de Saint-Quirin, s'emploie par préférence pour couvrir les pastels. M. de Bernieres, Contrôleur des Ponts & Chaussées, dans une lettre à M. de la Tour, Peintre en Pastel le plus célèbre, en date du 12 Mai 1764,<sup>186</sup> ne craint point de le préférer pour cet usage aux glaces, même les plus minces, parce que, malgré les soins & les dépenses que les Chefs de la Manufacture s'empressent d'apporter pour les rendre parfaites, *ayant toujours un peu de couleur, elles peuvent altérer celles que ce Peintre célèbre sait si bien employer*, & qui, par leur minceur, plus sujettes à être fracassées au moindre choc, pourraient par leurs éclats, *détruire en un instant un chef-d'oeuvre, dont la perte est d'autant plus sensible quelle est irréparable*; mais M. de Bernieres voudrait que le verre, pour acquérir une plus grande perfection, passât dans les fours de sa Manufacture, ou sur un moule convenable. Il assure qu'il lui fait perdre son *ganche* & ses ondulations, sans rien perdre de sa transparence & de son éclat; comme il entreprend de lui faire prendre régulièrement toutes sortes de coudes, ainsi qu'à la glace. Ces verres courbés, dont M. de Berniere n'est pas à Paris le seul Entrepreneur, sont fort utiles à vitrer des retours de châssis cintrés de comptoir, de montres de Marchands, de Bibliothèques, &c.<sup>187</sup>

Pierre Le Vieil, *L'Art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, Paris, 1774, p. 233f

26 mai 1764. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

29 mai 1764. — Letter from Toussaint-Pierre Lenieps in Paris to Jean-Jacques Rousseau:

J'ay sçu de vos nouvelles par Mr Guy & par un ami de Geneve, qui m'ont tranquilisé. Il a beaucoup été question de vous à l'ocasion de la mort du Maréchal de Luxembourg, come encore avec M. De la Tour sur vôtre portrait, qu'il retouche & qu'il me remettra pour vous le faire agréer.

EE Correspondence online

2 juin 1764. — La Tour collabore au rapport sur l'invention du sieur Pellechet (1721–1758; *v. ARTISTS*) pour fixer le pastel qui est reconnu utile et méritant d'être encouragé.

*Approbation du secret pour les pastels à l'huile.* — M. Hallé, Professeur, M. Bachelier, Adjoint à Professeur, M. De La Tour, Conseiller, et M. Roslin, Académicien, ont fait rapport à l'Académie qu'ils ont fait usage et éprouvé par plusieurs essais une nouvelle façon de preparer avec des huiles les toiles ou tafetas, et les pastels destinés à y peindre, dont le résultat est que ce pastel s'attache et prend toute la consistance d'un tableau peint à l'huile, qu'ils en ont trouvé l'usage facile et avantageux, et que les diverses épreuves auxquelles ils ont exposé les tableaux qu'ils ont faits par ce procédé n'y ont cause aucune alteration. En conséquence, sur la demande faite par la Dame Pellechet, veuve du sieur Pellechet, qui avoit inventé cette nouvelle préparation, l'Académie declare que cette découverte lui paroît très utile à l'exercice des Arts, et du nombre de celles qui méritent d'être encouragées.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 253-254.

Je soussigné secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture & de sculpture, certifie le présent extrait véritable & conforme à l'original.

A Paris, ce 4 Juin 1764, signé COCHIN

Le pastel à l'huile de l'invention du sieur Pellechet approuvé de l'Académie royale de peinture & de sculpture de Paris, se fait & vent chez Mademoiselle Sellier, de l'Académie de S. Luc, au Bain de la Seine, rue Guénégaud, près le Pont-Neuf à Paris.

Repr. *L'Avant-Coureur*, 27.V.1765, pp. 320f, with Cochin annotation and note

29 juillet 1764. — Letter from maréchale de Luxembourg to Rousseau after the death of her husband:

Vous aviez demandé à La Roche ce qu'on avoit fait de votre portrait, puvé vous imaginé qu'un autre que moy s'en soit emparé, je vous assure qu'il ne me quittera de ma vie, je voudrais bien estre assé heureuse pour dir de même de l'original mais les bonheurs ne sont plus fait pour moy.

EE Correspondence online

7 août 1764. — La Tour is mentioned in a letter from Jean-Jacques Bachelier to the marquis Marigny about Bachelier's pupil Jean-Baptiste Le Paon who had complained of being required to make repeated copies of Bachelier's *Résurrection*, which Bachelier disputed:

Je n'ai pas assé de confiance dans mes talens pour forcer personne a les etudier. Mrs Falconnet et La Tour sont témoins que je lui ai fait copier autre chose que mes ouvrages savoir plusieurs Parrocel et autres grands maîtres comme plus analoges a son genre.

Bachelier 2000, p. 24

28 septembre 1764. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

29 septembre 1764. — Letter from Toussaint-Pierre Lenieps in Paris to Jean-Jacques Rousseau:

Aprenez, Mon Cher Ami que depuis plus d'un mois, j'ay dans mon Cabinet votre Portrait peint par M. De la Tour que ce dernier m'a envoyé pour vous faire parvenir come un Tribut à l'amitié & au

<sup>186</sup> Voyez cette Lettre insérée dans le *Mercur* de Juin de la même année.

<sup>187</sup> Voyez sur cette manière de courber le verre, l'*Architecture pratique* de Bullet, déjà citée, pag. 373.

çavoir. Vous me direz donc où je dois l'adresser, pour que je puisse remplir les vûes du Peintre qui vous est très attaché.

EE Correspondence online

14 octobre 1764. — Letter from Jean-Jacques Rousseau in Môtiers to Henri Laliaud (1718–1780), apothicaire à Nîmes:

Voici, Monsieur, celle des trois estampes que vous m'avez envoyées qui dans le nombre des gens que j'ai consultés, a eu la pluralité des voix. Plusieurs cependant préfèrent celle qui est en habit françois, et l'on peut balancer avec raison, puis que l'une et l'autre ont été gravées Sur le même portrait peint par M. de La Tour. Quant à l'estampe où le visage est de profil, elle n'a pas la moindre ressemblance; il paroît que celui qui l'a faite ne m'avoit jamais vu, et il s'est même trompé Sur mon age.

Je voudrois, Monsieur, être digne de l'honneur que vous me faites. Mon portrait figure mal parmi ceux des grands phylosophes dont vous me parlez, mais j'ose croire qu'il n'est pas déplacé parmi ceux des amis de la justice et de la vérité...

EE Correspondence online

14 octobre 1764. — Letter from Jean-Jacques Rousseau in Môtiers to Toussaint-Pierre Lenieps:

Puisque malgré ce que je vous avais marqué ci-devant, mon bon ami, vous avez jugé à propos de recevoir pour moi mon second portrait de M. De La Tour, je ne vous en dédirai pas. L'honneur qu'il m'a fait, l'estime et l'amitié réciproque, la consolation que je reçois de son souvenir dans mes malheurs, ne me laissent pas écouter dans cette occasion une délicatesse qui, vis-à-vis de lui, serait une espèce d'ingratitude. J'accepte ce second présent, et il ne m'est point pénible de joindre pour lui la reconnaissance à l'attachement. Faites-moi le plaisir, cher ami, de lui remettre l'incluse, et priez-le, comme je fais, de vous donner ses avis sur la manière d'emballer et voiturier ce bel ouvrage, afin qu'il ne s'endommage point dans le transport. Employez quelqu'un d'entendu pour cet emballage, et prenez la peine aussi de prier Messieurs Rougemont de vous indiquer des voituriers de confiance à qui l'on puisse remettre la caisse pour qu'elle me parvienne sûrement et que ce qu'elle contiendra ne soit point tourmenté. Comme il ne vient pas de voituriers de Paris jusqu'ici, il faut l'adresser, par lettre de voiture, à M. Junet, directeur des Postes à Pontarlier, avec prière de me la faire parvenir. Vous ferez, s'il vous plaît, une note exacte de vos déboursés et je vous les ferai rembourser aussitôt. Je suis impatient de m'honorer en ce pays d'un travail d'un aussi illustre artiste et des dons d'un homme aussi vertueux.

H. Buffenoir, *Les portraits de J.-J. Rousseau*, t. I, p. 35-36; EE Correspondence online

14 octobre 1764. — Lettre de J.-J. Rousseau à La Tour, incluse dans la lettre adressée à Le Nieps.

Môtiers, le 14 octobre 1764.

Oui, monsieur, j'accepte encore mon second portrait. Vous savez que j'ai fait du premier un usage aussi honorable à vous qu'à moi, et bien précieux à mon cœur. Monsieur le Mareschal de Luxembourg daigna l'accepter: madame la Mareschale a daigné le recueillir. Ce monument de votre amitié, de votre générosité, de vos rares talents, occupe une place digne de la main dont il est sorti. J'en destine au second une plus humble, mais dont le même sentiment a fait choix. Il ne me quittera point, monsieur, cet admirable portrait qui me rend en quelque façon l'original respectable; il sera sous mes yeux chaque jour de ma vie; il parlera sans cesse à mon cœur; il sera transmis après moi dans ma famille; et ce qui me flatte le plus dans cette idée est qu'on s'y souviendra toujours de notre amitié.

Je vous prie instamment de vouloir bien donner à M. Le Nieps vos directions pour l'emballage. Je tremble que cet ouvrage, que je me réjouis de faire admirer en Suisse, ne souffre quelque atteinte dans le transport.

H. Buffenoir, *Les portraits de J.-J. Rousseau*, t. I, p. 36-37; autograph document presented by the Société des amis du musée de La Tour to the musée Antoine-Lécuyer, 1932 (Fleury & Brière 1954, p. 84); inv. LT 93.

21 octobre 1764. — Lettre de J.-J. Rousseau à M<sup>me</sup> La Tour de Franqueville<sup>188</sup> au sujet du transport de son portrait.

A Motiers, le 21 octobre 1764.

La fin de votre dernière lettre, chère Marianne, m'a fait penser que je pourrais peut-être vous obliger, en vous mettant à portée de me rendre un bon office. Voici de quoi il s'agit. Mon portrait peint en pastel par M. de La Tour, qui m'en a fait présent, a été remis à M. Le Nieps, rue de Savoie, pour me le faire parvenir. Comme je ne voudrais pas exposer ce bel ouvrage à être gâté dans la route par des rouliers, j'ai pensé que si votre bon papa<sup>189</sup> était encore à Paris et qu'il put sans incommodité mettre la caisse sur sa voiture, il voudrait bien peut-être, en votre faveur, se charger de cet embarras. Cependant, comme il se présentera dans peu quelque autre occasion non moins favorable, je vous prie de ne faire usage de celle-ci qu'en toute discrétion.

H. Buffenoir, *Les portraits de J.-J. Rousseau*, p. 37.

26 octobre 1764. — Lettre de Mme Alissan de La Tour to Rousseau, expressing disappointment that she had to hand over the La Tour pastel of Rousseau to her friend Henri Bréguet to take to Rousseau in Switzerland without seeing it, since it was securely wrapped:

Non, le sort ne me réserve point de satisfaction sans mélange: vous en allés juger mon cher ami. J'étois hier à table, chés moi, avec M<sup>rs</sup> du Phly<sup>190</sup> que vous connoissés, du Terreau de Paris, Papa Breguet, et son jeune compagnon de voyage, quand on me remit votre lettre. A peine le diné étoit-il fini, que j'allai m'enfermer dans mon Cabinet pour la lire. Le premier sentiment qu'elle m'inspira fut la reconnaissance. Il n'y avoit pas un moment à perdre pour mettre vos faveurs à profit: Papa devoit partir ce matin. M. du Phly qui n'est point dans mon secret me génoit horriblement: j'appelai Papa avec le plus grand empressement: je jouissois du plaisir qu'il alloit avoir à m'entendre. Je lui dis ce que vous demandés de lui: il me répondit, qu'il se chargeroit bien volontiers de la commission dont vous daignés l'honorer; pourvu que la caisse pût s'arranger sur sa voiture, qui est très petite, et à condition que vous permettrés que ce ne fut pas par rapport à moi qu'il vous rendit ce léger service. Voila ce qui s'appelle faire un compliment vraiment honneste! Papa connoît bien la route de mon coeur. J'appelai M<sup>r</sup> du Terreau, de qui nous avions besoin pour faire reconnoître Papa de M<sup>r</sup> LeNieps, ne voulant pas produire ma lettre. Tout ce mouvement fit sentir à M. du Phly, que j'étois en affaire avec ces M<sup>rs</sup>; il me connoît; n'en conclut rien à mon désavantage; et sortit. Aussi tôt que nous fumes libres, il me vint à l'esprit, que si M<sup>r</sup> du Terreau vouloit m'introduire chés M<sup>r</sup> LeNieps, je pourrois voir votre portrait: c'étoit une occasion que je ne retrouverois jamais: il le voulut bien. L'espérance de contribuer à la sûreté de ce précieux ouvrage m'avoit enchantée: celle de le voir mit le comble à mon enthousiasme: cette démarche me paroît toute simple: voit on des inconveniens à ce qu'on desire? Je prends le carrosse d'un homme qui m'arrive sur ces entrefaites; je le renvoie lui; je m'embarque avec M<sup>rs</sup> Bréguet et du Terreau pour aller chez M<sup>r</sup> LeNieps; le coeur me bat: la joye petille dans mes yeux; nous arrivons ... il étoit emballé! Mais emballé ... comme par les mains de La Jalousie. Ah! mon ami, cela est affreux. Aussi en eus-je un mal de teste ... Il faut pouvoir saisir une idée de cette espèce, avec autant d'avidité, et de force que moi, pour savoir ce qu'il en coûte de la perdre. Toute ma ressource fut de m'oublier totalement, pour ne songer qu'à vous: je me fis donner votre portrait: et je le portai sur mes genoux, depuis la rue de Savoye, jusque dans la rue du Bacq; où j'allai voir si la voiture de Papa pourroit le contenir sans risques. Heureusement la place qu'il lui destinoit paroissoit faite exprés. Enfin, il fallut faire mes adieux à cet excellent homme; et je quittai avec un regret presque égal, le dépôt et le dépositaire. Mon ami, croyésvous ne me rien devoir pour la fausse joye que vous m'avez causée? sûrement l'intelligence ne vous manquera pas: puissiez-

<sup>188</sup> Mme Alexandre-Jean-Baptiste Alissan de La Tour, née Marie-Anne Merlet de Foussomme (1730–1789), auteur.

<sup>189</sup> Henri Bréguet (c.1696–1767), a merchant in Les Verrières and bourgeois of Neuchâtel.

<sup>190</sup> Ralph Leigh (EE Correspondence) glosses as possibly Jacques du Phly (1715–1789), evidently the composer (*n. supra*, 1758). Rousseau acknowledged "M. Duphli, excellent Maître de Clavecin" in his article on "Doigter" in his *Dictionnaire de musique* of 1768.

vous estre aussi bien intentionné, que je suis ambitieuse, et discrète!

EE Correspondence online

27 octobre, 1 décembre 1764. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

2 décembre. — Rousseau, in a letter to Nicolas-Bonaventure Duchesne, includes a list of distribution copies of his *Lettres écrites de la montagne*, among them:

A M. de La Tour peintre.

EE Correspondence online

16 décembre 1764. — Lettre de Rousseau à M<sup>me</sup> La Tour de Franqueville au sujet de son portrait.

Je n'ai pas eu, chère Marianne, en recevant mon portrait, que M. Breguet a eu la bonté de m'en voyer, le plaisir que vous m'annonciez de le recevoir de lui-même. La fatigue, le mauvais temps qu'il a eu durant son voyage l'ont retenu malade dans sa maison, et moi, depuis deux mois enfermé dans la mienne, je suis hors d'état d'aller le remercier et lui demander, un peu en détail, de vos nouvelles, comme je me l'étais proposé.

H. Buffenoir, *Les portraits de Jean-Jacques Rousseau*, t. I, p. 38.

17 décembre 1764. — Roslin requests loan of a portrait of the dauphin to be copied; Marigny responds that there exist four portraits by La Tour, three in the Surinendance, one in the subject's apartments at Versailles which would require his authority to be lent.

AN, O<sup>1</sup> 1910 and 1923<sup>B</sup>, cited Salmon 2024, p. 409

1764. — The second edition of Robert Dossie's *The handmaid to the arts*, London, 1764 ed., p. 232, includes a reference to La Tour's method of fixing pastel:

There are several methods of fixing crayons now practised, one of which is said to be that of Mr La Tour, the famous French painter in crayons. But all these methods are at present kept as close secrets in the hands of persons who practise them. None of them, however, go much farther than to prevent the colours from being shaken off by the concussion of carriages, or other accidents that may shake the place where they are hung.

### vers 1765

[c.1765]. — Undated letter to La Tour from Mme Georges-Tobie Thellusson, née Marie-Jeanne Girardot de Marigny de Vermeux (1736–1781). She married the banker in 1756; in 1762 he became a partner in the banque Thellusson, Necker & Cie in Paris. The letter must have been written before his death in 1776, but there is little other clue as to its date; nor is the portrait known.

Monsieur,

Ce n'est que depuis 2 heures que je jouis de la satisfaction de voir le plus admirable de tous les portraits pour la ressemblance et pour toutes ses autres parties; j'étois bien souffrante au dernier point et quoi qu'il fut devant mes yeux je ne le voyois pas j'ai passé huit jours dans cet état je me trouve infiniment mieux aujourd'hui grâce à Dieu, je conte aller à la campagne pour tâcher de me rétablir, j'espère partir vendredi et avoir le plaisir de vous voir avant. Mon mari part demain matin et vous ferez Monsieur une tres bonne œuvre en me faisant l'amitié de venir dîner avec moi vous ne sauriez croire Monsieur l'embaras ou nous somme pour placer le second moi meme, nous ne trouvons point de place digne de lui et nous attendions de vos bons avis, vous voudrez bien excuser tout ce grifonage il m'est permis d'avoir des distractions car je ne peut pas lever les yeux sans voir votre ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus grande estime, votre humble servante,

THELLUSSON<sup>191</sup>

<sup>191</sup> Mme Thellusson, femme du célèbre financier, dont l'hôtel occupait les terrains sur lesquels s'est élevée plus tard l'église Notre-Dame de Lorette. M. Thellusson était banquier de la Reine. (Note de Ch. Desmaze.)

Mercredi 19.

A M. de La Tour, chez lui.

Desmaze 1873, p. 67 [faulty]; Desmaze 1974, p. 8

### 1765

2 mars 1765. — La Tour est désigné pour faire partie du Comité chargé de régler le rôle de la capitation et la reddition des comptes de l'Académie pour l'année 1764.

Il a été arrêté que, le samedi 30 du present mois, M<sup>r</sup> le Directeur, MM. les anciens Directeurs, les anciens Recteurs, les Recteurs et Adjoint à Recteurs, le Professeur en exercice, et, à tour de rôle: dans les Professeurs, M. *Vien*; dans les adjoints à Professeurs, M. *Pajou*; dans les Conseillers, M. *De La Tour*; le Trésorier et le Secrétaire; et dans les Académiciens, M. *Venevault*, s'assembleront dans l'Académie, à neuf heures du matin, pour régler le rôle de la capitation de la présente année, ainsi que pour la reddition des comptes de l'année 1764.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 293.

Mars 1765. — La Tour is mentioned in an anonymous "Account of the most eminent Painters in France, in a letter to a Friend" in the *Gentleman's magazine*:

There is also one Monsieur *La Tour*, a portrait painter of great merit...

*Gentleman's magazine*, III.1765, p. 156

7 avril 1765. — Rousseau, replying to a letter from Henri Laliaud of 12.XI.1764 requesting an image of his profile for Lemoigne to work from:

Il y a un portrait de moi très ressemblant dans l'appartement de Mme la maréchale de Luxembourg. Si M. Le Moine prenoit la peine de S'y transporter et de demander de ma part, M. de la Roche, je ne doute pas qu'il n'eût la complaisance de le lui montrer.

EE Correspondence online

18-19 juin 1765. — Diderot in a letter to Étienne-Noël Damilaville (1723–1768) mentions a dinner planned with his friend Jacques-André Naigeon (1735–1806) and La Tour (mistranscribed in early editions as "Lacour"):

Je vais dans le courant de la semaine prochaine dîner avec Latour et Naigeon au Luxembourg ou chez Landel.<sup>192</sup>

Diderot, *Correspondance inédite*, 1931, i, p. 237; Boussuge & Launay 2018, p. 156

3 août 1765. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

11 août 1765. — Rousseau writes from Môtiers to Pierre Guy to request further copies of the engraving of La Tour's portrait:

Si vous pouviez m'envoyer encore quelques bonnes épreuves de mes portraits vous me feriez plaisir, car tout le monde m'accable pour en avoir, et n'en ayant plus à donner je fais des mécontents. Je voudrais même que vous m'en fissiez encadrer encore trois ou quatre en verres fins. On m'a si fort tourmenté que j'ai été forcé de reprendre à M<sup>re</sup> le Vasseur celui que je lui avois donné.

EE Correspondence online

17 août 1765. — Pierre Guy replies to Rousseau:

Malheureusement il ne nous reste guère d'épreuves passables de votre portrait, j'ay fait choisir ce qui m'a paru du mieux pour vous l'envoyer.

EE Correspondence online

25 août [25 août – 30 septembre] 1765. — La Tour n'expose pas au Salon, mais son portrait de Paris de Montmartel, exécuté en tapisserie par Cozette, est exposé au Louvre.

<sup>192</sup> A traiteur on the rue de Bucy.

Salon du Louvre 1765

Manufacture royale des Gobelins.

260. Le Portrait de M. Paris de Montmartel.

D'après le Tableau original de M. de La Tour. [J.46.2448]  
Exécutées en Haute-Lisse, par M. Cozette.

CRITIQUES

Charles-Joseph MATHON DE LA COUR, *Lettres à Monsieur \*\*\* sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées au Salon du Louvre en 1765*, 4 lettres, 12, 23, 28.IX., 10.X. [MSW0173; CD viii 108–111]:

[lettre 4, p. 21] Je ne dois pas oublier, Monsieur, les Chefs-d'œuvre de la Manufacture des Gobelins. Elle a fourni cette année deux morceaux exécutés en haute lisse par M. COZETTE. L'un est un Portrait de M. Paris de Montmartel, d'après l'original de M. de La Tour; et l'autre un Tableau de la Peinture, d'après Carle Vanloo. Ces morceaux sont d'une précision et d'une vérité surprenantes. Ils étoient encadrés comme les autres Tableaux, et quoiqu'on les vit de fort près, plusieurs personnes s'y sont trompées.

ANON. 1765g, "Observations sur les ouvrages de peinture...", *Mercur de France*, 1765, .X., I, pp. 139–69; II, pp. 188–98; .XI., pp. 155–73 [MSW0169; CD xlviiii 1293]:

[p. 162] M. DE LA TOUR & M. TOCQUÉ nous laissent le regret de n'avoir pas à leur payer cette année le tribut d'éloges si justement dus à leurs ouvrages; ils n'ont rien exposé à ce sallon.

Denis DIDEROT, *Le Salon de 1765*, ed. Sez nec & Adhémar 1957–67, III, pp. 57–234 [MSW0172]:

[p. 72]: Au reste, ni M. Pierre, ni M. Doyen n'ont honoré cette année le Salon de leurs productions; le bon vieillard Restout n'a plus rien exposé, ni M. de La Tour.

[p. 75]:

MICHEL VANLOO

[...] Michel est un peu froid; Drouais est tout-à-ait faux. Quand on tourne les yeux sur toutes ces figures mornes qui tapissent le Salon, on s'écrie, La Tour, La Tour, *ubi es?*

[p. 145]:

GREUZE

[...] Chardin et lui parlent fort bien de leur talent; Chardin avec jugement et de sang-froid, Greuze avec chaleur et enthousiasme. La Tour, en petit comité, aussi fort bon à entendre.

[...]

[p. 205]: La Tour avoit raison, lorsqu'il me disoit: Ne vous attendez pas que celui qui ne sait pas dessiner, trouve jamais de beaux caractères de tête. A quoi cela tient-il? Il ajoutoit une autre chose qui s'explique plsu aisément: Ne vous attendez pas non plus qu'un pauvre dessinateur soit jamais un grand architecte. Je vous en dirai la raison dans un autre endroit.

[p. 234]:

COZETTE

Tapisserie

Deux morceaux en tapisserie; le portrait de *Paris de Montmartel*, d'après le pastel de La Tour; c'est à s'y tromper. C'est le tableau.

Denis DIDEROT, *Essais sur la peinture, pour servir de suite au Salon de 1765*, Paris, 1795:

[p. 24]: Vous pourriez croire que, pour se fortifier dans la couleur, un peu d'étude des oiseaux et des fleurs ne nuirait pas. Non, mon ami. Jamais cette imitation ne donnera le sentiment de la chair. Voyez ce que devient [p. 25] Bachelier, quand il a perdu de vue sa rose, sa jonquille et son œillet. Proposez à madame Vien de faire un portrait, et portez ensuite ce portrait à Latour. Mais non, ne le lui portez pas; le traître n'estime aucun de ses confrères assez pour lui dire vérité. Proposez-lui plutôt à lui, qui sait faire de la chair, de peindre une étoffe, un ciel, un œillet, une prune avec sa vapeur, une pêche avec son duvet, et vous verrez avec quelle supériorité il s'en tirera. Et ce Chardin, pourquoi prend-on ses imitations d'êtres inanimés pour la nature même? C'est qu'il fait de la chair quand il lui plaît.

Mais ce qui achève de rendre fou le grand coloriste, c'est la vicissitude de cette chair; c'est qu'elle s'anime et qu'elle se flétrit d'un clin d'œil à l'autre; c'est que tandis que l'œil de l'artiste est attaché à la toile, et que son pinceau s'occupe à me rendre, je passe, et que lorsqu'il retourne la tête, il ne me retrouve plus. C'est l'abbé Le Blanc qui s'est présenté à mon idée, et j'ai bâillé d'ennui. C'est l'abbé Trublet qui s'est montré, et

j'ai l'air ironique. C'est mon ami Grimm ou ma Sophie qui m'ont apparu, et mon cœur a palpité, et la tendresse et la sérénité se sont répandues sur mon visage; la joie me sort par les pores de la peau, le cœur s'est dilaté, les petits réservoirs sanguins ont oscillé, et la teinte imperceptible du fluide qui s'en est échappé a versé de tous côtés l'incarnat et la vie. Les fruits, les fleurs changent sous le regard attentif de Latour et de Bachelier; quel supplice n'est donc pas pour eux le visage de l'homme, cette toile qui s'agit, se meut, s'étend, se détend, se colore, se ternit selon la multitude infinie des alternatives de ce souffle léger et mobile qu'on appelle l'âme?

[p. 33]: Je connais un portrait, peint par le Sueur: vous jureriez que la main droite est hors de la toile et repose sur la bordure. On vante singulièrement ce merveilleux dans la jambe et le pied du Saint-Jean-Baptiste de Raphaël, qui est au Palais-Royal. Ces tours de l'art ont été fréquents dans tous les temps et chez tous les peuples. J'ai vu un arlequin, ou un scaramouche de Gillot, dont la lanterne était à un demi-pied du corps. Quelle est la tête de La Tour autour de laquelle l'œil ne tourne pas? Où est le morceau de Chardin, ou même de Roland de Laporte, [p. 34] où l'air ne circule pas entre les verres, les fruits et les bouteilles? Le bras du Jupiter foudroyant d'Apelle sailloit hors de la toile, menaçait l'impie, l'adultère, s'avançoit vers sa tête.

[Ce chapitre manque dans l'édition de ce Salon publiée en l'an IV; mais il se trouve dans le manuscrit autographe de cet *Essai sur la peinture*.

Version dans *Œuvres complètes*, ed. Assézat, 1876, X]:

[p. 483]: Un jeune homme fut consulté par sa famille sur la manière dont il voulait qu'on fit peindre son père. C'était un ouvrier en fer: « Mettez-lui, dit-il, son habit de travail, son bonnet de forge, son tablier; que je le voie à son établi avec une lancette ou autre ouvrage à la main; qu'il éprouve ou qu'il repasse, et surtout n'oubliez pas de lui faire mettre ses lunettes sur le nez. » Ce projet ne fut point suivi; on lui envoya un beau portrait de son père, en pied, avec une belle perruque, un bel habit, de beaux bas, une belle tabatière à la main; le jeune homme, qui avait du goût et de la vérité dans le caractère, dit à sa famille en la remerciant: « Vous n'avez rien fait qui vaille, ni vous, ni le peintre; je vous avais demandé mon père de tous les jours, et vous ne m'avez envoyé que mon père des dimanches... » C'est par la même raison que M. de La Tour, si vrai, si sublime d'ailleurs, n'a fait, du portrait de M. Rousseau, qu'une belle chose, au lieu d'un chef-d'œuvre qu'il en pouvait faire. J'y cherche le censeur des lettres, le Caton et le Brutus de notre âge; je m'attendais à voir Épictète en habit négligé, en perruque ébouriffée, effrayant, par son air sévère, les littérateurs, les grands et les gens du monde; et je n'y vois que l'auteur du *Devin du village*, bien habillé, bien peigné, bien poudré, et ridiculement assis sur une chaise de paille; et il faut convenir que le vers de M. de Marmontel dit très-bien ce qu'est M. Rousseau, et ce qu'on devrait trouver, et ce qu'on cherche en vain [p. 484] dans le tableau de M. de La Tour.<sup>193</sup> On a exposé cette année dans le Salon un tableau de *la Mort de Socrate*, qui a tout le ridicule qu'une composition de cette espèce pouvait avoir. On y fait mourir sur un lit de parade le philosophe le plus austère et le plus pauvre de la Grèce. Le peintre n'a pas conçu combien la vertu et l'innocence, près d'expirer au fond d'un cachot, sur un lit de paille, sur un grabat, ferait une représentation pathétique et sublime.

\*\*\*

7 septembre 1765. — Letter to Rousseau from George Keith, Earl Marischal, Potsdam:

Je vous suis bien obligé du portrait, j'ay trouvé chez le comte Gollofkin votre estampe, je voudrais en avoir dans plus d'une chambre pour avoir mon fils toujours auprès de moi.

EE Correspondence online

8 septembre 1765. — Letter from Jean-Joseph de Laborde to La Tour suggesting a portrait of his wife, née Rosalie-Claire de Nettine (1737–1820). There is no evidence that it was executed:

J'aimerais le portrait de ma femme par une main qui ne laisse rien à désirer.

Archives de la maison de Noailles, cited Ormesson & Thomas 2002, p. 136

<sup>193</sup> Exposé en 1753. Voici les vers de Marmontel:  
À ces traits, par le zèle et l'amitié tracés,  
Sages, arrêtez-vous; gens du monde, passez.

Grimm critiquait le premier de ces vers qu'il regardait comme un remplissage inutile. [note in Assézat ed.]

28 octobre 1765. — Letter from George Keith, Earl Marischal to Jean-Frédéric Chaillet:

Mes compliments a M<sup>r</sup> Rousseau, son portrait arriva a bon port, on le copie pour des autres. L'avez vous vu dans son Isle?

EE Correspondence online

Octobre 1765. — La Tour, ayant reçu une ordonnance de 3,000 livres qu'il croyait toucher, mais qui n'était qu'une régularisation de trésorerie, est porte pour recevoir un acompte de 1,200 livres.

[LETTRE DE COCHIN]

8 octobre 1765.

4. — ... Vous avés envoyé il y a environ un mois à M. de La Tour une ordonnance de 3,000 l. Vous avés peut être crû lui mettre de l'argent dans son goucet; point du tout; il s'est trouvé qu'il avoit reçu il y a un an ou deux sur un *mandat* au comptant cette même somme de 3,000 l. Quand il s'est présenté chés M. le Trésorier, avec beaucoup de politesses on lui a rendu son ancienne quittance sous seing privé: il s'est en allé fort esbahi, aussi léger d'argent qu'il étoit venu. Si votre intention en expédiant cette ordonnance n'a été que de mettre le trésorier en règle, tout est bien; mais si vous avés voulu que M. de La Tour palpât quelques deniers, alors il faudroit que vous en expediassés une nouvelle au moyen de laquelle il recevrait vrayement. Ce ne seroit que les fonds que vous avés cru employer.

[RÉPONSE]

31 octobre 1765.

4 article. — ... C'est par ordre de compte et pour remplir le Trésorier que j'avois ordonné les mille écus au S<sup>r</sup> de La Tour. Puisque vous jugés qu'il a besoin de secours, je vais luy faire donner un acompte de 1,200 l...

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1911. Copie Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. XIV, p. 163, 198.

11 décembre 1765. — Letter from Voltaire to Charles-Michel, marquis du Plessis-Villette, concerning the drawing by Jérôme Danzel and the print by Auvray, for sale at 3 livres, according to the *Mercur de France* (janvier, I, 183). The poem compares it to La Tour's portrait. In the edition by Charles Palissot de Montenois (1792, XIII, p. 349), there is a footnote identifying La Tour as « Peintre de portrait, célèbre par son talent & par son esprit ».

À Ferney, 11<sup>e</sup> décembre 1765

J'ouvre une caisse, Monsieur, j'y voi, quoi? moi-même en personne, dessiné d'une belle main. Je me souviens très bien que—

Ce Danzel, beau comme le jour  
Soutien de l'amoureux empire,  
A, dans mon champêtre séjour,  
Dessiné le maigre contour  
D'un vieux visage à faire rire.  
En vérité, c'était l'Amour  
S'amusant à peindre un satyre  
Avec les crayons de La Tour.

Il est vrai que dans l'estampe on me fait terriblement montrer les dents. Cela ferait soupçonner que j'en ai encore. Je dois au moins en avoir une contre vous de ce que vous avez passé tant de temps fans m'écrire.

Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléiade, VIII, no. 9223/D13034

31 décembre 1765. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

---

## 1766

---

23 février 1766. — Jean-François de La Tour promoted to lieutenant.

Brevet au sieur François de La Tour gendarme en la Compagnie des gendarmes Bourguignons pour tenir rang de Lieutenant de cavalerie.

AUJOURD'HUY vingt troisième du mois de février 1766. Le Roy disant à Versailles désirant reconnaître les bons et fidels services qui lui ont été rendue par le Sr François de La Tour Gendarme en la Compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances qui est sous le titre de Bourguignons où il a donné ainsi que dans toutes les occasions qui s'en sont présentées des preuves de sa valeur, courage, expérience en la Guerre, vigilance et bonne conduite et de sa fidélité et affection à son service. Sa Majesté a jugé à propos pour lui donner moyen de les continuer encore plus utilement de lui accorder le rang de Lieutenant dans ses Troupes de Cavalerie pour ainsi que s'il y étoit pourvu d'une charge de Lieutenant en pied. Veut Sa Majesté qu'en cette qualité il jouisse des avantages qui lui appartiennent toutes les fois que l'occasion s'en présentera et qu'il sera détaché pour son service avec les Lieutenants en pied de ses régiments de cavalerie. M'ayant Sa Majesté pour témoignage de sa volonté commandé de lui en expédier le présent Brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moi son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finance.

Louis Le duc de Choiseul

Fleury 1904, p. 74

Avril-mai 1766. — Jeurat, garde des tableaux du Roi, reçoit des ordres de la direction générale des Bâtiments au sujet du portrait de la Dauphine peint par La Tour dont on doit faire des copies.

M. Jeurat, garde en survivance des Tableaux du Roy, remettra à M. Pierre, sur son récépissé, le portrait de Madame la Dauphine peint par M. La Tour.

A Versailles, le 9 avril 1766.

M. Jeurat, garde en survivance des tableaux de la Couronne, fera faire sans perdre aucun tems par le S<sup>r</sup> Fredou trois copies en buste du portrait de Madame la Dauphine d'après M. de La Tour.

A Paris, le ... may 1766.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1911. Copie Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. XV, p. 103, 151.

5 avril 1766. — Constitution de 3000 livres de rente viagère par le prince de Condé à Maurice-Quentin de La Tour, peintre du roi.

AN MC XCII/673

7 mai 1766. — Constitution de 3300 livres de rente viagère au profit de Maurice-Quentin de La Tour, peintre, Conseiller de l'Académie royale de peinture et sculpture maître le 5 sept. 1704, Galeries du Louvre paroisse S. Germain l'Auxerrois par le prince de Condé moyennant 33000 livres.

AN MC XCII/674

12 mai 1766. — Lettre de l'abbé Le Blanc à La Tour au sujet de son voyage en Hollande.

A Monsieur  
Monsieur de La Tour  
Peintre du Roy &c.  
Aux Galeries du Louvre.

J'apprens dans le moment même que M<sup>r</sup> de La Tour part demain pour la Hollande, mon parapluie est décroché & je me propose de l'aller embrasser, mais comme je ne serai pas probablement assés heureux pour le trouver, je lui écris d'avance ce petit billet pour lui souhaiter un bon voyage.

De plus j'ai une grace à lui demander tant en mon nom qu'en celui de M<sup>me</sup> Fortier<sup>194</sup> qui y est la seule interessée, c'est s'il en trouve l'occasion de vouloir bien faire parvenir la Cour du Stathoudre<sup>195</sup> qu'il est à Paris un grand & beau Tableau du

<sup>194</sup> Alexandre Fortier (1700–1770), conseiller du roi, avocat, doyen des notaires au Châtelet; art collector, amateur clock-maker, and bibliophile; his pictures and library were auctioned in 1770. Based in the rue de Richelieu, he also owned a house in the faubourg du Roule; his second wife was Thérèse Le Roy, veuve de Denis Gault. His sale and inventory do not include a Van Dyck.

<sup>195</sup> Willem V, Prins van Oranje-Nassau (1748–1806). His great-grandfather was Hendrik Casimir II van Nassau-Dietz (1657–1696). There may be a confusion with a portrait by Philip van Dyck.

Célèbre Vandeck représentant le Portrait du Prince Bisayeul de Son Altesse. Ce Prince y est peint avec la Princesse son épouse & ses enfants qui sont je crois au nombre de trois ou quatre. Le dernier Prince d'Orange, Pere du jeune Prince d'aujourd'hui en avoit entendu parler & vouloit dit on en faire l'acquisition quelque tems avant que de mourir. Ce Tableau est à present dans la Maison du Roule de la Dame Fortier à qui il appartient. La haute célébrité de M<sup>r</sup> de la Tour & l'estime générale où il est par toute l'Europe, donneront certainement du poids à tout ce qu'il dira & M<sup>me</sup> Fortier ne lui demande que d'annoncer ce Tableau qui ne peut guère se vendre à Paris à cause de son prix & de son excessive grandeur & qui a été fait & est extrêmement convenable pour orner le Palais du Prince dont il représente les ancêtres.

Ce faisant M<sup>r</sup> De La Tour obligera beaucoup une Femme aimable qu'il connoit & moi qui fais profession d'être & l'un de ses plus anciens Amis & le plus humble & le plus obéissant de ses serviteurs.

L'abbé LE BLANC.

Ce 12 mai 1766.

Bibl. d'art et d'archéologie. Dossiers autographes (dossier Le Blanc).<sup>196</sup>

13 mai 1766. — La Tour quitte Paris pour se rendre en Hollande.

Voir ci-dessus la lettre de l'abbé Le Blanc. (Nous n'avons rien trouvé aux archives du ministère des Affaires étrangères (au sujet du voyage de La Tour en Hollande).)

1<sup>er</sup> juin 1766. — Charles-Joseph, prince de Ligne mentions La Tour in a letter to Voltaire, suggesting that he might visit the writer. There is no evidence that such a visit took place (but *v.* 24.VII.1775 *infra*):

Je suis entouré de tous vos portraits, Médailles, découpures; Je retiens tout. Le peintre, abbé, poète, soldat, chevalier De Boufflers, m'a envoyé son dessin. J'ai persuadé, il y a quelques jours à M. de Lattour, Le grand maître en pastel, d'aller vous faire sa Cour, et de nous la faire, par un portrait meilleur que tous les autres.

EE Correspondence, D13333

3 juillet 1766. — Mort de Charles de La Tour, frère aîné du peintre, rue des Poulies, à Paris.

Charles de La Tour, « bourgeois de Paris, garçon, âgé d'environ 66 ans », mourut à Paris, rue des Poulies, le 3 juillet 1766, et fut enterré le lendemain. L'acte inscrit à Saint-Germain-l'Auxerrois, est signé: Deschamps, chanoine de l'église de Laon.

Jal, *Dict. critique*, col. 745.

Charles Delatour, bourgeois de Paris, décédé le 3 juillet 1766, rue des Poulies, à l'hôtel de Conti. — Y13118.

Scellés apposés par des commissaires au Châtelet, AN Y14

21 juillet 1766. — Lettre de La Tour au marquis de Marigny.

Monsieur le Marquis,

On vient de m'apprendre le gain de votre procès.<sup>197</sup> Je me hâte de vous en témoigner ma joye, elle suspend le chagrin que j'ay d'avoir perdu un frère que j'aimois autant que je le respectois. Je ne puis me résoudre à retourner sitôt dans un lieu où je ne le reverray plus. Son image me suit partout. J'ay besoin de promener la douleur qui m'accable.

J'ay l'honneur de vous souhaiter la santé la plus parfaite et d'être très respectueusement, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

A Amsterdam, chez M. Noguere [Hogguer], ce 21 juillet 1766.

Tourneux et Guiffrey, p. 215

23 juillet 1766. — La Tour obtains a blank power of attorney for the administration of his brother's estate:

Fransche Procuratie blanco.

Hoofst

Den 23<sup>e</sup> July 1766.

Procuratie door

Maurice Quentin de la Tour

Legalisé

12 St

96

Aujourdhuy le vingt troisieme Jour du mois de Juillet Lan Mil sept cent Soixante Six devant moy M<sup>re</sup> Thierry Daniel de Marolles notaire public a Amsterdam admis par la Cour de Hollande et en presence des temoins bas nommés

Fut present Monsieur Maurice Quentin de la Tour Peintre du Roy et conseiller en son Academie Royale de Peinture et Sculpture demeurant au Galleries du Louvre <de present en cette ville> habile a se dire, porter & nommer coheritier de son deffunt frere Monsieur Charles de la Tour depuis peu decedé Garçon a L'hotel de Conti a Paris, Lequel a fait & constitué Son Procureur General & special M...[blank] audit Paris, luy donnant pouvoir de pour & au nom du dit sieur Constituant en la qualité surditte conjointement & avec les autres coheritiers dudit deffunt faire faire inventaire & description en la manniere accoutumée, de tous et en chacun les biens & effets delaissés par ledit deffunt son frere, recevoir tous les biens de la succession proceder a la liquidation & partage regler tous comptes acquitter toutes charges donner & recevoir toutes quittances, faire toutes diligences & poursuites Se presenter devant tous Seigneurs Juges & Officiers de justice qu'il appartiendra poursuivre par toutes les voyes ordinaires si besoin est jusquesa jugement definitif & souverain, accepter & accueillir la part & portion qui doit revenir audit Sieur acquitter les legs & exiger & recevoir la payement de tous dettes actives, donner toutes quittances proceder a toutes liquidations a tous partages & a tous arrangements que ledit Procureur constitué trouvera convenable avec ses coheritiers en la ditte succession, retenir & recevoir tous biens effets noms, droits, raisons actions & rentes qui echeront audit Constiant dans la ditte Succession en donner pareillement quittances & decharge vallables, faire tous ventes cessions & transports concernant les divers arrangements qui seront pris pour la Liquidation & le partage de la dite succession; En cas de difficultés ou procès <pour leur plaider appeler opposés eline domicile> constituer Procureurs au fait de Plaid, Et generalement faire tout ce qui conviendra promettant d'avoir le tout pour agreable & de le ratifier toutes fois que le sieur Constituant sera requis sous les obligations & soumissions de droit.

Ainsy fait & Passé a Amsterdam en Presence des Notaires Civil Wilthuysen & Francois Lathouwer Temoins

/s/ maurice quentin DelaTour

Wilthuysen

F. Lathouwer

Stadsarchief Amsterdam, Notariële archieven, part 11454C, record 433474

21 août 1766. — La Tour est chez la famille De Geer à proximité d'Utrecht.

La Tour 2004a, p. 42

21 août – 21 septembre 1766. — La Tour is executing a portrait of Belle de Zuylen at Zuylen or at her uncle's.

Mlle de Zuylen, letter to Constant d'Hermenches, 25.VIII.1766

25 août 1766. — Réponse du marquis de Marigny à La Tour.

A Compiègne, ce 25 aoust 1766.

Je vous suis trez obligé, Monsieur, de la part que vous me marquez, par votre lettre du 21 du mois dernier, avoir prise au gain de mon procez. Ce n'est pas sans peine que je vois se prolonger votre absence d'un pays auquel vos talens font honneur. Mais les motifs qui vous en éloignent encore pour quelque temps font trop l'éloge de votre cœur pour que je puisse les désapprouver.

<sup>196</sup> Conformed to the manuscript in INHA.

<sup>197</sup> Untraced, unless it refers to the affaire Lescallier (*v.* ARTISTS), mentioned in a letter from Cochin to Marigny of 18.VII.1766; but no "procès" as such is recorded.

Je suis, Monsieur, etc.

Toumeux et Guiffrey, p. 16.

Septembre [août] 1766. — Lettre de Belle de Zuylen à M. de Constant d'Hermences au sujet de son portrait par La Tour.

J'ai reçu votre lettre à Middagten, où j'ai passé huit jours avec tous les plaisirs et tout le plaisir imaginable. J'aime toujours ma cousine avec passion; nous avons le comte de Hompesch, Henri Saumaise, Reede, que j'ai toujours tant aimé, un jeune Bernois dont le nom est difficile à écrire: cela revient à Charner, mon frère le marin, mon cousin le marin; tout cela faisait très bien ensemble. Nous jouions, nous chantions, nous courions. La fête de Rosendael a été superbe, comme du temps des fées, un feu d'artifice surnaturel, une illumination merveilleuse. Il n'y a eu à Middagten qu'un seul petit rabat-joie, c'est que j'ai pensé me rompre la cuisse en tombant d'un tabouret sur lequel j'étais montée et qui se rompit. Mais cela ne m'empêcha de rire qu'un petit moment, et, au lieu de me plaindre et d'être fâché, tout le monde en était bien aise; malgré mes douleurs et les cris que je faisais de temps en temps, l'on en était bien aise, parce que je ne pouvais partir. On déjeunait, on jouait sur mon lit; ma cousine Reede et mon frère n'en bougeaient pas toute la matinée.

J'y serais encore sans M. de La Tour, qui avait recommencé mon portrait et qui s'impatientait de m'attendre. Je revins lundi et mardi, ma contusion m'obligeait de voyager lentement. Elle n'est pas encore guérie. L'enflure est opiniâtre, et toute la cuisse d'une horrible couleur.

Je suis sis occupé de mon portrait, que je n'ai que des moments pour écrire, et j'avais mille lettres à écrire. Celle-ci fut commencée jeudi, il est lundi à présent. J'écris dans mon lit en m'éveillant; tous les moments que je ne suis pas obligée de donner au portrait, je les donne à ma cuisse...

*Gazette des Beaux-Arts*, 1905[part]; Godet 1909, lettre 86 (R. 113), p. 280, as août 1766.

Août 1766. — Lettre de Belle de Zuylen à M. de Constant d'Hermences au sujet de son portrait par La Tour.

Depuis quinze jours, je passe toutes les matinées chez mon oncle et j'y dîne avec La Tour, quand il a travaillé deux ou trois heures à mon portrait. Je ne m'ennuie point, parce qu'il sait causer; il a de l'esprit, et il a vu bien des choses, il a connu des gens curieux. D'ailleurs nous avons compagnie. Je lui donne une peine incroyable, et quelquefois il lui prend une inquiétude de ne pas me réussir, qui lui donne la fièvre, car absolument il veut que le portrait soit moi-même.

*Gazette des Beaux-Arts*, 1905, as août; Godet 1909, lettre 87 (R. 112), p. 287f, as 7.IX.1766

21 septembre 1766. — La Tour is taken to Zyst near Utrecht to hear the music of the Moravian sect founded in 1722, as described in letter on following Thursday.

25 septembre 1766. — Autre lettre de Belle de Zuylen à Constant d'Hermences sur le même sujet.

Nous menâmes dimanche La Tour à Zyst pour lui faire entendre les Hernutes: cela est admirable dans son genre. Nous vîmes dans ce bois le coucher du soleil, des taches de feu sur ces beaux arbres et entre les feuilles une lumière rouge et éblouissante; un moment après, la lune prit la place du soleil, les lumières étaient blanches; cela nous fit grand plaisir. Et puis nous entrons à l'église; la propreté et le recueillement en font un spectacle agréable, et cette dévote musique si douce des orgues, des violons, des flûtes, avec ce chant si juste, éloignent les passions du cœur pour plus d'une heure et font entrevoir un charme attrayant dans la retraite et dans la dévotion. On est dans cette église à mille lieues du monde.

[...]

Je demanderai à tous ceux qui reviennent de Spa des nouvelles de mon image. A propose d'image, mon portrait de La Tour a été admirable, nous pensions toucher à une ressemblance parfaite, tous les jours nous pensions que ce serait la dernière séance, il n'y avait qu'un rien à ajouter aux yeux; mais ce rien ne voulant

pas venir, on cherchait, on retouchait, ma physionomie changeait sans cesse. Je ne m'impatientais pas, mais le peintre se désolait, et à la fin il a fallu effacer la plus belle peinture du monde, car il n'y avait plus de ressemblance, ni espoir d'en donner. Cependant, il recommence tous les matins, et ne me quitte de tout le jour non plus que son ombre. Heureusement il est fort aimable et raconte mille choses curieuses. Le voilà qui lit dans ma chambre à côté de moi; je n'avais que ce moyen pour qu'il me laissât écrire. Il a fait un excellent portrait de mon oncle et vivifié celui que j'avais fait autrefois de ma mère, de sorte qu'il est charmant et me fait un plaisir infini.

*Gazette des Beaux-Arts*, 1905; Godet 1909, lettre 88 (R. 116), pp. 290, 292

7 octobre 1766. — Autre lettre de Belle de Zuylen à Constant d'Hermences sur le même sujet.

Il n'y a qu'à prendre garde quand on me parle de ressemblance; je suis devenue d'un orgueil insupportable là-dessus depuis que La Tour voit souvent M<sup>me</sup> d'Étioles dans mon visage et la belle princesse de Rohan dans mon portrait. Depuis deux mois, il en est au second et me peint tous les matins toute la matinée, de sorte que je ne fais rien du tout que m'informer de la cour de Versailles et de toutes sortes de choses de Paris. Nous parlons aussi raison; c'est un homme d'esprit et fort honnête homme. J'ai dit 'le second portrait'; je veux dire le second achevé; je vous ai dit, je crois, que le premier était détruit. J'espère qu'il laissera vivre celui-ci; car, en vérité, il vit: l'effacer serait un meurtre. Sa manie, c'est d'y vouloir mettre tout ce que je dis, tout ce que je pense et tout ce que je sens, et il se tue. Pour le récompenser, je l'entretiens quasi toute la journée, et ce matin, peu s'en est fallu que je ne me laissasse embrasser.

*Gazette des Beaux-Arts*, 1905; Godet 1909, lettre 90 (R. 118), pp. 296ff

28 octobre 1766. — Response from Constant d'Hermences:

Votre présence formait le diamètre de ma belle métaphysique, et le beau portrait de La Tour ne saurait vous peindre plus agréable à mes yeux que vous ne l'êtes à mon esprit, je vous vois, je vous entends parfaite, je veux donc absolument me trouver heureux, avouez au moins, Agnès, que je le mérite avec une si haute vertu. ... Pourquoi ne vous parlerais-je pas de ce marquis qui doit vous embrasser un jour et que je connais, pendant que vous me parlez de ce peintre que je ne connais pas, et qui, j'espère, ne vous embrassera jamais, malgré la tentation que vous en avez eue! Vous me la contez, cette tentation, avec des grâces qui ne sont qu'à vous seule, comme celles qu'il trouve dans votre physionomie. Je prends tout l'intérêt possible à son entreprise; j'aime aussi à vous voir dans cette sorte d'enthousiasme pour son ouvrage. On est heureux dans toutes les sortes d'enthousiasme. [Il exprime le désir d'avoir quelque esquisse de ce portrait de La Tour]: Oh! alors, je l'embrasserais aussi! Vous ne me dites pas s'il se sert de pastels: j'en serais fâché, ils n'ont qu'un éclat passager. Il faut vous peindre pour la postérité, sans quoi c'est un vol qu'on lui ferait.

Constant d'Hermences, letter to Mlle de Zuylen; Godet 1909, p. 297f

4 novembre 1766. — Georg Friedrich Schmidt asks after La Tour in a letter from Berlin to Johann George Wille in Paris:

Ion ma dit que M<sup>r</sup> de la Tour a été en hollande est il revenu ? fait il toujours de belles choses? je vous prie de lui faire bien mes Compl et a M<sup>r</sup> Massé et a tous nos bons amis...

Johann George Wille, *Briefwechsel*, 1999, p. 704

20 novembre 1766. — La Tour obtains a further power of attorney for the administration of his brother's estate, explicitly mentioning the Salles debt:

Fr. Procuratie	Hooft
Den 20 <sup>e</sup> November 1766.	
fr. Procuratie door	
Maurice Quintin Delatour	
op	
Charles Delatour	
12 St	97

Aujourdhuy le Vingtième Jour du mois de Novembre, L'an mil sept cent Soixante Six pardevant moi M<sup>re</sup> Thierry Daniël de

Marolles Notaire publicq a Amsterdam, admis par la Cour de Hollande & en presence des temoins bas nommés,

Fut Présent Monsieur Maurice Quintin Delatour, Peintre du Roÿ, & Conseiller en son Academie Royale de Peinture demeurant à Paris aux galleries du Louvre présent en cette ville, habil à se dire, et porter Heritier de Monsieur Charles Delatour Bourgeois de Paris son frere, en son Legatiare universel et Executeur Testamentaire, Lequel (en augmentant à la procuration qu'il <à> cy devant donnée le Vingt trois du mois de Juillet de la présente année, passée pardevant moy Notaire, & Temoins) à donné pouvoir au procureur constitué par laditte procuration de pour luy et en son nom prendre la qualité d'Exécuteur Testamentaire dudit Sieur Charles Delatour, et faire en cette qualité tout ce qu'un Executeur Testamentaire à Droit de faire, suivant la Coutume de Paris, faire procéder à la vente des meubles de la Succession dudit Sieur Charles Delatour, se faire rendre compte de la ditte Vente, en Recevoir le Reliquat, toucher & Recevoir les Revenus de la succession, accepter la Succession dudit Sieur Charles Delatour, Soit en qualité d'Heritier pur et simple, soit en qualité d'Heritier sous bénéfice d'inventaire, ou Rénoncer à la qualité d'Heritier pour s'en tenir au Legs universel, faire ordonner l'Execution du Testament, se faire faire la delivrance du Legs universel, payer les Legs particuliers, Reprendre au nom du Constituant dans les qualités qu'il aura droit, et Intérêt, L'instance, pendant et indéciise, au Parlement de Paris entre ledit feu Sieur Charles Delatour, et les Créanciers du Sieur Pierre Salles et autres, au sujet de la Créance dudit feu Sieur Delatour contre ledit Sieur salles et la Dame son Epouse, En poursuivre le Jugement, Traiter & transiger au sujet de la ditte Créance, Recevoir ce qui reviendra au Sieur Constituant, en donner quittance, Remettre les Titres, donner Congé de l'appartement qu'occupoit le dit feu Sieur Delatour, payer les Loyéz, faire faire les Reparations Locatives, et au cas qu'il y eut un bail le résilier, ou sous louer à d'autres ledit appartement, et généralement faire pour le bien & avantage du sieur Constituant ce que le Sieur <Procureur> Constitué avisera bon être. <avec pouvoir de substitution> promettant d'avoir le tout pour agreable & de le ratifier lors qu'il en sera requir sous les obligations & soumissions de Droit.

Ainsy fait & passé a Amsterdam en presence des Nathanaël Wilthuyzen & Francois Lathouwer Temoins, les quels ont signé la minute de la présente Expedition avec ledit Sieur Comparant & moy Notaire

/s/ maurice quintin DelaTour

N Wilthuyzen

F. Lathouwer

Stadsarchief Amsterdam, Notariële archieven, part 11458, record 479806

25 décembre 1766. — Letter from Joseph-Henri Costa de Beauregard (1752–1824), a young savoyard noble and amateur of art, in Moulins on his way to Paris, to his father, the marquis Joseph-Alexis-Barthélémy Costa:

[Mon oncle<sup>198</sup>] a écrit à Mr de la Tour gendarme pour lui demander une lettre pour Mr de la Tour peintre qui probablement nous fera faire connoissance avec Greuse et les grands peintres.

Joseph-Henri Costa de Beauregard, *Journal de voyage d'un jeune noble savoyard à Paris en 1766–1767*, ed. Patrick Michel, Villeneuve d'Ascq, 2013, p. 43<sup>199</sup>

31 décembre 1766. — Le secrétaire de l'Académie lit en séance une lettre de La Tour, alors à Amsterdam, présentant ses compliments à l'Assemblée à l'occasion du renouvellement de l'année.

Le Secrétaire fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à l'Académie à l'occasion du renouvellement de l'année. . . de M. De La Tour, Conseiller, présentement à Amsterdam.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 349.

1766. — Foundation of the École royale gratuite de dessin, of which the director was Jean-Jacques Bachelier. Among the Liste des fondateurs printed much later:

Tour (de la), *Peintre*, décédé.

*Mémoire sur l'origine, les progrès & la situation de l'École royale gratuite de dessin*...., Paris, 1790, p. 17

---

## 1767

---

18 janvier 1767. — Letter from Joseph-Henri Costa de Beauregard to his father, from Paris. The reference to the lettre de recommandation suggests that Jean-François de La Tour complied with the request referred to in 25.XII.1766:

Il faut avouer, Papa, que je fais ici une triste figure. Mon oncle m'oublie absolument. Depuis que je suis à Paris il ne m'a fait voir encore que le Luxembourg une demi heure. Rien ne lui seroit plus facile s'il vouloit que de charger de moi des personnages qui le lui ont demandé. Il a pour moi une lettre de recommandation à M. de la Tour; quelqu'un même à ce qu'il m'a dit lui a promis de me faire faire connoissance avec Greuse. Il m'avait promis de me faire avoir des modeles pour dessiner les soirées, mais il ne s'est donné aucun mouvement pour clea. Voilà où j'en suis, c'est-à-dire comme tu vois à pas grand-chose.

Joseph-Henri Costa de Beauregard, *op. cit.*, p. 53

14 mars 1767. — Letter from Cochin to Marigny:

Monsieur, — Il est vray que le secret de la veuve Pellechet nous a paru utile; M. Hallé, M. Bachelier, M. de Latour, M. Roslin et quelques autres qui en ont fait usage en ont rendu un témoignage avantageux; M. de Latour surtout s'en est servi avantage. Sa principale utilité seroit la conservation des études peintes que font les artistes pour parvenir à exécuter leurs tableaux et qui ensuite servent d'originaux aux élèves. Ces études n'étant qu'au pastel ordinaire s'effacent bientost; celles cy seroient vrayement à l'huile et ne coûteroient, je crois, pas plus de temps à l'artiste. Il pourroit de plus être utile aussi pour les portraits et aux amateurs qui veulent tenter de peindre et qui ne peuvent surmonter les difficultés que présente la peinture à l'huile.

Ce seroit donc un avantage que de pouvoir rendre cette invention publique, d'autant plus qu'il y a lieu de croire qu'elle seroit susceptible d'être perfectionnée, ce que cette femme ne pourra faire faute de lumières.

Ce qui paroist embarrassant, c'est la manière de la récompenser; elle est malade et paroist n'être pas éloignée de sa fin; tout ce qui l'inquiète, c'est le moyen d'empêcher ses enfans de tomber dans une misère absolue; ce qu'elle auroit à désirer, ce seroit des secours pour eux.

Voicy ce que je concevrois à cet égard (si vous jugés que Sa Majesté veuille bien avoir cette commisération, car c'est une vraye charité), ce seroit de donner à chacun de ces enfans (ce sont cinq filles) une petite pension viagère dont cependant la mère auroit la jouissance sa vie durant. Si vous daignés porter ces petites pensions jusqu'à 150 l. chacune, ce seroit pour les cinq 750 l. C'est un secours, sinon considérable, du moins pour pourvoir à l'exact nécessaire.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Cochin.

Ce 14 mars 1767.

Furcy-Raynaud 1904, pp. 109f

14 mars 1767. — Several La Tour pastels commissioned by Marie-Josèphe de Saxe appear in her inventory:

Inventaire des pierreries, bijoux et reliquaires appartenant à Madame la Dauphine, fait par M. le comte de Saint-Florentin, en date du commencement du 14 mars 1767:

### TABLEAUX

Un tableau peint par La Tour, représentant la princesse Christine.

<sup>198</sup> Antoine-Victor-Augustin d'Auberjon, comte, dit chevalier, de Murinais (1731–1797), was aide-major, then major en second, in the gendarmes bourguignons 1760–66.

<sup>199</sup> See 18.I.1767 *infra* for a second reference to La Tour. A third, 4.IV.1767, indexed in the book to La Tour's brother, does not seem to refer to him.



De tous lesquels effets il a été tiré pour remplir les legs faits par Madame la Dauphine suivant son testament en datte du trois février mil sept cent soixante-six, les articles suivants:

*Legs du prince Xavier:*

...le portrait du prince Clément peint par La Tour.

*Legs de M. le prince Clément:*

...le portrait de Mme la princesse Christine, peint par La Tour.

*Legs de Madame la princesse Christine:*

...le portrait du prince Xavier, peint par La Tour.

Bapst 1883, pp. 156ff

28 mars 1767. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

3 avril 1767. — Letter from Christine de Saxe to her brother Xavier de Saxe concerning La Tour's portrait of him which Christine had just inherited from Marie-Josèphe de Saxe:

Vous sçavez déjà que notre chère Pepa me laisse votre portrait par La Tour, il me sera encore plus cher si vous êtes content de sa destination, il ne pouvoit tomber en meilleures mains, parce que personne ne vous aime avec une aussi parfaite tendresse et vraie amitié que celle qui sera toute sa vie,

Votre fidèle sœur

Christine

Archives départementales de l'Aube, Fonds de Saxe. Cited Bapst 1883, p. 167f

24 juillet 1767. — La Tour est désigné par l'Académie pour faire partie du Comité chargé d'examiner les œuvres qui seront exposées au Salon.

On a tiré au sort selon la coutume, les Officiers qui doivent former le Comité, conjointement avec M<sup>e</sup> le Directeur, les anciens Directeurs et Recteurs, les Recteurs et Adjoints à Recteur en exercice. Les six professeurs nommés par le sort sont: M. Pierre, M. Vien, M. Lagrenée, M. Allegrain, M. Belle, M. Pajou; M. Caffieri et M. Bachelier ont été nommés parmi les Adjoints à Professeur, et M. De La Tour et M. Tocqué, parmi les Conseillers.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 361.

Août [25 août – 25 septembre] 1767. — La Tour ainsi que Boucher et Greuze n'auraient pas voulu exposer au Salon, afin de ne pas être victime des critiques, dit Diderot, et le catalogue ne mentionne, en effet, aucun envoi de notre artiste. Pourtant le même auteur cite plus loin trois portraits exposés par La Tour: une tête de femme, le portrait de l'oculiste Demours et celui de l'abbé de Lattaignant.

Salon du Louvre 1767

*La Tour*

[Not included in *livret* but mentioned by Diderot 1767 & al.:

L'ébauche d'une tête de femme [J.46.3398]

L'abbé de Lattaignant [J.46.1993]

L'oculiste Demours [J.46.1614]

#### CRITIQUES

ANON. 1767c, "Coup d'œil général sur les Peintures, sculptures & gravures exposées au Salon du Louvre, depuis le 25 Août", *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* [Journal de Trévoux], .x.1767, pp. 186–89:

[p. 187] Le Public admire également ... [p.188] d'autres Portraits intéressans, tant de M. DELATOUR, qui n'est pas nommé dans le Catalogue, mais [p.189] que l'on reconnoît à sa touche, que de MM. LUNDBERG, PERRONNEAU, ROSLIN, VALADE, DROUAIIS fils, VOIRIOT & DESHAYS.

[Élie-Catherine FRÉRON], "Exposition des peintures...", *L'Année littéraire*, VI, 24.IX.1767, pp. 73–114 [MSW0176; CD xlix 1299]:

[p. 85] Les talens supérieurs ne paroissent point *incognito* au Salon. M. de la Tour a été reconnu à la force de ses ressemblances. Eh, qui pourroit méconnoître cette manière sçavante, qui prononçant tout par meplats, donne tant de relief à ses têtes! Il a dès long-temps atteint la [p. 86] perfection de son art, & ne s'en est jamais éloigné depuis.

[Louis PETIT DE BACHAUMONT], *Mémoires secrets*, 1779, XIII, pp. 7–37, 6, 13, 20.IX.1767 [MSW0182]:

[p. 30] Nous excellons dans le Portrait par le nombre & la qualité de nos

Maîtres; *la Tour* pour le Pastel, que voudroit égaler *Perronneau*...

ANON. [abbé Philippe BRIDARD DE LA GARDE], *Mercur de France*, x./2, pp. 161–79 [MSW0183; CD xlix 1297, 1298]:

[p. 179] Nous finirons cet article par une réflexion. Le public est plus clairvoyant qu'on ne pense. Il n'a point pris le change sur les ouvrages d'un de nos plus habiles peintres de portraits [La Tour], qui en a exposé plusieurs sans les faire annoncer. Ses talens ont parlé pour lui. La vérité a trahi son secret, & nous osons assurer que cent personnes l'ont reconnu à travers le voile de sa modestie. Au revers du portrait de M. DEMOURS, Médecin Oculiste du Roi, on a trouvé ces vers:

Dibutate, autrefois conduite par l'Amour,

Traça de son amant une image frappante.

Aujourd'hui l'Amitié, triomphant à son tour,

Pour rendre d'un ami l'image ressemblante,

A conduit le crayon du célèbre *la Tour*.

Denis DIDEROT, *Salon de 1767*, ed. Sez nec & Adhémar 1957–67, III, pp. 52–345 [MSW0184]:

[p. 53] Une autre raison de la pauvreté de ce Salon-ci, c'est que plusieurs artistes de réputation ne sont plus, et que d'autres dont les bonnes et les mauvaises qualités m'auraient fourni une récolte abondante d'observations, ne s'y sont pas montrés cette année. Il n'y avait rien ni de Pierre, ni de Boucher, ni de La Tour, ni de Bachelier, ni de Greuze. Ils ont dit, pour leurs raisons, qu'ils étaient las de s'exposer aux bêtes et d'être déchirés. [...]

MICHEL VAN LOO

Monsieur Diderot

[p. 69] Les autres portraits de Michel sont si médiocres qu'on ne les croiroit pas du même maître. D'où vient cette inégalité qui dans un intervalle de temps assez court touche les deux extrêmes du bon et du mauvais? Le talent seroit-il si journalier? Y auroit-il des figures ingrates? Je l'ignore. Ce que je sçais, ce que je vois, c'est qu'il n'y a guères de physionomies plus déplaisantes, plus hydeuses que celle de l'oculiste Demours, et que La Tour n'a pas fait un plus beau portrait; c'est à faire détourner la tête à une femme grosse, et à faire dire à une élégante, Ah l'horreur. Je crois que la santé y entre pour beaucoup.

[...]

[p. 116: Dialogue avec Naigeon:] Chemin faisant, il parloit tout seul, et il disoit La nature! la nature! quelle différence entre celui qui l'a vue chez elle, et celui qui ne l'a vue qu'en visite chez son voisin. Et voilà pourquoi Chardin, Vernet et La Tour, sont trois hommes étonnants pour moi...

CHARDIN

38. Deux Tableaux représentant divers Instrumens de Musique

[...] [p. 128] J'ignore pas que les modèles de Chardin, les natures inanimées qu'il imite, ne changent ni de place, ni de couleur, ni de formes; et qu'à perfection égale, un portrait de La Tour a plus de mérite qu'un morceau du genre de Chardin. Mais un coup de l'aile du temps ne laissera rien qui justifie la réputation du premier. La poussière précieuse s'en ira de dessus la toile, moitié dispersée dans les airs, moitié attachée aux longues plumes du vieux Saturne. On parlera de La Tour, mais on verra Chardin. O La Tour! *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris*. [...]

LUNDBERG

42. Portrait du Baron de Breteuil, en pastel

Ma foi, je connais ni le baron ni son portrait. Tout ce que je sais, c'est qu'il y avait cette année au Sallon beaucoup de portraits, peu de bons, comme cela doit être, et pas un pastel qu'on pût regarder, si vous en excepter l'ébauche d'une *Tête de femme* dont on pouvait dire, *ex ungue leonem*; le *Portrait de l'oculiste Demours*, figure hideuse, beau morceau de peinture; et la figure crapuleuse et basse de ce vilain *abbé de Lattaignant*, c'était lui-même passant sa tête à travers un petit cadre de bois noir. C'est certes un grand mérite aux portraits de La Tour de ressembler; mais ce n'est ni leur principal, ni leur seul mérite, toutes les parties de la peinture y sont encore. Le savant, l'ignorant, les admire sans avoir jamais vu les personnes, c'est la chair et la vie y sont. Mais pourquoi juge-t-on que ce sont des portraits, et cela sans s'y méprendre? Quelle différence y a-t-il entre une tête de fantaisie et une tête réelle? Comment dit-on d'une tête réelle qu'elle est bien dessinée, tandis qu'un des coins de la bouche relève tandis que l'autre tombe, qu'un des yeux est plus petit et plus bas que l'autre, et que toutes les règles conventionnelles du dessin y sont enfreintes dans la position, les longueurs, la forme et la proportion des parties? Dans les ouvrages de La Tour, c'est la nature même, c'est le système de ses incorrections telles qu'on les y voit tous les jours; ce n'est pas de la poésie, ce n'est que la peinture. J'ai vu peindre La Tour, il est tranquille et froid; il ne se tourmente point; il ne souffre point, il ne se halète point, il ne fait aucune de ses contorsions du modelleur enthousiaste, sur le visage duquel on voit se succéder les images qu'il se propose de rendre, et qui semblent passer de son âme

sur son front et de son front sur la terre ou sur sa toile. Il n'imité point les gestes du furieux; il n'a point le sourcil relevé de l'homme qui dédaigne le regard de sa femme qui s'attendrit; il ne s'estasie point, il ne sourit point à son travail, il reste froid, et cependant son imitation est chaude. Obtiendrait-on d'une étude opiniâtre et longue le mérite de La Tour? Ce peintre n'a jamais rien produit de verve, il a le génie de la technique, c'est un machiniste merveilleux. Quand je dis de La Tour qu'il est machiniste, c'est comme je le dis de Vaucanson, et non comme je le dirais de Rubens; voilà mon pensée pour le moment, sauf à revenir de mon erreur, si c'en est une. Lorsque le jeune Perronneau parut La Tour en fut inquiet, il craignit que le public ne pût sentir autrement que par une comparaison directe l'intervalle qui les séparait. Que fit-il? Il proposa son portrait à peindre à son rival qui s'y refusa par modestie; c'est celui où il a le devant du chapeau rabattu, la moitié du visage dans la demi-teinte et le reste du corps éclairé. L'innocent artiste se laisse vaincre à force d'instances, et, tandis qu'il travaillait, l'artiste jaloux exécutait le même ouvrage de son côté. Les deux tableaux furent achevés en même temps, et exposés au même Salon, ils montrèrent la différence du maître et de l'écoulier. Le tour est fin et me déplait. Homme singulier, mais bon homme, mais galant homme, La Tour ne ferait pas cela aujourd'hui; et puis il faut avoir quelque indulgence pour un artiste piqué de se voir rabaissé sur la ligne d'un homme qui ne lui allait pas à la cheville du pied. Peut-être n'aperçut-il dans cette espièglerie que la mortification du public, et non celle d'un confrère trop habile pour ne pas sentir son infériorité, et trop franc pour ne pas le reconnaître. Eh! Ami La Tour, n'était-ce pas assez que Perronneau te dit, tu es le plus fort? ne pouvais-tu être content à moins que le public ne le dit aussi? Eh bien, il fallait attendre un moment et ta vanité aurait été satisfaite, et tu n'aurais point humilié ton confrère. A la longue chacun a la place qu'il mérite. La société, c'est la maison de Bertin, un fat y prendre le haut bout la première fois qu'il s'y présente, mais peu à peu il est repoussé par les survenants; il fait le tour de la table, et se trouve à la dernière place, au-dessus ou au-dessous de l'abbé de La Porte.

Encore un mot sur les portraits et portraitistes. Pourquoi un peintre d'histoire est-il communément un mauvais portraitiste? Pourquoi un barbouilleur du pont de Notre-Dame fera-t-il plus ressemblant qu'un barbouilleur de l'Académie? C'est que celui-ci n'est jamais occupé de l'imitation rigoureuse de la nature; c'est qu'il a l'habitude de l'exagérer, d'affaiblir, de corriger son modèle; c'est qu'il a la tête pleine de règles qui l'assujétissent et qui dirigent son pinceau, sans qu'il s'en aperçoive; c'est qu'il a toujours altéré les formes d'après ces règles de goût et qu'il continue toujours de les altérer; c'est qu'il fond, avec les traits qu'il a sous les yeux et qu'il s'efforce en vain de copier rigoureusement, des traits empruntés des antiques qu'il a étudiés, des tableaux qu'il a vus et admirés et de ceux qu'il a faits; c'est qu'il est savant, c'est qu'il est libre, et qu'il ne peut se réduire à la condition de l'esclave et de l'ignorant; c'est qu'il a son faire, son tic, sa couleur auxquels il revient sans cesse; c'est qu'il exécute une caricature en beau, et que le barbouilleur, au contraire, exécute une caricature en laid. Le portrait ressemblante du barbouilleur meurt avec la personne, celui de l'habile homme reste à jamais. C'est d'après ce dernier que nos neveux se forment les images des grandes hommes qui les ont précédés. Lorsque le goût des beaux-arts est général chez une nation, savez-vous ce qui arrive? C'est que l'œil du peuple se conforme à l'œil du grand artiste, et que l'exagération laisse pour lui la ressemblance entière. Il ne s'avise point de chicaner, il ne dit point: Cet œil est trop petit, trop grand; ce muscle est exagéré, ces formes ne sont pas justes; cette paupière est trop saillante, ces os orbitaires sont trop élevés: il fait abstraction de ce que la connaissance du beau a introduit dans la copie. Il voit le modèle où il n'est pas à la rigueur, et il s'écrie d'admiration. Voltaire fait l'histoire comme les grands statuaires anciens faisaient le buste; comme les peintres savants de nos jours font le portrait. Il agrandit, il exagère, il corrige les formes. A-t-il raison? a-t-il tort? Il a tort pour le pédant, il a raison pour l'homme de goût. Tort ou raison, c'est la figure qu'il a peinte qui restera dans la mémoire des hommes à venir.

[...]

[p. 204, Bellangé:] Voilà des hommes qui n'étaient rien autrefois, et qu'on regarde aujourd'hui; serait-ce que les bons ne sont plus? Dehays, Van Loo, Boucher, Chardin, La Tour, Bachelier, Greuze, n'y sont plus; ne je nomme pas Pierre, car il y a déjà si longtemps que cet artiste ne nuisait plus à personne.

[...]

[p. 317:]

*État actuel de l'École française*

Lundberg. Nul

Perronneau, fut quelque chose autrefois dans le pastel.

La Tour. Excellent peintre en pastel. Grand magicien.

Roslin. Assez bon portraitiste, mais il ne faut pas qu'il sorte de là.

Valade. Rien.

Voiriot. [Rien]

\*\*\*

29 août 1767. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

27 octobre 1767. — Lettre de l'abbé Pommyer à La Tour.

Je serois bien flatté, mon cher amy, d'apprendre de vous le résultat des bonnes vûes et intentions que vous, M<sup>rs</sup> Chardin et Cochin avés ens pour moy. Cela a si fort affecté mon cœur et ma reconnaissance, que je suis dans le plus grand empressement de sçavoir ce qui aura été conclu. Si vous avés l'amitié de m'écrire ce qui aura été fait, vous m'adresserés sous l'enveloppe de M. le p. Président: à M. le Premier<sup>200</sup> Président, au chateau de Bryères, par Luzarche, votre lettre.

Recevez d'avance tons mes remercimens, et les renouvellements d'amitié et des sentimens que je vous ai voué pour la vie.

L'abbé POMMYER.

Au château de Bryères, ce 27 octobre 1767.

A M. de La Tour, peintre ordinaire du Roy, aux galleries du Louvre.

Desmaze, 1874, p. 26.

31 octobre 1767. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie. Il est chargé, avec Chardin, par l'Académie de faire part à l'abbé Pommyer de sa nomination à la place d'associé libre de l'Académie.

M. Boucher, Directeur, et M. Bergeret, associé libre, ont bien voulu se charger de faire part à M. d'Azincourt de sa nomination à la Place d'Associé libre, et M. Chardin et M. De La Tour, Conseillers, se sont pareillement charges d'en faire part à M. l'Abbé Pommyer.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 371.

7 novembre 1767. — Constitution de 1000 livres de rente viagère au profit de Maurice-Quentin de La Tour, conseiller &c., Galerie du Louvre, par le prince de Condé moyennant 10000 livres.

AN MC XCII/711

28 novembre, 31 décembre 1767. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

11 décembre 1767. — Letter from François Coindet to Jean-Jacques Rousseau from Paris:

M<sup>r</sup> de la Tour est venu me voir tout à l'heure & m'a chargé de vous faire ses Amitiés.

EE Correspondence online

30 décembre 1767. — Constitution viagère de 1400 livres de rente moyennant 14000 livres à La Tour par le prince de Condé.

AN MC XCII/712

[1767]. — De PILES, *Éléments de peinture*, éd. Charles-Antoine Jombert, Paris, 1767, chap. XII, pp. 281–309:

[p. 282] La peinture au pastel est propre particulièrement [p. 283] pour les portraits, & ils se font ordinairement de grandeur naturelle. Plusieurs peintres de nos jours, tels que MM. de la Tour, Roslin, Lundberg, Perronneau, &c. ont porté cette sorte de peinture à un très haut degré de perfection, & leurs portraits au pastel ne cedent en rien aux tableaux peints à huile, soit pour la vérité avec laquelle ils ont rendu la nature, soit pour la force & la vivacité des couleurs. On a donc cru faire plaisir aux amateurs de cette science, non seulement quelques préceptes particuliers sur la pratique de cet art, mais encore la maniere de composer les pastels ou crayons dont on se sert dans cette dorte de travail, tant par rapport à la natures des couleurs qui en font la base, qu'à l'égard de leur mange, selon les diverses teintes don on peut avoir besoin.

<sup>200</sup> Le premier président du Parlement de Paris était alors Meaupou (René-Nicolas-Augustin) [René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou (1714–1792);

Pommyer owned Nattier's pastel of his father, René-Charles de Maupeou; *n. Jeffares* 2001].

1768

30 janvier, 25 juin 1768. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

20 avril 1768. — A letter from Voltaire to Jean-Christophe Larche, comte de La Touraille, included in Desmazes 1874, pp. 27–29, is without obvious relevance to La Tour.

5 mai 1768. — La Tour is mentioned<sup>201</sup> in Rouxelin's "Éloge de M. Restout" read before the Académie de Caen:

Il [Restout] fut enfin le plus grand maître de son tems pour l'harmonie d'un tableau; mérite extrêmement rare, que M<sup>r</sup> Wanloo, disoit-il, eut payé de toute sa fortune, et qui a fait dire à M<sup>r</sup> de La Tour que M<sup>r</sup> Restout avoit la clef de la peinture.

*Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, III, 1853, p. 326

9 mai 1768. — Letter from François Coindet to Jean-Jacques Rousseau from Paris:

J'ay toujours beaucoup de choses à vous dire de M<sup>r</sup> & M<sup>d</sup> D'azaincourt, de M<sup>r</sup> de La Tour, de L'Abbé Raynal & de M<sup>r</sup> Duclos que j'ay rencontré samedi.

EE Correspondence online

19 mai 1768. — *An auction in London which is erroneously catalogued as of Maurice-Quentin de La Tour's collection (e.g. in the Getty Provenance Index, 2020); it is surely that of Jan Latour (Liège 1719 – Moislains, Somme 20.VII.1782), a Flemish history and portrait painter and pupil of Jean-Baptiste Cochers.<sup>202</sup> Latour was in Spa in 1760 and made contacts with several English aristocrats, following which he spent some six years in London. He was later in Paris (but there is nothing to suggest he was in Paris in 1736–37 when two oil portraits were made by a homonym.*

*A catalogue of the genuine collection of pictures, of Mr. Latour, Painter, (who is going abroad.) among which are several of his own paintings; to which are added, several lately consigned from abroad; which will be sold by auction, by Mr. Hogard and Co. . . . Savile-Row, next Conduit-Street, Hanover-Square; on Thursday, the 19th of May, 1768; and the following Day.*

1<sup>er</sup> août 1768. — V. 20.X.1768.

20 octobre 1768. — Premier testament de La Tour. B&W's transcription has been conformed to p. 1 of the manuscript of which a facsimile is included in Fleury 1904: this ends at « distribuer aux » followed by the footer signed 1.VIII.1768; presumably the final document was only executed on the 20.X.1768 date given in B&W.

<sup>201</sup> Repeated closely in the Galerie française, 1772; compare the passage in Diderot 1769 *infra*.

<sup>202</sup> For Latour, v. Helbig 1873. His place of death is widely reported incorrectly. He was the widower of Marie-Jeanne Lahay.

<sup>203</sup> The Gendarmes bourguignons (established 1668) was the third company of the Gendarmerie de France, known also as the Petite Gendarmerie, to distinguish it from the élite Compagnie des Gendarmes de la Garde, or simply the Gendarmes Rouges. Jean-François's membership is confirmed in the documents relating to the sale of his mother's house (27.III.1775; v. *infra*), where it is mentioned that they were normally stationed at the château de Lunéville, which had become vacant after the death of Stanislaw Leszczyński in 1766 (v. Arthur Benoit, *Les Gendarmes rouges à Lunéville*, 1892). The earliest reference is however in his aunt's marriage, 7.XI.1746 (v. *supra*). However the Service historique de la Défense, Vincennes, have confirmed (letter of 15.VII.2019) that there is no file for Jean-François de La Tour in the military archives.

<sup>204</sup> Pierre-Alexandre Gillard, procureur au Châtelet, rue Simon-le-Franc.

<sup>205</sup> Raphaël Joret, marchand-tailleur à Beaune-en-Bourgogne [Tourneux 1904a, p. 83]; he was the nephew of Anne Joret, mother of Reine Havart, the pastellist's mother (GENEALOGIES, Joret).

<sup>206</sup> V. note *supra*, 17.V.1759

<sup>207</sup> Pierre-Joseph Gueullette, ancien conseiller au conseil de Paris.

<sup>208</sup> L'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal (1713–1796), historien, subject of a La Tour portrait, J.46.2675.

<sup>209</sup> L'abbé Charles-Louis Régley (1719–1802), aumônier du prince de Marsan, prieur d'Estréchy et de Baigne, auteur, traducteur de Spallanzani, collaborateur avec M. Needham, auteur de l'Éloge historique du brave Crillon, discours qui a remporté le prix d'éloquence de l'Académie d'Amiens, 1779; he retired to Bar-sur-Seine c.1791. La Tour's portrait J.46.2678 was exhibited in 1769; a different portrait J.46.2679, called abbé Reglet, is now in Orléans.

<sup>210</sup> Louis-Athanase de Berton-des-Balbes, abbé de Crillon (1726–1789), agent général du clergé de France; younger son of the duc de Crillon (and a descendant

au nom de l'être suprême, dont la bonté et la toute puissance embrassent l'infinie des globes et l'immensité de l'espace, je déclare cet écrit, mon testament qui institue mon frère du second lit Jean François de La Tour Lieutenant de Cavalerie gendarme Bourguignon<sup>203</sup> mon Legataire universel et Monsieur Gillard<sup>204</sup> procureur au Châtelet près St Merri mon exécuteur testamentaire.

— mes effets vendus, il sera prélevé dix mille Livres pour mon frère et quatre mille livres pour sa mere veuve de mon père de La Tour. — <ou en argent> un diamant de douze cent livres à M<sup>r</sup> Gillard, trois mille Livres à mon cousin Joret,<sup>205</sup> marchand Tailleur à Beaune en Bourgogne. A M<sup>rs</sup> de Ledguive<sup>206</sup> notaire, geullette<sup>207</sup> conseiller de pondichery hotel de Conti, rue des Poulies, à M<sup>rs</sup> les abbés raynal<sup>208</sup> <et> Reigley<sup>209</sup> de Bar sur Seine <chez M. l'abbé de Crillon<sup>210</sup> place Royale> a chacun <des quatre> un diamant ou en argent <de> cent pistoles.

a mon cousin deschamps<sup>211</sup> chanoine de Laon, a la fille de son frère,<sup>212</sup> à ses sœurs masse<sup>213</sup> et maclair<sup>214</sup> mes cousines a chacun cent pistoles. deux mille Livres à mes arrières petites cousines beaudemont<sup>215</sup> <qu'elles partageront> et sa sœur Joseph, rue du petit pont a St Quentin et a leurs cousins dominique, et Jean Baptiste Devrin<sup>216</sup> a chacun cinq cents Livres. a Mad<sup>e</sup> Rouillé<sup>217</sup> les Tablettes garnies en or dont elle m'a fait present et à M<sup>delle</sup> sa fille<sup>218</sup> ma petite Lorgnette <en or> ressort, a M<sup>r</sup> des robinieres<sup>219</sup> mon couteau a lame d'or. a Mad<sup>e</sup> piscatory<sup>220</sup> son portrait. a M<sup>rs</sup> ses frères<sup>221</sup> les essais de portraits faits d'après eux avec les mignatures qui ont été copiées d'après mes ouvrages ou <d'après d'autres>. M<sup>rs</sup> Restout,<sup>222</sup> monjoye,<sup>223</sup> Ensiaume<sup>224</sup> partageront mes crayons de pastels et couleurs et toutes mes études qui ne seront pas sous verre ou glace et qui ne sont pas collés sur des cartons ou des toiles. a L'académie Royale de peinture le portrait de M<sup>r</sup> Parocel<sup>225</sup> et si elle me fait l'honneur d'accepter ma tete que M<sup>r</sup> Schmith<sup>226</sup> a gravé à Paris, je legue trois mille livres <pour> distribuer aux

cejourd'hui 1<sup>er</sup> aoust 1768 aux galeries du Louvre. De La Tour

élèves un prix d'anatomie et un de perspective, alternativement tous les deux ans pour que le prix soit plus fort.

Les tableaux étant supposés des fenêtres et placés à trois ou quatre pieds du plancher, je demande que la ligne horizontale soit basse et le point de distance au moins de trente pieds; j'en excepte les veues comme celles de M. Vernet<sup>227</sup> dont l'horizon est plus élevé et la distance infiniment plus grande. La moindre faute excluera du prix, qui sera remis à l'année suivante.

of the brave Crillon the subject of Régley's éloge). He was well known as a shell collector, with a cabinet de curiosités.

<sup>211</sup> La Tour's second cousin, Claude-Charles Deschamps (1699–1779), chanoine de Laon, J.46.162; both were great-grandsons of François Garbe (GENEALOGIES, Deschamps).

<sup>212</sup> Presumably Louise-Catherine-Élisabeth (1746–), daughter of Pierre-Denis Deschamps; v. *ibid*.

<sup>213</sup> Noëlle, Mme Augustin Masse; *ibid*, not to be confused with Mme Grégoire Masse.

<sup>214</sup> Marie-Jeanne, Mme Pierre-Marie Mauclerc; *ibid*.

<sup>215</sup> La Tour's cousin Marie-Agathe Avart married Claude-Nicolas Baudemont; by 1768 they had three young daughters. Agathe's twin sister was Marie-Joseph (GENEALOGIES, Havart).

<sup>216</sup> Deruys; sons of Marie-Anne Havart, niece of the artist's mother, and her husband Louis Deruys.

<sup>217</sup> Mme Jean Rouillé, née Anne-Marguerite Perrinet de Longuefin (1698–1796), J.46.274.

<sup>218</sup> Only Mme Piscatory (v. *infra*) is recorded. Both the tablettes and the lorgnette were again mentioned in the 1784 will, this time bequeathed to Mme de Charrière (v. *infra*).

<sup>219</sup> Possibly Pierre Dagoret des Robinières (1710), receveur des droits sur les vins, Paris; he was awarded pensions after his retirement in 1773.

<sup>220</sup> Mme Pierre-Joseph Piscatory de Vaufreland, née Marie-Adélaïde Rouillé de L'Étang (1734–1796), J.46.2514; mère de la future Mme de Pastoret.

<sup>221</sup> David-Étienne Rouillé de L'Étang (1731–1811), J.46.2738; Étienne-Jacques Rouillé de Marigny (1733–1802), J.46.2741.

<sup>222</sup> Jean Restout (1692–1768), peintre; J.46.2686.

<sup>223</sup> Jean-Gabriel Montjoye (1725–1800), pastellist.

<sup>224</sup> Nicolas Anseume (1730–1786), pastellist.

<sup>225</sup> Charles Parocel (1688–1752), peintre; J.46.2467.

<sup>226</sup> Georg Friedrich Schmidt (1712–1775), pastellist.

<sup>227</sup> Claude-Joseph Vernet (1714–1789), peintre; J.46.3051.

Je legue à ma patrie, Saint-Quentin, deux mille livres pour une ou plusieurs pompes à feu de Hollande; à M. Hubert,<sup>228</sup> de Genève, qui a tant de talens différens, le portrait de M<sup>r</sup> son oncle, l'abbé Hubert;<sup>229</sup> à M<sup>lle</sup> Clairon,<sup>230</sup> sa tête; les quatre de Mesdames de France à Monsieur le Marquis de Marigny.<sup>231</sup>

J'ai douze mille six cents livres de rente viagère sur Mgr le Prince de Condé, onze actions de tontines de 1734 chez M. Lepot d'Auteuil,<sup>232</sup> un contrat de cinq cent livres de rente viagère de M. l'abbé Hubert, douze cent cinquante livres à la Compagnie des Indes, à la Ville douze cent livres, chez M. Laideguive quatorze cent, chez M. Fortier,<sup>233</sup> rue de Richelieu, une pension du Roi de mille livres, dix huit mille livres en contrat sur les cuirs qui font neuf cent livres par an (900 l.), un billet de dix mille livres sur la Ville qui échéera le 30 avril 1769. Je demande l'enterrement le plus simple et lègue à M. le curé de Saint Germain<sup>234</sup> six cent livres pour les pauvres honnêtes, à mes domestiques deux années de leurs gages, à Chaumont<sup>235</sup> deux mille livres.

DE LA TOUR.

Ce jourd'hui 20 octobre 1768.

J'exclus de leur legs ceux qui voudront chicanner et leur part sera délivrée aux Enfants-Trouvés, à qui je lègue deux mille livres.

Les susdits nommés et les suivants partageront également ce qui proviendra de la vente et des arrérages de mes rentes et pension.

J'ay: 45 cuillères, 57 fourchettes, 7 plats, 4 caffetières, chocolatières, 7 grandes et une à sucre, une casserolle et 2 pistolets à secret, le tout en argent, une cuillère, fourchette et couteau de vermeille, 6 cuillères à caffè d'argent et 14 couteaux à manche d'argent, un maillet d'argent, un grand oval, 2 petits ovales, quatre ronds, ce qui fait sept plats d'arg[ent], 4 douzaines de couteaux, une belle écuelle et soucoupe de Saxe avec des sujets en peinture émaillée, 2 tabatières d'or, l'une émaillée de fleurs et d'oiseaux et l'autre de six tenières [sic], un service de porcelaine de Saxe, une lorgnette et un couteau à lame d'or, 2 bourses de cent jettons d'arg[ent] chacune à l'Académie française, 6 flambeaux d'arg[ent] avec le port et sa mouchette.

M. Therese/M. Doyen/rue du Roule:

J'ay trois contrats de tontine faisant environ par an	400 l.
De feu mon ami l'abbé Hubert, sur ma tête	500 l.
3 sur la Compagnie des Indes, le Pot d'Auteuil	1,250 l.
1 à mon frère	225 l. <sup>236</sup>
1 à M. Laideguive	1,200 l.
1 à M. Fortier	1,400 l.
et plusieurs de l'hôtel de Condé	12,600 l.
Une pension sur les batiments (du Roi)	1,000 l.
Un billet de dix mille livres	500 l.
Trois contrats sur les cuirs	900 l.
	19,750 l.

Si par malheur il n'y avoit pas de quoy fournir à tout, les legs seront diminués dans la juste proportion, ceux de mon frère, de sa mère et celui de Mons. Gillard seront excepté de la diminution.

DE LA TOUR.

Ce 20 octobre 1768.

Ce qui restera sera employé à marier de pauvres files honnêtes à Saint-Quentin, ma patrie, à trois cent livres chacune.

Tourneux, *Un testament inédit de La Tour*.<sup>237</sup> ; facsimile p. 1, Fleury 1904; cop. Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B<sup>238</sup>

n.d. [c.1768] — At some stage abbé Louis Mangelot (1694–1768), chanoine du Temple à Paris, poète, to whom La Tour gave the autoportrait au jabot (J.46.1128), wrote the couplet cited by Hordret (and subsequent authors from Champfleury 1855, p. 119, Desmaze 1874, p. 9, to B&W), attached erroneously by B&W to the autoportrait au chapeau en clabaud, only engraved by Schmidt in 1772, after Mangelot's death. It probably refers to J.46.1001, showing the artist in his working clothes, engraved by Schmidt in 1742:

M. Schmidt son ami, ayant gravé son portrait, M. Mangelot, Chanoine du Temple, mort en 1768, fit ces deux vers pour être mis au bas de la gravure.

Admirez jusqu'où l'art atteint!  
La Tour est gravé comme il peint.

Louis Hordret, *Histoire des droits anciens... de la ville de Saint-Quentin*, 1781, p. 411.

## 1769

29 juillet, 23 août 1769. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

Août-septembre [25 août – 25 septembre] 1769. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Un catalogue illustré par Saint-Aubin donne, sous des croquis des portraits exposés, les noms suivants: M. Gravelot; M. l'abbé Réglet [Régley]; M. Patiot, secrétaire du duc de Belle-Isle; M. Cars. [?; ?Cangy]

C'est par erreur que Desmaze, dans son édition de 1854, cite, d'après Diderot, le portrait de Restout comme ayant figure au Salon. Diderot, dans son Salon de 1769, dit qu'en sortant de l'exposition il a été voir La Tour qu'il trouva travaillant au portrait de Restout. Voir le texte ci-après.

### Salon du Louvre 1769

Par M. de la Tour, Conseiller.

37. Plusieurs Têtes sous le même N<sup>o</sup>.

[*Livret illustrated and annotated by Saint-Aubin*:

M<sup>r</sup> Gravelot [J.46.1863]

M<sup>r</sup> l'abbé Réglet [J.46.2678]

M. Patiot Secrétaire du Duc de belleisle [J.46.2473]

M<sup>r</sup> Cangy [J.46.141]

### CRITIQUES

[Christophe-Jean-François BEAUCOUSIN, avocat], *Lettre sur le Salon de peinture de 1769 par M. B., rectification de M. \*\*\*\* Boulmiers, ancien capitaine de cavalerie*, Paris, 1769 [MSW0198; CD ix 119]:

[p. 14] Mais ç'a sur-tout par les Portraits des Grands-Hommes, que les Législateurs ont excité dans les cœurs des [p. 15] sentimens pour le bien. Les traits de ces Personnages estimables, rappelés à la mémoire, renouvellent dans l'ame la vénération due à leurs belles actions, & font naître en nous une vive émulation de ne pas leur demeurer trop dissemblables.

Nous devons donc faire grand état de nos Artistes distingués qui s'appliquent au Portrait. Et entre ceux-là, pourrois-je ne pas vous nommer d'abord le célèbre M. de la Tour? Ce Peintre de la vérité: qui n'a ni manière, ni touche qui le distinguent, & qu'on ne peut reconnoître qu'à cette perfection qui le rend l'égal de la Nature, & qui fait disparaître l'imitateur, pour ne laisser voir que la chose. Il est, selon moi, en peinture, ce qu'est Paschal en diction. Comme celui-ci rend la pensée aussi pure, aussi lumineuse, aussi sublime qu'il l'a conçue; celui-là, représente l'objet nettement, fidèlement, identiquement tel qu'il l'a voulu peindre. Le stile de l'un est une parole distincte, qui porte dans notre esprit les idées qu'elle énonce, sans qu'elles se dénaturent par l'expression: le pinceau de l'autre est une glace, qui [p. 16] répète à nos

<sup>228</sup> [Jean Hubert (1721–1786), militaire, pastelliste amateur.]

<sup>229</sup> J.46.1903.

<sup>230</sup> Claire-Josèphe-Hippolyte Legris de Latude, Mlle Clairon (1723–1803), actrice; J.46.1536.

<sup>231</sup> Almost certainly the quatre têtes given directly to Mesdames in the château de Bellevue, after Marigny's death.

<sup>232</sup> Florent-Jacques Lepot d'Auteuil, notaire à Paris 1759–83, étude LIII.

<sup>233</sup> See note 12.v.1766 *supra*.

<sup>234</sup> Rémy Chapeau (–1785) was curé de Saint-Germain-l'Auxerrois (the parish in which the Louvre, and La Tour's logement, is located) from 1758 to 1781.

<sup>235</sup> Presumably Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont (1725–1803), mentioned again in the 1784 will. He was grand-maître des Eaux et Forêts de Blois, intendant des Invalides and later supported the American revolution. He was father-in-law of François-Louis Véron Duverger de Forbonnais J.46.3078.

<sup>236</sup> Cette somme de 225 l. n'est pas comprise dans l'addition.

<sup>237</sup> Tourneux 1904d; B&W reprinted without the footnotes.

<sup>238</sup> The copy in the Archives municipales was prepared by Noël Charavay, 15.1.1904, and adds a note that Élie Fleury had recently acquired papers from the last relatives of the artist.

yeux les traits dont elle s'est imprégnée, sans qu'ils s'altèrent en rien par la réflexion. Cette extrême fidélité d'imitation rappelle le conte de Lamotte<sup>239</sup>, où un Particulier, pour confondre des flatteurs qui critiquoient son Portrait comme moins beau que lui, passe sa tête à travers la toile découpée, & leur crie, lorsqu'ils viennent encore contester la ressemblance, *vous vous trompez; Messieurs, c'est moi-même*. Il semble que les Têtes de M. de La Tour, vont en dire tout autant à quiconque oseroit faire l'incrédule sur leur parfaite vérité. Cet habile Maître ne nous a donné que peu de Pastels cette année; mais dans ce peu même, il se retrouve tout entier, c'est tout dire.

Les Pastels de M. Peronneau ont un véritable mérite; & quoique le *Faire* de l'Artiste y disparaisse moins entièrement que dans l'exécution de M. de La Tour, ils satisfont néanmoins beaucoup les Amateurs.

[DAUDET DE JOSSAN], *Sentiments sur les tableaux exposés au Salon*, s.l., 1769 [MSW0196; CD ix 122]:

—Pour toi, de La Tour, Artiste, Philosophe, sçavant, fidèle imitateur, ami de tes modèles; ils semblent annoncer par leur extérieur content l'agrément de ton entretien, le plaisir de s'être reconnu dès les premiers traits, et celui de n'être point gênés. Tu parviens à peindre l'esprit même par les détails infinis sans sécheresse, sans rien perdre de la chaleur des tons, ni du large des effets; mais tes Tableaux plus fragiles que ta réputation ne feroient craindre doublement la perte d'un ami que tu aurois représenté.

DES BOULMIERS "Exposition des peintures...", *Mercur de France*, 1769, .x./1, pp. 117–203; .x./2, pp. 190–99 [MSW0199; CD xlix 1313]:

[p. 184] On retrouve toujours aussi la touche spirituelle & la grande vérité qui caractérisent les portraits de M. de Latour, dans ceux qu'il a exposés cette année.

Denis DIDEROT, *Salon de 1769*, ed. Sez nec & Adhémar 1957–67, IV, pp. 84–87, 108–9 [MSW01202]:

La Tour

Je sortais du Sallon; j'étais fatigué; je suis entré chez La Tour, cet homme singulier qui apprend le latin à cinquante-cinq ans, et qui a abandonné l'art dans lequel il excelle pour s'enfoncer dans les profondeurs de la métaphysique qui achèvera de lui déranger la tête. Je l'ai trouvé payant un tribut à la mémoire de Restout, dont il peignait le portrait d'après un autre de lui dont il n'était pas satisfait. O le beau jeu que je joue, me dit-il! Je ne saurais que gagner. Si je réussis, j'aurais l'éloge d'un bon artiste; si je ne réussis pas, il me restera celui de bon ami. Il m'avoua qu'il devait infiniment aux conseils de Restout, le seul homme du même talent qui lui ait paru vraiment communicatif, que c'était ce peintre qui lui avait appris à faire tourner une tête et à faire circuler l'air entre la figure et le fond en reflétant le côté éclairé sur le fond, et le fond sur le côté ombré; que soit la faute de Restout, soit la sienne, il avait eu toutes les peines du monde à saisir ce principe, malgré sa simplicité; que, lorsque le reflet est trop fort ou trop faible, en général vous ne rendez pas la nature, vous peignez; que vous êtes faible ou dur, et que vous n'êtes plus ni vrai ni harmonieux.

La Tour travaillait, je me reposais. En me reposant, je l'interrogeais et il me répondit. Je lui demandai pourquoi, dans un morceau aussi parfait que *la petite Fille au chien noir* de Greuze, où l'on voyait le talent difficile des chairs porté au suprême degré, l'artiste n'avait pas su faire du linge, car le bout de chemise qui couvre un des bras de la figure est un morceau de pierre sillonné en forme de plis.

...

Mais venons aux morceaux de cet artiste. Savez-vous que c'était? Quatre chefs-d'œuvre renfermés dans un châssis de sapin, quatre *Portraits*. Ah! Mon ami, quels portraits, mais surtout celui d'un abbé! C'était une vérité et une simplicité dont je ne crois pas avoir encore vu d'exemples: pas l'ombre de manière, la nature toute pure et sans art, nulle prétention dans la touche, nulle affectation de contraste dans la couleur, nulle gêne dans la position. C'est devant ce morceau de toile grand comme la main que l'homme instruit qui réfléchissait s'écriait: Que la peinture est un art difficile!...et que l'homme instruit qui n'y pensait pas s'écriait: O que cela est beau!

C'est évidemment pour faire acte de suzeraineté qu'il avait exposé ces têtes; c'était pour nous montrer l'énorme distance de l'excellent au bien, et il est sûr qu'au sortir du coin où l'on avait relégué, il était difficile de regarder d'autres ouvrages du même genre.

[p. 108] Ce tapissier Chardin est un espègle de la première force, il est enchanté quand il a fait quelques bonnes malices; il est vrai qu'elles tournent toutes au profit des artistes et du public; du public qu'il met à

portée de s'éclairer par des comparaisons rapprochées; des artistes entre lesquels il établit une lutte tout à fait périlleuse...en opposant face à face les pastels de La Tour à ceux de Perronneau, il a interdit à celui-ci l'entrée du Sallon.

La Tour poursuit son Portrait de Restout avec une chaleur incroyable, c'est [p. 109] que le motif qui lui a mis les crayons à la main est honnête. Les méchants ont un premier élan qui est violent, mais il n'y a que les bons qui aient de la tenue. C'est une suite nécessaire de la nature de l'homme, qui aime le plaisir et qui hait la peine, et de la nature de la méchanceté, qui donne toujours de la peine, et de la nature de la bonté dont l'exercice est toujours accompagné de plaisir.

Je demandais à La Tour pourquoi les portraits étaient si difficiles à faire. C'est, me répondit-il... Voulez-vous, mon ami, que je continue ou voulez-vous que je m'arrête?

Élie-Catherine FRÉRON, "Réponse de l'auteur de ces feuilles à une lettre de M. Casanova, insérée dans le *Mercur*", *L'Année littéraire*, 1769, VIII, .x.–.xii., lettre 2, pp. 26–40 [MSW0204; CD ix 131]:

Plusieurs têtes de M. de La Tour, rendues avec ce sçavoir et cette sûreté qui lui ont acquis une réputation brillante, associent la vérité la plus exacte à un art inexprimable de l'exécution. On distingue particulièrement le portrait de M. *Gravelot*, célèbre dessinateur.

ANON. 1769b, Junius, *Neue Bibliothek der schönen Wissenschaften und der freyen Künste*, IX/2, 1770, pp. 356–64:

De Latour und Peronneau haben verschiedene schöne Bildnisse in Pastel und in Oel ausgestellt, an denen man vorzüglich bey der Aehnlichkeit des Characteristische der Personen im Ausdrucke gelobt.

[Jacques LACOMBE], "Exposition au Salon du Louvre des peintures...", *L'Arant-Coureur*, 1769, 36–39, 4, 11, 18, 25.IX., pp. 562–66; 577–83; 593–600; 609–17 [MSW0188; CD ix 134–137]:

[p. 582] M. de Latour est en possession depuis longtems de captiver l'admiration du public par des portraits en pastel pleins de force & de vérité. Cet Artiste, ainsi que M. Peronneau, dont le Salon nous offre aussi quelques portraits peints au pastel, & d'autres à l'huile, ne se contente pas de rendre la physionomie des personnes qu'il peint; mais il exprime encore leur caractère distinct, et pour nous servir d'une expression familière aux Anglais, leur humeur.

ANON. 1769c, *Mémoires secrets*, 1777, IV, 1779, XIII, lettres de 10, 20, 28.IX., 9.X.1769 [MSW0194]:

[20.IX.1769, p. 43] La multitude de Portraits, Monsieur, qui se présentent de toutes parts à mes yeux, m'oblige malgré moi d'en parler à présent, & de traiter cette matière aride & monotone que j'avais réservée pour la fin. Envain le Public se plaint depuis longtems de cette foule obscure de bourgeois qu'on lui fait passer sans cesse en revue... Graces au malheureux goût du siècle, le Sallon ne sera plus insensiblement qu'une galerie de portraits. Ils occupent près d'un grand tiers de celui-ci! Encore si l'on ne nous offroit que des hommes importants par leur état ou par leur célébrité, ou de jolies femmes du moins, ou de ces têtes [p. 44] remarquables par de grands caractères, & qu'on appelle *têtes à médailles*, en termes de l'art. Mais que nous importe de connoître madame *Guesnon de Ponneuil*, madame *Journu* la mere, M. *Dacy*, M. *le Normand du Coudray*, M<sup>lle</sup> *Gongy*, M. *Couturier* ancien notaire, madame *Couturier*, M. l'abbé *Jourdans*, &c.? Les noms ne flattent pas plus les oreilles que les figures ne plaisent aux yeux.... On ne vante pas moins, par exemple, dans les têtes de M. de La Tour, le Roi du pastel, la beauté, le précieux fini de son *faire*, le grénu moëlleux de ses chairs, qui en découvrant les pores presque imperceptibles de la peau, ne lui ôte rien de son uni, ni de son velouté. Ce genre de perfection le distingue infiniment du pastel cru, dur, rembruni de M. *Peronneau*, dont les portraits à l'huile ont aussi un caractère de rudesse qui doit l'exclure à jamais de peindre les Graces, mais le rend très-propre à tracer les rides de la vieillesse, la peau tannée d'une paysanne, ou la morgue d'un Turcaret.

ANON. 1769d, *Affiches, annonces et avis divers*, 1769, 38–43, 20.IX.–25.X.[MSW0186]:

On remarque aussi de très beaux portraits de M. de La Tour, de M. Roslin, de M. Peronneau, de M. Valade et de M. Drouais.

ANON. 1769e, "Exposition de peintures... au salon du Louvre à Paris. Lettre adressée aux auteurs de ce journal"; "Suite de la lettre...", *Journal encyclopédique*, 1769, VII/1, 1.X., pp. 97–105; VII/2, 15.X., pp. 263–74 [MSW0190; CD ix 133]:

<sup>239</sup> Fable 5. Liv. IV.

M. de La Tour est toujours le même, son beau est sublime: quelle vérité! On le voit sur tout par le portrait de M. Gravelot, un des quatre qu'il a exposés.

ANON. 1769f, *Lettre sur l'Exposition des ouvrages de peinture et de sculpture au Sallon du Louvre, 1769*, Rome, s.d. [MSW0191; CD ix 120; xlix 1315]: Quatre Portraits en Pastel sont les seuls ouvrages de M. de Latour à ce Sallon. Il y a une facilité de touche et une force étonnante dans la couleur de ces tableaux. On ne peut rien ajouter à la vérité de la nature, et au caractère de ressemblance de ces portraits; ils semblent respirer. C'est bien dommage qu'il n'y ait point de procédé sûr pour fixer de pareils pastels, ils sont faits pour aller à la postérité. Vous ne les trouverés pas entourés de superbes bordures; mais ils n'en ont pas besoin: c'est une belle femme qui dédoigne les ajustemens. Je vous dis ceci à cause du grand nombre, qui est souvent séduit par la richesse des accessoires.

\*\*\*

17 septembre 1769. — Roslin asks Marigny to borrow the La Tour pastel of Louis le dauphin, and receives this response, dated 26.IX.1769:

J'ay fait dire, Monsieur, à M. Jeurat de vous prêter, comme je vous l'avois promis, le portrait de Mgr. Le Dauphin, fait par M. De La Tour. M. Jeurat a fait réponse qu'il y a quatre portraits de Mgr le Dauphin, faits successivement par M. De La Tour; trois sont à Versailles dans le salon de tableaux, le quatrième et dernier est chez Mgr le Dauphin, et qu'il ne peut l'avoir sans l'agrément de ce prince. Voyez M. Jeurat et concertez-vous avec lui sur le moyen d'avoir celui des quatre portraits que vous souhaitez. Je suis, Monsieur, votre dévoué, M<sup>s</sup> de Marigny.

AN O<sup>1</sup> 1923, cited Fleury 1904, p. 38, with errors

n.d., 1765–69. — Madame Louise requested the a Tour portrait of the king to be brought to her apartment, “considérant qu'il serait aussi bien chez elle qu'à la Surintendance”:

AN O<sup>1</sup> 1911, F<sup>o</sup> 129, cited Salmon 2024, p. 390

---

### vers 1770

---

[c.1770]. — La Tour achète la maison d'Auteuil dont il était locataire.

A. Doniol, *Histoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement*, p. 287.

B&W erroneously date this to c.1750. In fact La Tour did not occupy or own the house until much later. Subsequently 59 rue d'Auteuil, near the Bois de Boulogne; it was originally 24, Grande-Rue, Auteuil and later became 40 rue Molière. Previous owners included Philippe Le Fort (–1745), an échevin de Paris in 1732 who had made his fortune selling fabric and lace; his widow, née Jeanne Ducrot (1672–1752), from whom it was inherited by her niece, Pierre Grassin (1689–1762), directeur général des monnaies de France; and the Chicoyneau family: Mme Chicoyneau de La Valette leased it to Marie-Françoise-Camille de Sassenage, who spent lavishly on the decoration, including payments totalling 2868 livres to the house painter Pierre Allais by 1770.<sup>240</sup> Mme de La Valette then the house to La Tour, who then bought the house, before selling it on to Mme Helvétius when unable to complete his purchase as described below. In 1854 it was purchased by prince Pierre Bonaparte. His widow owned a drawing<sup>241</sup> of the house before it was partly destroyed in 1871; the garden subsequently much reduced in size.)

[v. *infra* 20 septembre 1770]

---

### 1770

---

5 mars, 14 avril 1770. — La Tour écrit une longue lettre à M<sup>lle</sup> de Zuylen où il parle de son portrait de Restout et de ses essais malheureux.

Mademoiselle,

Accablé de projets qui se heurtent et se croisent, d'embarras qui se multiplient, je ne say le plus souvent que devenir; quelque dissipation que je prenne, mes torts me suivent partout, et je passe mes jours à ne rien faire de ce que devois et voudrois; quand je suis dans la meilleure intention, des importuns me font remettre au lendemain suivi d'autres lendemains. Je profite de

cet instant pour me jeter à vos pieds et obtenir le pardon que je crois mériter par la vivacité de mes regrets.

Quand on a seu enfin où j'étois à la campagne, on m'a envoyé le joli étuy d'Aix la Chapelle, garni d'un billet digne de vous, aussi précieux que vous-même. Le cœur et l'esprit plein de vos charmes, j'ai été enlevé au plaisir de vous en témoigner ma sensibilité, ainsi que le chagrin d'avoir perdu l'occasion de recevoir Monsieur le baron de Thuyl; il n'étoit plus à Paris lorsque j'y suis accouru. Je n'ai jamais été à la campagne si à contretemps. Je voudrois bien que la curiosité de voir les fêtes de Mgr le dauphin pût me procurer la satisfaction de vous prouver combien je suis et serai toujours plein de la plus vive reconnaissance et du plus tendre attachement pour tout ce qui porte le nom de Zuylen et de Thuyl. Je vous supplie de présenter mes hommages et mes souhaits pour tout ce qui peut être agréable à Monsieur le baron votre très honoré père, Messieurs vos frères, et Monsieur et Madame votre cher oncle et chère tante, Mad<sup>e</sup> et Mesde<sup>l</sup>es de Mars, Milord et Milady, et tout ce qui vous appartient.

J'ay l'honneur d'être, avec le dévouement le plus respectueux, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux Galeries du Louvre, ce mars 1770.

Je vais ajouter un mot à cette lettre que je n'ay pas jugée digne de vous être envoyée, ainsy que bien d'autres jettées au feu. Vous jugerez combien je crois avoir rempli mes devoirs, des que je m'en suis occupé; cette tournure d'esprit m'a fait beaucoup de torts et me laisse dans un désordre pénible, et dont je ne sortirai peut-être jamais.

Toujours occupé de perfections en tout genre, et par consequent du bonheur du genre humain, je m'oublie comme un atôme dans l'espace de l'univers. Je devois être dégouté de ce zèle de perfection, puisqu'il m'a fait gâter tant d'ouvrages. Ce n'est point par vanité que je les regrette, c'est qu'il prive la nature des sentiments de reconnaissance pour les talents singuliers qu'il luy plaît de dispenser. Les poètes, les musiciens reviennent à ce qu'ils ont fait de mieux, quand leur correction éteint le feu qui avoit produit le sublime; mais tout est perdu dans mon pastel quand je me suis livré à un instant qui diffère de l'instant donné; l'unité est rompue. Le peintre à l'huile, avec de la mie de pain et de l'esprit de vin, retrouve l'esprit.

Comme je voudrois que les tableaux eussent des touches, des manières de peindre aussi différentes entre elles que les choses représentées le sont dans la nature, de même je désirerois que nos poètes eussent varié leur style, suivant les personnages; de grands vers nerveux pour les Hercules, pompeux pour les héros, majestueux pour les grands hommes, terribles pour les scélérats, doux, coulans, faciles, tendres suivant le caractère des femmes mises en scène, de mesure et de rime variées, redoublées quelquefois, ainsi que pour les sujets subalternes. C'est s'occuper de chimères, on ne fait ny tableaux ny poèmes tels que je les désire. Cette perfection est au-dessus de l'humanité; je l'éprouve actuellement: j'ay sur le chevallet le portrait de feu M. Restout, fait et donné à l'Académie en 1744<sup>242</sup>; j'ay voulu depuis sa mort luy témoigner ma reconnaissance des grands principes de peinture qu'il m'a communiqué, en remaniant cet ouvrage. Après avoir fait cent changemens, on me dit « Quel dommage! » Il y avoit un mouvement qui se communiquoit à ceux qui le voyoient. Je suis encore après et ay changé jusqu'à ce jour; je ne puis dire quand il sera fini. On attend d'autres ouvrages faits anciennement, que j'ai eu en fantaisie de remanier; je les renverray si un compagnon de voyage arrive avant. Il n'y a pas d'apparence que je puisse faire ce que vous désirez pour celuy de Mad<sup>e</sup> d'Athlone. J'ay bien du regret que vous ne vous soyez pas amusé aussi agréablement dans le temps que j'avois le bonheur d'être à Zuylen, je vous aurois conseillé de ne pas tourmenter les teintes quand elles sont justes, de passer légèrement le petit

<sup>240</sup> Archives du château de Sassenage, G350-7.

<sup>241</sup> Reproduced in G. Bertin, “Le cimetière d'Auteuil”, *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1908, p. 189.

<sup>242</sup> In fact 1746: v. *supra*.

doigt, d'employer peu de couleurs et de conserver le papier pur pour les ombres fortes; l'ouvrage en sera aussi plus légèrement fait.

Quant aux taches de moisissures par le sel qui est dans les pierres noires et dans presque tous ceux en pastel, il faut éviter qu'il fasse corps, épaisseur; simplement frottés sur le papier, ils ne font pas taches: alors avec la pointe d'un couteau elles s'enlèvent; on leur présente un fer chaud près, pour épuiser l'humidité du sel qu'ils contiennent, et en ôter avec le couteau l'épaisseur. C'est l'essai que j'en ai fait depuis peu, ainsi que de mettre avec une brosse une légère teinture d'ocre jaune à l'eau simple, bien délayée ensemble avec un peu de jaune d'œuf sur du papier bleu; cela empêche le lourd qu'il est difficile d'éviter par la quantité de couleurs nécessaires pour couvrir le bleu du papier.

POST-SCRIPTUM. — Me flattant toujours pouvoir vous annoncer que mes tourmens alloient finir, j'ay différé d'achever ce barbouillage d'écritures; les regrets de l'Académie m'obligent de tacher de remettre le portrait de M. Restout à peu près comme il était. Voilà bien du temps perdu et des efforts *in vanum*. Mieux que bien est terrible! On ne se corrige pas, puisque j'ay tombé dans le cas plus de cent fois. Bonne leçon pour vous, Mademoiselle, qui courez cette carrière. Si vous n'avez pas l'ambition de trop bien faire, je vous estimeray bien heureuse de vous être procuré un aussi agréable amusement, sans qu'il vous soit aussi pénible qu'il me l'a été. On vient m'enlever; je ne say quand je pourrais reprendre. J'avois mille choses à vous dire sur tout ce que vous mérites et les bontés de votre honorable famille; mais la crainte de vous impatienter me force de finir par les assurances de tous les sentimens que vous a voué, Mademoiselle, le plus humble et le plus obéissant de tous vos serviteurs.

DE LA TOUR.

Aux Galeries du Louvre, le 14 avril 1770.

A Mademoiselle/Mademoiselle de Zuylen, à Utrecht.

Eugene Piot, *Le cabinet de l'amateur*, p. 14-16; facsimile, last page, in Dubois & Dubois 1993, p. 224

1<sup>er</sup> juillet 1770. — Purchase of furniture at Auteuil for 11,500 livres from the marquise de Sassenage through her agent, the lawyer Charels-Jean-Baptiste-Louis Bertemy (he was subsequently trésorier du maréchal-duc de Noailles); *v. 25 avril 1771 infra*. Document before Laideguive.

Le fondé de procuration de Marie-Françoise-Camille de Sassenage V<sup>e</sup> de Charles-Francois Marquis de Sassenage à Maurice Quentin Delatour

Vente de meubles, 1<sup>er</sup> juillet 1770

Pardevant les Conseillers du Roy No<sup>es</sup> à Paris soussignés fut présens Sieur Charles Jean Baptiste Louis Bertemy Bourgeois de Paris y dem<sup>r</sup> rue Thevenot paroisse S<sup>t</sup> Sauveur au nom et co<sup>e</sup> Procureur de très haute et très puissante Dame Marie Françoise Camille de Sassenage Veuve de Très haut et très Puissant Seigneur Charles François Marquis de Sassenage Brigadier des armées du Roy Chevalier de ses ordres et Chevalier d'honneur de feu Madame la Dauphine, fondé de la procuration de lad. d<sup>e</sup> speciale à l'effet des presents passée devant M<sup>e</sup> Chomel l'un des No<sup>es</sup> à Paris soussignés qui en a minute et son confrere le dix neuf avril d<sup>er</sup>.

Lequel aud. nom et en vertu de lad. procuration a paru presente Vendre et promise garantie de toutes revendications

A Sieur Maurice Quentin Delatour Peintre de Sa Majesté demt aux Galeries du Louvre paroisse S<sup>t</sup> Germain Lauxerrois à ce présent et acceptant Toutes les meubles meublans <Glaces boiseries tableaux trumeaux vases statues orangeries arbustes ustensils de jardin> ustensils et de Menage, Batterie de Cuisine et autres effets et mobiliers etant dans une grande Maison sise à Auteuil appartenante a M<sup>r</sup> et a M<sup>de</sup> Chicoineau De la Valette, porte du bois de Boulogne et occupée par mad. d<sup>e</sup> de Sassenage, le tout détaillé en Etat dud. Effets dont le S<sup>r</sup> Durand Jardinier et concierge de lad. Maison a été chargé, un double duquel led. S<sup>r</sup> De la Tour reconnoit avoir en sa possession sur lequel il a fait le recollement desd. meubles, dont il est content.

Plus sont compris en lad. Vente tous les ajustement, ameliorations et changemens qu mad. d<sup>e</sup> de Sassenage a fait faire volontairement à ses frais dans lad. maison et jardin sans aucune exception, ni reserve, si ce n'est seulement d'une petite Statue étant dans la salle del Orangere representant la Reconnaissance et l'Amitié et quelques fleurs et pots d'oeillets que lad. d<sup>e</sup> a apportés de Hollande etant dans un petit jardin;

Pour par led. S<sup>r</sup> Delatour jouir faire et dispose desd. meubles et autres effets mobiliers co<sup>e</sup> de chose lui appartenante en pleine propriété

Cette Vente en faite moyennant le prix ense<sup>e</sup> de Unze mille cinq cent livres que led. S<sup>r</sup> Bertemy reconnoit avoir présentement reçu dud. Sieur Delatour en louis d'or louis d'argent et monnoye ayant cours comptés, nombrés et reellement delivré à la vue des Nores suossignées dont quittance

Car ainsi et pour l'Execution des présentes les parties ont elu domicile à Paris en leurs demeures surd. auxquels lieux nonobstant &c. Promettant &c. Obligeant &c. fait et passé à Paris ez Etudes L'an mil sept cent soixante dix le premier jour de juillet et ont signé

De la Tour	Bertemy
Chomel	Laideguive

AN MC/ET/XXIII/708

26 juillet 1770. — La Tour's pupil Jean-Gabriel Montjoye (*v. ARTISTS*) exhibits several pastel portraits in the Salon de la Jeunesse, place Dauphine (although he was at this stage 45 years old); his submissions are mentioned in *L'Avant-Coureur*.

M. Montjoie, élève de M. de la Tour, Peintre du Roi, a exposé plusieurs portraits au pastel, dans lesquels il y a de la vérité & une assez bonne couleur. On doit bien augurer de cet Artiste, jaloux de mettre en pratique les leçons de l'habile Maître qui lui a appris les élémens de son art.

*L'Avant-Coureur*, 2.vii.1770, 27, p. 419

26 juillet 1770. — Letter from Jean-Jacques Rousseau to Marc-Michel Rey:

Je ne suis nullement de l'avis de ceux qui vous ont marqué que mon portrait fait par M. Liotard étoit parfaitement ressemblant, et ce ne sera surement pas de mon consentement que vous le ferez graver. M. de la Tour est le seul qui m'ait peint ressemblant, et je ne puis comprendre pourquoi vous voulez transmettre à un autre la commission que vous lui aviez donnée. Quoi qu'il en soit je préférerai toujours la moindre esquisse de sa main aux plus parfaits chefsd'oeuvres d'un autre, parce que je fais encore plus de cas de sa probité que de son talent.

EE Correspondence online

1<sup>er</sup> septembre 1770. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

2 septembre 1770. — Letter from Jean-Jacques Rousseau to Marc-Michel Rey:

Puisque vous vouliez me faire graver, projet qui du reste n'a jamais été de mon gout, j'ai pensé qu'il valoit mieux que vous m'eussiez ressemblant que défiguré; c'est pour cela que j'ai préféré M. de la Tour comme incapable de se prêter aux manoeuvres qui ont guidé le pinceau de Ramsay et les crayons de Liotard.

EE Correspondence online

20 septembre 1770. — La Tour achète la maison d'Auteuil dont il était locataire [*v. supra*, vers 1750 & vers 1770]. The contract (below) is accompanied by a number of attachments not fully transcribed, but the appraisal carried out by Pierre Taboureur, architecte, experte, avocat au Parlement, juge et maître général des bâtiments du roi, on 12.1.1768 (valuing the property then at 28,500 livres) is transcribed in full as it was annexed to the sale contract.

Michelle-Narcisse Jogues de Martainville, épouse et curatrice de Chicoineau de La Valette,<sup>243</sup> vend la maison à 59, rue d'Auteuil à Maurice-Quentin de La Tour, peintre du roi, pour 30,000 livres. La Tour l'habite aussitôt, mais ne peut pas payer une telle somme.

Hubert Demory, « 59, rue d'Auteuil », *Le Village*, n° 579, 2006 [v. *infra* 30.IV.1772; 16.V.1772.]

FUT PRESENTE DAME MICHELLE NARCISSE Jogues De Martinville Epouse de M<sup>re</sup> Jean Joseph François Chicoineau Chevalier Baron Dela Valette Ancien Conseiller au parlement et en dernier lieu l'un des fermiers Generaux de sa majesté demeurant a Paris Rue basse du rempart paroisse de la madelaine de la rue de la ville l'Evêque

Laditte dame De La Valette stipulante tant en son nom personnel qu'en qualité de Curatrice à l'interdiction dudit S. son mari prononcé par sentence rendue au Chatelet de Paris le douze Août mil sept cent soixante trois et dûment insinué et signifiée à laquelle qualité elle a été nommée par Laditte sentence qui est au Registre de Vimont Greffier de la Chambre Civile en suite de laquelle est Lacceptation que Laditte Dame a fait de cette charge par Acte du Dix sept du même mois

Et encore Laditte Dame De Lavalette autorisée à leffet des presentes par autre Sentence homologative de l'avis des Parents & Amis dudit S. son mari rendue par Monsieur Le Lieutenant Civil au Chatelet de Paris le dix huit Août mil sept cent soixante sept etant au Registre de Sifflet de Berville Greffier de la Chambre Civile dudit Chatelet

Laquelle eze nom et en consequence du Procez Verbal de Visitte et estimation endatte du douze Janvier mil sept cent soixante huit fait par Taboureur Architecte Expert nommé par lad<sup>te</sup> sentence du dix huit Août mil sept cent soixante sept et de l'affiche et publication encheres et remises endatte de sept a vingt Juillet et jours suivants, le tout fait en vertu de lad<sup>te</sup> sentence La Grosse de laquelle, l'expedition dud. procès verbal de visitte et continuation, l'original des dittes affiches et publication duement contrôlés et l'expedition desd. encheres delivrée par le S. Desprez Greffier sont demeurés ci annexés apres avoir été des parties signés et paraphés en presence des Notaires soussignés

A PAR CES PRESENTES VENDU ET PROMIS- Solidairement avec Ledit S. son mari qu'elle oblige ele même un seul pour le tout sans les renonciations requises de Garantie de tous troubles, dons, douaines, dettes, hypoteques, evictions, aliennations, substitutions, et autres empchements generalement quelconques

A S. MAURICE QUENTIN DELA TOUR, Peintre de sa majesté demeurant aux Galeries du Louvre paroisse S<sup>t</sup> Germain Lauxerois à ce present Et acceptant Acquereur pour Lui ses heritiers et ayants causes

UNE MAISON, UN GRAND JARDIN CLOS de murs et une petite piece de Terre derriere su la Gauche <contenant ... douze perches> Etant scitué à Auteuil pres Paris, laq<sup>le</sup> maison consistante en une Cour, Puits en Icelle, deux remises, une grille qui separe le jardin de la Cour, une Cave, une Salle à manger boisée, une Cuisine, un office, une place pour faire une chambre pour le Jardinier et une Ecurie le tout parcouru deux escaliers pour monter à la ditte maison avec Rampes, deux etages le premier composé de huit Pieces y compris celle du Corridor,

Le second composé de six pieces et d'un Grenier Ledit jardin et laditte piece de terres conentant, SAVOIR,

Le jardin deux Arpens environ compris le terrain sur lequel est construite laditte maison et cour et laditte Piece de Terre d'environ douze Perches

Ainsy que Letout se poursuit et comporte sans rien excepter ni reserver et dont Ledite S. Dela Tour a dit avoir parfaite Connoissance,

Les dittes maison et jardin tenants d'un côté à Gauche au Jardin du Roi d'autre à M. Chomel L'un des Notaires S<sup>es</sup> d'un bois par derriere au chemin des Processions et d'autre about pardevant sur la Grande Ruë Dauteuil proche La Croix Boissiere

Et laditte piece de Terre tenant d'une part à Monsieur Binet<sup>244</sup> d'autre aude M. Chomel Notaire, d'un bois à la pente Et d'autre à Plusieurs

A la quelle maison en a été jointe une autre faisant consequament partie de la presente vente Laquelle a été acquise par Le S. Le Fort ci apres nommé par Contrat passé devant M<sup>e</sup> Doyen Le Jeune et son Confrere Notaires à Paris le quatre octobre mil sept cent vingt sept, les quelles deux maisons au moyen deladitte Reunion n'en comportent plus qu'une telle quelle est ci dessus designée

Et aussi Compris en la presente Vente Le droit du Banc dans l'Eglise Dauteuil qui a été concedé au S. Boutin Ancien Proprietaire deladitte maison, auquel droit led. S. Delavalette a été subrogé par Led. Grassin par le contrat d'acquisition ci apres daté et auquel laditte D<sup>e</sup> De La Valette subroge de même Ledit S. Dela Tour Mais sans Garantie

Les dittes maison et jardin appartiennent aux d. S. et D<sup>e</sup> Dela Valette comme ayant été acquis par ledit S. De Lavalette de M<sup>e</sup> Pierre Grassin chevalier Seig<sup>r</sup> De Mormont, Lady et autres lieux par contrat passé devant M<sup>e</sup> Le Boeuf De Le Bret et son Confrere Notaires à Paris Le quatorze Janvier mil sept cent cinquante huit duement insinué et en saigné où besoin a été, auquel S. Grassin ils appartenoient en qualité de légataire universel de feüe Dame Jeanne Ducrot Veuve de Philippe Le Fort Ecuyer Ancien Echevin en l'Hotel de cette ville suivant son testament olographe datté à Paris du Dix decembre mil sept cent cinquante trois deposé pour minutte à M<sup>e</sup> Rance Notaire à Paris le neuf juillet mil sept cent cinquante six duément contrôlé insinué à Paris par Thiery le vingt six Juillet mil sept cent cinquante six dont l'execution a été consentie par acte passé devant M<sup>e</sup> Vanin qui en a la minutte et son confrere Notaires à Paris le trente decembre mil sept cent cinquante sept par S. Pierre Germain Du Crot Bourgeois de Paris seul Heritier de la ditte D<sup>e</sup> Le Fort sa tante ainsi qu'il est constaté par l'inventaire fait apres le décès de laditte D<sup>e</sup> Le Fort par M<sup>e</sup> Rance et son confrere Notaires a Paris le quatorze juillet mil sept cent cinquante six, à laquelle D<sup>e</sup> Le Fort lesditte Maison et jardin appartenoient tant en son nom à cause de la Communauté de Biens qui avait été entr'elle et ledit S. son mari que comme lui ayant été delaissé pour partie de ses reprises et conventions matrimoniales par acte contenant la liquidation des dettes reprises passé devant ledit M<sup>e</sup> Rance et son confrere notaires à Paris le premier Mars mil sept cent quarante six confirmé et ratifié par autre Acte passé devant ledite M<sup>e</sup> Rance et son confrere le neuf Decembre mil sept cent quarante huit,

Etant que les Sieur et D<sup>e</sup> Le Fort lesdittes Maison, jardin appartenoient au moyen de lacquisition qu'ils en avoient faittes conjointement pendant la ditte Communauté par contrat passé devant M<sup>e</sup> Doyen Le Jeune et son confrere Notaires à Paris le deux Juin mil sept cent vingt cinq sur laquelle acquisition Lesdits Sieur & D<sup>e</sup> Le Fort ont fait poursuivre un Decret volontaire aux Requêtes du Palais adjudgé le cinq Juin mil sept cent vingt six

Etant laditte maison jardin et piece de Terre en la Censive de MM les religieux Prieur et Couvent de Sainte Genevieve Dumont en Paris envers Echargés de tels cens et devoirs seigneuriaux qu'ils peuvent devenir que les parties n'ont pas dire ni declarer de ce enquis et encore les dittes deux maisons reunies en une conjointement chargée envers l'œuvre et fabrique de Notre Dame Dauteuil de Cinquante Sols de la nature qu'elle est dué pour toutes et sans autres charges ni redevances quelconques

<sup>243</sup> Michelle-Narcisse Jogues de Martainville (1733–1783), from a family of wealthy Orléans merchants (trading with Cadiz) was married to Jean-Joseph-François Chicoineau de La Valette (1720–1776). He became a fermier général at the instigation of Mme de Pompadour, but was interdit for want of mental capacity 12.VIII.1763, with his wife authorised to transact on his behalf; her father returned from Cadiz to take his place at the insistence of Jean-Joseph de Laborde (Claeys 2009, p. 1132). La Tour made a portrait of Mme de Lafreté, probably Michelle-Narcisse's sister Angélique.

<sup>244</sup> Charles Binet de La Bretonnière (1713–1784), receveur general des domaines et bois de Paris, purchased the maison de Boileau at Auteuil in 1767, bordering on what was the the rue des Garennes (now rue Boileau). See Tabariés de Grandsaignes, "Binet de La Bretonnière", *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1915, pp. 255ff. His wife, Jeanne-Marie Darnay, was fist cousin of Mme de Pompadour.



francs et quittes de l'arrérages desd. cens et rentes du passé jusqu'à la dernière Echeance,

POUR PAR Ledit Sieur De la Tour jouir faire et disposer de la ditte maison, jardin et piece de Terre et dependances comme de chose lui appartenante en pleine Propriété à commencer la jouissance du premier juillet dernier

Cette Vente faite à la charge de led. cens rente de cinquante sols et droits seigneuriaux en Compter de la dernière echeance à l'avenir seulement

Plus de payer et acquitter Tant des droits qui pourront être dus à cause de la présente mutation

Et entre moyennant le Prix en somme de trente mille livres laquelle somme ledit sieur De La Tour promet et s'oblige de Payer à la ditte D<sup>e</sup> De La Valette institut apres que le decret qui sera stipulé aura été delivré et scellé sans apposition et institut apres le Rapport de mainlevée de la ditte apposition si aucun y a, avec les interests à Compter dudit jour premier Juillet dernier à raison du denier Vingt sans aucune Retenue des impositions Royales presents et futures sans Condition que sort du remboursement de laditte somme de Trente mille livres, il en sera fait emploi en acquisition de Rentes Privilegiés sur les immeubles avec les declarations necessaires pour renseigner l'origine des demeil et afin que ledit S. Acquereur pour seul de sureté de la garantie de lad. presente Vente acquise privilege sur les dittes trente Lequel Remploi sera retiré au cas de Remboursement des dittes Rentes qui auront été acquise l'expedition des actes des quels emplois et remplois seront delivrées audit S. De La Tour aussitot qu'il auront été faits et surquoy d. emplois et remplois les deniers <dud. Payment et remboursement demeureront depaser entre les mains d'un notaire et mention de l'obligation dud. depot sera inseré dans les contrats dud/ emploi afin qu'il suit effectuer tout la remboursement>

Et au paiement de la dette Somme de Trente mille livres et interet d'icelle lesds. Maison, jardin, terre et dependances ci dessus rendus demeurant par privilege primitive expressément Reservés affectée obligée et hypothéquée et entre Ledit S. De La Tou y affecte obligé et hypothèque tous ses autres biens meubles et immeubles presents et à venir sans qu'une obligation deroge a l'autre

Et sans l'execution de toutes les clauses et conditions cidessus laditte D<sup>e</sup> De Valette eze son nom et sur laditte solidite a transporte aud. S. Acquereur Tous droits de propriété qu'elle et ledit S. son mari ont et pensent avoir sur les Biens presentement vendus même tous droits rescindans et rescisoires si aucun leur appartient sur lesd. Biens sans aucune garantie à l'égard des dits droits rescindans et rescisoires constituent à cette fin pour procurer le porter donnant pouvoir

Le paiement de lad. somme principale et interests d'icelle ne peut être fait qu'en especes sonnantes de matiere d'or ou d'argent et sans aucuns billets papiers ni autres effets Royaux qui pourroient avoir cour dans les paiements pour letant en parties en vertu d'edit, declaration du roi, arret de son conseil ou autre ordre superieur aux Benefices desquels Ledit S. De La Tour a expressément derogé et renoncé

Et Pour Purger Les dettes Et hypothèques qui peuvent être sur ses biens presentement rendus ledit S. De La Tour aura la faculté de faire decreter sur lui les dittes maison jardin et dependances en telle juridiction que bon lui semblera et pourra s'en rendre adjudicataire à tel et si haut Prix qu'il avisera sans être tenu de payer ni plus ni moins que le prix cidessus convenu, auquel Decret s'il survient de l'appositions precendants du fait dud. S. et D<sup>e</sup> De Lavalette laditte D<sup>e</sup> s'oblige de les faire lever et cesser et d'en rapporter la mainlevée et radiation quinzaine apres la denonciation qui lui en aura été faite au domicile par elle ci apres élu promettant en autre Lad. D<sup>e</sup> De Lavalette d'acquitter Led. S. De La Tour de Tout frais extraordinaires de créer de maniere qu'il n'en coute aud. S. De La Tour que les frais ordinaire d'un simple decret volontaire que ledit Sieur de la Tour promet mettre afin dans neuf mois à compter de ce jour Lequel ne servira aux ces presents que d'un seul et même titre d'Acquisition

Et a laditte D<sup>e</sup> De La Valette presentement a remis et a delivré aud. S. De La Tour—

1° Extraits des testament, inventaire et acte de delivrance de Legs cidevant enoncés

2° Extraits desdits deux actes de liquidation, partage et arrangement de famille des premier Mars mil sept cent quarante six et neuf decembre mil sept cent quarante huit

4° L'expedition dud. Contrat d'acquisition faite par ledit S. De La Valette dud. jour quatorze Janvier mil sept cent cinquante huit <ens assiné et insinue les xx mars et xx may aud- an>

5° Les quatre Premier pieces de la Cotte onze de l'inventaire dud. S. Le Fort fait par led. M. Raince et son confrere le vingt neuf octobre mil sept cent quarante cinq et jours suivants, les quelles pieces sont anciens contrats d'acquisitions et decret des Biens ci dessus vendus

6° Les vingt huit pieces qui composent la Cotte onze du même Inventaire qui sont anciens titres de la ditte Maison et dependances dans lesquelles Pieces sont comprises les vingt quatre pieces remises aux d. S. et D<sup>e</sup> Le Fort par led. Contrat du deux Juin mil sept cent vingt cinq

7° Et enfin Extrait de laditte Sentence du Chatelet du Douze Août mil sept cent soixante trois.

Promettant et s'obligeant lesditte D<sup>e</sup> De La Valette de remettre de bonne foy tous les titres qu'elle promoit avoir relatifs a la propriété dud. Maison, jardin terre et dependances et consentant que ledit S. De La Tour se les fasses remettre par eux cui en peuvent être chargé

PAR AINSY & POUR l'execution des presents Les Parties ont élu domiciles en leurs demeures surditte aux quels lieux nonobstant promettant obligent Renonceant fait et passé à Paris ez demeures des dittes Parties L'an mil sept cent soixante dix le vingt septembre apres midy, et ont signé ces presents où vingt mots sont rayés null M. N. Jogues de Martinville

De la Tour

Chomel Laideguive

#### ANNEXE

Rapport de Taboureur, expert, Signé et paraphé 20.IX.1770 par M. N. Jogues de Martinville, De la Tour, Laideguive et Chomel:

A Messire Jean Francois Dufour de Villeneuve Chevalier Seigneur de Villeneuve, Chalons et autres lieux, Conseiller du Roy en ses conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, Lieutenant Civil de la ville, Prévôté et Vicomté de Paris.

L'an mil sept cent soixante huit le mardy douze Janvier, sept heures du matin

Nous Pierre Taboureur, architecte expert, Bourgeois, des Batimens à Paris.

Pour l'execution de votre sentence, Monsieur, du dix huit août, mil sept cent soixante sept homologative de l'avis des Parens et amis de Messire Jean Joseph Chicoyneau, Chevalier, Baron de la Valette, ancien Conseiller au Parlement de Paris, et l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, interdit, et à la requisition de Dame Michelle Narcisse Jacques de Martinville Epouse du dit Sieur Chicoyneau, et Curatrice à son Interdiction.

Nous nous sommes transporté avec M<sup>e</sup> Denis-Joseph-François Picquenon, Greffier des Batimens en une Maison située au village d'Auteuil, appartenante au dit Sieur Chicoyneau, Interdit, et y Etant

Est Comparu m<sup>e</sup> Louis Samson Gomel, Procureur en cette cour et de la ditte Dame Chicoyneau, le quel nous a remis ès mains la grosse en Parchemin de votre ditte sentence, Monsieur, et nous a requis de procéder en Exécution d'icelle à la visite, prise en estimation de la ditte Maison, Jardin, Prez et dépendances, et d'en dresser Procès Verbal, aux offres de nous faire procurer l'inventaire des lieux, pour la facilité de la ditte visite, de nous faire les indiquer les dépendances de la ditte maison, et de nous procurer tous les renseignements qui son ten son pouvoir, et a signé.

Ainsy signé Gomel avec paraphe enc et endroit de la minute du present Procès Verbal.

Nous avons fait lecture de la grosse en Parchemin de la ditte sentence, suivant la quelle, les dites Sieurs Parens et amis, vous ont exposés que la ditte maison ne peut être d'aucune utilité par son produit, mais au contraire un objet de Dépense, eù égard aux réparations qui sont actuellement à faire, et qui peuvent survenir, et encore relativement aux dépenses qui sont occasionnées par la Garde de la ditte maison, et qu'ils étoient d'avis que la ditte Dame Chicoyneau es noms soit autorisée à vendre la ditte maison aux conditions la plus avantageuses que faire se pourroit.

Sur les quelles représentations, vous avez dit, Monsieur, que la ditte Dame de Martinville, en sa qualité de curatrice à l'interdiction dudit Sieur Chicoyneau sn mary, demeureroit autorisée à l'effet de vendre au meilleur prix que faire se pourroit la ditte maison, jardin, prez et dépendances, aux charges, clauses et conditions les plus avantageuses, et après l'estimation qui seroit faite par nous Taboureur, juré expert, que vous avez, Monsieur, nommé d'office, les formalités ordinaires pour l'aliénation des biens des mineurs observées.

La ditte sentence collationnée, signee et scellée.

Cette lecture faite en l'absence de la ditte Dame Chicoyneau, nous avons visité la dite Maison et avons reconnu, par l'Inspection Générale que nous avons prise, qu'elle consiste en un principal corps de logis sur la grande Rue du dit lieu de neuf croisées de face, élevé d'un Etage de caves en partie d'un Rez de chaussée, deux Etages quarrés, couvert en ardoise: le dit corps de logis formé d'un avant-corps du côté de la cour, sur les quelles son ten outre appliquées deux ailes de Batiments de pareille Elevation.

Ensuite en une cour pavée de grain en toute sa superficie séparée d'avec le jardin par un mur d'appuy et grille de fer, en la hauteur, de cloture.

De chaque côté de cette Cour, sont deux petites cours également pavées à l'image des Ecuries et Remises, et séparées par des murs couverts de tablettes en pierre.

Ensuite en le jardin, à l'extrémité du quel, et du côté de la Plaine, est un petit Edifice élevé d'un Etage souterrain et Etage quarré au dessus formant des petits appartemens.

#### CORPS DE LOGIS SUR LA RÛE ET EDIFICES EN AISLES

##### Rez de chaussée

Le Rez de chaussée est distribué en un Passage de porte cochère pavé de grain et plafonné, fermé sur la Rue d'une porte de sécurité avec toutes ses ferrures.

A droite est une salle éclairée tant sur la Rüe que sur la cour par croisée fermée de chassis avec ferrures et verres. La porte d'Entrée, pleine, garnie de ferrures, cette salle en carrelée de Terre Cuite et plafonnée.

Ensuite en une petite cuisine pavée et plafonnée la cheminée avec manteau de plâtre et plaque au contre-cœur, éclairée sur la Rüe par une croisée fermée de chassis à carreaux de verre garnie de ferrures, grille de fer au dehors. La Baye communiquant au vestibule en aile est garnie de porte pleine avec ferrures, à côté en une petite serre fermée de porte pleine, avec ses ferrures.

Ensuite est une pièce carrelée de terre-cuite et plafonnée, éclairée sur la rue par deux croisées fermées des chassis à coulisses à carreaux de verres, grille de fer au dehors; la porte d'assemblage garnie de ferrures: il a été formé dans cette pièce des distributions avec cloisons de planches pour former deux chambres et un Tambour de dégagement, les quelles sont fermées de portes pleines avec leurs ferrures.

Dans la partie vers la Cour est un vestibule d'allé en pierres, dont l'entrée est par la cour, au moyen d'une Baye fermée d'une porte vitrée à deux vantaux, avec verres et ferrures. Dans ce vestibule est un escalier construit en charpente et maçonnerie, cimons recrusés, sur les quels en toute la hauteur, est une Rampe de fer avec Panneaux et rouleaux: sous cet escalier est une Baye communicante à la Basse-Cour à droite fermée d'une porte pleine, garnie de ses ferrures.

En retour le long de la Basse Cour à droite sont deux remises et une serre garnier de Rateliers et mangeoires de charpente éclairées par des croisées fermées de chassis avec leurs verres, fermées de

portes pleines avec leurs ferrures, pavées de grain et plafonnées, excepté la serre qui est carrelée de grands carreaux de terre cuite, et la grande Ecurie dont le plancher haut est à solives apparentes.

Dans la serre est un Retranchement en Planches pour enfermer un petit corps de pompe servant à monter l'eau au cabinet à l'Anglois au dessus.

Dans la ditte basse cour à droite est un appenty couvert en ardoise fermé de porte pleine, servant de cabinet d'aisance, carrelé et plafonné.

A Gauche du Passage de porte cochère est un vestibule pavé en dalles de pierre et plafonné, dont la baye d'entrée est fermée d'une porte pleine brisée à deux vantaux garnie de ferrures. Dans ce vestibule est un Escallier construit en charpente et maçonnerie et cimont recrusés, et rampe de fer en tout, remplable à l'escalier précédemment décrit.

Ce Vestibule communique à une garde manger vers la Rüe carrelé de terre-cuite et plafonné, fermé de porte pleine avec ses ferrures, éclairé sur la rue par une Baye garnie d'un chassis de Toile avec ses ferrures, une grille de fer en dehors; au Pourtesser dudit Garde-manger sont des tablettes.

Ensuite est la cuisine pavée et plafonnée, la cheminée en botte; plaque de fer fondu au contrecœur, porte, broche de fer, four, fourneau potager avec ses réchauds et airé de pierre à côté: la ditte cuisine fermée d'une porte de sécurité d'assemblage avec ses ferrures; elle est éclairée sur la rue par deux croisées à coulisses à carreaux de verre avec grille de fer en dehors de cette cuisine, on communique à l'Orangerie par une baye fermée d'une porte pleine garnie de ferrures.

De la cuisine, on communique à l'office pavé de grain et plafonné, éclairé sur la rue par une croisée à coulisses garnie de carreaux de verre avec grilles de fer en dehors, un fourneau Potager avec réchauds et une pierre à laver: la porte sur la cuisine et celle de communication, sont pleines garnies de ferrures.

Dans la partie du côté de la cour est une orangerie plafonnée et carrelée en carreaux noirs et blancs éclairée sur la cour par deux croisées avec doubles chassis: la porte de sortie sur la cour est à deux vantaux, et vitrée avec doubles chassis, le tout garni de ferrures.

Dans la basse-cour est une Remise pour plusieurs Voitures pavée de grain et plafonnée, un Puits avec Madelle en pierre, Potence de fer, poulie de bois avec paliers de cuivre, à côté est une ange de pierre pour abreuver au dessous de ce Rez de chaussée sont deux Berceaux de caves.

##### Premier Etage

Le premier Etage en la partie à droite en montant consiste en une anti-chambre fermée de porte à deux vantaux d'assemblage avec chambranle double et embrasement, garnie de ses ferrures, éclairée vers la rue par petite croisée fermée de chassis à carreaux de verre avec grille de fer au dehors. Dans cette anti-chambre est une Rampe d'Escallier construit en charpente et maçonnerie pour communiquer au second etage; il est à cimont recrusés, et rampe de fer à Panneaux en toute la hauteur.

Ensuite est une grande Salle boisée dans tout son Pourtour et hauteur d'une lambris de bois de chêne avec porte figurée à deux vantaux d'assemblage avec chambranles doubles et embrasements garnies de ferrures; elle est éclairée sur la Rue par deux croisées ouvrantes faisant porte-croisées, garnies de leur verres et ferrures, Balcons de fer à compartiments en dehors, et contrevente garnis de ferrures. La Cheminée avec chambranle, tablette et foyer de marbre, plaque au contrecœur de fer fondu, les côtés revêtus en carreaux de fayences, du côté de la cheminée est un petit cabinet, éclairé par une croisée à coulisses à carreaux de verre.

Nous observons que le lambris de cette pièce ouvre en plusieurs endroits pour former des armoires, garnies de tablettes et de ferrures qui corrigent ces biais.

On communique tant de la ditte pièce que de l'antichambre au Sallon d'assemblée, boisée dans tous son pourtour et hauteur d'un lambris en bois de chêne dont les traverses du haut des panneaux sont avec agraphes et oreillons sculptés. La corniche au pourtour

du plafond sculptée en bas relief: le dit salon est éclairé par trois croisées fermée de chassis à carreaux de verre, guichets et ferrures, balcon de fer avec compartiments à l'extérieur et dans le surplus du pourtour sont deux remplis de glaces de répétition et quatre portes vitrées à deux venteaux, garnies de carreaux de verre et ferrures: les dites portes et croisées couronnées d'anieres, voussures et chauxfréins. La cheminée avec chambranle de marbre et foyer, un revêtement de plaque au pourtour du contrecœur: au dessus est un parquet de menuiserie, dans le quel est un trumeau de glace en trois morceaux, celui du bas de trente <cinq> pouces de haut, celui du milieu de vingt quatre pouces et deluy du haut ceintré de dix huit pouces, sur chacun quarante pouces de largeur et d'inégale couleur, entourée d'une bordure sculpté.

En face est un parquet figurative de celui de la cheminée, dans le quell est un trumeau de glace en deux morceaux, celui du bas de soixante sept pouces de haut, celui du haut ceintré, de dix huit pouces sur chacun quarante pouces de large dans sa bordure de bois sculpté au trumeau, entre les deux croisées est un parquet de glace en trois morceaux, et un autre au trumeau entre les deux portes vitrées, aussi en trois morceaux, celui du bas de trente six pouces de haut, celui du milieu de vingt quatre pouces de haut, le troisieme ceintré de dix huit pouces de haut, sur chacun quarante quatre pouces de large dans sa bordure sculptée. Celui entre la croisée de pareille hauteur sur trente sept pouces entouré de bordures sculptés: le dit salon plafonné et parquetté.

Du Sallon on communique à une Gallerie lambrinée en tout son pourtour et hauteur d'un lambris en bois de chêne, excepté deux panneaux sur le mur mitoyen: la ditte gallerie est carrelée de terre cuite plafonnée avec corniche, éclairée du côté de la cour par deux chassis ouvrante à carreaux de verre et guichets avec ferrures, balcons à compartimens de fer en dehors.

A l'extrémité du côté de la rue sont deux portes vitrées de glace dont une partie est ouvrante pour communiquer à la Salle de Billard.

De l'autre côté de l'escalier à gauche en montant, est une Salle à manger carrelée en pierre de liais noir et blanc, plafonnée avec corniches, lambrinée en tout son pourtour et hauteur en bois de chêne, dans le quel sont quatre portes à deux venteaux, tant ouvrantes que figuratives, toutes d'assemblages garnies de chambranles et de ferrures convenables: elle est éclairée tant sur la rue que sur la cour par quatre croisées ouvrantes avec guichets, garnies de carreaux de verre et d'espagnolettes et autres ferrures; en dehors sont des balcons de fer à comapartimens.

A côté de la porte d'entrée est une niche en la quelle est une cuvette de pierre Peinte en marbre avec col de cigne et soupape de cuivre. La cheminée avec chambranle de marbre et revêtement de fer au contrecœur; au dessus est un parquet de menuiserie décoré de pillastres et mosaïque décoré de sculptures dorées, dans le quel est un trumeau de glace en trois morceaux, celui du bas de vingt huit pouces de haut, celui du milieu de vingt pouces aussi de haut, celui du haut ceintré de douze pouces sur chacun trente un pouces de large et d'inégale couleur.

Ensuite de cette salle est une petite chambre à coucher avec devanture d'alcove, partie lambrinée, formant armoire en toute la hauteur et ouvrante en plusieurs parties, avec quatre portes de répétition d'assemblages, avec doubles chambranles et embrasemens, garnies de ferrures, le surplus en lambris figure sur le mur, les panneaux remplis de vases et partie de fleurs peintes et colorées. Cette piece est carrelée de terre cuite et plafonnée, ce plafond peint avec grandes cadres et oreillons colorés; elle est éclairée par deux croisées ouvrantes garnies de carreaux de verre et ferrures, balcons à compartiments de fer en dehors.

Ensuite est une autre chambre carrelée de terre cuite et plafonnée, lambrinée, en tout son pourtour et hauteur en bois de chêne, éclairée sur la rue par deux croisées ouvrantes, semblables en tous à celles de la précédente piece. La cheminée est avec chambranle de liais peint en marbre, plaque au contre-cœur; au dessus un parquet de menuiserie, dans le quel est une glace en deux morceaux celui du nas de vingt huit pouces de haut, le second ceintré de dix sept pouces; sur chacun vingt neuf pouces de large, entouré de bordures sculptées.

Ensuite est du côté de la cour est une pièce ayant issue sur l'escalier fermée de porte pleine, éclairée par une croisée et porte vitrée avec leurs verres, guichets et ferrures: cette piece est carrelée de petits carreaux de terre cuite et plafonnée. De cette piece, on communique à deux cabinets carrelés de terre cuite et plafonnés, fermés de portes vitrées, et éclairés par petits chassis avec guichetsgarnis de verre et ferrures. Dans celui en saillie sur la terrasse est une niche avec sieges de lieux à l'Angloise: garnis de tous ses robinets etpoignées de cuivre. Dans les angles sont deaux tables et cuvettes de marbre et un col de digne en cuivre. Au dessus de ce cabinet est un reservoir en plomb, pour l'usage du dit cabinet à l'Angloise.

Ensuite est la terrasse couverte en plomb en toute sa superficie; au pourtour de la quelle est une rampe de fer à hauteur d'appuy, avec panneaux de fer à compartiments: elle est couverte d'un Berceau en treillage.

Tout cet Etage est carrelé en carreaux de terre cuite, excepté les parties lù nous avons constate du parquet, ou carreaux de pierre de liais. Toutes les Bayes de croisées sur la rue ont des contrevents en dehors, garnie de ferrure.

#### Deuxieme Etage

Le deuxieme Etage a commence par la partie en aisle du côté de la Terrasse est distribué en une chabre carrelée en terre cuite et plafonnée; éclairée par deux croisées ouvrantes à carreaux de verre avec guichets, garnie de leurs ferrures, à côté est un cabinet fermé de porte vitrée à deux venteaux garnie de carreaux de verre et de leurs ferrures.

La partie ensuite sur la rue est distribuée en deux chambres et un cabinet de garderobe carrelés de carreaux de terre cuite et plafonnés, fermés de portes d'assemblages garnies de leurs ferrures, éclairées, l'une par deux croisées, l'autre par une seule, chacune ouvrante à deux venteaux, avec contreventes en dehors, toutes garnies de ferrures, chacune à cheminées avec chambranles de menuiseries et placques aux contrecœurs. Le cabinet fermé de porte vitrée à deux venteaux, garnie de ferrures.

La partie du milieu est distribuée en trois chambres, un corridor et un cabinet: le dit corridor conduisant à l'autre escalier, le tout carrelé de petits carreaux de terre cuite, plafonné, et partie lambrinée, éclairées, tant sur la rue, que sur la cour par chassis ouvrante à carreaux de verre, avec guichets brisés en dedans sur la cour, contrevente du côté de la rue, le tout garni de ferrures, les portes sont d'assemblages, avec chambranles aussi garnies de ferrures.

L'autre partie au dessus du Sallon et de la gallerie est composée d'un corridor qui communique à deux chambres sur la rue fermées par cloisons de planches au long du corridor, fermées de portes d'assemblages avec chambranles, éclairées par croisées à coulisses garnies de verre, contrevente en dehors, la cheminée avec chambranle de bois et placque au contrecœur, au fond est un cabinet fermé de porte vitrée.

En retour du côté de la cour est une piece éclairée dans le plafond, lambrinée en tout son pourtour et hauteur en bois de chêne, la porte d'assemblage avec ses ferrures, chambranles et embrasements; la cheminée avec chambranle et foyer de marbre, le contrecœur avec plaque et carreaux de fayance, le trumeau de cheminée au dessus revêtu de pareil lambris avec glace en deux morceaux, celui du bas de vingt sept pouces de haut, celui au dessus ceintré de sept pouces de haut, sur chacun vingt sept pouces de large dans sa bordure sculptée. Le lambris contient différentes parties ouvrantes format armoires, garnies de ferrures.

Ensuite de cette piece sont deux cabinets fermés chacun sur chaque face, de portes vitrées à deux venteaux, avec verres et ferrures.

La partie vers la cour compose une grande pièce à cheminée éclairée par deux croisées fermées de chassis ouvrante à carreaux de verre avec guichets, garnis de ferrures. La cheminée avec chambranle et foyer de marbre; le contrecœur garnie de plaque de fer fondu. Le trumeau de cheminée revêtu de menuiserie avec filets dorés renfermant deux glaces, celle du bas de vingt six pouces de haut, l'autre ceintrée de dix pouces de haut, sur chacune trente six pouces de large, entouré de bordures simples sculptées et dorées:

la ditte pièce lambrinée en sa majeure partie est toute la hauteur, le surplus avec bâtis, ouvrante et grillayer pour former des armoires.

Au milieu, du côté de la cour dans l'avant corps à gauche, est une grande pièce carrelée de terre cuite lambrinée en plâtre, éclairée par cinq, tant lucarnes que croisées, fermées de chassis avec leur verres et ferrures.

#### Jardin

Le jardin est clos de murs en tout son pourtour, avec espaliers d'arbres à fruits sur le mur mitoyen à droite en toute sa longueur. Au long de celui à gauche est une allée plantée en tilleuls, aussi en toute la longueur; au surplus, il est distribué en trois parties différentes. La première séparée des autres par un mur à hauteur d'appuy couvert de tablettes en pierre, contient deux parties de Parterre, formées par doubles plates bandes de fleurs entourées de bois, plantés d'arbrineaux. A l'extrémité sont deux figures en pied, qui sont, ainsi, que leurs pieds d'estaux, en pierre, à côté, sont deux basses de pierre en console.

La seconde partie de ce jardin contient le potager en plusieurs carrés, bordés d'arbres fruitiers, avec bassinnet au milieu, au delà du bassin est une perspective en treillage à petites mailles, formant des arcades de plusieurs formes: derrière cette perspective, est un Puits avec Mardelle de pierre et ange de pierre à côté.

La troisième partie comprend un plan de tilleule formant allée et salle au milieu, dans les angles de la quelle sont quatre pieds d'estaux en pierre et quatre bancs aussi en pierre, avec leur consoles.

#### Batiment au fond du jardin

L'Etage souterrain forme une serre dans la quelle on descend par plusieurs marches en pierre: il est éclairé par plusieurs croisées et soupiraux sans fermeture.

On communique à l'étage au dessus par un perron avec cimon et marches en pierre, une rampe de fer à compartiments: il est distribué en un petit Sallon plafonné en calotte, carrelé de grands carreaux de marbre blanc veiné, lambriné en tout son pourtour et hauteur, excepté les panneaux des cadres du haut, une porte vitrée et un croisée de simétrie du côté de la plaine avec leurs verres et ferrures, contreventes en dehors, et balcons de fer.

A droite est une pièce avec cheminée: elle est plafonnée et dallée en pierre, éclairée par une croisée sur la plaine fermée de chassis contrevente, verres et ferrures: cette pièce a issue vers le jardin par une Baye fermée de porte pleine sur une terrasse, servant de communication au suite.

De l'autre côté du petit Sallon est une chambre à coucher, avec devanture d'alcôve, et deux petits cabinets à côté: la ditte chambre fermée de porte vitrée avec ses verres et ferrures: elle est lambrinée en partie; le surplus peint sur les murs en forme de lambris: la croisée sur la plaine est avec chassis à verre, ouvrant, garnie de ferrure, contrevente en dehors en deux feuilles garnies de ferrures: cette pièce est carrelée en carreaux de fayence en compartiments, le plafond est en calotte.

Ensuite est un cabinet plafonné en calotte, carrelé en carreaux de pierre de liais noir et blanc: la cheminée avec chambranle et foyer de marbre, plaque au contrecœur; au dessus est un parquet de menuiserie, dans le quel est un trumeau de glace en deux morceaux: celui du bas de trente six pouces de haut, celui du haut de dix huit pouces aussi de haut, sur chacun vingt huit pouces de large: ce cabinet est éclairé par deux croisées semblables à celles de la pièce précédente. Dans cette pièce sont deux cols de cigne en cuivre à l'usage d'une baignoire.

Aux deux côtés de la cheminée sont deux portes d'assemblages avec chambranles garnies de ferrures, l'une sert d'armoire, et l'autre communique à un dégagement qui a issue sur le jardin aussi carrelé de pierre de liais, fermé de porte d'assemblage, au devant de la quelle est un piton, partie avec cimon de pierre partie en cimon de charpente avec rampe de fer à barreaux droite à côté est un retranchement pour les fourneaux et chaudières de bains; la chaudière est en cuivre, le réservoir en plomb, avec leur tuyaux nécessaire.

À la suite du passage est un cabinet d'aisances, carrelé en grande carreaux de marbre, plafonné, fermé de portes vitrées, éclairé, ainsi

que le passage de chacun une croisée sur la plaine semblable aux autres, tant en menuiserie, que verre, ferrures et contrevents: le dit cabinet revêtu en tout son pourtour et hauteur en carreaux de fayence; le siège d'aisance est menuiserie d'assemblage avec deux lunettes; au devant de la croisée une cuvette en coquille de marbre, avec col de cigne en cuivre.

Ensuite est une Oisellerie plafonnée en calotte fermée du côté du jardin par des grillages de fil de fer, et chassis avec leur verres, et du côté de la plaine par de semblables grillages de fil de fer, chassis avec leurs verres et ferrures, grille de fer, et contrevents au dehors: la ditte oisellerie d'allée en pierre, avec cuvette au milieu.

A côté de cet edifice est un Puits avec double mardelle, impérial en fer, poulie de bois et palier de cuivre.

Derrière le puits est un petit appartement composant un souterrain, et un cabinet au dessus, le tout couvert d'ardoise.

A côté est une grande baye dans la cloture du bout avec pillastres et chapiteaux en pierre, fermée d'une grille de fer à barreaux droits à deux venteaux, avec barre de linteau et couronnement aussi en fer, garnie de ses ferrures nécessaires.

Tenant la ditte maison et jardin à droite au Roy, à gauche au S<sup>r</sup> Du Tarte, par derrière sur une sente conduisant au bois de Boulogne, et pardevant sur ladite grande rue d'Auteuil.

AYANT vacqué à ce que dessus tout du matin que de relevée, et la journée se trouvant consommée, nous avons remis à demain mercredi sept heures du matin, pour la continuation de nos opérations et nous nous sommes retirés.

Signé Tabouret Picquenon avec paraphes enc et endroit de la minute du présent procès verbal.

ET LE DIT JOUR  
Mercredi Treize Janvier, mil sept cent soixante huit, sept heures du matin

NOUS ARCHITECTE EXPERT susdit, en consequence de la remise cy dessus, nous sommes transportés avec le dit M<sup>e</sup> Picquenon, Greffier des batimens en la maison susdésignée située à Auteuil, et y étant en l'absence de la dite Dame Chicoyneau, ès noms, nous avons sur l'indication qui nous a été faite par le S<sup>r</sup> Durand Jardinier de la ditte Maison, visité une pièce de terre qu'il nous a déclaré être l'unique dépendance actuelle de la ditte maison: la ditte pièce de terre située sur le terroir d'Auteuil, lien dit les Garennes, contenant quatorze Perches, tenante à droite et à gauche au sr Binet, d'un bout sur la sente allant au Bois de Boulogne, d'autre bout à..... la ditte pièce de terre inclute, et en partie excavée, pour en ôter les bonnes terres sur la superficie. Cy...  
14<sup>1/2</sup>

CE FAIT, nous sommes revenus à ladite Maison; nous avons pris les mesures de son emplacement, fait un plan figuré d'icelui, sur le quel nous avons coté par mesures les différentes superficies occupées en batimens, et par distinction les superficies en cours et jardin, fait attention à l'Etat et consistance de la dite maison, à la nature de sa construction, à sa distribution, aux reparations dont elle est susceptible, le ravalement de la face sur la cour étant à réfaire, et l'edifice au fond du jardin étant dans un état de dépérissement général, à l'Etat du jardin, nature et qualité du sol d'icelui, ainsi que de la pièce de terre de quatorze Perches dépendante de la dite maison, à la situation de la ditte maison, et aux ornemens qui la décorent en glaces enfermées dans les lambris, et faisant partie des Décorations intérieures, marbres, lambris et autres, le tout détaillé au present Rapport.

PAR TOUTES ces considerations, nous prions et estimons la ditte maison et dépendances à la charge du cens et des droits seigneuriaux, et au cours du tems présents la Somme de Vingt huit mille cinq cent livres cy...  
28500<sup>l</sup>

Telle est, Monsieur, la visite par nous faite de la dite maison et de ses dépendances, et notre avis sur la valeur du tout aux termes de votre sentence, nous référons à votre justice et prudence ordinaire.

Ayant à ce que dessus vacqué tant du matin que de relevée, nous sommes retournés à Paris, notre demeure ordinaire.

FAIT PAR nous architecte expert susdit le dit jour mois et an

Ainsi signé Taboureur et Picquenon avec paraphe enfin de la minute du present procès Verbal duement controlée, et demeurée en la garde et possession dudit me Picquenon, Greffier des Batimens à Paris Soussigné :/:

*Rayé en la presente expedition trois mots nuls*

*Picquenon*

*Il a été payé par les mains de monsieur Gomel la somme de cent quatre vingt neuf livres quatre sols pour le conste du present rapport vacations des sieurs expert greffier Procureur qui y a assisté la presente expedition papier et controle. Ce qui revient aux bourses communes des deux communautés a été payé suivants les quittances sur la minute et les pièces communiées ont été rendues*

Contrôlé par nous contrôleur du greffe des Bat<sup>s</sup> a Paris Bon pour la somme de cent quatre vingt neuf livres quatre sols au Bureau Le 18 Janvier 1768

AN MC XXIII/709

Octobre 1770. — Le graveur J. Massard fait paraître une estampe représentant Hubert Gravelot, d'après un pastel de La Tour.

*Mercur de France*, octobre 1770, p. 178.

6 novembre 1770. — Lettre de La Tour sur un testament fait en sa faveur par l'abbé Huber. [The recipient of this letter, complaining about the administration of the abbé Huber's estate, is not named in Desmazes or B&W but is presumably Isaac Vernet. Abbé Huber died in 1744 (*v. supra*); his annuity is also mentioned in La Tour's will of 20.X.1768.]

Le partage avec la plus grande douleur, mon cher Monsieur, la perte irreparable que vous venez de faire, vous voyez que l'on meurt à tout age; je viens moy même d'essuyer deux maladies consécutives, l'une causée par un accident sur l'œil, l'autre par une transpiration interceptée, et dans laquelle il s'est meslé de la goutte qui a monte du pied à la tête, j'ay vu deux fois mon dernier moment dans l'espace d'un mois, et je vous avoue que j'éprouvois dans l'ame un regret bien douloureux de voir sonner ma dernière heure sans avoir eu la precaution de faire des changemens à mon testament suivant les différens évènements arrivés à ceux qui en sont l'objet. Je profite de ma convalescence pour donner un ordre à tous mes papiers, parmi lesquels il m'est tombé sous la main le plus cher à mon cœur, c'est une copie du testament de notre ami commun M. l'abbé Hubert, j'y vois avec étonnement que sa volonté est que j'aye 2,000 liv. de rentes viagères bien assurées. En outre et par dessus un contrat de 500 liv. qu'il avait place sur ma tête peu de tems avant le malheur de sa mort dans le cas que je ne prenne pas la qualité d'héritier légataire universel, il charge M. son frère Pierre Hubert de me faire 1,000 liv. de rentes s'il accepte la calandre qu'il estime 30,000 liv., et vous, Monsieur, à son refus de la vendre et de m'assurer 1,000 liv. de rente sur le produit de cette vente, vous pouvez vous rappeler comment vous m'avez engagé à la prendre et ensuite à vous la ceder avec tous mes droits sur le legs universel, pour 15,000 liv. En ajoutant les 500 liv. du petit contrat, vous avez cru probablement que cela était suffisant pour remplir sa volonté. Voilà, Monsieur, l'étrange méprise que nous avons faite l'un et l'autre, car pour que j'eusse suivant la volonté du Testateur 2,000 liv. de rentes viagères bien assurées en outre et par dessus le contrat de 500 liv. qu'il n'avait pu placer sur ma tête, selon mon âge alors, qu'à huit pour cent, il fallait nécessairement que je receusse de vous vingt cinq mille livres, et il se trouve que je n'en ay effectivement reçu que quinze mille livres, en vous emparant de la calandre que notre ami évaluait à trente mille livres. Vous pensiez bien que, n'entendant rien au commerce ni à toute espèce d'affaire d'intéret et étant fort négligent d'ailleurs, je ne pouvais pas la faire valoir n'y en tirer aucun profit, vous l'auriez au prix que vous voudriez. Il doit donc rester dix mille livres, dont vous estes redevable, avec les intérets depuis le tems, vous êtes trop equitable pour vous y refuser.

Ce n'est point, Monsieur, par un motif de cupidité que je vous fais ces representations, le tien et le mien, qui ont tant souillé la pureté de la morale, n'ont aucun empire sur mon ame, cette cupidité, cette soif des richesses ont pu infecter des cœurs

ambitieux sans entrer dans le mien, he! voudrai-je me livrer aux passions factices si opposées au dessein de l'auteur de la nature et au bonheur du genre humain, dans un moment où je me suis trouvé si près du terme fatal qui nous arrache à nos trésors et à toutes les passions qui nous y attachent! Non, Monsieur, un sentiment plus noble me porte à vous écrire: Je voudrois qu'en prenant pour base commune l'Equité naturelle, nous puissions nous juger nous mêmes, faire nos arrangemens, autant pour la paix de votre conscience que pour la seurte de la mienne; je dis la conscience, car je crois que cecy interesse la votre et la mienne; la votre, suivant le principe gravé par le burin de la nature, que nous ne devons point arracher les vetemens de notre frère pour nous revêtir de ses dépouilles, la mienne par une suite de ce même principe qui nous confie nos biens comme un dépôt sacré et nous ordonne de les transmettre à ceux à qui les liens du sang en destine la possession après nous. Ne nous y trompons pas, Monsieur, enlever des biens par une séduction insinuante et trompeuse, ou les ravir par la force, c'est toujours les ravir au possesseur légitime. Je me suis restreint à quinze mille livres tant pour la calandre que pour le legs universel qui aurait été au dela de trente mille livres si vous eussiez eu egard aux désirs et à la volonté de votre ami qui était aussi le mien, j'en conviens, mais pesons icy les choses au sanctuaire; vous sçavez que naturellement pour faire deux mille livres de rentes viagères à huit pour cent il en falloit vingt cinq mille par le legs de notre ami commun, et que je n'ay cédé tous mes droits pour quinze mille livres, qu'à vos sollicitations et à vos importunités mêmes. Vous employâtes toutes les adresses imaginables pour me séduire et je ne consultai pour me rendre que ma facilité et mon désintéressement; d'après cela vous pouvez être justifié aux yeux de la Loy, qui cependant n'admet point les lésions d'outre moitié, mais vous n'êtes pas justifié aux yeux de l'Être suprême qui exige que nous aimions la vérité; comme il est la vérité même, quelquefois il nous abandonne à nos passions et à nos erreurs, il se cache derriere le Rideau, mais il n'en sort que plus terrible pour déchirer le voile que son œil a percé et nous livrer au désespoir d'une ame dévorée par les remords. Je crois, Monsieur, que vous êtes persuadé comme moi que tôt ou tard il arrive un moment ou les possesseurs injustes éprouvent des regrets bien cuisans et ou le secret dictamen de la conscience leur fait souhaiter d'être un peu moins riches, mais plus tranquils. Au reste, Monsieur, cette morale pure ne vous est point étrangère, je l'aye puisée autant dans mon cœur que dans les ouvrages de M. votre frère pour qui je suis pénétré de la plus respectueuse estime. Ha! qu'il differe bien de nos présentes dont le plus grand nombre ensevelit la postérité pour ne s'occuper que des moyens trop souvent tiraniques et barbares et des ruses les plus propres à étendre le bandeau de la superstition, laquelle les maintient dans leurs funestes usurpations et les favorise à frustrer pieusement de légitimes heritiers. Je joins icy mes remercimens aux honnêtes gens qu'il a éclairés. C'est, Monsieur, à la lueur de ce flambeau que j'ose vous inviter à rapprocher votre conscience, jugez-vous, tenez-vous-même la balance, mais tenez-la en juge impartial et sévère, oubliez ce que j'ay fait pour ne songer qu'à ce que j'aurais pû faire et à ce que vous auriez dû faire vous même, placez-vous pour mieux voir les objets, au dernier de tous les instans, où l'illusion des passions cesse et où l'or n'est plus qu'une vile poussière qui ne nous aveugle plus, mais qui nous échappe. S'il s'éleve au dedans de vous même une voix qui réclame mes droits, ne l'étouffez pas, cette voix foible mais pretieuse, et daignez l'entendre.

J'abandonne le reste à vos réflexions, à vos lumières. Je crains de vous ennuyer par la longueur de cette lettre, elle est cependant l'ouvrage du plaisir secret que je trouve à m'entretenir avec vous et vous seriez injuste si vous la croiez dictée par un miserable intérêt; j'ay vu de bien près la demeure des morts, les ames des justes étoient dépouillées de toutes les passions humaines, et je proteste que la mienne n'en sera jamais souillée dans le court espace qui me reste à la parcourir; j'ay suivi ma carrière, ma plus grande sensibilité s'est partagée aux soins et fatigues de faire de mon mieux dans mon talent et aux souhaits de devenir vertueux. Ce sont les seules passions que je veux emporter au tombeau. La bouillante ardeur de ma jeunesse m'a précipité trop souvent dans des écarts dont je ne puis assez me repentir, je vous en fais l'aveu; mais elle ne m'a jamais

inspiré cette impiété hardie qui veut entreprendre de renverser le maître de tous les êtres de dessus son trône, lequel trône embrasse, couvre, et discerne tout ce qui existe dans l'immensité de l'espace, et anéantir l'âme pour donner à la matière, à un atôme, le sentiment, la pensée, et même une intelligence sublime qui se manifeste dans les ouvrages des grands génies de tous les tems. Je crois avec Paschal que le désir de l'immortalité est au dedans de nous mêmes, uni avec l'amour de la vérité, de la justice, et de la bienfaisance, et que ceux qui en suivent exactement toutes les impressions seront récompensés par le plaisir toujours nouveau de contempler la sagesse suprême dans le gouvernement de tant de millions de mondes, et le bonheur délicieux de pouvoir réfléchir sur les ressorts admirables et les plus cachés de sa divine providence. Quelle foule d'objets à parcourir dans des scènes si vastes et si variées! Je souhaite avec impatience avant de jouir de ce spectacle si brillant, pouvoir embrasser M. de Voltaire et le remercier de tous les services qu'il a rendu plus que tous les philosophes ensemble n'ont fait, à la raison, à la justice, à l'humanité, en se rendant protecteur efficace des malheureux comme les Calas, les Servin et tant d'autres qui ont eu besoin de son secours contre les injustices qu'on leur faisoit ou qu'on vouloit leur faire. Je présume, d'après cette confession de foy, que vous voudrez bien penser que ma croyance est toujours raisonnable, que j'aime toujours la vérité, qui sera à jamais l'idole de mon âme, et que l'aspect de la mort ne m'a point fait tomber dans des foiblesses puériles. Les grandes vérités, les vérités sublimes existoient de tous les tems et par conséquent bien avant nous, et elles survivront à jamais à tout ce qui nous survivra. L'Equité naturelle est sans doute une de ces vérités indestructibles, et peut être la première de toutes, c'est à elle que je vous rappelle encore, et je ne feray qu'y joindre les assurances de mon attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être

Monsieur  
Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux galeries du Louvre, ce 6 novembre 1770.

Desmaze, 1874, p. 35; cop. Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B<sup>245</sup>

10 novembre 1770. — Letter from Pierre to Marigny:

M. Pierre, premier peintre, par sa lettre du 8 de ce mois, instruit M. le Directeur général du choix qu'ont fait les auteurs de l'ouvrage des *Hommes célèbres*, de M. Restout pour veiller à la partie de la gravure; demande que, en conséquence, il lui plaise lui faire délivrer le portrait de feu Mgr le dauphin peint en pastel par le S<sup>r</sup> de la Tour,...

14 novembre 1770. — Letter from Marigny to Pierre:

J'accorde bien volontiers à M. Restout la permission de faire le portrait de feu Mgr le Dauphin, d'après le pastel de M. de la Tour, je charge M. Jeaurat de le lui livrer.

Furcy-Raynaud 1904, pp. 216, 218f

24 novembre 1770. La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

## 1771

5 janvier 1771. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

25 avril 1771. — Reddition de comptes entre Marie-Françoise-Camille de Sassenage et le sieur Bertemy—

Et le vingt cinq avril mil sept cet soixante onze est comparu devant les notaires à Paris soussignés très haute et très puissante Dame F<sup>o</sup>ise Camille de Sassenage Veuve de très haut et très puissant seigneur Charles François Marquis de Sassenage Brigadier des Armées du Roy Chevalier de Ses Ordres et Chevalier d'honneur de feuë Madame la Dauphone demeurante à Paris ruë Cassette paroisse Saint Sulpice

Laquelle a reconnu avoir compté cejourd'hui avec led. S<sup>r</sup> Bertemy nommé et qualifié aux quittances dont expedition est des autres parts à ce present de la dépense par lui faite sur les onze mille cinq cent livres par lui reçus du Sieur Maurice Quentin De la tour Peintre de Sa Majesté pour le prix des meubles qui appartaient à lad. D<sup>e</sup> de Sassenage étant dans une maison Scize à Auteuil appartenante à Madame Lavalette cydevant occupée par lad. D<sup>e</sup> de Sassenage, lesquels meubles led. S<sup>r</sup> Bertemy a vendu au S<sup>r</sup> Delatour par acte passé devant M<sup>e</sup> Laideguive qui en a minute et son confrère No<sup>es</sup> à Paris le premier juillet dernier en qualité de fondé de la procuracion de ladite D<sup>e</sup> de Sassenage pasée devant led. M<sup>e</sup> Chomel l'un des Notaires soussignés qui en a minute et son confrere le dix neuf avril aussi dernier, laquelle dépense consiste—

1<sup>o</sup> En la somme de six cent sept livres deux sols par lui païée à Mad. D<sup>e</sup> de Lavelette pour les causes portées ensa quittance du dix Juillet dernier cy 607<sup>l</sup> 2<sup>s</sup> ..

2<sup>o</sup> En celle de deux cents soixante sept livres payée à M<sup>e</sup> Heynard procureur en parlement pour le vingtième de l'année mil sept cent soixante neuf qu'il avait payé pour lad. Dame dont elle étoit chargée ainsi qu'il est porté en la quittance dud. M<sup>e</sup> Heynard du seize Juillet dernier cy 267<sup>l</sup> ..<sup>s</sup> ..

3<sup>o</sup> En celle de Douze cents trete neuf livres quinze Sols cinq deniers payée au S<sup>r</sup> Provost fermier par quittance du dix huit juillet mil sept cent soixante dix passée devant led. M<sup>e</sup> Chomal No<sup>es</sup> qui en a minute pour moitié de celle à lui duë pour ouvrages par lui faits en la maison qu'elle occupait à Auteuil cy 1239<sup>l</sup> 15<sup>s</sup> 5

4<sup>o</sup> En celle de onze cents soixante quinze livres par lui païée au S<sup>r</sup> Daix Menuisier pa quittance du même jour cy 1175<sup>l</sup> ..<sup>s</sup> ..

5<sup>o</sup> En celle de Cinq cents quatre vingt seize livres dix sols payée au S<sup>r</sup> Petit Charpentier par quittance du dux neuf huillet et aud.an étant ensuite du celle susdattée aussi pour moitié de ce qu'il lui étoit dû par lad. D<sup>e</sup> cy 596<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> ..

6<sup>o</sup> Au S<sup>r</sup> Goujon M<sup>e</sup> Vitrier la somme de cent quatre vingt dix sept livres par quittance du vingt trois Juillet dernier étant en suite de celle cy dessus énoncées cy 197<sup>l</sup> ..<sup>s</sup> ..

7<sup>o</sup> Au S<sup>r</sup> Rousseau M<sup>e</sup> Maçon la somme de quatre mille quatre cent quarante doux livres douze sols aussi pour moitié de ce qui lui est dû suivant sa quittance du vingt trois Juillet dernier cy 4442<sup>l</sup> 12<sup>s</sup> ..

8<sup>o</sup> Au S<sup>r</sup> Durand Jardinier pour reste de ses gages suiv<sup>t</sup> sa quittance du vingt cinq juillet aussi dernier la somme de cent cinquante six livres neuf sols cy 156<sup>l</sup> 9<sup>s</sup> ..

9<sup>o</sup> Au S<sup>r</sup> Allais quatorze cets trente quatre livres treize sols pour moitié de ce qui lui était dû suivant sa quittance du vingt août dernier cy 1434<sup>l</sup> 13<sup>s</sup> ..

10<sup>o</sup> Au S<sup>r</sup> Allais receveur du ving<sup>te</sup> à Versailles la somme de cent trente deux livres pour les six premier mois de l'année dernière mil sept cent soixante dix du vingtième delad. maison suiv<sup>t</sup> sa quittance du huit août aud. an cy 132<sup>l</sup> ..<sup>s</sup> ..

11<sup>o</sup> Au S<sup>r</sup> Legorju M<sup>e</sup> couvreur la somme de sept cent cinquante cinq livres treize sols trois d<sup>es</sup> pour la totalité de ce qui lui était dû par lad. D<sup>e</sup> de Sseange et frais faits pour parvenir audit payement suivant sa quittance du six novembre dernier dont expedition est des autres parts contenant mainlevée de l'opposition faite à sa requête cy 755<sup>l</sup> 13<sup>s</sup> 3

12<sup>o</sup> Et finalemen à M<sup>e</sup> Chomel l'un des Notaires soussignés la somme de trois cents vingt six livres cinq sols quatre deniers tant pour les déboursés par lui faits de cinq cents exemplaires d'affiches de la vente de lad. maison d'Auteuil et peines de l'afficheur aux environs de Paris et à tour les villages circonvoisins d'Auteuil, que pour toutes les quittances dont expédition est des autres parts, minutes, expédition et pour les différentes vacations par lui employés tant chez Mad<sup>e</sup> Delavalette que chez M<sup>e</sup> Gomel et ailleurs pour parvenir à la ventes de lad. Maison, que pour la minute et expédition de lad. procuracion mainlevée envoye à mad. D<sup>e</sup> de Sassenage du S<sup>r</sup> Legorgu cy 326<sup>l</sup> 5<sup>s</sup> 4  
Total des Sommes dépenses une mille trois cents trente livres cy 11330<sup>l</sup> ..<sup>s</sup> ..

Laquelle somme déduite sur celle susd. de onze mille cinq cents livres que led. S<sup>r</sup> Bertemy avait reçu pour lad. D<sup>e</sup> de Sassenage pour la vente des meubles cydevant énoncés celle de cent soixante

<sup>245</sup> According to the annotation on the manuscript copy made in 1908 by F. Vasseur in the Archives municipales (I am most grateful to Hervé Cabezas for

finding and copying this and other documents in the same location), the original was given to the musée Antoine-Lécuyer by Charles Demaze.

dix livres laquelle somme mad D<sup>e</sup> de Sassange reconnait avoir présentement reçu dud. S<sup>r</sup> Bertemy en louis d'or d'argent et Monnoye aiant cours comptés nombrés et réellement délivrés à la vuë des Notaires soussingés dont quittance et de toutes choses généralement quelconques reconnoissant que ded. S<sup>r</sup> Bertemy lui a remis expédition desd. quittances et du présent Compte ensemble les quittances tant de lad. D<sup>e</sup> de la Valette que de M<sup>e</sup> Haynard procureur du S<sup>r</sup> Durand Jardinier et du S<sup>r</sup> Detailleur Receveur du Vingt<sup>e</sup> dont pareillement quittance consentant des presentes mention par tous Notaires requis sur soutes pièces nécessaires et notamment sur la minute dud. Contrat de vente de meubles. Promettant oblig<sup>t</sup> fait et passé à Paris ès etudes lesd. Jour et an et ont signé la minute des présentes demeurée aud. M<sup>e</sup> Chomel l'un des Nores à Paris soussigné

Le Roy

Chomel

Ensuite le quittance du Vingt aoust mil sept cent soixante dix dont expedition est de l'autre part est celle dont la teneur suit...

Paris, 25 avril 1771, Chomel, notaire; archives du château de Sassenage

11 mai 1771. — The two portraits of Bachaumont are mentioned in his inventaire après décès:<sup>246</sup>

Dans le Salon de Compagnie de l'appartement de lad. D<sup>e</sup> Doublet

Item deux portraits en pastel representant le deffunt par la tour dans leur verre blanc et dans leur bordure quarrée de bois doré lesquels deux portraits de famille n'ont point été prisés a la requisition des parties mais sulement inventoriés pour Memoire

AN MC CXV/860

28 mai 1771. — The same two La Tour portraits of Bachaumont are mentioned in the inventaire après décès of Mme Doublet on a sheet dated 1760 listing works of art etc. belonging to Bachaumont himself in Mme Doublet's apartment:

les deux portraits en pastel par La Tour.

AN MC II/650 bis

22 juin 1771. — Moitte finally presents his engraving of Restout, nominated as his morceau de réception on 31.X.1760, *v. supra*:

Réception de M. Moitte. — Le S<sup>r</sup> Pierre Etienne Moitte, Graveur, agrégé le 26 Avril 1760, né à Paris, a présenté le portrait de feu M. Restout, ancien Directeur et Chancelier, gravé d'après le tableau de M. De la Tour, qui lui a été ordonné pour sa réception. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu et reçoit le S<sup>r</sup> Moitte Académicien, pour avoir séance dans ses assemblées et jouir des privilèges, prérogatives et honneurs attribués à cette qualité, à la charge d'observer les Statuts et Règlements de l'Académie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Pierre, Premier Peintre du Roy et Directeur.

Procès-verbaux de l'Académie, t. VIII, p. 77.

23 juillet 1771. — Belle de Zuylen, devenue M<sup>me</sup> de Charrière, de passage à Paris, écrit à son frère qu'elle peint chez La Tour.

J'ai vu M. de La Tour, et je peindrai chez lui; c'est la grande affaire que j'ai ici.

Gazette des Beaux-Arts, 1905; Godet 1906, p. 177.

Août [25 août – 25 septembre] 1771. — La Tour, bien que son nom ne figure pas sur le Livret du Salon, expose trois portraits.

Salon du Louvre 1771

[Par M. de la Tour – ne figure pas dans le livret.

Trois portraits d'hommes [J.46.3165]. – *Mercur*.]

#### CRITIQUES

ANON. 1771a, "Salon du Louvre", *Affiches, annonces et avis divers*, 11.X.1771, pp. 147ff [MSW0207]:

Les Amateurs regrettent bien de ne rien voir ici de...M. de la Tour...

ANON. 1771d, "Exposition des peintures, sculptures et gravures de MM. de l'Académie royale dans le Sallon du Louvre, 1771", *Mercur de France*, 1771, .X., pt. 1, pp. 174–201 [MSW0217; CD xlix 1318]:

[p. 194] Trois têtes en pastel par M. Chardin & trois portraits d'hommes peints aussi en pastel par M. de La Tour, paroissent être modelés. Il y a dans ces portraits de M. de La Tour une chaleur de tons et une variété de nature qui, avec l'heureux choix des attitudes, contribuent à rendre l'illusion parfaite.

\*\*\*

25 août 1771. — Belle de Zuylen (M<sup>me</sup> de Charrière) donne à son frère des détails sur les derniers jours qu'elle passe à Paris.

J'a une grande imatience de vous revoir, et en vérité je n'ai pas un trop grande attachement pour Paris... Je peins chez La Tour, et je sens que ce ne sera qu'avec chagrin que je dirai adieu à ses instructions... Mais je partirai de bonne grâce quand on voudra; pendant le voyage, je ne regretterai que La Tour, et quand je serai auprès de vous, je ne regretterai plus rien et ne sentirai que de la joie.

Je n'ai point trouvé de peintre en miniature comme il le fallait pour nous satisfaire, vous et moi; ils ne font que des bijoux, au lieu de ressemblances, et leurs portraits blonds conviendraient presque également à toutes les blondes; les bruns à toutes les brunes. On peint M. de Charrière en huile chez M. Du Plessis pour M. de Salgas. La Tour préside à l'ouvrage. Je lui ai dit: « Gardez-vous de la lèvre de M. Du Plessis! il a une lèvre de dessous, banale, qui sert pour tous les visages; d'ailleurs il fait très bien... »

Gazette des Beaux-Arts, 1905; Godet 1906, p. 177f.

Novembre 1771. — Le graveur Ficquet fait paraître une estampe représentant Jean-Jacques Rousseau, d'après le pastel de La Tour.

Ce portrait est renfermé dans un ovale omé d'attributs allegoriques. Un livre place au bas du portrait et éclairé par une lampe présente cette maxime que M. Rousseau a adopté pour devise: *Vitam impendere vero*. On retrouve dans ce portrait le burin pur, fini et précieux de M. Ficquet.

Mercur de France, novembre 1771, p. 162.

23 novembre, 31 décembre 1771. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

---

### 1772

---

24 mars 1772. — La Tour is mentioned in passing in a letter from Georg Friedrich Schmidt in Berlin to Johann Georg Wille in Paris:

je croyais aussi de trouver dans la Caisse les deux Estampes de feu Ms Duchange mais je crois, ou que vous ne les ayez pas trouvés come je les souhaitois ou que vous n'avez pas pu les placer dans la Caisse, un petit mot d'écrit auroit éclairci tout cela, faites moi le plaisir de rendre l'incluse a Ms de la Tour, et de dites lui de ma part que si un petit mot de réponse l'incomoderoit trop, que je le prie de vous faire une reponse de bouche et que vous aurez la bonté de me mander de sa part.

Johann George Wille, *Briefwechsel*, 1999, p. 494f

30 avril 1772. — La Tour vend sa maison d'Auteuil à M<sup>me</sup> Helvétius pour le prix de 30,000 livres.

A. Doniol, *Histoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement*, p. 288.

30 avril 1772. — La Tour sells the house at Auteuil and its furniture to Mme Helvétius in two separate contracts below [*v. supra*, 20.IX.1770<sup>247</sup>]. The sale of the house was intricately connected with arrangements made by the 1770 vendor who had borrowed the money she expected to receive from La Tour as well as a further sum of 30,000 livres to buy another house in Paris; it was essential that Mme Helvétius's payments ended up in the right hands to protect her title. Further complexities arose from the 1770 interdiction of the vendor's husband, the inheritance of the vendors of the other property etc., all of which were only finally settled in 1774 (the documents here follow immediately below the 30.IV.1772 contract for completeness). The separate purchase of furniture for an apparently large amount of 12,000 livres presumably

<sup>246</sup> I am most grateful to Rochelle Ziskin for drawing my attention to this and the following entry.

<sup>247</sup> In a letter of 8.I.1772 to Lord Landsowne (Electronic Enlightenment), the abbé Morellet hopes in passing that "mes soins soient de quelque utilité à Madame Helvetius comme elle ira dans ses terres vers la fin de l'hyver."

included the items which La Tour had bought from the marquise de sassenage for 11,500 on 1.VII.1770.

La Tour habite la maison à 59, rue d'Auteuil aussitôt [le 20 septembre 1770, *n. supra*], mais ne peut pas payer le prix. Dix-neuf mois plus tard, il est contraint de la rétrocéder et c'est Anne-Catherine de Ligneville, veuve de Claude Helvetius, qui versera le 30,000 livres à madame de La Valette.

Hubert Demory, « 59, rue d'Auteuil », *Le Village*, n° 579, 2006

30 avril 1772. — Vente par Maurice Quentin de La Tour, peintre du roi, demeurant aux galeries du Louvre, à Anne Catherine de Ligniville, veuve de Claude Adrien Helvetius, d'une maison à Auteuil, moyennant 30000 livres:

30 avril 1772. Vente d'un maison a auteuil.  
Par M<sup>e</sup> De La Tour a M<sup>de</sup> Helvetius.

FUT PRÉSENT sieur Maurice Quentin De La Tour Peintre de sa majesté demeurant a Paris aux galeries du Louvre Paroisse S<sup>t</sup> Germain L'auxerrois

Lequel a Par ces Présentes vendu, et Promire Garantie de tous troubles, dons douaires, dettes, hipoteques, Evictions, substitutions, alienations, et autres Empechements généralement quelconques

A Dame Anne Catherine de Ligniville Née Comtesse de l'Empire veuve de M<sup>re</sup> Claude Helvetius ch<sup>er</sup> seigneur de Lumigny, La Malmaison, Bore et autres Lieux

Demeurante a Paris rue S<sup>te</sup> Anne Paroisse Saint Roch a ce présente et acceptante acquereure pour elle ses hoires et ayans causes

Une Maison un grand jardin clos de Murs et une petite piece de terre derriere sur la gauche de douze Perches ou Environs, le tous situé a Auteuil Prés Paris La ditte maison Consistante en une Cour, Puits enicelle, deux Remises une grille qui sépare le jardin de la cour, une Cave, salle a manger boisée, ime cuisine, un office, une place pour faire une chambre pour les jardiniers, et une Ecurie, Le tout par cours deux Escaliers pour monter a lad. maison avec Rampes deux etages, le premier composé de huit Pieces y compris le Corridor et le second composé de Six Pieces et d'un grenier, led. Jardin contenant deux arpents environ compris le terrain sur lequel sont construittes les dittes Cour et Maison

Ainsy que Letout se poursuit et comporte sans en rien excepter, Retenir, ny reserver et dont mad. D<sup>e</sup> Helvetius a dit avoir parfaite Connoissance,

Les dittes maison et jardin tenants d'un côté à gauche au Jardin du Roy, d'autre à m<sup>r</sup> Chomel no<sup>e</sup> a Paris d'un bois par derriere au chemin des Processions et d'autre about pardevant sur la grande Rue d'Auteuil proche la croix Boissiere a l'égard de lad<sup>e</sup> Piece de Terre, elle tiens d'une part à Monsieur Binet d'autre aud<sup>e</sup> m<sup>e</sup> Chomel d'un bout à la porte Et d'autre à Plusieurs

Est icy observe qu'a lad<sup>e</sup> Maison en a été Jointe une autre faisant Conséquement partie de la présente <vente> et dont l'acquisition a été faite par le S<sup>r</sup> Le Fort cy après nommé par contrat Passé devant M<sup>e</sup> Doyen Le Jeune et son confrere no<sup>es</sup> à Paris le quatre octobre mil sept cent vingt sept, au moyen de Laquelle Reunion lesdittes deux maisons n'en comportent plus qu'une telle quelle est ci dessus designée

Et aussi Compris en la Presente vente le droit du Banc dans l'Eglise D'auteuil qui a été Concedé au s<sup>r</sup> Boutin ancien propriétaire de laditte maison, auquel droit led. sieur delaTour a été subrogé par le Premier Contrat cy après datté et auquel il subroge de meme Lad<sup>e</sup> D<sup>e</sup> Helvetius mais sans aucune garanty a cet egard.

Appartenant lesdittes maison et jardin aud Sr de la Tour, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite ainsy que de lad<sup>e</sup> piece de terre par contrat passé devant M<sup>e</sup> Laideguive l'un des no<sup>es</sup> soussignés qui en a la minute et son confrere Le vingt septembre mil sept cent soixante dix duement insinué, et ensaisiné ou besoin a été, de dame Michelle Narcisse Jogues de Martinville, Epouse de M<sup>re</sup> Jean Joseph François Chiconeau Chevalier Baron de la Vallette ancien Conseiller au Parlement, et en dernier Lieu l'un des fermiers Généraux de sa Majesté, tant en son nom Personnel que comme Curatrice a l'interdiction de son mary prononcée par

sentence dud. Chatelet du douze aoust mil sept cent soixante trois duement insinué et signifiée, et par laquelle Lad. D<sup>e</sup> de Lavalette a été nommé a la ditte charge que lad. D<sup>e</sup> a acceptée par acte du dix sept du même mois et encore Lad. D<sup>e</sup> de Lavalette en lad<sup>e</sup> qualité autorisé spécialement a l'effet de lad. vente Par autre Sentence dud. Chatelet en datte du dix huit aoust mil sept cent soixante sept, dont la Grosse est demeurée annexée a la minute dud. Contrat de vente avec les expéditions et originaux du procès verbal de visite, et estimation et des affiches et publications et autres pieces qui justifient que les formalités pour parvenir a lad. Vente ont été observés comme pour le biens et immeures

auxquels dits S<sup>r</sup> et dame de Lavalette des dittes Maison et Jardin appartenant comme ayants été acquis par led. sieur de Lavalette de M<sup>re</sup> Pierre Grassin chevalier seigneur de Mormans et autres lieux Par contrat passé devant m<sup>e</sup> Leboeuf de Le Bret et son Confrere no<sup>es</sup> a Paris Le quatorze Janvier mil sept cent cinquante huit duement insinué et ensaisiné,

auquel sieur Grassin Le tous appartenoient Comme legataire universel de Dame Jeanne Ducrot Veuve de Philippe Le Fort ecuyer ancien Echevin de cette ville suivant son Testament olographe datté à Paris du dix decembre mil sept cent cinquante trois, déposé pour minute a m<sup>e</sup> Raince no<sup>e</sup> à Paris le neuf juillet mil sept cent cinquante six duement contrôlé et insinué à Paris par Thierry le vingt six du même mois dont l'exécution duquel Testament a été consentie par acte passé devant Vanin no<sup>e</sup> a Paris qui en a la minute et son confrere le trente decembre mil sept cent cinquante sept par sieur Pierre Germain Ducrot Bourgeois de Paris seulle heritier de lad. D<sup>e</sup> Lefort sa tante suivant l'inventaire fait après le decés de lad. D<sup>e</sup> par led. m<sup>e</sup> Raince Notaire le quatorze juillet mil sept cent cinquante six, à laquelle D<sup>e</sup> Lefort lesditte Maison et jardin appartenoient tant en son nom à cause de la Communauté de Biens qui avoit été entr'elle, et son mary, que comme luy ayant été delaisé et deduction de ses reprises et conventions matrimoniales par l'acte, qui en contient la liquidation, passé devant lememe no<sup>e</sup> le premier Mars mil sept cent quarante six confirmé par un autre acte du neuf decembre mil sept cent quarante huit, dont led. m<sup>e</sup> Raince a aussy la minute.

Et les dites sieur et dame Lefort avoient acquis Lad Maison et dependances conjointement pendant la ditte Communauté par contrat passé devant Doyen Le Jeune et son confrere no<sup>es</sup> à Paris le deux Juin mil sept cent vingt cinq, de laquelle acquisition Lesd. S<sup>r</sup> et d<sup>e</sup> Lefort ont fait poursuivre Le Decret volontaire, aux requettes du Pallais Lequel a été adjué le cinq Juin mil sept cent vingt six

La maison, jardin et piece de terre Présentement vendues sont en la Censive de MM les Religieux, Prieur et Couvent de Sainte Genevieve Dumont a Paris, envers eux chargés de tels cens et devoirs seigneuriaux qu'ils peuvent devoir, et que les parties n'ont pu dire ny declarer de ce enquis et suivant l'ord<sup>e</sup>

Et encore les dittes deux maisons reunies en une Conjointement chargée envers l'œuvre, et fabrique de Notre Dame d'Auteuil de Cinquante Sols de Rente de la nature qu'elle est dué, pour toutes et sans autre charges ni redevances quelconques, francs et quittes de l'arrerages desd. cens et rentes du passé jusqu'à ce jour,

Pour par mad D<sup>e</sup> Helvetius jouir, faire et disposer des maison, jardin et piece de Terre et dependances a elle cy dessus vendus en toute Propriété et comme de chose Elle appartenante à commencer la Jouissance de ce jour d'huy

Cette Vente est faite à la charge par mad. d<sup>e</sup> Helvetius ainsy qu'elle s'y oblige, de paier et continue a compter de ce jour, Les arrerages des dits Cens et droits seigneurux, et de lad. Rente de cinquante sols envers lad<sup>e</sup> fabrique D'Auteuil

Plus de paier des droits seigneuriaux Centieme dernier et autres auxquels ces presents pourront donner Lieu

Et en outre moyennant le Prix en somme de trente mille livres que mad. D<sup>e</sup> Helvetius a présentement Payée, et déposée entre Les mains de m<sup>e</sup> Laideguive l'un des no<sup>es</sup> soussignés et qui le reconnoit et s'en charge, en Louis d'or et d'argent en monnoy ayant cours réellement dellivrees a la vüe des notaires sou<sup>nés</sup> Pour lad. Somme de Trente Mille Livres être payee par led. m<sup>e</sup> Laideguive en la presence de mad. D<sup>e</sup> Helvetius et en consequence de la délégation presentement faite par led. sieur de La Tour, a mad. D<sup>e</sup> de la Valette et au nom et qualités cy devant enoncés,



pour le payment du prix desd. maison, Jardin et piece de terre par elle vendüe aud. Sr de la Tour Par le Contrat du dit Jour vingt septembre 9lij C soixante-dix, a la charge et par mad. D<sup>e</sup> de LaValette ainsy quelle y est obligé Par led. Contrat de faire employ de lad. somme de Trente mille livres Lors du Remboursement qui luy en sera fait, en acquisition de rentes Privilegiées sur des Immeubles avec les déclarations nécessaires pour renseigner l'origine des derniers, et afin que laditte dame Helvetius pour plus de sureté de la garanty de la présente Vente acquierre Privilege sur les dittes Rentes qui seront acquises, et en cas de remboursement des dittes Rentes, les derniers qui proviendront des dittes Remboursements seront deposes entre les mains d'un Notaire dont les parties Conviendront Jusqu'au Remploi qui en sera fait en acquisition de pareilles rentes, a l'effet de quoy il sera fait mention de l'obligation dudit depot dans les contrats du dit reemploy, et Remploi dont il sera Justifié a mad. D<sup>e</sup> Helvetius afin et a mesure qu'ils s'effectueront Le tous conformement au contrat de vente dud. Jour vingt septembre mil sept cent soixante dix. Led. sieur Vendeur cede Transporte avec pareille garantie que dessus a mad. de Helvetius Ce acceptant tous droits de propriété noms raisons et actions qu'il a et peut avoir sur les biens présentement vendus meme tous les droits Rescindens et Rescizoires, mais sans aucune Garanty a l'égard de ces derniers droits, Voulant que du tout mad ditte D<sup>e</sup> Helvetius soit saisie, et mise en possession par qui et ainsy qu'il appartiendra

Constituant a cette fin Pour Son Procureur Le porteur donnant Pouvoir

Et a led. Sr de la Tour Présentement remise et dellivré a madame Helvetius qui le Reconnoit 1<sup>o</sup> L'expédition insinuée et ensaisinée du contrat dud. jour vingt Septembre mil sept cent soixante dix

2<sup>o</sup> extraits du Testament Inventaire et acte de delivrance de legs etablissant la propriété des autres biens en la personne dud. Sr de Grassin,

3<sup>o</sup> L'expédition duement insinuée et ensaisinée Par tous ou besoin a été du contrat de vente par led. s<sup>r</sup> de Grassin aud. S<sup>r</sup> de lavallette led. jour quatorze Janvier mil sept cent cinquante huit

4<sup>o</sup> Extraits ensuite L'un de l'autre des actes de liquidation, et arrangemens de famille concernant la propriété de lad. Lefort dud. Date et jour Premier Mars mil sept cent quarante six, et neuf decembre mil sept cent cinquante huit.

5<sup>o</sup> Les quatre premiers pieces de La Cotte onze de l'inventaire fait après le deces dud. S<sup>r</sup> Lefort par led. m<sup>e</sup> Raince no<sup>re</sup> a Paris et son confrere le vingt neuf octobre mil sept cent quarante cinq, et qui sont anciens contrats d'acquisitions et decret des biens comprise en la présente vente

6<sup>o</sup> Les – Pieces qui composent la Cotte onze du même Inventaire qui sont anciens Titres de propriété des ditte biens, dans lesquelles Pieces sont comprises les vingt quatre qui ont été Remises aud. S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> Le Fort par led. Contrat du deux Juin mil sept cent vingt cinq

7<sup>o</sup> et enfin extrait de lad. sentence d'interd<sup>on</sup> dud. jour Douze aoust mil sept cent soixante trois.

Pour Payer les dettes hipoteques qui peuvent être sur les biens presentement vendues mad. D<sup>e</sup> Helvetius pour observer, a ses frais toutes les formalités requises et nécessaires en pareil cas, aux quelles formalités, s'il survient des oppositions ou faits de mond. Sieur de La Tour ou de ses autours, autres que de la part de lad. D<sup>e</sup> de La Vallette. Led. S<sup>r</sup> de la Tour promet de s'obliger de les faire lever ou cesser, et de Rapporter les mainslevées et radiations en bonne forme a maditte dame Helvetius quinzaine après la denunciation qu'elle en aura fait faire aud. sr. de La Tour au domicile par luy en après Elu et montre d'acquittes laditte dame Helvetius de tous droits de consignations et autres frais extraordinaires dont les acquireurs ne sont pas ordinairement tenues, et ne servira le present Contrat que d'un fait en meme Titre d'acquisition avec les dittes formalités qui seront inseré afin dans six mois de ce jour

Outre les pieces cy-dessus remises, led. S<sup>r</sup> de la Tour promesse et s'oblige de remettre a mad. D<sup>e</sup> Helvetius, et de bonne foy, tous les autres titres de propriété que lad. Dame de lavallette pourra Luy remettre, ainsy qu'elle s'y est obligée par le contrat dud. Jour vingt septembre mil sept cent soixante dix, consentant en outre led. s<sup>r</sup>

de la Tour ainsy qu'il en a le droit aux termes dud. Contrat, que mad. De Helvetius se fasse remettre, les dites Titres par ceux qui en sont, dépositaire, quoy faisant dechargés

Et pour l'execution des Présentes Les parties ont élu domicile en leurs demeures susd<sup>es</sup> aux quels Lieux Promettant, obligant, Renonceant

fait et passé à Paris en la demeure de lad. Dame Helvetius L'an mil sept cent soixante douze Le Trente avril avant midy et ont signé ces presents où vingt mots sont rayés Comme nuls

a c ligniville helvetius  
De\_la\_Tour  
Boulard Laideguive

Et le Dix-neuf may mil sept cent soixante douze est Comparüe devant les no<sup>es</sup> au ch<sup>let</sup> de paris soussignés Dame Michelle Narcisse Jogue de Martinville epouse de M<sup>re</sup> Jean Joseph François Chiconneau Chevalier Baron de la vallette ancien Conseiller au parlement et en dernier lieu l'un des fermiers généraux de sa Majesté an nom et comme Curatrice a l'interdiction dud. S<sup>r</sup> son mary prononcée par sentence dud. Chatelet du douze aoust mil sept cent soixante trois duement insinuée et signifiée, nommée a lade qualité par La meme sentence, en suite de laquelle est son acceptation, en datte du dix sept du même mois et an, Et en cette qualité Lad. Dame de la Valette speciallement autorisée a l'effet de Recevoir le remboursement cy après par autre sentence homologative comme celle cy dessus de l'avis des parents et amis dud. S<sup>r</sup> de Lavallette en date du seize du present mois dont laminutte est au registre de Moreau greffier de la Chambre Civile did. Chatelet. Copie de laquelle derniere sentence est demeurée cy annexée.

Laquelle aud. nom a Reconnu avoir Recü, dud. m<sup>e</sup> Laideguive no<sup>re</sup> et dépositaire a ce present, <qui> en la presence de Lad. D<sup>e</sup> Helvetius acquireuse denommée en l'acte et d'autres parties, en consequence de la delegation faite par le même acte par led. s<sup>r</sup> de la tour a lad. D<sup>e</sup> de lavallette au moyen de ce que led. S<sup>r</sup> de la Tour a obtenu des Lettres de Ratification sur la vente a luy faite par lad. D<sup>e</sup> de La Valette en son nom de la ditte maison située a auteuil, le vingt sept aoust d<sup>es</sup> signées, sur les plis par le Roy Le Larey, et scellée a la charge de l'opposition formée sur le d. s<sup>r</sup> de la Valette le trente decembre du a la requette de Marie Jeanne Margueritte Vallois de Montigny, fille majeure, et enfin au moyen de mainslevée qu'elle a donnée de lad. opposition par acte reçu par Collet et son confrere no<sup>es</sup> a paris le jour d'hyer a presentment payé a lad. Dame de Lavalette aud. nom qui le reconnoit en cas de six livres en monnoye ayant Cours nombrés et Recellement dellivré a la vue des No<sup>es</sup> soussignés, La Somme de trente mille livres moyennant laquelle led. s<sup>r</sup> de la Tour a acquis de lad. d<sup>e</sup> de la vallette par contrat passé devant led. m<sup>e</sup> Laideguive no<sup>re</sup> et son confrere le vingt septembre mil sept cent soixante dix une maison scize a auteuil, et que led. s<sup>r</sup> de Latour a depuis vendü a lad. D<sup>e</sup> Helvetius par le contrat dont la minute ou des autres parts moyennant pareille somme de trente mille livres payee Comptans par ledit Contrat, et a l'instant depose aud. m<sup>e</sup> Laideguive pour être par luy remise a la d. D<sup>e</sup> de lavallette la charge de L'empoy cy après effectué.

De la quelle somme de Trente mille Livres lad. D<sup>e</sup> de Lavalette au d. nom quitte, en decharge led. m<sup>e</sup> Laideguive, Lad. Dame Helvetius led. Sr de la Tour et tous autres

Reconnoissant en outre led. D<sup>e</sup> de la Valette avoir presentement recü dud. m<sup>e</sup> Laideguive en l'acquis dud. Sr. De la Tour la somme de douze cent trente une livres neuf deniers faisant avec cinquante six livres Retenues par led. m<sup>e</sup> Laideguive pour les frais extraordinaire a la charge de la d. D<sup>e</sup> de la Vallette aud. nom, occasionnés par l'opposition de lad. D<sup>elle</sup> Vallois, Celle de douze cent quatre vingt sept livres dix sols pour les interets des dits trente mille livres echus depuis le Premier Juillet dernier, Jusqu'au neuf du present mois qu'ils ont cessé de convention entre les parties avec sans aucune Retenüe d'impositions Royalles conformement aud. premier Contrat de vente cydevant datté, Dont quittance.

Lad. D<sup>e</sup> de lavallette après interets Remise et delivré a mad. D<sup>e</sup> Helvetius qui le Reconnoit et du consentement dud. m<sup>e</sup> Laideguive, L'expédition de la mainlevée de lad. d<sup>elle</sup> de Montigny, L'expédition en parchemin duement insinué et ensaisinée, du contrat de vente dud. Jour vingt septembre mil sept cent soixante

dix, dont led. m<sup>e</sup> Laideguive declare avoir par delivré de grosse aud. S<sup>r</sup> de La Tour, et L'original en parchemen des lettres de Ratification obtenues par led. S<sup>r</sup> de La Tour,

Declare lad. D<sup>e</sup> delavalette aud. nom qu'elle vü effectuer a l'instant l'Employ <de trente mille livre a elle cy dessus Payée de la manière ou ainsy qu'elle y> est obligé tant par led. Contrat de vente par elle faite aud. S<sup>r</sup> de la Tour, que par la Sentence d'amis et parents du seize du present mois,

En conséquence fut présent et est intervenü m<sup>e</sup> Louis Samson Gomel avocat au parlement et procureur au chatelet de paris y demeurant Rue Pavée Paroisse St Sauveur Lequel a Reconnu avoir presentement reçu de Lad. dame D<sup>e</sup> Lavalette ez dits noms et des memes deniers a elle cÿ devant payee par le dit m<sup>e</sup> Laideguive et de nouveau reellement delivrés a la vue des notaires soussignés La somme de Trente mille Livres pour le remboursement du principal et extinction de quinze cent livres de rente constitué par la ditte dame D<sup>e</sup> Lavalette au profit du dit m<sup>e</sup> Gomel par Contrat passé devant Chomel qui en a minute et son confrere notaires a Paris le dix juillet mil sept cent soixante dix <duement insinué et ensaincé> par privilege sur une maison scize a Paris rue Basse du rampart No 13 vendüe par Sieur Gilles Jerosme Sandrié Charpentier rue Rojÿ et d<sup>lle</sup> Anne Claude Meunier son epouse de Luÿ autorisée par Contrat passé devant Fourcault de Pavant qui en a La Minute et son confrere notaires a Paris Le dix neuf Janvier mil sept cent soixante cinq au d. m<sup>e</sup> Gomel comparant, Lequel en a passé declaration au profit de la ditte dame D<sup>e</sup> Lavalette <comme autorisée par justice a la poursuite de ses droits, et curatrices a l'interdiction de son mary> par acte passé triple en Brevet devant le meme notaire et le meme jour, un des originaux de Laquelle declaration est demeuré annexé a La minute d'un acte passé ensuite de celle du dit Contrat de vente devant led. m<sup>e</sup> Fourcault de Pavant le douze may mil sept cent soixante six, laquelle acquisition de maison a été faite moyennant la Somme de Soixante mille livres qui ont éyé payés par lad. de D<sup>e</sup> Lavalette aux Créanciers des dits Sieur et dame Sandrié opposants aux decrets de biens vendus par led. s. Sandrié sa veuve et ses enfans, et notamment au decret volontaire d'un terrain vendu par le sieur Sandrié de Bievre au sieur Armand, sçavoir trente mille Livres des deniers de lad. dame D<sup>e</sup> Lavalette et sans emprunt, et les autres trente mille livres de l'emprunt fait dudit sieur Gomel et a luÿ presentement remboursé, ainsy qu'il resulte d'un cayer de quittances reçües par m<sup>e</sup> lambot et son Confrere notaires a Paris et dont la premiere est du Vingt cinq may mil sept cent soixante dix

De laquelle somme de trente mille Livres ledit m<sup>e</sup> Gomel quitte et decharge la ditte dame de Lavalette et tous autres, Reconnoissant en outre avoir été payé, des arrerages de la rente cy dessus remboursés echus du passé jusqu'a ce jour sur quittances particulieres qui ne serviront que d'une seulle et meme avec ses presentes.

Et attendu que Les trente mille Livres cy dessus remboursés aud. m<sup>e</sup> Gomel sont les memes que ceux payes a la ditte dame D<sup>e</sup> Lavalette par Lad. dame Helvetius, Ledit m<sup>e</sup> Gomel, sur La requisition de lad. dame de Lavalette, et pour d'autant plus assurer La garantie de La vente faite a lad. dame Helvetius par led. S. De Latour, a presentement mis et subrogé la ditte dame Helvetius en tous ses droits actions privileges & hypotheques, <meme par préférence a lad. D<sup>e</sup> de Lavalette ainsy quelle de consent, pour raison des trente mille livres par elle payee ... et son emprunt sur l'acquisition de lade maison d'un vente qu'il a été cy devant anoncé, sans neanmoins de la parte dud. m<sup>e</sup> Gomel> aucune garantie, restitution, de deniers, suite nÿ recours quelconques, au Soutien de laquelle subrogation led. m<sup>e</sup> Gomel a presentement remis a la ditte dame Helvetius qui le reconnoit, l'expedition du dit Contrat cy dessus remboursé dont le dit m<sup>e</sup> Gomel declare n'avoir point levé de grosse, et extraits ensuite les mots des autres du contrat de vente et des quittances d'employ cy devant dattés justificatifs du privilege dud. m<sup>e</sup> Gomel sur la ditte maison

Dans le cas ou lad. maison acquise par laditte dame de Lavalette viendroit a être vendue, il est expressement convenu, comme condition faisant partie du prix de la vente faite par la ditte dame De Lavalette aud. s. De La Tour <par le contrat dud. jour vingt septembre mil sept cent soixante dix>, que les deniers qui proviendront de lad. vente seront déposés jusqu'a concurrence de trente mille livres entre les mains du notaire qui sera choisi a cet

effet, jusqu'au remploÿ qui en sera fait en acquisition de rentes privilegiées sur des immeubles duement purgées en la forme accoutumée, avec les declarations nécessaires toujours pour sureté de la garantie de la vente faite par le dit sieur Delatour a lad. dame Helvetius, a l'effet de quoy il sera fait mention de l'obligation dudit depot dans les contrats de vente de lad. maison rue basse du remparte dans ceux des dits emploÿs et et remploÿs, dont il sera justifié a mad. dame Helvetius a feu et a mesure qu'ils s'effectueront, le tout conformement a l'obligation contractée a cet egard par la ditte dame De Lavalette envers led. s. De Latour par le contrat du dit jour Vingt Septembre mil sept cent soixante dix

Et a l'instant ledit m<sup>e</sup> Gomel a déposé audit m<sup>e</sup> Laideguive <?a luy, cy dessus paieré> La somme de Douze mille livres qui restera entre ses mains jusqu'au rapport que laditte dame De Lavalette s'oblige de faire aud. m<sup>e</sup> Laideguive dans trois mois a compter de ce jour 1<sup>o</sup> des Lettres de ratification qui seront obtenues par lad. dame De Lavalette sur l'acquisition par elle faite de lad. maison rue du rampart, Lesd. Lettres duement scellée et delivrées sans oppositions, 2<sup>o</sup> des mainlevées et radiations en bonne forme des dites oppositions s'il en servient au sceau des dites lettres 3<sup>o</sup> d'une expedition de la declaration passée par led. m<sup>e</sup> Gomel a la ditte dame De Lavalette de l'acquisition de lad. maison rue du rampart 4<sup>o</sup> et enfin d'un extrait du partage des biens de la communauté d'entre lesdits sieur et dame Sandrié et de la succession dudit sieur Sandrié passé devant – et son Confrere notaires a Paris le – justificatif que lesd. ds<sup>les</sup> Sandrié sont heritiers en nom universelle de leur pere

De Laquelle somme de Douze mille Livres ledit m<sup>e</sup> Laideguive se charge aux fins cy dessus

Les parties consentent que mention des presents soit faite en leur absence par les notaires premiers requis sur toutes pieces que besoin sera.

Ce fait en presence et du consentement dudit sieur De Latour nommé au Contrat de vente des autres partis demeurant a Paris aux galleries du Louvre paroisse Saint Germain L'auxerrois Lequel a declare qu'il approuve le paiement cÿ dessus fait a lad. dame de Lavalette et l'employ que la ditte dame en a faite a rembourser le dit sieur Gomel aux Clauses et conditions cy devant enoncées

Dont acte fait et passé a Paris en l'etude les dits jour et an avant midy et ont signé ces presentes ou – mots sont rayé comme nuls

M M Jogues de Martinville Gomel  
Laideguive  
a c ligniville helvetius  
De\_la\_Tour  
Boulard Durand

Et le vingt huit aout mil sept cent soixante douze est comparue lad. Dame de Lavalette es nom et qualités quelle a providée dans l'acte ci dessus, laquelle a par ces présentes donné pouvoir aud. m<sup>e</sup> Gomel ci dessus nommé de retirer des mains dud. m<sup>e</sup> Laideguive no<sup>es</sup> les douze mille livres qui lui ont été déposés par la quittance dont la minute est ci dessus et des autres parts jusqu'au rapport que lad. D<sup>e</sup> Delavallette s'est obligé de faire aud. m<sup>e</sup> Laideguive des pieces y enoncées en faisant lequel paiement par led. m<sup>e</sup> Laideguive aud. m<sup>e</sup> Gomel qui lui remettra lesd. Pieces il en sera et demeurera bien et vablement quitte et dechargé ainsy que lad. De de Lavalette enquitte et decharge led. m<sup>e</sup> Laideguive

Dont acte fait et passé a Paris en la demeure de lad. D<sup>e</sup> de la Valllette Lesd. jour et an susd. et a signé

M M Jogues de Martinville  
Boulard Laideguive  
Durand

Et le Treize Janvier mil sept cent soixante quatorze est comparu devant les no<sup>res</sup> a Paris sous<sup>es</sup> led. m<sup>e</sup> Gomel Procureur au ch<sup>l</sup> de paris y demeurant Rue des Dechargeurs psse St Germain L'auxerrois au nom et co<sup>e</sup> fondé de la procuracion speciale de lad. D<sup>e</sup> de Lavalette dont la minute est cy dessus

Lequel aud. nom Reconnoit avoir presentement reçu dud. m<sup>e</sup> Laideguive no<sup>es</sup> et depositaire a ce présent en especes sonnantes ayants cours comptés et réellement delivré a la vuë des notaires soussignés la somme de Douze Mille Livres dont le dépôt luy a

été fait par lad. Dame de Lavalette par la quittance du dix neuf may mil sept cent soixante douze dont la minute est dit autre parts

Le payment cy dessus est ainsi fait au moyen, 1° de Ce que lad. D<sup>e</sup> de Lavalette a obtenu sur l'acquisition par elle faite de Lad. maison Rue Basse du Rampart des lettres de ratification en chancellerie le dix sept aoust mil sept cent soixante douze signées sur les ply Le Lurez, et scellées a la charge d'une opposition qui a été Rayée ainsy qu'il Resulte du Certificat signé Monnot en date du sept du present mois et etant audoior des d. Lettres, 2° de ce que le d. m<sup>e</sup> Gomel aud. nom a présentement Remise et délivré aud. m<sup>e</sup> Laideguive qui le Reconnoit en production de l'acte de declaration qui a été passée par led. m<sup>e</sup> Gomel et lad. D<sup>e</sup> de Lavalette de l'ad. acquisition de la maison rue des Remparts, un des originaux de la quelle déclaration a été annexé a la minute d'un acte passé ensuite dud. Contrat de vente devant led. m<sup>e</sup> Parvant Le douze may mil sept cent soixante six, copie des d. lettres de ratification et certificats cy dessus enoncées et montre extraits ensuite les uns des autres de l'inventaire fait après le décès dud. sieur Sandrié par m<sup>e</sup> Lambot et son confrere notaires a Paris datté au commencement du vingt quatre avril et jours suivants mil sept cent soixante sept Justificatif du nombre des heritiers dud. S<sup>r</sup> Sandrié au nombre de douze, et des lettres de bénéfice d'inventaire par eux obtenüe dans lad. succession le trois juin aud. an insinuées le quatre et autorisée par sentence du Chatelet de Paris du quinze du même mois et an. 3° enfin au moyen de ce que les Enfants dud. S<sup>r</sup> Sandrié ont prise la qualité d'heritiere bénéficiaires de leur pere et non de douairiers, et que lesd. Lettres de Ratifficaion ont été obtenües justement a L'ouverture du douaire Constitué par led. feu S<sup>r</sup> Sandrié alad. Dame Anne Claude Meusnier a présent sa veuve.

De la quelle somme de douze Mille Livres led. S<sup>r</sup> Gomel aud. nom quitte et decharge led. m<sup>e</sup> Laideguive et de toutes choses au sujet en consequence mention des présentes soit faite par les notaires premiere Requite sur toutes pieces que besoin sera

fait et passé a Paris en l'Etude Lesd. jour et an avant midy et ont signé ces présentes dont six mots sont rayés co<sup>e</sup> nuls

Gomel  
Boulard Laideguive  
Durand

AN MC/XXIII/720

30 avril 1772. — Vente de meubles à Auteuil par Maurice Quentin de La Tour à Anne Catherine de Ligneville, veuve de Claude Adrien Helvétius, moyennant 12000 livres:

Vente de Meubles. M<sup>r</sup> De La Tour a M<sup>d</sup>e Helvetius. 30 avril 1772.

Pardevant Les Conseillers du Roy No<sup>es</sup> au Chatelet de Paris sous<sup>n</sup>e fut present sieur Maurice Quentin de la Tour Peintre de sa majesté dem<sup>t</sup> a Paris aux Galleries du Louvre Paroisse Saint Germain L'auxerrois

Lequel a par ces presentes vendu, et Promire Garantir de tous troubles et revendications quelconques

A Dame Anne Catherine de Ligniville Née Comtesse de L'Empire veuve de M<sup>re</sup> Claude Helvetius ch<sup>er</sup> s<sup>r</sup> de Lumigny, La Malmaison et autres Lieux dem<sup>ie</sup> a Paris rue S<sup>te</sup> Anne paroisse St Roch

a ce présente et acceptante

Tous les meubles, Meublants, ustancilles de menage, et jardinage, Batterie de Cuisine, orangere, Vaseres, Glacere et généralement tous les autres effets mobilières qui sont actuellement dans une maison et dependances situées au Village D'Auteuil près Paris, et dont la Vente a été faite par led. S<sup>r</sup> de la Tour, a Mad. V<sup>e</sup> Helvetius Par contrat passé devant m<sup>e</sup> Laideguive l'un des no<sup>es</sup> soussignés qui en a la minutte et son Confrere ce jourd'huy, de tous les quels Meubles et effets, Lad. V<sup>e</sup> Helvetius Reconnois être en possession par la Remise qui luy a été présentement faite par lad. Sr de La Tour des Clefs de Lad<sup>e</sup> maison et depednancesm dont Du tous dechargés

Pour par mad. V<sup>e</sup> Helvetius Jouir, et disposer des dits meubles a elle cy dessus vendus ainsy qu'elle avisera a compter de ce jour a l'avenir

Cette vente faite moyennant La Somme de Douze mille Livres que led. s<sup>r</sup> de La Tour reconnoit avoir présentement recü de mad<sup>e</sup>. Helvetius en especes sonnantes ayant Cours Reellement délivrées à la vue des no<sup>es</sup> soussignés dont quittance

Dont acte fait et passé à Paris En la demeure de Mad. V<sup>e</sup> Helvetius L'an mil sept cent soixante douze Le Trente avril avant midy et ont signés

a c ligniville helvetius  
De\_la\_Tour  
Boulard Laideguive

AN MC/XXIII/720

7 mai 1772. — An Avis Chicoyneau Delavalette provides more information on La Tour's attempted purchase of the maison d'Auteuil [*v. supra*, 30.IV.1772 &c.].

[*minute*] L'an mil sept cent soixante douze le seize may pardevant nous Jean Francois Dufour Chevalier Seigneur de Villeneuve et Lieutenant civil au Chatelet de Paris Sont Comparus &c.—

Pardevant les conseillers du roy et notaires au Chatelet de Paris soussignées furent presens les parens et amis de M<sup>re</sup> Jean Joseph Francois Chicoyneau baron de la Vallette Interdit de la Gestion et administration de sa personne et biens par sentence rendue en la Chambre du conseil du Chatelet de Paris le douze aoust Mil sept cent soixante trois Insinuée par Delobel le vingt du même mois

Savoir Dame Michelle Narcisse Jogues de Martinville epouse dud. S<sup>r</sup> Delavalette autorisée à la poursuite desd. droits et curatrice aux personne et biens dud. S<sup>r</sup> son mary suivant quil résulte de la sentence susdattée

M<sup>re</sup> Philippe Guillaume Tavernier de boullongne de Préville ch<sup>er</sup> seig<sup>r</sup> de Magnanville beaufreere a cause de la D<sup>ne</sup> Demartinville son epouse

M<sup>re</sup> Isaac Hiacinthe Jogues de Martinville Ecuier beau frere

M Jean Jacques Lefreté administrateur General des postes beaufreere a cause de la D<sup>ne</sup> De Martinville son Epouse

M<sup>re</sup> Guillaume francois Bouvyer marquis de Cepoix officier au régiment des gardes françoises gouverneur des ville et château de Montargis beaufreere a cause de Dame Elizabeth Amaranthe Jogues de Martinville son Epouse

Etienne Rene Aignan Sanlot Ecuier lun des fermiers généraux de S. M. Cousin

Auguste Thomas Nicolas Sanlot De Fontenailles Ecuier Capitaine au Corps du Genie Cousin

Adrien Charles Sanlot Dubospin Ecuier Interesse dans les affaires du Roy Cousin

Lesquels sur ce qui leur a été représenté par Mad. Dame Delavalette quil doit luy être Incessamment fait par M. Delatour peintre du Roy un Remboursement de la somme de Trente mille Livres sur le prix d'une maison quil a acquise au village d'Auteuil, et quil Luy a été signifié par les États de Languedoc le remboursement dune rente de quatre cent livres au principal de Dix mille livres qui luy<sup>248</sup> a été constituée suivant contrat passé devant Vanin no<sup>re</sup> a Paris le vingt un Juin Mil sept cent soixante six N<sup>o</sup> 703 desquelles sommes il conviendra faire employ

Ont mesd. Sieurs et Dame susnommés fait et constitué pour leur procureur General et Spécial M<sup>r</sup> [blank] procureur au chatelet de Paris auquel ils donnent pouvoir de pour Eux et en leur noms Comparoitre en L'Hotel et pardevant Monsieur le lieutenant Civil aud. Chatelet et la dire et déclarer pour eux quilz sons davis que mad. Dame Delavalette en sad. qualité de Curatrice a l'Interdiction did. S<sup>r</sup> son mary soit autorisée a toucher et recevoir tant dud. sieur Delatour que des etats de languedoc les deux remboursement susnommés en employer le montant avec autres deniers que peut

<sup>248</sup> Taken out by Mme de La Villette herself, among a series of annuities purchased by her family on that date listed in Vanin's repertoire (AN MC/RE/CXV).

avoir ou aura lad. Dame a faire de sa part des remboursemens dont un de quatorze mille deux cent livres principal de douze cent livres de rente viagere constitué par led. S. delavalette au profit de Marie-Jeanne-Margueritte Vallois de montigny fille majeure suivant deux Contrats des dix fevrier mil sept cent cinquante un et quatre decembre mil sept cent cinquante neuf; et le second de quinze cent livres de rente perpetuelle au principal de trente mille livres constituée par Mad. D<sup>e</sup> a M<sup>e</sup> Louis Samson Gomel avocat au parlement et procureur au Chatelet de Paris par contrat passé devant Chomel no<sup>e</sup> a Parie le dix juillet mil sept cent soixante dix par privilege sur sa maison rue basse du Rempart quelle a acquise du S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> Sandrié faire pour les constituans le serment en pareil cas requis et accoutumé ainsy quilz l'ont présentement fait es mains des notaires soussingés requérir l'homologation du présent avis et Generalement faire tout ce qui sera necessaire fait et passé a Paris en demeures desd. Parties le Quinze may Mil sept cent soixante Douze et ont signé

Martinville      Jean J<sup>s</sup> Lafreté      De Boullongne  
 J F Bouvyer m<sup>quis</sup> des Cepoy M R Jogues de Martinville de La  
 Vallette  
 Sanlot  
 Sanlot de Fontenailles      Sanlot      Sanlot de Bospin  
 Dufour      Lesnau  
 AN Y4964<sup>B</sup>, registres de tutelles

31 décembre 1772. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[1772]. — Pierre-Jean Mariette's notes on artists include the most important contemporary biography on La Tour (see La Tour biographies file). It was written in 1772, shortly before Mariette died in 1774. First published in part by Georges Duplessis in *Archives historiques et littéraires du nord de la France* in 1852 (III, pp. 377–384; it was followed, pp. 384–86, by a supplementary note on La Tour by the editor, Arthur Dinaux), it was included in the third volume of Chennevières and Montaiglon's edition, entitled *Abécédario* (1854–56). It was reprinted in B&W (pp. 15–19). All of these omit the date, which can be ascertained from the original manuscript, "Notes manuscrites sur les peintres et les graveurs", BnF Est., Rés. Ya 2–4, IX, fol. 49–54.

[1772]. — La Tour is mentioned in similar terms to Rouxelin's praise (v. 5.v.1768 *supra*) in the *Vie de Restout*:

Point de belles lumières sans une belle couleur: ils [quelques auteurs modernes] conviennent donc que Restout a un bon coloris, & se réunissent à dire avec le célèbre M. de la Tour, que *cet homme avoit la clef de la peinture*.

C.-N. Cochin, ed., *Galerie française ou portraits des hommes et des femmes célèbres...*, 1772, VIII, p. 101

[1772]. — La Tour is mentioned in a local history by Louis-Paul Colliette (1714–1786), curé de Gricourt, doyen and chapelain de l'Église royale de Saint-Quentin:

Quentin-Maurice De la Tour naît à Saint-Quentin, sur la paroisse de saint Jacques le 22 Septembre. Peintre du Roi, & de son Académie de Peinture & de Sculpture, tout Paris, toute la Cour, la France & les Royaumes étrangers l'admirent comme incomparable dans le Pastel, & lui décernent l'immortalité qu'il sait donner à ses rableaux.

Louis-Paul Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois*, Cambrai 1772, III, p. 411

## 1773

8 mai 1773. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie. Il est désigné pour faire partie du comité chargé de régler le rôle de la capitation et la reddition des comptes.

L'Académie a arrêté que, le samedi 29 de ce mois, MM. les Directeurs, anciens Directeurs, Recteurs et Adjoins à Recteur, le Professeur en exercice et à tour de rôle: dans les Professeurs, M. *Bachelier*, dans les Adjoins à Professeur, M. *Lépicie*; dans les Conseillers, M. *De La Tour*, le Trésorier et le Secrétaire, et, dans les Académiciens, M. *Voiritot*, s'assembleront dans l'Académie à neuf heures du matin pour régler le rôle de la

capitation de la présente année, ainsi que pour la reddition des comptes de l'année 1772.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 122.

29 mai, 31 juillet 1773. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

8 août an 5773 [1773]. — Jean-Francois de La Tour, lieutenant de cavalerie attends the session of the Saint Jean masonic lodge at Saint-Quentin; described as « frère », he must already have been a member of another lodge. The Saint-Jean de Saint-Quentin lodge was founded in 1744 under the auspices of the comte de Clermont, and continued in existence after the formation of the breakaway lodge L'Humanité (to which Maurice-Quentin de La Tour later belonged) to discuss which the meeting had been convened.

Brazier 1956, p. 36, erroneously as 8.x.1773

Le huitième jour du huitieme mois de l'an de Lumiere 5773 Le T.R.f. Bacon Delachevalerie G.O<sup>f</sup> d'honneur du G.O. de France vers lequel les freres de la Loge avoient deputed les freres Duuez Passemaitre, Brayrer ancien Surveillant et Isaac Dumoutier tresorier pour prendre ses avis sur les moyens de parvenir à une conciliation avec ceux des freres qui si sont absentés depuis qu'ils ont formé le projet dériger, comme ils l'ont faits, une nouvelle Loge...

Depuis sont venus se jondre à nos travaux les freres Delatou Lieutenant de Cavalerie, Touzart aîné et Touzart le jeune officiers de l'Artillerie et du genie en qualité de visiteurs.

BnF, FMP 410, document N, p. 2

Août-septembre [25 août – 25 septembre] 1773. — La Tour expose au Salon du Louvre.

Salon du Louvre 1773

Par M. de la Tour, Conseiller.

38. Plusieurs Têtes sous le même Numéro. [46.37065]

### CRITIQUES

[Antoine RENOUE], *Dialogue sur la peinture*, 2<sup>e</sup> éd. avec notes, Paris, s.d. [1773], pp. 52f; also in *Correspondance littéraire*, 1774, pp. 376ff:

[p. 52] M. FABRETTI. ...J'imaginois que le portrait devait être au contraire la perfection de l'art. Qu'outre les parties de l'histoire, il falloit quelque chose de plus encore, une observation fine & profonde de son modèle, vivre avec lui, saisir son âme & ses passions, l'attitude, le mouvement propre, enfin faire un choix [p. 53] parmi les deux cents figures que chaque personne a dans la journée.

MILORD. Ils avoient autrefois un petit Lat. qui avoit beaucoup de ça. C'étoit un des plus studieux copistes de la nature, un de ses plus fins observateurs.

M. RÉMI. Nous l'avons bien encore.

MILORD. Tous ne sont pas des Sophocles pour faire des chefs-d'œuvres à cent ans. J'ai mes raisons pour en parler comme un défunt, il vient d'estropier un de ses plus beaux morceaux, le portrait de feu M. Rest. en voulant le repeindre. La Peinture n'est pas seulement une science, il faut de la justesse mais grand feu par-dessous. La flamme s'éteint, la science reste, mais ne suffit pas.

M. RÉMI. C'est dommage, car c'étoit de son temps un des meilleurs de ce genre.

[ANON. 1773f], "Lettre à M. \*\*\* sur l'exposition des tableaux, sculptures et gravures au Sallon du Louvre, 1773", *Journal encyclopédique*, .x.1773, pp. 120–27:

[p. 125] Parmi les portraits que la multitude des curieux vient toujours chercher à tous les sallons, ceux de M. de Latour tiennent toujours le premier rang.

\*\*\*

2 octobre, 31 décembre 1773. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[?c.1773]. — La Tour is mentioned by Vigée Le Brun as a regular diner at the dinners held by Jean-Baptiste Lemoyne. No date is given, but she went to these events from the age of 15, and the portrait of Mme de Roissy was made in 1773:

C'est chez Le Moine que j'ai connu Gerbier, le célèbre avocat; sa fille, madame de Roissy, était fort belle, et c'est une des premières femmes dont j'aie fait le portrait. Nous avions souvent, à ces

dîners, Grétry, Latour, fameux peintre au pastel; on riait, on s'amusait.

Élisabeth-Louise Vigée Le Brun, *Souvenirs 1755–1842*, ed. Geneviève Haroche-Bouzinac, Paris, 2008, p. 152

1774

19 janvier 1774. — Les deux frères La Tour se constituent une rente viagère de 5,400 livres sur la trésorerie du prince de Condé.

19 janvier 1774. — *Constitution de rente viagère*. — Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, constitue 5,400 l. de rente viagère au « Sieur Maurice-Quentin De La Tour, conseiller de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, et au Sr Jean-Francois De La Tour, lieutenant de cavalerie, son frère, et au survivant d'eux; lesquels sont nés, savoir, le premier le cinq septembre mil sept cens quatre suivant l'extrait de son baptistaire annexé à la minute d'un contrat de rente viagère passé à son profit par Son A. S. devant Maréchal qui en a garde minute et son confrère notaires à Paris, le cinq avril mil sept cens soixante six; et le second né au mois de mars mil sept cens vingt-six, ce que ledit Sr Delatour l'ainé s'oblige de justifier en rapportant incessamment l'extrait baptistaire dudit Sr son frère pour être joint à ces présentes. Ce accepté par ledit Sr Delatour l'ainé, demeurant à Paris aux galeries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à ce présent, acquereur tant pour lui que pour ledit Sr son frère, pendent leur vie. »

Le 1<sup>er</sup> paiement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1774, moyennant 54,000 livres à 10%, payées par La Tour au trésorier du prince, Ambroise Piot.

Signé: DELATOUR, PIOT, BOUTET, BRO.

En marge: ft. ext. le 3 septembre 1792.

Pièce jointe:

Jean-François Delatour

Ainsi qu'il est constaté par son extrait baptistaire tiré du registre du baptême de l'église paroissiale de St-André de la ville de Saint-Quentin certifiant qu'il est né le 27 mars 1726, annexé à la minute d'un contrat passé devant m<sup>e</sup> Billeheu et son confrere, notaire à Paris, le 18 juin 1749, de rente viagère au profit dud. Charles Delatour et son frère aîné Jean-Francois Delatour<sup>249</sup>. »

Minutier de M<sup>e</sup> Fontana, 10, rue Royale. (Communiqué par M. François Boucher.)

AN MC XCII/765

24 avril 1774. — Lettre de La Tour à Voltaire ou à l'abbé Le Blanc. [The letter which Desmaze prints was in the collection of Benjamin Fillon, sold in Paris, Baudry, 16–17.II.1877, Lot 1725, for Fr250. A facsimile of the signature "DelaTour/aux galeries du Louvre ce 24 avril 1774" is included on 2 p. in-4 letter, and it is clear that no addressee is mentioned. It is not clear on what basis Desmaze suggested the recipient's identity; perhaps merely on the basis of the London publication cited. Voltaire seems improbable as they had not been in communication for some time and he had no obvious cousin. Le Blanc is credited with the *Dialogues sur les mœurs des Anglois*, printed in London in 1765.]

Mon cher Monsieur,

Je suis fort sensible à l'honneur de votre souvenir et de la charmante galanterie, que vous voulez me faire de votre nouvelle édition de Londres. J'ay offert à M. votre cousin de lui fournir ce que vous souhaitterez de chocolat. Il me fait grand plaisir d'apprendre qu'il vous fait du bien. Je voudrais qu'il vous fit appeler à présent la jeune mine, quoiqu'on soit jeune tant qu'on se porte bien. — Je crois que de l'eau à jeun est un bon préservatif contre les maladies, elle nettoye l'estomac, lave les reins, et prépare une bonne digestion. En s'y accoutumant peu à peu, on peut parvenir à deux pintes par jour; ceux qui suivent mon régime m'appellent leur sauveur. L'intérêt que je prens à votre santé me fait jouer le rôle de médecin d'eau douce.

On est jamais aussi sûr des autres remèdes que de celui-là; c'étoit l'axiôme de M. Cochi<sup>250</sup> de Florence.

J'ay l'honneur d'être, mon cher Monsieur, avec la franchise et la cordialité d'un Picard,  
Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux galeries du Louvre, le 24 avril 1774.

*Archives de l'art français* (15 juillet 1852, 4<sup>e</sup> section, p. 149) Lettre communiquée par M. Jules de Boilly. Desmaze 1873, p. 84; Desmaze, 1874, p. 42; Bury 1971, p. 41 n.1.

25 juin 1774. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

5 juillet an 5774 [1774]. — La Tour's name appears in an entry in the registre of the masonic lodge *L'Humanité* at Saint-Quentin for this date, which is however an error for 5.VII.1779 (*v. infra*).

30 juillet 1774. — Chardin retires from the Académie royale, offering his portrait by La Tour:

Le Secrétaire a ajouté que M. Chardin seroit flatté si l'Académie avoit agréable de lui permettre de placer dans l'Académie son portrait peint en pastel par M. De La Tour.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 156.

13 août 1774. — La Tour est nommé expert par le Châtelet de Paris pour examiner et estimer avec Greuze le portrait de M<sup>lle</sup> Costé peint par Renou. (*v. 20.XI.1774 infra*.)

25 août 1774. — The abbé de Lacaze lends a pastel by La Tour to the Salon de Toulouse, described as "un beau portrait au pastel de M. Latour" in the report in Castilhon, eds., *Journal des beaux-arts et sciences*, 1775, p. 518.

22 septembre 1774. — Marie-Jeanne Deschamps, épouse de Pierre-Marie Mauclerc (–1785), employé des fermes du roi, dies in the house of her brother, abbé Deschamps, whose portrait by La Tour is listed in her inv. p.m. (*v. infra 10.I.1775*):

L'an mil sept cent soixante et quatorze Le vingt deux septembre sur les six heures du soi après avoir reçu les sacrements ; est decedé en la maison de monsieur deschamps pretre chanoine de la cathedrale paroisse de Sainte genevieve demoiselle marie jeanne deschamps epouse de monsieur pierre marie mauclere Bourgeoise de Paris agé de cinquante neuf ans. Son corps a été inhumé le vingt trois par moy soussingé pretre curé dans la ditte paroisse en presence de monsieur claud charles deschamps frere de la deffunte qui a signé le present acte de jean antoins francois darris, Louis francois Bautroy et felix tormelet tous chanoines de la cathedrale en foi de quoi je pretre curé de Sainte genevieve ai aussi signé les jour et an susdits.

Menu. PC.  
Deschamps Darrys Bautroy chne  
Tonnetet chne  
Déposé le 23 janvier 1775  
Dumoutier

Registres paroissiaux de Sainte-Geneviève, Laon

29 novembre 1774. — La Tour rédige le procès-verbal d'estimation du portrait de M<sup>lle</sup> Costé, peint par Renou, qu'il signe avec Greuze. Les deux artistes jugent la ressemblance exacte et le prix demandé, 2,400 livres, raisonnable. The document is in La Tour's hand, and bears his signature in the form "maurice quentin De\_la\_Tour" where the last name is joined cursively but with a clear capital T. Mlle Costé was the mistress of the prince de Soubise; the *Mémoires secrets* (lettre II, 13.IX.1773, p. 133) describe the painting, exhibited at the Salon de 1773, no. 165 (measuring 211x146 cm), as "au fond ingénieuse & très-mal rendue", Renou having tried painting after being laughed out of the theatre; the work was found so indecent that it was withdrawn the day Madame came to see the pictures.

<sup>249</sup> Voir la mention de cette rente viagère dans le testament de La Tour redigé en 1784.

<sup>250</sup> Antonio Cocchi (1695–1758) published a *Dissertazione ... sopra l'uso esterno appresso gli antichi dell'acqua fredda sul corpo umano*, Florence, 1747.

En vertu de la nomination faite de nous par sentence contradictoire du chatelet<sup>251</sup> de Paris du 13 aoust der. et a chacun de nous signifiée par exploit du 27 dudit present mois, a L'effet de voir et visiter un portrait representant la dem<sup>elle</sup> Costé par le S<sup>r</sup> Renou, peintre agreé de L'academie Royale, decider si ledit portrait est ressemblant, et fait suivant les regles de L'art, et au dit cas L'estimer: après nous etre cejourd'huy transporté heure de midy a L'audience du chatelet au desir de la sommation a nous faite et y avoir preté le serment en tel cas requis, après avoir pareillement bien examiné et considéré attentivement les traits de la dem<sup>elle</sup> Costé qui s'est venu presenter dans la matinée a chacun de nous, aux Termes de la ditte sentence, nous nous sommes transporté de suite en l'atelier du S<sup>r</sup> Renou, ou etant, et ayant ete introduit dans la piece ou le tableau en question etoit, lecture faite de la ditte sentence, et le dit sieur Renou retiré, nous avons attentivement examiné le dit tableau qui est de six pieds et demie de hauteur sur quatre et demie de largeur, avons Trouvé le portrait ressemblant a Mad<sup>elle</sup> Costé, mais cette ressemblance seroit bien plus piquante si la dem<sup>elle</sup> Costé ne se fut pas tant ennuyée selon son aveu, un peindre alors est bien a plaindre, car ne pouvant resister a l'impression que la nature fait sur luy, ses efforts memes pour combatre cette impression, ne font qu'augmenter ses difficultés de la vaincre. La dem<sup>elle</sup> Costé est peinte en nimphe appuyée sur le piedestal de la statue de Venus, de sa main droite elle couronne l'Amour en recompense du sacrifice qu'il luy fait de son inconstance, s'étant laisse couper les aisles qu'elle foule aux pieds. L'ordonnance du tableau nous a paru neuve et bien rendue. Depuis cette visite, le sieur Renou desirant satisfaire la dem<sup>elle</sup> Costé s'est bien voulu soumettre a la severité de sa critique et de ses ainis, ce qui luy a occasionné des changemens, qui insensiblement en ont entrainé tant d'autres, tant pour la forme que pour la couleur que c'est a present un tableau presque entièrement repeint.

Nous estimons donc que la somme de deux mille quatre cent livres, est bien au-dessous de ce que tant de fatigues si souvent rebutantes et le tems considerable qu'il a employé a cet ouvrage pouvoient mériter. Tel est notre avis unanime et désintéressé, referant a Monsieur le lieutenant civil d'ordonner sur ce, ce qu'il appartiendra, et avons signés.

Maurice Quentin DelaTour, conseiller de L'academie Royale de peinture et sculpture demeurant aux galeries du Louvre.  
Jean Baptiste Greuze peintre de l'Académie Royale de peinture, demeurant rue Thibotide.  
A Paris, ce 29 9<sup>bre</sup> 1774.

Arch. nat., Y 1904. Publié par G. Wildenstein, *Rapports d'experts*, 1921, in-4°, col. 108-110 (fac-similé de l'autographe de La Tour, frontispiece).

30 décembre. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

### 1775

8 janvier 1775. — Letter from the bishop of Langres to La Tour, omitting the year. 8 January fell on a Sunday in 1758, 1764, 1769 and 1775. It seems more likely that the letter is from César-Guillaume de La Luzerne (1738–1821) than his predecessor, Gilbert Gaspard de Montmorin de Saint-Hérem (1691–1770), évêque-duc de Langres, in which case it must date from 1775.

Je vous prie Monsieur de vouloir bien me marquer un moment ou je pourrais avoir l'honneur de vous voir ce matin, je vous en seray sensiblement obligé.

J'ai l'honneur d'etre très parfaitement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur,

F. L'ÉVÊQUE DE LANGRES.

<sup>251</sup> B&W's rectifications of La Tour's orthography and capitalisation are here silently reversed.

<sup>252</sup> Pierre-Charles-Louis Cambronne, dit Cambronne Hüet (1731–1821), ∞ 1757 Valentine-Élisabeth Huet (1739–). Négociant et ancien consul en la juridiction consulaire de cette ville de Saint Quentin.

<sup>253</sup> *Recite* Françoise. As she (seems to have) died only six months later, she may well have been too ill to continue living in the house. Mlle Douai, rue Cadet, Paris is as yet untraced.

Paris, au Luxembourg, ce dimanche matin 8 janvier.

Desmaze 1874, p. 9

10 janvier 1775. — In the inventaire après décès of Marie-Jeanne Deschamps, Mme Mauclerc (she died in Laon, 22.IX.1774, *v. supra*), there is listed among the family portraits (the others all in oil, oval or rectangular) a pastel of her brother, abbé Deschamps (surely by La Tour). La Tour's name also appears among the documents listed:

*It.* Il en est de meme d'un autre petit tableau de forme carré peint en pastel sous verre lequel représente led. S. abbé deschamps pourquoi...  
Memoire

*It.* la grosse en parchemin d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Laideguive et son confrere notaires à Paris le pr<sup>e</sup> aoust mil sept cent soixante neuf par lequel M<sup>res</sup> les Prevôt des marchands et échevins de cette ville ont constitué au nom de S. M. en vertue et sous dite du mois de décembre mil sept cent soixante huit au profit et sur la tete de lad<sup>e</sup> deffunte Dame Mauclerc cent onze livres deux sols deux deniers de rente viagere sujette a la retenue du dixieme moiennant onze cent onze livres deux sols deux deniers qui paraissent avoir été paies comptans par M. delatour maitre de l'academie lad<sup>e</sup> piece collée est paraphée et inventoriée piece unique de sa cote deux ci...

AN MC.LXV/386, 10.I.1775

27 mars 1775. — Vente [de la maison de la belle-mère de La Tour] par M. Cambronne Huet,<sup>252</sup> négociant, demeurant en la ville de Saint Quentin, comme chargé de pouvoir de M. Delatour Lieutenant de cavalerie, Gendarme du roy, à Quentin Sutterre fils et sa femme demeurant audit Saint Quentin.

[8161] Pardevant lesd. Notaires royaux, Residents en la ville de Saint Quentin soussignés, fut present M. Louis Cambronne Hüet, Négociant et ancien consul en la juridiction consulaire de cette ville de Saint Quentin y demeurant, du nom et comme fondé de la procuracion de M. Jean François de La Tour, lieutenant de cavalerie, gendarme du roy, sous le titre de bourguignon, demeurant ordinairement au Château de Luneville en Lorraine, de present logé en la ville de Paris chez M. Delatour son frère, peintre du roy, aux galeries du Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, ladite procuracion ainsy donnée par ledit Sieur Jean Francois Delatour audit Sieur Cambronne Huet, en consequence du pouvoir a luy donne par autre procuracion de Dame Marie Jeanne<sup>253</sup> Duliege, veuve de M. François Delatour, bourgeois en ladite ville de Saint Quentin, résident en ladite ville de Paris, logée chez Mademoiselle Douay, rue Cadet, paroisse saint Eustache, lesdites procuracions passées devant M<sup>es</sup> Poultier et Collet, Conseillers du roy notaires au Chatelet de Paris le quatre et onze de ce mois demeurées annexées a la minutte des presentes pour y avoir recours au besoin, apar qu'ycelles one été certifiées veritables par ledit Sieur Comparant, de luy signées et des notaires soussignés le quel Sieur Comparant audit nom a par les presentes reconnu avoir vendu, promet faire jouir et garantier de tous troubles, dettes, [8162] hypotecques et autres impechements generalement quelconques, a Quentin Sutterre<sup>254</sup> fils Manouvrier de Marie Françoise Veronique Vinchon sa femme qu'il autorise a l'offer des presentes, demeurant au Faubourg de Saint Jean dudit Saint Quentin, a ce presentes et acqueruers solidaire pour eux leur hoirs et ayants causes, toute une certaine Maison bastiment, lieu et heritage, circonstanccer et depandancer, situés en cette dite ville de Saint Quentin, rue du petit Paris, paroisse de Saint André, tenante d'une lizière a la rue de la vielle poissonnerie<sup>255</sup> d'autre lizière avec la maison appartenant a l'Hotel Dieu dudit Saint Quentin, d'un bout parderriere au Sieur Dela Marliez et d'autre bout pardevant sur ladite rue du Petit Paris pour desdites Maison, bastiment, lieu et heritage, circonstances et dependances, appartenant avant ces presentes a la dite Dame Duliege, jouir sans en rien excepté ny reservé par lesdits acqueruers en tous droits de propriété, fruits et profits de cejourd'huy, perpetuellement et a toujours, demesure et tout ainsy que ladite Dame Duliege en a

<sup>254</sup> Quentin Sutterre (a.1756–p.1775) married Marie-Françoise-Véronique Vinchon (1744–p.1775) 24.x.1774 at Saint-Jean de Saint-Quentin. They were no doubt the parents of a Fïdel-Quentin Sutterre, born in Saint-Quentin, 3.III.1787, a capitaine d'infanterie with some 30 years' service.

<sup>255</sup> The description of the location between the rue du Petit-Paris (demolished to make way for the rue de Lyon) and the rue de la Vieille Poissonnerie (both of which were bounded on the north by the rue des Toiles) locate the house near, but not on the site of the maison natale proposed by Basquin 1935.

jouir ou d'en jouir, avant Cesdites presentes, a la charge par lesdits acquereurs d'acquitter chacun deux sizaens dans sur le maison survenu, portant ensemble a la somme de sept livres dix sept sols six deniers, sçavoir, celle de six livres a l'Eglise paroissiale de Saint Jean Baptiste de cette dite ville de Saint Quentin au onze juin, et trente sept sols six deniers audit hotel dieu au jour de [8163] Noel, acquittés d'arrages jusques aux dernieres ... la presente vente ainsy suite aux charge susdits et en outre moyennant la somme de trois mille livres au prix principal francs deniers audit Sieur Cambronne Huet audit nom, delaquelle dernière somme ledit Sieur dernier desnommé audit nom reconnois avoir reçu celle de mille livres en especes ayants cour, sçavoir de quatre cent livres des mains desdites acquereurs et six cent livres en l'acquit d'yeux acquereurs, des mains de M<sup>e</sup> Pierre Claude Noel Labitte, Prêtre et Curé de l'Eglise paroissiale de Saint André dudit Saint Quentin y demeurant; de laquelle dite somme de mille livres ledit Sieur Cambronne Huet audit nom tient d'autant bien et vallablement quitte lesdites acquereurs pour sureté de laquelle dite somme de six cent livres ledit Sieur Cambronne Huet audit nom, et du consentement desdits acquereurs, subrogé et subroge ledit Sieur Labitte dans tous les droits, privileges et hypotecques qu'ils pouvoit avoir avant ces presentes sur ce que dessus vendu, jusque a concurrence de ladite somme de six cent livres; Et en consequence Lesdits acquereurs suradjustant et par ces presentes créés et constitués, promettent solidairement l'un pour l'autre et vu d'eux seul pour le tout, sans aucune division ny discussion, a quoy il renoncent, garantier, fournir, faire valoir et payer audit Sieur Labitte ... pour luy, ses hoirs et ayants causes, la rente annuelle et perpetuelle de trente livres a prendre sur tous et uns chacuns les biens meubles et immeubles, presents et a venir desdits acquereurs, qu'ils ont pour [8164] affatés, obligés et hypotecqués et speciallement eut la Maison cydessus vendue, sans que les obligations speciale et generale derogant les unes aux autres, ladite rente payable chacun an au ving huit mars, dont la premiere année de payment d'ycelle a echira audit jour vingt huit mars de l'année prochaine mil sept cent soixante seize et anis y coutumier payee d'année en année a pareil jour, jusques au remboursement de ladite somme de six cent livres en un seule payement que lesdits acquereurs et constituants pourrat faire quand bon leur semblera, avec les arrages et courant de ladite rente, si aucuns sont lors dues, et tout faits et loyaur cousta, laquel remboursement en pourra estre fait qu'en especes ayants cours et non autrement, nonobstant tous edits et declarations de Sa Majesté a ses contraires, intervneus ou a intervenir, a la faveur desquels lesdits acquereurs et constituants ont expressement renoncés: et quant au surplus deladite somme de trois Mille livres formant la prix principale de la presente vente, portant a deux mille livres, lesdits acquereurs payeront celle de quinze cent livres ainsy qu'ils s'y obligent par ces presentes pour la solidité cy dessus exprimée en l'acquit de ladite Dame Duliege au sieur François Derahe Laboureur, demeurant au village de Savy, produisant une rente de soixante quinze livres, créé et constitué au profit de M. Charles Louis Jorand,<sup>256</sup> prêtre et cydevant curé de la paroisse de Bellicourt et du Sieur Henry Jorand, Marchand et ancien consul en Ladite [8165] jurisdiction constitué, par contrat passé devant M<sup>res</sup> Bellot et [?] Soncon frere, notaires royaux audit Saint Quentin le onze février mil sept cent quarante huit, contrôlé audit lieu, suivant la relation estante a la suite de la grosse du contract surdatté, laquelle dite rente de soixante quinze livres a été caddeé par lesdits Sieur Jorand audit Sieur Derahe par autre contract et passé devant M<sup>re</sup> François Fouquier et son confrere notaires royaux en celle dite ville de Saint Quentin le dix neuf decembre mil sept cent soixante trois, contrôlé audit lieu le vingt dudit mois de decembre suivant la relation estante a la suite de la grosse de ce dernier contract; comme d'aussy payeront lesdits acquereurs annuellement en l'acquit de ladite Dame Duliege audit sieur Derahe ladite rente de soixante quinze livres au douze fevrier, jusques au remboursement qu'ils pourront faire de ladite dernière somme de quinze cent livres, quant bon leur semblera, conformément au contract de constitution dudit jour onze fevrier mil sept cent quarante huit, de laquelle dernière rente le premier payment qui sera au compte seul desdits acquereurs ... au douze fevrier prochain et comme ladite Dame Duliege reste debiteur vers ledit Sieur Derahe tant de ladite rente de soixante quinze livres que du principal d'ycelle, sauf son recevra contre lesdits

acquereurs, yceux acquereurs s'obligent par ces presentes sous ladite solidité non seulement de certifier audit Sieur Cambronne Huet audit nom du payment annuel a faire par eux en l'acquit de ladite Dame Duliege de ladite rente de soixante quinze livres en main dudit Sieur Derahe en rapportant et donnant en communication chacun au [8166] au douze fevrier audit Sieur Cambronne Huet audit nom Les acquits de payement ... de ladite dernière rente, Mais aussy de ladite remboursement du capital d'ycelle endedans quinze pourra Compte du jour dudit remboursement, le tout sous peines de toutes postes, depens, dommagemens, interets et les cinq cent livres restant de ladite somme de deux mille livres lesdits acquereurs promettent egallement les payer audit sieur Cambronne Huet audit nom en dedans le premier septembre prochain avec interest jusque au parfait payement et pour commencement de garantie de la presente vente ledit sieur Cambronne Huet audit nom, l'instant mis en mains desdits acquereurs le reconnoissant les titres de propriété de ladite Maison au nombre de Cinq Pieces tous collées et paraphées par premiere et dernière piece de la main de Mallet l'un des notaires soussignées, et pour et besoin est estre fait tant, devant, à saisine et daissaisine en justice et ou il appartiendra, lesdits sieur Cambronne Huet audit nom et acquereurs donnent pouvoir a tous procureurs porteurs de la grosse des presentes dans y acquerés et consenties, fait ainsy a été allordé entre lesdites parties qui promettaient tenir et entretenir ces presentes, obligeante survoit ledit sieur Cambronne Huet audit nom les biens meubles et immeubles presente et a venir de ladite Dame Duliege a faire jouir et garantie et lesdits acquereurs et constituants solidairement Comme devant aussy leurs biens meubles immeubles presents et a venir acquits et satisfaire au coutume cy dessus, renonçantes a toutes dettes formulaires a ces presentes qui furent fait et .... cette dudit ville de Saint Quentin apres [8167] midy le vingt sept mars mil sept cent soixante quinze. Lesdites parties signées apres lecture faite de la minutte desdites presentes, controlee et insinué audit Saint Quentin le sept avril suivant par l'hybault qui a reçu soixante onze livres dix sols trois deniers pour les droits et demeuré a Mallet ...des notaires soussignées [inset: tabellioné recu quatre livres].

/s/ Veramulez ..... /s/Mallet

En suit la teneur de ladite Procuration—

Pardevant les conseillers du roy notaires au Châtelet de Paris soussignées fut presente Dame Marie Françoise Duliege, veuve de M. François Delatour, bourgeois de Saint Quentin, y demeurant ordinairement, etant de present a Paris logée chez Melle Douay, rue Cadet, paroisse Saint Eustache.

Laquelle a fait et constitué pour son procureur général et special M. Jean Francois Delatour son fils, lieutenant de cavalerie, gendarme du roy sous le titre de Bourguignon, auquel elle donne pouvoir de pour elle et en son nom donner et a loyer et a telle personnes que bon luy semblera, tant de Maisons qu'il estre, sçavoir a Saint Quentin et aux environs appartenantes a ladite Constituante, recevoir lesdits loyers et freinages, en donner toutes quittances et descharges valables, resilier lesdits baux en passer des nouveaux, sous les charges, clauses et conditions qu'il jugera convenable, [8163] recevoir montre toutes les sommes de services qui peuvent estre dues a ladite Dame Constituante, soit qu'au billet sous seing prisé, soit qu'aux actes passés pardevant notaires, Ensemble les arrages cahier de la lehoir a l'avenir de toutes les rentes, tant que perpetuelles que viageres, assignées sur les revenus du roy, compaignieré et sur particuliers, de tous recus donner pareillement quittances de charges valables, a défaut de payment de la part d'aucun desdits debiteurs, locataires, fermiers et rentiers, faire contre eux toute poursuites et diligences necessaires; les faire assignées, constituer tous procureurs et avocats en causes, les revocquer, en constituer d'autres, obtenir tous jugemens et sentences et arrêts deffinitifs, les faire mettre a execution, former des oppositions entre les mains de qui il appartient, en faire faire toutes saisies mobilières, immobilières et autres et de toutes natures, poursuivre sur scellez ou endonner main levée, plaider, relever et anticiper tous appels, traités, transiger, composer, compromettre, passer et signer toutes sentences arbitrales, faire passer ausdits rentiers des titres nouveaux des rentes qu'ils peuvent devoir a la dite Dame Constituante,

<sup>256</sup> Charles-Louis Jorand was curé at Bellicourt 1767–69. Henry Jorand was married to Marie-Jeanne-Catherine Blondelle.

obtenir en cas de refus de leur part, toute sentence, representations desdits titres nouveaux, donnant en outre pouvoir Ladite dame Constituante audit sieur procureur constitué de vendre a telles personnes, at aux charges, clauses, conditions et moyennant les prix les plus avantageux tant les Maisons que les biens qui peuvent appartenir a ladite Constituante, saize a Saint Quentin, et environs, ou dans d'autres lieux, convenir des toutes des jouissances, recevoir le prix [8169] provenant desdites ventes, en donner pareillement toutes decharges valables, dessaisies ladite Dame Constituante de tous les droits de propriété qu'elle a sur lesdits biens en aveur des acquiteurs d'yeux; leur remettre les titres de propriété d'yeux et generalement au Sujet de ce que de faire, passer et signer tous actes, pretre tous Consentements, elire domicile, substituer en tout ou en partie des presentes pouvoir qui bon semblera audit Sieur procureur constitué avoir le tout pour agreable et ratifier a la premiere requisition dudit sieur procureur constitué tout ce qu'il aura fait en vertu du present pouvoir obligant fait et passée ...demeura ..designée de Ladite Dame Delatour le quatre de mars mil sept cent soixante quinze ayant ...et signée, Signée Duliege Veuve Delatour, Soulier et Collet, et en Marge. ...ladit jour receu sept sols, avec Paraphe 1

/s/ Veramulez /s/ Matter

Et le onze mars mil sept cent soixante quinze, est comparues devant les conseillers du roy notaires au Châtelet de paris soussingées, M. Jean François Delatour, Lieutenant de Cavalerie, Gendarme du roy sous le titre de bourguinonne, demeurant ordinairement au Château de Luneville en Lorraine a present Logé a paris chez M. de Latour son frere, peintre du roy, [8170] aux galleries du Louvre, paroisse saint Germain Lauxerrois, lequel en vertu du pouvoir a luy donné par la procuracion cy dessus et des autres parts par laditte Dame veuve Delatour sa mere de substituer qui bon luy sembleroit en tous les pouvoirs a y porté par les presentes, déclaré Substituer en son lieu et place, M. Louis Cambronne Huet, commercant anc. naqs de la ville de Saint Quentin y demeurant Sur la grande place auquel il donna tous les mêmes pouvoirs que ceux portés en faite de la procuracion et sans aucunes reserves, n'y exceptions quelconques, promettant avoir pour agreable tout ce que ledit Sieur Cambronne pourra faire en vertu de la presente substitution et le ratifier a sa premier requisition, obligant, fait et passé a Paris enlatude lesdits jour et an et ai signé, a signé Delatour, Soullier et Collet et en a marge est aussy écrit Scellée Ledit jour reçue douze sols avec paraphe, et ...en Marge et pareillement écrit, les presentes procuracions fut du désir d'un Contract de vente reçue ce jour aussy que de Mallet et son confrere notaires soussingée certifies ventables, par M. Cambronne Huet, procureur y desnommé, deluy est signée et desdits notaires le vingt sept mars mil sept cent soixante quinze, a signé Cambronne Huet et des notaires soussingée

/s/ Veramulez /s/ Mallet

Aujourd'huy quatre septembre mil sept cent soixante quinze est comparu M. Louis Cambronne Huet des noms et qualité rapportés au contract de vente des autres part, lequel [8171] a par des presentes reconnu avoir reçu de Quentin Sutterre fils, acquerueur desnommé audit contract, la somme de Cinq cent livres, au principal pour partie du prix principal de la vente faite par ledit Contrat et celle de Neuf livres huit sols six deniers, pour le courant des interets de ladite somme de cinq cent livres laheue jusques au jour, deduction faite des vingtieme deniers et sols a livre d'yeux, de laquelle derniere somme ledit sieur Cambronne Huet audit nom tient bien a vallablement quitte et dechargé ledit Sutterre fils, et consent que notte du present payment soit faite par tout ou besoin fera, fait et passé en cette ville de saint Quentin, pardevant les Notaires royaux, residents audit lieu soussingés, avant midy, lesdits jour et an et a ledit Sieur Cambronne Huet a signé, apres lecture faite, de lannée celle des presentes contrôllée audit lieu le quatorze dudits mois et en par lhlbault qui a reçu quatre livres quatre sols pour les droits et demeuré à Mallet l'un des Notaires soussingée.

/s/ Veramulez /s/ Mallet

INHA, Autographes, Carton 19: ff. 453–464 [8161–8172]

29 mai 1775. — Arrêt of the Conseil du roi conferring *franc-alleu* status on Saint-Quentin. Duplaquet relates that the news of this municipal triumph is brought to La Tour by the town's agents.

Duplaquet p. 43; for the significance of the arrêt, see Louis Hordret, *Histoire des droits anciens...*, 1781

24 juillet 1775. — *Lettre de Voltaire à La Tour*. (This is included in the EE Correspondence edition as to Maurice-Quentin de La Tour, but the addressee's office suggests it is to a homonym, perhaps a confusion with Pierre Paulmier de La Tour, inspecteur des ponts & chaussées in Grenoble; or with Jacques-Gabriel Deschamps de La Tour (1747–1834), receveur général des domaines du roi à Besançon.)

24e juill: 1775 à Ferney

*Le vieux malade de Ferney, Monsieur, et sa nièce, ne peuvent vous dire à quel point ils vous sont obligés de vos politesses et de votre chevreuil. Le triste état où j'étais lorsque vous vintes à Ferney, ne me permit pas de vous en faire les honneurs. Mais si jamais j'ai un peu de santé, je l'emploierai à tâcher de cultiver votre amitié dont je sens tout le prix.*

*J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments qu'on vous doit, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur*

*Le vieux malade V.*

*à Monsieur/ Monsieur De La Tour/ Inspecteur général des domaines/ du Roi etc.*

EE Correspondence online; Voltaire, *Correspondance*, éd. Pléiade, no. 14215/D19570

29 juillet 1775. — La Tour est désigné par l'Académie pour faire partie du Comité chargé d'examiner les œuvres qui seront exposées au Salon.

L'Académie a arrêté que le Comité pour l'examen des tableaux et modèles qui seront exposés au Salon s'assemblera dans l'Académie le mercredi 9 du mois d'Aoust, à trois heures de relevée, et Elle a procédé à la nomination des officiers qui doivent le composer. A MM. les Officiers en exercice, les anciens Directeurs, les Recteurs et Adjoint à Recteur, Trésorier, Secrétaire qui sont de tous les jugemens, Elle a joint, par la voye du sort, M<sup>rs</sup> Dandré Bardon, Vien, Allegrain, Belle, Vanloo, Bachelier, Professeurs; M<sup>rs</sup> Doyen et Brenet, Adjoint à Professeur, et M<sup>rs</sup> De La Tour et Le Bas, Conseillers.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 194-195.

Août 1775. — La Tour n'expose pas au salon. Nevertheless he is mentioned in a critique.

#### CRITIQUES

[Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT], "Lettre V. Suite du coup-d'œil sur l'École Française", *L'Espion anglais: ou, correspondance secrète entre Milord All'Eye et Milord All'Ear*, London, 1785, VII, pp. 123f.

Voici, Milord, encore deux Peintres qu'on a laissé vieillir dans la place de Conseillers, sous prétexte qu'ils n'étoient que Peintres de portraits, & dont une seule tête vaut mieux qu'un tableau entier d'histoire de la plupart de ceux qui les ont déprimés. Le plus ancien, M. Chardin, [...]. Quant à M. de la Tour, il a bien acquis le droit de se reposer; dès 1748, il avoit atteint la perfection de son talent, & un critique sévère lui adressoit ce quatrain.

Par les tons ravissans d'un pastel enchanteur,  
Fascinant tous les yeux d'une commune erreur,  
Les chefs-d'œuvres divers de ta main noble & sûre;  
Sont au-dessus de l'art & trompent la nature.

30 septembre 1775. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

17 octobre 1775. — Mort de la belle-mère de La Tour. [This may be unreliable, as it would place her birth in 1691, as Tourneux 1904 infers, 2 years before her parents' marriage. In fact her age of 34 in 17.XI.1729 (*g.v.*) implies a birth in 1695. Debrie 1991, p. 221, has her death in Paris on this date, aged 74, not 84, implying a birth c.1701; her source may simply be Hachet which she has silently corrected. However her name does not appear in the parish records for Saint-André, Saint-Quentin, which are complete except for brief lacunae in 1705 and 1710, while her siblings' births and deaths are recorded there from her parents' marriage in 1693 until at least 1703; by 1708 entries appear in the Saint-Rémy registers – but not for Marie-Françoise Duliege. She may well have died soon after the 27.III.1775 document *supra*, when she was living in Paris, rue Cadet, but there is no obvious link to Montmartre. Montmartre parish records were destroyed in 1870; it is unclear if Jules Hachet (1851–1932) had access to them.]



D'après un tableau généalogique dressé par M. Jules Hachet, architecte à Saint-Quentin, la belle-mère du peintre mourut à Montmartre, le 17 octobre 1775, à quatre-vingt-quatre ans.

Tourneux, *Un testament inédit de La Tour*, p. 3, note 2. [not in registres paroissiaux de Saint-André] 13 novembre 1775. Restout's *L'Allégorie de la Peinture* appears at an anonymous sale in Paris (lot 55), where it must have been purchased by La Tour (or soon after) if it is the painting in his collection now in the musée Antoine-Lécuyer (inv. LT 78), as suggested by Gouzi 2000 (p. 284, no. P.137) – unless La Tour owned a second version.

30 décembre 1775. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

---

## 1776

---

5 janvier 1776. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

1<sup>er</sup> février 1776. — Lettre de La Tour au comte d'Angiviller<sup>257</sup> sur l'intention qu'il a de fonder quatre prix à l'Académie royale de peinture.

Aux Galleries du Louvre, ce 1<sup>er</sup> février, à 9 heures ½ du soir.

Monsieur le Comte,

J'ay été si mortifié de n'avoir pas été averti du jour de votre audience pour vous y rendre mes hommages, que mon esprit en a battu si fort la campagne que j'ay pris la liberté de vous écrire à ce sujet bien des choses que mon apathie m'a fait jeter au feu. Je ne puis me faire connoître qu'après l'accomplissement des projets d'utilité publique, puis que ce sont eux qui m'ont forcé de vouloir vivre pour y pouvoir parvenir. Un de ces projets interesse votre goût pour les arts, si le Roi, qui vient d'établir plusieurs prix de cent louis pour les élèves des ponts et chaussées veut bien permettre la fondation de quatre prix, et si vous, Monsieur le Comte, voulez bien leur donner votre approbation; ces prix sont pour la perspective, l'anatomie, des desseins très corrects des belles statues anciennes et modernes et des pieds et des mains d'après nature; le quatrième prix seroit pour la vérité de la couleur, en donnant aux élèves une belle tête à peindre trois fois et des deux cotés éclairés et ombrés; cette étude me paroît indispensable pour éviter la manière; la chaire n'a aucun ton entier; tout y est rompu; de sorte qu'il n'y a point d'élève qui ne puisse sentir ses deffauts en voyant la nature au milieu de dix ou douze têtes peintes d'après elle. C'est la leçon la plus utile pour bien apprendre à lire dans la nature, et ses études bien réfléchies donneront une facilité à colorer tous les autres objets avec plus de vérité. Pardon de mon griffonage; je finis pour vous prier d'agrèer tous mes vœux et le respectueux dévouement avec lequel je suis, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.<sup>258</sup>

Guiffrey et Toumeux, p. 18.

4 février 1776. — Réponse du comte d'Angiviller.

Versailles, 4 février 1776.

M. de La Tour, peintre du Roy.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part du dessein où vous êtes de fonder 4 prix à l'Académie Royale de peinture, à l'instar de ceux qui viennent d'être fondés pour l'école des ponts et chaussées. Je connoissois déjà en vous l'artiste célèbre, mais le projet que vous m'annoncez indique en vous l'excellent citoyen, et je suis fâché de n'être pas en ce moment à portée d'en conférer avec vous, pour connoître plus particulièrement votre plan et vos vues. Je charge M. Montucla<sup>259</sup> de vous informer du premier séjour que je ferai à Paris pour qu'il vous amène chez moi; vous ne devez point douter de l'accueil qu'un pareil projet doit mériter à son auteur de la part de celui que S. M. a chargé du maintien et du progrès

des arts en France, non plus que des sentiments avec lesquels, je suis, Monsieur, votre, etc...

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1913. Copie: Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. XXII, p. 133.

24 février, 2, 30 mars 1776. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie. Il propose à l'Académie la fondation de plusieurs prix destinés à encourager les élèves de l'Académie. L'Assemblée accepte quatre prix: anatomie, perspective, tête peinte, académie.

Ensuite, le Secrétaire a fait lecture d'un projet de M. De La Tour, Conseiller, par lequel il propose de fonder, avec la permission du Roy et l'approbation de M. le Directeur general, plusieurs prix dans l'Académie, propres à exciter l'émulation des Elèves, et il soumet ce projet à l'examen de l'Académie.

L'Académie a accepté unanimement les deux Prix proposés en premier lieu, l'un pour l'Anatomie et l'autre pour la Perspective et l'Architecture; pareillement Elle a accepté la proposition d'un prix pour une tête peinte d'après nature sous trois aspects differens et un Prix pour une académie, dessinée d'après nature avec la plus grande exactitude. — M. De La Tour a depuis fait quelques changemens à ces dispositions; voyés à l'assemblée suivante du 27 avril.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 214.

13, 27 avril 1776. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie. Les règlements pour les prix fondés par La Tour sont arrêtés définitivement.

Séance du samedi 27 avril 1776.

1<sup>o</sup> Un prix d'anatomie.

Les élèves pourront s'y preparer en dessinant d'abord l'écorché qui est dans l'Académie sous plusieurs aspects. Ensuite ils dessineront ou modelleront une figure d'après nature, posée dans une attitude qui ait quelque action, vue par devant et par derrière; enfin ils dessineront ou modelleront cette figure pour la seconde fois, sous ces deux différents aspects, comme si elle étoit écorchée, c'est-à-dire qu'ils y traceront tous les muscles visibles dans leurs fonctions, avec les contractions et extensions exigées par l'attitude; et à ces figures ils mettront les noms des muscles, soit sur les figures mêmes, soit par lettres de renvoy.

Le professeur d'anatomie interrogera entre les concurrents ceux en qui on aura le plus aperçu les connoissances anatomiques, et le prix sera accordé à celui qui aura le mieux rempli ces conditions.

2<sup>o</sup> Un prix de perspective et d'architecture.

Sur un programme d'une composition d'architecture peu compliquée, les élèves dessineront au trait le plan et l'élévation géométrale de ce programme demandé. Ils en dessineront ensuite le plan de l'élévation perspective, en traçant en lignes ponctuées celles qui auront servi à leur operation pour faire connoître leur manière d'opérer. Ils finiront par faire un dessin ombré de leur élévation perspective; le professeur de perspective les interrogera, si on le juge nécessaire, sur la manière dont ils ont procédé et sur la perspective en général. Le prix sera accordé à celui qui paroitra le plus instruit et qui aura le mieux composé et dessiné son morceau.

On ne recevra à ce concours que les élèves déjà connus et qui se trouveront sur la liste de l'Académie, comme peintres, sculpteurs ou graveurs. On n'y admettra non plus que ceux que leur jeunesse peut encore faire regarder comme élèves, et en général, pour éviter la confusion, on n'admettra aux deux prix d'anatomie et de perspective cy dessus énoncés que les élèves qui auront déjà gagné au moins des troisièmes médailles de dessin.

<sup>257</sup> Charles-Claude de Flahaut, comte d'Angiviller (1730–1810), directeur des bâtiments et jardins du roi 1770, maréchal de camp et membre de l'Académie des sciences.

<sup>258</sup> La lettre de La Tour n'indique pas l'année; mais la réponse qui s'y trouve jointe porte la date du 4 février 1776. L'objet de la lettre suffirait d'ailleurs,

avec les procès-verbaux de l'Académie, pour déterminer sa date précise. (Note de Guiffrey et Toumeux.)

<sup>259</sup> Jean-Étienne Montucla (1725–1799), mathematician, censeur royal and premier commis des Bâtiments du roi. His logement in the Louvre was separated from La Tour's only by Lorient's.

3° Un prix de l'étude d'une tête avec les mains peintes d'après nature sous trois aspects différents.

On choisira, autant qu'il sera possible, un modèle dont la tête ait du caractère et soit en quelque manière propre à entrer dans un tableau d'histoire. Les élèves la peindront sous trois aspects différents, dont l'un la présentera en partie dans l'ombre, afin de les accoutumer à savoir rendre les divers tons de la chair dans les parties privées de la lumière directe.

Ils y joindront les mains, peintes aussi dans ces trois vues diverses. Comme ce prix exige que les concurrents soient avancés dans les études on n'y admettra que ceux qui auront déjà gagné quelques grands prix ou la première médaille de dessin.

M. De La Tour remet à l'Académie la somme de *dix mille livres* pour produire, à 3%, la rente de quatre cents livres par an destinée à être employée à ces prix et l'Académie se charge de l'exécution de ses intentions.

M. De La Tour désire que, dans le cours de trois années, il y ait toujours deux de ces prix (au choix de l'Académie) dont le concours soit ouvert aux élèves, et que le plus fréquemment ce soit celui de peinture.

Le prix d'anatomie sera de *quatre cents livres*, les frais compris, et pareillement celui de perspective de *quatre cents livres*. Le prix des trois têtes peintes sera, les frais compris, de *huit cents livres*, c'est-à-dire que ces prix seront de la somme restante, les frais prélevés de celle cy-énoncée.

Dans les cas où quelqu'un de ces prix n'aura pu être accordé à cause de la faiblesse des concurrents, l'Académie sera maîtresse de former de cette somme réservée ou une augmentation de valeur à ces mêmes prix, ou des prix de quelque autre genre, comme de peindre une académie d'après nature, ou de dessiner correctement une figure antique sous plusieurs aspects<sup>260</sup>, ou enfin tels autres que l'Académie jugera convenables, relativement au progrès et à l'encouragement des élèves.

Elle pourra également faire à ces arrangements les changements et améliorations que l'expérience fera juger nécessaires.<sup>261</sup>

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 217-219. Guiffrey et Toumeux, p. 19.

15 avril 1776. — Lettre du sculpteur Guillaume Coustou, recteur et trésorier de l'Académie, accuse réception de la somme de dix mille livres donnée par La Tour.

Je sousigné recteur et trésorier de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture reconnais avoir reçu de M<sup>r</sup> de La Tour conseiller de Ladite Academie la somme de dix mille livres. Laquelle somme sera placée sur la construction des Boutiques que l'Académie royale fait faire sur le Pont neuf a rapportera quatre cent livres de rente perpetuelle et servira au payement de plusieurs prix pour procurer l'emulation parmi les jeunes étudiants de ladite Academie ainsy qu'il sera plus amplement designés par l'acte qui sera passé entre L'académie et M. de La Tour dont quittance a Paris ce quinze avril mil sept cent soixante et seize.

COUSTOU

Musée Antoine-Lécuyer, inv. LT 94; autograph document presented by the Société des amis du musée de La Tour, 1932 (Fleury & Brière 1954, pp. 12, 84); Debric 1991, p. 32f, repr.

25 mai 1776. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

26 mai 1776. — Lettre de La Tour au comte d'Angiviller.

Aux Galleries du Louvre, ce 26 may 1776.

Monsieur le Comte,

Je suis si ingénieux à me tourmenter pour mes portraits de l'Académie que ma pauvre tête n'est pas en état de mettre en ordre mes réflexions sur quelques parties de la peinture dont je me proposois de vous faire hommage dans ma lettre de remerciement sur vos bontez pour moi auprès de Sa Majesté; la reconnaissance dont je suis si vivement pénétré ne veut pas attendre la tranquillité dont j'ay besoin; elle veut éclater. Je cède à son impulsion d'autant plus qu'elle a pris de nouvelles forces en voyant la satisfaction se répandre dans l'assemblée d'hier, à l'Académie, à la lecture que M. Pierre a fait faire de votre lettre; elle est si intéressante qu'elle prouve l'excellence du choix de Sa Majesté.

Je suis et seray le reste de mes jours, avec la reconnaissance la plus respectueuse, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Guiffrey et Toumeux, p. 21.

27 juillet 1776. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

28 août 1776. — Lettre de La Tour au mayeur<sup>262</sup> de Saint-Quentin sur un projet de fondation pour les femmes en couches.

Monsieur,

Je suis si touché des sentimens que vous témoignez pour la mémoire de mon père qui vous a mis la plume à la main et de votre zèle à bien assurer aux pauvres femmes en couche les secours qui leur sont destinés sur le fond des six mille livres déposés chez de M. Demoustier Delatre,<sup>263</sup> que je me résigne à accepter l'honneur que vous et Messieurs de l'Hostel-de-Ville me faites en me demandant mon portrait pour être mis en pendant de celui de Monsieur Maillet.<sup>264</sup> J'espère y travailler le plutôt que je pourrai, ceux que j'avais de moi n'existant pas, les idées de perfection qui m'ont fait détruire tant d'ouvrages [*sic*]. Je suis également touché des peines et des attentions que vous avez eu pour les trois projets; quelque bien raisonnés qu'ils soient, j'y vois toujours des inconvénients pour l'avenir, et ces irrésolutions m'ont fait différer avec ma répugnance à écrire, de répondre plutôt aux lettres charmantes dont vous m'avez honoré.

J'ose donc à présent vous supplier de vouloir bien communiquer à mes respectables compatriotes Messieurs les officiers Municipaux, le désir extrême que j'ai de voir les six mille livres hypothéquées sur les Octrois du droit d'entrée, afin que la rente puisse toujours produire le même secours à peu près qu'il est aujourd'hui.

Messieurs,

Je me flatte que votre bienfaisance générale qui vous fait veiller au bien de ma chère patrie me pardonnera si j'ose vous prier d'être vous-même les seuls dispensateurs des soulagemens aux infortunées femmes en couches; les filles de mauvaise vie exceptées, cette charité pourroit faciliter leur libertinage, et elles ont la ressource de Paris.

Il vaut donc mieux que les indigentes femmes en couche reçoivent chez elles les secours nécessaires à leur état. Leur ménage n'en sera point dérangé, n'y ayant point de frais inutiles, tout concourra à leur bien être et à récompenser ceux qui les auront délivrées et traitées; les sages-femmes et les

<sup>260</sup> Ces exercices devaient primitivement faire l'objet d'un concours special; peut-être l'Académie jugea-t-elle qu'ils rentraient dans les études réglementaires des élèves et vit-elle là une sorte d'empiètement sur les concours trimestriels. (Note de Guiffrey et Toumeux.)

<sup>261</sup> C'est seulement le 4 septembre 1874, et pour des motifs restés inconnus, que le règlement définitif du concours dit de « la figure peinte avec deux mains de grandeur naturelle » entra en vigueur. (Toumeux, p. 100.)

<sup>262</sup> There are some gaps in the lists of municipal officers. The mayeur elected in 1777 was Margerin: see note to 9–20.ii.1784 *infra*.

<sup>263</sup> Pierre-Jacques-André-Suzanne Dumoustier Devâtre (c.1732–1791), négociant, who was married to Damaris-Elizabeth Cottin of the parish of Saint-Thomas, Saint-Quentin before 1760; he was the grandson of Jacques Dumoustier de Vâtre (1677–1748), secrétaire du roi, négociant en toile à Saint-Quentin, of a Protestant family, connected with the Fizeaux, Van Robais and Joly de Bammerville families.

<sup>264</sup> Charles Maillet (1721–1800), mayeur de Saint-Quentin 1774–75, conseiller du roi au baillage. Pastels of him and his daughter belonged to Dr Billaud in 1918, incorrectly attributed to La Tour.

accoucheurs ne sont pas tous si honnêtes que Monsieur Rigaut<sup>265</sup> qui donne gratis ses soins aux pauvres.

J'espère, Messieurs, augmenter ce fond peut-être l'année prochaine, si vous daignez agréer toutes mes intentions, mes hommages et le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs et très chers protecteurs des pauvres, votre très humble et très obéissant serviteur.

DELATOUR.

Aux galeries du Louvre, ce 28 aoust 1776.

30 août 1776. — Les mayeur et échevins de Saint-Quentin acceptent un don de 6,000 livres de La Tour en faveur des femmes en couches et demandent au peintre son portrait pour orner l'hôtel de ville.

Du vendredy trente aoust 1776.

Monsieur le Mayeur a mis sur le bureau et a communiqué une lettre de M. Delatour, peintre ordinaire du Roy, dont la teneur suit... [*Ici, copie de la lettre précédente.*]

Mesdits sieurs, après avoir pris lecture de la lettre de ce généreux citoyen, ont accepté avec reconnaissance les 6,000 livres pour être employées suivant les instructions du bienfaiteur, et arrêté qu'il sera incessamment passé acte devant notaires de ladite acceptation, par lequel acte tous les revenus de l'Hôtel-de-Ville seront affectés et hypothéqués au payement annuel et perpétuel d'une somme de 300 livres pour le soulagement des pauvres femmes en couches, qu'il sera également formé le plus tôt possible un projet d'Administration de cet établissement si louable et si intéressant pour l'humanité; lequel projet sera communiqué à mondit sieur Delatour aussitôt que faire se pourra, et qu'il luy sera aussi adressé copie en forme dudit acte d'acceptation et de la présente délibération.

Mesdits sieurs ont prié Monsieur le Mayeur de faire en leurs noms une lettre de remerciement à Mon dit sieur Delatour, de lui témoigner au nom de tous ses compatriotes la plus vive reconnaissance, de l'intéresser le plus fortement possible à ne point différer l'envoi de son portrait, de donner à sa patrie la satisfaction de posséder au moins le tableau d'un homme célèbre à qui elle s'honore d'avoir donné la naissance, afin de pouvoir perpétuer sa mémoire ainsi que la bienfaisance dont les effets doivent s'étendre sur nos descendans les plus reculés; et ont ordonné que leur lettre sera inscrite à la suite de la présente délibération:

Monsieur et très cher compatriote,

Nous sommes pénétrés de reconnaissance de vos bienfaits en faveur de vos concitoyens, nous avons la satisfaction de vous rendre les justes applaudissements que mérite l'application sage et prudente que vous indiquez devoir être faite du produit de votre libéralité.

M. Dumoustier Delatre<sup>266</sup> vient de nous remettre de votre part une rescription de 6,000 livres sur M. Néret,<sup>267</sup> receveur general des gabelles du Roy en cette ville, pour être placée à constitution de rente sur le domaine de notre Hôtel-de-Ville et le revenu annuel appliqué à secourir les femmes indigentes dans leurs couches; nous acceptons ce dépôt et sa régie; nous donnerons à l'acte toute l'authenticité nécessaire pour sa sureté et bon employ; mais sous votre bon plaisir nous différerons de trois à quatre mois à dresser le projet d'administration, nous vous demandons ce delay pour ne vous rien laisser à desirer sur le bon employ de votre bienfait et il n'aura force de loi qu'avec la communication qui vous en sera faite pour avoir votre approbation; nous en jugerons par expérience lorsque nous aurons eu occasion d'exercer l'œuvre sur deux ou trois sujets, après en avoir conféré avec Monsieur Rigaut qui mérite à tous égards considération et confiance. Soyez persuadé, Monsieur,

de tout notre zèle pour remplir les vues charitables qui vous animent.

Nos vœux seront comblés lorsque nous posséderons votre portrait, qui sera placé dans notre Chambre du Conseil et vous, Monsieur, dans notre cœur. Vivez pour votre gloire, vivez pour l'honneur et le bonheur de votre patrie, vivez pour vos amis et admettez nous dans le nombre de ceux qui vous sont les plus attaches.

Nous avons l'honneur d'être avec autant d'admiration que d'estime et de dévouement, Monsieur et notre cher compatriote, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

LES MAYEUR ET ECHEVINS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN.

Arch. municipales de Saint-Quentin: Lecocq, 1875, p. 8.<sup>268</sup>

31 août, 20, 28 septembre, 29 novembre, 28 décembre 1776. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

---

## 1777

25 janvier 1777. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

16 mai 1777. — Les mayeur et échevins de Saint-Quentin acceptent un don de 6,000 livres en faveur des artisans hors d'état de gagner leur vie.

Cejourd'huy vendredy seize may mil sept cent soixante-dix sept, Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint-Quentin étant assemblés en leur Chambre du Conseil pour y délibérer de leurs affaires, Monsieur le Mayeur auroit exposé qu'il recevoit journellement des plaintes des artisans à qui il étoit dû des sommes considérables pour les ouvrages par eux faites pour l'Hôtel-de-Ville, que plusieurs avoient des ordonnances sur la caisse, à jours nommés, échus depuis longtemps sans pouvoir être payés par le receveur du domaine faute de fonds à la caisse et que, n'y ayant pas d'apparence de pouvoir remplir ces obligations avec le produit de la recette ordinaire, il falloit nécessairement recourir à un emprunt pour ne point laisser des ouvriers dans l'impossibilité de continuer leur métier par l'insuffisance de fonds pour acheter les matières qui leur sont nécessaires.

Monsieur le Mayeur a adjouté qu'il venoit de recevoir de la pure générosité de Monsieur Delatour, originaire de cette ville, peintre de l'Académie de peintures de Paris, une somme de six mille livres pour être placée à constitution de rente au denier vingt sur le domaine de l'Hôtel-de-Ville et les intérêts employés au secours des artisans infirmes, et âgés et hors d'état de gagner leur vie.

Mesdits sieurs, considérant qu'il est absolument indispensable pour les raisons cy-dessus énoncées d'avoir recours à un emprunt, ont unanimement arrêté qu'il falloit présenter requette à Mgr l'Intendant de la Généralité d'Amiens à l'effet d'être autorisés à prendre à constitution de rente perpétuelle au denier vingt laditte somme de six mille livres pour être employée à acquitter les obligations contractées vis-à-vis plusieurs ouvriers souffrant du retard du paiement par impossibilité de les satisfaire avec les deniers de la caisse du domaine, et pour ne point surcharger le domaine de la ville d'une rente de 300 livres Mesd. sieurs affecteront le produit nouveau de la ferme des loges de la foire franche de Saint-Denis donnée à bail de dix-huit ans au nommé Jacques Dhier, menuisier en cette ville, moyennant la redevance annuelle de la somme de 300 livres, et celui du jardin de la maison appelée la Ploirie Faucon aussi affermé pour dix-huit ans au nommé Mourette, jardinier, moyennant la redevance annuelle de deux cent cinquante-six livres, et pour remplir le désir de l'arrêt du Conseil du vingt-quatre juillet mil sept cent soixante-quinze. Mesd. sieurs s'engageront de destiner au remboursement de cet

---

<sup>265</sup> Pierre-Jacques Rigaut (1730–1785), chirurgien, accoucheur à Saint-Quentin, elder brother of Louis-François Rigaut (n. 5.vii.1779 *infra*). Pierre-Jacques, and a third brother, Jean-Charles Rigaut (1734–1810), blanchisseur de toile, were both members of the Saint-Jean de Saint-Quentin masonic lodge. The two younger brothers were both born in Remigny; Pierre-Jaques in Barleux.

<sup>266</sup> See note to 28.viii.1776 *supra*.

<sup>267</sup> Joseph-Marie Néret (1747–1823), receveur de gabelles à Saint-Quentin; loge maçonnique Saint-Jean; premier échevin 1783, mayeur 1788–89, bienfaiteur de la ville, président du Bureau d'administration of the école gratuite de dessin à Saint-Quentin from 5.vi.1788. His father was Jean-François Néret, sgr de Séry (1706–), receveur des fermes au bailliage de Saint-Quentin.

<sup>268</sup> The order of the documents is different in Lecocq 1875; B&W is followed here.

emprunt les deniers qui proviendront par la suite, tant du profit sur le montant des dettes éteintes par la bonne économie des revenus du domaine pour successivement éteindre ce principal de 6,000 livres sur d'autres constitutions, par des remboursements successifs, étant naturel de garder celle de Mond. sieur Delatour dont Mesd. sieurs les Mayor et Echevins resteront à perpétuité les administrateurs, ainsi qu'ils le sont d'un pareil bienfait par le même citoyen en faveur des femmes indigentes en couches, fait et arrêté, etc.

Signé: HUET DE SAUCY,<sup>269</sup> BLONDEL,<sup>270</sup> GABET,<sup>271</sup>  
CAMBRONNE ADAM,<sup>272</sup> FOUQUIER.<sup>273</sup>

Cette délibération a été approuvée par l'Intendant.

Lecocq, 1875, p. 12.

28 juin, 20, 27 septembre, 31 octobre, 6, 30 décembre 1777. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

*n.d.* [1777] — Le buste de La Tour par Lemoyne en terre cuite fut envoyé par La Tour au corps de la ville de Saint-Quentin en 1777, à la demande du mayor et des échevins qui désiraient placer à l'hôtel de ville le buste de leur illustre compatriote.

Réau 1927, p. 151.

3 septembre 1777. — The ville de Saint-Quentin commission a pedestal on which to display the new bust, from the sculptor Pierre-Charles-Joseph Wespin<sup>274</sup>:

Mandemens de Messieurs les Mayor et échevins de la ville de Saint-Quentin.

No. 1092. M. Blondel Echevin argentier receveur de cette Ville, payera à Pierre Joseph Wespin Sculpteur roulant la somme de quarante huit Livres pour le cul de Lampe du Portrait de Monsieur Delatour Peintre a Paris

laquelle somme sera allouée en dépense audit Sieur Blondel, dans son compte l'année Courante rapportant le présent quittance dud. Wespin

Fait audit Saint-Quentin, ce trois Septembre mil sept cent soixante dix-sept.

*Archives municipales de Sain-Quentin*, cote 13X

30 décembre 1777. — La Tour est désigné par l'Académie pour faire partie du Comité chargé d'examiner les envois des élèves de l'Académie de France à Rome.

Les tableaux et modèles envoyés par les Élèves de l'Académie de France à Rome n'ayant pu être examinés, cet examen a été remis au jugement d'un Comité, composé de M<sup>rs</sup> les Officiers en exercice; de MM. *Allegrain* et *La Grenée* l'aîné, dans la Classe des Professeurs; de MM. *Brenet* et *Bardon*, dans celle des Adjoints; de MM. *Chardin* et *La Tour*, dans celle des Conseillers et de M<sup>rs</sup> les Secrétaires. Ce comité est fixé au 4 janvier, à dix heures du matin.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 3

## 1778

[1778] — A poem attributed rather improbably<sup>275</sup> to Voltaire referring to his portrait in pastel, presumably by La Tour. In a lengthy note on Voltaire's biography, Desmazes links the poem to Voltaire's return to Paris just before his death on 30.V.1778; on 30.III.1778 he was present when his bust was crowned at the Théâtre-Français.

Sur le récit qu'on m'a fait d'un dessin,

Depuis deux jours, sorti de votre main,  
Où le crayon égalant la nature  
Fait presque vivre et parler la peinture,  
J'ai cru pouvoir hasarder ce placet,  
Fille d'Astrée, — en voici le sujet:  
Dans ces beaux jours où la savante Grèce  
Avoit encor du goût pour la sagesse,  
Où la vertu trouvoit des sectateurs,  
Où dans le rang des vils agioteurs,  
On ne voyoit duc, ni marquis, ni comte,  
Où l'on savoit estre pauvre, sans honte,  
Où le guerrier — de lauriers entouré,  
Vivoit d'un champ, par ses mains labouré,  
J'eus, quelque temps, — le frivole avantage  
D'estre des Grecs estimé le plus sage,  
Un vieux sculpteur — me crût tel, — en effet,  
Et fit d'abord en marbre mon portrait. —  
Athènes alors, pour moy, trop prévenue,  
Venoit, en foule, admirer ma statue,  
Et contempler ce visage nouveau,  
Très ressemblait, et partant — pas trop beau.  
L'un s'écrioit: le voilà, c'est lui-même,  
Prenez-y garde, il va faire un dilemme,  
Je reconnois son sourire malin,  
Et son génie à nous railler enclin.  
L'autre juroit qu'un si parfait ouvrage  
Jamais des ans n'éprouveroit l'outrage,  
Et durerait autant que l'univers,  
Boutard en croit tout autant de ses vers  
Et, par le chien! il a tort de le croire.  
— Mais, pour venir à la piteuse histoire  
De mon portrait, — à peine eût-il cent ans,  
Qu'il essuya de fâcheux accidens,  
Donné, vendu, troqué — puis, mis en gage,  
Tantôt en ville et tantôt au village,  
Du cabinet d'un sage magistrat,  
Souvent porté dans le palais d'un fat.  
Enfin, après mainte et mainte aventure,  
Triste habitant d'une vieille mazure,  
On l'abbatit, avec un grand fracas  
Et j'y perdis les jambes et les bras.  
L'herbe couvrit mes fragiles reliques,  
Longtemps après, un curieux d'antiques  
M'en retira, brisé par la moitié,  
Dans un état à vous faire pitié!  
Il me fallût remettre deux oreilles,  
On eût grand mal à les faire pareilles,  
Puis, le sculpteur à mes yeux étonnés  
Vint présenter une moitié de nés.  
A regarder ces pièces rapportées,  
maussagement l'une et l'autre ajoutées,  
Amas confus, sans justesse et sans art,  
On croiroit voir une ode de Boutard.  
Ainsy le temps, qui détruit toutes choses,  
Ronge le fer, comme il flétrit les roses,  
Et ces palais, — de marbres embellis,  
Sont, devant lui, comme est un tendre lys  
Qui, le matin, amour de la nature,  
Sèche le soir, — et tombe en pourriture.  
Après cela, vantez-vous vos appas,  
Faites baisser la trace de vos pas,  
Vous que l'on nomme et Nymphes et Déesses,  
Des idiots exigez les tendresses,  
Engagez-les par la foi des sermens,  
N'oubliez pas le jargon des romans,  
Dites leur bien: que des chaînes si belles  
Selon Quinault, doivent être éternelles,

<sup>269</sup> Nicolas-Quentin Huet de Sancy (1706–1783), from Noyon, mayor of Saint-Quentin; his wife was Marie-Louise-Jacqueline Méniolle d'Armancourt, presumably a relation of La Tour's parrain (*n.* 5.IX.1704 *supra*). Huet's son-in-law was Pierre-Charles-Louis Cambronne.

<sup>270</sup> Perhaps Jacques Blondel (c.1715–1790), avocat, ancien mayor of Saint-Quentin, or Jean-Baptiste-Melchior Blondel, juge in 1775 and 1779.

<sup>271</sup> Either Pierre or Jérôme Gabet, respectively juges n 1772 and 1781.

<sup>272</sup> Pierre-Charles-Louis Cambronne's brother, Quentin-Corneille Cambronne (1726–1807), was married to Anne-François Adam (1732–1782): Adam-Quentin-Corneil Cambronne was a juge in 1782.

<sup>273</sup> Probably Louis-Quentin Fouquier (1740–), négociant, juge-consul in 1785; or Louis-Charles Fouquier, président du grenier à sel, whom Séverin 1993 (p. 127) identifies as président du Bureau d'administration of the école gratuite de dessin at Saint-Quentin in 1788.

<sup>274</sup> Born in Lille (baptised Saint-Étienne, 27.IX.1740); on 20.IX.1764 in Roubaix he married Eléonore Bayart (1741–1785). In the 1764 census at Roubaix (*Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, 1911, p. 140) he and his wife were living at rue de la Couterie. His date of death is unknown (given incorrectly in some sources as Roubaix, 20.IX.1769, but he was alive in 1785).

<sup>275</sup> Considered doubtful by the Voltaire Foundation and omitted from all editions of Voltaire's works.

Quoique le temps, qui tient tout, sous sa loy,  
 Dans peu, vous rende aussi laides que moy,  
 Ce moment vient, et plutôt qu'on ne pense,  
 De tous sermens il porte la dispense  
 Et sait guérir les amours les plus fous.  
 Fille d'Astrée, – heureux qui, comme vous,  
 N'ayant jamais que la vertu pour guide,  
 En a reçu ce mérite solide,  
 Qui, dégagé des frivoles attraits,  
 Croissant toujours, ne se flétrit jamais. –  
 Vous me direz pourquoi cette morale  
 Que, sans sujet, ici je vous étale?  
 Pour vous répondre, avec sincérité,  
 Elle déguise un peu de vanité,  
 Je voudrais donc, – puisqu'il faut vous le dire,  
 Que ce crayon, que tout le monde admire,  
 De mon portrait rassemblât les débris,  
 L'original serait d'un moindre prix.  
 Tous les discours qu'on a faits à ma gloire,  
 Tous les honneurs que m'a rendus l'histoire,  
 Pour un mortel, si flatteurs et si doux,  
 Me touchent moins que d'être peint par vous.

VOLTAIRE

Desmaze 1874, pp. 31–34

26 janvier 1778. — An anonymous article in the *Mercur de France* (and reprinted in the *Journal politique* for February and, with trivial alterations, in the *Gazette du commerce*, 17.II.1778, p. 109) mentions La Tour's philanthropic initiatives:

Le sieur Delatour, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture, connu par des chef-d'œuvres en pastel qui le mettent au rang des plus grands Peintres de portraits, vient d'acquérir, dans la Ville de Saint-Quentin, sa patrie, une gloire plus belle encore que celle que dispense la perfection même des Arts. Ce Citoyen considérant que les Menuisiers, les Serruriers, les Charpentiers, les Maçons, &c. de la plupart des Villes, n'ont communément aucune connoissance de dessin, & que cependant on rencontre parmi eux des Sujets qui deviendroient très-utiles & bien plus célèbres, s'ils avoient la main exercée à dessiner, vient d'envoyer aux Officiers Municipaux de la ville de Saint-Quentin une somme de 6000 liv., dont la rente perpétuelle sera appliquée, sous leur administration, à l'établissement d'une École gratuite de Dessin en faveur des Artisans de la même Ville. Tournant ensuite les yeux sur la partie indigente & souffrance de ses Compatriotes, & sachant que les pauvres femmes en couche ne pouvoient être reçues dans l'Hôpital de Saint-Quentin, M. Delatour a donné une autre somme de 6000 livres, dont la rente sera pareillement administrée, & appliquée au soulagement de ces femmes & de leurs enfans. Enfin, affligé de sçavoir que de vieux Artisans infirmes & indigens souffroient beaucoup dans la saison la plus dure de l'année, il a encore donné une somme de 6000, dont la rente doit être distribuée par petites parties, pendant chaque hyver, à 12 de ces vieux Artisans infirmes & de bonnes mœurs nommé par les Officiers Municipaux.

*Mercur de France*, .II.1778, pp. 205–6; *Journal politique, ou Gazette des gazettes*, .II.1778, p. 53

28 février 1778. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

2 mars 1778. — Lettre de La Tour au sujet de ses fondations [to M. Néret, père<sup>276</sup>].

Monsieur,

J'approuve avec satisfaction l'ordre de la distribution et l'excellente application des deniers formant la rente annuelle de six cents livres, au principal de douze mille livres, qu'il vous a plu placer à ma demande sur le domaine de la ville, pour être employée, suivant mes désirs, au soulagement des pauvres femmes en couches et à ayder, pendant l'hyver, des artisans caducs ou infirmes et de bonnes mœurs dans l'impuissance de fournir par leur travail à la vie alimentaire.

Je vois avec plaisir le bon effet qui résulte de cette sage distribution et pour en constater le plan à perpétuité je vous prie, Monsieur, de concourir avec l'Intendant de la province et avec Messieurs vos collègues à donner toute l'authenticité possible à cet établissement charitable offert de la part d'un citoyen qui a toujours conservé pour sa ville natale cet amour de la patrie qui est né avec luy; il me rend précieuse l'estime de tous mes concitoyens, me fait considérer ces secours en faveur des pauvres comme un devoir dont je m'acquitte.

Je me suis fait rendre compte de l'institution faite par Mons. Jacques Lescot,<sup>277</sup> d'une maison pour retirer les vieux hommes, l'Administration en est confiée à cinq personnes.

Je désire former une pareille Administration pour l'objet de celle que je viens de fonder, qu'elle soit composée de deux de Messieurs les Mayeurs, des deux premiers Echevins de chaque nomination et du procureur fiscal qui seroit secrétaire et dépositaire du registre des délibérations. Le Mayeur en exercice seroit président et les assemblées se tiendroient chez luy; le Mayeur sortant d'exercice seroit le premier délibérant et resteroit deux années, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le Mayeur sorti d'exercice après luy. Le premier Echevin de la deuxième année second délibérant, le premier Echevin de ladite nomination troisième délibérant, le procureur fiscal le quatrième, le Mayeur en exercice président prononcera, après avoir donné son avis sur le motif de la délibération.

J'ay entendu honorer la place du Mayeur en demandant l'assistance de deux et, par ce moyen, perpétuer successivement l'uniformité de l'Administration. Dans l'ordre successif de la magistrature, et lorsqu'il y aura continuité du même Mayeur ou suspension de renouvellement de magistrature, l'Administration sera continuée de même.

Mon intention étant de secourir les vrais pauvres, Messieurs les Administrateurs économes des biens qu'ils auront à distribuer sont priés de n'avoir égard aux recommandations, de ne point accorder de ces bienfaits à leurs domestiques ou personnes employées à leur service, à moins que leur indigence ne paraisse plus grande que celles des personnes qui ne les intéressent pas. Il n'y a que les vrais pauvres de bonnes mœurs, hors d'état de servir, pour cause d'infirmité ou de caducité, des femmes infirmes ou en couche qui doivent participer à cette charité. Je regarde tous les hommes également frères et l'ouvrage du Créateur. La différence des opinions religieuses ne doit jamais être un motif d'expulsion mais, pour ne point favoriser le vice et le libertinage j'exclue les filles et les femmes étrangères, excepté les cas particuliers qui mériteroient quelque attention.

Vous voudrez bien, Messieurs, inspirer dans le cœur des vrais pauvres que les secours leur viennent par un effet de la Providence, qu'ils doivent à Dieu des actions de grâces, avec le désir de lui plaire et de prier pour celui des mains duquel Elle s'est servie pour leur procurer ses secours.

La reconnaissance du bienfait inspire le respect pour la main qui les distribue. Ce sera, Messieurs, la reconnaissance de vos peines.

Agréez, je vous prie, les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DELATOUR.

Aux galeries du Louvre, ce 2 mars 1778.

M. votre fils trouvera ici les memes assurances de mes sentiments pour luy.

Lecocq, 1875, p. 15. Desmaze, 1874, p. 4; cop. Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B

7, 28 mars, 4 avril 1778. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

<sup>276</sup> See note to 30.VIII.1776 *supra*.

<sup>277</sup> Jacques Lescot (1657–1745), seigneur d'Étreillers en partie, avocat, ancien maître de Saint-Quentin par élection en 1711, founded the hospice des Vieux-

Hommes with an endowment of 20,000 livres in 1744 according to Lecocq, *Histoire de Saint-Quentin*, 1875, who describes it as a legacy; he did not however die until the following year.

30 mars 1778. — Meeting of the Conseil municipal de Saint-Quentin, discussing La Tour's donation.

... Mes dits Sieurs de l'Assemblée generale ont encore arresté d'autoriser mes dits Sieurs les officiers municipaux a Emprunter au denier le plus avantageux une somme de vingt mille Livres, et a se pourvoir a cet effet auprès du Seigneur Intendant de la Province afin d'obtenir de luy les autorisations necessaires et pour Commencer ledit Emprunt ils ont encore arresté de prendre a interest une somme de Six mille livres offerte a l'hotel de ville par M. Dela Tour peintre du Roy pour fonder en cette ville une Ecole gratuite de dessein, a la Charge pour Mes dits Sieurs les officiers municipaux d'employer annuellement la rente de la dite somme selon les vuës genereuses dudit Sieur Delatour; Comme encore d'agrèer la proposition faite par Monsieur Le Mayeur de prester a l'hotel de ville au Nom du Bureau des pauvres vieux hommes de cette ville une Somme de Cinq mille livres provenant d'aumones et liberalitez faittes audit Bureau par plusieurs personnes genereuses de cette ville, a la Charge d'en payer audit Bureau par ledit hotel de ville une rente a quatre et demy pour cent sans retenue de vingtiemes, Ces deux objets faisant ensemble la somme de onze mille Livres, il ne reste plus que celle de neuf mille Livres que mesdits Sieurs les officiers municipaux sont autorisez d'imprunter a leur prudence, apres qu'ils auront obtenu l'autorisation dudit Seigneur Intendant, et pour l'acquit de la dite somme de Mille Livres de Rente, Mesdits Sieurs de l'Assemblée generale ont Specialement affecté jusqu'a due Concurrence les revenus que produit annuellement la Salle de Spectacles, redoutes et Concerts, moins ceux de la halle aux laines et qui peuvent être annuellement un objet de quatre mille livres ou environ.

Fait et arresté en a Chambre du Conseil de l'hotel de ville de Saint Quentin les dits jour et an. I.

/s/ Huet de Saucy & al.

Registre de la chambre, Saint-Quentin, archives municipals, F 35, f° 12r/12v

29 mai 1778. — Délibérations des mayeur et échevins de Saint-Quentin au sujet des rentes fondées par La Tour.

Du vendredy vingt-neuf may 1778.

Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint-Quentin étant assembles en leur Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville se sont fait représenter leur délibération du 30 aoust mil sept cent soixante seize, et après en avoir pris lecture ont déclaré qu'il est de leur connaissance que les six mille livres envoyées par mondit sieur Delatour pour fondation ont été employées au remboursement du fond principal de pareille somme due par l'Hôtel-de-Ville au bureau de la Charité de cette ville; que l'acte en a été passé devant Fouquier et son confrère, notaires royaux en cette ville, le six septembre 1776, et sont comparus tous Messdits sieurs les Mayeur et Echevins et acceptées par Messieurs Picot et Carlier, curés de Sainte-Pessine [*sic*] et de Saint-Jacques, président et secrétaire dud. bureau, de sorte que le domaine de l'Hôtel-de-Ville, étant libéré de cette rente vers le bureau de la Charité, est resté chargé à perpétuité vers la fondation de Mondit sieur Delatour, applicable suivant ses vues, intentions et volontés, au secours des pauvres femmes en couche.

Mesdits sieurs ont arrêté qu'il sera envoyé deux copies de la présente declaration à Monseigneur l'Intendant, suivant ses ordres, pour être par luy autorisée, dont l'une sera déposée aux archives de la ville et l'autre envoyée à Mond. sieur Delatour pour par luy servir de titre.

Fait et arrêté, etc.

Du même jour.

Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint-Quentin étant assembles en leur Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville se sont fait représenter leur délibération du seize mars mil sept cent soixante-dix sept, ont déclaré qu'en consequence de la délibération cy-dessus rapportée la seconde somme de six mille livres envoyée par Mondit sieur Delatour a été prise à

constitution de rente par le domaine en vertu de la même délibération et en consequence de l'autorisation de Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Amiens du vingt-quatre dudit mois de may mil sept cent soixante-dix sept et qu'il est de leur connaissance que la même somme a été employée sur le champ à l'extinction de quelques principaux de rentes et à la liberation des dettes du domaine de la ville, pour quoy Mesdits sieurs ont affecté les revenus énoncés en laditte délibération du 16 may 1777 et la rente perpétuelle demeurera spécialement destinée au désir de Mond. sieur Delatour pour secourir pendant six mois de l'hiver douze pauvres vieux artisans insuffisant par leur travail à se procurer leur nourriture et entretien, et Mesd. sieurs ont arrêté qu'il sera envoyé deux copies, etc... (comme plus haut même jour).

Dudit jour.

Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint-Quentin étant assemblés en la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville se sont fait représenter la délibération prise dans l'Assemblée générale le trente mars mil sept cent soixante-dix-huit et, après en avoir pris lecture, ont déclaré qu'en consequence de la délibération cy-dessus rapportée<sup>278</sup>, la troisième somme de six mille livres envoyée par Mond. sieur Delatour pour cette fondation, a été prise à constitution de rente par le domaine de la ville, en vertu de la même délibération et en consequence de l'autorisation de Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Amiens du 24 avril dernier, et qu'à cette effet ils ont chargé le domaine de la ville d'en payer annuellement la rente de 300 livres au 1<sup>er</sup> may de chaque année pour être employée suivant les désirs de Mond. sieur Delatour aux frais de son institution en cette ville d'une École gratuite de dessein en faveur des pauvres artisans, et ont autorisée Monsieur Blondel, échevin et argentier dépositaire de lad. somme de 6,000 livres, à les employer à la liquidation des dettes les plus urgentes, et ont arrêté qu'il sera envoyé, etc... (comme plus haut).

Lecocq, 1875, p. 18 ; Registre de la chambre, Saint-Quentin, archives municipales, F 36, f° 25r-26v

27 juin 1778. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie. He signs the roll « DelaTour ».

Facsimile reproduced in Lundberg 1957, I, p. 205

4 juillet 1778. — Lettre de La Tour au comte d'Angiviller au sujet de son logement au Louvre.

Monsieur le Comte,

Des que j'ay appris dans ma première jeunesse qu'en 1704 la destinée m'avoit fait naître le même jour, un vendredy, cinquième de septembre, et à la même heure que Louis quatorze, j'ay eu la vanité, toute chétive qu'étoit notre condition, de vouloir ressembler à ce prince dont mon père me vantoit souvent le mérite et la gloire; cette ressemblance n'a été que pour les revers et à peu près dans le même âge. Ma soumission aux décrets de la Providence m'a interdit toute espèce de deffence, les envisageant comme une juste punition de mes fautes; et je ne me plaindrois pas aujourd'huy du chagrin actuel, s'il ne mettoit obstacle au payement de ma dette à l'Académie; c'est cette dette du véritable honneur qui m'attache encor à la vie. Vous me la conserverez pour finir mon ouvrage, Monsieur le Comte, si vous daignez avoir pitié de mon état, en m'accordant une permission tacite de profiter du noble et généreux désistement de M. le médecin Trusi<sup>279</sup> du logement de M. Greuse, qui doit me garantir de tous les vols aux quels mes distractions et mes négligences m'exposent tous les jours. Quand on est absorbé de la perfection des sciences et des arts et qu'on a le fanatisme du bien public, il est bien difficile de s'occuper d'autre chose et même de ses propres affaires. La quantité d'effets qui concernent le talent, les sciences et mes études peuvent se placer avec ordre dans les différentes pièces qui composent le logement; au lieu que, resserré dans de petits espaces, ils sont tous les uns sur les autres, en tas; je n'y puis trouver ce dont j'ay besoin qu'en y produisant la confusion; les tems se perd, la tête tourne, on voit en mal son ouvrage,

<sup>278</sup> Dans le registre, il n'y a aucune délibération à la date du 30 mars. (Note de Lecocq.)

<sup>279</sup> M. de Trucy or Truci was awarded a brevet as médecin ordinaire des bâtiments du roi 5.iii.1766; he lived in the rue Froidmентаu.

l'humeur se met de la partie, on efface, on recommence, ce qui n'est plus se représente à l'esprit avoir été mieux que ce qu'on vient de changer, le livre des regrets s'ouvre, on se désespère d'avoir perdu l'esprit de la chose que l'on croit y avoir mis, on reculbute tout et, pour éviter l'ennui et le dégoût de recommencer ce qu'on avoit déjà fait, on se jette sur une tourneure neuve au tableau pour reprendre courage. Ce sont de nouvelles études à faire, ensuite de nouveaux ambaras pour le choix, et rien n'avance à sa fin. Cependant, comme M. Pierre n'a pas trouvé mal ma dernière disposition que j'ay rapproché de celle qui est grave, pour y observer la perspective et pour ne pas fâcher ceux qui en étoient content, j'espère m'y tenir, et finir dès que ma pauvre tête sera remise en meilleur état, et mon logement dégagé d'une multitude de choses, pourtant nécessaires, qui l'embarrassent furieusement. Vous serez, Monsieur le Comte, mon sauveur et celui de mon ouvrage. Si cette folie pommée d'avoir voulu produire un ouvrage à ma parfaite satisfaction n'eut point étouffé tout autre sentiment, et que j'eusse employé pour le public le même tems et le même acharnement, je serois en état de faire et de contribuer à faire des choses utiles à l'humanité; c'est encore un regret de plus à ajouter à celui que j'ay maintenant de vous avoir ennuyé par une si longue jérémiade. J'oze vous supplier de vouloir bien en recevoir mes excuses et d'agréer le sentiment du plus profond et respectueux dévouement avec lequel je suis, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux Galeries du Louvre, ce 4 juillet 1778.

J'ay oublié qu'il s'agit du portrait de M. Retout, que j'ay enlevé pour un mot de critique de feu M. Toqué: c'est un maître à danser. Ce mot et le désir de donner aux élèves l'exemple avec le précepte de la perspective qui manquoit dans mes portraits sont les causes funestes des peines infinies que je me suis donné jusqu'à present. Dieu et Monsieur le Comte me soient en ayde, j'en ay un très grand besoin.

Ainsi soit-il.<sup>280</sup>

Guiffrey et Toumeux, p. 23.

8 juillet 1778. — Prise à bail par La Tour d'un appartement sis aux galeries du Louvre appartenant à J.-B. Greuze.

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Furent présents M. Jean-Baptiste Greuze, peintre du Roy et de son académie, et Dame Anne-Gabrielle Babuty, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Thibautodez, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois,

Lesquels ont, par ces présentes, fait bail et donné à loyer pour trois, six ou neuf années consécutives, an choix respectif, en avertissant six mois auparavant, desdits sieur et dame bailleurs ou du sieur preneur cy-après nommé qui voudra la restitution, lesquelles trois premières années ont commencé à courir du premier avril de la présente année et promettant pendant ledit temps faire jouir,

A M. Maurice De La Tour, conseiller de l'Académie Royale de peinture, demeurant aux Galleries du Louvre, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à ce present et acceptant:

L'appartement aux Galleries du Louvre concédé audit sieur Greuze, le troisième appartement des Galleries après le guichet de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Ainsy que le dit appartement se poursuit et comporte, sans aucune réserve et en l'état qu'il est, sans que lesdits sieur et dame soyent obligés d'y faire aucune réparation, ledit sieur

De La Tour déclarant le connaître parfaitement et n'être besoin de plus ample désignation.

Pour et par ledit sieur De La Tour jouir dudit appartement pendant lesdites neuf années.

Le present bail fait moyennant le prix et somme de huit cents livres pour et par chacune des neuf années du present bail, laquelle somme ledit sieur De La Tour promet et s'oblige payer auxdits sieur et dame Greuze en leur demeure en cette ville, en deux payements égaux de six mois en six mois, dont les six premiers mois écherront et seront payés le premier octobre prochain, les seconds six mois, le premier avril mil sept cent soixante-dix-neuf et ensuite ainsy continués de six mois en six mois par chacune année de present bail et jusqu'à l'expiration d'yceuluy. En outre, le présent bail est fait aux charges, clauses et conditions suivantes, que ledit sieur De La Tour s'oblige d'exécuter et accomplir sans pour ce pouvoir prétendre aucune diminution du prix dudit bail, dépens, dommages et intérêts, c'est à savoir de gamir et tenir ledit appartement gami de meubles et effets suffisants pour répondre dudit loyer, de l'entretenir et rendre en fin du present bail en bon état de toutes menues réparations locatives et nécessaires et conformément à l'état double qui en sera incessamment fait entre les parties, de souffrir les grosses reparations s'il en survient à faire pendant le cours dudit bail, payer la taxe des pauvres et autres auxquelles ledit appartement pourrait être imposé, satisfaire aux charges de ville et de police auxquelles les personnes acceptantes semblables logements peuvent être tenues et enfin de ne pouvoir ceder ny transporter son droit à personne quelleconque sans le consentement exprès desdits sieur et dame Greuze, auxquels la grosse des présentes en bonne forme sera incessamment remise, lesquels, de leur part, promettent et s'obligent de faire tenir ledit sieur De La Tour, autant qu'il sera en leur pouvoir, clos et couvert suivant qu'il est d'usage.

Est convenu par condition d'essence au present bail: 1° Que dans le cas du décès du sieur De La Tour pendant le cours du present bail, ledit bail demeurera résilié trois mois après le terme qui suivra le décès, et que toutes les cloisons, lambris, boiseries et armoires adhérentes au mur, ainsi que les vitrages, chassies et chambranles de cheminées resteront audit sieur Greuze, audit cas sans aucune indemnité; que les mêmes objets resteront encore au sieur Greuze sans aucune indemnité dans le cas où le dit sieur De La Tour aurait joui de la totalité des neuf années du bail, et 2° que ledit sieur Greuze renonce pendant le cours dudit bail de pouvoir user du privilège bourgeois de donner congé pour occuper en personne.<sup>281</sup>

Car, ainsy et pour l'exécution des présentes, les parties ont fait élection de domicile en leurs demeures susdites, auxquels lieux nonobstans, promettans, obligeants chacun en son droit, renonçant... Fait et passé à Paris, l'an mil sept cent soixante-dix-huit, le huit juillet, à midy, et ont signé les présentes, où trente mots sont rayés comme nuls.

DE LA TOUR, A. G. BABUTY, GREUZE, DUCLOZ<sup>282</sup>.

Tourneux 1885, pp. 77f; Guiffrey et Toumeux, p. 32.

2 octobre 1778. — Meeting of the Conseil municipal de Saint-Quentin, discussing La Tour's donation.

Nomination de douze pauvres vieux artisans qui recevront pendant l'hiver secours a eux desinez par Mr Delatour.

Registre de la chambre, Saint-Quentin, archives municipales, F 36, f° 41v/42v

28 novembre 1778. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

<sup>280</sup> En tête de la lettre est écrite, par un des commis de l'administration des Bâtiments, la note suivante « M. le Comte lui a verbalement fait sa réponse, ce 5 juillet 1778. » (Note de Guiffrey et Tourneux.)

<sup>281</sup> La Tour habita-t-il jamais cet appartement? La réponse de M. d'Angiviller nous manque, puisqu'elle fut verbale; mais elle ne saurait être douteuse, et d'ailleurs ne voyons-nous pas Greuze demeurer à ce moment rue Thibautodez, puis rue Notre-Dame-des-Victoires et rue Basse-Porte-Saint-Denis, avant de revenir mourir aux galeries du Louvre, rue des Orties, le 21 mars 1805?

Néanmoins, il était toujours considéré comme titulaire de l'appartement de la rue Saint-Thomas, puisque, en 1780, une lettre de Pierre au Directeur des Bâtiments réclamait 1,500 livres pour réparations du local affecté au peintre de la *Cruche cassée* (*Nouvelles archives*, 1873). (Note de Maurice Tourneux.) According to Guiffrey 1873, pp. 90, 91, 96, 99, 178f, Greuze was awarded this logement on 6.III.1769, in place of Laroche; but he ceded it to Allegrain, 4.II.1780.  
<sup>282</sup> Charles-Nicolas Duclou-Dufresnoy (1733–1794), notaire.

7 octobre 1778. — Reference to La Tour as a freemason in a speech at Saint-Quentin by Étienne Tribert<sup>283</sup> concerning Marie-Antoinette, who was in the seventh month of her first pregnancy, recorded in the files of the loge L'Humanité:

Discours prononcé par le C.: f.: Tribert orateur devant MM les officiers Municipaux de la ville de St Quentin le 9e jour du 10 mois de l'an de L.: V.: L.: 5778

Messieurs

L'Amour Inviolable que les Francs-Maçons ont eu dans tous les tems pour leurs Souverains, la situation ou se trouve notre Auguste Reine, tout nous porte a joindre aux Vœux et aux prières les plus ardentés, des œuvres de Charité qui puissent attirés sur nous les grâces de L'etre Suprême. Nos desirs les plus vifs ont aujourd'hui pour objet l'heureuse délivrance d'une Reine si chere a la Nation. Pour obtenir cette faveur du Ciel, nous avons crû que des Annonces rendroient nos prières plus efficaces, et nous avons destiné une somme de trois cent livres pour donner aux femmes en couche qui se trouvent dans l'Indigence, les secours que leur état ne leur permèt pas de se procurer. Un citoien connu par les Chefs d'œuvre dont il a enrichi la France, l'illustre De la Tour ce peintre celebre, ce Franc-maçon ami de l'humanité, a deja fondé et laissé a votre disposition une rente annuelle de Trois cent livres pour etre employée au même objet. Vous etes plus apportée que personne de connoitre les sujets qui peuvent prétendre a cette aumone. Daignés recevoir la somme que nous Vous presentons. Nous vous prions en même tems d'en faire la distribution aux femmes en couche et nécessiteuses, et de leur donner les soulagemens que mérite un état aussi interessant. Puissent nos prières et nos œuvres obtenir a notre Auguste Reine la grace que nous demandons au Ciel et qui fait l'objet de tous les vœux des francs-maçons de la loge de L'humanité de St Quentin.

BnF, cote FM<sup>2</sup> 409

9 décembre 1778. — Meeting of the Conseil municipal de Saint-Quentin, discussing La Tour's donation.

Aumone de 300<sup>l</sup> donné pour les pauvres femmes en couche par Mrs les franc maçons de la loge L'Humanité

Du mercredi neuf décembre 1778

Se sont présentés en la Chambre Monsieur Reter, Monsieur Tribout, Monsieur Duranchenoy et Monsieur Nordingue franc-maçons de la Loge de L'humanité de cette ville, lesquels ont donné la somme de trois cent livres pour être distribués aux pauvres femmes en couche et être jointe aux secours de la liberalité de Monsieur Delatour et ce dans l'intention qu'il a divine providence accorde à l'armée de France une heureuse délivrance: et messieurs en acceptant ce Bienfait ont prié Monsieur le mayeur de s'en charger et d'en faire la distribution suivant sa prudence et d'après les intentions de laditte Loge, même de se donner la peine de passer chez Monsieur Neret l'un d'eux et de remercier au nom de la Compagnie laditte Loge des intentions qui l'ont porté a cette générosité.

Registre de la chambre, Saint-Quentin, archives municipales, F 36, f<sup>o</sup> 54v

16 décembre 1778. — L'Académie charge Lagrenée l'ainé et Doyen d'aller visiter La Tour, malade.

L'Académie ayant été informée que M. De La Tour étoit malade, a chargé MM. Lagrenée l'ainé et Doyen, Professeurs, de le visiter de sa part.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 357.

29 décembre 1778. — La Tour, présent à l'Assemblée, remercie l'Académie d'avoir fait prendre de ses nouvelles.

MM. Lagrenée l'ainé et Doyen, Professeurs, députés pour visiter M. De La Tour, ont rapporté qu'il se portoit mieux et qu'il avoit été très sensible à l'intérêt que la Compagnie a bien voulu prendre à sa sante, et M. De La Tour lui-même, présent à cette assemblée, à témoigné lui-même à la Compagnie toute sa reconnaissance.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 359.

31 décembre 1778. — Un état des pensions signale qu'il est dû à La Tour six années, soit 6,000 livres.

*État general des Pensions dues an 31 décembre 1778.*

12. — De La Tour. Dues 6 années depuis 1773 à 1778, à raison de 1,000 l., cy 6,000 l.

Arch. nat., O<sup>1</sup> 1915. Copie Bibl. d'art et d'archéologie, *Correspondance générale*, t. XXVII, p. 315.

1778. — La Tour is listed as a subscriber to the 5<sup>e</sup> livraison of Court de Gébélin's *Monde primitif*, Paris, 1778 (he is not listed in the earlier volumes).

---

### vers 1779

---

[c.1779] *Relation de l'Administration du nouveau bureau tenu par les Officiers municipaux de Saint-Quentin pour la distribution des secours annuels et perpétuels à conférer aux femmes indigentes en couches, provenant de la libéralité et bienfaisance de M. Delatour, natif de Saint-Quentin et académicien de l'Académie royale de peinture.*

Messieurs ont délibéré que le sieur Rigaut, chirurgien et accoucheur, délivreroit tous les trois mois un relevé des noms et paroisses des femmes désignées pour recevoir les secours indiqués, le terme de leur grossesse, le nombre de leurs enfans.

Messieurs s'informeront desdittes personnes et nommeront entre eux celles à qui lesdits secours sont plus urgents et nécessaires pour ies leur conférer à l'instant du besoin.

Ils consisteront dans une paire de draps et trois serviettes qui leur seront prêtées et qu'elles feront remettre au bout de quinze jours à une lessiveuse pour les laver et remettre à Madame la veuve Rouzé, dame de piété, chargée volontairement du dépôt du linge et payera 4 sols à la blanchisseuse.

Sera fourni en hiver trois fagots à 3 sols 15 d., un lange de tretami de 18 sols et 3 oripeaux à 10 sols environ, pour le nouveau-né, qui resteront en propriété, et pendant douze jours 12 sols payez jour par jour pour le bouillon, pouvant être continué six autres jours s'il y a cause nécessaire.

Sera païé 24 sols à la sage-femme, mais si c'est M. Rigaut les 24 sols tourneront au profit de l'accouchée, et les accouchées qu'il n'aura pas délivrées seront et demeurent assurées de ses secours s'il y avoit raison qui l'y appellassent.

Les administrateurs auront attention de ménager les secours pour les quatre quartiers de l'année qu'ils augmenteront au fur et à mesure que des personnes pieuses concourront au bienfait ainsi que vient de faire la dame Fouquet, qui a laissé par son testament une somme de 100 livres qui seront remises à M. le Mayeur pour servir aux secours des femmes en couches indigentes.

La somme a été comptée et sur icelle a été achepté quatre paires de draps, certain nombre de langes et oripeaux.

L'application première se fera en faveur de la femme Breton, paroisse de Saint-Jean, qui a une grossesse des plus fâcheuses, exténuée et pauvre. M. Rigaut attend l'instant, il la pense grosse de deux enfans. Elle a été nommée par MM. les Officiers municipaux.

M. Rigaut ayant accouché la femme de Carme a envoyé une carte à M. le Mayeur pour luy demander ayde de langes et oripeaux pour le nouveau-né. Sans consulter ses collegues a été délivré un lange, 3 oripeaux et 3 livres pour premier secours.

Mesme secours à la femme Benoit, mère de 7 enfans, sur le certificat des maieur et prud'hommes du faubourg Saint-Jean.

Tous les trois mois ou six mois sera mis sur le bureau la liste des femmes accouchées et le montant des secours qui leur ont été conférés.

<sup>283</sup> Étienne Tribert (1721– ), inspecteur des manufactures de la généralité d'Amiens, resident at Saint-Quentin.



Il sera fait en sorte de diminuer les secours en été pour les augmenter en hyver.

On ne croit pas manquer à la religion en donnant une espèce de publicité à des annonces de cette espèce, c'est un moien innocent d'attirer par exemple de nouveaux bienfaits aux pauvres, c'est pour leur multiplier les secours et donner aux riches des modèles qui excitent leur émulation.

M. Hubert est instamment prié à son arrivée et premier loisir de voir M. Delatour, luy rendre les reconnaissants souvenirs des Officiers municipaux et leur activité à remplir leurs engagements énoncés cy-contre, leur ardent désir de recevoir son portrait pour leur satisfaction et celle de tous les concitoyens.

Arch. de Saint-Quentin, collection de M. Felix Le Serrurier (pièce non datée), Lecoq, 1875, p. 21.

---

1779

---

9 janvier 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

20 janvier 1779. — La Tour envoie aux échevins de Saint-Quentin un pouvoir pour toucher le montant de la donation.

Du Mercredi vingt Janvier 1779.

Monsieur le Mayeur a mis sur le bureau une rescription de six mille quatre cent livres envoyée par M. Delatour, peintre du Roy, ainsy que sa lettre du 13 de ce mois.

Messieurs ont prié M. Jorand, échevin et argentier, de s'en charger, ce qu'il a fait pour s'en procurer le paiement le plus tôt qu'il lui sera possible, et en consequence ont autorisé mondit sieur Jorand à recevoir laditte somme pour en compter ainsy que de raison, même à payer sur icelle celle de quatre cent livres entre les mains de Monsieur Rigaut, suivant les intentions de mondit sieur Delatour.

Lecoq, 1875, p. 24 ; Registre de la chambre, Saint-Quentin, archives municipales, F 36, f° 56r.

27 février, 6 mars 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

27 mars 1779. La Tour, présent à l'Assemblée de l'Académie, est désigné pour faire partie du Comité chargé d'examiner les envois de l'École de France à Rome.

Les Elèves de l'Académie de France à Rome ayant envoyé plusieurs tableaux et modèles pour être examinés par l'Académie, cet examen a été remis au jugement d'un comité compose de MM. les Officiers en exercice et de MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur; de MM. *Allegrain et La Grenée* l'ainé dans les Professeurs; de MM. *Bridan et Du Rameau* dans les Adjoint; de MM. *Chardin et La Tour* dans les Conseillers, et de MM. les Secrétaires. Le Comité est fixé au lundi 5 avril, à dix heures du matin.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 373.

10 avril 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

10 avril 1779. — La Tour signs, with Lagrenée, d'Huès, du Rameau, J.-J. Lagrenée and Chardin, a report on the progress of pupils at the Académie de France in Rome, notably of Jacques-Louis David:

Le Sr David nous a montré des progrès. Nous avons remarqué avec plaisir, dans sa figure, une grande facilité et un beau pinceau. Si l'ensemble laisse encore à désirer, la couleur est vraie et belle dans les lumières, et nous sommes étonnés qu'il n'ait pas profité

de la draperie jaune, qu'il a approchée des chairs, pour donner plus de chaleur et de transparence à ses ombres. Son esquisse annonce un génie abondant. Nous pensons qu'il aurait besoin de le modérer, et de le resserrer en quelque sorte, pour lui donner plus d'énergie. Quant à l'effet, les masses d'ombres sont aussi obscures que si la scène se passait de nuit, et, les clairs, peu étendus, faisant papilloter la lumière, ne laissent pas assez de repos et de netteté pour embrasser toute la composition du premier coup-d'œil. Nous lui recommandons plus de justesse dans les plans, et par conséquent, une étude plus approfondie de la perspective. Il pourrait lui être utile de s'exercer à traiter des sujets dont l'action se passât sur un terrain uni, parce qu'alors il serait forcé de se rendre compte à lui-même de la place de tous les groupes. Les détails scrupuleux dans lesquels nous sommes entrés, loin de le décourager, doivent l'animer de plus en plus à répondre aux grandes espérances qu'il donne.

10 avril 1779.

Signé: L. Lagrenée, D'Huès, du Rameau, J.-J. Lagrenée, Chardin, de La Tour.

« David », *Archives de l'art français*, 1851, p. 341f

16 avril 1779. — Délibération des mayeur et échevins de Saint-Quentin sur le projet de fondation par La Tour d'une école gratuite de dessin. Ce jourd'huy vendredy seize avril mil sept cent soixante dix-neuf, quatre heures après midi, Messieurs les Mayeur et Echevins étant avec la permission de Monsieur d'Estouilly,<sup>284</sup> lieutenant de Roy, assemblez extraordinairement en la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville avec Monsieur Maillet conseiller au Baillage tant comme Conseil de la ville que pour et au nom de Messieurs les officiers du Baillage de cette ville, Monsieur Huet du Rotoy<sup>285</sup> pour et au nom de Messieurs les officiers de l'Election, Monsieur Fouquier président pour et au nom de Messieurs les officiers du Grenier à sel, Monsieur Dorigny<sup>286</sup> président pour et au nom de Messieurs les officiers des traittes foraines, Monsieur le Maire Consul pour et au nom de Messieurs les juge et consuls en la juridiction consulaire, Monsieur Creteil<sup>287</sup> notaire pour et au nom de Messieurs les notaires, Monsieur Carillon<sup>288</sup> pour et au nom de Messieurs les procureurs, Monsieur le Maire Muller<sup>289</sup> pour et au nom de Messieurs les merciers-drapiers, Monsieur Raison<sup>290</sup> épicier pour et au nom de Messieurs les marchands épiciers, Monsieur Fromaget,<sup>291</sup> marchand de toiles pour et au nom de Messieurs les marchands de toiles et toilettes ensemble, Monsieur Carré<sup>292</sup> Marchand de fer pour et au nom de Messieurs les orphèvres et marchands de fer et Monsieur Ozenfant<sup>293</sup> Mayeur d'Enseigne et Prud'hommes,<sup>294</sup> et après avoir attendu jusqu'à cinq heures sonnées sans que personne se soit présenté pour Messieurs les avocats et pour Messieurs les médecins, chirurgiens et apoticaire ensemble, quoique deument avertis en la manière accoutumée, tous Mesdits sieurs ont pris scéance scavoir Messieurs les Mayeur et Echevins sur leurs sièges ordinaires et Mesdits sieurs Maillet et autres susnommez sur des sièges à ce destinez et alors Monsieur le Mayeur a dit qu'il soumettoit à l'Assemblée une question fort intéressante et qui avoit pour objet les bienfaits de Monsieur Delatour, peintre du Roy, qui, après avoir porté ses vues généreuses sur l'humanité souffrante et plus particulièrement sur les femmes en couche et les vieux artisans incapables par leur travail de se procurer les ressources nécessaires à la vie, avoit voulu former dans cette ville une Ecole gratuite de dessin en paraissant d'abord en confier et sans reserve l'Administration tant générale que particulière et à perpétuité à Messieurs les officiers municipaux de cette ville charges du maintien du bon ordre et de la police et qui à ce titre seul ont déjà un droit d'inspection-né sur tout établissement d'écoles publiques qui ne peuvent se former que sous leurs auspices et leur approbation, que par suite des projets de Monsieur Delatour, ce citoyen autant recommandable par la supériorité de ses talents que par son esprit bienfaisant et patriotique,

<sup>284</sup> Antoine-Claude Bouzier d'Estouilly, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi de la ville de Saint-Quentin. In 1763 he married Geneviève-Louise Nérét (1744–1802), sister of Joseph Nérét (v. n. 30.VIII.1776 *supra*). His sister Marie-Louise-Charlotte, in 1756, married her maternal uncle, the explorer Charles-Marie de La Condamine (1701–1774), J.46.1957.

<sup>285</sup> Ambroise Huet du Rotoy (1751–), avocat, conseiller du roi, fils de Nicolas-Quentin Huet de Sancy (v. 16.V.1777 *supra*).

<sup>286</sup> Robert-Pierre Dorigny (1705–1787), conseiller du roi; in 1732 he married Marie-Thérèse Gobinet.

<sup>287</sup> Louis-Joseph Creteil, notaire royal au bailliage de Vermandois, échevin de Saint-Quentin.

<sup>288</sup> Pierre-Paul Carillon, procureur à Saint-Quentin.

<sup>289</sup> François Lemaire Muller, négociant à Saint-Quentin.

<sup>290</sup> Charles-François-Simon Raison, marchand épicier; in 1770 he married Marie-Anne-Charlotte Godefroy.

<sup>291</sup> Étienne-François Fromaget (1712–1788), négociant en toiles, père de Mmes Pospel et Joly de Bammerville.

<sup>292</sup> Probably Robert-Nicolas-François Carré (c.1720–1782), described as a négociant à Saint-Quentin but son of a maître ferronnier.

<sup>293</sup> Adrien Ozenfant (1719–1791), marchand à Saint-Quentin.

<sup>294</sup> This should probably read "mayeurs d'enseignes et prud'hommes"; there were 16 of the former.

avait même déjà à cet effet préparé partie des fonds qu'il destinoit à cet établissement, qu'il les avoit même confié dès l'année précédente à Messieurs les officiers municipaux qui tenoient alors le siège de l'Hôtel-de-Ville en leur annonçant que dans quelque temps il réaliseroit ses projets d'établissement en leur faisant passer le complement des fonds qu'il y destinoit, qu'en effet, et depuis qu'il avoit en l'honneur d'être élu à la tête de la magistrature de cette ville, Monsieur Delatour avoit fait passer à Messieurs les officiers municipaux de cette ville de nouveaux fonds dont l'objet étoit d'assigner une rétribution honnête à celui qui seroit chargé de donner en cette ville des leçons gratuites de dessin. Que Messieurs les officiers municipaux chargés par état de représenter l'universalité de leurs concitoyens et surtout dans les sentiments de gratitude que devoient exciter en eux les vues bienfaisantes de Monsieur Delatour luy avoient dans le temps adressé les remerciements les plus honnêtes en luy laissant entrevoir que pour luy donner des marques plus sensibles de leur reconnaissance et pour que cet établissement s'approche de plus près de ses intentions, ils le laisseroient le maître quant aux réglemens intérieurs et de discipline de cette école de statuer ce qu'il jugeroit nécessaire, tant relativement au maître que relativement aux écoliers et de préfixer à chacun d'eux l'étendue de leurs devoirs et de leurs obligations, bien persuadés qu'ils étoient que la sagesse, l'esprit de bonté et de bienfaisance présideroient seuls à ces réglemens intérieurs et de discipline.

Que ces égards que Messieurs les officiers municipaux avoient cru devoir se permettre vis-à-vis de Monsieur Delatour étant de nature à pouvoit être communiqués avoient transpiré dans le public et que probablement quelque esprit inquiet, amateur de nouveautés et peut être jaloux d'acquérir dans cette ville un ton de consistance qu'il n'y avoit pas encore, avoit cru pouvoit profiter des circonstances pour insinuer à Monsieur Delatour une sorte de retour sur luy-même et de partager la direction de l'Administration de cette école gratuite de dessin entre Messieurs les officiers municipaux et des bourgeois qu'il leur associeroit en nombre au moins égal pour former, tous ensemble et à égalité de droits et de pouvoir, un Bureau général d'Administration tant intérieure qu'extérieure et politique de cette école.

Qu'il paroît que Monsieur Delatour, n'ayant pas senti d'abord la fausseté des impressions qu'on luy faisoit prendre à cet égard ou vaincu par l'importunité, avoit adopté ce plan d'Administration, au point que Monsieur Rigault de cette ville, plus généralement connu sous le titre de médecin-physicien de la marine, et ami particulier de Monsieur Delatour, s'étoit donné la peine de passer chez luy (Monsieur le Mayeur) et de luy annoncer que l'intention de Monsieur Delatour étoit que le Bureau d'administration fut composé d'abord de Messieurs les officiers municipaux et du nombre égal des différens bourgeois qu'il désignoit et même que le secrétaire greffier de ce Bureau fut pris hors de l'Hôtel-de-Ville et que luy-même (Monsieur Rigault) fut directeur perpétuel de laditte école et tant qu'il vivroit.

Que surpris de la proposition et bien persuadé qu'il étoit qu'elle ne pouvoit être admise de la part de Messieurs les officiers municipaux ses collègues, il avoit fait à Monsieur Rigault les observations les plus propres à le convaincre de l'inadmissibilité d'un plan d'administration entièrement opposé à la consistance politique et morale de la municipalité, que le corps de la magistrature à Saint-Quentin, considéré sous le point de vue des pouvoirs qui luy étoient confiés pour le maintien du bon ordre et de la police, pour l'administration de la justice au grand et petit criminel, pour l'inspection des voieries et manufactures dont la connoissance leur étoit attribuée privativement à tous autres, étoit tel qu'il n'admettoit aucune égalité, aucune parité entre luy et aucuns des citoyens quelques qualités personnelles qu'il put d'ailleurs réunir en luy, et que des droits de la nature de ceux qu'exerçoient à cet égard les officiers municipaux actuellement en exercice étoient tels qu'ils ne pouvoient être communiqués sans déroger à la constitution primitive du corps municipal, que les officiers qui tenoient actuellement le siège de l'Hôtel-de-Ville n'étoient que les conservateurs et non les dispensateurs de ces droits, et qu'ils étoient expressément chargés et même sous la religion du serment de les transmettre à leurs successeurs élus dans une Assemblée générale des corps avec cette intégrité et cette sureté

qui les accompagnoit lorsqu'ils les avoient reçu de leurs prédécesseurs.

Que considéré du côté seul de l'Administration des finances et des revenus communs, ce corps municipal étoit tel qu'il admettoit bien l'égalité et la parité avec tous les citoyens en général et avec chacun en particulier, puisque tous avoient un droit égal au fond même de ces finances et revenus mais que la constitution étoit telle à cet égard que cette égalité, cette parité de chacun des citoyens ne pouvoit se manifester et se rendre sensible d'une manière legale qu'autant qu'ils étoient représentés par les députés de chaque corps qui, convoqués en la manière ordinaire et réunis pour l'instant, formoient alors entre eux et les officiers municipaux cette parfaite égalité, cette parité à laquelle tout particulier considéré d'ailleurs comme isolé et sans une mission expresse de son corps ou de sa compagnie n'avoit aucun droit.

Qu'il avoit prié Monsieur Rigault de faire part de ces réflexions à Monsieur Delatour, de luy faire sentir combien son plan d'administration étoit éloigné des constitutions primitives du gouvernement politique de cette ville et de l'engager à s'en tenir à ses premiers projets en remettant entièrement et sans réserve à Messieurs les officiers municipaux le soin de pourvoir à cette Administration.

Que Monsieur Rigault pour essayer de vaincre la juste résistance que Monsieur le Mayeur luy opposoit par l'appas d'une distinction qui luy fut particulière, l'avoit assuré qu'il entroit dans les intentions de Monsieur Delatour de luy donner dès à present et pour la vie la place de Président honoraire du Bureau d'Administration dont il s'agissoit.

Que quelque flateuse que fut pour luy une proposition de cette nature, il luy avoit observé qu'il ne se permettoit jamais de l'accepter, puisqu'elle tendroit elle-même à admettre des novations contre lesquelles l'intérêt général réclamoit et qu'il feroit toujours volontiers le sacrifice de tout intérêt particulier à l'intérêt général.

Qu'il ne s'opposoit pas à ce que Monsieur Delatour confia l'Administration à Messieurs les officiers municipaux secondés des députés des corps et dans la forme usitée pour les Assemblées générales de la ville, mais qu'il n'admettoit jamais au moins quant à son suffrage qu'un particulier sans qualité, sans caractère, vint partager les droits du corps politique, que si Monsieur Delatour étoit, d'après les principes les plus connus, en sa qualité de bienfaiteur le maître d'attacher à ses bienfaits telle condition que bon luy sembloit, les officiers municipaux étoient aussi les maîtres, avec le consentement et l'approbation des corps, de refuser des bienfaits dont l'objet au moins accessoire seroit de porter atteinte à leurs droits en leur présentant des conditions aussi inadmissibles qu'onéreuses et même en quelque sorte humiliantes pour la magistrature qui chargée par sa constitution de veiller au bon ordre, au bonheur et au bien être de dix à douze mille habitants et à l'Administration des revenus patrimoniaux et ne devant leur election et leurs pouvoirs qu'au choix libre de leurs concitoyens devoient toujours être présupposés dignes de régir et de gouverner un établissement de la nature dont s'agissoit et avec cette sagesse dont ses prédécesseurs avoient dans tous les temps donné des marques non équivoques et qu'à coup sûr donneroient aussi dans la suite des siècles avenir ceux qui devroient luy succéder.

Que même et pour essayer de faire revenir Monsieur Delatour des fausses impressions qu'on avoit fait en sorte de luy faire adopter, il avoit profité d'un voyage que Monsieur Jorand l'un de Messieurs les Echevins de cette ville avoit été obligé de faire à Paris, que de concert avec Messieurs ses collègues, il l'avoit prié de rendre ses devoirs à Monsieur Delatour, de luy rendre la justice des raisons d'opposition qu'il trouvoit dans ses projets, de le prier de s'en tenir à ses premiers, de laisser cette Administration à Messieurs les officiers municipaux seuls et sans réserve, même de luy remettre un projet de réglemens intérieurs et de discipline que Monsieur le Mayeur avoit trace dans l'intention de le soumettre à l'approbation de Monsieur Delatour.

Mais que, quelques tentatives qu'ait pu faire à cet égard Monsieur Jorand, elles n'avoient pu avoir aucun effet, que Monsieur Delatour avoit insisté au point qu'aux approches de son départ de Paris il luy avoit écrit une lettre par laquelle après luy avoir souhaité un bon voyage il luy avoit annoncé qu'il voioit avec peine que l'opposition étoit une suite de nos barbaries religieuses.

Que de cette expression, il étoit sensible que Monsieur Delatour avoit vraiment été induit en erreur, qu'on avoit essayé de luy faire prendre le change sur les raisons qui avoient déterminé l'opposition en les présentant comme dérivantes de la différence de façon de penser en fait de religion de quelques unes des personnes par luy proposées pour aller de pair avec Messieurs les officiers municipaux.

Que sans entrer dans aucun détail à cet égard et sans examiner si en effet quelques-unes des personnes proposées par Monsieur Dalatour étoient ou devoient être rangées dans la classe de ceux qui font intérieurement profession de suivre les maximes de la religion prétendue réformée, il croioit que le seul point à traiter et sur lequel il demandoit l'avis de Messieurs étoit de sçavoir si les officiers municipaux devoient en acceptant les bienfaits de Monsieur Delatour souscrire aux conditions qu'il parois soit vouloir y opposer ou si, constamment attaché à leur constitution politique et primitive, ils devoient faire de nouvelles instances auprès de Monsieur Delatour, et dans le cas où il persisteroit le remercier de ces bienfaits et le prier de jeter les yeux sur tout autre corps de la ville pour le charger de l'Administration de l'école dont il s'agissoit.

Sur quoy, la matière mise en délibération, Messieurs ont arrêté à la pluralité de dix-sept voix contre une que le plan d'Administration propose de la part de Monsieur Delatour dans la forme présenté étoit absolument contraire à la constitution politique de la ville et de la magistrature et comme tel inadmissible; ils ont en conséquence prié et autorisé Messieurs les officiers municipaux à faire de nouvelles instances à Monsieur Delatour pour l'engager à s'en rapporter entierement à eux et à leurs successeurs sans réserve pour l'Administration de l'école gratuite de dessin dont s'agit, dans le cas où il ne jugeroit pas à propos de se rendre à ces instances de luy proposer alors de le confier à Messieurs les officiers municipaux et aux députés des corps formant l'Assemblée générale de la ville, et dans le cas enfin où il persisteroit absolument dans ses projets ultérieurs de luy témoigner tout le regret que Messieurs ont de ne pouvoir se prêter à ses vues, de luy protester qu'elles auroient été admises si elles eussent pu se concilier avec l'honneur et l'intérêt de la magistrature et la constitution politique de la ville et de le prier de jeter les yeux sur tout autre corps qui puisse se charger d'une Administration partagée absolument étrangère aux prerogatives de la magistrature, et qui paroîtroit même n'avoir été dictée que par un défaut de confiance dans les officiers qui en sont revêtus...*(Suivent d'autres délibérations sur les cendrières, la régie, etc.)*

*Signé:* DORIGNY, FOUQUIER, DE BRY,<sup>295</sup> MAYER, CRETEIL, CARILLON, JORAND-BLONDEL, RAISON, LE PÈRE, GOBINET DE VILLECHOLLE,<sup>296</sup> FROMAGET, CAMBRONNE, HUET, LEMAIRE MULLER, DUPLESSIS-BERNOVILLE, CARRÉ, OZENFANT l'aîné, MAILLET, HUET DU ROTOIS, MAILLET-DELAMET.

Contrôlé à Saint-Quentin, le 27 avril 1779, reçut quatorze sols sauf tous droits résultant de quelques uns des faits et actes énoncés auxdites délibérations.

THIBAUT.

Lecocq, 1875, p. 24; Registre de la chambre, Saint-Quentin, archives municipales, F 35, f° 20v/24r.

24 avril 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

1<sup>er</sup> mai 1779. — La Tour est désigné pour faire partie du Comité chargé de régler le rôle de la capitation et la reddition des comptes de l'Académie.

L'Académie a arrêté que, le Samedi 29 de ce mois, M. le Directeur, MM. les anciens Directeurs, Recteurs et Adjointes à Recteur, les Professeurs en exercice, et, à tour de rôle, dans les Professeurs, M. Belle; dans les Adjointes, M. Bridain; dans les Conseillers, M. De La Tour; M. Chardin, ancien Trésorier; MM. les Secrétaires et, dans les Académiciens M. Hüet, s'assembleront, dans l'Académie, à neuf heures du matin, pour régler le rôle de la Capitation de la présente année, ainsi que pour la reddition des comptes de l'année 1778.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 380.

5 juin, 31 juillet, 7 août 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

5 juillet an 5779 [1779]. — La Tour's membership of the masonic lodge *l'Humanité* at Saint-Quentin was registered with the Grand Orient according to Brazier 1959, p. 46 and confirmed by the tables in the BnF, correcting the erroneous date of 5.VII.1774 which appears in the table at the end of the register.<sup>297</sup> (The lodge, originally entitled Saint-Jean-de-l'Humanité, was registered with the Grand Orient thus dating its "foundation" to 4.III.1775.) He had probably been initiated by Louis-François Rigaut,<sup>298</sup> the physician and freemason who later supported the école gratuite. Other members included Jérôme de Laval, professeur de dessin at the École gratuite in Saint-Quentin, and Joseph-Marie Nérét, receveur au grenier de sel and another local philanthropist.

Tableaux des officiers de la R.:L.: de L'humanité depuis sa fondation du 4 mars 5775 pour prendre rang du 5 juillet 1774

Venerable perpetuel Fondateur

Le T.:T.:T.:C.:F Savalette de Langes<sup>299</sup> Garde du Tresor Roial  
Maître honoraire

Le T.:C.:F.: Dela Tour Conseiller de l'academie R de Peinture

Bibliothèque de Soissons, 2<sup>e</sup> Registre d'architecture, f° 160r

Tableau par ordre alphabétique des FF.: composans la R.: L.: Saint Jean, sous le titre distinctif de L'HUMANITÉ à l'Orient de Saint-Quentin, suivant l'ordre de leur réception, à l'époque de la Saint Jean d'été, l'an de la vraie lumière 5779 [5.VII.1779]

V.:F.: Latour

[Qualité Civile:] Conseiller de l'academie Roiale de peinture

[Qualité Maçonique:] Maître honoraire et associé libre

3<sup>e</sup> classe

BnF, cote FM<sup>2</sup> 409

17 août 1779. — Lettre du chevalier Pierre, premier peintre du Roi, au comte d'Angiviller, au sujet de la donation de l'École gratuite de dessin.

Il s'est élevé, Monsieur, une discussion entre le fondateur et les officiers municipaux. J'avois arrangé un dîner qui a eu lieu, et a été fort contentieux, sans cependant rien altérer de la bonne amitié. Aussi chacun est-il resté dans son avis. Nous n'étions pas pour M. La Tour.

Depuis il s'est élevé une prétention détournée qui a embarrassé M. La Tour. Je crois luy avoir donné un bon conseil.

A la réception de votre billet, j'ay envoyé et reçu la réponse cy-jointe qui n'annonce pas encore de rapprochement.

<sup>295</sup> Jacques-Nicolas-Quentin de Bry ou Debry (1736–a.1785), avocat au parlement, mayeur de Saint-Quentin en 1778. In 1765 he married Marguerite-Louise, daughter of Jacques Blondel.

<sup>296</sup> Charles-Alexandre-François Gobinet, sgr de Villecholle.

<sup>297</sup> Only one of the registers of the loge *L'Humanité* has survived, in the Bibliothèque municipale de Soissons; it was bequeathed by the collector Charles-Jean-Baptiste-Barthélémy Périn (1819–1882), juge honoraire au tribunal civil de Soissons. It covers the period from 24.IV.1781 to 25.VIII.1790.

<sup>298</sup> Louis-François Rigaut, Rigault ou Rigaud (1732–1797), médecin, physicien et naturaliste de la Marine, correspondant de l'Académie des sciences, freemason

who supported the École gratuite. He was interested in the desalination of sea water, took part in marine expeditions 1763–70, and in 1774 commissioned an engraving of the inventor of the distillation technique, Pierre-Isaac Poissonnier after an earlier portrait by Perronneau, J.582.1681. Rigaut was awarded a pension of 1000 livres for this work. See 9–20.II.1784 *infra*, Brazier 1956; Séverin 1993. There is also a lengthy entry on Rigaut in the Registre de la chambre de Saint-Quentin, 11.II.1778, including his royal brevet issued in 1764 (archives municipales, F 36, f° 17v–18v).

<sup>299</sup> Charles-Pierre-Paul Savalette de Lange (1746–1797).

J'ay quelque part le résumé de l'affaire écrit après le diner. Je ne l'envoyai pas vu l'état des choses; et par le billet cy dedans et qu'il faut brûler, il me paroît que j'aurai le tems de chercher.

J'ay l'honneur d'être sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PIERRE.

17 août 1779.

Pour le plus court contenu du billet:

Il appert que la ville a fait un procès-verbal qui blesse un ami du fondateur. Lettres et répliques. Ainsi tout suspendu.

Guiffrey et Toumeux, p. 26.

28 août 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

24 septembre 1779. — Attribution des 6,000 livres données par La Tour aux artisans de Saint-Quentin incapables de gagner leur vie.

Du 24 septembre 1779.

Messieurs désirant mettre à exécution les intentions de Monsieur Delatour, natif de cette ville, peintre du Roy, demeurant en la ville de Paris relativement à la somme de six mille livres produisant 300 livres de rente qu'il a généreusement donné à la ville en l'année 1777 pour fournir au secours pendant six mois de l'hiver de chaque année de douze pauvres vieux artisans infirmes, âgés et hors d'état de gagner leur vie, ont fait engager les seize Mayeurs d'enseignes de cette ville qui ont des connaissances plus particulières des pauvres qui demeurent dans l'étendue de leurs enseignes de leurs besoins, de leur bonne conduite et enfin de leur mérite à pouvoir aspirer aux bienfaits dudit sieur Delatour, de se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour les éclairer sur le choix qu'ils avaient à faire, et lesdits sieurs Mayeurs d'enseignes s'étant rendus ce jourd'huy en la chambre du Conseil dudit Hôtel-de-Ville en laquelle Mesdits sieurs étoient assembles, Monsieur le Mayeur a observé que l'intention de Mondit sieur Delatour n'étoit pas que les mendiants et les simples manouvriers indigents qui trouvent des secours dans la mendicité et dans les Bureaux de l'aumône commune, de la Charité et à l'Hôtel-Dieu, profitassent de ses bienfaits, mais seulement les pauvres vieux artisans infirmes, âgés et hors d'état de gagner leur vie et qui n'ont aucun secours d'ailleurs; après quoy lesdits sieurs Mayeurs d'enseigne ont tous remis à Monsieur le Mayeur une liste de particuliers de la qualité requise, chacune de leur enseigne, qu'ils ont déclaré mériter de participer aux bienfaits de Mondit sieur Delatour, et Mondit sieur le Mayeur ayant fait lecture à haute et intelligible voix desdit listes et s'étant fait rendre compte par lesdits sieurs Mayeurs d'enseignes du mérite et de la conduite de chacun des particuliers y dénommés ont choisy parmi tous ceux qui leur ont été présentés par lesdits sieurs Mayeurs d'enseignes les personnes suivantes:

- 1° Jacques Clément, tailleur de corps, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de Sainte-Marguerite;
- 2° Pierre Bossambre, maître menuisier, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la rue Neuve;
- 3° Abraham Levert,<sup>300</sup> maître menuisier, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la ronde Chapelle;
- 4° Jean Vinchon, maître cordonnier, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de Saint-Jean;
- 5° Pierre-Jean Deverly, maître boulanger, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la Gréance;
- 6° Claude Nicolas, tailleur d'habits, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de Copecard;
- 70 Jacques Patrouilliard, ancien fabricant, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la Fontaine;
- 8° Quentin Bazin, tonnelier, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la Boulangerie;
- 9° Louis Gouin, demeurant dans l'étendue de l'enseigne Saint-

Jean;

10° Antoine Talbaut, maître maçon, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la Boulangerie;

11° Quentin Minette, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la ronde Chapelle;

12° Quentin Drohart, serrurier [frappier], demeurant dans l'étendue de l'enseigne de Sainte-Marguerite.

Tous lesquels pauvres vieux artisans cy-dessus dénommés recevront tous les mois pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars prochain chacun la somme de quatre livres par M. le Mayeur qui a bien voulu se charger de leur faire cette distribution et Mesdits sieurs ont arrêté que lesdits douze pauvres vieux hommes cy-dessus dénommés seront exhortés d'assister à la messe qui se chantera à dix heures du matin dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville le vendredy des quatre tems de décembre prochain et ensuite au sermon du prédicateur des avants dans la chambre du Conseil, à la suite duquel il leur sera fait par Mondit sieur le Mayeur une des intentions de vingt sols chacun ce qui complètera laditte somme de trois cents livres, de laquelle sera délivré incessamment un mandement dans la forme ordinaire au profit de Mondit sieur le Mayeur sur Monsieur Dollé Lenoir,<sup>301</sup> Echevin et receveur des Octrois de la ville. Fait et arrêté à Saint-Quentin en la chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville les jour et an susdits.

Lecocq, 1875, p. 35.

29 septembre 1779. — Lettre du sieur Esbrard<sup>302</sup> à La Tour au sujet de ses fondations.

Mon cher Monsieur,

Plus j'ay lu et examiné la lettre de Messieurs représentant le corps de ville de Saint-Quentin, plus j'ay été révolté de la marque avec laquelle ils persévèrent dans la note de leur délibération injurieuse à un de vos amis, c'est-à-dire à un homme digne de votre estime, car vous ne l'aimeriez pas si vous ne l'estimiez pas. S'il est de vos amis comme vous me l'avez dit, ces Messieurs devraient s'empresser de vous donner satisfaction à son sujet, et que leur aurait-il coûté de raier les termes de leur délibération qui vous offusquaient? Ils voulaient ces égards comme bienfaiteur: au lieu de cela, mon cher Monsieur, vous leur demandés une chose étrange qu'un corps entier et la ville même, représentée par ses députés, fassent un pas en arrière en rayant de la délibération des termes très ménagés et qui l'étaient trop peut-être des qu'ils n'avaient personne en vue. Si quelqu'un a cru s'y reconnaître, ce serait un malheur pour lui; il aurait mérité l'apostrophe.

Nos premiers parents ne s'apercevant qu'ils étaient nuds que quand ils eurent péché, vous avés donné d'abord sans reserve, et ensuite vous avés voulu imposer des conditions dont l'objet est de faire partager l'autorité à des personnes qui n'ont aucun caractère pour y prétendre. C'est-à-dire que vous, qui, comme fondateur, devés donner la loi, ils veulent que vous la receviés d'eux, et ils finissent par citer un passage d'Horace que le monde serait entièrement renversé, que ses ruines en les frappant ne les effraieraient point et les trouveraient inébranlables.

J'ay trouvé cela trop fort pour persévérer dans une injure faite à un de vos amis, et sachant dans un projet de lettre l'indignation que j'en ressentais, je vous y fais expliquer d'une manière digne d'un fondateur qui, en faisant le bien, ne veut pas qu'on s'en fasse un prétexte d'insulter personne.

Je crois m'y être expliqué selon vos sentiments avec honnêteté et force. Si cependant vous trouviez trop fort les termes dont je me suis servi, je seray jusqu'à mardy prochain chez M. Le Couteux, à Fontenay-aux-Roses, et je suis chargé de vous réitérer la prière d'y venir dîner; on vous y recevra avec honneur et plaisir, et j'auray en particulier la satisfaction de vous repeter

<sup>300</sup> Abraham Levert (c.1719–1783), of the parish of Notre Dame, later Sainte-Péline; he outlived two wives, Marie-Louise Douet and Catherine Gobron.

<sup>301</sup> Laurent Dollé-Lenoir, juge en 1784.

<sup>302</sup> Probably Pierre Esbrard ou Ebrard (–1789), avocat au parlement, reçu 1735. The "Le Couteux" (as printed erroneously by Lapauze, B&W) at Fontenay-aux-

Roses was a member of the Le Couteux family (Desmazes prints « Le Couteux » ; the transcription above otherwise follows B&W) (the estate belonged to the Devin family); Mme Devin was née Marguerite-Catherine Le Couteux (1713–1764).

ce que je vous ai dit tant de fois, que personne n'est avec plus d'estime et d'attachement, mon très cher Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ESBRARD.

Fontenay-aux-Roses, le 29 septembre 1779.

Desmaze 1875, p. 317f;<sup>303</sup> Lapauze, *Les pastels de La Tour*, p. 20-21.

27 novembre, 28 décembre 1779. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

### vers 1780

[c.1780]. — An undated letter from Marie Fel to La Tour, her neighbour at Chaillot<sup>304</sup>, discussing domestic arrangements for a dinner they are arranging. Pougin dates this to c.1779, Prod'homme to 1784:

Je me suis mise, mon tres cher voisin, dans les détails de notre dinné, jusqu'au coué et pour que vous sachiés ce qu'il en coüte de donner a manger aujourd'huy, je vous envoie la feuille, qui ne ressemble nüllement a celle des bénéfices, vous n'y trouveres point de vin, de liqueur, attendu, que nous faisons cette dépense en commun. Vous sores actuellement ou peuvent aller vos dinners, car j'ai mis l'attention la plus scrupuleuse a tout voir, et tout sçavois. Je puis vous assurer, mon très cher voisin, que je n'en ferois pas tant pour moy. Je vous souhaite le bon jour, et vous embrasse du fond de mon cœur.

FEL.

A Chaillot, ce jeudi.

J'ai pris de la mâne, ce matin, pour me délivrer de mes lentermeries, je me trouve mieux.

Desmaze 1874, pp. 46–47; Pougin 1904; Fleury 1906, p. 16; Prod'homme 1923, p. 501

### 1780

5 janvier 1780. — Lettre de La Tour au comte d'Angiviller à l'occasion de la mort du frère<sup>305</sup> de celui-ci.

Monsieur le Comte,

Permettés moi de vous témoigner toute ma sensibilité. J'ay eü le malheur de perdre un frère ami, le tems seul a été capable d'en adoucir le chagrin.

Un homme d'État aussi zélé que vous l'estes pour le bien public est obligé de se conserver pour la gloire du prince, le bonheur de la patrie et pour ceux qui savent apprécier ce que vous avez fait jusques à present.

Agrééz, je vous supplie, mon hommage et mes vœux pour votre consolation et pour votre santé.

Je suis très respectueusement, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA TOUR.

Aux Galleries du Louvre, ce 5 janvier 1780.

Guiffrey et Toumeux, p. 27.

<sup>303</sup> Desmaze obtained a group of manuscript letters from a person he described as "Mme Sarrazin-Varluzel-de-Cessières", and as heir of the abbé Duliège – a description which makes her hard to trace. She was in fact Flore-Joséphine Warluzèle (1820–p.1876). When on 3.XII.1866, she married Alphonse-Auguste Varennes in Cessières, she was described as the widow of Emilien Duliège (1819–1861); however on his death certificate (witnessed by one Joseph-Florimond Warluzel, ébéniste, no doubt her brother) Emilien was described as a bachelor. On 30.XII.1872, at Cessières, Flore was married again, to Henry-Léould Sarrazin, of 11 rue de Chabrol, Paris, from Bordeaux. No doubt she had the material from her liaison with Duliège, who was the great-nephew of abbé Adrien-Joseph-Constant Duliège (1749–1817), chapelain de l'église de Saint-Quentin et vicaire de la paroisse de Notre-Dame; Jean-François de La Tour's cousin. Desmaze left these

23 janvier 1780. — La Tour's portrait of Rousseau is mentioned in a letter from Pierre-Alexandre du Peyrou to René-Louis, marquis de Girardin from Neufchatel.

Mais je suis de vôtre avis pour le placer plus convenablement à la tête des Confessions. Quand au dessin de ce portrait, ne seroit il pas plus aisé et mieux pour la phisionomie de finesse et d'esprit, de le dessiner d'après le portrait en pastel qu'a Mad<sup>e</sup>. La M<sup>le</sup>. de Lux: et peint par la Tour? Ce seroit suivant moi le meilleur modele à consulter pour les vrais traits de Rousseau dans la force de l'âge. Pensés Monsieur, à cet expedient qui peut d'ailleurs fournir un pretexte pour engager M<sup>r</sup>. Cochin à revoir son dessin, et à le changer.

EE Correspondence.

10 février 1780. — Du Peyrou to Paul-Claude Moulto about the same matter:

Au sujet du portrait, j'ay mandé à M<sup>r</sup> de G. qu'au lieu de le faire d'après le buste, il seroit plus naturel de le tirer d'après le portrait en pastel de la Tour qui existe chez Madame la Marechale de Lux.

EE Correspondence.

février 1780. — Le portrait de M. Savalette est exposé au Salon de la Correspondance.

Bellier de la Chavignerie, *Les artistes français du XVIII<sup>e</sup> siècle oubliés et dédaignés*.

### Salon de la Correspondance 1780

Le *Portrait* de M. de Savalette [J.46.2861], père de M. de Savalette, Garde du Trésor Royal, par M. de la Tour, Peintre du Roi<sup>306</sup>; 21 pouces & demi de haut sur 18 de large. En voyant les Ouvrages de M. de la Tour, on admire en silence; mais lorsqu'on sçait que l'Artiste a le cœur grand à l'égal de son génie, combien n'est-on pas transporté?

*Nouvelles de la république des lettres et des arts*, 22.II.1780, p. 131.

\*\*\*

8, 29 janvier, 26 février, 4, 18 mars, 1<sup>er</sup>, 29 avril, 6 mai, 24 août 1780. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

30 mai 1780. — Cochin, in a letter to Descamps, mentioned the portraitist Rémy-Furcy Descarsin (1747–1793), whom one infers may have been connected in some way with La Tour:

Voici mon ami un petit service que je vous prie de me rendre. On m'a donné en paiement [pour des estampes] le billet de 190 livres que vous trouvez inclus dans cette lettre. Il est d'un M. Descarsins au Havre (peut-être est-ce celui qui est peintre, dont par parenthèse j'ai vu chez M. de La Tour d'assez bonnes têtes).

Morvan Becker 2010, p. 552

21 septembre 1780. *Lettre de La Tour à l'intendant de la généralité d'Amiens*, v. s.d. 21.IX.1781 *infra*

22 septembre 1780. — Attribution des 6,000 livres données par La Tour aux artisans incapables de gagner leur vie.

Du 22 septembre 1780.

Même délibération et même libellé qu'à la date du 24 septembre 1779; seulement la traite fut faite sur M. Mallet receveur sindic de l'Hôtel-de-Ville, et les pauvres étoient, outre Jacques Clément, Jacques Patrouilliard, Pierre Devenly, Antoine Tallebaut, Quentin Bazin et Louis Gouin, déjà cites, les nommés:

letters to the museum at Saint-Quentin, but they are thought to have been destroyed in the first or second world war.

<sup>304</sup> Fel purchased the usufruct of the house at 13, Grand rue, Chaillot for the sum of 9325 livres, on 4.V.1778 (not 1758, as in some sources), from Augustin-Henri Cochin, conseiller au parlement (*v. Prod'homme* 1903). It was a two-storey house with a mansard roof, in a terraced garden, on the site of the rue Marceau, on the same side as the church (according to "Le vieux Chaillot", *Bulletin de la Société historique d'Autueil et de Passy*, 116, XII/4, 1932, p. 120).

<sup>305</sup> Alexandre-Sébastien de Flahaut (1726–1780), maréchal de camp, gouverneur de Ham en Picardie, who died at Versailles the day before and was buried at Saint-Louis, Versailles the day of the letter; d'Angiviller was present (registre paroissial).

<sup>306</sup> On a bien voulu faire jouir le Public de ce bel ouvrage. Sa destination ne peut être equivoque.

Sébastien Wargnier, chaircutier âgé de soixante-huit ans, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de Saint-Jean.  
Jean Plonquet, tailleur, demeurant dans l'étendue de l'enseigne du Castel.  
Clément de Challe, fabriquant, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la Fontaine.  
Louis Pacout, tonnelier, âgé de soixante-dix-huit ans, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de Ponthoiles.  
François Le Roy, maréchal, âgé de 68 ans, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la Boulangene, et Pierre-François Dufour, fabriquant, demeurant dans l'étendue de l'enseigne de la rue Neuve.

Texte de Lecocq, 1875, p. 38.

30 septembre, 28 octobre, 25 novembre, 30 décembre 1780. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

1<sup>er</sup> octobre 1780. — These are the documents found in the Archives nationales concerning the 1752 pension and its termination in 1779:

No 10. S. Maurice Quentin De la Tour Peintre du Roy Conseiller de l'Académie royale

P<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> 1752. — 1000<sup>fr</sup>. Bâtiments du Roy

A M. Cuvillier

N<sup>o</sup> ? B. d'une P<sup>on</sup> de 1000<sup>fr</sup>.

En faveur du S. Maurice Quentin De la Tour né a St Quentin, diocèse de Noyon, le 5. 7<sup>bre</sup> 1704 et Baptisé le même jour dans la P<sup>se</sup> St Jacques de lad. ville, Peintre du Roy, conseiller de l'Académie Royale

Laquelle Pension lui a été accordée sur le fonds des Bâtiments de sa Majesté sans retenue, par décision du p<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> 1752. en considération de ses services

Cette P<sup>on</sup> lui a été payée jusqu'au p<sup>er</sup> J<sup>er</sup> 1779.

P<sup>er</sup> octobre 1780

Receipt: N<sup>o</sup> 6. et l'art. 3

Maurice Quentin DeLatour Peintre du Roy Conseiller de L'Académie Royale né le 5. Septembre 1704: suivant l'acte Baptistaire inscrit le meme Jour par les registres de L'Eglise de SaintJacques en la ville de SaintQuentin

Declare avoir obtenu du Roy en mad. qualité du Peintre du Roy et membre de son academie, une Pension viagere de mil Livres payable en Janvier de chaque année apres l'année revolue

Et que cette grace est la seule que je tiens des bontés du Roy

A Paris 17 May 1780

/s/ De\_la\_Tour

Extrait des registres de Batemes...conforme à l'original delivré audit Saint Quentin le vingt cinq octobre mil sept cent trente six. Desains, vic. de st Jacques

Maison du roi, pensions sur le Trésor, O<sup>1</sup> 679

## 1781

31 mars, 7 avril 1781. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

24 avril 1781. — Entry in the registre of the masonic lodge *L'Humanité* at Saint-Quentin:<sup>307</sup>

Du 24<sup>e</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois de l'an de la V. L. 5781

Ensuite le f.: [frère] Neret<sup>308</sup> ex m.: [maître] a rendu compte a la R.:L.: [Respectable Loge] que dans son dernier voyage de Paris il avoit demandé au f.: de la Tour m.: honoraire de cet Orient son portrait pour la R.:L.: et y être placé mais que ne layant pu donner parce qu'il n'en a plus il avoit accordé la gravure de l'un de ses

meilleurs portraits, gravure que l'on pouvoit regarder comme précieuse en elle-même attendu sa rareté surquoi il a été resolu qu'il seroit adressé au f.: de la Tour une planche à tracer en remerciement, que le f.: forestier<sup>309</sup> V.: feroit encadrer le portrait et qu'il seroit placé dans la R.:L.: à l'effet de servir de modele de bienfaisance aux ff. presens et à venir de cet or.: qui pourroient avoir le malheur d'oublier qu'ils ont contracté solennellement l'obligation d'assister les vrais pauvres.

*Copie de la planche à tracer adressée au f.: de la Tour en remerciement de a gravure de l'un de ses meilleurs portraits donné par lui au f.: Neret ex m.: pour être placé dans la R.:L.:*

a L'Orient de St Quentin le 2<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois de l'an de la V.L. 5781

Au nom et à la gloire du G.: Ar.: de L.: [Grand architecte de l'univers] sous les auspices du serenissime G. M. La L.: St Jean sous le titre disinctif de l'humanité | au T.C. f.: de la Tour son m.: honoraire

Salut force union

T. Ch.: F.:

La R. L. de l'humanité toujours prête à saisir les occasions de justifier et de perpétuer le titre distinctif qu'elle a adopté vient deprouver de la part du f.: Neret une preuve bien signalée de ce sentiment par la demande qu'il a fait de votre portrait au nom de la R.L. Si votre modestie pouvoit souffrir en apprenant qu'il sera placé dans notre atelier, elle sera rassurée par l'exposé des raisons qui nous en font un devoir. La maconnerie ayant pour but essentiel la pratique des vertus et le soulagement des indigents étant une des principales qui peut autant que vous T.C. f. nous servir de modele et rappeler à l'obligation solennelle d'assister le vrai pauvre ceux qui d'entre nous auraient le malheur de l'oublier; après 50 ans d'absence du pays qui s'honore de vous avoir donne le jour jouissant de la fortune et de la celebrité dont de genie, ce don si rare de la nature, vous a comblé, vous vous souvenez qu'il y a des pauvres dans votre patrie, vous secourez les indigens naissans et vous faites germer et fructifier leurs talens. Puisse ce G. Ar. De l'univers ramener vos jours et diriger vos pas vers nous ce sont les vœux de vos ff.: et les sentiments avec lesquels nous avons la faveur detre par les [?] de M. et avec les h. q. v. P. d.

La même jour les travaux <d'ap.:>[apprenti] ont été repris avec vigueur et il a été fait lecture de deux planches à tracer l'une du 12<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois de l'an 5781 de la resp. L.: St Jean de la triple union de l'Orient de Reims contenant de nouvelles assurances d'amitié et le tableau de sa composition actuelle sur quoi il a été libéré que le tableau de la R. L.: lui serait également adressée avec deux planches à tracer; l'autre une planche de 14 jour du 5<sup>e</sup> 5781 de la R. L.: St Jean à l'orient de St Quentin contenant aussi de nouvelles assurances d'amitiés et de cordialité en reponse à celle qui lui avait été adressée par la respectable L.: en date du 5<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois même année à l'occasion de l'envoi de son tableau. la ditte planche contenant le tableau de la R.:D.: St Jean sur quoi décidé que les deux planches et les 2 tableaux seraient déposés aux archives.

Il a ensuite été fait lecture dun extrait contenant la liste des or.: avec lesquels la respectable L.: est en correspondance et la date des dernières planches et tableaux de chacun de ces oriens à l'effet de décider auxquels de ces oriens on devoit envoyer un tableau de la R. L. sur quoi rien n'a été décidé mais remis au prochain bureau faute de tems. La L.: d'ap étant fermée on est descendu à la salle du banquet ou les travaux ont été repris avec grande vigueur auxquels ont assisté Les ff. Demez et de la haye, de la R.: L.: de St Jean à l'or. de St Quentin et le f.: de Sahuguet. Les santés d'obligation ayant été tirées avec le feu maconique le plus vif et le plus ardent ainsi que celle du f.: nouvellement initié et celle des visiteurs la R. L. a tiré par extraordinaire celle du f.: de la tour et a chargé le f.: Rigaut de l'en informer. Ensuite on a fait la quête qui a produit 12<sup>fr</sup> 3<sup>d</sup> on a tiré la dernière santé et les travaux d'ap.: ont été fermés. Fait et arrêté le dit jour.

Bibliothèque de Soissons, 2<sup>e</sup> Registre d'architecture, f<sup>o</sup> 2v/3r/6v

<sup>307</sup> The numerous masonic abbreviations included in these minutes may be readily deciphered with the aid of glossaries which are widely available (e.g. Guy Chassagnard, *La Franc-maçonnerie en Query*, 2003).

<sup>308</sup> Joseph-Marie Néret: *v. 30.VIII.1776 supra.*

<sup>309</sup> Possibly Robert-André Forestier, docteur en médecine à Saint-Quentin.

12 mai 1781. — Lettre de La Tour transférant au soulagement des pauvres femmes en couche l'allocation qu'il donnait aux vieux artisans et délibération consécutive de la municipalité de Saint-Quentin.

Du samedi vingt-six mai 1781.

Messieurs ont arrêté qu'une lettre écrite de Paris à Monsieur le Mayeur le douze de ce mois par Monsieur de La Tour peintre du Roy demeurant à Paris à l'occasion du soulagement des pauvres femmes en couches sera enregistrée à la suite des présentes pour y avoir recours en cas de besoin.

De Paris, ce 12 mai 1781.

Monsieur, sur les représentations qui m'ont été faites de l'usage que plusieurs des vieux-hommes faisoient des louis qui leur étoit destiné je vous supplie de reverser les trois cent livres qu'ils recevoient aux femmes en couches, elles seules rendent service à l'Etat et méritent tous les égards; en reconnaissance du procédé de celle qui vous à rapporté la layette bien blanchie, je vous prie Monsieur de vouloir bien luy faire donner neuf livres sur les cent pistoles que M. Rigaut recevra pour les besoins avenir.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: DELATOUR.

En consequence de laquelle lettre et pour suivre les intentions de Monsieur de La Tour Messieurs ont arrêté qu'à l'avenir les trois cent livres qui étoient annuellement distribués dans l'hiver aux pauvres vieux artisans seront réservés aux pauvres femmes en couche et joints aux trois cent livres de secours qui leur étoient distribués précédemment.

Signe: DESJARDINS.<sup>310</sup>

Lecocq, 1875, p. 38.

3 juin 1781. — La Tour is asked to provide a portrait for the masonic lodge *L'Humanité* at Saint-Quentin; Néret is only able to obtain from Paris an engraving, which he describes as "rare, d'un des meilleurs portraits du f.\* [frère] de la Tour", accompanied by a disappointingly banal reply from La Tour, dated "A l'Or.\* de Paris, le 3<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois 1781" (*v. infra*). It was decided to wait until the following year, "quand ses fondations seroient faites", to ask La Tour for his bust. This request was honoured, but only in plaster, but it was decided nevertheless to place it in the temple, opposite that of Savalette de Lange, the founder of the lodge. On this occasion (1782) La Tour was elevated to the grade of Vénérable honoraire.

Brazier 1960, p. 140

6 juin 1781. — Entry in the registre of the masonic lodge *L'Humanité* at Saint-Quentin:

Du 6<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois 5781.

Le même jour la R.:D.: regulierement convoqué et assemblée sous la point géométrique connu des vrais macons le f.: Neret tenant le maillet <à l'orient> en l'absence du f.: forestier V<sup>e</sup> et les ff. Dollé et Verneau à l'occident en l'absence des ff.: Narding et Dautrive ...en charge. Les travaux dap.: ont été ouverts. Le f.: Rigaut s<sup>e</sup> a fait lecture d'une planche du f.: de la Tour contenant des remerciemens à la R.:L.: à l'occasion d'une gravure de son portrait qu'elle a dstiné pour être placée dans l'atelier et il a été décidé que laditte planche seroit déposée aux archives. [...]

Le f Néret ex m<sup>e</sup> ayant apporté le buste du f Savalette de Lange à la R.:L.: il a été décidé que l'on en ferait l'inauguration en même tems que celle de la gravure du portrait du f. de la Tour à la prochaine Loge.

*Copie de la planche à tracer du f.: de la Tour*

a l'Or. De Paris le 3<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois 1781

TT.: RR.: et T.:T.: Ch.: ff.:

Le tableau general des membres tans presens qu'absens fait partie essentielles ds membres d'une loge et sa bonne composition en fait un des principaux ornemens.

Ne pouvant participer en personne à vos travaux et gouter la douce satisfaction detre avec mes amis, avec mes freres, j'ai été flatté de conserver une place parmi vous. Je considere ainsy lemploy d'une gravure qui me rappelle a votre souvenir, cest une faveur qui me sera toujours chere. Je me croisois un mérite reel si étant compté parmi vous je pouvois inciter vos vertus.

Je prie le souverain architecte delumieres quil augmente cotre bonheur et vous comple de ses faveurs

J'ai le plaisir de vous aluer partous les nombres misterieux c.: des seuls V.: FF.: et avec T.: les L.: g.: v.: s.: d.: et suis bien sincerement

Signé de la Tour

Bibliothèque de Soissons, 2<sup>e</sup> Registre d'architecture, P 7v/7r/8r

5 juillet 1781. — La Tour atteste la qualité des crayons de M. Nadaud.<sup>311</sup> [recte André Nadaux, correctly spelled in the two autograph collection where the letter appeared; Nadaud was the Goncourts' error]

Nous trouvons dans un catalogue d'autographes du 25 mars 1852 un certificat signé comme conseiller de l'Académie de peinture et de sculpture, par lequel le maître pastelliste certifie avoir trouvé les crayons du sieur Nadaud très dignes de l'approbation de MM. Renou et Descamps. Cette pièce est datée du 5 juillet 1781.

Goncourt, *L'art du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 388.

P.A.S.; Paris, galeries du Louvre, 5 juillet 1781, ¾ de p. in-8 oblong. Jolie et rare pièce. — P.

Il certifie, en qualité de conseiller de l'Académie de peinture, avoir trouvé les crayons du sieur Nadaud très dignes de l'approbation de MM. Renou et Deschamps (peintres et professeurs distingués).

Vente Laverdet, 1852, no. 171, fr25.50; Collection Alfred Bovet; Paris, Delestre, Charavay, 23–25.VI.1885, no. 1477

20 juillet 1781. — Convocation d'une assemblée générale pour examiner le projet d'une école gratuite de dessin.

De par Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint-Quentin.

Messieurs,

Vous estes priés d'envoyer demain vingt et un du présent mois quatre heures après midy à l'Hôtel-de-Ville une personne de votre corps pour y donner son avis dans l'Assemblée générale qui se tiendra, sur le party à prendre pour l'établissement de l'école gratuite de dessin que Monsieur Delatour se propose de faire en cette ville.

Fait en la chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville le vingt juillet mil sept cent quatre vingt-un.

*Sans habits de cérémonie.*

Lecocq, 1875, p. 40.

21 juillet 1781. Projet d'établissement d'une École gratuite de dessin, par M. Delatour, peintre du Roi.

Ce jourd'hui vingt-un juillet mil sept cent quatre vingt un, Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint-Quentin en Picardie et Messieurs les députés des corps de la commune convoqués en la manière ordinaire se sont assembles en la chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville de lad. ville à l'effet de délibérer et de donner leur avis sur l'établissement en cette ville d'une école gratuite de dessin proposé par M. Delatour peintre du Roy, conseiller de l'Académie royale de peinture et sculpture

<sup>310</sup> Claude-Antoine-Quentin Desjardins (1717–1796), négociant, juge consul, mayeur de Saint-Quentin 1780–82. He was first président du Bureau d'administration de l'école gratuite de dessin at Saint-Quentin. His nephew Louis-Joseph-Eléonore Desjardins (1757–1846), membre du Conseil général de

l'Aisne, was later administrateur de l'école royale et gratuite de dessin, ancien membre du conseil municipal, de l'administration de la collége et de l'hospice. In 1779 his sister Eléonore-Louise married de Bournonville (*v. 21.VII.1781 infra*).

<sup>311</sup> André Nadaux (1726–1800); *v. ARTISTS*.

de Paris et d'autoriser lesd. officiers municipaux à faire les démarches nécessaires pour y parvenir, si ses projets étoient agréés; où étant, M. le Mayeur a dit que ledit sieur Delatour par motif de bienfaisance pour cette ville de Saint-Quentin sa patrie avoit formé le projet d'y établir une école gratuite de dessin à l'instar de celle de Paris pour l'instruction de la jeunesse, qu'à cet effet ledit sieur Delatour avoit cy-devant remis entre les mains des officiers municipaux une somme de dix-huit mille livres dont il avoit été fait employ, savoir six mille livres qui sont entrées dans le remboursement de trois cens quinze livres de rente que ladite ville devoit au Bureau de la charité d'ycelle, six mille livres employées à payer des ouvriers et à acquitter diverses dettes suivant la permission obtenu de M. d'Agay, Intendant de Picardie au mois de may 1777 et les autres six mille livres employées au payement de la reconstruction des prisons et du beffroy de cette ville, incendiées le 21 may 1780.

Qu'il luy paroissit indispensable d'avoir recours au Roy pour obtenir des lettres patentes nécessaires pour l'établissement proposé et en outre de donner audit sieur Delatour toutes les suretés convenables pour le payement de la rente de dix-huit mille livres cy-dessus et qu'à cet effet il croyoit nécessaire d'obtenir de Sa Majesté des lettres patentes qui, en portant établissement d'une école royale gratuite de dessin en cette ville de Saint-Quentin, confirmassent tous les emplois déjà faits par l'Hôtel-de-Ville des dix-huit mille livres cy-dessus et qui autorisassent lesd. officiers municipaux à en passer contract de constitution aud. sieur Delatour au denier vingt sans retenue d'impositions, attendu l'employ qui en sera fait par ledit sieur Delatour à la dotation de lad. école gratuite de dessin, et qui permissent auxdits officiers municipaux d'affecter au payement de ladite rente de neuf cens livres tous les biens présents et à venir dud. Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, le tout conformément au projet de lettres patentes envoyé par ledit sieur Delatour, lequel comprend aussi l'établissement d'un Bureau de charité pour le soulagement des pauvres femmes en couches et vieillards infirmes, lequel projet a été lu en entier et dont suit la teneur des articles.

#### ARTICLE PREMIER

L'école de dessin, déjà ouverte en notre ville de Saint-Quentin en faveur des jeunes gens et ouvriers qui se destineront aux arts mécaniques et aux différents métiers, portera le titre d'école royale gratuite de dessin et sera régie et administrée par les sieurs Mayeur et Echevins de ladite ville étant en exercice et par six notables de la même ville choisis dans une assemblée publique tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin incessamment et d'un secrétaire, lesquels auront tous voix délibérative avec le Mayeur qui les présidera et en son absence le premier Echevin.

#### ARTICLE 2

Lesdits Mayeur, Echevins et les Notables ainsi que le secrétaire rempliront leurs fonctions gratuitement et les Assemblées qu'ils jugeront à propos de tenir se tiendront dans la salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, les six notables resteront en exercice tout le temps que leurs affaires leur permettront, et lorsque l'un d'eux se retirera, il en sera nommé un autre dans une Assemblée des administrateurs cy-dessus convoquée à cet effet par le Mayeur.

#### ARTICLE 3

Le Mayeur ou en son absence le premier Echevin aura seul la police de ladite école, mais toutes les autres affaires s'il y en a par la suite ne pourront être traitées que par le Bureau assemblé, qui seul pourra faire les réglemens nécessaires, recevoir les dotations et autres bienfaits que nos sujets voudront faire en faveur de ladite école.

#### ARTICLE 4

Nous nommons à toujours pour caissier de lad. école de dessin le trésorier en fonction de notre dite ville de Saint-Quentin, lequel nous autorisons à recevoir sur ses quittances toutes les rentes qui se trouveront par la suite appartenir lad. école de dessin et luy auront été données en dot, lesquelles recettes et payement il fera gratuitement comme patriote, à la reserve

seulement des frais de quittances, ports, frais de recette s'il y en a à payer.

#### ARTICLE 5

Ledit caissier fera pareillement tous les payemens soit pour appointemens au maître ou à plusieurs si par la suite il y en avoit, soit pour les prix qui seront fondés, le tout dont il rendra compte tous les ans au Bureau assemble qui luy donnera sa quittance de décharge.

#### ARTICLE 6

Les réglemens pour le maître ou les maîtres, pour l'administration des écoliers, pour la formation et distribution des prix et pour le concours des maîtres à remplacer, et généralement pour tout ce qui pourra concerner ladite école gratuite de dessin et sa perfection, seront délibérés à la pluralité des suffrages par le Bureau d'administration cy-dessus établi.

#### ARTICLE 7

Autorisons ledit sieur Delatour à faire pendant sa vie la nomination d'un maître pour conduire ladite école et après son décès voulons que ladite nomination d'un ou plusieurs appartienne à notre Academic royale de peinture à Paris qui choisira le sujet à remplacer parmi trois sujets que luy pré sentera le Bureau d'administration.

#### ARTICLE 8

Permettons aux corps et communautés de notre d. ville de Saint-Quentin de fonder à perpétuité ou à temps des prix à distribuer aux écoliers ou d'exempter des droits de maîtrise en totalité ou par moitié les écoliers de leur corps ou de leur profession qui auront remporté trois prix de même genre; autorisons à cet effet la passation de tels actes qui seront jugés nécessaires pour ces différents objets, toute fois en se conformant à notre edit du mois d'aoust 1749 et notamment à l'article 18 d'iceluy.

#### ARTICLE 9

Voulons que pour toutes les maîtrises qui seront acquises pour les écoliers en vertu des trois prix qu'ils auront remportés comme il est dit à l'Article 8, il ne soit payé que les droits que payeroient les fils de maître.

#### ARTICLE 10

Autorisons par ces présentes les Mayeur et Echevins de notre ville de Saint-Quentin pour et au nom d'ycelle de passer contract de constitution de rente au denier vingt audit sieur Delatour de la somme de dix-huit mille livres qu'il leur a remis entre les mains et dont lesd. Mayeur et Echevins ont déjà fait employ, savoir six mille livres au remboursement de trois cens quinze livres de rente originairement due au Bureau de la charité de lad. ville sans declaration d'employ, six mille livres en acquittement des dettes de lad. ville suivant la permission accordée par M. d'Agay, intendant de Picardie, du mois de mai 1777, et six mille livres qui ont été employées à payer la reconstruction des prisons du beffroy de lad. ville incendiées le 21 may 1780.

#### ARTICLE 11

Ladite rente sera exempte à toujours des retenues des impositions mises ou à mettre sur les revenus, attendu l'usage à quoy elle est destinée et sera hypothéquée sur tous les plus clairs revenus de notre dite ville de Saint-Quentin, et payée de six mois en six mois des premiers de la recette des revenus de lad. ville.

#### ARTICLE 12

Permettons tant audit sieur Delatour qu'aux autres de nos sujets qui voudront suivre son exemple de stipuler dans les actes de dotation qu'ils feront de rentes ou autres fonds en faveur de lad. école gratuite de dessin telles clauses de reversion en faveur soit du soulagement des pauvres femmes en couche, des pauvres infirmes sans distinction, ou de tels établissements pieux qu'ils voudront choisir de notre dite ville de Saint-Quentin dans le cas où par des événements imprévus lad. école gratuite de



dessin que nous établissons en notre ditte ville de Saint-Quentin, viendrait à n'avoir plus lieu.

Et par ces mêmes présentes et de notre même autorité et puissance royale nous avons érigé et érigeons en notre ditte ville de Saint-Quentin un Bureau de charité pour le soulagement des pauvres femmes en couche et vieillards infirmes sans distinction, lequel Bureau de charité sera composé des mêmes officiers et notables que celui de l'école gratuite de dessin, lesquels rempliront les devoirs gratuitement, recevront les bienfaits et dons des âmes charitables et exécuteront les clauses insérées dans les actes de dotation et donation on a leur défaut feront l'employ des buds non désignés en leur âme et conscience et en bons chrétiens, leur donnant à cet effet chacun à son égard les mêmes pouvoirs que nous leur avons attribué par les Articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de nos lettres patentes cy-dessus concernant l'école gratuite de dessin, autorisons en outre ledit Bureau à établir dans chaque paroisse de notre ditte ville de Saint-Quentin un inspecteur charitable qui sur son certificat ou rapport de la situation de chaque pauvre femme en couche ou vieillard indigent, le Mayeur ou en son absence le premier Echevin ordonnera la délivrance et fourniture des secours qui leur seront nécessaires, le tout qui sera rapporté par lesdits Mayeur et Echevin au premier Bureau assemblé qui sera les premiers lundis de chaque mois, lesquels inspecteurs feront pareillement leur service gratuitement, comme place d'honneur et de confiance, et le trésorier rendra son compte comme il est ordonné pour l'école de dessin à l'Article 5 de nos dites lettres patentes.

La matière mise en délibération après que les articles cy-dessus ont été lus de nouveau et attentivement examinés, les délibérans ont unanimement admiré la bienfaisance du sieur Delatour leur bon compatriote et ont chargé Messieurs les officiers municipaux de lui adresser des remerciemens au nom de toute la ville, à laquelle il va ajouter un nouveau lustre, et donner un nouveau degré de célébrité en y créant un établissement aussi utile aux arts et métiers que propre à perfectionner la manufacture.

En conséquence, lesdits délibérans ont unanimement approuvé le projet de lettres patentes cy-dessus envoyé par ledit sieur Delatour et ils ont autorisé Messieurs les officiers municipaux à passer audit sieur Delatour le contrat de constitution mentionné aux articles 10 et 11 du projet cy-dessus et conformément à ceux approuvant de nouveau en tant que besoin est on seroit l'employ des dix-huit mille livres qui y est relaté. Lesdits délibérans ont autorisé pareillement lesdits officiers municipaux à faire tout ce qu'ils jugeront à propos pour obtenir le plus tôt possible de Sa Majesté les lettres patentes nécessaires audit établissement, et à cet effet les ont autorisé à charger tel avocat aux conseils de Sa Majesté qu'il leur plaira choisir et autres personnes nécessaires auxquelles ils pourront donner tous les pouvoirs à cet égard qu'ils jugeront convenables, et lesdits délibérans ont prié lesdits officiers municipaux de donner tous leurs soins pour accélérer cet établissement annoncé depuis longtemps et désiré par tous les ordres des citoyens.

Fait et passé lesdits jours et an que dessus en la chambre du Conseil dudit Hôtel-de-Ville.

*Signé:* DESJARDINS, DE BOURNONVILLE,<sup>312</sup> RAISON, NERET, BLONDEL, BRAYER, DORIGNY, GUILLAUME, CARRÉ, DESJARDINS, DANIEL, JORAND-BLONDEL, FORESTIER, GREBERT,<sup>313</sup> MAILLET-DELAMEL [Delamet].

Lecocq, 1875, p. 40; presumably this is the autograph document presented by Charles Demaze to the musée Antoine-Lécuyer, 1891, inv. LT 92 (Fleury & Brière 1954, p. 84).

28 juillet 1781. — La Tour est désigné par l'Académie pour faire partie du Comité chargé d'examiner les œuvres qui seront exposées au Salon.

Il a été arrêté que le Comité pour l'examen des tableaux et modèles qui seront exposés au Salon, s'assemblera le samedi 11 Aoust à trois heures de relevée, et on a procédé à la nomination des Officiers qui doivent le composer. A MM. les Officiers en exercice, les Recteurs et Adjoint à Recteur et Secrétaires qui sont de tous les jugemens, Elle a joint, par la voie du sort: Dans les Professeurs MM. Pajou, Caffieri, L'Épicié, Brenet, Du Rameau et Gois; dans les Adjointes M<sup>rs</sup> Mouchy et Taraval, et, dans les Conseillers, M<sup>rs</sup> De la Tour et De Machy.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 72.

24 août 1781. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

31 août 1781. — École gratuite de dessin. Projet de lettre à présenter au ministre pour obtenir des lettres patentes.

Les Mayeur, Echevins et habitans de la ville de Saint-Quentin ont l'honneur de vous exposer que le sieur Delatour, l'un des peintres du Roy en son Académie de peinture à Paris, par motif de Bienfaisance pour Saint-Quentin sa patrie a formé le projet d'établir dans ladite ville de Saint-Quentin une école gratuite de dessin à l'instar de celle de Paris pour l'instruction de la jeunesse et ouvriers de lad. ville, comme un moyen de faire fleurir les arts mécaniques et contribuer par là au progrès même de manufacture.

A cet effet, ledit sieur Delatour a cy-devant remis entre nos mains une somme de dix-huit mille livres dont nous avons déjà fait employ, savoir le remboursement que nous avons fait de trois cens quinze livres de rente que notre ville devoit à la charité d'ycelle, six mille livres que nous avons employées à payer des ouvriers et à acquitter diverses dettes suivant la permission que nous en avons obtenue de M. d'Agay, Intendant de Picardie en may 1777, et six mille livres que nous avons aussi employées à payer la reconstruction des prisons du beffroy incendiées le 21 may 1780.

Mais comme il est indispensable de donner au sieur Delatour toutes les suretés nécessaires pour assurer la rente de ces dix-huit mille livres nous avons recours à vos bontés et à votre protection, Monseigneur, pour nous faire obtenir du Roy des lettres patentes qui en portant établissement d'une école royale gratuite de dessin à Saint-Quentin confirment les emplois que nous avons déjà faits de ces dix huit mille livres et nous autorisent à passer contract de constitution audit sieur Delatour de rente au denier vingt sans retenue d'impositions, attendu l'employ qui en sera fait par ledit sieur Delatour, qui est d'en doter lad. école gratuite de dessin et qu'il nous soit permis d'affecter tous les biens et revenus presens et avenir de notre ditte ville de Saint-Quentin, et ce conformément au projet desdites lettres patentes cy-joint.

Ce bienfait de la part dudit sieur Delatour, qu'il doit augmenter d'un supplément de cinq cens livres au principal de dix mille livres, ce qui produira un revenu de quatorze cens livres de rente, nous fait espérer que des citoyens de Saint-Quentin ou autres particuliers, excités du même motif de bienfaisance, pourront imiter ledit sieur Delatour et par là rendre cet établissement de plus en plus utile à la ville de Saint-Quentin et à ses voisins.

Nous vous supplions, Monseigneur, d'être convaircu de toute l'étendue de la reconnaissance que fera naître en nos cœurs votre bienfait, ainsi que du très profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc.

DESJARDINS.

Lecocq, 1875, p. 49.

9 septembre 1781. — Lettre de M. Fr. Bruno d'Agay de Montigny, intendant de la généralité d'Amiens, accusant réception du projet de lettres patentes pour l'établissement de l'École gratuite de dessin.

A Amiens, le 9 septembre 1781.

<sup>312</sup> François-Jean-Baptiste Esmangart de Bournonville (1752–1833), conseiller au bailliage de Saint-Quentin, son of a receveur général du Canal de Picardie whose first cousin was the chevalier de Bournonville (v. 1784 *infra*). In 1779 he married

Eléonore-Louis, sister of Louis-Joseph-Eléonore Desjardins (v. 12.V.1781 *supra*), his co-signatory here.

<sup>313</sup> See note to 9.II.1784. This may be either of the sons of Louis-Nicolas Grebert.

J'ai reçu, Messieurs, avec votre lettre du 31 du mois dernier, un projet de lettres patentes pour l'établissement de l'école gratuite de dessin que M. Delatour, peintre du Roy, se propose de former à Saint-Quentin, par bienfaisance pour cette ville qui est sa patrie, et copie de votre lettre au Ministre. Je ne peux qu'approuver le tout et vous pouvez compter que je vais appuyer ce projet de tout mon crédit par ma lettre à M. Amelot<sup>314</sup> qui m'a consulté.

Je serai enchanté de trouver l'occasion de témoigner à M. Delatour tous les sentimens d'estime et même d'admiration que j'ai conçu pour sa bienfaisance éclairée.

Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'AGAY.

A Messieurs les officiers municipaux à Saint-Quentin.

Arch. de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, liasse 67, dossier C [dossier B]. École de dessin.

Lecocq, 1875, p. 55.

21 septembre 1781. Lettre de La Tour à l'intendant de la généralité d'Amiens, M. Fr. Bruno d'Agay de Montigny<sup>315</sup>, au sujet de la fondation d'une École gratuite de dessin. [Text conformed to original]

Monsieur,

M<sup>rs</sup> les officiers municipaux de la Ville de Saint Quentin, mont communiqué la lettre, que vous leur avez fait l'honneur de leur écrire, en réponse de l'envoi qu'ils vous avoient fait d'un projet de Lettres patentes pour l'établissement d'une école gratuite de dessin, dans leur ville.

je ne puis qu'être infiniment sensible aux bontés que vous voulez bien avoir pour ma patrie, en protégeant de votre puissant crédit un établissement que j'ay esperé devoir être utile à tous mes concitoyens; a mon particulier agréez tous mes sentimens de reconnaissance et le respect avec lequel j'ay l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DELA TOUR.

aux galeries du Louvre, 21<sup>bre</sup> 1781.<sup>316</sup>

Desmaze, 1874, p. 47, as 1780, incorrectly transcribed; Lecocq, 1875, p. 52, as 1784; B&W, pp. 100, 105f, printed twice, at 1780 and 1781; Séverin 1993, p. 3 [part]; original, musée Antoine-Lécuyer; cop. Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B.

5 décembre 1781. — La Tour fait partie de la députation chargée par l'Académie d'aller à Versailles féliciter M. d'Angivillier sur son mariage<sup>317</sup> et sur le rétablissement de sa santé.

Cette députation sera composée de M. Pierre, Directeur, de M. Pigalle, Recteur, de M. Allegrain, Adjoint à Recteur, de M. Belle, Professeur, de M. Mouchy, Adjoint à Professeur, et de M. De la Tour, Conseiller.

Procès-verbaux de l'Académie, séance du 1<sup>er</sup> décembre 1781, t. IX, p. 91.

29 décembre 1781. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

[1781]. — La Tour's famous mot appears in the first volume of Louis-Sébastien Mercier's *Tableau de Paris*; it was soon repeated in the *Almanach littéraire*, and has since been very widely quoted (usually unsourced), notably by the Goncourts:

*Latour*, Peintre célèbre, dont les portraits ont une vérité frappante, disoit: *Ils croyent que je ne saisis que les traits de leur visage; mais je descends au fond d'eux-mêmes à leur insu, & je les remporte toute entiers.*

Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 1781, t. 1, p. 256f; éd. 1783, pp. 101f

Le célèbre la Tour, dont les portraits ont une vérité si frappante, disait de ceux qu'il peignait: « Ils croyent que je ne saisis que les traits de leur visage; mais je descends au fond d'eux-mêmes à leur insu, & je les remporte toute entiers ».

*Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon*, 1782, p. 76

## 1782

1 février 1782. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

6 mars 1782. — Entry in the registre of the bureau of the masonic lodge *L'Humanité* at Saint-Quentin:

Il a ensuite été décidé que l'on demanderoit au f. de la Tour son buste quand ses fondations seroient faites et que la nomination des officiers se feroit au prochain bureau.

Bibliothèque de Soissons, 2<sup>e</sup> Registre d'architecture, f<sup>o</sup> 24v

Mars. [15 avril 1782] — Lettres patentes qui confirment l'établissement d'une École gratuite de dessin à Saint Quentin et qui permettent d'y établir un Bureau de charité pour le soulagement des pauvres femmes en couches et des vieillards infirmes.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre: à tous présens et avenir, salut. Nos chers et bien aimés les Mayeur et Echevins de notre ville de Saint-Quentin en Picardie nous ont représenté que le sieur Delatour, notre peintre, et conseiller de notre Académie de peinture et sculpture de notre bonne ville de Paris, désirant faire connoître aux habitans de laditte ville de Saint-Quentin où il est né l'attachement qu'il avoit toujours conservé pour elle et procurer à ceux desdits habitans qui sont les moins aisés des secours qui, en leur facilitant les moyens de subsister, puissent en même temps contribuer à l'extension du commerce de laditte ville ainsy qu'à la perfection et aux progrès des manufactures qui y sont établies, avoit formé le projet d'y fonder une école gratuite de dessin pour la dotation de laquelle il avoit donné aux exposans une somme de dix-huit mille livres pour être laditte somme par eux placée et le revenu destiné au profit dudit établissement. Que laditte somme de dix-huit mille livres avoit été employée par lesdits exposans; savoir: Six mille livres à rembourser une rente de trois cent quinze livres due par la ville à la maison de Charité qui y est établie, six autres mille livres à acquitter les dettes de laditte ville et à payer des ouvriers, et les six mille autres livres restantes au payement des frais de reconstruction des prisons du beffroy, incendiées le 20 may 1780. Lesdits exposans nous ont en outre représenté que ledit sieur Delatour ne voulant pas se borner à ce premier acte de bienfaisance et considérant combien les vieillards infirmes et les femmes en couche avoient besoin de secours, avoit résolu d'établir en leur faveur un Bureau de charité; qu'il s'est engagé à doter ce second établissement d'une rente de six cent livres, dont le principal sera par luy placé en effets permis par l'edit du mois d'août 1749. Mais que comme de semblables établissemens ne peuvent se soutenir qu'autant qu'il est pourvû à leur administration par de bons réglemens et qu'ils sont d'ailleurs revêtus du sceau de notre autorité, lesdits exposans nous ont très humblement suppliés de vouloir bien sur ce leur pourvoir.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vu la délibération prise le 21 juillet de l'année dernière par les Mayeur, Echevins et députés des corps de la commune, laditte délibération cy-attachée sous le contre scel de notre chancellerie et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plait ce qui suit:

### ARTICLE PREMIER

Nous avons confirmé et confirmons l'établissement fait dans notre ville de Saint-Quentin d'une école gratuite de dessin en faveur des jeunes gens et ouvriers qui se destineront aux arts

<sup>314</sup> Antoine-Jean Amelot, marquis de Chaillou (1732–1795), intendant, secrétaire d'État de la Maison du roi 1776–83.

<sup>315</sup> [Rete François-Marie-Bruno d'Agay de Mutigny (1722–1805), intendant d'Amiens 1771–89.]

<sup>316</sup> Le texte de Lecocq porte 1784; c'est évidemment une faute d'impression.

<sup>317</sup> On 4.IX.1781, to Élisabeth-Jeanne de Laborde (1725–1808), veuve de Gérard Binet baron de Marchais (1712–1780), premier valet du roi [J.46.1317].

mécaniques et aux différents métiers, laquelle école portera le titre d'École royale gratuite de dessin.

ARTICLE 2

Laditte école sera régie et administrée par un Bureau composé des Mayor et Echevins de laditte ville étant en exercice, de six notables habitants et d'un secrétaire, lesquels seront choisis dans une assemblée tenue en l'Hôtel-de-Ville en la manière accoutumée; tous les membres de laditte Administration auront voix délibérative audit Bureau où le Mayor présidera et en son absence le premier Echevin.

ARTICLE 3

Lesdits Mayor, Echevins et notables ainsy que les secrétaires exerceront gratuitement les fonctions de leurs places et ils tiendront leurs Assemblées à l'Hôtel-de-Ville. Les six notables ne seront remplacés qu'en cas de mort ou retraite volontaire et audit cas il sera procédé audit remplacement à la pluralité des suffrages, dans une assemblée du Bureau qui sera convoquée à cet effet par le Mayor.

ARTICLE 4

Pourra ledit Bureau faire à la pluralité des suffrages tous réglemens pour l'ordre, la police et l'administration de laditte école, l'admission des élèves, la distribution des prix et autres objets de discipline intérieure; à la charge néanmoins que lesdits réglemens ne pourront être exécutés qu'après nous avoir été présentés pour être par nous approuvés s'il y a lieu.

ARTICLE 5

Autorisons ledit Bureau à recevoir dons et legs qui pourront être faits par la suite en faveur de laditte école, n'entendons néanmoins que pour raison desdits dons et legs les Mayor et Echevins puissent, dans aucun cas, contracter au nom du domaine de la ville aucune espèce d'engagement, à moins que préalablement ledit engagement n'ait été convenu et arrêté dans une assemblée du Corps de la Ville, convoquée à cet effet en vertu d'une délibération prise en conformité des réglemens.

ARTICLE 6

Le receveur des deniers patrimoniaux et communaux de laditte ville de Saint-Quentin sera toujours chargé de la caisse de laditte école; il fera en conséquence la recette et dépense des revenus dudit établissement, et il rendra compte chaque année au Bureau d'administration. Ne pourra led. receveur exiger aucun salaire ny appointement pour raison de ses fonctions en qualité de caissier; il sera seulement remboursé de ses frais et débours.

ARTICLE 7

Le sieur Delatour nommera pendant sa vie les maîtres qui seront chargés de l'instruction des élèves; et après son décès, voulons que la nomination desd. maîtres appartienne à notre Académie royale de peinture de Paris, et à cet effet, lorsqu'il viendra à vaquer une des places de maître, ledit Bureau d'administration présentera à notre dite Académie trois sujets parmi lesquels elle choisira pour remplir la place celui qu'elle jugera le plus capable.

ARTICLE 8

Approuvons et confirmons le don de la somme de dix-huit mille livres fait en faveur de laditte école par ledit sieur Delatour, ainsy que l'employ que lesdits Mayor et Echevins ont fait de laditte somme, les autorisant à constituer, au nom dudit sieur Delatour pour laditte école, une rente au denier vingt, payable de six mois en six mois et d'affecter à la sûreté de laditte rente les biens et revenus de laditte ville de Saint-Quentin.

ARTICLE 9

Permettons pareillement audit sieur Delatour d'établir dans notre ville de Saint-Quentin un Bureau de charité pour le

soulagement des femmes en couche et des vieillards infirmes, lequel leur fournira en nature le pain, vin, viande, linge et médicamens dont il pourront avoir besoin; et sera ledit Bureau régi et gouverné par les administrateurs de laditte école gratuite. Autorisons ledit sieur Delatour à donner pour cet objet, une rente de six cens livres, dont le capital sera par luy placé en effets permis par l'édit du mois d'aoust 1749, et autorisons ledit Bureau de charité à recevoir tous dons et legs qui pourront lui être faits par la suite en effets de pareille nature.

ARTICLE 10 ET DERNIER

Dans le cas où laditte école gratuite de dessin viendrait à n'avoir plus lieu, voulons que les biens et revenus qui luy appartiendront au tems de sa dissolution passent et appartiennent audit Bureau de charité auquel nous en faisons, audit cas, en tant que besoin, don par ces présentes; dérogeons pour tout ce que dessus à tous edits, déclarations, arrêts et réglemens à ce contraires. Si donnons en mandement à nos ames et féaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris que ces présentes ils ayent à enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user ledit sieur Delatour et ses successeurs, laditte école gratuite de dessin et ledit Bureau de charité, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faire cesser tous troubles et empêchemens à ce contraires. Car tel est notre plaisir; et afin que ce soit, chose ferme et estable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, au mois de mars, l'an mil sept cent quatre vingt deux, et de notre règne le huitième. *Signé*: LOUIS, *et plus bas*: par le roi. *Signé*: AMELOT, visa de Miroménil.

Registrées et consentant le procureur général du Roy pour jouir par les impétrans de leur effet et contenu, et être exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le quinze avril mil sept cent quatre vingt deux. *Signé*: DUFRANC.

Lues et publiées à l'audience du bailliage de Saint-Quentin, le lundy vingt-neuf avril mil sept cent quatre vingt deux; ce requérant Maître Blondel-Lejeune, avocat, et le Vasseur, procureur, du consentement des gens du Roy, et enregistrées au greffe dudit bailliage suivant la sentence de Ce jour. *Signé*: PIOT.

*Signé*: DESJARDINS.

Lecocq, 1875, p. 53.

27 avril 1782. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

29 avril. — Établissement d'une École gratuite de dessin et d'un Bureau de charité pour le soulagement des pauvres femmes en couches et des vieillards infirmes.<sup>318</sup>

Cejourd'huy lundy vingt-neuf avril mil sept cent quatre vingt deux, environ les trois heures après midy, Messieurs les Mayeurs et Echevins de cette ville de Saint-Quentin se sont rendus avec leurs officiers en habits de cérémonie en la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur l'exécution des lettres patentes du mois de mars dernier enregistrées au Parlement le quinze de ce mois portant établissement en cette ville d'une école royale gratuite de dessin fondée par le sieur Delatour, peintre du Roy et conseiller de l'Académie royale de peinture et sculpture de la ville de Paris et permission d'établir en cette dite ville un Bureau de charité pour le soulagement des femmes en couches et des vieillards infirmes, à procéder à la nomination de six notables et d'un secrétaire ayant voix délibérative pour la régie et administration du Bureau de laditte école conjointement avec Mesdits sieurs les Mayeurs et Echevins et un instant après sont arrivez Messieurs les députez des corps de la ville à chacun desquels il avoit été envoyé cejourd'huy un billet d'invitation de la part de Mesdits sieurs les Mayor et Echevins et après avoir attendu quelque tems pour laisser à tous un tems suffisant pour s'assembler, les portes ont été fermées et gardées en dehors suivant l'usage par les sergens de ville; après quoy Monsieur

<sup>318</sup> The voluminous registre des délibérations de l'École royale gratuite de dessin is kept in the Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67 (volume 1), 8 X

(volume 2) (I am most grateful to Hervé Cabezas for a copy); only a small selection of entries have been transcribed here.

Desjardins Mayeur a pris sa place ordinaire, Messieurs les Echevins ont pris séance sur leur siege et Messieurs les députez sur des chaises faisant face au banc de Messieurs les Echevins. Ce fait Maître Nicolas Mallet, procureur fiscal de cette ville, lequel estoit assis contre le bureau sur le banc où étoient aussi Maître Joseph-Therese-Maillet Delamet, lieutenant de la ville, et Maître Jacques-André Mallet, secrétaire-greffier, s'est levé et a requis qu'il plut à Mesdits sieurs les Mayeur et Echevins d'ordonner la lecture et l'enregistrement au greffe desdites lettres patentes et de l'arrest d'enregistrement au parlement dudit jour quinze de ce mois qui portent entre autres choses article deux: Que laditte école sera régie et administrée par un Bureau composé des Mayeur et Echevins de cette ville étant en exercice, de six notables habitans et d'un secrétaire, lesquels seront choisis dans une assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville en la manière accoutumée; sur quoy Monsieur le Mayeur ayant pris l'avis de Mesdits sieurs les Echevins a ordonné que lecture fut faite par ledit secrétaire greffier des dites lettres patentes dudit arrest du Parlement et que l'enregistrement en sera fait à la suite des présentes pour y avoir recours en cas de besoin, laquelle lecture ayant été faite à l'instant, Messieurs les députez des corps les uns après les autres en suivant leur rang ont présenté à Mondit sieur le Mayeur leurs actes de deputation pour être examinés; lecture en ayant été faite par le greffier socrétaire tous ces actes se sont trouvez en règle et ont été députez.

Sçavoir:

Du corps de Messieurs les officiers de la justice ordinaire Maître Poitevin, conseiller au bailliage.

Du corps de Messieurs les officiers de l'Election Maître Jacques-Nicolas de Bry, conseiller du Roy, élu.

Du corps de Messieurs les officiers des traittes foraines Maître Robert-Pierre Dorigny, conseiller du Roy, président.

Du corps de Messieurs les juge et consuls en la juridiction consulaire Monsieur Pierre-Louis Duplessis, consul.

Du corps de Messieurs les avocats Maître Bon-François Fouquier, avocat.

Du corps de Messieurs les procureurs Maître Bon-François Fouquier, doyen de la communauté.

Du corps de Messieurs les notaires Maître Colliette,<sup>319</sup> notaire.

Du corps de Messieurs les marchands de toiles, Monsieur Jean-Théodore-Florice Le Maire, marchand de toiles.

Et du corps de Messieurs les Mayeur d'enseignes et prudhommes, Monsieur Quentin Le Preux.

Messieurs les officiers du grenier à sel, médecins, chirurgiens et apoticaire ensemble, marchands merciers drapiers, marchands épiciers et orphèvres, marchands de fer n'ayant pas député.

Ce fait, Mesdits sieurs les Mayeur et Echevins et Députez des corps voulant donner des preuves de leur sincère reconnaissance envers Mondit sieur Delatour à raison des bienfaits multipliez dont il ne cesse de gratifier cette ville ont unanimement et par acclamation arrêté de prier Monsieur Delatour, chevalier de Saint-Louis, frère dudit sieur Delatour fondateur, de vouloir accepter la place de premier notable dudit Bureau, le suppliant de faire part à Mondit sieur Delatour son frère de la sensibilité des cœurs de tous les citoyens de cette ville pour les bienfaits dudit sieur son frère et les vœux qu'ils ne cesseront de former pour la continuation de ses jours.

Après quoy Mesdits sieurs proceddant par voye de suffrages à la nomination des autres bourgeois notables devant au désir desdites lettres patentes former le Bureau d'administration et désirant se rapprocher autant qu'il pouvoit être en eux des intentions connues de Mondit sieur Delatour et luy donner cette nouvelle preuve de reconnaissance, ont nommé pour second notable la personne de Monsieur Desjardins avocat et pour sixième notable la personne de M. Le Loup architecte et pour secrétaire dudit Bureau la personne de Monsieur Rigault médecin phisicien de la marinne.

Ce fait lesdits sieurs Delatour, Fromaget, Philippy d'Estrées, Paulet, Desjardins et Leloup, notables, et ledit sieur Rigault secrétaire dudit Bureau ont été priez de la part de mesdits sieurs les Mayeur et Echevins et desdits sieurs députez des corps par un billet qui a été porté à chacun d'eux par un sergent de ville pour leur annoncer leur nomination de se rendre sur le champ audit Hôtel-de-Ville pour y accepter leur dite nomination et lesdits sieurs Delatour, Fromaget, Philippy d'Estrées, Poulet, Desjardins, Le Loup et Rigault ont déclaré qu'ils acceptoient les nominations cy-dessus faites de leurs personnes. De quoy a été fait et dressé le présent acte que Mesdits sieurs les Mayeur et Echevins, députez des corps, six notables et secrétaires dudit Bureau ont signé avec lesdits sieurs lieutenant, procureur fiscal et secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville. Ont signé à Saint-Quentin en la chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville lesdits jour et an.

*Signé:* DELATOUR, FROMAGET, DESJARDINS, D'ESTRÉE, LE LOUP, G. PAULET, RIGAUT, DESJARDINS, DE BOURNONVILLE, DORIGNY, RAISON, NERET, POITEVIN, BLONDEL, DE BRY, GUILLAUME, MAILLET-DELAMET, DU PLESSIS, FOUQUIER, F. FOUQUIER, COLLIETTE, LE MAIRE, MALLET, L. -Q. LE PREUX, MALLET.

Contrôlé à Saint-Quentin, le cinq may 1782, reçü quinze sols.

MALLET.

Lecocq, 1875, p. 60.

1<sup>er</sup> mai 1782. — The municipal officers of Saint-Quentin appoint La Tour as their procureur général et spécial, in particular to collect the 900 livres income from the 18,000 livres capital settled on the school.

Registre de délibérations de l'École gratuite, f° 7.

1<sup>er</sup> mai 1782. — The administrators of l'École gratuite write to La Tour on various subjects.

Registre de délibérations de l'École gratuite, f° 8 verso.

14 mai 1782. — Contract for 900 livres rentes au profit de l'École royale gratuite de dessin de Saint-Quentin. Mentioned in the document are Jean-Robert d'Orison, procureur, Claude-Antoine-Quentin Desjardins, mayeur de Saint-Quentin and other échevins.

Registre de délibérations de l'École gratuite, f° 11.

22 mai 1782. — Lettre de La Tour aux administrateurs de l'École de Saint-Quentin.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous envoyer le contrat. L'observation de mon avocat me dispense de tout ce que je pourrais dire à son sujet. Il s'agit à present du professeur. Je nomme M. Delaval, dans l'espérance qu'il réparera les négligences qui ont préjudicié au progrès des élèves et qui en ont fait éloigner. Je n'admet pas les excuses qu'il donne, en disant qu'il n'y avait pas d'administration. J'entends que les dessins de l'École soient soigneusement conservés, et que le professeur donne l'exemple de l'activité et de la bonne conduite. Je prie l'administration de surveiller au bien de tout ce qui doit contribuer au bien et au progrès de l'École. Je me félicite, Messieurs, du choix que vous avez fait de MM. les administrateurs et d'avoir nommé parmi eux mon bon ami M. Rigaut; c'est à lui que je dois l'établissement de l'École, et je lui en fais ici mes remerciements bien sincères, et je le prie, dans sa qualité de secrétaire, de s'intéresser toujours aussi vivement au bien de l'École.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec un respectueux attachement, votre, etc....

DE LA TOUR.

Aux Galeries du Louvre, ce 22 mai 1782.

<sup>319</sup> Charles-Henri-Pasquier Colliette (1735–1803), avocat du roi, mayeur de Saint-Quentin en 1784. His daughter Marie-Anne-Françoise-Henriette (1764–1847) married, in 1785, Louis-Momble-François Flamand (1751–1819); the miniature

copy of La Tour's autoportrait au jabot (musée Antoine-Lécuyer, inv. LT 87) was presented to her in 1786.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 22-23.

25 mai 1782. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

25 mai 1782. — « M. Q. de la Tour V\* H\* » and his brother le chevalier de la Tour, signed « avec enthousiasme » an Adresse to the king in support of the donation by the L'Humanité loge of 744 livres towards the cost of a ship to be named *Le Franc Maçon*.

Brazier 1960, p. 142

28 juin 1782. — Lettre du ministre Amelot à Fr. Bruno d'Agay de Montigny, intendant de la généralité d'Amiens, au sujet du projet de règlement.

J'ai l'honneur de vous envoyer la Lettre et les délibérations que vous m'avez fait celui de m'adresser le 19 du mois dernier par lesquelles les officiers M<sup>aux</sup> de St Quentin demandent que le Roi veuille bien permettre l'Établissement d'une École Gratuite de Dessin que le Sr De La Tour, Peintre de l'Académie, se propose de fonder dans cette Ville et pour laquelle il leur a déjà donné une so<sup>e</sup> de 18000<sup>l</sup> dont ils ont déjà fait l'emploi et dont ils sollicitent la confirmation en leur permettant d'hypothéquer sur les Revenus de la Ville au profit de l'École de dessin la rente de ce capital. J'ai pris sur cette demande les éclaircis<sup>s</sup> que vous désirez et j'ai l'honneur de vous en faire part avec mon avis.

Cette école devant avoir pour objet non pas de faire des Peintres, mais des Dessinateurs, des Ouvriers de différents genres parvenus à un plus haut degré de perfection à la faveur des principes du Dessin et de ses règles, je crois que son établis<sup>s</sup> dans la ville de St Quentin ne peut que lui être très avantageux, il peut l'être aussi aux jeunes gens qui seront admis à cette École, puisque les leçons de dessin qu'ils y recevront leur donneront les moyens de devenir plus habiles dans l'art particulier auquel ils seront destinés et de s'élever au dessus de la classe des ouvriers ordinaires de Province qui faute de principes se laissent souvent aller à des bévues, à des difformités qui diminuent considérablement le mérite de leurs ouvrages.

L'on peut regarder cet établissem<sup>t</sup> comme étant déjà en vigueur puisque depuis 2 ans il y a en cette Ville un Maître de dessin payé par M. De Latour qui donne gratuitement ses leçons à ceux qui vont les prendre. St Quentin contient quelques artisans aisés dans tous genres qui peuvent permettre à leurs Enfants de se distraire chaque jour deux ou trois heures des occupations ordinaires de leur état pour se livrer à l'étude du dessin et en suivre les leçons. Quoique ces occupations soient plus pressantes et par conséquent moins faciles à quitter dans cette Saison que toute autre, le Maître de Dessin n'en a pas moins actuellement 18 Écoliers et l'hiver dernier le nombre en est monté de 39 à 40, le goût des connaissances ne faisant que s'accroître de jour en jour, et celle du Dessin pouvant au moyen d'une École gratuite s'acquérir sans qu'il en coûte rien aux Parents, il y a lieu de croire que celle de l'établissement dont il s'agit ne fera qu'augmenter sa consistance si sa formation est une fois revêtue de la Sanction royale.

D'ailleurs en supposant même que par la suite cette Ecole vint à tomber, les Revenus suivant le projet des Lettres Patentes devant retourner à un Etablissement de charité, il en résulteroit toujours pour la Ville et ses habitants un avantage constant qui viendroit au soulagement de l'humanité souffrante. D'après cela, M. je crois qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à accueillir la demande des Officiers M<sup>aux</sup> de St Quentin et à fournir par là à cette manufacture un nouveau moyen de s'aggrandir, en lui donnant des ouvriers instruits et perfectionnés dont les talens puissent les mettre de niveau avec ceux des grandes villes.

Mais le projet de ces Lettres Patentes doit-il être admis sans modification, c'est ce que je crois maintenant utile d'examiner.

L'article 1<sup>er</sup> ne me paraît susceptible d'aucune autre réflexion que celle qui résulte de la qualification que l'on propose de donner à l'établissement en demandant qu'il porte le titre d'*École Royale gratuite de dessin*. Il me paraît que ce titre d'École Royale ne peut convenir qu'à un Établissement qui devrait sa formation et sa Dotation à la bienfaisance royale et que la nécessité d'obtenir des Lettres Patentes pour donner une consistance légale à un Établis<sup>s</sup> quelconque n'est pas un titre pour qu'il puisse prétendre à une qualification de prééminence telle que celle que l'on propose. Je crois que cette École eu égard même à l'objet de 1<sup>er</sup> Dotation pourroit se contenter de titre ordinaire d'École Gratuite de Dessin.

L'art. 2 ne m'a paru présenter aucune difficulté; mais le 3<sup>e</sup> me semble devoir exiger une limitation essentielle. Les autres affaires, y est-il dit, ne pourront être traitées que par le Bureau assemblé qui seul pourra faire les Règlemens nécessaires, *recevoir les dotations et autres bienfaits* que nos Sujets voudront faire en faveur de la dite École. Je crois que cet art. pourroit être pris dans une acception trop étendue, et que pour la resserrer dans de justes bornes, ce seroit le cas d'y ajouter sans que pour raison de ces *Dotations ou bienfaits*, les Mayeurs et Échevins puissent contracter aucun engagement au nom du Domaine de la Ville qu'au préalable il n'ait été convenu et arrêté dans une assemblée des Corps de la Ville régulièrement convoquée en la manière ordinaire et accoutumée, et par suite d'une Délibération bien et duement autorisée en conformité des Règlemens.

Le 4<sup>e</sup> art. présente une erreur dans la dénomination de l'officier qu'il propose pour Caissier de la d. École. Il porte: nous nommons à toujours pour Caissier de lad. École de Dessin le *Trésorier en fonctions de notre d. Ville de St Quentin*. Il semble que cet art. ait en vue le Trésorier des Troupes de cette Ville, et je sais que les officiers M<sup>aux</sup> n'ont entendu désigner que leur Receveur, c'est à dire le Receveur des revenus de l'hôtel de Ville. D'après cela je crois que la dénomination doit être changée et que cet article doit porter: Nous nommons à toujours pour Caissier de la d. École de Dessin le Receveur des Deniers Patrimoniaux et Communaux de notre d. Ville de St Quentin.

L'art. 5 ne me paraît susceptible d'aucune réflexion qui puisse empêcher de l'admettre.

L'art. 6 n'est pas tout à fait dans le même cas. Il me semble qu'il contient une trop grande étendue de pouvoir en faveur des administrateurs de l'École; et que les Règlemens qu'ils se proposent de faire pour le gouvernement des Écoliers, la formation et distribution des prix, le concours des Maîtres à remplacer et généralement pour tout ce qui pourra concerner l'École et sa perfection devoient avant d'avoir force de loi être soumis à l'autorité législative et à la nécessité d'en recevoir la sanction. Ainsi il me paraît convenable, M. que vous prescriviez aux off<sup>s</sup> M<sup>s</sup> de St Quentin de vous proposer les principaux articles de ces Règlemens, ceux qui peuvent tenir à la constitution de l'École, à son Régime, avant l'expédition des Lettres Patentes. Il seroit à désirer qu'ils en fissent partie parcequ'alors ils ne seroient susceptibles d'aucune de ces variations auxquelles ne donne que trop souvent lieu le changement des administrateurs.

Quant à l'art. 7 il est naturel que le sr De La Tour à qui doit être due la fondation de cette École, et qui la soutient déjà depuis 2 ans, ait le droit pendant sa vie de nommer pour maître telle personne qu'il jugera convenable.

L'art. 8<sup>e</sup> paraît à réformer, en ce qu'il permet aux Corps et Comm<sup>tés</sup> de la Ville d'exempter des droits de Maîtrise en totalité ou pour moitié les Écoliers de leurs Corps ou profession qui auront remporté trois prix du même genre. Les droits de Maîtrise dans le dernier État de la législation, appartiennent essentiellement au Roi. Ils font partie de ses Revenus casuels et c'est à lui seul qu'appartient par conséquent de s'en départir. Tout ce que la Comm<sup>té</sup> pourroit avoir le droit de faire, ce seroit de dispenser le sujet qui se seroit pourvu en Lettres de Maîtrise du quart réservé à la Comm<sup>té</sup>. Mais quant aux 3 quarts appartenant au Roi et qui doivent être versés à ses Parties casuelles, la comm<sup>té</sup> devrait être finalement autorisée à adresser sa Supplique au Roi pour obtenir dispense des droits de maîtrise en faveur du sujet qu'elle lui présenteroit pour avoir remporté trois prix du même genre.

Par L'art. 9 on suppose que les fils de maître ont pour le paiement des droits de Maîtrise ou de Réception des prérogatives de modération que n'auroient pas des Étrangers qui ne seroient pas fils de maîtres. Il est au contraire constant depuis la suppression des anciennes Comm<sup>tés</sup> et la création des nouvelles jurandes, que les fils de maître n'ont ni privilège ni préférence. Ils sont assujettis aux mêmes droits, aux mêmes formalités que tous les autres sujets du Roi qui veulent entrer dans une Comm<sup>té</sup> et y acquérir le droit d'en exercer la profession. Ainsi cet article ne pourroit avoir d'objet et ne signifieroit rien. Sa disposition seroit en contradiction avec le dernier état des choses. Il y a donc lieu de le retrancher.

L'art. 10 ne me paraît présenter aucun inconvénient. La Ville de St Quentin a profité des 18000<sup>l</sup> du S<sup>d</sup> De La Tour. Elle en a fait un emploi utile. Il est juste qu'elle en paye les intérêts au profit de l'Établissement que ce généreux citoyen a eu en vue lorsqu'il lui a fait passer cette somme.

L'art. 11 a deux objets. Le 1<sup>er</sup> de dispenser de toutes impo<sup>ns</sup> Royales mises et à mettre, la rente que les officiers M<sup>ux</sup> doivent constituer : Le 2<sup>d</sup> d'hypothéquer les plus clairs Revenus de la Ville à cette Rente qui sera payée, dit-on de 6 mois en 6 mois des premiers deniers de la Recette. Sur le 1<sup>er</sup> j'ai l'honneur de vous observer, M. que c'est de la part du S<sup>r</sup> De Latour s'écarter de ses principes de générosité que de vouloir que la rente soit franche et exempte d'impo<sup>ns</sup> royales mises et à mettre. Il n'ignore pas que la Ville est considérablement endettée, qu'elle n'est pas en état de faire des Sacrifices, que ses Revenus suffisent à peine à ses charges ordinaires, qu'elle paye au Roi le 10<sup>e</sup> de ses Revenus, et d'après cela il n'auroit pas dû prétendre à l'exemption des impo<sup>ns</sup> Royales. Il veut avoir les honneurs de la fondation et il en fait couler à la Ville 100<sup>l</sup> par an. Qu'il y ait établissement d'un 3<sup>e</sup> 20<sup>e</sup> cela fera 150<sup>l</sup> qu'il en coutera à la Ville chaque année pour cette fondation. De dire toutes les rentes constituées sont sujettes à la retenue des 20<sup>es</sup> plus communément le Roi n'en dispense que celles qui ont quelque trait à ses propres affaires. C'est une manière d'assurer la facilité des emprunts lorsque l'on demande de l'argent à des Corps ou comm<sup>tes</sup>. Je ne vois pas que la Rente dont il s'agit puisse prétendre à la même prérogative. Si le S<sup>r</sup> De La Tour veut fonder c'est à lui d'en assurer les Revenus nécessaires à cette fondation. Le Domaine de la Ville considéré du côté de ses finances n'en peut retirer aucun avantage. Il n'est donc pas juste qu'il en souffre. Cependant en faveur de l'emploi de cette rente consentie par la délibération des off. M<sup>s</sup> de St Quentin, il y a peut être lieu de les autoriser à s'en charger. Sur le second objet de cet article, en disant que la rente dont il s'agit sera hypothéquée sur tous les plus clairs Revenus de la Ville et payée des premiers deniers de la Recette, il est indispensable d'ajouter: sans préjudice des droits d'autrui et des hypothèques antérieures. La raison qui me fait proposer cette limitation est que je suis instruit qu'il entre dans les projets du S<sup>r</sup> De La Tour que la rente fût hypothéquée et payée par *privilege et preference* à tout créancier même antérieur; ce qui auroit été absolument contraire aux vrais principes.

La 1<sup>re</sup> partie de l'art. 12<sup>e</sup> paraît très sage. Elle prévoit le cas où l'École viendrait à tomber et à s'anéantir par quelques cause imprévue, et détermine en conséquence l'application qui pourra être faite alors de ses Revenus au Soulagement des femmes en couches, des Pauvres infirmes *sans distinction* ou de tels établissements pieux de la Ville que le S<sup>r</sup> De La Tour ou ses codonateurs voudront choisir. Mais la 2<sup>de</sup> partie me paraît prématurée. Elle a pour objet l'érection d'un Bureau pour le Soulagement des pauvres femmes en couche et Vieillards infirmes sans distinction, et le S<sup>r</sup> De La Tour n'assigne aucuns Revenus sur lesquels seront pris les Secours à fournir à ces nécessités. Les mots sans distinction présentent une toute autre étendue que celle que le S<sup>r</sup> De La Tour a voulu leur prescrire. On pourroit en induire que les Étrangers auroient un droit égal aux secours de ce Bureau et la concurrence avec les femmes en couche et les vieillards infirmes de la Ville. Pour laisser à cette expression toute son énergie sans la tirer de ses véritables bornes, je crois qu'elle devrait être précédée des mots *De la Ville* et être ainsi présentée: *Érigeons un Bureau de charité, pour le soulagement des Pauvres femmes en couche et Vieillards infirmes de la Ville sans distinction*. Mais je continue de penser qu'avant d'admettre cette érection il faudroit que le S<sup>r</sup> De La Tour commençât par lui assigner des Revenus quelconques qui fissent le premier fonds de l'Établissement, autrement cette érection pourroit devenir chimérique et frustratoire, et comme je l'ai observé tout à l'heure elle seroit prématurée. Le S<sup>r</sup> de La Tour, citoyen doué des meilleures intentions n'a pas attendu l'établissement d'un Bureau pour pourvoir à ces objets. Je suis instruit que depuis 5 à 6 ans il a annuellement fourni des secours pécuniaires qui les ont eu en vue. Mon subd<sup>e</sup> ayant été 2 ans Maire m'atteste qu'il en a fait pendant ce tems la distribution. Ainsi il y a lieu d'espérer que le S<sup>r</sup> De La Tour prendra un jour le parti d'assigner un revenu fixe à un établissement qui ne saurait être approuvé sans ces conditions.

Arch. du département de l'Aisne, 10, c. 30 [C. 812]. Desmaze, 1854, p. 66; Lahalle 2006, Appendix 4, transcribed.

28 juin 1782. — A very large collection of financial transactions are minuted in the Délibérations of the École gratuite in Saint-Quentin; the following document is one of many:

Ensuit la teneur de la quittance de finance du S<sup>r</sup> garde du Tresor Royal

Je Charles Pierre Savalette conseiller du Roi en ses conseils garde de son tresor Royal, confirme avoir reçu comptant en cette ville de Paris, de M. Maurice Quentin de la Tour peintre conseiller de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture à Paris pour les interest cy apres appartenir au bureau de charité établi par le dit S<sup>r</sup> de la Tour en la ville de S<sup>t</sup> Quentin en execution des lettres patentes du Roi données à Versailles au mois de mars 1782 signées Louis et plus bas par le roi Amelot vice Hue de Miromesnil scellées aux registres au parlement de Paris le 15 avril suivant et au baillage et a l'hôtel de ville de S<sup>t</sup> Quentin le 29 du même mois et être ladite rente employe par ledit Bureau au soulagement des pauvres vieillards infirmes et femmes accouchées de la ville de St Quentin de la manière et ainsy qu'il est expliqué auxdites lettres patentes. La somme de 2912<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> 8<sup>d</sup> que j'ai employé au remboursement par moi fait au syndic et directeurs des creanciers de defunt Charles Chatelain ecuyer et 145<sup>l</sup> 12<sup>s</sup> 10<sup>d</sup> d'interest au principal au denier vingt de la somme de 2912<sup>l</sup> 18<sup>s</sup> 8<sup>d</sup> à laquelle en execution de l'édit de decembre 1764 a été liquid lesd. 145<sup>l</sup> 12<sup>s</sup> 10<sup>d</sup> dont il est seulement fait fond dans l'état du Roi au lieu de 291<sup>l</sup> 5<sup>s</sup> 8<sup>d</sup> a prendre en 40000<sup>l</sup> d'interest au principal au denier cinquante de deux millions originaires créés sur les tailles en vertu de l'arrêt du conseil du 12 octobre 1720 suivant la quittance de finance expédié par Me Jean Turmenyes de Nointel garde du tresor royal le 21 aout 1725 enregistrée au contrôle général des finances le 23 du même mois au nom des syndics des creanciers des Srs Hogguer freres et timbre à la caisse des arrerages du N<sup>o</sup> 4027 desquelles 145<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> 8<sup>d</sup> a été passé titre nouvel au profit des creanciers de Charles Chatelain devant Me falize notaire a Paris le 26 mars 1766 N<sup>o</sup> 136235 pour de pareils 145<sup>l</sup> 12<sup>s</sup> 10<sup>d</sup> jouir par led. Bureau de charité heritiers ou ayant cause en vertu du contrat de reconstitution qui en fera passé sous le même numero à commencer du 1<sup>er</sup> janvier 1782 pour et au lieu des creanciers dud. S<sup>r</sup> Chatelain aux droits duquel ledit S<sup>r</sup> de la Tour demeure subrogé au moyen dudit employ de la quelle somme de deux mille neuf cent douze livres seize sols huit deniers se quitte led S<sup>r</sup> de la Tour et tous autres fait à Paris le 28 juin 1782 signé Savalette

et dessous est écrit quittance du garde du tresor Royal exercice 1782, au dos est encore écrit, enregistré au controle general des finances par nous ch<sup>er</sup> conseiller du Roi garde des registres du controle general des finances commis et effet à Paris le 11 juillet 1782 signé Perrotin

Cop. Registre des délibérations de l'École gratuite de dessin, f<sup>o</sup> 20v f

[*juin* 1782]. — Les portraits de M. et M<sup>me</sup> de Mondonville sont exposés au Salon de la Correspondance. [They are lent by the sitters' son, Maximilien Cassanéa de Mondonville, himself a violinist and amateur pastellist.]

1782. Portraits de M. et de Mme de Mondonville. (Pastels du cabinet de M. de Mondonville fils.)

Bellier de La Chavignerie, *Les artistes français du XVIII<sup>e</sup> siècle oubliés et dédaignés* (Revue universelle des arts, 1865, p. 455).

### Salon de la Correspondance 1782

3. & 4. Les Portraits de M. et Mme de Mondonville [Jean-Joseph Casanéa de Mondonville, Salon de 1747, B&W 344; Mme de Mondonville, Salon de 1753, B&W 347], peints au pastel, par M. de La Tour, Peintre du Roi. *Du Cabinet de M. de Mondonville, fils*.

*Nouvelles de la république des lettres et des arts*, 12.VI.1782, p. 171.

1. & 2. Les Portraits de M. et Mme de Mondonville, peints au pastel, par M. de La Tour, Peintre du Roi. *Du Cabinet de M. de Mondonville, fils*.

Nous réunissons ici des noms célèbres, également chers aux amateurs des arts. Lorsque les portraits dont il est question, parurent au Salon de l'Académie, on fit ce quatrain, qui fut fort applaudi dans le temps;

C'est Mondonville trait pour trait.

Pour la Tour, quel nouveau trophée!

On croiroit voir Orphée,

Dont Appelle a fait le Portrait.

Le mérite éminent de M. de la Tour, est connu; il a reçus à l'Assemblée, tous les hommages qu'il a accoutumé le Public à lui [p. 180] rendre, en même temps qu'on a recueilli avec le plus vif intérêt, les détails suivans sur Mondonville.

Issu de Capitouls à Toulouse, en 1533; il naquit à Narbonne en 1707, & fut Maître de musique de la Chapelle du Roi. Ses Ouvrages sont différens motets, plusieurs opéra, Titon & l'Aurore, le Carnaval du Parnasse, l'Amour

& Psyché; Daphnis & Alcimadure: son goût pour la musique étoit tel, qu'il joua à dix ans, à livre ouvert, les Sonnettes de la Clerc, que les Musiciens même étoient obligé d'étudier. Erant encore fort jeune, il vint à Paris, où Rameau lui présenta une partition, qu'il joua avec tant d'intelligence que celui-là dit, mon ami, *vous commencez par où les autres finissent, vous serez un grand homme*; & Rameau par la suite, ne le nommant plus *Mondonville*, disoit de lui, *cet homme ne m'a pas trompé.*

*Nouvelles de la république des lettres et des arts*, 19.VI.1782, p. 179.

\*\*\*

2 juillet 1782. — Lettre de La Tour aux administrateurs de l'École de dessin.

Messieurs,

Fâché de n'avoir pu terminer une fondation si bien commencée sous le majorat de M. Desjardins, M. le Mayor actuel me donne la consolation de la voir bientôt s'effectuer, et l'espérance que lui et MM. les administrateurs notables voudront bien prier M. Desjardins, de leur part et de la mienne, d'accepter la place d'administrateur notable honoraire de l'École gratuite de Dessin, en mémoire de ce que les fondements de mes établissements charitables ont été jetés solidement pendant sa majorité, étant prêt, ainsi que MM. ses collègues, avec un zèle patriotique, aussi sage qu'éclairé. Je vous prie encore, Messieurs, de vouloir bien faire agréer mes remerciements à MM. les Echevins sortants, et de me croire, avec un respectueux attachement, Messieurs, votre, etc...

DE LA TOUR.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 23-24.

21 juillet 1782. — Réponse de l'intendant à Amelot (voir au 28 juin).

Arch. du département de l'Aisne, 10, c. 30. Desmaze, 1854, note p. 66.

7 août 1782. — La Tour abandonne à l'École de dessin de Saint-Quentin, suivant contrat reçu par Minguet, notaire à Paris, 537 livres 15 sols de rente. [The document has not been located; Desmaze may have given the wrong date, as Jean-Baptiste Minguet was only in office after 1783.]

Desmaze, 1854, p. 68.

17 août 1782. — La Tour donne pour les femmes en couches 545 livres 9 sols 6 deniers.

Desmaze, 1854, p. 69.

24 août 1782. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

10 septembre 1782. — A letter from bureau of the École gratuite de dessin to "M. d'Orizon", La Tour's cousin Jean-Robert Dorizon (unsigned copy):

Monsieur

J'ai Monsieur de vous annoncer que l'administration de l'école Royale gratuite de dessin établie à St Quentin par M de la Tour accepte avec reconnaissance l'offre que je lui ai fait de votre part de concourir aux vues bien faisantes de votre respectable parent entervant gratuitement les rentes des contrats sur les taittes de la generalité de Paris par lui donnés pour fonder ses établissements charitables. Votre action généreuse contribuera au bien de nos pauvres et je suis complé de rencontrer cette occasion qui fait tant d'honneur à votre Coeur de vous renouveler les paarances du tres parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur detre...

Cop. registre des délibérations de l'École gratuite de dessin<sup>320</sup>

2 octobre 1782. — La Tour fait, en compagnie de M<sup>lle</sup> Fel, Soulavie<sup>321</sup> et autres personnages, un pèlerinage au tombeau de J.-J. Rousseau, à Ermenonville.

La Compagnie paroît émue à l'aspect de ces objets touchants. M<sup>lle</sup> Fel qui rendit autrefois les sentimens & les graces du *Devin du Village*, & qui sut exprimer la simplicité champêtre de cette pastorale, sembloit rappeler aux mânes de Rousseau d'anciennes liaisons.

M. de La Tour, qui exprima jadis sur la toile, le caractère & les traits du philosophe, & à qui le Public doit le portrait de ce grand homme, & celui des principaux personnages de ce siècle, parut [p. 98] s'attendrir; & le Marquis de Girardin<sup>322</sup> appella encore son cher ami Rousseau.

Soulavie, *Voyage au tombeau de Rousseau. Histoire naturelle de la France*, 1782, t. VI, p. 97ff.<sup>323</sup>

26 octobre 1782. — Lettre de Mr. Grosley<sup>324</sup> à M<sup>r</sup> De La Tour au sujet d'un tableau de le Poussin.

Mr, L'apothéose decernée au Poussin doit ranimer le zele des peintres et des amateur pour les productions de son immortel pinceau.

Paris en possédait une d'autant plus importante dans un tableau d'autel, qu'elle étoit l'unique en ce genre que l'on connu du Poussin. Ce tableau ornoit l'autel du noviciat des jesuites a paris et representait un des miracles les plus signalés que ces peres eussent produit a la congregation des rites dans le procès pour la beatification de St Xavier, la resurrection d'un mort.<sup>325</sup> Le Poussin étoit sorti de sa manière dans ce morceau, dont il avoit acheté la protection des jesuites de Paris, au moment ou vainqueur de l'envie il se voioit sur le point d'être nommé premier Peintre du roi.

A la dissolution de la societé, ce tableau a disparu, de manière que les recherches les plus exactes et les plus suivies n'ont donné aucunes lumieres sur son sort. J'ai poussé les recherches jusqu'au procès verbal de la vente des effets du noviciat et je ne l'ai pas trouvé.

S'il étoit passé dans la collection du roi, il fera sans doute partie du detachment de cette collection que la galerie doit offrir aux yeux du public. Quelque part ou il soit, ubi ubi est, din celari non potest, et ceux qui en auraient connoissance obligeraiient les amateurs en leur en faisant part.

Il seroit egalement interessant de savoir ou est passé un grand tableau du celebre Alphonse Dufresnoi, qui ornoit la chambre de feu M<sup>r</sup> de Mairan<sup>326</sup> dans son appartement au Louvre, aujourd'huy occupé par M<sup>r</sup> Coqueley de Chaussepierre.<sup>327</sup> Ce tableau a grand fond de paysage, aussi precieux par la richesse du dessin, que par la fraicheur du coloris, offrait, sur le premier plan, un princesse environnée d'une suite nombreuse, et tombée en defaillance a la vue d'une urne, qui lpacée au sommet d'une pyramide, s'enflamme, s'entrouve et va eclater comme une bombe.

M<sup>r</sup> Mairan ignorait et aucun des scavans qui le visitaient, n'avoit pu lui expliquer le sujet du tableau, sujet emprunté sans doute de quelque roman accredité vers le milieu du cernier siecle. J'ay l'honneur d'etre &c.

Collection Deloynes 1970

31 octobre 1782. — École gratuite de dessin. Ordonnance du Roi portant règlement pour l'École royale gratuite de dessin dans la ville de Saint-Quentin. Elle comprend vingt-quatre articles qui s'occupent de la division et de l'établissement des études.

Soixante-dix élèves, âgés de huit ans accomplis, doivent y être admis, avec l'agrément du mayor, ou en son absence, du premier échevin (art. 4 et 5).

Trois genres d'études y seront enseignés:

<sup>320</sup> I am grateful to Hervé Cabezas for discovering this and other entries in the registers (2020).

<sup>321</sup> [Jean-Louis Giraud-Soulavie (1751–1813), scientist, historian and diplomat.]

<sup>322</sup> René-Louis, marquis de Girardin (1735–1808).

<sup>323</sup> B&W give the page reference as 265, as for the entry below with La Tour's bizarre question, 1782.

<sup>324</sup> Pierre-Jean Grosley (1718–1785), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

<sup>325</sup> Louvre, inv. 7289. The painting was purchased by the crown in 1763.

<sup>326</sup> Jean-Jacques Dortous de Mairan (1678–1771), mathématicien. Cochin's portrait of him was engraved. The Dufresnoy painting is also described by Félibien (*n. review of abbé de Marsy, L'École d'Uranie, Journal des savans*, v.1754, p. 71f).

<sup>327</sup> Charles-Georges Coqueley de Chaussepierre (1711–1791), garde des archives du Louvre. Cochin also made his portrait.

La géométrie et l'architecture (lundi et jeudi).  
Figures et animaux (mardi et vendredi).  
Fleurs et ornements (mercredi et samedi).

La classe se tiendra du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> octobre, de huit heures à midi, et du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février, de neuf heures à midi. Un concours annuel, du 15 au 20 avril, présentera les progrès des élèves, dont les dessins seront jugés par dix commissaires, quatre choisis parmi les membres du bureau, six parmi les meilleurs artistes et manufacturiers. La distribution des prix aura lieu le 2 mai, jour de Saint Quentin, patron de la ville et du fondateur, à l'hôtel de ville, en présence des notables. Les prix seront couronnés par le mayeur, et ceux qui auront des accessits, les recevront des échevins (art. 8).

Desmaze, 1854, p. 66.

8 novembre 1782. — Dépêche par laquelle M. Amelot transmet à M. d'Agay le projet de règlement approuvé par ordonnance royale.

Arch. du département de l'Aisne, 10, c. 30. Desmaze, 1854, note p. 66.

11 novembre 1782. — La Tour est élu membre honoraire de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts d'Amiens, avec le marquis de la Ferrière, gouverneur de la ville d'Amiens, et le comte de Choiseul Gouffier, de l'Académie française, ambassadeur à la porte Ottomane.

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts, du département de la Somme*, VIII, 1848–50, p. 525

Du 11 Novembre 1782

L'Académie a nommé par acclamation Académiciens Honoraires, M. le Marquis de la ferrière, gouverneur d'Amiens, M. le Comte de Choiseul-Gouffier, et M. de la Tour, Conseiller de l'Académie royale de Peinture.

Registre de l'Académie d'Amiens, pp. 186–87, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

An autograph letter from La Tour, no doubt on this occasion, was formerly in the archives of the Académie d'Amiens, but no trace survives apart from its appearance in an index of autograph documents.

Archives départementales de la Somme, cote 28 J 92

Décembre 1782. — La Tour abandonne à l'École de dessin de Saint-Quentin 337 livres 5 sols.

Desmaze, 1854, p. 69.

[1782]. — La Tour pose une bizarre question scientifique dans *L'Histoire naturelle de la France méridionale*... de Soulavie. Among the list of subscriptions to the volume appears (p. 11) "M. de la Tour, Peintre du Roi, de l'Académie de Peinture & Sculpture, & de celle d'Amiens":

#### PROBLÈME

*Les productions du règne végétal étant si profondément enfouies, & les productions de la mer étant si élevées, dans des lieux aussi voisins que Passy & l'École Militaire, quelle place tient la formation des bois fossiles dans l'ordre chronologique, relativement aux coquilles fossiles? La mer a-t-elle formé les dépôts de Passy, & délaissé des coquilles avant ou après que le règne végétal eut fleuri dans le terrain enfoui qui est sous l'École Militaire?*

PRINCIPES DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE PROUVÉS DANS CET OUVRAGE, ET NÉCESSAIRES A LA SOLUTION DU PROBLÈME.

Ce problème a été proposé par M. de la Tour, Peintre du Roi, de l'Académie de peinture, Membre de celle des Sciences, Littérature & Arts d'Amiens, dont on connoit les talents à exprimer le génie, le caractère & les mœurs des grands hommes de ce siècle dont il a fait les portraits. Pour le résoudre,<sup>328</sup> [p. 266] il faut rappeler ici les vérités de résultat que mes observations m'ont permis d'exposer dans plusieurs endroits de cet Ouvrage;

<sup>328</sup> L'ouvrage de Soulavie porte les dates 1780-1784, mais on peut croire que c'est en 1783 que cette question fut posée par La Tour; c'est, en effet, dans le même volume que Soulavie raconte le voyage à Ermenonville, qui date de 1782, et en 1784 La Tour était bien malade. [B&W note, who nonetheless locate this paragraph at the end of 1783, while this volume of Soulavie's *Histoire naturelle de la France méridionale*... was apparently published in 1782 (VI, pp. 265ff) – although presumably after La Tour's nomination to the Académie d'Amiens, 11.XI.1782.

ces vérités de résultat, sont les vérités primitives de la présente question. [...]

[p. 267] 4°. Il est prouvé que la plaine de la Seine est un atterrissement de cette rivière. C'est un amas des débris des montagnes supérieures détruites par l'eau atmosphérique qu'elle charrie sans cesse & qu'elle a charriés autrefois; en sorte que depuis le fond du puits de l'École Militaire jusqu'à la superficie du sol, on ne voit que des superpositions de lits sur des lits accumulés [p. 268] par une suite de milliers d'années nécessaires à ces opérations.

[p. 272] Donc on peut trouver des arbres pétrifiés à quatre-vingt pieds au-dessous de la Seine.

Soulavie, *Histoire naturelle*, 1782, t. VI, p. 265ff.

### 1783

1<sup>er</sup> janvier 1783. — La Tour remercie les administrateurs de l'École de dessin et leur adresse ses vœux.

Monsieur et Messieurs,

Agréez, je vous prie, ma sensibilité pour le zèle que vous avez eu à seconder mes établissements, et ma reconnaissance des peines et embarras qu'ils ont dû vous occasionner, avec tous mes vœux pour votre santé et prospérité, et le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et Messieurs

Votre DE LA TOUR.

Aux Galeries du Louvre, le 1<sup>er</sup> janvier 1783.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 25.

3 janvier 1783. — The sculpteur Jean-Jacques Caffieri (1725–1792), a pupil of Jean-Baptiste Lemoyne, adds a postscript to his letter (apparently of 16.VI.1782) addressed to the Comédie-Française in which offered to present marble busts of Nivelles de La Chaussée and Thomas Corneille on behalf of a friend and his wife (Mme Roland). In the postscript he explains that he owns the La Tour pastel from which he can make the likeness:

Messieurs et Mesdames,

J'ai l'honneur de vous proposer de faire les portraits en marbre de Thomas Corneille et de La Chaussée, pour un ami et son épouse, que je désire obliger. J'ose espérer que mon offre vous sera agréable, et que vous voudrez bien m'accorder ma demande.

P.S. Je vous observerai, Messieurs, que j'ai acquis le portrait de La Chaussée, peint par M. De Laour, qui est le seul qui existe.

Pour celui de Thomas Corneille, je le ferai d'après l'original que possède madame la Comtesse de Bouville, sa petite-fille.

Caffieri. 3 janvier 1783

Clément-Eugène Hellis, *Découverte du portrait de P. Corneille, peint par Ch. Lebrun*, Rouen, 1848, pp. 49f

4 janvier 1783. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

23 janvier 1783. — La Tour purchased from a stockbroker several annuities to be used for the transfer of funds for his benefactions to Amiens and Saint-Quentin:

Declaration par Pierre Zacarie Lemire<sup>329</sup>, au profit du S. de la tour de 885<sup>l</sup> de rente sur les Aydes et gabelles dont 335<sup>l</sup> 5 pour appartenir à L'ecolle royale gratuite de dessin établie à st Quentin

Both La Tour and Marie Fel were listed among the subscribers. It has therefore been brought forward with some additional text referenced in La Tour's 9.II.1784 will *infra*.

<sup>329</sup> Jean-Pierre-Zacharie Lemire, négociant, conseiller du roi, agent de change, banque & commerce de la ville de Paris (reçu 1787).



Aujourd'hui est comparu devant les Conseillers du Roy notaires au Chatelet de Paris soussignés Sr Jean Pierre Zacharie Lemire negociant à Paris y demeurant Rue du Coq paroisse St Jeanengreve

Lequel a par les presentes déclaré que dans la somme de trente sept mille deux cent quarante livres par luy remises au tresor Royal à l'effet d'acquérir par la voye de la Reconstitution Neuf cent quatre vingt seize livres de rentes en quatre parties Enoncées en la quittance donnée par M. Louis Auvray chevalier Conseiller du Roy auditeur ordinaire en sa chambre des Comptes à M. Macault d'Harvelay garde du tresor Royal devant M<sup>e</sup> Silly l'un des notaires soussignés qui en a la minute ce jourd'hui de lad. somme de trente sept mille deux cent quarante livres pour le remboursement de neuf cent quatre vingt seize livres de rente perpetuelle sur les aydes et gabelles

En quatre parties, la premiere de cent trente livres au principal originaiement de cinq mille deux cent livres constituée au profit de Catherine Petit fille majeure suivant contrat passé devant M. Demouchy qui en a gardé la minute et son confrere notaires à Paris le dix sept decembre mil sept cent vingt, Desquelles cent trente livres de rente il a été en execution de l'edit de decembre mil sept cent soixante quatre passé titre nouvel et reconnaissance au profit de Louis Auvray Ecuier Conseiller secretaire du Roy maison couronne de France et de ses finances devant Vivien qui en a gardé la minute et son confrere notaires à Paris le six aout mil sept cent soixante cinq sous le N° 1124 suivant lequel et le certificat annexé à la minute d'Icelluy lad. Rente a été liquidée Remboursable sur le pied du denier Vingt moyennant la somme de Deux Mille Six Cent livres

La second de Six cent huit livres au principal de Vingt quatre mille trois cent vingt livres constituée au profit de Louis Auvray No<sup>re</sup> honoraire à Paris ayant droit par declaration de la communauté des Mouelurs de bois suivant contrat passé devant led. Demouchy qui en a gardé la minute et son confrere notaires à Paris led. jour Dix sept decembre mil sept cent vingt.

Desquelles Six cent huit livres il a été passé titre nouvel au profit dudit Louis Auvray secretaire du Roy devant led. Vivien qui en a gardé la minute le meme jour que le précédent sous le N° 97438 suivant lequel Et le Certificat de liquidation annexé à la minute d'Icelluy ladite Rente a éyé liquidée Remboursable au denier quarante moyennant Vingt quatre mille huit cent vingt livres.

La Troisième de Cent Cinquante trois livres au principal de Six mille cent vingt livres constituée au profit de Dlle Elisabeth Serizier fille majeure ayant droit par declaration de la Communauté des mouelurs de bois par contrat pssé devant led. Demouchy qui en a gardé la minute et son confrere notaires à Paris ledit jour Dix sept decembre mil sept cent vingt dont a été passé titre nouvel au profit dud. Louis Auvray Secretaire du Roy devant le meme notaire et le meme jour que les precedents sous le N° 97439 suivant lequel et le Certificat annexé à la minute d'Icelluy lad. Rente a été liquidée Remboursable au denier quarante moyennant la somme de Six mille cent ving livres,

Et la quatrième et dernière de Cent cinq livres au principal de quatre mille deux cent livres constituée au profit de Dlle Anne Serizier fille majeure ayant droit par declaration de la communauté des mouelurs de bois, par Contrat passé devant ledit Demouchy le meme jour dix sept decembre mil sept vingt.

Desquelle Cent cinq livres de Rente il a été passé titre nouvel au profit dudit Louis Auvray Secretaire du Roy devant led. Vivien notaire le meme jour que les precedents sous le N° 97440 suivant lequel et le Certificat annexé à la minute d'Icelluy lad. Rente a été liquidée Remboursable sur le pied du denier quarante moyennant ladite somme de quatre mille deux cent livres.

Il est entré Celle de Trente Cinq Mille Vingt livres fournie par M. Maurice Quentin Delatour peintre Conseiller de l'Academie Royale de peinture et de Sculpture à Paris, savoir Vingt un mille neuf cent quatre vingt dix livres de ses denier Et treize mille trente livres comme chargé de fournir cette somme par le bureau d'administration de L'Ecolle Royale gratuite de dessin établie à St Quentin, à l'effet d'acquérir dans lesdites quatre parties de Rente huit cent quatre vingt cinq livres de Rente avec la jouissance du premier janvier dernier dont cinq cent quarante neuf livres quinze sols au profit dud. Sr Delatour, et Trois cent trente cinq livres cinq sols au profit de ladite Ecolle de dessin.

Pourquoy ledit Sieur Lemire consent que les quatre parties de Rente énoncées en lad. quittance de Remboursement il en soit Reconstitué au profit dudit Sieur Delatour Cinq Cent quarante neuf livres quinze sols au principal au denier quarante de Vingt un mille neuf cent quatre vingt dix livres a prendre dans la partie de Six cent huit livrs dont le titre nouvel est noté 93438. Et au profit de lad. Ecolle de dessin Trois Cent Trente cinq livres cinq sols au principal de Treize mille trente livres composés 1° de Cinquante huit livres cinq sols au principal au denier quarante de deux mille trois cent trente livres à prendre et faisant le restant de lad. partie de six cent huit livres, 2° de la partie de cent cinquante trois livres au principal au denier quarante être remis annuellement de six mille cent vingt livres, 3° de la partie de Cent cinq livres au principal de quatre mille deux cent livres au denier quarante, 4° Et de dix neuf livres au principal au denier vingt de trois cent quatre vingt livres à prendre dans lad. partie de Cent trente livres.

qu'en Consequence il soit expédié au profit dud. Sr Delatour une quittance de finance de Vingt un mille neuf cent quatre vingt dix livres et sur Icelle un contrat de Reconstitution de Cinq cent quarante neuf livres quinze sols de Rente à prendre dans lesd. Six cent huit livres avec la jouissance du premier Janvier dernier;

Et au profit dud. bureau d'administration de l'Ecolle gratuite de dessin lequel Etablissement a été confirmé par lettres patentes donnees à Versailles au mois de mars mil sept cent quatre vingt deux Signée Louis et plus bas par le Roy Amelot, Visées Hüe de Miromesnil, scellées et enregistrees en parlement le quinze avril suivant et au baillagé et hotel de ville de St Quentin le vingt neuf du même mois, une autre quittance de finance de Treize mille trente livres et sur Icelle un contrat de Reconstitution de Trois cent trente cinq livres cinq sols de Rente par reunion desd. deux parties de Cent cinquante trois livres et de cent cinq livres des cinquante huit livres cinq sols restant delad. partie de six cent huit livres et des dix neuf livres à prendre dans lad. partie de Cent trente livres avec la jouissance du premier janvier dernier;

pour être lesd. arrérages desd. Trois cent trente livres cinq sols de Rente employés par led. bureau au paiement des frais de recette des rentes appartenantes au bureau de ladite Ecolle, frais d'entretiens de pendules, gages et habits de Valets de ville et de balayeurs, apposition d'affiches, frais de registres et autres menus frais jusqu'à Concurrence de Cent livres ou Cent vingt livres au plus, et le surplus desd. Trois cent trente cinq livres cinq sols de Rente par led. bureau au professeur de lad. Ecolle en augmentation des Neuf cent livres d'appointements qui luy sont accordés, led. sr Lemire mettant et subrogeant ledit Sieur Delatour et led. bureau jusqu' a düe Concurrence dans tous les droits et actions resultans de la quittance de remboursement cydevant énoncée.

Done acte Promettant, obligeant, renonçant, fait et passé à Paris en l'étude L'an mil sept cent quatre vingt trois, le Vingt deuxième jour de janvier et a signé la minute des presentes demeurée à M<sup>e</sup> Silly l'un des notaires soussignés,

Rayé six mots comme nuls

/s/ Menjaud Silly

Archives de l'Académie d'Amiens, Archives départementales de la Somme, cote D 147

1<sup>er</sup> février 1783. — La Tour, présent à l'Assemblée, est nommé par l'Académie pour examiner le secret du sieur Gravia sur le moyen de fixer la miniature. Dans la même séance, le secrétaire de l'Académie présente les lettres patentes confirmant l'établissement d'une École de dessin à Saint-Quentin, ainsi qu'un bureau de charité pour les femmes en couches, fondés par La Tour.

En ouvrant la séance, M. de Gravia s'est présenté à l'Assemblée et a annoncé à l'Académie qu'il avoit le secret de fixer la miniature au point que les couleurs, loin de perdre leur éclat, acqueroient plus de vigueur et de brillant. En conséquence, l'Académie a nommé Commissaires pour l'examen de ce secret MM. *Vien, De Lagrenée le jeune, De la Tour et Roslin.*

Le Secrétaire a présenté à la Compagnie, de la part de M. De La Tour, les Lettres patentes du Roy, confirmant l'établissement que M. De La Tour a fait d'une Ecole gratuite de dessein à Saint-Quentin, sa patrie, et d'un Bureau de charité pour les infirmes et les femmes en couche; ces Lettres patentes sont

déposées aux Archives. L'Académie a remis à la première Assemblée la lecture des dites Lettres-patentes, qui sont la preuve la plus authentique qu'un Artiste puisse donner de son amour pour les Arts et pour l'Humanité.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 139, 140.

17 février 1783. — La Tour abandonne à l'École de dessin de Saint-Quentin 102 livres 5 sols.

Dosmaze, 1854, p. 69.

22 février 1783. — L'Académie s'est assemblée. Sur le rapport des Commissaires nommés pour le secret du S<sup>r</sup> Gravia, l'Académie suspend son jugement:<sup>330</sup>

En ouvrant la séance, MM. Les Commissaires, nommés pour examiner le procédé de M. Gravia, qui s'est présenté à la dernière assemblée comme ayant trouvé le secret de fixer les couleurs en mignature, sans faire perdre leur éclat, ont fait leur rapport; mais l'Académie, d'après ce rapport, n'ayant pas été pleinement satisfaite de ce procédé, qui paroît entraîner des inconveniens, a cru devoir suspendre son jugement.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 140.

7 avril 1783. — La Tour's prize for the Académie d'Amiens is discussed in a session presided over by M. Baron, directeur et secrétaire.<sup>331</sup>

Le Secrétaire a lu un lettre de M. de la Tour, Acad. Honoraire, qui annonce son intention de fonder un Prix de la valeur de 500<sup>fr</sup>, lequel sera donné, tous les ans, à celui des citoyens de Picardie qui aura fait la plus belle action d'humanité, ou, à ce défaut, à celui qui aura fait la découverte la plus utile d'un remède pour la santé, ou de quelque machine, métier ou autre chose relative à l'agriculture, manufacture, art ou commerce de la province en particulier ou de tout le Royaume. Et a été résolu d'écrire à M. de la Tour pour le remercier de cette belle fondation, et de lui envoyer la Procuration de l'Académie pour y mettre la dernière formule, comme il la demandoit; à l'effet de quoi elle a nommé M.M. Baron, Maugende et de Wailly, ses procureurs ou Commissaires pour accepter cette donation et fondation, leur permettant de nommer à Paris un fondé de leur procuration pour passer l'acte de la dite acceptation avec M. de la Tour, qui donne pour le prix annuel la propriété de 549<sup>fr</sup> 15<sup>s</sup> de rente perpétuelle, principal au denier 40, de 21975<sup>fr</sup> assignée sur les Aydes et Gabelles, produisant net 15 déduire 513<sup>fr</sup> 2<sup>s</sup>, pour être employée de la manière ci-dessus expliquée, le surplus en frais de perception de cette rente.

Baron.

Procuration du 29 avril pardevant M<sup>es</sup> Beffroy et Sellier Notaires a M.... pour l'acceptation de la dite donation a fondation, envoyé à Paris.

Registre de l'Académie d'Amiens, pp. 186–87, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

7 avril 1783. — L'École de dessin de Saint-Quentin fixe le règlement du concours de fin d'année. Par voie de scrutin, le bureau procède à la nomination du jury, composé de quatre administrateurs de l'école: Néret, Bucelly d'Estrées<sup>332</sup>, Desjardins, Le Loup; et de six artistes et manufacturiers de la ville: Tirman<sup>333</sup>, peintre et élève de M. de La Tour; Dachery, orfèvre<sup>334</sup>; Rigaut, chirurgien; Desains, notaire; Maillard, ancien manufacturier; Grébert, maître menuisier.

Séverin 1993, p. 10; Registre des délibérations, f<sup>o</sup> 37v, 38r

1<sup>er</sup> mai 1783. — Procès-verbaux of a meeting of the commissaires of the École gratuite de dessin concerning the judging of the prizes includes the names of the officers:

Ce jourd'hui 1<sup>er</sup> may 1783 nous Joseph Marie Neret 1<sup>er</sup> Echevin Albert Philippe de Bucelli d'Estrée administrateur, Louis Joseph Eleonore Desjardins administrateur, Jacques Joseph de Loup administrateur, Alexandre Tirman peintre, Pierre Adrien Dachery

md orphevre Pierre Jacques Rigaut Lieutenant de M le 1<sup>er</sup> chirurgien du Roi, Jean Louis de Saint Notaire, Louis Daniel Maillard ancien manufacturier et Louis Nicolas Grebert<sup>335</sup> menuisier tous dix commissaires nommés dans l'assemblée de l'administration de l'école Royale gratuite de dessin de cette ville du 7 avril 1783 a l'effet de juger les dessins du concours et d'adjuger les prix nous étant assemblés dans la salle de l'École après qu'ouverture de la cassette a été faite et que M. l'administrateur de semaine et M. le professeur se sont retirés et après avoir examiné lesdits dessins avoir adjugé et adjugéons lesdits prix et accessits aux numeros suivants que nous avons jugé les avoir mérité savoir dans la géométrie et perspective...

Cop., Registres de délibérations..., ff.42f [part only]

2 mai 1783. — Les habitants de Saint-Quentin, à l'occasion de la distribution des prix de l'École de dessin, rendent hommage à La Tour, dont le buste est couronné par les élèves. Brière 1906 notes that this is the bust by Lemoyne sent to Saint-Quentin by La Tour (*v. supra* 1777).

Les concitoyens de La Tour se montrèrent reconnaissants et touchés de ses bienfaits, non moins que fiers de son talent. Le corps des négociants s'associa à son œuvre, en fondant un prix special pour le concours de dessin de fleurs, qui avait été confondu par La Tour avec le concours de dessin de figure, et la première distribution des prix qui eut lieu le 2 mai 1783 se fit avec une grande solennité, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. Les élèves, conduits par leur professeur, inaugurèrent la séance en couronnant de laurier, au son des instruments et aux applaudissements d'une assemblée nombreuse et distinguée, le buste de l'illustre fondateur.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 25-26.

10 mai 1783. — Fondation, par La Tour, d'un prix annuel de 500 livres en l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, en faveur d'un Picard ayant accompli une belle action ou auteur d'une découverte utile soit à la sante publique, soit à l'agriculture, soit aux arts ou au commerce.

10 mai 1783.

[annoté : 10 mai 1783. Donation par M. de la Tour de 549<sup>fr</sup> 15<sup>s</sup> de rentes à l'Académie d'Amiens]

Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Fut présent M. Maurice Quentin Dela Tour, Peintre du Roy, Conseiller de son academie de Peinture à Paris, honoraire de celle d'Amiens, demeurant aux Galeries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois,

Lequel (vivement pénétré du bonheur que l'on a de vivre sous le règne d'un prince bienfaisant et animé du noble désir d'imiter, autant que ses facultés le permettent, la bonté de son cœur,) a par ces présentes, donné par *donation* entre vifs, pure, simple et irrévocable, en la meilleure forme que donation puisse être faite et avoir lieu, à l'academie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, — ce accepté pour ladite Academie par s<sup>r</sup> Jean-Robert Dorison, bourgeois de Paris, y demeurant rue du Champ Fleury, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à ce present, au nom et comme procureur de MM. Jean Leonor Baron, avocat, directeur et Secrétaire perpetuel de ladite Academie, Mathieu Maugende, Subdélégué général de l'Intendance de Picardie, académicien honoraire, et Vincent de Wailly, receveur general des impositions d'Amiens, académicien, nommés par ladite Academie ses commissaires en cette partie, fondé de leur procuration spéciale à l'effet des présentes, passée devant M<sup>es</sup> Beffroy & Sellyer, Notaires du Roy en ladite ville d'Amiens, le vingt-neuf avril mil sept cent quatre vingt trois, dont l'original document contrôlé et légalisé est

<sup>330</sup> According to Pierre's notes (Furcy-Raynaud 1907, pp. 9f), only Vien, Roslin and Lagrenée le jeune reported; the operation required Gravia to remove the work from the ivory and transfer it to another piece, and would seem to have no application to pastel. No other trace of M. De Gravia has been found; he may have been Dutch.

<sup>331</sup> Jean-Léonor Baron (1719–1785), avocat, échevin; he was awarded the prize of the Académie de Dijon in 1747.

<sup>332</sup> See note 1806 *infra*.

<sup>333</sup> Alexandre Tirman (1724–1790), pastelliste; *v. ARTISTS*.

<sup>334</sup> Probably Pierre-Adrien Dachery (1734–1807), marchand orfèvre, a cousin of La Tour's friend and sitter.

<sup>335</sup> See note to 9.ii.1784; this must refer to Louis-Nicolas II Grebert (1740–).

demeurée annexée à la minutte des présentes après avoir été dud. Sr Dorison certifié véritable Signée et paraphé en présence des No<sup>res</sup> soussignés — Cinq cens quarante-neuf livres quinze sols de rente perpétuelle au principal, au denier quarante, de vingt-un mille neuf cent quatre vingt dix livres assignés sur les aides et gabelles en exécution de l'édit du mois de juin mil sept cent vingt, reconstitué par contrat passé par devant M. Menjaud, l'un des No<sup>res</sup> soussignés & son confrère ce deux may mil sept cent quatre vingt trois, n° 97438, au profit dudit S<sup>r</sup> Quentin De La Tour par Subrogation aux droits de M. Louis Auvray, Ch<sup>er</sup> Conseiller du Roy auditeur ordinaire de sa chambre des Comptes de Paris, ladite rente de cinq cent quarante neuf livres quinze sols à prendre en six cent huit livres de *pareille rente* originairement constituée au profit de M. Louis Auvray ancien No<sup>ce</sup> honoraire à Paris par contrat passé devant M<sup>c</sup> Demouchy et son confrère No<sup>res</sup> à Paris le dix sept decembre mil sept cent gint

Pour ladite rente en principal et arrerages appartenir en toute *propriété* à lad. Accademie et en commencer la jouissance à compter du premier janvier mil sept cent quatre vingt trois à la charge de l'emploi et de l'exécution des conditions cy après expliquées.

Cette donation est faite pour par led. S. Quentin De La Tour fonder à perpétuité en lad. Accademie un prix de Cinq cent livres qu'il entend être distribué annuellement le jour de St-Louis, dont la première distribution se fera le jour de Saint-Louis, vingt cinq août mil sept cent quatre vingt quatre à celui des citoyens de la province de Picardie qui aura fait la *plus belle action d'humanité* de quelque manière qu'elle s'entende, ou, à défaut, à celui qui aurait fait la découverte, soit d'un remède *des plus utiles* à la santé, soit de quelque machine, matières ou autres choses démontrées utiles pour perfectionner les Arts, l'agriculture, ou pour faire fleurir le commerce, principalement dans la Picardie et dans tout le royaume; entendant pareillement led. S. Quentin De La Tour que lorsque dans le cours de l'année il se rencontreroit deux actions d'humanité d'un mérite égal ou d'une découverte dont l'utilité équivaleroit à la belle action d'humanité, ce prix fût partagé entre les deux auteurs ou que (si l'accademie le jugeoit à propos par l'importance de l'objet) le prix de l'année suivante fût allouée, dans laquelle année alors il n'en seroit point distribué; ce que l'accademie voudroit bien faire connoître par la voye des écrits publics en annonçant ce prix fondé par led. S. De la Tour.

Quant au Surplus de la rente de cinq cens quarante neuf livres, quinze sols produisant net, quinziesme déduit, cinq cent treize livres deux sols, il sera employé, ainsy que le consent led. S. De la Tour en frais de perception de ladite rente.

Lad. donation est faite encore à la charge qu'arrivant le remboursement de ladite rente, les deniers en provenants seront employés en acquisition d'autres rentes sur emprunts publics et solides, lesquelles venant aussy à être remboursées seront remployées de la même manière, lors desquels emplois et remplois il sera fait toutes déclarations nécessaires afin que les rentes nouvellement acquises soient representatives de celles qui auront été remboursées, et servent à acquitter sans interruption l'objet de la présente donation.

Et en outre ladite donation est faite parce que telle est la volonté dud. S. donateur qui se dessaisit en faveur de lad. Accademie de la propriété et jouissance de lad. partie de rente, voulant, constituant procureur le porteur, donnant pouvoir.

Et a led. S. donateur présentement remis aud. S. Dorison, audit nom, la grosse du contrat de reconstitution de ladite rente.

Pour faire insinuer ces présentes, les parties en donnent pouvoir au porteur & d'en requérir acte

Et pour l'exécution des présentes, lesd. parties élisent domicile en leurs demeures susd., aux quels lieux, nonobstant Promettant, Obligant, Renonceant

Fait & passé à Paris en la demeure dud. Sieur Quentin De la Tour, le Dix may mil sept cent quatre vingt trois & ont signé la minutte des présentes demeurée à M<sup>c</sup> Menjaud l'un des Notaires soussignés.

Signé: MONNOT MENJAUD

Insinué à Paris, le treize May Mil sept cent quatrevingt treize, recu Soixante quinze livres, Compris les dix sols pour livre et porté tout au long sur le registre ordonné pour la declaration de 1731 ; à la réquisition du porteur qui a signé dont acte.

Arch. nat., Y 466, fol. 250. Guiffrey et Tourneux, p. 41.

Conformed against copy in Archives départementales de la Somme, cote. D 147

19 mai 1783. — La Tour répond au secrétaire de l'École, M. Rigault, qui lui avait transmis les détails de la distribution des prix.

Je n'ai lu que ce matin, Monsieur et cher confrere, le procès-verbal et votre description de la fête. La crainte des compliments a favorisé ma paresse. A la couronne près, je suis fort satisfait du zèle que M. le Mayeur et toute l'administration ont mis à la célébrer pour exciter l'émulation; puisse-t-il durer dans la suite des temps.

Je vous prie de remercier pour moi, en attendant que je l'en remercie moi-même, M. de Bourmonville, qui a bien voulu se charger pour l'École du gros portefeuille d'estampes et de quelques dessins. J'avais un portefeuille de dessins de grands maîtres que je destinai de même pour l'École. Il fait partie de tous les vols qu'on m'a fait. J'aurais désiré être aussi content de la tête que je le suis des autres branches du dessin. Je m'en console, parce que cela pourra venir et n'est pas de la même importance que les autres. Je suis sensible à l'attention des Messieurs les negociants pour ce qui touche le commerce, et j'ai l'honneur de les en remercier, ainsi que toute l'administration à laquelle j'ai l'honneur de presenter mes hommages.

Je vous remercie aussi de tous les embarras que vous avez sûrement essuyés, et sûrement avec plaisir, puisque l'École est votre enfant, et vous savez ce qu'il en coûte pour les élever.

Je vous embrasse, Monsieur et cher confrère, avec les sentiments d'estime et d'amitié que vous a voué votre, etc...

DE LA TOUR.

Aux Galeries du Louvre, le 19 mai 1783.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 26-27.

22 mai 1783. — La Tour abandonne à l'École de dessin de Saint-Quentin 500 livres. [is this a confusion with the Amiens award?]

Desmaze, 1854, p. 69.

31 mai 1783. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

5/9 juin 1783. — Entry in the registre of the bureau of the masonic lodge *L'Humanité* at Saint-Quentin for 5.VI.1783 recording the receipt of the bust of La Tour, followed by copy of letter send to him four days later:

Le F.: Rigault a présenté à la L.: de la part du F.: Delatour le Buste en platre de cet associé R.: V.:<sup>ble</sup> honoraire de la L.:

arreté quil seroit placé dans le parvis du temple en face du R.:F.: Savalette de Lange son fondateur et V.:<sup>ble</sup> perpétuel, et que le F.: secretaire lui enverroit une planche à tracer de remerciement.

*Copie de la planche à tracer adressée par mandement de la L.: au F.: Delatour:*

A l'P.O.: de S<sup>r</sup> Quentin le 9<sup>e</sup> du 6<sup>e</sup> mois de l'an de la V.: L.: 5783

T.:R.: et T.:C.: F.: Vous avez donné au C.: F.: Rigaut une commission bien agréable. Il vient de s'en acquitter en offrant Votre Buste de Votre part à la □ de L'humanité. Tous les membres de la R.: atelier l'ont reçu avec la plus grande acclamation et ont arrêté qu'il seroit placé vis à vis de celui du R.:F.: Savalette de Lange leur fondateur et leur V.:<sup>ble</sup> perpetuel. La L.: me charge de vous en temoigner sa vive reconnaissance. Qu'il pretiens avantage pour elle de voir

dans le parvis de son auguste temple un ami de l'humanité son V.:<sup>ble</sup> honoraire dont les actes multipliés de bienfaisance seront éternellement gravés dans les cœurs de ses concitoyens et des ses FF.:

J'ai la faveur...

Bibliothèque de Soissons, 2<sup>e</sup> Registre d'architecture, f<sup>o</sup> 42r/v

25 juin 1783. — Testament de La Tour. Codicille.

Cecy est mon codicil par lequel je nomme et institue mon ami Monsieur Le Roy,<sup>336</sup> au lieu et place de Monsieur L'abbé Pommier Conseiller de grandchambre, abbé de Bonneval, dont les occupations sont trop importantes au service public pour en être distrait par l'exécution de mon testament, je le prie de vouloir bien en conserver le titre honoraire. Et, en cas de la mort de Monsieur Le Roy, je nomme pour le remplacer dans laditte fonction de mon exécuteur testamentaire mon petit-cousin Monsieur Dorison, espérant qu'ils voudront bien, l'un ou l'autre en prendre la peine et me donner cette marque d'amitié. fait à Paris en mon logement aux galeries du Louvre, le vingt cinquieme juin mil sept cent quatre vingt trois.

DE LA TOUR.

Mon testament est chez maître Brichard,<sup>337</sup> notaire, rue Saint-André-des-Arts.

Guiffrey et Toumeux, p. 35; conformed with manuscript filed by Brichard, 22–25.II.1788 (AN MC/XXIII/824).

30 juin 1783. — La Tour's prize for the Académie d'Amiens is discussed in a session held 30.VI.1783.

On a fait lecture d'une lettre de M. de la Tour, qui envoie à l'Académie tous ses actes en forme de la donation de la rente de 549<sup>fr</sup> et de la fondation du prix, actes passés devant M. Menjaud Notaire au Chatelet de Paris, l'un des quels du 10 Mai est la donation de la dite rente faite par M. de la Tour à l'Académie d'Amiens représentée et acceptée par M Robert d'Orison Bourgeois de Paris; l'autre est le contrat de reconstitution de cette Rente, du 2 Mai; ses lettres & ratification obtenues en Chancellerie le 18 juin. On a chargé le secrétaire de l'Académie de répondre à M. de la Tour et de lui temoigner toute la reconnaissance de la Compagnie.

Baron

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 187, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

Salon de la Correspondance, 1.VII.1783

*Essai d'un tableau historique des peintres de l'école française, depuis Jean Cousin, en 1500, jusqu'en 1783 inclusivement, avec le catalogue des ouvrages des mêmes maîtres qui sont offerts à présent à l'émulation & aux hommages du public, dans le Salon de la Correspondance.* Sous la direction & par les soins de M. de la Blancherie, Paris, 1783, *Nouvelles de la république des lettres et des arts*

Joseph VIVIEN

47. Son Portrait au pastel, par lui-même.

Né à Lyon en 1657, mort à Bonn en 1735; il fut élève de Charles le Brun, & premier peintre de l'Electeur de Bavière, dont il a fait le portrait, qui a été gravé par Audran. Il peignait sur-tout le pastel, & a peint de cette manière des portraits en pieds. Il est le premier qui ait employé ce genre de peinture, sur-tout dans des portraits grands comme nature, où l'on admire le coloris le plus vigoureux. On a de lui quelques tableaux d'histoire. Le Roi lui donna un logement au Louvre. En comparant dans le temps, ses ouvrages à ceux du célèbre M. de la Tour, ont fit en l'honneur de ce dernier les vers suivants:<sup>338</sup>

*Chéri des héros & des belles,  
De la Tour, tes touches fidèles  
Les reproduisent traits pour traits;  
Et par une aimable imposture  
Tu séduis même la nature,  
Qui s'admire dans tes portraits.*

PEINTRES VIVANTS.

DE LA TOUR.

123. Portrait d'un Capucin, au pastel.

124–125. Deux têtes d'un même Vieillard, peintes en différents temps, dans le même genre.

On voit de lui le portrait de M. de Ledguive Notaire, chez M. son fils, Conseiller à la Cour des Aides, &c. Ceux de M. & Mde. Mondonville, chez M. leur fils.

\*\*\*

26 juillet 1783. — La Tour est designé par l'Académie pour faire partie du Comité chargé d'examiner les œuvres qui seront exposées au Salon.

Il a été arrêté que le Comité pour l'examen des tableaux et modèles qui seront exposés au Sallon s'assemblera le 9 du mois d'Aoust prochain, à trois heures de relevée, et l'on a procédé à la nomination des Officiers qui doivent le composer. A MM. les Officiers en exercice, les Recteurs, Adjointes à Recteur et Secrétaires qui sont de tons les jugemens, Elle a joint, par la voix du sort, dans MM. les Professeurs, MM. Pajou, Caffierrri, Brenet, Bridon, Du Rameau et La Grenée jeune; dans MM. les Adjointes, MM. Mouchy et Savée; dans MM. les Conseillers, MM. De La Tour et Duplessis.

Procès-verbaux de l'Académie, t. IX, p. 162.

4 août 1783. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

MM. ont prié M. de la Tour d'accepter au nom de l'administration un buste de M. son frere comme un hommage propre à exprimer leur sentiments à son égard.

MM. ayant décidé de placer dans la salle d'Étude de lecole Royale de dessin un buste de M. de la Tour pour échauffer et entretenir la reconnaissance des élèves envers leur bienfaiteur ont décidé de faire faire une console pour placer le buste et den faire linauguration école tenante avec un appareil capable de prouver aux élèves tout la gratitude dont l'adminstration est elle-même penetrée. [...]

MM. ont ensuite decidé d'accorder un mandement...

Et enfin un de 30<sup>fr</sup> au S<sup>r</sup> Lair<sup>339</sup> mouleur de figure en plâtre pour avoir par ordre de l'administration fait le moule du buste de M. de la Tour sur la terre cuite de le moine qui est en la possession de l'hôtel de ville

Registre des délibérations, f<sup>o</sup> 48v, 49r

25 août 1783. — La Tour's prize for the Académie d'Amiens is minuted in a session held 25.VIII.1783, presided over by M. Baron, directeur et secrétaire.

On a annoncé le prix de 500<sup>fr</sup> fondé par M. dela Tour.

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 188, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

An article in the December edition of the *Journal encyclopédique* provides more detail:

*L'académie destine un prix de 500 liv. à celui ds citoyens de Picardie qui aura fait la plus belle action d'humanité, de quelque maniere qu'elle s'entende, ou qui aura découvert un remede des plus utiles à la santé, ou qui aura inventé quelques machines, métiers ou instrumens pour la perfection de*

<sup>336</sup> [Later identified as living rue de Grenelle, au coin de celle du Pélican. He was Georges Furcy Leroy de La Brière (1722–1801), chirurgien-dentiste de feu Mme la duchesse d'Orléans (*État ou tableau de Paris*, 1763, p. 6; A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois*, XVIII, 1894, p. 178). In 1756 he married Marie-Madeleine Calais (–1782), also a dentist; the marriage was attended by the duc et duchesse de Chartres and the princesse de Conti. After her death, in 1784, he married Henriette-Colombe Sevestre. He is not to be confused with the Leroy de la Faudignère family in the same profession (Pierre Baron, "Une famille de dentistes...", *Histoire des sciences médicales*, XXXVI/1, 2002, pp. 55–75, n.21; André Bescombes & Georges Dagen, *Pierre Fauchard*..., 1961, p. 102). Leroy appeared on 23.II.1788 with the codicil to La Tour's will.]

<sup>337</sup> François-Romain Brichard (1748–1794), notaire à Paris 1776–93, in succession to Laideguive (étude XXIII). Ducreux portrayed him. He was guillotined.

<sup>338</sup> Lacombe's verses from *Dictionnaire portatif des beaux-arts*, 1752, p. 689; v. 1752 *supra*.

<sup>339</sup> Possibly a Pierre Lair from Bémécourt, Normandie, recorded as a sableur in the furnaces at La Poutière (a village near Bémécourt) at his marriage to a Marie Genevieve Lorent or Laurent on 22.VII.1788, and as a mouleur at the birth entry of a son, Jacques-Victor, 14.II.1793; he died there 4.II.1809. He appears to have been baptised 1769, far too young to be commissioned in 1783. Perhaps his father, also Pierre (1733–1807), a "journalier", may have undertaken the same work.

*l'agriculture, des arts ou du commerce, principalement dans cette province.* Le fondateur de ce prix est M. de la Tour, peintre du roi, conseiller de l'Académie royale de peinture de Paris, honoraire de l'Académie d'Amiens, lequel a fait en Picardie, & notamment dans la ville de St. Quentin, sa patrie, pour plus de 100 mille liv. de fondations & d'établissements de charité, d'humanité & d'utilité publique. M. Gossart a proposé cette double inscription pour son portrait:

*Ingenii dotes animi virtutibus aequat.*

Admirez son génie, & chérissez son cœur.

Le buste de M. de la Tour, exécuté par M. le Moine, étoit exposé sur la table de l'Académie, & le secrétaire perpétuel dit:

La bienfaisance le talent  
Offrent toujours de la Tour, quoiqu'absent;  
Et le tribut de notre hommage,  
Nous le payons du moins à son image.

Les écrits destinés au concours seront envoyés francs de port, avant le premier Juillet prochain, à M. Baron.

*Journal encyclopédique*, VIII/2, décembre 1783, pp. 343–44

3 novembre 1783. — L'École de dessin de Saint-Quentin announcing the illness which caused Delaval, professeur to resign 1.XII.1783:

M. de la Tour a fait lecture d'une lettre de M. son frere à l'occasion de la maladie dont M. Delavalle professeur de l'école gratuite de dessin s'est trouvé attaqué à Paris lors de de son retour de son voyage de Lyon...

Registre des délibérations, f° 54r

8 novembre 1783. — La Tour est nommé expert dans le procès intenté par le peintre Montjoie [Jean-Gabriel Montjoie] à M<sup>e</sup> Charlet, ancien procureur.<sup>340</sup> [*v.g.* 10.I.1784 *infra*]

Du Samedi 8 novembre 1783.

Sur la requête faite en jugement devant nous à l'audience de la Chambre civile du Chatelet de Paris par M<sup>e</sup> Decaquy<sup>341</sup> procureur du S. Jean-Gabriel Montjoie, M<sup>e</sup> peintre à Paris, demandeur au principal et en exécution de notre sentence rendue le trente juillet dernier, laquelle condamne le cy aprés nommé à payer au demandeur la somme de Cent quarante quatre livres pour les causes y portées, défendeur à l'opposition y formée par requête verbale du vingt trois suivant ses fins de non recevoir du vingt six, défendeur aux écritures du cinq septembre suivant ses réponses du vingt cinq, encore défendeur aux écritures du dix suivant ses fins de non recevoir du dix sept, le tout tendant aux fins y portées, assisté de M<sup>e</sup> Lacaze, avocat. Contre M<sup>e</sup> Chobert procureur de M<sup>e</sup> Charlet, ancien procureur en la Cour défendeur au principal et opposant à l'exécution de la sentence susdattée défendeur et demandeur assisté de M<sup>e</sup> Brunet, avocat. Parties ouyes sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier. Nous avant faire droit disons que le portrait de l'épouse de la partie de Brunet fait par celle de Delacaze sera vu et visité par experts peintres dont les parties conviendront sinon qui seront nommés d'office, lesquels constateront si ledit portrait est recevable, à l'effet de quoi tenue ladite partie de Brunet de faire trouver son épouse devant lesdits experts et ou le portrait seroit jugé recevable lesdits experts l'estimeront, donnons lettres à ladite partie de La Caze de ce qu'elle nomme pour son expert le S<sup>r</sup> Delatour en conséquence rem. [remise, remettons?] dans trois jours ladite partie de Brunet d'en nommer un de sa part, depens reserves ce qui sera execute.

P. M. DUPONT L. P.

Arch. nat., Y 7660. Sentences de la Chambre civile.

8 novembre 1783. — La Tour est nommé expert dans le procès intenté par le peintre Jean Viel<sup>342</sup> au sieur Souchère de Rivière<sup>343</sup>, officier de dragons.

Du Samedi, 8 novembre 1783.

Sur la requête faite en jugement devant nous à l'audience de la Chambre Civile du Chastelet de Paris par M<sup>e</sup> Jules-Marie Arnauld procureur du S. Jean Viel, peintre à Paris demandeur aux fins de l'exploit du deux octobre dernier fait par Le Sage, huissier à cheval en cette Cour, duement contrôlé et présente défendeur aux écritures du 17 du même mois et incidemment demandeur suivant ses écritures signifiées en réponse le vingt quatre du même mois, défendeur aux écritures du vingt sept suivant, suivant ses réponses du vingt huit dudit mois d'octobre, le tout tendant aux fins y portées et aux dépens, assisté de M<sup>e</sup> Desfontaines, avocat. Contre M<sup>e</sup> Popol, procureur du S. Souchere de Rivière, officier de dragons, défendeur et demandeur assisté de M<sup>e</sup> Damiens, avocat. Parties ouyes, Nous, avant faire droit disons que le portrait dont il s'agit sera vu et visité par Experts dont les parties conviendront sinon nommés d'office, lesquels constateront s'il est ressemblant et fait selon les règles de l'Art audit cas le priseront et estimeront à l'effet de quoy la partie de Damiens tenue de se représenter à la première sommation qui lui sera faite pour ledit rapport fait et rapporté être par nous ordonné ce qu'il appartiendra donnons lettres à la partie de Desfontaines de ce qu'elle nomme le S<sup>r</sup> Valade peintre du Roy et de son Académie Roiale de peintre et sculpture. En conséquence disons que dans trois jours la partie de Damiens sera tenue d'en nommer un sinon et faute de ce faire et ledit délai passé d'après une simple sommation de procurer à procurer disons que ladite estimation sera faite par Valade nommé par la partie de Desfontaines et par La Tour que nous nommons d'office pour la partie de Damiens, dépens reserves. Ex<sup>te</sup> [ce qui sera exécuté]

P. M. DUPONT L. P.

Arch. nat., Y 7660. Sentences de la Chambre civile.

26 novembre 1783. — La Tour and Valade's valuation of the Viel miniature following the decision of 8.XI.1783 *supra*. The report seems to be in La Tour's handwriting.

Deposé au Greffe Le 26. 9<sup>bre</sup> 1783.  
Depôt d'un Procès verbal de Rapport  
De Portrait en Mignature.  
S. De La Riviere.  
M<sup>e</sup> Arnauld Procureur.

Nous Sousignes Jean Valade Peintre Ord<sup>re</sup> du Roy en Son Academie Royale de Peinture Nomé Arbitre par le S<sup>r</sup> Viel à l'effet d'examiner le portrait en mignature du S<sup>r</sup> de la Riviere et le S<sup>r</sup> maurice Dela Tour aussi peintre et conseiller de L'academie Royale de peinture et sculpture nommés d'office par et conférer le Lieutenant Civil en vertu de la sentence du Chatelet de Paris du 9 Novembre present mois et accepté ensuite par le S<sup>r</sup> de Souchere de la Riviere

après avoir preté le serment ordinaire et vu le dit portrait le S<sup>r</sup> de la Riviere present disons que vu le tems que l'on a fait perdre a l'artiste et le mauvais jour ou il a été forcé de faire ledit portrait, l'Evaluons a la somme de quatre vingt seize livres fait a paris, le vingt quatre novembre, mil sept cent quatre vingt trois

DelaTour

Jean Valade

Declarons que pour notre commune vacation il sera delivré vingt quatre livres aux pauvres de la paroisse S<sup>t</sup> Germain L'auxerois

DelaTour

Jean Valade

Conllé a Paris le 26 9<sup>bre</sup> 1783

Taxe quinze sols

<sup>340</sup> François-Pierre Charlet, avocat, was appointed procureur au parlement de Paris in 1779. In Sceaux, 12.VIII.1779, he married Marie-Thérèse Pichelle de Grandchamp (a.1754–p.1828) whose portrait is here at issue.

<sup>341</sup> Presumably a misreading of Delacaze as it appears later in B&W's transcription.

<sup>342</sup> Probably the Jean Viel-Saint-Maur, recorded at 48 rue de la Grande Truanderie, Paris on a carte de sûreté issued 27.IV.1793 when he was aged 58, having been in Paris for 26 years; born in Montpellier. His name is not recorded in dictionaries

of miniaturists. On 21.VIII.1796 he was employed at the dépôt des Fortifications de Paris, when he wrote to protest against a petition presented by a group of artists "tendant à renoncer au transport à Paris de chefs-d'oeuvres de Rome et de l'Italie." (AN, AF/III/185, dossier 853, pièce 201).

<sup>343</sup> Jean-Baptiste-Sébastien Rivière de La Souchère (1749–1803), officier de dragons. He was born in Nantes; in 1778 he married in Port-au-Prince, where he died; he was presumably in Paris temporarily when his portrait was made.

M<sup>e</sup> Fabre Greffier

Lezaux

AN Y5111<sup>B</sup>

10 décembre 1783. — Second judgement in the Montjoye v. Charlet, case. [v. 8.XI.1783 *supra* & 10.I.1784 *infra*]

19 décembre 1783. — La Tour receives a letter from Marmontel suggesting that he may have been suffering from eye trouble. The preparation may be that Marmontel referred to in his Mémoires:<sup>344</sup> “vous avez de lui, mes enfants, une esquisse de mon portrait.”

Ce 19 X<sup>bre</sup> 1783

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien j'ai été sensible à la marque d'amitié que j'ai reçue de Vous, et combien me sera précieux tout ma Vie le présent que vous m'avez fait. Je souhaite bien vivement que l'état de Vos yeux Vous permette bientôt de finir cette belle esquisse; mais telle qu'elle est, je la préfère au tableau le plus achevé qui ne seroit pas de Votre main. agréez je vous prie toute ma reconnaissance, en attendant que j'aie vous la témoigner, et vous renouveler l'assurance de l'ancien et très parfait attachement avec Le quel j'ai l'honneur d'être, Monsieur  
Votre très humble et très obéissant Serviteur

MARMONTEL

A Monsieur/Monsieur de La Tour/Peintre du Roi, de L'acad<sup>e</sup>/Royale de Peinture et de /Sculpture/Au Louvre

Archives de la Corrèze, Tulle, 6F.401<sup>345</sup>

20 décembre 1783. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

—Réflexion de Diderot sur La Tour.

Un peintre célèbre de nos jours emploie les dernières années de sa vie à gâter les chefs-d'œuvre qu'il a produits dans la vigueur de son âge. Je ne sais si les défauts qu'il y remarque sont réels; mais le talent qui les rectifierait, ou il ne l'eût jamais s'il porta les imitations de la nature jusqu'aux dernières limites de l'art, ou, s'il le posséda, il le perdit, parce que tout ce qui est de l'homme périt avec l'homme.

Diderot, *Addition à la Lettre sur tes aveugles* (Œuvres, t. I, p. 331).

31 décembre 1783/1<sup>er</sup> janvier 1784. — Letter from Maurice Quentin de La Tour to comte d'Angiviller, which the latter forwarded to Pierre for response, 1.I.1784. The version in the AN appears to have different writing in the body than the signature, and may be a transcription, or La Tour's hand may have deteriorated to the point of requiring such assistance.

[Annotation: à M. Pierre pour me marquer son avis. / À vers<sup>o</sup> le 1. Janvier 1784 / D'Angiviller / Rp. 31.29.]<sup>o</sup>.84-1]

Monsieur le Comte,

La protection que vous accordés aux Arts et Académies ainsi qu'aux Etablissements qui y ont rapport, me fait espérer que vous voudrés bien vous souvenir de l'Ecole gratuite de Dessin, formée à S<sup>t</sup> Quentin, que le Roi par ses Lettres patentes a bien voulu honorer du titre de Royale, pour être professée par un homme qu'on jugerait capable et qui sera nommé après mon décès par l'Académie Royale de Peinture et Sculpture. Cette Place de Professeur étant devenue vacante et desirant un Sujet capable de la remplir, pour y parvenir on a annoncé un concours de dessin, de la figure, des fleurs, et ornemens, et les connaissances nécessaires pour la perspective et la Géométrie, que présenteront les Candidats pour être jugés par des commissaires pris par partie égale parmi M<sup>rs</sup> les Peintres composant les Académies Royales de Peintures, sculpture et Architecture. Comme vous êtes le Chef de ces Académies, je vous supplie, Monsieur, pour l'avantage des Sujets du Roi à S<sup>t</sup> Quentin et les progress de la ditte Ecole, de vouoir engager ces Messieurs dans leur première Assemblée, de nommer dans leur Compagnie le nombre de Commissaires qu'il vous plaira de fixer, pour tous ensemble juger dans le Lieu qu'il vous plaira d'indiquer, les Dessins des Prétendants, et déterminer

d'après l'Examen le choix du Professeur. En m'accordant cette grace de bienfaisance pour la Ville de S<sup>t</sup> Quentin, vous voudrés bien encore ajouter celle d'agréer les souhaits que je fais pour toute la félicité que vous pouvés desirer, et la continuation de votre bienveillance, en agréant aussi le respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Comte

Votre très humble & très ob[é]dient  
serviteur  
DelàTour

ce 30 x<sup>bre</sup> 1783

ANF O/1/1933/B (2), Académies et écoles de province, Saint-Quentin

[c.1783] —. Undated fragment of a letter from Marmontel to La Tour (presumably after that of 19.XII.1783 *supra*):

...des miens je vous en aurais d'autant plus d'obligation que les charmes de l'amitié sont pour moi la plus douce consolation de la vie.

Je suis tout à vous, de tout mon cœur.

MARMONTEL

Desmaze 1874, p. 9

## 1784

[1784]. — Louis-Jacques Durameau prepares an *Inventaire des tableaux du Cabinet du roi*, listing the pictures at Versailles. Room 5 (page 18) includes nine pastels by La Tour, namely three portraits of the deceased dauphin, two of Louis XV, and one each of the deceased queen (Marie Leszczyńska), dauphine (Marie-Josèphe), Louis XVI and “Mr” (Monsieur, le comte de Provence):

La Tour

Ces neuf portraits sont au pastel par De Latour  
un des portraits de feu Mg le Dauphin peint au pastel commence à se moisir. Les autres sont bien conservés  
Ces portraits portent 1 pied 7 3 8 pouces de large sur 2 pieds 7 pouces de haut.

Bibliothèque centrale des musées nationaux; INHA, cote NUM 0030

3 janvier 1784. — Une lettre de La Tour à l'administration de l'École de dessin et Bureau de charité de Saint-Quentin montre, par son incohérence, les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter.

Messieurs, je ne puis trop vous témoigner combien je suis satisfait de votre administration mais comme tout se corrompt à la fin, permettez-moi de vous faire part de mes inquiétudes pour l'avenir. Je crois qu'on préviendrait les abus en inscrivant sur les registres des délibérations le nom des femmes en couches, celui des vieux artisans infirmes soit par l'âge ou maladie. On encouragerait les jeunes artisans par l'appât et la sureté d'être de même secourus dans leur vieillesse, ainsi que les femmes qui ont fait le plus d'enfant, infirmes soit par l'âge ou les maladies, pourraient encourager les femmes à ne pas craindre de faire trop d'enfants. Bien entendu que les pauvres à assister ne seront pas de la classe de ceux que la mendicité ou la débauche, filles de la fainéantise, auront rendu malheureux, ceux là étant l'objet du bureau de l'Aumône commune. Voilà, Messieurs, le but de mes fondations que je vous prie de vouloir bien agréer, ainsi que la sincérité de mes vœux pour toutes les satisfactions que vous pourrez désirer dans le courant de cette année et des suivantes. C'est avec ce sentiment que j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre, etc...

DE LA TOUR.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 28-29.

10 janvier 1784. — La Tour's report on the legal action instituted by Jean-Gabriel Montjoye against M<sup>e</sup> Charlet, ancien procureur. [v. 8.XI.1783 *supra*]:

<sup>344</sup> *Mémoires*, éd. J.-P. Guicciardi & G. Thierriat, 1999, p. 205.

<sup>345</sup> This appears to be the same letter, or a draft, of that listed in the Catalogue des autographes et manuscrits de M. Lucas de Montigny, Paris, Perrot, 30.IV.1860 &c., no. 1969.

Rapport de M<sup>es</sup> Peintre 10 J<sup>er</sup> 1784

L'an mil sept cent quatre vingt quatre le Samedy dixieme jour de Janvier quatre heures de relevee Nous maurice quentin de la Tour conseiller de l'academie royale de peinture demeurant a Paris aux galeries du Louvre et André Alexis Judelin<sup>346</sup> peintre de l'academie de Londres demeurant a Paris rue dauphine hotel de Mouy experts nommés par deux sentences contradictoirement rendues en la chambre civile du chatelet de Paris les huit Novembre et dix Decembre dernier entre le sieur gabriel monjoie mtre peintre et M<sup>e</sup> Charlet ancien procureur en la cour pour proceder a la visite et estima<sup>on</sup> du portrait de l'epouse dudit M<sup>e</sup> Charlet fait par ledit Sieur monjoie apres avoir le dix sept du Mois dernier au desir de la sommation a nous faite le seize

A la requete dudit Sieur monjoie par exploit de Moyses huissier a verge aud chatelet <preter serment a l'audience de la chambre civile dudit chatelet> ladite audience tenante de bien et difellement proceder en nos ames et consciences aux operations ordonnées par les dites sentences a chacun de nous experts separement signifiée ledit jour seize decembre dernier dont et de quoi nous a été donné acte et apres que ledit M<sup>e</sup> charlet et son epouse sont comparee pardevant nous ce jourd'huy heure presente en la demeure de moi de la Tour susdesignée ou moi judelin me suit rendu sur l'invitation dudit M<sup>e</sup> Charlet et ou le portrait dont est question avoit été apporté et laissé par ledit sieur Monjoie des ledit jour dix sept Decembre dernier jour auquel nous eussions procedé aux operations ordonnées par lesdites sentences sans l'opposition dudit M<sup>e</sup> Charlet fondée sur l'absence de la dame son epouse AVONS apres lecture par nous prise des dites sentences et sommations et pour determiner notre avis sur la premiere mission a nous deférée par les dites sentences, comparé a la dite dame charlet le portrait en pastel dont est question d'apres laquelle comparaison exactement faite et les dits Sieur et Dame charlet retirés, notre avis est que ledit portrait est rassemblant a la dite dame charlet et par consequent recevable et pour remplir la seconde mission a nous deférée par les memes sentences nous estimons le dit portrait valoir la somme de cent quarante quatre livres <pour la peinture seulement> ce que nous affirmons en tant que de besoin sincere et veritable et du tout avons fait et dressé le present proces verbal auquel a été vacqué jus'qua six heures sonnees et avons signé

DeLa Tour judlin  
Con<sup>le</sup> a paris le 30 Janvier 1784  
recu quinze sols  
Lezant

Registres de tutelles &c., AN Y5113A, P<sup>o</sup> 537–539

27 janvier 1784. — Letter from Pierre to d'Angiviller:

M. de la Tour a changé d'avis, Monsieur, sur toutes les prétentions dont il se flattoit de trouver dans un sujet capable d'être professeur de l'école Saint-Quentin. Il convient que la base est le dessein et que les autres connoissances s'acquieient par la lecture. Il me charge, Monsieur le Comte, d'avoir l'honneur de vous présenter sa façon de voir, en sorte que les choses se pourront [faire] suivant les statuts. Voicy un objet qui n'est rien à la rigueur; mais il s'est rencontré des délicatesses à ce sujet; doit-on dater l'inscription de l'année du don ou de l'année de la livraison?

AN O<sup>1</sup> 1943, repr. Montaiglon & Guiffrey 1887–1912, XIV, p. 410

[29] janvier 1784. — Unsigned note presumably from Pierre to Marigny for response to La Tour's letter of 31.XII.1783:

il y a oubli, ou desir de faire une changement dans les Statuts, par la lettre de M. de la tour.

il s'étoit reservé le droit de Nommer pendant sa vie le Professeur de l'Ecole de St Quentin; et remettoit son droit à l'Academie, après sa mort.

ne voulant pas decider le choix, la demande qu'il auroit faite a l'academie etoit l'ayder, etoit consequente a son Etablissement

son peu de liaison avec L'academie d'Architecture motive a certains egards la demande des Commissaires dans cette Compagnie, mais il n'en est pas moins vray, que M. de la tour retire sa confiance.

il substitutera une Ordre, au Sentiment; et une association Etrangere et inutile, peut etre Embarent par la suite, a sa première bonne Opinion

Bachelier s'est fait donner les soins de l'Etablissement d'une [ecole de] dessin a Macon. Il espere prendre des Commissaires...Academies...mais rien n'est constaté. C'est un...qui se forme.

ANF O/1/1933/B (2), Académies et écoles de province, Saint-Quentin [part obscured]

29 janvier 1784. — Marigny's response to La Tour's letter of 31.XII.1783, from Versailles:

Vers<sup>es</sup>, le 29. Janvier 1784

M. la Tour – Peintre du Roi. Exp.

ce j'étois, m<sup>r</sup> sur le point d'autoriser les deux academies, celle de peinture et celle d'architecture, de vous adjoindre quelques uns de leur membres pour decider du merite des compositions des aspirans a la place de professeur vacante a l'ecole Gratuite de dessin de S<sup>t</sup> quentin, lorsque M. Pierre m'a informé que vous aviez changé de cette place conformément au droit que vous donnent les Sstatuts de cet etablissement, ou tout au plus en vous aidant, par deference et honneteté des Lumieres de quelques uns de vos confreres. je ne puis qu'approuver ce que vous ferés à cet egard, et je vous aurois donne ce conseil si j'avois été plutôt informé de ce dont il s'agissoit.

je suis, m<sup>r</sup> votre &c.

ANF O/1/1933/B (2), Académies et écoles de province, Saint-Quentin, cop. du dossier

31 janvier 1784. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

9 février 1784. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

M. Rigaut secretaire a été prié de garder le moule du Buste de M. de la Tour jusqu'au qu'il puisse être déposé dans un autre endroit de sureté.

Messieurs ont décidé d'accorder un [mandement] ... de 15<sup>l</sup> a la veuve Grebert<sup>347</sup> dues a feu son mary pour la sculpture d'un pied d'estal en console destiné à supporter le buste de M<sup>r</sup> de la Tour dans lecole Royale gratuite de dessin.

Registre des délibérations, P<sup>o</sup> 56v

9–20 février 1784. — Testament de La Tour.<sup>348</sup>

[p. 1] Cecy est mon testament, par lequel j'institue mon ami Monsieur Le Roy, demeurant rue de Grenel au coin de celle du Pelican, mon exécuteur testamentaire. Je le prie d'agrèer en reconnaissance tres foible des services qu'il m'a rendu pour mes Etablissements et de ceux que son amitié l'engagera de rendre encor a ma succession, ma tabatière <en or> quaré et ornée de six tableaux en Email d'après Teniers; elle a couté mille Ecus à M<sup>me</sup> la Dauphine Mere du Roy, en represailles d'une galanterie que je luy avois faite. Tous les frais payés, il y aura un quart de ma succession destinée à mes Etablissements de St Quentin les trois quarts seront pour ceux a qui je donne des legs pris sur cinquante parts dont celles qui resteront <libres seront en caffé, chocolat, liqueurs pour tous ceux qui sont

<sup>346</sup> Judlin's forenames inserted in a different hand in a space left for them. For the miniaturist André-Alexis Judlin (1740–1808), whose career was divided between London and Paris, see Jeffares 2021e. His father-in-law was a prominent freemason, and on his arrival in Paris he was supported by Blin de Sainmore, co-founder of the Société philanthropique with Savalette de Lange.

<sup>347</sup> Probably Marie-Josèphe Gire or Give who in 1738 married Louis Nicolas Grebert (c.1715–1.VIII.1775), maître menuisier; their sons included Louis-Nicolas

II (1740–) and Charles-François Grebert (1750–), maître menuisier 1782, married Marie-Anne Dorigny at Saint-Jean, Saint-Quentin, 24.IV.1781.

<sup>348</sup> Guiffrey et Tourneux, p. 36; here corrected against original document attached to Brichard deposit, 23.II.1788. It consists of one large sheet, folded in the middle to create four pages, written in different directions on each side, the last page blank; there are numerous insertions (marked with <> here) and, particularly on the verso, words jumbled all over the page. The outer page is dated 9.II., the inner pages 20.II.1784.

nommés dans ce Testament et ceux que j'aurais nommé dans le testament déposé chez mon exécuteur testamentaire.>

A mon ami M. Rigaud,<sup>349</sup> qui s'est aussi donné beaucoup de peines pour mes Etablissements à St Quentin, et surtout l'École Royale gratuite de St Quentin dont il est l'inventeur, ma tabatière quarré en or et émaillé d'oyseaux et de fleurs; elle a coûté dix-huit cent livres; je le prie également d'agrecer cette galanterie.

a Mad<sup>e</sup> de Charriere<sup>350</sup> habitante de Colombier près Neufchatel en Suisse ma lorgnette en or ainsy que des tablettes garnie d'or.

je donne et legue doit etre sous entendue par tout.

a M. Hogueure<sup>351</sup> ministre de Hollande a Hambourg le tableau de feu mon ami M<sup>r</sup> L'abbé Hubert lisant à la lumière.

a M<sup>rs</sup> Bailly<sup>352</sup> des Académies françoise et des sciences, l'abbé Soulavie,<sup>353</sup> et Baralle<sup>354</sup>, au service du Roi en l'isle de Corse, mon <grand> teslescope de Dolon,<sup>355</sup> qu'on a jugé etre le meilleur qu'il y eut a Paris; il sera tiré au sort: le 1<sup>er</sup> des trois noms cachetés qui sortira aura cet instrument; le second <nom> aura le télescope de [illisible] paris seize pouces, et le troisieme ma lunette acromatique de Dolon de 18 a 20 pouces de longueur, en reconnaissance d'avoir été confirmé par leurs ouvrages dans mes idées, sur la prodigieuse antiquité de ce vaste univers, <si merveillement rempli de soleils de toute grandeur, vivifiant des milliards de globes circulans autour d'eux, notre petit globe compris et cetera> notre petite Terre comprise ainsy que notre petit soleil avec tous les autres globes qui sont de la dépendance comme nous. Les dernières observations de Corse me font gagner mon procès pretés sur l'anteriotte de l'arbre debout sur les racines, petrifiées a 82 pieds au dessous du lit de la Seine, au <puits> de l'Ecole militaire, au dernier séjour de la mer sur notre Gaule et ailleurs, dont les coquilles ne se trouvent plus que sur les cotes de Coromandel<sup>356</sup>

a M<sup>lle</sup> Fel, tous les meubles <glaces, sièges, tableaux, et cetera> qui sont dans mon petit appartement, le grand Telescope <sera> excepté, Lesquels effets seront après son décès, au cousin D'orison, ou appartiendront a ses enfants, s'il n'existe plus.

a notre Académie Royale de peinture et sculpture le portrait de M<sup>r</sup> Parocel, tout altéré qu'il est, et celui de <M<sup>r</sup> Dachery><sup>357</sup>, mon camarade d'école et de college, en habit violâtre <d'un violet sale> comme un des moins altérés, parent du celebre Dachery<sup>358</sup>

Delatour, le neuf de fevrier 1784

[p. 2] Si l'Académie persiste à ne pas faire usage de dix mille livres que je luy aye donné par contrat en 1777 pour tous les differens prix de perspective, d'anatomie, de dessins, d'après l'antique et d'une tête et les deux mains peintes à l'huile ou autrement, sans sortir de sa place, pour trois ou six élèves qui ne feront que changer de place pour la peindre en face et de deux cotés, éclairée et ombrée avec les mains, puisque j'ai le chagrin de voir notre ecole privée des avantages qu'elle aurait

tirée de ces différens prix, ma succession réclame cette donation avec les interets.

Je donne cent vingt livres pour mon enterrement, trois cent livres que mon exécuteur testamentaire distribuera à de vrais pauvres infirmes de la paroisse où je moureray, je dispense mes amis de me suivre hors Paris, que je ne veux pas empoisoner.

Je veux que tout ce qui ne sera <pas> legué soit vendu et que les frays payées, <sur> ce qui restera de net, un quart en soit prélevé pour etre distribué à l'École de dessin dont <le professeur> aura ce qui pourra manquer au dernier contrat, qui est encor chez le notaire, pour completer <la somme de> dix sept cent livres <par année>, dont d'eux cent <livres> pour son logement.

Ce quart de ma succession sera donc divisé en quatre parties: l'une <après le complettement du professorat> pour l'École, luy fournir les nouveautés qui seroient utiles a ses progrès, la seconde parties aux femmes en couches, la troisième aux vieux artisans des deux sexes sans distinction de religion et infirmes hors d'état de travailler; les femmes qui ont eu le plus d'enfans préférés aux autres. La quatrième partie de ce quart de ma succession servira à la rosiere de cent écus de dot et soixante livres en linge, habits, cette rosière aura lieu, suivant la succession plus ou moins souvent. Ce qui n'aura pas été dépensé, sera mis en réserve pour subvenir aux besoins pressans de l'année suivante, si elle se trouvait mauvaise comme les registres <du bureau> de l'administration doivent faire preuves des secours delivrés avec les noms et la qualité et quantité de ces secours on ne peut pas être trompé, soit par negligence du mauvais foi. On prevendra les abus et la reserve servira a des cas malheureux, disette, charité, et cetera. M. le Mayeur <Margerin><sup>359</sup> avoit fait une economie de quinze cent livres, il a eu l'attention de m'en prevenir.

a Mr Restout ce qui restera chez moy du premier portrait de M<sup>r</sup> son père et de celui que j'ay eu le malheur d'oter de sa place a l'Academie, que j'ai culbuté mille fois sans pouvoir me satisfaire pleinement, ce qui a contribué à faire le malheur de ma vie et m'a oté les moyens de faire plaisir à mes <autres> amis.

Ce qui restera de net des trois quarts de la succession sera compose de — de parties, je declare icy que ceux qui ne seront

[p. 3] pas content de leur part, qu'elle fera masse avec les autres et que je les desherite; mon executeur testamentaire en donnera a mon frere chev. de St Louis six parts ayant au Palais Bourbon une rente viagere de cinq milles quatre cent livres et deux petits contrats de deux cent vingt cinq livres sur la ville de Paris, demeurant a St Quentin.

—a mon cousin Joret<sup>360</sup> m<sup>d</sup> tailleur à Beaune en Bourgogne, cinq parts. Messieurs et Dames<sup>361</sup>

—au petit-cousin d'Orison et a sa femme, pour eux <trois> et leur sœur à Paris, six parts.

<sup>349</sup> See note to 28.VIII.1776 *supra*.

<sup>350</sup> Mme Charles-Emmanuel de Charrière de Penthaz, dite Belle de Zuylen, née Isabella-Agneta-Élisabeth van Tuyl van Serooskerken (1740–1805); J.46.1482.

<sup>351</sup> [Baron Daniel d'Hogguer (1722–1793), échevin d'Amsterdam, Dutch minister in Hamburg 1776–89. La Tour portrait: J.46.1896]

<sup>352</sup> [Jean-Sylvain Bailly (1736–1793).]

<sup>353</sup> [*v. note supra*.]

<sup>354</sup> Pierre Barral, né Seyssins (Isère), le 12 juin 1742, mort le 11 août 1826, élève des ponts et chaussées, fut envoyé comme ingénieur dans l'île de Corse en 1769; il prit rang plus tard dans l'armée et fut admis en 1801 à la retraite avec le grade de général de brigade. M. Ad. Rochas (*Biographie du Dauphiné*), à qui j'emprunte ces renseignements, mentionne de lui, après Quérard, un *Mémoire sur l'histoire naturelle de l'île de Corse, avec un catalogue lithologique de cette île, etc.* Londres et Paris, 1783, in-8°. (Note de Guiffrey et Tourneux.) (La Tour's brother Charles had served in Corsica much earlier: *v.* 1738–40.)

<sup>355</sup> [Peter Dollond (1731–1820), optical instrument maker in London.]

<sup>356</sup> Cette phrase, assez obscure, se complique dans l'original d'une incidente où il est question « de l'arbre debout sur ses racines pétrifiées à 82 pieds au-dessous du lit de la Seine, au puits de l'École militaire » . (Id., *ibid.*) In fact the discovery of the petrified tree roots is discussed in Soulavie's *Histoire naturelle de la France méridionale* . . . , Paris, 1782, vi, pp. 265ff (*v.* 2.X.1782 *supra*), and reported almost in La Tour's exact phrase in the *Journal de Paris*, 15.VI.1783, p. 693. [NJ]

<sup>357</sup> Parent du célèbre Dachery. (Note de La Tour.) La Tour's subject was François Dachery (1704–1776), commis et préposé pour l'inspection des ourdoirs, bourgeois de Saint-Quentin, ami et camarade d'école de l'artiste; J.46.1583.

<sup>358</sup> The Maurist Benedictine monk and scholar Dom Luc d'Achery (1609–1685), of Saint-Germain-des-Près; he was born in Saint-Quentin, and was François's first cousin twice removed.

<sup>359</sup> Pierre-Alexandre-François Margerin du Metz (1735–1803), lieutenant criminel au bailliage de Saint-Quentin, mayeur from 1777 and from 1782; he was married to a Jeanne-Louise-Charlotte Dorigny (1751–1808). He succeeded Desjardins as président du Bureau d'administration of the école gratuite de dessin at Saint-Quentin. In 1784 he was succeeded by Charles Henri Pasquier Colliette (1735–1803), avocat du roi.

<sup>360</sup> See above, 1768, for glosses on his cousins. Other names further down are found in the 9.II.1784 page above.

<sup>361</sup> The names in this section in particular are laid out very confusingly (as noted by the notaries reviewing the document after La Tour's death), and the sequence followed in B&W and here is not necessarily La Tour's. It is unclear why some names are given 1 part explicitly, which would appear to be the default level for those with no specified allocation. However the names appear to total 70 parts rather than the 50 La Tour intended, even excluding the names of those who are merely to receive their portraits. La Tour seems to have grouped the names into several groups, including a large number of artists and a smaller group of scientists.



—a la petite-cousine Morelle<sup>362</sup> vitrier à Sceaux, quatre parts.  
 —a M<sup>d</sup> la veuve Grand Sir<sup>363</sup>, a la Ferre en Picardie, deux parts.  
 —aux mes arrières petits cousins et cousines <Avare>  
 Beaudemont, deux parts.  
 —a sa sœur Josephse deux parts  
 —a leurs cousines Dominique Dervit, deux parts, et à Jean  
 Dervet [Deruys], habitants St Quentin deux parts.  
 <—a M<sup>de</sup> Huet et son frere deux parts>  
 Aux Messieurs et dames:  
 Le Roy, rue de Grenel, quatre parts.  
 Rigaud, <a St Quentin> trois parts;  
 Brichard, notaire, 1 part.  
 Bailly;  
 Faugeas de Saint-Fond<sup>364</sup>  
 Soulavie un part  
 Baral  
 Montgolphier  
 Charles  
 et Robert frères  
 L'abbé Regley 1 part  
 Montjoye, peintre 1 part  
 Cochin demie part  
 Renou demie part  
 Pigalle et son épouse;  
 M<sup>de</sup> Rouillé de l'Étang;  
 M. Piscatory  
 Rouillé de l'Étang  
 Rouillé a Sancere  
 Rouillé Marigny;<sup>365</sup>  
 leurs portraits grand et mignatures  
 [illisible] Desgranges  
 Lepicier<sup>366</sup> Godfroy du Creux  
 Houdon; Cazanova;  
 Calet, Berthélemy, Boisot;  
 Demours sa femme et son fils<sup>367</sup> Vincent  
 Boisé, Nelson,<sup>368</sup> Mad<sup>e</sup> Guiart<sup>369</sup>  
 Brébillon,<sup>370</sup> au Louvre Mad<sup>e</sup> Lebrun  
 Gois Brenet David  
 Patiot<sup>371</sup> M<sup>de</sup> Roger, de Latouraille<sup>372</sup>  
 [?]Cotlouvy<sup>373</sup>  
 Bachelier, Tardieu, Lepicier  
 Pajou, Belle une part Doyen, Bridan  
 Monot, architecte Pasquier  
 Pierre 1<sup>er</sup> peintre, Vien, Lagrenée et Lagrenée le jeune  
 Guerin, Robert, Creuse [Greuze]  
 Sorbet [Sorbier]<sup>374</sup>, Fayol, Boulanger, Mouchy  
 Durameau, de Roslin, Duplessis  
 Loir; Beaufort  
 Voiriot; Wille

A M<sup>lle</sup> Fel, tout ce que j'ai à Chaillot (mon grand Telescope excepté, devant être tiré au sort), le piano forté, les glaces, meubles et ceux de domestique tout sera reversible après son décès au cousin Dorison ou à sa famille, ainsy que l'argenterie qui s'y trouvera, qui consiste actuelement en quatre petits plats et une douzaine de cuillères et fourchettes, le tout d'argent. M<sup>lle</sup> Clairon, son portrait; Forbonnais, son portrait.<sup>375</sup>  
 M<sup>des</sup> Cheminot;<sup>376</sup> Quantin;<sup>377</sup> Ket;<sup>378</sup>  
 M<sup>des</sup> Chapron;<sup>379</sup> Meghen; Gaudron; Bullo; md Ruelle; l'abbé de la Savonnerie et Lemaître; Boze, rue du Gros-Chenet.

A Passy: Ray de Chaumont;<sup>380</sup> Franquelin;<sup>381</sup> du Hailly; des Varennes;<sup>382</sup> Sciot<sup>383</sup> et son épouse près des Bons-Hommes.  
 A Auteuil: M<sup>de</sup> Helvétius, dans mon ancienne maison.

Je donneray de mon écriture dans un testament que javois faire avec l'ayde d'un copiste l'état des effets qui seront chez moi et des changemens que je pouray faire à mon testament suivant les cas et ma volonté aux quels je demande qu'on adhere comme s'ils étaient dans ce testament <cy> déposé chez M<sup>e</sup> Brichard.

Ce jourd'huy vendredy vingt de février mil sept cent quatre vingt quatre aux galeries du Louvre.

DE LA TOUR.

Guiffrey et Toumeux, p. 36; corrected NJ.

28 février 1784. — La Tour [in fact Renou] annonce à l'Académie qu'il a choisi le sieur Preud'homme<sup>384</sup> pour être directeur professeur à l'École de dessin qu'il a établie à Saint-Quentin.

M. De La Tour, Conseiller de cette Académie, ayant établi une École de dessin à Saint-Quentin, sa patrie, et s'étant réservé la nomination du Directeur Professeur de cette École, a fait part à l'Académie du choix qu'il a fait du sieur Jérôme Preud'homme, Peintre. La Compagnie, connaissant les talens du S<sup>r</sup> Preudhomme, a applaudi au bon choix de M. De La Tour.

Je soussigné peintre du roi et secrétaire adjoint de son academie Royale de Peinture et sculpture, certifie le present extrait conforme à l'original en foy de quoi j'y ai apposé le sceau de lad.<sup>e</sup> academie et ai signé

à Paris au Louvre ce 7 mars 1784

RENOU

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 188 ; Registre des délibérations de l'École gratuite, f<sup>o</sup> 58v

27 mars 1784. — La Tour est présent à l'Assemblée de l'Académie.

28 avril 1784. — Le mayeur de Saint-Quentin reçoit de La Tour une lettre qui contient des résolutions nouvelles inconciliables avec les

<sup>362</sup> Louise-Catherine Deschamps, daughter of the abbé's brother Pierre-Denis Deschamps, who married Pierre Morel, vitrier-peintre at Verrières-le-Buisson.

<sup>363</sup> Mme Jean Grand Sire, née Barbe-Antoinette Guiot (1725–1792), daughter of Anne Bougier (*v. supra*, 4.XII.1725, 28.XII.1747; 20.I.1749 &c.).

<sup>364</sup> Barthélemy Faujas de Saint-Fond (1741–1819), géologue; La Tour follows the spelling in Barral, Faugeas. He published his *Description des expériences de la machine aérostatique de MM. Montgolfier* in two volumes in 1783 and 1784; the first detailed account of the experiments in balloon flight by the paper-manufacturers Joseph-Michel (1740–1810) and Jacques-Étienne Montgolfier (1745–1799) (the first hot-air flight took place on 5.VI.1783). On 27.VIII.1783 a hydrogen balloon was flown, designed by the physicist Jacques Charles (1746–1823) and built by engineer brothers Anne-Jean (1758–1820) and Nicolas-Louis Robert (1760–1820); on 1.XII.1783 a manned flight took place.

<sup>365</sup> Étienne-Jacques Rouillé de Marigny (1733–1802), receveur de gabelles à Sancerre; J.46.2741.

<sup>366</sup> Most of the names in this group are well-known artists at the Académie royale and have not been individually glossed.

<sup>367</sup> *V.* 11.III.1748 *supra*.

<sup>368</sup> Jacques Neilson (*v. ARTISTS*); owner of a La Tour self-portrait.

<sup>369</sup> Adélaïde Labille-Guiard (1749–1803), pastellist.

<sup>370</sup> Maximilien Brébion (1716–p.1792), architecte.

<sup>371</sup> Louis Patiot (1704–1786), commissaire des guerres 1749–61, premier secrétaire du duc de Belle-Isle, collectionneur d'histoire naturelle; J.46.2473.

<sup>372</sup> Jean-Chrysostome Larcher, comte de La Touraille (1720–1794), poète et philosophe.

<sup>373</sup> Illegible; possibly Coëtlogon.

<sup>374</sup> Perhaps Antoine-Jean Barthelemy Sorbier (–1786), de Passy, fils de Pierre Barthelemy Sorbier (–1776), chirurgien ordinaire du duc d'Orléans.

<sup>375</sup> Le portrait de M<sup>lle</sup> Clairon est actuellement chez M. Thubert, descendant de La Rive, à Poitiers; celui de Forbonnais appartient au Musée de Saint-Quentin. Les autres personnalités désignées par La Tour, mais son mention du legs qu'il leur attribue, me sont inconnues, sauf M<sup>me</sup> de Cheminot, dont M. Feuillet de Conches a longuement parlé dans ses *Souvenirs de jeunesse d'un curieux septuagénaire* (1877, in-8). [Note de Tourneux 1885; omitted B&W].

<sup>376</sup> The salonnière known as Mme Charlotte Sire de Cheminot, but formerly the dancer Edme Coupée Dumanoir, dite Mlle Coupée (–1825).

<sup>377</sup> The chevalier de Cointin, identified as the husband of Mme de Cheminot's mother. The misspelling appears in a letter by Mme de Cheminot (franklinpapers.org).

<sup>378</sup> Probably Mme de Cheminot's companion, Philip Keay of Abbot's Bromley (1745–1795).

<sup>379</sup> The title seems clearly to be M<sup>de</sup> for Madame rather than M<sup>rs</sup> for Messieurs.

<sup>380</sup> Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont (*v. n.* 20.X.1768 *supra*). See E. Chatelain, "Le Mesmérisme à Passy au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, IX, 1919, pp. 238–49.

<sup>381</sup> Benjamin Franklin.

<sup>382</sup> Presumably the Joseph Cuisin des Varennes, ancien intéressé dans les affaires du roi buried at ND-de-Grâce, Passy, 7.V.1787 (abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1870, IV, p. 295).

<sup>383</sup> Julien Siot de Saint-Paul (–1785), notaire de Chaillot et procureur fiscal de la prévôté de Passy.

<sup>384</sup> Jérôme Preudhomme (c.1735–1810), de l'Académie de Saint-Luc, ancien élève primé de l'Académie royale. He was described as a peintre en histoire, living in Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, married to Louise-Augustine Gravier, on 8.III.1771 when their 14-month-old son Jérôme-Louis-Hippolyte was buried at Broué (canton d'Anet). See Françoise Baligand in an [article](#) "Nouveaux éléments biographiques sur le peintre Jérôme Preudhomme...", *La Tribune de l'art*, 27.V.2018.

règlements adoptés pour l'École de dessin. Contrairement à l'usage, cette lettre ne fut pas transcrite sur le registre des délibérations de l'École.

Patoux, p. 29-30.

Avril-mai 1784. — La Tour goes to Chaillot, according to Prod'homme 1923, p. 501.

3 mai 1784. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Attendu que les élèves ont été pendant 8 mois sans professeur Messieurs ont décidé qu'il n'y aurait pas de prix cette année et que le buste de M. de la Tour destiné à être placé dans la salle d'étude de l'école de dessin, ainsi qu'il est dit dans le procès verbal du 4 aoust 1783, ce qui navoit pas été effectué faute de professeur, le sera vendredy prochain 7 de ce mois à 8 heures et demi du matin Ecole tenante en presence de M. le mayeur de MM. des administrateurs de semaine et de M. Rigaud secretaire qui sy rendront à cet effet.

Registre des délibérations, f° 62r

7 mai 1784. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Ce jourd'hui sept may mil sept cent quatre vingt quatre neuf heures du matin en vertu des délibérations prises le 4 aoust 1783 et 3 <may present mois> Monsieur Margérin Mayeur en cette qualité président de l'administration Messieurs Saugnier Echevin et Fromaget administrateurs et commissaires de l'école de dessin pendant le présent mois et Rigaut secretaire perpetuel de l'administraton se sont rendus à la salle d'étude de ladite école de dessin école tenante et professée par le Sr Jerome Prud'homme pour y faire placer le buste de M. Maurice Quentin de la Tour peintre du Roi, conseiller de l'académie Royale de peinture et sculpture de Paris membre honoraire de l'académie des sciences belles lettres et arts d'Amiens, citoyen de St Quentin et fondateur de l'École Royale gratuite de dessin de cette ville ce qui a été executé en leur presence le jour et an que dessus.

/s/ Margerin Fromaget Saugnier Rigaut

Registre des délibérations, f° 62v/63r

Juin 1784. — La santé de La Tour oblige son frère à l'emmener à Saint-Quentin. Suivant une tradition orale, on usa d'un subterfuge pour y parvenir.<sup>385</sup>

Ce ne fut point sans lutter que La Tour quitta tout ce qui lui était cher et avait rempli les trois quarts de son existence. Une tradition digne de foi nous apprend que pour l'arracher à Auteuil son frère dut user de ruse. Paris était alors tout entier aux belles expériences de Montgolfier. Une ascension nouvelle était annoncée, et La Tour ne pouvait manquer une occasion de voir le ciel de plus près. Un ami lui persuada qu'il avait une place pour lui dans l'aérost de Montgolfier et réussit à le faire monter dans une voiture qui ne devait s'arrêter qu'à Saint-Quentin.

A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 32.

3 [et 25] juin 1784. — La Tour révoque par un codicille « tous testaments qu'il a faits jusqu'à ce jour ». La Tour prepares three copies of this further codicil revoking all wills and codicils, one on 3.VI.1784 produced by Ducloz-Dufresnoy in the 25.II.1788 hearing below, and two more dated 25.VI.1784, one sent to Jean-Louis Desains,<sup>386</sup> notaire à Saint-Quentin, and the other to Brichard, notaire à Paris; each sealed and to be opened after his death.

Guiffrey et Toumeux, p. 35.

Je révoque et annule tout Testament ou Codicille que J'ai pu faire jusqu'à ce jour fait et signé fait par moy à Saint Quentin le vingt cinq Juin mil sept cent quatre vingt quatre, Signée Delatour. Plus bas est écrit, Controlé à St Quentin le dix-huit fevrier mil sept cent quatre vingt dix huit, Recu trente livres. Signé Beauville, et plus

bas est encore Ecrit Le présent a été par nous conseiller au Roy Lieutenant général à Saint Quentin paraphé au desir de notre Ordonnance de Cejourd'huy dix sept fevrier mil set cent quatre vingt huit Signé Dartois<sup>387</sup> et paraphé

/s/ Paringault DeSains

Nous Charles Claude Antoine Dartois, Seigneur d'Urvillers et autres lieux, conseiller du Roy, Lieutenant général au Bailliage de Vermandois à Saint-Quentin, Certifions à tous qu'il appartiendra que Maîtres Desaints et Paringault qui ont signé le présent Codicile sont nnotaires royaux et que foy aux actes par eux signée doit être ajoutée tant en Jugement que dehors, en temoins de quoi, nous avons signé ces présentes et à icelles apposé le Scel de nos armes, pour servir à qui il appartiendra ce que de raison.

Donné à Saint-Quentin le vingt fevrier mil sept cent quatre vingt huit le mot vingt surchargé

Dartois

As filed by Brichard, 22.II.1788 (AN MC/XXIII/824)

20 juin 1784. — La Tour arrive à Saint-Quentin et reçoit un chaleureux accueil de ses compatriotes.

Ce fut une entrée magnifique, triomphale. Les cloches sonnaient à toute volée. Ses concitoyens, à l'envi, se précipitaient au-devant de lui. Il s'avancait au milieu des maisons pavoisées, et le corps de ville, au bruit des salves d'artillerie, le harangua avec autant de pompe et plus vie sincérité sans doute qu'il l'eût fait pour un potentat ou un grand de la terre... L'administration de l'École de dessin se rendit en corps chez son frère où il était descendu, et le mayeur, M. Coliette, portant la parole, lui exprima d'une manière très pathétique le zèle de l'administration pour la dispensation de ses actes de bienfaisance, et la vénération et le respect dont chacun des membres était pénétré pour sa personne. A ce discours, La Tour ne répondit rien, sans doute parce qu'il était hors d'état de répondre quoi que ce fût. S'il avait prononcé la moindre parole qu'il eût été possible de rapporter, son ami, M. Rigaud, le secrétaire exact et scrupuleux de l'École de dessin, n'eût point manqué de nous en faire part.

A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 34-35.

25 juin 1784. — See 3 juin 1784.

? juin 1784. — One may infer that the contents of La Tour's atelier was also transported from Paris to Saint-Quentin but exactly when or how is not documented.<sup>388</sup>

5 juillet 1784. — Le chevalier de La Tour expose au président du bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, l'état de santé de son frère et lui demande l'autorisation de réunir un conseil de famille pour le faire interdire.

Que le grand âge du sieur Maurice-Quentin Delatour, peintre et pensionnaire du roy, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, natif et demeurant présentement en cette ville de Saint-Quentin, son frère consanguin, et les infirmités inséparables de la vieillesse, l'ont tellement affecté qu'il a totalement perdu l'usage de son esprit et de sa raison, au point qu'il ne parle plus que de richesses immenses; qu'il n'en est pas, excepté celle de l'empereur de Chine, qui puisse égaler la sienne; qu'il promet à toute personne qu'il rencontre des 40, 50 et 100 mille livres de rente, dont, dit-il, il leur fera des contrats, et qu'il ne cesse de dire qu'il existe depuis des millions d'années.

Archives du greffe civil de Saint-Quentin. Registre des avis de parents du 18 juillet 1778 au 24 novembre 1784. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 35.

<sup>385</sup> Lapauze 1905, pp. 23ff, provides an imaginary re-enactment of the events, suggesting that La Tour was reading Mesmer's *Précis historique des faits relatifs au magnétisme* at the time of his brother's visit. The "ami" was M. Cambronne-Dartois, according to Lapauze: see note to 7.VII.1784 *infra*. See also Frédéric Pillet, "Saint-Quentin et l'aviation", in the exhibition catalogue *Aviation. La belle envolée Art déco*, Saint-Quentin, 2018–19, p. 73.

<sup>386</sup> Jean-Louis Desains (1742–); his second wife (from 1776) was Jeanne-Félix-Sophie Cambronne.

<sup>387</sup> Charles-Claude-Antoine Dartois (1721–1789), sgr d'Urvillers, Monguyot, Bavinamps et autres lieux, conseiller du roi, président lieutenant general au bailliage de Vermandois &c.

<sup>388</sup> For this and subsequent movements of the collection now at Saint-Quentin, *n. Cabezas* 2009a.

7 juillet 1784. — Le conseil de famille se réunit et le président du bailliage procède à l'interrogatoire de La Tour.

Une première fois dans la journée du 7 juillet 1784, le magistrat, M. Dartois,<sup>389</sup> se met en devoir de se transporter au domicile du chevalier de La Tour pour procéder à l'interrogatoire, mais, averti que la nuit précédente La Tour a éprouvé une agitation si considérable qu'il se trouve dans un assoupissement qui le met hors d'état de parler, le magistrat doit surseoir. Le même jour, à 6 heures du soir, l'état de La Tour s'étant amélioré, il répond à l'interrogatoire que son ami M. Dartois, qu'il n'est même plus capable de reconnaître, lui fait subir.

Lui ayant demandé des nouvelles de sa santé, dit le magistrat, il nous aurait répondu: « Qu'il ne nous connaissait pas et qu'il ne voulait pas nous voir. »

Enquis de ses noms, prénoms, âge et qualité, nativité et demeure, a dit: « Qu'il n'avait rien à nous dire et qu'il nous imposait le silence. »

A lui observé que nous avions toujours estimé sa famille et que nous étions son ami, a dit: « Que c'était pour cette raison qu'il ne voulait pas nous voir. »

Enquis si la maison où il fait sa demeure appartient au dit sieur Delatour, son frère, a dit: « Que nous pouvions aller faire f... ».

A lui représenté que nous lui parlions honnêtement et qu'il était étonnant qu'il nous réponde ainsi, a dit: « Que nous étions des b... de j... f... », et a continué de proférer nombre d'autre invectives.

Enquis s'il demeure en cette ville depuis longtemps, a dit: « Qu'il imposait silence à tout le monde; qu'il n'entendait pas que personne lui fasse des questions; que nous étions des f... bavards; qu'il nous jetterait par les fenêtres; qu'il nous jetterait les chandeliers et son pot de chambre à la tête », et il appela le sieur Delatour, son frère, à son secours.

Et sur les différentes autres questions que nous avons faites au dit sieur Maurice-Quentin Delatour, il a toujours continué à se répandre en invectives, sans aucune suite dans ses propos, appelant toujours son frère pour nous imposer silence.

Archives du greffe civil de Saint-Quentin. Liasse des interrogatoires, année 1784. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 36-38.

9 juillet 1784. — L'interdiction de La Tour est prononcée.

A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 38.

11 juillet 1784. — Lettre de Cochin au savant Grosley au sujet de la santé de La Tour.

...Venons à notre pauvre ami M. de La Tour; je suis bien de votre avis, et je pense aussi que c'est le régime extravagant auquel il s'est livré qui l'a amené à cet état affligeant. Que n'a-t-il pas fait pour nous persuader à tous de suivre son exemple; mais il n'a point trouvé de prosélytes, quoiqu'il connût bien des peintres et des poètes.

M. de La Tour, après avoir donné beaucoup de marques de délire qui nous ont occasionné du chagrin et de l'inquiétude, a enfin été déterminé par son frère à se retirer à Saint-Quentin, sa patrie, où il a été accueilli avec reconnaissance et humanité. Depuis ce temps, nous n'avons eu de ses nouvelles que rarement; mais elles disent toutes qu'il est dans le même état...

Guiffrey et Toumeux, *La Tour chez ses notaires*, p. 41.

17 juillet 1784. — An anonymous article in the *Mercur de France* mentions La Tour's return to Saint-Quentin:

On écrit de Picardie, que le célèbre Peintre la Tour est revenu à l'âge de 81 ans à S. Quentin, sa patrie. Cette ville où il a formé plusieurs fondations charitables, & qui a même placé son Buste dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, l'a reçu avec acclamation. Il a été visité par une députation de tous les Corps, on a illuminé sa

maison, & tant d'hommages ont été galamment terminés par un éloge en vers.

*Mercur de France*, 17.VII.1784, p. 178

[?7 août 1784.] — According to Vien's mémoires, the following discussion took place at the first session of the Académie which he attended after his return from Rome, which would place it at 24.VII.1781. Other commentators place it in 1784, and it seems most likely to be the discussion minuted on 7.VIII.1784. The Académie royale, at the instigation of Pierre, wanted to suppress the prizes founded by La Tour, leading to this rebuke by Vien:

Le premier objet dont on s'occupa dans cette séance fut de remettre au frère de M. de la Tour la somme déposée, attendue qu'il paraissait inutile d'en faire usage. La plus grande partie des Académiciens opina du bonnet, car on n'aurait pas voulu contredire le premier peintre de peur de s'en faire un ennemi. Mais moi, que mes confrères ne supposaient pas instruit de ce (don) dont il était question, je priai le Secrétaire de me faire connaître l'objet qu'on devait mettre en délibération. Après qu'il m'eut répondu, je pris la parole et je dis: "Comment! Messieurs, vous voulez rendre une somme déposée quand vous n'ignorez pas que le but, que l'intention bien prononcée du fondateur a été d'accélérer les progrès de l'Art, de produire l'émulation et l'avancement de tous nos élèves. Quoi! M. de la Tour veut, par ce généreux sacrifice, obliger la jeunesse à peindre d'après Nature et à dessiner d'après l'Antique; et vous, Messieurs, conservateurs du feu sacré des Arts, vous vous refusez à cet établissement! A quoi donc l'Académie doit-elle servir, si ce n'est au bien des arts et des élèves?" Ces paroles produisirent l'effet que j'avais désiré; la somme fut gardée par l'Académie et placée pour être employée suivant les désirs du fondateur. Mais, comme M. de la Tour n'avait demandé que l'alternance, c'est-à-dire une année un prix pour la figure peinte et, l'autre année, un prix pour le dessin d'après l'Antique, je fis réunir les deux prix pour chaque année, la somme de 300 L. accordée à celui qui aurait mérité le prix me paraissant assez forte pour qu'on put exiger des concurrents qu'ils joignissent, chaque année, le dessin d'après l'Antique à la figure peinte. La plupart de mes confrères qui avaient été d'abord de l'avis de rendre la somme, me remercièrent du courage que j'avais montré et moi-même je m'en suis applaudi, en voyant par la suite le bien qui en est résulté.

Mémoires de Vien, in Gaetgens & Lugand 1988, p. 317; Michel 1993, p. 367; D&S, p. 19 & n.33, 34

7 août 1784. — Minutes of the Académie royale concerning the La Tour prizes:

*Arrêté que l'on s'occupera du Prix fondé par M. de la Tour.* — Avant de lever la Séance, l'Académie a arrêté qu'à la première assemblée Elle s'occupera des Prix fondés par M. De la Tour, Conseiller de cette Compagnie.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 208

9 août 1784. — La Tour's prize at the Académie d'Amiens is awarded at a session of 9.VIII.1784. A formal inspection of the invention was later minuted, on 29.XI.1784.

Du 9 août.

Le Prix fondé par M. de la Tour a été donné au Sieur de Larche, inventeur d'un Machine à tondre des étoffes, par laquelle sans autre moteur que l'eau courant il ses tond mieux et à meilleur marché que les autres tondeurs. Cette machine dont les mouvements sont simples, uniformes et surs, est gouvernée par deux enfants.

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 191<sup>390</sup>, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

23 août 1784. — Minutes of the Académie royale concerning the La Tour prizes:

*Concours d'une demi-figure peinte, Prix fondé par M. de la Tour partagé en deux classes, la première le 13 Septembre et la seconde le 20.* — L'Académie, ayant résolu de mettre à exécution un des Prix fondés par M. De la Tour et ayant choisi celui d'une Tête peinte avec les deux mains,

<sup>389</sup> Probably Charles-Claude-Antoine Dartois (n. n. 3.VI.1784 *supra*), rather than Jean-Louis-Adrien Cambronne, dit Cambronne-Dartois (1737–1807) as Lapauze 1905 suggests; *v.g.* n.15.1.1785 *infra*.

<sup>390</sup> An account of the prize was published in the *Affiches, annonces et avis divers* for 21.IX.1784, p. 535, in which the recipient's name was misspelled as Delaroche.

Elle a arrêté que les concurrents seroient partagés en deux classes. La première commencera le lundi 13 Septembre prochain jusqu'au samedi inclusivement et la seconde commencera le lundy 20 jusqu'au samedi 25, aussy inclusivement. L'Académie s'occupera incessamment d'un Règlement pour fixer tout ce qui sera convenable de faire pour la meilleure exécution de ce Concours.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 208

24 septembre 1784. — Minutes of the Académie royale approving the La Tour prize:

*Le Secrétaire fait lecture d'un projet de Règlement pour le Prix de M. de la Tour; il est approuvé.* — En ouvrant la Séance, le Secrétaire a fait lecture d'un projet de Règlement pour le Concours d'une demi-figure peinte d'après nature, Prix fondé par M. De la Tour. La Compagnie a approuvé le dit rapport, et a ordonné qu'il sera lu dans les Écoles par le Concierge et ensuite affiché par lui aux portes des Écoles.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 208

3 octobre 1784. — La Tour is mentioned in the obituary of Perronneau that appeared late in the *Mémoires secrets*:

[Perronneau :] C'étoit un peintre de portraits au pastel. Son dessin étoit correct, ses attitudes d'un choix noble, la disposition de ses draperies bien prise, mais sa touche lourde & sans effet. Il avoit aussi le coloris mauvais. Ce qui cependant sans doute fait l'éloge de son talent, c'est que le plus célèbre peintre de portraits de nos jours dans cette manière, M. de la Tour, l'avoit choisi pour faire le sien.

*Mémoires secrets*, xxv, 1784, p. 27f

3 octobre 1784. — La Tour is mentioned in the *Mémoires secrets*:

M. de la Tour, ce peintre de portraits au pastel, si renommé autrefois, & qui emploie aujourd'hui à des actes de bienfaisance le fruit de ses travaux, ne se borne pas à sa patrie seule, il a fondé un prix pour l'école de Paris; c'est une demi-figure à peindre d'après le modèle, au moins de grandeur naturelle.

L'académie royale de peinture & de sculpture, dans son assemblée du 2 de ce mois, c'est-à-dire hier, satisfaite des efforts de ses élèves, a cru devoir partager ce prix. Le sieur Rivière, qui a obtenu cette année un des seconds prix de peinture, a été nommé par le premier scrutin, & le sieur Duvivier par le second. Ils sont tous deux élèves de M. Sivee.

*Mémoires secrets*, xxv, 1784, p. 223

11 octobre 1784. — In connection with the acquisition by Jean-François de La Tour of a new house on canonical land for La Tour's return to Saint-Quentin (for which the documents have not been located, but which must have taken place at the same time), several related transactions took place with the members of the Chapitre:

Je Soussigné Joseph Paul Cailleau de Beaudiment,<sup>391</sup> chanoine de l'Église Royale de St-Quentin, engage et affecte en premier hypothèque tous mes biens présents et avenir à Monsieur Jean François De La Tour, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, ou à ses ayant causes en payement d'une somme de deux mille livres à laquelle je m'oblige envers lui ou ses ayant causes, pour l'indemniser d'un rachat qu'il serait obligé de faire, à la barre du chapitre, de la maison canoniale qui lui appartient comme l'ayant payé de ses propres deniers, et qu'il a placé sur ma tête, sise rue de Tugny en la ville de St-Quentin, tenante d'une lisière à la maison canoniale de Monsieur l'Abbé Vagnier, d'autre sur la rue de Grainville, d'un bout par derrière à M. l'Abbé Blot et d'autre par devant sur la ditte rue de Tugny, et de la perte qu'il ferait par le dit rachat de la moitié du prix principal auquel elle serait portée au cas que mon décès précéderait de vingt et un jours la vente ou résignation qu'en serait faite en chapitre, et renonce en outre en faveur de mon dit sieur De La Tour, ou ses ayant causes, à tous droits de propriété, soit pour vendre, soit pour occuper la ditte maison canoniale, à moins d'être muni d'un consentement par écrit du dit sieur De La Tour, ou de ses ayant causes.

<sup>391</sup> Joseph-Paul Cailleau-Beaudiment (1747–p.1790) was born in Saumur; he was cleric de chapelle de Madame Sophie de France.

<sup>392</sup> M. d'Agay fut d'abord magistrat au Parlement de Besançon, maître des requêtes au conseil d'État, intendant de Bretagne, pair de Picardie, s'occupa d'améliorer

Fait à Versailles ce onze Octobre de l'année mil sept cent quatre vingt quatre.

Joseph Paul CAILLEAU DE BEAUDIMENT

\*\*\*

Je soussigné Joseph Paul Cailleau de Beaudiment chanoine de l'Église Royale de St-Quentin reconnais avoir nommé et nomme par ces présentes la personne de [en blanc] chanoine de la dite Eglise auquel je donne pouvoir de pour moi et en mon nom se démettre de l'usufruit d'une certaine maison canoniale, size rue de Tugny de cette ville de St-Quentin tenante d'une lisière à M. l'Abbé Vanier, d'autre sur la rue Grainville, d'un bout par derrière à M. l'abbé Blot, à cause de sa maison canoniale, d'autre par devant à la dite rue de Tugny, lequel usufruit m'a été accordé par l'acquisition que j'en ai fait de M. l'Abbé Nicolas Joseph de Rambach chanoine par acte capitulaire du Lundy dix huit Octobre mil sept cent quatre vingt quatre, pour sous le bon plaisir de Ms du chapitre jouir dudit usufruit par le dit sieur [en blanc] ainsi et de la manière que j'en ai joui priant mes dits sieurs du chapitre d'avoir les dites démission et résignation pour agréable et de faire jouir le dit sieur [en blanc] dudit usufruit conformément aux usages du chapitre, fait [en blanc]

Approuvé l'écriture cydessus,

Joseph Paul CAILLEAU DE BEAUDIMENT, chanoine de l'église Royale de St-Quentin.

Basquin 1935, pp. 201–202

2 novembre 1784. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

M. Dachery a rendu compte à messieurs que la matrice d'une médaille pour des prix d'encouragement coutroit environ 18<sup>e</sup> sur quoi delibré que cette affaire seroit remise au prochain bureau.

Registre des délibérations, f<sup>o</sup> 66r

6 décembre 1784. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

M. Dachery Echevin a été prié de faire exécuter la matrice par lui proposé au dernier bureau d'une médaille qui doit servir à former des prix d'emulation le médaille ayant sur une face Les armes de la ville et sur l'autre cette inscription *Ecole Royale gratuite de dessin fondée par M. de la Tour*. Messieurs ayant décidé d'accorder au prochain bureau trois de ces médailles une pour chacun des élèves qui auroit fait le meilleur dessin dans la figure, l'architecture et l'ornement ont priés MM. Dachery et Desjardins de juger les dessins du concours...

Registre des délibérations, f<sup>o</sup> 66v

[1784]. — La ville de Saint-Quentin, reconnaissante de la protection que M. l'intendant de Picardie, M. François Mon Bruno, comte d'Agay<sup>392</sup> avait accordée à Maurice Quentin de La Tour, fit graver le portrait de l'administrateur habile, intelligent, avec cette inscription:

D'un tendre ami du peuple éternisons l'image,  
C'est rendre à la vertu le plus touchant hommage.  
La mort, hélas! fut prête à lui ravir le jour.  
Mais le sort attendri le rend à notre amour.

Desmaze 1874, pp. 63

[c.1784]. — An undated letter from Marie Fel to the chevalier de La Tour; it may have been written shortly before the interdiction:

J'ai été fort aise, Monsieur le chevalier, d'apprendre que vous avez traversé les forêts sans accident, ainsi que la reception que vous a fait le pauvre voisin, il n'a rien de fou dans le procédé. Je suis même tentée de croire que notre absence la jetté dans des réflexions, qu'il a eu le temps de digérer, et que se voyant dans notre dépendance il aura senti qu'il auroit le plus grand intérêt à nous ménager. Quant à la petite diette qu'il a voulu faire, ne le contraignes pas; je luy connois des habitudes sur cela; lorsqu'il sentoit son estomac trop occupé, il étoit quelquefois 2, ou 3 jours sans manger.

Adieu, Monsieur le chevalier, je me suis acquittee de tous vos complimens, faites passer les miens à M. l'abbé Duliège,<sup>393</sup> et aux

l'agriculture et se conserta pour interdire la mendicité avec l'évêque d'Amiens dans cette ville &c. (Note de Desmaze, part; v. N] note *supra*.)

<sup>393</sup> Adrien-Joseph-Constant Duliège (1749–1817), chapelain de l'église de Saint-Quentin et vicaire de la paroisse de Notre-Dame; Jean-François de La Tour's cousin; v.g. note to 29.IX.1779 *supra*.

amis qui veullent bien se souvenir de moy, receves sans cérémonie l'assurance des santimens que je vous ay voüés,

FEL.

Desmaze 1874, pp. 48–49 ; Fleur 1904, p. 60

---

1785

---

5 janvier 1785. — Lettre de M<sup>lle</sup> Fel au chevalier de La Tour.

Paris, ce 5 janvier 1785.

J'ai reçu en incluse, Monsieur le chevalier, l'état des meubles dont votre honnêteté me laisse la jouissance ma vie durant. Je suis très touchée des nouvelles offres que vous me faites, mais croyez, Monsieur le chevalier, que je ne me suis attendue à aucune marque de reconnaissance de votre part, n'ayant écouté que ma conscience, qui est mon guide ordinaire, dans toutes les actions de ma vie. Quant à l'appartement que j'occupe à Paris, qui me convient par la proximité de mes amis, mais qui est si triste, que si la partie que je ne connois pas l'est moins, je pourrai peut-être louer le tout pour me sauver des boîtes de Chaillot pendant l'hiver. Quand vous serez à Paris, je me déciderai. M. Dorizon a du vous mander, que d'après l'avis qu'a donné M. Paquier,<sup>394</sup> pour les dangers, et le dommage que la fumée pourroit causer aux pasteles de M. de La Tour, il est instant que vous veniez faire fermer les écartemens du mur, ainsy, je compte que cet accident vous déterminera à rendre possible votre petit voyage.

Receves les assurances des souhaits bien sinceres que je fais pour vous dans tous les tems, et du devouement parfait avec lequel je suis, pour la vie,

Monsieur le chevalier,  
Votre tres humble, et tres obeissante servante,

FEL.

Tous nos amis me chargent de vœux et de complimens pour vous, faites passer les miens où vous êtes.

Desmaze, 1874, p. 49; Prod'homme 1923, p. 503

15 janvier 1785. — Acte d'interdiction de La Tour. (*Fragment.*)

L'adresse au verso porte: A Monsieur, Monsieur le chevalier de l'Atour, à Saint-Quentin.

...(1785).

Barimcamp<sup>395</sup> et autres conseiller du roi, président general au baillage de Vermandois à Saint-Quentin, commissaire enquêteur et extraordinaire audit siege,

S'est présenté Messire Jean de La Tour, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, demeurant en cette ville de Saint-Quentin, assisté de Maistre Lepere son procureur, et nous a dit que sur la demande formée pardevant nous par sieur de La Tour à fin d'interdire sieur Maurice-Quentin de La Tour frère consanguin et... conséquence lui aurait été fait deffenses de contracter, vendre, aliéner et hypothéquer ses biens, meubles et immeubles et à toutes personnes de quelles qualités que ce soit de passer avec lui aucuns actes de quelque nature qu'ils puissent être à peine de nullité et de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts, aurions nommé pour curateur à l'interdiction dudit sieur de La Tour la personne dudit sieur Jean-François de La Tour comparant, pour par lui gérer et administrer les biens tant mobiliers qu'immobiliers dudit sieur Maurice-Quentin de La Tour son frère, de veiller à la sureté...

...conseiller du Roy, président lieutenant général au baillage de Vermandois . . . à tous qu'il appartiendra que maître Piot . . .

de sa charge de curateur... En témoin de quoi nous avons signé avec le scel royal de ce baillage. A Saint-Quentin, ce quinze janvier, mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Desmaze, 1874, p. 51.

7 mars 1785. — The bureau of the École gratuite decide to award medals instead of money to prizewinners:

Du lundy 7 mars 1785

Messieurs ayant considéré que si lors de la distribution générale des grands prix on donnoit aux élèves des medailles au lieu de recompenses en argentcela excitera et davantage l'émulation et sevent une récompense plus noble la matiere mis en délibération la pluralité des voix a été pour donner aux élèves couronnés lors de la distribution des grans prix des medailles aulieu d'argent et M. Dachery a été prié de faire executer les matrices de ces medailles.

Delibérations du bureau de l'École royale gratuite de dessin, Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B

4 avril 1785. — Témoignage sur l'état de santé de La Tour dans les registres des délibérations de l'École de dessin de Saint-Quentin.

Au moment d'organiser la distribution des prix de l'École de Dessin, l'administration agita la question de savoir si La Tour y serait invite, et décida « Que si M. De La Tour, fondateur de l'École royale gratuite de Dessin de cette ville, qui continue d'être dans l'état de démence qui a occasionné son interdiction, avait quelque moment lucide le jour de la distribution des prix qui lui permettrait de paraître en public, l'administration en corps ira le chercher pour distribuer les prix et couronner les élèves et le reconduira de la même manière<sup>396</sup>. »

Registre des délibérations de l'École de dessin. Procès-verbal du 4 avril 1785. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 38.

7 avril 1785. — Lettre de M. Bachelier disant comment il procéda pour le jugement du concours de l'École de dessin.

Monsieur

Je m'empresse de répondre à la lettre vous vous m'avez honoré le 5. du courant.

Voici la manière dont nous procédons et que j'ai fait adopter dans l'école que j'ai établi à Paris.

Tous les 3 mois, on juge les dessins des Elèves ; ce jugement se fait provisionnement par les Professeurs et adjoints, le Directeur change et rectifie l'ordre dans lequel les dessins sont placés ; le Directeur en signe la totalité par ordre de mérite et de Numeros: Le premier a de droit le prix de quartier, ainsy de suite jusq'au 4<sup>e</sup> accessit, et on procède de même dans chaque genre de façon qu'à la fin de l'année Il y a 96 premiers prix et 96 seconds. L'année revole, on ouvre le grand concours dans lequel on n'admet que les premiers prix.

Pour le jugement de ce concours, il en est référé aux Commissaires que le Directeur de L'accadémie est prié de choisir dans les officiers d'icelle, et ce n'est qu'en leur présence qu'on ouvre le portefeuille qui contient les dessins du concours, sous le cachet du Directeur et du secretaire de l'école. Si je me suis interdit de donner mon avis sur les ouvrages des Elèves dans cette occasion, c'est afin de prévenir les propos du mal intentionnés, sur l'influence que j'aurais pu avoird sur le jugement.

Paris comme vous le dites, fournit plus de juges qu'il n'en faut, mais à S<sup>t</sup> Quentin, ils sont trop rares pour ôter à M. Prudhomme la voix délibératrice. D'un autre côté, n'étant point l'instituteur, il n'a point d'ennemis à craindre, il ne trouvera pas la des hommes assés méchants pour dire qu'il vend les prix qu'il juge.

Puisque vous vous en raportes à moi, mon avis est que le Directeur ait non seulement la voix délibératrice, mais même

témoigné à Messieurs combien il en coûtait à son attachement pour M. De La Tour, et à sa reconnaissance pour le bien qu'il a fait à la ville de Saint-Quentin, d'avoir écrit les mots de dérnence et interdiction relativement à mon dit sieur De La Tour dans le procès verbal du 4 avril suivant, signifié sur le livre de délibération qui est en quelque sorte un dépôt public» (Registre des délibérations de l'École de dessin. Procès-verbal du 19 avril 1785. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 39).

<sup>394</sup> Pierre Pasquier (1731–1806), miniaturiste (*n. ARTISTS*); he would be Marie Fel's executor (*n. 1794 infra*). His own sale p.m., 11.III.1807, contained pastels by La Tour.

<sup>395</sup> Evidently a misreading of Charles-Claude-Antoine Dartois, sgr de Bavincamps: *n. n. 3.VI.1784 supra*.

<sup>396</sup> Le secrétaire fut sans doute gourmandé par certains de ses collègues à propos de la rédaction peu respectueuse pour La Tour du procès-verbal du 4 avril 1785, et il en témoigne son repentir dans ces termes: « Le secrétaire à sur-le-champ

prépondérante. Je ne me permettrai qu'une observation, c'est sur la nature des récompenses qui sont plus fastueuses qu'utiles; les médailles doivent être réservés pour les Académies, peut-être donnant elles à ceux qui les reçoivent au degré d'amour propre qui souvent peut leur nuire. C'est pourquoi, j'ai préféré d'accorder dans chaque genre des objets propres à en perfectionner l'Étude, des Estampes en manière de crayon, des livres de géométrie, de perspective, de coupe de pierres, de calouts, de figure, d'animaux, de fleurs et d'ornements.

J'oubliais de vous informer, que dans vos concours, le même dessin répété cent fois, sert d'original à tous les Éléves du même genre et de la même classe, car chaque genre a 4. Classes, et chaque classe a trois originaux dont chaque élève a des épreuves; par ce moyen il est plus aisé de juger de la supériorité, et les élèves n'ont plus d'excuses sur le plus vû le moins de difficulté.

Pénétré de ce principe, toutes les Ecoles de Province demandent à celle de Paris, des suites plus ou moins nombreuses des originaux pour l'instruction des Éléves. Je viens d'en envoyer une suite complète à Maçon, de 50. répétitions.

Je suis avec Respect  
Monsieur

Votre très humble et très  
obeissant serviteur  
Bachelier

Paris 7. Avril 1785.

Arch. de l'hôtel de ville, liasse 67, dossier C. École de dessin. Desmaze, 1854, p. 75 [2020: Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B].

19 avril 1785. — The bureau of the École gratuite decide to thank Jean-François de La Tour for paying for the matrices of the medals:

Du mardi 19 avril 1785

M. de la Tour 1<sup>er</sup> administrateur notable et perpetuel et frere du fondateur ayant bien voulu faire le frais des matrices des medailles desinées pour les grands prix montant a la somme de trois cent livres messieurs ont prié MM. Piat et Paulet d'aller remercier mondit sieur de la Tour au nom de l'administration.

Delibérations du bureau de l'École royale gratuite de dessin, Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, f<sup>o</sup> 70r

18 mai 1785. — Letter to Aignan-Thomas Desfriches from the Swiss painter-collector and indienne-maker Emanuel Ryhiner-Leissler (1704–1790), recalling a dinner 25 years earlier (among many other events from that period, mentioning a number of prominent artists):

Vous souvenez-vous du dîner chez M. de la Tour le célèbre peintre en pastel, qui m'ayant accroché et retenu par un bouton de mon habit me fit suer sang et eau en me parlant astronomie où il n'entendoit rien, tout comme moy, à ce que j'appris ensuite.

Ratouis de Limay 1907, p. 42

6 août 1785. — Dorison sends funds to the Académie d'Amiens for the La Tour prize.

Du 6 août.

On a lu ensuite la lettre du S<sup>r</sup> Dorison, Rue du champ fleury, près le Louvre à Paris, qui envoie une rescription de 512<sup>l</sup> au nom de M. Baron pour la fondation du prix de M. de Latour. M Gossart sera prié de lui en accuser la reception, en lui observant d'envoyer à l'avenir les rescriptions au nom du nouveau secrétaire.

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 203, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

22 août 1785. — The Académie d'Amiens noted the bravery of two citizens which it thought eligible for the La Tour prize; the award was made at the session of 25.VIII.1785 with a longer minute.

L'académie a été informée de l'acte de Bravoure et d'humanité exercé par les M<sup>res</sup> Jean B<sup>te</sup> Desmarests et Joseph Warin qui ont exposé leurs vies pour sauver celle des M<sup>re</sup> Joseph Bourgeois et de l'acte en reserant un parvientierre de la riviere près le village du petit St Jean, dans laquelle ils étoient retenu sous la charrette qui y étoit tombee avec eux et où ils auroient peris sans ce secours. Ce fait a été verifié et est constaté par le procès verbal redigé par M Rousseau. L'Academie a cru devoir adjuger a ces deux Braves citoyens le prix du à la bienfaisance de M. de Latour. Elle a arrêté que Desmaret y participeroit pour 350<sup>l</sup> et Warin pour 150<sup>l</sup>.

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 204, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

5 décembre 1785. — Brevet de survivance du logement occupé aux Galeries du Louvre par Maurice-Quentin de La Tour, en faveur du Sieur Robin, horloger.<sup>397</sup>

Aujourd'hui 5 x<sup>bre</sup> 1785 le Roi etant a V<sup>lles</sup> voulant traiter favorablement le S<sup>r</sup> Robin horloger, Sa M<sup>te</sup> lui a accordé la survivance du Logement aux Galeries du Louvre dont jouir le S<sup>r</sup> Maurice Quentin de la Tour par brevet du 4 avril 1760 pour par led. S<sup>r</sup> Robin jouir fait en survivance dud. S<sup>r</sup> de la Tour, soit de son consentement pendant sa vie, dudit. logement tel qu'il se poursuit en comporte, conformément au plan déposé au bureau de la direction générale des bâtiments, ainsi que des privileges, droits et avantages y attribués, tel est semblables à ceux dont jouissant ou doivent jouir les autres artistes logés auxdites Galeries, à condition toutesfois de ne pouvoir louer ni ceder à Personne led. logement sous quelque pretexte qui puisse être, Mande et Ordonne Sa M<sup>te</sup> au S<sup>r</sup> Comte d'Angivillier Cons<sup>r</sup> en ses Conseils, Directeur et Ordonnateur général de ses batiments, Jardins, Arts, Academies, et manufactures Royales de tenir la main à l'exécution, et de faire jouir led. Sr Robin du contenu au present.

Archives nationales, O<sup>1</sup> 128, fol. 358

Somme, cote D.148\*

6 décembre 1785. — These verses appeared in the *Journal général de France*:

POÉSIE

*Vers pour être mis en bas du buste de M. de la Tour, Peintre du Roi, Conseiller e l'Académie Royale de Peinture, & honoraire de celle d'Amiens.*

Par cent Tableaux, chefs-d'œuvre du génie,  
Et par la beauté de son cœur,  
LA TOUR illustra sa patrie  
Dont il devint le Bienfaiteur.

Par M. DURUCHANOY.<sup>398</sup>

*Nota.* M. de la Tour, independamment des sommes assez considérables qu'il envoyoit très souvent aux Officiers Municipaux de Saint-Quentin, dans des temps calamiteux, a fait dans cette ville, des fondations en faveur des femmes en couche & des vieux artisans dans l'indigence. Il y a aussi fondé une Ecole gratuite de Dessin autorisée par des Lettres - patentes, & un Prix à l'Académie d'Amiens pour celui qui se sera signalé par un acte d'humanité.

*Journal général de France*, p. 587

---

1786

---

12 janvier 1786. — Caffieri (n. 3.1.1783) offers his pastel of Nivelles de La Chaussée to comte d'Angivillier, whose refusal is annotated on the manuscript letter:

Monsieur Le Comte

Je n'ai pas pense la derniere fois que j'ai eu l'honneur de vous presenter mon respect, de vous offrir pour le musæum Deux Portraits que j'ay depuis Longtemps L'un est Celui de Nivelles de Lachaussée peint en pastel par De La Tour. L'autre Celui de Gabrielle D'estrées peinte en Grand par le même auteur que celui

<sup>397</sup> Robert Robin de Beaumont (1741–1799), valet de chambre-horloger ordinaire du roi (1783) et de la reine (1786) (n. Newton 2020, p. 4800). On Robin's death the logement (no. 7) was assigned to Isabey, but it cannot be the space depicted in Boilly's 1798 painting of Isabey's studio as sometimes thought (n. Boilly 1988, p. 53).

<sup>398</sup> Duruchanoy contributed several similar items to the *Mercure* etc., in one of which he is identified as "de Saint-Quentin." He is surely Jean-François Petit-Jean Duruchanoy (1730–p.1791), directeur des aides à Soisson, son of Nicolas, notaire royal à Corbeil, who (like La Tour) was recorded in 1780 as a member of the masonic loge *L'Humanité* (Brazier 1961, p. 126). On 9.XI.1763 at Saint-Firmin-à-la-Porte, Amiens, he married Marie-Madeleine Beaucousin.

qui est a St Cloud ce n'est pas L'interet qui me fait vous proposer ces deux portraits mais seulement le Plaisir de chercher a faire quelque chose qui vous soit agreable. Le prix qu'on y mettra me convient. Je les ferais porter ches M. Pierre si mon offer a votre suffrage.

Je suis avec Respect  
Monsieur Le Comte  
Votre tres humble et tres obeissant serviteur  
Caffieri

Paris ce 12 janvier 1786

Annoté: "M. le comte ne juge pas a propos de faire aucune réponse a ces offres repetées"

Bibliothèque INHA, autographes, carton 37

19 janvier 1786. — Une vente<sup>399</sup> d'objets et de tableaux appartenant à La Tour a lieu aux Galeries du Louvre.

Vente de meubles et effets: Estampes d'après *Van Dyck*, *Rubens*, *Marc-Antoine* et autres bons maîtres, Tableaux en pastel et à l'huile, Dessins, grand mannequin, Pastels, Ustensiles de peintre, bordures dorées et cartes géographiques, le tout provenant du cabinet de M. de La Tour, peintre du Roi, aujourd'hui 19 et jours suivants, à 3 heures, aux Galeries du Louvre.

*Affiches, annonces, avis divers*, 19 janvier 1786, in-8°, p. 162.

Avril 1786. — Actes de dévouement, belles actions.

« Acte d'humanité et de courage fait à Saint-Quentin » par Joseph Roche, jeune fille de 18 ans, pour sauver la vie à Alexis Montigny, âgé de 15 à 16 ans qui, s'amusant à glisser sur le grand abreuvoir, avait disparu sous la glace, le grand abreuvoir, avait disparu sous la glace, et à la femme et à la femme Langlet qui, accourue au secours de celui-ci, avait subi le même sort.

7 avril. — Lettre de M. Colliette à l'Intendant lui envoyant la précédente note et demandant une récompense du gouvernement pour la femme Langlet.

Saint-Quentin, 7 avril. — Lettre de l'Intendant au contrôleur-général lui demandant l'autorisation de faire payer à titre de gratification sur les fonds libres de la capitation 100 livres à la femme Lenglet et 50 à Joseph Roche.

12 avril. — Note pour la *Gazette de France* annonçant que le contrôleur-général a accordé 100 livres à la femme Langlet et 50 à Joseph Roche, — etc.

Archives départementales de la Somme, C. 486. (Liasse.)

2 mai 1786. — Distribution des prix de l'École de dessin de Saint-Quentin.

M. le Mayor, président, ouvrit la séance avec son éloquence ordinaire par un discours très-touchant dans lequel il a rappelé avec autant d'énergie que de grace les talents sublimes de M. De La Tour, qui se manifestaient déjà dans sa tendre enfance, les qualités bienfaisantes de son âme, dont on voit encore les marques très sensibles dans le peu d'existence qui lui reste.

Registre des délibérations de l'École de dessin. Procès-verbal du 2 mai 1786. Cf. A. Patoux, *Les dernières années...*, p. 39-40.

6 mai 1786. — A letter from Saint-Quentin giving an account of local philanthropy appears in the *Journal général*. The text is substantially the same as that published in the *Mémoires secrets*, 20.V.1786.

*Journal général de France*, 18.V.1786, p. 234f

20 mai 1786. — An account of the award of La Tour's prize for good deeds appears in the *Mémoires secrets*.

20 Mai 1786. Extrait d'une lettre de Saint Quentin du 15 Mai.... Nous avons ici une Société rivale dans son genre de votre *Société philanthropique* de Paris, sous le nom de l'*humanité*. Elle a toujours en dépôt entre les mains du corps municipal une somme de 60

livres, pour récompense de quiconque aura arrêté les progrès d'un incendie, ou sauvé son semblable de quelque péril imminent ; en outre elle s'est réservé l'honneur de décerner elle-même une médaille d'argent ; c'est ce qui vient d'avoir lieu d'une façon très éclatante pour une action qui le méritoit bien.

Dans la gazette de France du 21 Avril, il est fait mention d'un jeune homme de 15 à 16 ans qui, le 10 Mars dernier, en glissant sur la glace du grand abreuvoir du faubourg Saint Jean de cette ville, la sentit reompre sous ses pieds & tomba dans l'eau. Elle avoit au moins huit pieds de profondeur. *Marie Pontier*, femme de *Jean Lenglet*, compagnon-maçon, déjà connue par vingt traits d'humanité & de charité même, quoique pauvre, se jette dans le gouffre pour en arracher le malheureux qui se noyait elle n'en a pas la force, elle périssoit avec lui, sans une jeune fille appellée *Joseph Roche*, fille de *Jean Roche*, aussi compagnon-maçon, qui, plus vigoureuse, les ravit tous deux à ce danger. Tels sont les noms de ces deux héroïnes, dont la gazette ne fait pas mention.

Notre Société de l'humanité, non seulement a jugé ces deux femmes dignes du prix de 60 livres, mais d'un supérieur: en conséquence elle y a joint extraordinairement une somme de 90 livres. Les officiers municipaux, chargés du soin de faire la répartition, ont choisi à cet effet le 2 de ce mois, fête de Saint Quentin, jour de la distribution des Prix de l'Ecole Royale gratuite de Dessin, fondée par M. de la Tour, Peintre du Roi.

Après la distribution des Prix & après un discours aussi éloquent que pathétique, prononcé par M. *Colliete*, Avocat, mayor de la ville & Président du Bureau d'administration de l'Ecole; la femme *Langlet* a reçu des mains de ce Magistrat, 100 livres; & la fille *Roche*, 50 livres. Vous jugez des applaudissemens qu'elles ont recueillis: elles étoient conduites par leur Pasteur, M. l'Abbé *Marolle*, & pendant la distribution des Prix, la musique du Régiment d'Artillerie, en garnison à la Fere, jouoit des fanfares.

De l'hôtel de ville, la femme *Langlet* & la fille *Roche* ont été conduites dans la Salle d'assemblée de la *Société de l'humanité*, par leur Curé & deux membres de la Société. Elles y ont été décorées, au bruit des fanfares, chacune d'une médaille d'argent, attachée à un ruban bleu céleste.

Ces médailles représentent d'un côté l'Humanité personnifiée, appuyée du coude sur un autel, où est un brasier ardent. Cette allégorie un peu forcée désigne l'amour qui doit enflammer l'homme pour ses semblables. Au revers, on voit une couronne de feuilles de chêne. L'une de ces médailles a pour inscription: *donnée à Marie Pontier, femme de Jean Langlet, pour avoir, au peril de sa vie, sauvé des eaux Alexis Montigny, le 10 Mars 1786.*

Cette cérémonie a été suivie d'une collation, pendant laquelle les musiciens ont joué des fanfares: on a porté des santés en l'honneur des deux héroïnes & de leur Pasteur: après la collation le Curé & tous les membres de la *Société de l'humanité* ont reconduit les deux femmes chez elles à travers les acclamations.

Mesdames *Chauvet* & *Nordingh*, & Mesdemoiselles *Fromaget*, aussi aimables que vertueuses, ont décoré la femme *Langlet* & la fille *Roche*, chacune d'une croix d'or à la *Jeannette*. Ces héroïnes ont été conduites à la Comédie. On les a placées dans la Loge du Roi, ornée ds armoiries de la ville, entourées d'une Couronne civique & de Guirlandes. Elles ont été applaudies avec enthousiasme. Le Sieur *d'Orfeuille*, Directeur de la comédie, a terminé son discours de clôture par un éloge très délicat de leur belle action.

Enfin M. de *Hausy de Robecourt*, Avocat du Roi à Perone, a adressé à la femme Langlet les vers suivans, à conserver, au moins comme historiqes:

Sur la glace trompeuse, un jeune téméraire [&c.]

*Mémoires secrets*, 20.V.1786, XXXII, London, 1788, p. 54f.

25 août 1786. — The Académie d'Amiens awards the La Tour prize jointly to three 12-year old children from Ressons, near Montdidier,

<sup>399</sup> Uncatalogued; unrecorded in *Lugt Repertoire*, but nevertheless repeated (including in *La Tour 2004*). Brière 1932, p. 85, cite the source as the *Petites Affiches*, but only through Wildenstein, adding "de cette vente nous ne savons rien." There seems to be an error in the reference; the notice does not appear in the 19.I.1786 issue of the *Journal général de France*, the name by which the *Affiches, annonces, avis*

*divers* were then known; nor does that issue contain a p. 162. There may be a confusion with the *Journal de Paris*, which frequently carried advertisements for "ventes de meubles & effets": one on 22.III.1808 was for the posthumous sale of Louis-François Delatour (1727–1808), ancien imprimeur et secrétaire du roi: the sale took place on 21.III.1808 & jours suivants; that on 31.III.1808 included pastels.

Charles Parent, Madeleine Marié and Antoine Sené. A detailed account of their actions during a flood appeared in the *Mercur*.

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 213, Archives départementales de la Somme, cote D.148<sup>r</sup>; *Mercur de France*, .IX.1786, pp. 186ff

1786. — A Mémoire by Lenormand<sup>400</sup>, mécanicien de Mesdames, inventorying the contents of the château de Bellevue records four pastels given by La Tour to Mesdames de France (Adélaïde and Victoire), no doubt the ones previously promised to Marigny in the 1768 will:

quatre têtes en pastel dont les trois portraits de Mesdames (Madame Sophie comprise) et celui de la feuë Reine leur Mère.

Cited Biver 1933, p. 315, as in Archives de Seine-et-Oise, A1494, 1786; not located 2023 [it is not the Mémoire des fournitures faites pour Mme Adélaïde par Lenormand, mécanicien de Mesdames, à Versailles le 14 oct. 1788 in that file]

---

1787

---

[1787]. — M. de Montjoie [Jean-Gabriel Montjoye] expose au Salon de la Correspondance le portrait de La Tour en *Démocrite* et un portrait de capucin par La Tour. [The entry implies that the portrait is by La Tour and merely belonged to Montjoye, although it is possible that it was a copy made by Montjoye.]

1787. — Portrait de l'auteur, en Démocrite. (Esquisse au pastel du cabinet de M. de Montjoie, peintre.) Portrait d'un capucin. (Pastel du même cabinet.)

Bellier de La Chavignerie, *Les artistes français du XVIII<sup>e</sup> siècle oubliés et dédaignés*, 18...., p. 415.

8 octobre 1787. — Jean-François, chevalier de La Tour attends the marriage of his cousin Pierre-Alexis-René Duliège (baptised in Saint-Quentin, paroisse Sainte Pécuine 28.VII.1746), tailleur d'habits to Eusèbe-Adélaïde Lescot, fille d'un marchand fripier:

L'An mil sept cent quatre vingt Sept, le Lundi soir, huit<sup>e</sup> jour du mois d'Octobre, vu la publication d'un ban &c &c... les fiançailles célébrées le jour même ont reçu de nous Adrien Joseph Constant Duliège, Prêtre, chapelain et Vicaire de cette p<sup>se</sup> frere du futur, soussigné la Bénédiction nuptiale avec les Cérémonies prescrites..Le Sieur Pierre Alexis René Duliege, tailleur d'habits, fils majeur de S Louis Alexis Duliege, aussi M<sup>re</sup> tailleur d'habits, de cette P<sup>se</sup> et de feu Marie Joseph Blondel, son epouse, ses Père et Mere, originaire de la P<sup>se</sup> S<sup>te</sup> Pecuine, et domicile de celle de S<sup>t</sup> Jacques de vette Ville, d'une part, et D<sup>lle</sup> Eusebe Adelaïde Lescot, fille majeure du Sieur Francois Lescot, M<sup>d</sup> fripier, de la dite P<sup>se</sup> S<sup>t</sup> Jacques, et de feu Louise Elisabeth Nicquet, son epouse, ses père et mere, native et domicilié de la dite P<sup>se</sup> de S<sup>t</sup> Jacques... et ont encore été présent en qualité de témoin Messire Jean François DelaTour, chevalier de l'ordre royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis, ancien officier de Gendarmerie, cousin germain paternel du futur, de la P<sup>se</sup> S<sup>t</sup> Remi, et le sieur Henri Drohart, M<sup>d</sup> fripier, aussi cousin germain paternel du futur, de la P<sup>se</sup> S<sup>te</sup> Marguerite d'une part et Charles Francois Lescot, Maitre tailleur d'habits, frere de la future, de la Paroisse S<sup>t</sup> Jean et le sieur Jean Pierre Nicquet, m<sup>d</sup> fripier, oncle maternel et curateur de la future, de la p<sup>se</sup> S<sup>t</sup> Jacques de cette ville, d'autre part; qui tous interpellés ont signé avec nous

fait double le jour et en que dessus

Duliège	Lescot
Duliège	Lecot Lescot
Delatour	Nicquet
Drouart	Boucher
Duliège	

<sup>400</sup> Louis-François Lenormand (1737–1797), horloger mécanicien.

<sup>401</sup> [M<sup>le</sup> Fel] (Note de M. Tourneux.)

<sup>402</sup> *Recte* (Étienne) Tribert: *v. supra*, 7.X.1778.

<sup>403</sup> Jacques-Bernard Chauvelin de Beauséjour (1701–1767) was intendant of Picardie 1731–51. The Concerts d'Amiens were held from 1745 on (Fleury 1906).

---

1788

---

5 janvier 1788. — A letter from Marie Fel to the chevalier de La Tour:

Je vous rend graces, Monsieur le chevalier, des vœux obligeans que vous formez pour moy, et de leur sincerité, dont je ne saurais douter d'après la connaissance que j'ai de votre caractère: je me flate aussy, que vous êtes bien persuadé que personne au monde ne desire plus que moy de vous savoir heureux, et tranquille.

Je suis charmée que la santé de votre pauvre frère se soutienne; il ne faut pas s'étonner si les freres diminuent à son âge; le temps met à tout des proportions, il faut compter sur cela. Je crois pourtant qu'il serait à propos de lui persuader que « la Céleste »<sup>401</sup> trouve mauvais qu'il boive de son urine, et qu'il s'obstine à [rester] être deux jours sans manger. Quand aux bénédictions, je les crois aussi indifférentes que celles du pape, aussy, vous pouves le laisser faire. Ce que vous me mandes de M. Ribert<sup>402</sup> inspecteur des manufactures me prouve que ma reponse a croisé votre lettre. Il ma écrit la lettre du monde la plus honnête, et j'ai eu l'honneur de lui repondre d'une facon tres détaillée que j'avais chanté au concert d'Amiens du tems que M. de Chauvelin<sup>403</sup> en étoit intendant: insi Monsieur le chevalier il a gagné la discrétion, et j'en suis bien aise; faites luy mes complimens, et je vous prie tous de boire à ma santé. Vous connaissez mes sentimens, comme je n'ai pas envie d'en changer je suis sans cérémonie,

Monsieur le chevalier,  
Votre tres humble et tres obéissante servante

FEL

Paris, le 5 janvier 1788.

B&W in part, from Maurice Tourneux, *La Tour*, p. 103, as dated 8.II.1788, Desmaze 1874, pp. 53–54; Fleury 1904, p.61.

Nuit du 16 au 17 février 1788. — Mort de La Tour.

*Affiches de Picardie du samedi*, 26 avril 1788.

18 février 1788. — Actes de décès et d'inhumation de M. Q. de La Tour.

Aujourd'hui dix-huitième de février de l'année mil sept cent quatre vingt huit a été présenté dans cette Église et inhumé dans le cimetièrre de la paroisse de S-André le corps de Monsieur Maurice-Quentin De La Tour, agé de quatre vingt trois ou quatre ans, Peintre du Roy, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture de Paris, et honoraire de l'Académie d'Amiens, décédé hier dans cette paroisse. Les témoins ont été Messieurs Delatour ancien gendarme chevalier de S-Louis son frère et Duliège bourgeois de cette ville, oncle de Monsieur son frère, qui ont signé avec nous.

Signé: DELATOUR, DULIÈGE, BAUCHARD, curé.

Registre de la paroisse Saint-Rémy. Cf. Dréolle de Nodon, *Éloge de La Tour*, p. 116. [original destroyed; copy Archives départementales de l'Aisne, 1E 876/43]

Paroisse Saint-André, année 1788.

Cejourd'hui, lundi dix huit du mois de février mil sept cent quatre vingt huit, le corps de Monsieur<sup>404</sup> Quentin delatour, peintre du roy, conseiller de l'académie de peinture et sculpture de Paris, et honoraire de l'Académie d'Amiens, transporté de l'église S. Remy sa paroisse, en cette Église, a été inhumé dans le cimetièrre<sup>405</sup> de cette paroisse, en présence de M. Jean-Francois Delatour, chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis, son frère, et de M. Adrien-Joseph-Constant Duliège, Chapelain de l'Église de S. Quentin et Vicaire de la paroisse Notre-Dame soussigné. — Fait double, les jour et an que dessus.

<sup>404</sup> The word Maurice appears in the conformed copy attached to the 23.II.1788 documents registered by Brichard; it is certified "Delivré conforme a la minute par moy soussigné cure dela surditte paroissa à S. Quentin le vingt fevrier mil sept cent quatre vingt huit. /s/ Labitte.

<sup>405</sup> La Tour's father and brothers were buried inside the church, which was demolished in 1796.



Actes de l'état civil de Saint-Quentin. Desmaze, 1874, p. 55; facsimile reproduced, Debrie 1991, p. 29

18 février 1788. — L'École de dessin de Saint-Quentin minute the funeral service for La Tour:

18 février 1788. — The La Tour codicil is presented to the lieutenant civil at Saint-Quentin by Brichard; the document is appended to Brichard bundle of 25.II.1788 *infra*.

Cejourd'huy dix sept fevrier mil sept cent quatre vingt huit heures du matin, Pardevant et en l'hôtel de nous Charles Claude Antoine Dartois Seigneur d'Urvillers, Montguyot, Bavincamps et autres lieux, Conseiller du Roy, Président Lieutenant Général au Bailliage de Vermandois à Saint-Quentin, Commissaire enquêteur et Examineur audit Juge

S'est présenté M<sup>e</sup> Jean Louis Desains, Notaire Royal en ce Bailliage demeurant en cette ville, lequel nous à dit que le Sieur Delatour, Peintre du Roy, conseiller de l'academie royale de Peinture et Sculpture, demeurant en cette ville depuis plusieurs années, lui avoit envoyé peu de jours après son arrivée à Saint Quentin, pour y faire sa résidence, un paquet cacheté en cire d'Espagne rouge, portant pour adresse à Monsieur Monsieur Desains notaire Royale à Saint Quentin picardie. Que ledit Maitre Desains ayant ouvert ledit paquet, il en trouva un autre cacheté avec [?]soin cacheté aussi en cire d'Espagne rouge, ayant pour inscription *Cecy est mon Codicile signé Delatour*. Que comme ledit M<sup>e</sup> Desains était informé que ledit Sieur Delatour était decédé la nuit dernière il comparaisoit devant nous et requeroit qu'il nous plût faire l'ouverture dudit Paquet, pour en connoitre le contenu. Surquoy faisant droit, nous avons fait l'ouverture dudit paquet, et nous y avons trouvé environ un quart de feuille de papier commun, contenant le Codicile dudit Sieur Delatour, en quatre lignes et un mots de la tenue suivants *Je revoque et annule tout testament ou codicules que j'ay pu faire jusqu'à ce Jour. Fait et signé fait par moi a Saint Quentin le vingt cinq Juin mil sept cent quatre vingt quatre Signé Delatour*. Auquel Codicile ne se trouve ni rature, renvois ni interlignes et lequel ainsi que les Enveloppes apres avoir été par nous paraphés, avons remis audit Maitre Desaint ce reconnoissant, pour etre mis au rang de ses minutes et en etre delivrés des Expéditions à qui il apprehendra. Dont acte Donné à Saint Quentin lessdits jour et an, et à ledit. Maitre Desaint signé avec nous et le Greffier, ainsi signé à la Minute des presentes Desaint, Piot et Dartois.

Signé Piot et plus bas est Ecrit Controlé et scellé à Saint Quentin le dix neuf fevrier Mil sept cent quatre vingt huit Reçu six livres neuf sold sept deniers Signé Beauville.

Suit copie dudit Codicile

Cecy est mon Codicile je Revoque tout testament que jay fait jusqu'à ce jour a Paris le trois juin mil sept cent quatre vingt quatre, a signé de la Tour

Page unique signée et paraphée au desir de notre ordonnance tant en notre proces verbal de ce jourd'huy vingt deux fevrier mil sept cent quatre vingt huit Signé Angrand

Controlé à Paris le vingt cinq fevrier mil sept cent quatre vingt huit reçus quinze sols Signé Lezan

Il est aussy au dit codicile déposé à M<sup>e</sup> Ducloz Dufresnoy l'un des notaires soussignés par le proces verbal d'ouverture d'icelui fait par M. Le Lieutenant civil au chatelet de Paris le vingt deux du présent mois et a led. M<sup>e</sup> Ducloz Dufresnoy delivré les presentes cejourd'huy vingt six fevrier mil sept cent quatre vingt huit

Ducloz

Brichard

Certifié veritable signé et paraphé en presence des notaires a Paris soussignés ...de l'acte des depot des presentes passé devant eux cejourd'huy sept mars mil sept cent quatre vingt huit

Duhamel

Boulard Brichard

Messieurs après avoir fait entrer dans l'assemblée le professeur et tous les eleves de l'école de dessin l'administration est partie pour aller rendre à M. de la Tour les devoirs funebres ayant devant elle les 4 halbardiers et après elle le professeur les eleves le garçon de lecole et les sergens en masse qui formoient le cortège. Arrivé en la maison de M de la Tour 4 eleves se sont disposés a porter le corps de M. de la Tour et 4 autres les coins du Drap mortuaire. L'administration a suivi le corps dans le même ordre jusqu'à l'église de St Remi où il a été présenté et jusqu'à l'église de St André où il a été inhumé, la ceremonie des funerailles étant terminée l'administration a reconduit le deuil jusque dans la maison du defunt et de là elle s'est rendue toujours dans le même ordre dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville. Le professeur et les eleves étant retirés Messieurs ont prié M. Rigaut secretaire d'informer de sa part M. Renou peintre du Roi et secretaire perpetuel de l'academie Royale de peinture de la mort de M. de la Tour et ils ont prié M. DEtré décrire au pere Barron<sup>406</sup> jacobin et predicateur pour l'engager à se charger de prononcer l'oraison funebre de mondit S<sup>r</sup> de la Tour dans le service solennel que l'administration se propose de faire celebrer avec priere a M DEtré de rendre aud. 1<sup>er</sup> bureau la reponse que le pere Barron son amy lui aura fait

Fait et arrêté le même jour et an que dessus

Rigaud Fouquier

Registre des délibérations, f<sup>o</sup> 93r

[1788]. — Certificat de notoriété délivré à Jean-François de La Tour pour régler la succession de son frère.

Aujourd'hui sont comparus devant les Conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, sieur Jean-Robert Dorizon, bourgeois de Paris, y demeurant rue du Champ-Fleury, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et sieur Pierre Pasquier, de l'Académie royale de peinture et sculpture, demeurant à Paris, Galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois,

Lesquels ont, par le present, certifié et attesté pour vérité notoire avoir parfaitement connu M. Maurice-Quentin De La Tour, peintre du Roi, conseiller de l'Académie de peinture et sculpture de Paris et honoraire de l'Académie d'Amiens; savoir qu'après son décès, arrivé en la ville de Saint-Quentin, il n'a point été fait d'inventaire et qu'il n'a laissé pour son seul et unique héritier que M Jean-François De La Tour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son frère.

Pour justifier du décès du sieur De La Tour, lesdits sieurs comparants ont à l'instant représenté son extrait mortuaire, tiré des registres de la paroisse Saint-André de la ville de Saint-Quentin, délivré par M. Labitte, curé de ladite paroisse.

DE LA TOUR, DULIÈGE, BOUCHART.

Guiffrey et Toumeux, p. 35.

22–23 février 1788. — M<sup>e</sup> Brichard deposits La Tour's will and two codicils. The texts of the three testamentary documents are transcribed above at the relevant dates.

Depost de Testament par procez verbal de Monsieur le Lieutenant Civil

L'an mil sept cent quatre vingt huit le vingt trois fevrier: a la requete de Messire Jean Francois Delatour Chevalier de l'ordre Royal et militaire de S<sup>t</sup> Louis dem<sup>t</sup> ordinairement a S<sup>t</sup> Quentin, seul heritier de M. Maurice Quentin Delatour peintre du Roy Conseiller de l'academie Royale de peinture et Sculpture son frere, pour lequel S. Chevalier Delatour domicile est élu en la maison de M<sup>e</sup> Etienne Joseph Guérin procureur au Ch<sup>let</sup> de Paris, y sise rue platriere, j'ay Noël-Edme-Anne Billetoou de Creuzy<sup>407</sup> huissier a cheval au chatelet de Paris y demeurant rue des deux Ecus paroisse St Eustache soussigné, signiffie et declare a M<sup>e</sup> Brichard Conseiller

<sup>406</sup> The Inventaire sommaire des archives départementales d'Ardenne record a payment to "frère Baron, religieux jacobin de Saint-Quentin ... pour avoir prêché pendant les stations du Carême" on 24.II.1788.

<sup>407</sup> Maître en charge de la communauté des Huissiers à cheval au Châtelet.

du Roy Notaire au Ch<sup>l</sup> de Paris, y dem<sup>t</sup> rue St André des Arts, en son domicile en parlant a un Clerc qui n'a dit son nom de ce sommé que mond. S. le Chevalier de la Tour est opposant, comme par ces presentes il s'oppose a ce que led. M<sup>e</sup> Brichard ne delivre a qui que ce soit qu'en la presence dud. S. Delatour, ou lui duement appellé au domicile cy dessus elu, aucune expedition d'un testament dud. feu S. Delatour datté du vingt fevrier mil sept cent quatre vingt quatre; ouvert par M. le Lieutenant Civil, en son hotel, le jour d'hier, et dont led. Me Brichard a été constitué depositaire, attendu que le testament a été revoqué par led. feu S. Delatour par un codicile du trois juin de la même année dont M. Ducloz Dufrenoy Notaire étoit depositaire, et qui a été pareillement ouvert le jour d'hier par M. le Lieutenant Civil; déclarant led. S. Delatour que pour mettre led. M<sup>e</sup> Brichard a portée de reunir l'acte de revocation aud. testament, il lui remettra incessamment copie collationnée de lad. revocation, protestant de nullité de tout ce qui seroit fait au préjudice de la presente opposition; et j'ai aud. M<sup>e</sup> Brichard en son domicile, et parlant comme dessus laissé la presente copie.

Billetou de Creuzy

L'an mil sept cent quatre-vingt-huit, le vingt deux février une heure de relevée, en notre Hôtel, & pardevant Nous Denis-François Angrand d'Alleray, Chevalier...[&c.], est comparu M<sup>e</sup> Brichart conseiller du Roy Notaire au châtelet de Paris y demeurant rue et paroisse Saint André des Arts, lequel nous a dit qu'il luy a été envoyé par la petite poste dans un tems dont il ne se rappelle pas, un paquet de papier cacheté à son adresse, qu'ayant ouvert l'enveloppe dudit paquet il en a trouvé une seconde fermée d'un cachet et ayant une suscription qui amonçoit que cette enveloppe renfermoit un testament du S<sup>r</sup> Maurice Quentin De la Tour peintre du Roy: et attendu le décès dudit Sieur Delatour arrivé à Saint Quentin ou il a été inhumé le dix huit du present mois, nous a ledit M<sup>re</sup> Brichart requis de faire l'ouverture dudit paquet et a signé à la minute.

Desquelles en parution dire et requisition nous luy avons donné acte, comme aussi de la representation à nous par lui faite presentement dudit paquet, que nous avois trouvé couvert d'une enveloppe de papier fermée d'une côté par un cachet en cire d'Espagne rouge sain et entier et ayant de l'autre côté une suscription en ces mots: *Testament de Mr de la tour aux Galeries du Louvre ou l'on fait mention de Mr Brichard.* Procedant à l'ouverture dudit paquet avons coupé un coté de laditte enveloppe laissant le cachet sain et entier comme nous l'avons trouvé, sous laditte enveloppe avons trouvé renfermé une grande feuille de papier ecrite sur la premiere page en entier, laditte premiere page commençant par ces mots: *Ceci est mon testament par lequel et finissant par ceux-ci: du celebre Duchery* et par la signature *Delatour* à la suite de laquelle est la datte *œ neuf de fevrier 1784.* Ayant ouvert laditte feuille de papier pour constater l'etat ded. autres pages, avons trouvé l'autre côté de laditte page ecrit dans une direction opposé à la première page, c'est-à-dire transversalement de manière que ce qui paroisoit devoir faire la seconde et la troisieme page n'en forme qu'une vide qui occupe la totalité du verso de laditte feuille, laditte seconde page commençant par ces mots: *Si l'academie persiste* et finissant par: *cejourd'huy vendredy vingt de fevrier mil sept cent quatre vingt quatre aux Galeries du Louvre* et par la signature *Delatour.* Quant à la troisieme page l'avons trouvée blanche et sans aucune ecriture. Avons observé à la premiere page que les derniers lettresdu mot *j'institue* qui est le troisieme de la seconde ligne sont effacés et qu'audessus sont ecrites les lettres *ue* que la lettre *R* qui se trouve après le mot *le* qui est le septieme de laditte ligne, qu'une partie du mot *dessein* qui est l'avant dernier de la treizieme ligne sont effacés qu'à la suite du mot *de* qui est le sixieme de la trente unieme ligne est un mot effacé; que le mot *Neufchatel* qui est le sixieme de la dixseptieme ligne et que plusieurs mots qui terminent la trenteneuvieme ligne sont effacés; qu'au surplus cette page est d'une ecriture très irreguiere et chargée de renvoys et d'interlignes si mulipliés qu'il nous a paru impossible de les bien constater; qu'il en est de même de la seconde page ecrite transversalement, et que de plus le mot *usages* qui est le huitieme de la premiere ligne, le mot *huit* qui est le neuvieme de la onzieme, le mot *avoit* qui termine la dix septieme ligne, les trois mots qui terminent la ligne suivante, sont effacés, qu'il regne dans laditte page beaucoup plus d'irregularité que dans la premiere, qu'elle est chargée d'interlignes et de portions

d'écritures encadrées avec des traits de plume. Avons bâtonné avec des traits de plume les blancs desdittes deux pages ecrites et de la troisieme restée blanche ainsy que de laditte enveloppe ; avons signé et paraphé tout laditte enveloppe que les dittes deux pages ecrites, et avons remis le tout audit M<sup>re</sup> Brichard qui s'en est chargé pour le garder au nombre de ses minutes et en delivrer des expeditions à qui il appartiendra et ledit M<sup>re</sup> Brichard a signé avec nous à la minute des presentes.

Angran

AN MC/XXIII/824

22 février 1788. — Mauclerc's copy of the 1784 codicil presented by Duclos Dufresnoy to Angran.

Depôt de codicile

Cecy est mon Codicile  
Je Revoque tous Testaments que j'ay fait jusqua ce jour  
a Paris le Trois juin mille sept cent quatre vingt quatre  
a signé DelaTour

Page unique signée et paraphée au desir de notre ordonnances étant en notre proces verbal de ce jourd'huy vingt deux fevrier mil sept cent quatre vingt huit

Angran

L'an mil sept cent quatre-vingt huit, le vingt deux fevrier une heure de relevée, en notre Hôtel, & pardevant Nous Denis-François Angrand d'Alleray [&c.] est comparu M<sup>e</sup> Charles Nicolas Duclos Dufresnoy avocat en Parlement, conseiller du Roy Notaire au châtelet de Paris, lequel nous a dit que le dix neuf juin mil sept cent quatre vingt quatre il luy a été déposé par Sieur Pierre Marie Mauclere Bourgeois de Paris, un paquet cacheté, lequel paquet ledit sieur Mauclerc a déclaré luy avoir été remis par S<sup>r</sup> Maurice Quentin Delatour peintre du Roy et Conseiller de son academie qu'il a été dressé acte de ce depôt devant le comparant et M<sup>re</sup> Lienard son confrere, que ledit acte de depôt porte que ledit paquet sera ouvert après le décès dudit sieur Delatour, lequel est decédé à Saint Quentin ou il a été inhumé, ainsy qu'il resulte de l'acte de sepulcre de la paroisse de Saint-André de la ville de Saint Quentin, et attendu ledit décès, nous a ledit M<sup>re</sup> Duclos Dufresnoy requis de faire Inventaire dudit paquet et a signé à la minute,

Desquelles comparution dire et requisition nous luy avoir donné acte; comme aussy de la representation a nous par luy presentement faite dudit paquet, que nous avons trouvé couvert d'une enveloppe de papier fermé d'un côté par un cachet en cire d'Espagne rouge et ayant de l'autre côté une Suscription en ces mots: signé et paraphé au desir de l'acte de depôt passé devant les notaires à Paris soussignés aujourd'huy dix neuf juin mil sept cent quatre vingt quatre, sous lesquels mots sont les signatures, Mauclerc, Lienard et Duclos avec paraphe. Procedant à l'ouverture dudit paquet avons coupé deux côtés de laditte enveloppe laissant le cachet sain et entier, et sous laditte enveloppe, avons trouvé une feuille de papier à lettre ecrite sur la premiere page seulement, laditte page concue en ces mots: *ceci est mon Codicile, je revoque tous testaments qu j'ai* jusqu'à ce jour à Paris le trois juin mil sept cent quatre vingt quatre, et audessus de ces mots ecrite a signé Delatour. Avons bâtonné avec des traits de plume tous les blancs de laditte page ecrite et de laditte enveloppe, les avons signées et paraphées, et avons remis le tout audit M<sup>re</sup> Duclos de fresnoy pour le garder au nombre de ses minutes et en delivrer des expeditions à qui il appartiendra et ledit M<sup>re</sup> Duclos Dufresnoy a signé avec nous à la minute des presentes.

Angran

AN MC/XLVIII/0320

23 février 1788. — La mort de La Tour est notifiée en séance à l'Académie.

En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. De La Tour, Conseiller de cette Académie, décédé le 17 de ce mois, à S<sup>t</sup>-Quentin, sa patrie, dans la 84<sup>e</sup> année de son age.

*Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 351.

23 février 1788. — Johann Georg Wille records his reaction to La Tour's death:

Le 23. J'allay à l'assemblée de l'Académie royale où il fut fait mention de la mort de M. de la Tour, arrivée à Saint-Quentin, sa patrie, au commencement de ce mois-cy. Il étoit âgé de quatre-vingt-quatre ans. Où est le temps où nous allions voir M. Parrocel aux Gobelins, y boire une bouteill avec d'autres amis de notre société de ce temps, il y a aux environs de quarante-cinq ans et plus? Très-peu de mes amis de ce temps-là existent, je ne vois presque que M. Cochin ; M. Preisler n'est pas à Paris.

*Mémoires et journal de J.-G. Wille, Paris, 1857, II, pp. 169f*

23 février 1788. — Dépôt de Codicil, by La Tour's executor Furcy-Georges Leroy de La Brière (see note above to 25.VI.1783), before François Brichard and Louis-François Pottier.

Aujourd'hui est comparu pardevant les conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris soussignés

Sr Furcy Georges Le Roy seigneur de Fauchinay La Brierre et autres lieux, demeurant à Paris Rue de Grenelle Saint Honoré paroisse Saint Eustache

Lequel attendu le deces du Sieur Maurice Quentin DelaTour, peintre du Roy, Conseiller de l'Academie de peinture & de Sculpture de Paris & honoraire de L'academie d'Amiens, arrivé en la ville de St Quentin le dix-huit fevrier <present mois> suivant qu'il resulte des son extrait mortuaire dud. Jour tiré de la paroisse de Saint André de la ville de Saint Quentin, copie duquel delivré par le Sr LaBitte Curé de lad. Paroisse le vingt du present mois de fevrier, et représenté par led. Sr Comparant et demeuré cy annexée apres avoir été de luy certifié veritable signé et paraphé en presance de les Notaires soussignés

Et ledit Sieur Comparant renied [illisible] et déposé a M<sup>e</sup> Brichard l'un desdits Notaires soussignés etc l'a requit les mettre au rang de sesdit Minuttes de ce Jourd'hui, L'original de ce Codicil, faits a la parape par Ledit. Sieur de Latour, datté de Paris du vingt cinq Juin Mil Sept Cent quatre vingt Trois, Ecrit sur une feuille de papier à lettre de moyenne grandeur, et contenant la page blanche d'un feuillet entierement ecrite commenceant par ces mots Cecy est mon Codicil, et finissant, par la datte d'Iceluy, au dessus de laquelle est la signature De la Tour, et a casté une Notte que son Testament était chez M<sup>e</sup> Brichard Notaire lequell codicil led. Sieur Comparant declare luy avoir été [?]remise par led. Sieur de La Tour <dans le temps de la datte dud. Codicil>.

L'original duquel Codicil est demeuré Cy Annexé apres avoir été dud. Sieur Comparant certifié veritable signé et paraphé par luy en presence desdit Notaires soussigné...Ledit. Codicil estres incessamment contrôlé et delivré les expéditions necessaires, et notamment aud. Sr Comparant comme Nommé par led. Codicil par led. Sieur de La Tour heritier de son testament.

Dont a été fait et passé a Paris en l'Etude L'an mil sept cent quatre vingt huit le vingt trois fevrier et a signé les presentes au Huits mots seul rayée comme Nul

Leroy Delabriere

Pottier Brichard

[there follows the first codicil of 25 juin 1783, reproduced above]

Certifié Veritable signé et paraphé au desir de l'acte de depost des presents passée devant les notaires soussignés ce jourd'hui vingt trois fevrier mil sept cent quatre vingt huit

/s/ Leroy Delabriere

Pottier Brichard

AN MC/XXIII/824

25 février 1788. — Dépôt de Codicil, by Jean-François de La Tour, before François Brichard and Antoine-Marie Boulard, notaires.

Aujourd'hui est comparu devant les conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris soussignés M<sup>e</sup> Jean-Francois De La Tour Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de St Louis demeurant ordinairement à St Quentin etant de present a Paris loge a l'Hotel de Louis Le Grand rue de la Jussienne

Lequel par ces presentes déposé pour minute et M<sup>e</sup> Brichard l'un des notaires soussignés l'expédition en papier delivrée par M. De Sains et son confrere notaires a S Quentin le dix sept fevrier mil

sept cent quatre vingt huit d'un Codicile fait par le S De la Tour Peintre du Roy frere du Sieur Comparant le vingt cinq Juin mil sept cent quatre vingt quatre, portant revocation par led. S. Delatour de tous testamens & ou Codicile qu'il pouvait avoir faits jusque au cedit jour. Laquelle expedition dument legalisée est demeurée Cy annexée apres avoir été dud. S. Comparant certifié veritable signé & paraphé en presence desd. Notaires soussignés, pour etre par led. Me Brichard <delivré toute expedition dud. codicile à ceux qui pourroient pretendre a la recquerir>

Dont acte fait & passé a Paris en l'Etude l'an mil sept cent quatre vingt huit le vingt cinq fevrier & a signé les presentes ou deux mots sont rayé nuls

Delatour

Boulard Brichard

Et le Sept mars mil sept cent quatre vingt huit est comparu pardevant les Conseillers du Roy notaires au chatelet de Paris soussignés

Sieur Michel Barthelemy Robert Duhamel Bourgeois de Paris y demeurant rue et paroisse Saint André des Arts Lequel a par ces presentes déposé pour minute à M<sup>e</sup> Brichard l'un des notaires soussigné l'expédition en parchemin delivré par M<sup>e</sup> Ducloz Dufresnoy notaire à Paris le vingt six fevrier sept cent quatre vingt huit, d'un codicile fait par le dit Sieur Delatour peintre du Roy le trois juin mil sept cent quatre vingt quatre portans revocation par le dit Sieur De la tour de tous testaments et codicules qu'il pouvait avoir fait jusqu'au dit jour, la quelle expedition est demeurée cy annexée apres avoir été dudit Sieur Comparant signée et paraphée en presence des notaires soussignés, pour etre par le dit M<sup>e</sup> Brichard delivré toute expedition dudit codicile à ceux qui pourraient être fondés à le requérir

Dont acte fait et passé en l'etude les jour et an susdite et a signé ces presentes ou trois mots sont rayés comme nuls

Duhamel

Boulard Brichard

AN MC/XXIII/824

26 février 1788. — Notoriété après le décès de Mr. De la Tour.

Aujourd'hui sont comparus devant les conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris soussignés S. Jean Robert Dorison Bourgeois de Paris y demeurant rue du Champfleury Paroisse St Germain L'Auxerrois & S. Pierre Pasquier de l'Académie Royale de Peinture & sculpture demeurant à Paris aux Galeries du Louvre Paroisse St Germain L'Auxerrois

Lesquels ont par les presentes Certifié et attester pour Verité Notoire avoir parfaitement connu M. Maurice Quentin De La Tour Peintre du Roy conseiller de l'Academie de Peinture & Sculpture de Paris & Honoraire de l'Academie d'Amiens Savoir qu'après son deces arrivé en la ville de S<sup>t</sup> Quentin il n'a point été fait d'inventaire & qu'il n'a laisse pour son seul & Unique heritier que M<sup>re</sup> Jean Francois De La Tour Chevalier de L'Ordre Royal & Militaire de St Louis son frere

& pour justifier du decès dud. S<sup>r</sup> De La Tour lesd. S<sup>rs</sup> comparans ont ce L'Instant représenté son extrait Mortuaire Tiré des Registres de la Paroisse S<sup>t</sup> André de la Ville de Saint Quentin, copie duquel extrait mortuaire delivré par M. Labitte Curé de Lad. Paroisse le dix-neuf du present Mois & Dument legalisse est demeuré Cy Annexée apres avoir été desd. S<sup>rs</sup> Comparans Cerifié Veritable signé & paraphé en présence desd. Notaires soussignés.

Dont acte fait et passé a Paris en demeure des parties L'an mil sept cent quatrevingt huit le Vingt six fevrier & on signe Ces presentes ou Quatre mots sont rayés nuls

Dorison Pasquier

Louis Brichard

AN MC/XXIII/824

3 mars 1788. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Le père Barron ayant mandé qu'il lui étoit impossible par rapport à sa station de prononcer loraison funebre de M. de la Tour M. le mayeur fut engagé de parler à m. l'abbé Duplaquet pour le prier de remplir cette importante fonction au service que l'adminstration fera dire pour M. de la Tour.

Registre des délibérations, f° 93r

10 mars 1788. — La Tour's death is noted by the Académie d'Amiens is minuted in a session held 10.III.1788, followed by 1 memorial service on 19.III.1788.

L'académie instruite régulièrement de la mort de m. delatour l'un de ses honoraires et fondateur d'un prix de bienfaisance de 500<sup>fr</sup> à distribuer par cette compagnie a décidé de faire célébrer un service solennel pour ce genereux confrère en l'église des RR. pp. cordeliers le samedi 19 de ce mois.

Gossart

et le samedi 19 l'academie invitée par billets ad'hoc a assisté au service celebré en l'église des RR. pp. cordeliers pour m. delatour honoraire de lad. academie, fondateur du prix de bienfaisance.

Gossart

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 315, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

29 mars 1788. — Van Spaendonck is elected to fill La Tour's place as conseiller at the Académie royale de peinture.

*Journal de Wille*

7 avril 1788. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Messieurs ont arrêté que leloge funebre de M. de la Tour fondateur sera prononcé dans lassemblée publique de la distribution des prix le 2 may et que l'administration feroit dire le lendemain un service a 10 heures du matin pour le repos de lame de mondit sieur de la Tour dans l'église de St André et en consequence sur la certitude que l'administration avoit que M. l'abbé Duplaquet lui rendroit le service de prononcer cet éloge elle a prié MM. Cambronne d'Artois et Fromaget d'aller engager a cette importante fonction M. l'abbé Duplaquet.

Monsieur Fouquier mayeur a ensuite sous les yeux de l'adminstration une lettre de l'académie Royale de peinture en reponse à celle qui lui avoit été écrite pour lui notifier la mort de M. de la Tour. Cette lettre qui honore la mémoire de M. de la Tour promet à l'administration tous les secours qui dependront de l'académie Royale pour ce qui concerne linstruction des eleves.

Registre des délibérations, f° 93v

7 avril 1788. — The bureau of the École gratuite decide:

Du 7 avril 1788

M. de la Tour Ch<sup>er</sup> de l'ordre Royal et militaire de St Louis a prié l'administration d'accepter pour l'usage des eleves de l'école Royale gratuite de dessin quatre recueils ou volumes de dessins de format *infolio* Scavoir un d'architecture et de charpente concernant la construction des ponts par pitrou<sup>408</sup> un d'ornemens et de décorations de théâtre par Ange Rose Florentin une suite de dessins de plusieurs palais plans et elevations en perspective par Antoine Le Pautre et un recueil de dessins de fleurs. Messieurs reconnoissans de ce don ont prié MM. Cambronne d'Artois et Fromaget d'aller remercier mondit sieur de la Tour au nom de l'administration et ils ont décidé que les 4 volumes seraient timbrés du timbre de l'ecole de dessins et qu'ils seroient parties sur l'etat des dessins et meubles apparetnans a l'ecole Royale gratuite de dessin.

Mondit sieur de la Tour ayant demandé à l'administration par l'organne de Monsieur le mayeur le moule du buste de M. de la Tour son frere qui avoit été fait aux frais de l'administration et dont M. Rigaud étoit dépositaire elle a décidée de l'envoyer chez

mondit sieur de la Tour ce qui a été fait immédiatement après la sortie du bureau

Pourecopie conforme aux originaux a St quentin le 8 avril 1788

Rigaud secretaire perpetuel de l'administration

Quelques observations pour monsieur l'abbé Duplaquet<sup>409</sup>

Feu m. de la Tour étoit lié avec le docteur franklin.<sup>410</sup> Ce dernier étant venu en France avec le ...

Extraits<sup>411</sup> des Deliberations du bureau de l'École royale gratuite de dessin, Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 67, dossier B

14 avril 1788. — A row breaks out over the organisation of the memorial service which the masonic lodge wishes to arrange; but the chevalier de La Tour absolutely declined their invitation,

en témoignant à la R<sup>\*+1\*</sup> son chagrin de ne pouvoir assister à ses travaux ayant formellement à se plaindre de notre f<sup>\*+</sup> Rigaud qu'il désigne dans sa lettre et nomme \*\*\*.

Le Compte-rendu du 14 avril 1788 assure que les « griefs...n'étant point motivés, il a été décidé qu'on ne répondroit point au f<sup>\*+</sup> de La Tour ». Et, par ailleurs, il fut aussi « décidé que le jour pour le service public du f<sup>\*+</sup> de La Tour se feroit le jeudi 15 may dans l'église St-Jean et que les f<sup>\*+</sup> f<sup>\*+</sup> Colliette, Marolle et Néret auroient la complaisance de prévenir le prophane Duplaquet qui PRONONCERA L'ORAISON FUNÈBRE À L'HÔTEL-DE-VILLE à l'issue de l'Office de l'église; MM. les Administrateurs de l'École de Dessin et MM. de l'Administration municipale AYANT DESIRÉ ÊTRE LES PREMIERS à rendre un hommage PUBLIC aux vertus civiques du f<sup>\*+</sup> de La Tour, il a été arrêté que la L<sup>\*+</sup> CONDESCENDROIT à eurs désirs.

Brazier 1960, p. 142

19 avril 1788. — A memorial service for La Tour is held in the Cordeliers church at Amiens, at the instigation of the Académie d'Amiens.

Archives départementales de la Somme, cote 28 J 3, cited, Debrie & Salmon 2000, p. 28, n.27

26 avril 1788. — Article nécrologique appears in *Affiches de Picardie* du samedi, 26 avril 1788; repr. *Journal historique et littéraire*, 15 mai 1788; Desmaze, 1874, p. 56; B&W, pp. 123–24 [*v.* La Tour biographies file].

2 mai 1788. — L'abbé Duplaquet prononce à l'hôtel de ville de Saint-Quentin l'éloge de La Tour (imprimé à Saint-Quentin en 1789).<sup>412</sup>

Desmaze, 1854, note p. 47.

L'Éloge historique de La Tour, prononcé le 2 mai 1788 par l'abbé Duplaquet, devrait être une des sources les plus précieuses de la biographie du maître. Duplaquet avait connu personnellement l'artiste et écrivait deux ans après sa mort. Par malheur, il avait un tel goût pour la rhétorique que, dépouillé de ses fleurs, son Éloge se réduit à quelques faits qu'on trouvera insérés à l'endroit voulu dans le Tableau chronologique. Il ne pouvait être question de le reproduire *in extenso*. [B&W p. 20; *v.* La Tour biographies file, where a substantial part is reproduced. A digest appeared in the *Année littéraire* VIII, 1789, 318–329; and was reprinted in *L'Esprit des journaux, français et étrangers*, XIX/3, mars 1790, p. 90]

Épitaphe de La Tour par le chanoine Duplaquet. [Engraved on a copper plaque by the valentinois sculptor Antoine-Joseph Debocq (1761–1800), installed in the church of Saint-André de Saint-Quentin; moved to the collégiale in 1791 and destroyed in World War I. A drawing by J. Malézieux was made in 1876. A copy was made and installed in the basilca on 5.IX.2004.]

A LA GLOIRE DE DIEU

ET

A LA MEMOIRE

DE MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR

NÉ A SAINT-QUENTIN, LE 5 SEPTEMBRE 1704

PEINTRE DU ROI

<sup>408</sup> Robert Pitrou, *Recueil de différents projets d'architecture, de charpente, et autres concernant la construction des ponts*, 1756, with plates by Jacques-François Blondel & al.

<sup>409</sup> This passage follows on the same sheet and in the same hand as Rigaud's conformed copy of the deliberations of the Bureau; the next sheet in the liasse is unrelated, so the remaining remarks are lost.

<sup>410</sup> Franklin is mentioned in the 1784 will: *v. supra*.

<sup>411</sup> These extraits are taken from the separate Dossier B in Liasse 67, and seem to be the secretary's notes, not precisely as found in the formal Registre.

<sup>412</sup> A printer's invoice (Archives municipales, Saint-Quentin, liasse 67 dossier B), presumably from François-Théodore Hautoy (1729–1798), libraire, imprimeur, reveals that 200 copies were printed for a total cost of 117 livres, the cover price to be 24 sols.

CONSEILLER DE L'ACADÉMIE ROYALE  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE PARIS  
ET HONORAIRE<sup>413</sup>  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES D'AMIENS  
BIENFAITEUR  
DE CES DEUX ACADÉMIES  
EMULE DE LA NATURE  
DANS SES PORTRAITS,  
PÈRE DES ARTS  
DANS L'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE ROYALE GRATUITE DE DESSIN  
DE CETTE VILLE.  
PÈRE DES PAUVRES  
DANS SES FONDATIONS  
POUR LES PAUVRES FEMMES EN COUCHES  
ET  
POUR LES PAUVRES VIEUX ARTISANS  
BON PARENT  
BON AMI  
BON CITOYEN  
ESPRIT JUSTE ET ORNÉ  
CŒUR DROIT ET GÉNÉREUX  
ORNEMENT ET SOUTIEN DE L'HUMANITÉ  
MORT LE 17 FEVRIER 1788  
DANS LA 84<sup>e</sup> ANNÉE DE SON ÂGE  
LES ADMINISTRATEURS DE SES FONDATIONS  
DANS CETTE VILLE  
ONT ÉRIGÉ CE MONUMENT  
DE REGRETS  
ET  
DE RECONNAISSANCE

Desmaze, 1854, p. 57; Lecocq, 1876, p. 5; Debric 1991, p. 31, dessin de  
J. Malézieux repr.

3 mai 1788. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Un citoyen de la ville qui veut absolument rester inconnu pénétré de respect et de vénération pour les talents sublimes et les grandes vertus de M. de la Tour a offert hier de fournir à ses frais un médaillon des grands prix en or pour former la récompense du 1<sup>er</sup> prix d'après la bosse si cet élève de la ville de St Q qui le remporte au moyen de quoi la médaille en argent servira de second prix si l'administration y consent ce qui a été accepté pour cette fois seulement. L'administration se réservant de délibérer sur la proposition on a continué ensuite à dire. Les 1<sup>ers</sup> prix de ce genre dans les années suivantes seront fournis aux dépens de la personne inconnue et cette même personne pour éterniser la mémoire de M. de la Tour se propose de faire/rayer par la suite ~~medaille~~ sous le bon plaisir de l'administration une médaille portant l'empreinte de la figure de M. de la Tour ayant dans l'énergie le très bon latin qu'un de ses compatriotes a composé pour être mis au bas de son buste et en seront alors les médailles en or et en argent frappées du même coin qui serviront de récompenses pour un genre de prix qui sera par la suite fondé à perpétuité mais d'année à autre le concours se fera sur des dessins de la manufacture qui seront composés dans l'école et seront jugés après avoir été employés sur le métier par les fabricants. L'année suivante le concours se fera d'après la bosse et quelquefois d'après le buste de M. de la Tour dont on ne saurait trop multiplier la figure. Ces prix ont été délivrés aux élèves ainsi que les convenues par M. le Chev. de la Tour à la prière de M. le Maire de la même manière que les autres.

Registre des délibérations, n° 95v/96r

Les médailles servant de prix en 1788 à l'école gratuite de dessin fondée par Maurice-Quentin Delatour, et ayant d'un côté un écusson à l'effigie de Saint-Quentin entre trois fleurs de lis, et de l'autre, dans le champ: ÉCOLE. ROYALE. GRATUITE. DE. DESSIN. FONDÉE PAR. M<sup>r</sup> DELATOUR.

C. Derome, "Le numismatique du Vermandois", *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles lettres... de Saint-Quentin*, XI, 1891-92, p. 247

5 mai 1788. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

La proposition faite par un <citoyen> inconnu de former un nouveau prix d'après la bosse et de faire frapper une médaille pour éterniser la mémoire de M. de la Tour laquelle médaille soit en or soit en argent fournira les 2 prix la délibération a été continué au mois mais le professeur ayant remis à l'administration un état de la dépense que le dessin d'après la bosse occasionnerait il a été décidé que cet état seroit mis sous les yeux du citoyen qui consiste—

1 <sup>o</sup> un augmentation de gage au professeur	400 <sup>#</sup>
2 <sup>o</sup> Le loyer d'un chambre	70
3 <sup>o</sup> pour l'huile le feu un domestique	120
Total	590 <sup>#</sup>

Ce qui monte à 590 par an et exige un constitution de plus de 12000<sup>#</sup> pour les 3 objets

Dépenses à faire qui n'exigent pas de constitution

Pour la lampe et l'équipage	100
Pour cachet des bosses	1200
	1300

Pour les dépenses du coin...mémoire	1000
Total	2300 <sup>#</sup>

Fondation du prix à perpétuité 100 <sup>#</sup> net	400 <sup>#</sup>
Total	790 <sup>#</sup>

Ce qui nécessiteroit à une somme de pres de 16500<sup>#</sup> à placer pour obtenir une rente capable de fournir à ces dépenses sans compter celle de 2300<sup>#</sup> tant pour le coin que pour les bosses lampes &c.

Registre des délibérations, n° 97v/98r

12 mai 1788. — L'École de dessin de Saint-Quentin: repas donné à M. de la Tour frère du fondateur:

Le lundy 12 may 1788 Messieurs les president et administrateurs de lecole Royale gratuite de dessin mm. les commissaires notables pour le jugement des prix mm. l'abbé du plaquet et marolles curé de St Jean Colliette subdelegué, asselin command<sup>r</sup> la mareschaussée cambronne huet et mallet Receveur de l'administration se sont rendus à la maison de Bagatelles pour le diner <quelques mots rayés> que l'administration donnoit à m. le ch<sup>er</sup> de la Tour. m. le mayeur étant arrivé avec mondit sieur de la Tour qu'il avoit accompagné on a tiré une salve de l'artillerie de la ville que m. le mayeur avoit permis de transférer à Bagatelles. Le diner ordonné par mm. Cambronne carré et d'Étrée étant servi on s'est mis à table et les santés du Roi, de m. de la Tour, de m. le mayeur, de l'administration, de mm. les commissaires et celle des personnes invitées ont été portées au bruit de l'artillerie. MM cambronne carré et d'Étrée ont fait servir au depart pour pièce du milieu et vis à vis de m. de la Tour un temple élevé sur 4 colonnes à la mémoire de mm. de la Tour au milieu de la coupole étaient suspendus leurs cœurs accolés avec leurs chiffres et des emblemes relatif à leurs bienfaisance et il a été décidé sur le champ après avoir remercié MM Cambronne carré et d'Étrée que le temple seroit porté chez m. le ch<sup>er</sup> de la Tour. m. le mayeur pendant le dessert à fait lecture de deux vers latins destinés pour être placé au bas du buste de m. de la Tour fondateur et de plusieurs traductions française de vers libres fournis par m. Duplessis l'un des commissaires notables M. Esmangart de bournonville a ensuite chanté des couplets en l'honneur de mm. de la Tour composés à l'occasion de la fête donnée à m. le Ch<sup>er</sup> de la Tour et dans lesquels la bienfaisance et le genie étoient célébrés tour à tour et d'une tournure d'autant plus estimable qu'ils étaient l'expression de la vérité. L'administration après avoir prié m. Esmangart de repeter plusieurs fois ces couplets <et remercié l'a encore> prié d'en permettre la copie sur le livre de délibération. La même prière a été faite à m. Duplessis pour les 2 vers latins et leur différentes traductions libres.

Lorsque l'on s'est levé de table m. le mayeur a présenté une lame à feu à m. le Ch<sup>er</sup> de la Tour pour tirer une salve d'artillerie ce qui a fait ainsi que m. l'abbé Duplaquet auquel m. le mayeur a aussi présenté la lame M. le mayeur et une grande partie de l'administration et des convives ont ensuite reconduit m. de la Tour chez lui et de là m. le mayeur a été reconduit en son hôtel.

<sup>413</sup> "Honnoraire" [sic], misspelled in the original, as transcribed by Guilhermy, *Description des localités de la France* Manuscript, BnF, NAF 6108, tom. XV n° 322 recto, but silently corrected in Malézieux's watercolour. The word is spelt correctly in

Duplaquet's composition, as recorded in the Registre des délibérations, I, n° 100 recto.

Fait et arrêté ce même jour et an que dessus.

Rigaut Fouquier

Registre des délibérations, n° 98r/v

2 juin 1788. — The administrators at the École de dessin de Saint-Quentin enquire about taking copies from the Roettiers medallion belonging to Jean-François de La Tour:

Sur le compte rendu à messieurs que l'on avoit écrit à m. Roetier graveur du Roi pour avoir des renseignements sur une médaille de feu M. de la Tour dont l'empreinte est chez M. son frere la delibération relativement au projet d'un citoyen inconnu a été continué au mois.

And approve a payment—  
de 9<sup>e</sup> au Sr Gadailler<sup>414</sup> peintre pour ornemens par lui fait au pied destal du buste de m. de la Tour

Registre des délibérations, n° 99v

7 juin 1788. — M. Caffieri a donné à son Académie le buste de M. De La Tour... [pièces concernant le don d'œuvres d'art fait à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture par Jean-Jacques Caffieri en mémoire de Philippe Caffieri son grand-père]:

Le Samedi 7 juin 1788 M Caffieri a donné à son academie le Buste de M De La Tour fait par son ami J.B Lemoyne et son portrait Gravé par G. F. Schmidt.

ENSBA, MS 756 (pièce 3)

14 juin 1788. — The loge l'Humanité resolves to order from the curé of Saint-Jean a service for the soul of their Vénérable honoraire, to take place « après le retour du f.\* chev. de La Tour présentement à Paris ». The service, which cost 228 livres, took place before 11 juillet, on which date it was recorded that « les f.\* f.\* Tribert et Possel [iraient] remercier la maçonne d<sup>e</sup> notre f.\* Néret de sa peine et des fatigues qu'elle avoit éprouvé lors de sa quête pour les pauvres à l'occasion du service du f.\* Delatour. »

Brazier 1960, p. 148

5 juillet 1788. — M. Caffiéri fait présent du portrait de M. De la Tour par M. Lemoyne, sculpteur, et de son portrait par M. Schmidt. — M. Caffiéri a fait présent à l'Académie du buste de feu M. de la Tour, fait par M. Lemoyne, Sculpteur, son ami, ainsi que son portrait gravé par M. Schmidt. La Compagnie, qui a des preuves multipliées du zèle de M. Caffiéri pour l'Académie, lui en a témoigné sa reconnaissance.<sup>415</sup>

Procès-verbaux de l'Académie, t. IX. p. 365.

25 août 1788. — La Tour's éloge is read to the Académie d'Amiens.

M. Gossart directeur a fait l'annonce des prix pour 1789. celui de m. delatour de 500<sup>e</sup> les autres de 300<sup>e</sup> chacun cidevant annonces [...].

après quoi m. Gossart comme secretaire a lu l'eloge historique de m. delatour honoraire.

Gossart

Registre de l'Académie d'Amiens, p. 322, Archives départementales de la Somme, cote D.148\*

s.d. [1788]. — A letter from Mme Durosoy de Lépidor<sup>416</sup> to Jean-François de La Tour. Desmaze has this as mars 1789, but it must predate the letters of 23.XI.1788 and 23.I.1789 & seq. connected with the proposed union with a widow named only as Ad. D.:

C'est uniquement, Monsieur, par reconnaissance de la conversation que nous avons eue ensemble quand j'ai eu l'honneur de vous voir, que je me suis permis de parler à M. le chevalier de Bournonville<sup>417</sup> d'une demoiselle qui me paraît réunir

tout ce que vous m'avez paru désirer dans une compagne, et que je connais assez pour être persuadé qu'elle ferait votre bonheur. M. le chevalier de Bournonville ne vous a sûrement pas laissé ignorer qu'il s'agissait d'une personne de 40 à 48 ans, parfaitement bien élevée, laborieuse, accoutumée aux soins du ménage et aussi recommandable par les qualités du cœur que par les agréments de l'esprit. Je ne vous parle point de sa figure: vous êtes sûrement, Monsieur, au-dessus de cette considération: tout ce que je vous en dirai c'est qu'elle est grande, bien faite, qu'elle a de belles dents, de beaux yeux et de superbes cheveux noirs; c'est à tort, Monsieur, que vous vous effrayés de ce qu'elle est née Demoiselle. Sa sœur n'en a pas moins épousé un simple particulier, revêtu d'une charge honnête, qui n'a pas comme vous, Monsieur, l'avantage d'avoir servi et d'être décoré de la Croix de Saint Louis; et cette union n'en a pas moins été constamment heureuse et paisible depuis plus de douze ans, malgré les revers qui ont diminués la fortune du mari, épreuve délicate, comme vous savez, Monsieur, et à laquelle ne tiennent pas beaucoup d'hommes mêmes, quoique très recommandables d'ailleurs. Mon amie qui a toujours vécu avec son beau-frère et sa sœur depuis leur mariage, a peut être encore plus de cette bonhomie si désirable dans le commerce de l'intime amitié; et bien loin de se prévaloir du hazard de sa naissance, je lui ai toujours trouvé plus de franchise dans l'expression de ses sentiments, plus de simplicité dans les manières que n'en ont certaines femmes, de ce qu'on appelle l'honnête bourgeois.

Quelle que soit cependant, Monsieur, ma prédilection et mon attachement sincère pour cette demoiselle, je suis fort éloignée de vouloir employer vis-à-vis de vous aucun genre de séduction. Je vois en elle du côté du personnel tout ce qui peut vous convenir; du côté de la fortune, un peu plus même que vous ne m'avez paru exiger, car vous m'avez paru souhaiter seulement qu'une femme eut assés de quoi pourvoir à son entretien, et je crois que mon amie auroit encore quelque chose de reste, cette clause remplie. L'occasion me paraît donc telle que vous la désiriés; et si vous n'êtes arrêté que par la considération de sa naissance, j'ose vous répondre que, gentilhomme ou non, vous lui serés toujours très cher si vous savés d'ailleurs la rendre heureuse, et que son caractère vous y fera trouver autant de facilité que de plaisir.

Je ne consulte pas moins, Monsieur, dans cette explication l'intérêt de votre bonheur que celui d'assurer un sort tranquille à une amie véritablement estimable et méritante à tous égards. Je me serais reproché de vous laisser des craintes que sa façon de penser ne justifiera jamais. Je n'irai pas plus loin, Monsieur, et contente d'avoir fait ce que je croyais devoir à la vérité autant qu'à l'amitié, je me bornerai maintenant à vous prier de croire à la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Durosoy de Lépidor.

J'ai oublié de vous observer que tout séjour, à Paris, rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, en province et même à la campagne, serait parfaitement égal à la personne en question.

Desmaze 1875, p. 314f, as mars 1789

s.d. [1788]. — Desmaze prints the following note concerning Mme Ad. D. immediately below the marquis d'Estourmel's letter of 21.X.1800, as through attached; but as it relates to the affair of 1788/89 it is placed here. It appears to be an enclosure to a letter from the chevalier de La Tour to an unnamed friend, while the second and third paragraphs are presumably transcribed from a letter he has received from a very close friend.

NOTE

Je n'ai pas cru devoir insérer dans ma lettre la réponse que l'on a faite à mon amy. La voicy mot pour mot:

<sup>414</sup> Pierre-Joseph Godalier (Cambrai 13.IX.1755 – Saint-Quentin 12.III.1830), peintre en bâtiments (as he is described in the acte de naissance de son fils Louis-Joseph-Victor, 18.IV.1800, Saint-Quentin). On 8.I.1787 at Saint-Quentin, Saint-Jean, he married Marie Françoise Laloux.

<sup>415</sup> According to Fontaine 1910, p. 188, the bust is untraced since 1793. It was presumably a different version than the one La Tour gave to Saint-Quentin in 1777.

<sup>416</sup> Marie-Thérèse du Rozoi, third wife of Michel-Julien Mathieu Lépidor; they had married in 1784. Her first husband was M. Roussière. Michel-Julien Mathieu dit

Lépidor (1740–p.1799), juge de paix, secrétaire du chevalier de Luxembourg, Lépidor was the younger son of the composer and musicien du roi Michel Mathieu, and himself composed several operas and some chamber music. His previous wives were Sophie Roubiliac and Anne-Joseph Leroy.

<sup>417</sup> Probably Louis-François Esmangart de Bournonville (1730–1813), chevalier de Saint-Louis, rue de l'Orangerie à Versailles, secrétaire ordinaire et chef des bureaux pour le comte d'Artois, colonel général des Suisses & Grisons, conservateur de la Bibliothèque municipale, a first cousin, once removed of the conseiller au bailliage de Saint-Quentin, v. 21.VII.1781 *supra*.

Au reçu de ta lettre, mon cher ami, je n'ai eu rien de plus pressé que d'aller à R\*\*\* pour y prendre les informations concernant Madame \*\*\* quoique je la connoisse depuis longtems, je n'ai pas voulu m'en rapporter à moy seul, et j'ai consulté quelqu'un dont je suis sur, pour avoir les renseignements que tu désire, et tu peux compter sur ce que tu va dire.

Madame D\*\*\* a 33 ou 34 ans au plus, et non 40 comme tu me le mandes, elle est grande, assez bien de figure, mais elle est rien moins que saine, elle est d'une laiderie dont rien n'approche. La crainte de brûler quelques bouts de chandelles l'a concentrée chez elle, et elle est femme à proposer à des amies, qui viennent la voir le soir, de les éteindre, parce que l'on peut bien s'entretenir sans se voir. On dit qu'elle pleure continuellement son premier mary; note bien cecy, paraport aux risques que l'on court. Tu dois m'entendre. Quant à sa fortune, on ne sçait pas au juste ce qu'elle a; cependant on lui croit mille écus de rente; et après la mort de M<sup>me</sup> sa mère, qui est infirme, elle pourra jouir de 4,500 fr.

Mon amy vient d'écrire au sien pour sçavoir au juste ce qu'il entend: par-elle est rien moins que saine. Je vous avoüe, Monsieur, que cette phrase m'a fort inquiété. Je jouis de la meilleure santé, je n'ai jamais fait aucune maladie, exceptée la petite vérole; il seroit bien facheux pour moi d'être uni à une personne, dont la mauvaise santé me feroit passer le reste de mes jours dans des inquiétudes continuelles. Je compte assés sur vôtre honnêteté, et sur votre véracité pour espérer que vous voudrés bien me dire ce qui en est; ainsi que de la ladrerie dont on l'accuse. Le défaut de santé est un malheur, mais l'avarice est un vice qui fait le malheur, non de l'avare, mais de ceux qui sont obligés de vivre avec lui. La franchise avec laquelle j'ai l'honneur de vous écrire doit vous prouver combine je suis incapable de tromper personne, mais aussi combien je serois fâché de l'être.

Desmaze 1875, p. 311ff

23 novembre 1788. — A letter from Jean-François de La Tour, to an unnamed friend<sup>418</sup> (Jean-François identifies his own age as 63, although he was only 62 at the time):

Je te remercie bien sincèrement, mon cher et ancien camarade, des informations que tu as fait prendre; mais je trouve qu'il y a bien à rabattre de ce que tu m'as dit de l'âge et de la fortune de la personne en question. Monsieur ton parent te mande qu'elle n'a que 36 ans, au lieu de 40 ou 45 ans que j'aurois désiré, et 2,400 fr. de rentes, au lieu de 4 à 5,000 fr. que tu lui croyois. Ce dernier article, le plus important et le plus essentiel pour bien des personnes, ne l'est pas pour moi. La trop grande disproportion d'âge est tout ce que je redoute de plus. Quoiqu'ordinairement une femme à 36 ans ne soit plus dans l'âge d'inspirer une grande passion, elle n'en a pas moins les prétentions; et, comme elle est dans la force du tempérament, elle n'en est que plus exigeante; et à 63 ans, un homme est peu propre à inspirer du goût et à satisfaire et remplir ses désirs: alors, la jalousie et la mauvaise humeur se mettent dans le ménage, et l'on fait réciproquement son malheur. D'ailleurs, dans le compte que te rend M. ton parent, il n'est pas question du caractère, et de la manière qu'elle a vécu avec son premier mary, non plus que de la conduite actuelle. Quoique d'après tout ce que tu m'en a dis, je doive la croire très honnête, on ne saurait trop prendre d'informations sur ces trois objets, puisqu'ils sont et doivent être la base de l'estime, ou du mépris que l'on a l'un pour l'autre, lorsque l'on est obligé de vivre ensemble.

Je te prie, au reçu de ma lettre, d'engager M. ton parent de te mander ce qui en est, et d'après sa réponse, j'aurai l'honneur de l'aller voir et de le remercier des peines que je lui occasionne. Pour éviter les longueurs qui sont toujours désagréables en pareil cas, je crois qu'il pouroit m'adresser directement sa réponse. Surtout prie-le bien instamment de ne point me nommer que je n'ai sçu à quoi m'en tenir, et que je n'ai vu la personne. Si après cela, elle me convient, et que de son côté elle se décide à former un second engagement, alors je me ferai connoître et lui donnerai tous les

moyens, pour prendre des renseignements les plus certains sur ma conduit, mon âge, mes mœurs et ma fortune, dont tu auras sans doute parlé à M. ton parent, à qui je te prie de faire agréer les assurances de ma sincère reconnaissance. Sois persuadé de celle que j'aurois toujours pour l'intérêt que tu prends à ce qui me regard, ainsi que du parfait attachement, avec lequel je suis ton sincere et véritable ami,

Delatour.

A Saint-Quentin, ce 23 novembre 1788

Je compte sur ce que tu m'as dit que la dame est veuve sans enfants, car autrement il ne faudroit pas faire de démarches. Je ne veux pas avoir les embarras ny les inquiétudes, qui en sont les suites.

Desmaze 1875, p. 323f, as dated 23.xi.1788

[1788]. — There are several references to La Tour (written during his lifetime, although not published until 1788) in the *Encyclopédie méthodique* of Claude-Henry Watelet (1718–1786), Pierre-Charles Levesque (1736–1812), in the articles on Finir, Instruction and Pastel:

*Finir*: ... Qu'on regarde de près un beau portrait de Latour, il semble que le peintre se jouoit avec ses pastels: mais ce jeu par lequel le savant artiste imprimoit à la toile la vie & la passion succédoit à une étude pénible & réfléchie, & c'étoit cette étude qui lui donnoit l'aisance de se jouer en Assurant par les dernières touches le caractère des forms & des expressions.

*Instruction*: ... Latour, peintre de portraits, qui étoit assez précis dans ses ensembles, conseilloit aux commençans de dessiner des *pos* à l'eau, des *chandeliers* &c. long-temps avant que de copier les êtres animés.

*Pastel*... Latour, peintre au pastel, a été regardé comme le plus grand peintre de portrait, que la France eût de son temps.<sup>419</sup>

*Encyclopédie méthodique. Beaux-arts*, Paris, 1788, I, pp. 302, 457, 708

---

### vers 1788

[c.1788]. — On comprend pourquoi nous avons tenu à faire figurer en tête des biographies de La Tour une lettre écrite au chevalier de La Tour par M<sup>le</sup> Fel, où celle-ci donne l'écho d'une note adressée à Dezallier d'Argenville et qui semble être la source de quelques-unes des anecdotes les plus souvent répétées sur l'artiste. [B&W, pp. 14–15, sans date; *v.* La Tour biographies]

---

### post 1788

[p.1786]. — Undated verses written (evidently after La Tour's death) by abbé Charles-Théodore Violette (1737–1815), curé de Notre-Dame de Saint-Quentin, membre de l'Assemblée provinciale en 1787, later transcribed onto the back of the Norton Simon/Laperlier/Groult version (J.46.1132) of the autoportrait au jabot. There is a shorter version in Latin on the same inscription, expressing the same sentiments:

citoyen de la Somme, Apelle de la Seine,  
de La Tour, dans ces traits, c'est bien toi ressemblant:  
c'est ta bouche, tes yeux, ce rire caressant  
qui vers toi tous les cœurs entraîne.  
pour bien peindre le tien, ton âme, tes vertus,  
bienfaisance, candeur, esprit, talens, droiture,  
dons rares que te fit largement la nature,  
il faudroit toi, mais tu n'es plus!  
L'inscription manuscrite, l'épithape et  
et les vers français sont de M. Violette cure  
de Notre-Dame de St quentin

---

### 1789

23 janvier 1789. — Exchange of letters between Jean-François de La Tour and Mme Ad. D.:

1<sup>re</sup> lettre de de La Tour, officier à Mme de \*\*\*, 23 janvier 1789:

<sup>418</sup> Possibly the M. de Florimond in the letters of 30.i.1789 and 17.ii.1789 *infra*; but it is not obvious whether any of the likely Florimonds were “camarades” – presumably a reference to having served in the gendarmerie.

<sup>419</sup> *V. TREATISES* for remainder of this text.

Madame

Je me suis fait une loy d'être franc et sincère. Si j'ai le bonheur de vous être uni, j'ose me flatter que vous reconnoîtrez de plus en plus que je m'en écarterai jamais. Je dois donc vous avouer que l'impression que m'a laissé notre entrevue, m'a fait douter quelques instants si j'avais eu raison de vous montrer la fermeté qui vous a étonnée. Plus je me livrois à ma sensibilité, plus mon doute augmentoit; mais aussi vous confesserai-je avec la même franchise que, plus j'ai senti l'obstacle, plus j'ai vu la nécessité de me vaincre, de réfléchir et de me juger. Rendu à moi-même, j'ai dû peser scrupuleusement ce que je vous devois et la suite d'un engagement aussi important pour votre bonheur et le mien. J'ai reconnu, Madame, que ce bonheur mutuel ne peut vraiment exister, sans se dépouiller respectivement, des affections qui lui sont étrangères. Vous conviendrez, j'ose l'espérer, que ce bonheur dépend absolument d'une union sans partage. Il exige entièrement le sacrifice de tout ce qui pouroit y porter le moindre mélange. Je vais plus loin, et dès que ce sacrifice doit même cesser de l'être, dès lors que la raison le prescrit. Je n'en voudrois d'autre témoignage que celui de Mme la marquise de Lambert,<sup>420</sup> qui paroît avoir pour vous la plus tendre amitié. Aussi suis-je toujours persuadé que ce sacrifice, si c'en est un pour le moment, doit non-seulement s'étendre sur le gage que vous aviez pris d'un souvenir qui vous est cher, mais encore sur le portrait qui ne paroît que trop l'entretenir. Je me trouve donc confirmé plus que jamais dans cette nécessité absolue.

Ecartons, je vous prie, Madame, ces ombres, ces nuages, dont on couvre trop souvent le flambeau de l'hymen. Là où est la raison, ces idées d'illusion, si fatales à l'union conjugale, ne peuvent se rencontrer. Cette tendre union ne présente qu'un tout de deux parties: et cet heureux assemblage, si propre à ses douceurs et à ces charmes, ne peut certainement former une unité parfaite, qu'autant que chacun se livre tout entier à l'autre. Telle est l'image que je me fais, et me suis fait du mariage, et à laquelle je sens que je dois absolument m'attacher. Puissent ces réflexions être assez persuasives pour vous y fixer de même. Si vous m'en donnez l'assurance, la noblesse de vos sentiments m'en sera votre garant: mon âme s'y confiera pleinement, et j'en prévois déjà d'avance la plus heureuse augure. Permettez-moi de compter assez sur moi-même pour la réaliser. Puissé-je jurer une foy inviolable en recevant la vôtre: et vous convaincre du respectueux dévouement avec lequel je suis et ne cesse d'être, Mme, V. S.

D.

Réponse du 30 janvier 1789:

J'ai lu avec beaucoup d'attention, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vois clair comme le jour que vous craignez que le petit être qui fait l'objet de votre discussion ne soit un obstacle à l'attachement que je dois avoir pour vous. Vous ne connoissés pas mon cœur, ni l'honnêteté de mes sentiments. Soyez-bien persuadé que si je n'avois pas l'espérance que vos procédés feroient naître dans mon cœur un attachement sincère, je n'aurois jamais pensé à former un second engagement, parce que je sens qu'il est impossible de pouvoir être heureux, qu'autant que l'on a l'un pour l'autre la plus tendre et la plus sincère amitié. J'ai connu ce bonheur, et c'est dans l'espérance que j'ai eu de le voir renaître, que j'ai consenti aux propositions qui m'ont été faites de votre part. Ce n'est cependant qu'après avoir eu la certitude que je trouverois aussi dans l'honnêteté de vos sentiments tout ce qui pouvoit faire le bonheur d'une femme honnête et raisonnable. Mais comme il faut prononcer sur l'article qui tient au cœur, et moi aussi, et qu'il faut se décider d'une manière ou d'autre; je vais vous dire tout naturellement mes intentions à cet égard, et vous dirés à M. de Florimont si cela vous convient ou non. Je désire ne jamais abandonner l'enfant dont je me suis chargé. Son père ne l'a accordé qu'à mes sollicitations réitérées, et parce que sa mère n'avait pas pour cette enfant la tendresse qu'elle avoit pour les autres, quoique cette petite créature soit d'un caractère tout à fait aimable. D'après cela, en me chargeant de cette petite, je lui ai jurée, dans mon cœur, amitié et

protection; et je sens que je ne puis me détacher de l'une et lui refuser l'autre. Je vous avois proposé un accommodement sur cela: c'était de la mettre dans une petite pension de cette ville ou des environs; vous avés eu l'air d'abord d'y acquiescer, et, par une réflexion qui a été défavorable à l'honnêteté de mes sentiments, vous avés mis, dans votre refus, une fermeté qui, je vous l'avoue, m'a étonnée, et je vous dirai même plus, qui m'a effrayée. Vous avez fait sur cet objet beaucoup de réflexions; j'en a fait aussi beaucoup de mon côté; j'en sondé mon cœur, et j'ai trouvé que cet espèce d'attachement ne pouvoit avoir aucun rapport, ni être mis en comparaison à celui qu'un mary et une femme doivent avoir l'un pour l'autre. Voilà, Monsieur, mes sentiments; vous voudrés bien dire à M. de Florimont<sup>421</sup> qui doit aller à Saint-Quentin dans la semaine prochaine, si vous les adoptés ou si vous les refusés, il m'en fera part à son retour. Soyés, je vous prie, persuadé, Monsieur, de toute la sincérité de mes sentiments, et de ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

D.

Réponse de La Tour à la précédente le 5 février:

Madame,

Aussi flatté qu'ému de la réponse dont vous m'avez honoré, que de réflexions ne m'a-t-il pas fallu faire pour ramener au vrai principe les raisons que vous avés eu le talent de si bien faire valoir? Je l'ai lue et relue plusieurs fois, et ne peux vous rendre et le plaisir et la peine qu'elle m'a faite. Ici une âme honnête et sensible se développe avec toute l'énergie qui lui est propre; là les obligations qu'elle croit avoir contractées semble devoir prépondérer sur toute autre; ou du moins, elle en est si remplie qu'elle ne voit pas qu'il est impossible de les allier, que ne puis-je avoir l'art de vous persuader! Je ne dois au moins rien négliger pour y parvenir. A ne considérer, Madame, l'attachement qui nous divise, abstraction de toute circonstances, sans doute ce pur effet de l'humanité n'auroit rien de contraire à un attachement, dont les causes et les vues sont si différentes; mais m'est-il possible de juger du vôtre sous ce seul rapport? C'est ce que je vous prie de bien peser. Cette innocente créature qui vous fixe, n'a pu tant vous fixer par ce seul sentiment. Il est noble, il est louable sans doute, mais il faut y voir nécessairement d'autres causes; et ces causes peuvent-elles m'être indifférentes. Plus elles peuvent servir à augmenter ou entretenir le degré de sensibilité qui vous y attache, plus je dois envisager les dangers qui peuvent en naître. Je ne m'arrêterai pas à la nécessité où est une veuve de se détacher absolument et pleinement de toutes les impressions, que son premier mary a pu lui laisser: une seconde union, pour être pure et parfaite ne souffre pas de partage. Votre silence fera cette vérité me convaincre de toute sa force. Je parlerai encore moins de l'effet de l'amour propre qu'il ne m'est pas permis de faire valoir. Il est plus naturel de tenir à cet instant à l'amitié, qui vous occupe qu'à celle que j'ai fait naître. J'ai donc à vous démontrer la juste crainte que j'ai à concevoir.

Vous désirés, Madame, de jouir du bonheur que vous avés eu dans votre premier engagement; c'est ce que je cherche, et qui fait mon unique veu. Mais vous faut-il plus que votre expérience pour convenir que ce bonheur ne peut être pur et durable, si l'on névite pas tout ce qui peut en troubler et en altérer la source. Il ne peut exister, très certainement qu'autant que les deux cœurs ont les mêmes affections, et les mêmes sentiments. Pour entretenir cette unité si essentielle, il faut nécessairement que les impressions de l'un deviennent celles de l'autre. Appliquons ces principes: il faut donc que votre attachement devienne le mien; car nous ne devons pas seulement aimer pour nous-mêmes, nous devons encore mieux aimer tout ce qui flatte la personne que nous aimons.

Or, permettez-moy, Madame, de vous demander s'il serait raisonnable d'exiger de moi le même attachement qui vous tient tant à cœur, en ce moment. En supposant que l'habitude de voir ce qui vous seroit cher pût me faire naître le même sentiment, en dois-je pas craindre le contraire! L'intérêt que j'aurais à vous faire perdre entièrement le souvenir que vous m'avez tant montré pour la mémoire de M. votre mary, ne seroit-il pas un obstacle? et même

<sup>420</sup> Marie Anisson du Perron (1745–1803), who married in 1765 Henri-Joseph, marquis de Lambert (1738–1808), inspecteur general de la cavalerie; they were divorced in 1793. Their daughters married the marquis de Courtavel, d'Angosse and de Voisins.

<sup>421</sup> Evidently the M. de Florimont to whom the chevalier wrote, 17.II.1789 *infra*. He may be François-Joseph Collas de Florimont (1752–1800), conseiller du roi, procureur des Eaux et forêts de Noyon, son of a customs officer at La Fère. (The chevalier de Bournonville's brother, Jean-Antoine Esmangart d Bournonville (1718–1795), was lieutenant of the maîtrise des Eaux et forêts de Compiègne.)



ne doit-il pas l'être? si je ne puis prendre ce sentiment; si même je ne le dois pas, je serais donc au moins indifférent à un objet qui loin de vous l'être, vous affectera plus vivement. Hé quoy! je vous verrois affectée, et loin de trouver des raisons pour vous complaire, j'en aurois au contraire pour n'y pas condescendre. C'est là positivement le trouble et la diversité de sentimens que j'ai si grand intérêt de prévenir. C'est la pomme de discorde, que je dois éloigner de chez moy. Plus nous paroissions sensible l'un et l'autre, moins nous devons admettre ce qui peut devenir un sujet et une source de chagrins et de peines.

Telles sont, Madame, les nouvelles réflexions que j'ai cru propres à détruire les vôtres. Puissent-elles être assés convaincantes pour vous déterminer à ce qui m'est si important d'obtenir; c'est-à-dire de renvoyer la petite dans sa famille, à qui je consens que vous fassiez du bien, et à laisser dans le sein de la vôtre le portrait de M. votre mary, que je ne peux recevoir, chez moy, sans risque. Si vous me refusés ces deux sacrifices, auxquels sont attachés le bonheur ou le malheur de ma vie; je suis forcé de voir cet événement et cette fatalité dans les décrets de la providence. Je n'en conserverais pas moins pour vous, Madame, l'estime que vous m'avez inspirée; et ne m'étant plus permis d'y joindre des sentimens plus tendres, je me borne à vous assurer dans toutes les occasions et dans tous les instans de ma vie, du profond respect avec lequel je suis

D

*Réponse de Mme \*\*\**

Du 10 février

J'ai bien tardé, Monsieur de répondre à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je vais le faire avec toute la franchise qui fait le fond de mon caractère. Je conviens que, d'après votre manière d'envisager les objets qui nous divisent, il est tout naturel que vous cherchiez à éloigner tous les obstacles que vous croyés devoir troubler votre bonheur; et tous les argumens que vous employés pour me convaincre seroient bien faits pour me persuader. J'avois aussi cédé en partie à vos desirs, puisque je vous avois proposé de mettre cet enfant en pension, c'étoit l'éloigner de chez vous, permettés moy de vous rappeler encore que vous étiez au moment d'y consentir; mais une réflexion désavantageuse à mes sentimens vous a fait revenir sur cet article: je dis désavantageux: parce que, persuadée comme je le suis de la pureté de mes intentions, je n'avois pas voulu apporter chés vous aucun sujet de discorde. Seroit-il possible d'imaginer que j'ai pu consentir à former un second engagement, si je n'avois été dans la ferme résolution de contribuer de tout mon pouvoir au bonheur de celui à qui je me serois uni et ce seroit être ennemie du mien si j'avois crüe y apporter volontairement des obstacles: car il est dans ma manière de penser de ne pouvoir être heureux, si je n'ai pas un véritable attachement pour la personne avec laquelle je serois destinée à passer ma vie.

D'après cela je n'ai pas imaginé qu'un enfant que j'avois pris auprès de moy pour me distraire et m'occuper, et qui m'a inspiré de l'intérêt et de l'amitié, put jamais être un obstacle à un attachement qui doit être de beaucoup au-dessus de celui que j'ai pour elle. Je suis si persuadé de la sincérité de mes sentimens sur cet article que cela me fait persister dans la résolution que j'ai prise de ne point renvoyer cette enfant à ses parents, et de m'intéresser toujours à son sort. Je lui dois ce tendre intérêt, et je dois aussi beaucoup à ses parents pour la marque de confiance et d'amitié qu'ils m'ont donnée. Voilà, Monsieur, mes intentions sur cet article, et je ne me permettrés jamais de prononcer et d'agir différemment. Quant à celui du portrait de l'homme estimable que j'ai perdu, il m'est encore dur d'avoir à discuter cet objet; mais puisque vous désirés que je vous parle avec franchise, je vous dirai que je ne veux point laisser à ma famille cette image: ils n'ont pas assés accordé à sa mémoire pour croire qu'ils en fassent grand cas, et d'ailleurs le public seroit instruit de cela, et ce seroit un ridicule que je me donnerois, et qu'à coup sûr je ne mériterois pas: mais il auroit été une maniere d'arranger cet article à votre gré et au mien.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas prévu toutes ces difficultés: je vous aurois épargné, Monsieur, et à moy aussi, la peine de les discuter; mais j'en suis dédomagée par l'avantage que j'ai de vous

connoître, et de vous assurer des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Ad. D.

*Lettre de La Tour à M. de Florimond*

17 février

Sensible à tous vos bons offices, et vos honnêtetés, c'est moy qui doit vous témoigner la plus vive reconnaissance. Je verrai toujours naître, avec intérêt, les occasions qui pourront me venger.

Mme \*\*\* m'a bien honoré de sa réponse. J'en suis affecté. La naïveté de ses impressions, le charme qu'elle sçait y répandre, tout, en elle, me pénètre délicieusement, et m'auroit entraîné, si mes raisons ne m'avoient pas paru devoir prépondérer.

Chacun a droit à son opinion: la nôtre,<sup>422</sup> quoique différente, est peut être admissible de part et d'autre, il n'en résulte pas moins une discordance de vües, dont l'idée seule doit m'effrayer et m'arrêter.

Que nous étions bien éloignés de cette unité de sentimens que je recherchois, et dont je me faisois, d'après notre existence, une si gracieuse image! si nous n'avons pu nous accorder dès le premier pas, quelle crainte cette circonstance ne doit-elle pas m'inspirer!

Je suis trop jaloux de son bonheur, et de ma tranquillité pour rien hazarder qui puisse y porter le moindre trouble. Je vois donc l'impossibilité de notre union. Par quelle fatalité faut-il que celle, dont les qualités extérieures avoient fait sur moy une si douce impression, ne puisse faire son bonheur avec moy par la diversité de nos manieres de penser. J'en ai tous les regrêts possibles.

Je vous prie, Monsieur, de les lui rendre avec cette énergie dont vous êtes capable; vous ne pouvés jamais excéder la vérité.

J'aurois eu l'honneur de vous écrire plutôt, si je n'avois compté avoir un entretien avec M. Mauduy, ainsi que vous me l'avez annoncé. Je ne l'ai pas vu. Sans doute que ses affaires ne lui auront pas permis de venir icy. Permettés que Mme votre épouse trouve icy les assurances de mon profond respect, et soyés persuadé des sentimens sincères et distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Delatour.

Ce 17 février 1789.

Desmaze 1875, p. 319f, 334f

*février 1789.* — A letter from Jean-François de La Tour, presumably to the municipal authorities at Saint-Quentin who appear to have invited him to head a local militia:

Messieurs,

Infiniment flatté de la confiance dont vous vouliez m'honorer, j'ai trop écouté mon zèle et la reconnaissance que je vous en devois; mais réfléchissant sur l'importance des fonctions que la place exigeoit, je suis forcé de reconnoître qu'elles sont bien au-dessus de mon âge et de mes forces. Je vous prie donc, Messieurs, d'agréer ma démission et mon très humble remerciement.

Je suis avec le plus profond respect,

Delatour.

Si l'amour du bien, joint au désir de l'opérer, et si le plus parfait dévouement pour tout ce que vous avez droit d'attendre de moy, en qualité de citoyen tenoient lieu de talens et de mérite j'oserois peut-être, Messieurs, avec quelque raison, me flatter d'être digne de la place distinguée, dont vous voulez m'honorer: mais j'en connois trop l'importance pour me laisser éblouir de son éclat. Il faut infiniment plus de lumières et de reconnaissance que je n'en ai pour oser l'accepter, et pour oser me flatter de remplir toutes les obgigations qu'elle impose, surtout dans ces moments de troubles et de divisions. En acceptant, Messieurs, je craindrois tromper votre attente dans la bonne opinion, que vous paraissés avoir de mes talens militaires. Depuis quinze ans que j'ai quitté le

<sup>422</sup> Desmaze prints the same letter twice, with minor changes; in the other version, "la nôtre" is replaced by "la vôtre".

service, je ne me suis point occupé des nouvelles manœuvres, que l'on a adoptées, depuis ce temps-là et je suis trop vieux pour me faire une étude de tant de nouveaux détails. Il ne vous sera pas difficile, Messieurs, de trouver quelqu'un, non plus zélé, mais plus capable que moy et par conséquent plus digne de votre confiance.

Je compte trop sur votre équité, Messieurs, pour devoir craindre que vous regardiez mon remerciement, que je vous prie de recevoir, comme un refus d'être utile à ma patrie et à mes concitoyens, pour lesquels j'exposerais mille fois ma vie, s'il le falloit. Au premier rassemblement de la garde citoyenne, quelqu'en soit le motif, je m'y rendrai armé, pour aider à maintenir l'ordre, si l'on cherchoit à le troubler, ou à repousser la force par la force, si malheureusement les circonstances ou le cas l'exigeoient.

Daignez, je vous prie, Messieurs, agréer avec bonté les assurances de la respectueuse reconnaissance, avec laquelle je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

Delatour.

A Saint-Quentin, ce février 1789.

Desmaze 1875, p. 320f

s.d. [1789]. — An undated letter from Jean-François de La Tour, perhaps a draft of the above:

Messieurs,

Très sensible à l'honneur que vous m'avez fait, je n'ai écouté que mon zèle et le désir sincère d'y correspondre, mais réfléchissant sur l'importance des fonctions que la place, que vous vouliez me confier, exige de moy, et comparant ma position je suis forcé de reconnoître qu'elles sont au-dessus de mon âge et de mes forces. Je vous prie donc, Messieurs, d'agréer mes très vifs remerciements et de recevoir ma demission.

Les droits que vous avez à ma reconnaissance ne peuvent s'éteindre, et je saisirai toujours avec le plus grand empressement les occasions de vous conner des preuves réelles du profond et respectueux dévoûment avec lequel je suis

Delatour.

Desmaze 1875, p. 322

2–3 mars 1789. — Le chevalier de La Tour élu député de tiers état de Saint-Quentin aux États généraux.

8 juillet 1789. — Lettre de M<sup>lle</sup> Fel à M. Cambronne-Huet, juge-consul à Saint-Quentin.<sup>423</sup>

Chaillot, ce 8 juillet 1789.

Les précautions, Monsieur, que vous faites prendre à M. le chevalier de La Tour, s'accordent tout affêt avec ma façon de pençer. Dans la crise où il se trouve, on ne sauroit veiller de trop pres les sconveniens, et franchement, il est tems que le pauvre chevalier se mette en repos.

Je recevrai Mulér avec plaisir pour mon domestique, d'autant plus que j'étois décidée à renvoyer le mien, qui, comme je l'avois prévu, s'est crû un personnage, depuis qu'il a eu l'honneur d'en imposer à un fou. Je vais arrêter les soins de mes amis, qui s'étoit enquêttes de me trouver un sujet tel qu'il le faut pour son bonheur, et le mien: si Mulér me sert avec affection, qu'il ne se relache poin sur ses devoirs, il n'ora jamais envie de me quitter, car il trouvera ches moy de la justice, de l'humanité, une maison réglée, et beaucoup de tranquillité! Mes gages sont de cent Ecus, y compris son habillement, il sera blanchi, et les etrennes sont en proportion du meritte.

Si ma condition luy convient, M. le chevalier me l'envoyera avec un mot de lettre, pour me donner des nouvelles de M. de La Tour: j'orai un entretien avec luy, ou je deciderai le jour de

son entrée ches moy. Pendant que Muler se reposera, je me defferai de ma lourde bête.

Je vous prie monsieur de continuer vos bons offices d'ami, et d'ami de la vérité! qui a scu vous appercevoir, a du remarquer ces sentimens dans votre cœur. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite consideration

Monsieur

Votre tres humble et tres obéissante servante,

FEL.

Bien des choses je vous prie à M. le chevalier, et quoique je n'aye pas l'honneur d'être conüe de M<sup>me</sup> Cambronne, j'ai celuy de la saluer ainsi que toute votre famille.

Desmaze, 1874, p. 59.

---

## 1790

---

12 avril 1790. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Messieurs Jorand Blondel et destrée ont été priés d'aller remercier M. de la Tour au nom de l'administration pour le con qu'il fait de la peinture du mausolé de feu M. de la Tour son frere et ainsi d'aller remercier le commerce des medailles des prix de fleurs qu'il donne cette année comme à l'ordinaire.

Registre des délibérations, f° 115r

1<sup>er</sup> mai 1790. — L'École de dessin de Saint-Quentin:

Messieurs les president et administrateurs se sont rendus à la salle du conseil de l'hôtel de ville où ils avoient été invités par les billets ordinaires de l'administration... et qui ont été repandus en grand nombre dans la ville contenant l'invitation au service de M. de la Tour et à l'inauguration du mausolé que l'administration lui a fait ériger dans l'église de St André.

Registre des délibérations, f° 116v

6 July 1790. — An anonymous "Account of M. De Latour, late painter to the King of France...", appears in *The World*, and is reprinted in *The Times*, 7.VIII.1790, p. 4 and the *European magazine and London review*, XVII, 1790, p. 423f. It is substantively a translation of the *Almanach littéraire 1792* biography [*v.* La Tour biographies file for both documents].

16 novembre 1790. — Procès-verbal d'expertise à la maison de La Tour à Saint-Quentin, établi en exécution des décrets de l'Assemblée nationale:

DISTRICT DE SAINT-QUENTIN

Maison Monsieur DELATOUR

N° 657

L'an mil sept cent quatre vingt dix, le seize Novembre, nous, soussignés Georges Neukome, entrepreneur de bâtiment, demeurant à St-Quentin, Expert nommé et choisi par Messieurs les administrateurs du district du dit Saint-Quentin, d'une part, et Quentin Bachelet<sup>424</sup>, Expert nommé et choisi par monsieur De La Tour, pour la visite et l'estimation de la maison canoniale appartenante au dit sieur De La Tour, d'après l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur l'Abbé Michel de Montmurat, cy devant chanoine du cy devant chapitre de Saint-Quentin, actuellement sur la tête de Monsieur Joseph Paul Cayant de Beaudiment, chanoine du cy devant chapitre de St Quentin, seize en cette ville, rue de Tugny, tenante d'une lizière à la rue de Grainville, d'autre à la maison canoniale de Monsieur l'abbé Vagnier, d'un bout par derrière à la maison canoniale de Monsieur l'abbé Blot, et d'autre bout par devant sur la ditte rue de Tugny, pour en connaître la valeur dans son état actuel comme propre, en conséquence de l'acte de la délibération de messieurs les administrateurs du dit district du neuf, du présent mois, et de la prestation de serment fait par devant le juge du dit St-Quentin, le douze du présent mois, nous nous sommes transporté à l'effet de ce que dessus en la ditte maison, où étant, nous avons procédé à la visite et estimation ainsi que suit.

<sup>423</sup> Ramené par son frère, à Saint-Quentin, le 21 (*sic*) juin 1784, de La Tour allait chaque soir faire une partie de trictrac chez M. Cambronne-Huet, greffier du point d'honneur, qui demeurait sur la Grand'Place, et qui mourut en 1820 à l'âge de quatre vingts ans (note de Desmaze). Cette lettre, d'ailleurs, est

sûrement mal datée, puisque M<sup>lle</sup> Fel y parle de la santé de La Tour, mort le 18 février de l'année précédente.

<sup>424</sup> Quentin Bachelet ou Baschelet (1718–1791), maître maçon, architecte, officier municipale.

Nous sommes descendus dans un petit celier servant de passage à la descente de cave, laquelle cave contient 40 pieds de longueur en équerre, sur six pieds et demi de largeur, voutée en pierres avec arquets de briques, la descente en pierres et grès.

Nous sommes ensuite monté au rez de chaussée, avons vu et visité un bâtiment sur la droite en entrant dans la cour, contenant en totalité quarante-cinq pieds et demi de longueur sur vingt quatre pieds et demi de largeur, le tout hors d'œuvres, distribués en trois appartemens, et l'emplacement de l'escalier, le dit bâtiment bâti en pierres et briques, avec deux pignons. Le rez de chaussée est planchoié en bois de chêne, dont partie est défectueuse, avec croisées ouvrantes à grands carreaux, les dits appartemens sont ornés de lambris à hauteur d'appuy, avec panneaux encadrés au dessus.

Nous sommes ensuite monté au-dessus du rez-de-chaussée, avons vu le comble construit en mansarde, et le comble au dessus d'iceluy couvert en ardoises, dans la ditte mansarde ont été récemment construites plusieurs petites chambres au lieu de grenier qui existait cy devant.

Sur le devant de la rue de Tugny est une grande porte cochère avec un mur de clôture des deux cotés.

Sur la gauche en entrant, est construit un petit bâtiment en appentis, bâti en pierres et briques, et partie en pan de bois, contenant quarante quatre pieds de longueur sur onze pieds de largeur, distribué en une cuisine, remise et bucher, avec l'emplacement des latrines. Au dessus de la cuisine est un comble en mansarde avec une petite chambre, et les autres parties sont à comble ordinaire couvert en ardoises.

Entre les deux bâtiments est une cour contenant quarante-trois pieds de longueur, sur quarante et un pieds de largeur, compris une terrasse, dont une partie est pavée en grès, jusqu'au mur d'appui de la ditte terrasse.

Nous a observé, monsieur De La Tour, que depuis quelques années il a fait construire dans le comble du principal bâtiment plusieurs chambres en mansarde, ainsi que le bâtiment qui sert de bucher et de remise.

Après avoir vu et visité la ditte maison dans toutes ses parties, et réfléchi murement sur la valeur actuelle, nous Experts susnommés et soussignés, sans égard à l'observation qui nous a été faite par le dit sieur De La Tour, attendu qu'il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite d'icelle, nous avons estimé que la maison cy dessus décrite, vaut dans son état actuel, et eu égard à son emplacement, la somme de neuf mille trois cent livres, cy...9.300

A tout ce qui dessus, nous experts susnommés et soussignés, certifions avoir procédé dans la présente visite et estimation, en nos âme et conscience, en foi de quoi nous avons signé ce jour d'hui, dix neuf Novembre, Mil sept cent quatre vingt dix.

Aprouvez l'écriture sis sus. A prouvé l'écriture

Bachelet père. Neukome

Basquin 1935, pp. 203–208

## 1791

18 janvier 1791. — Receipt for the property tax levied on chevalier de La Tour after the inspection of 16 novembre 1790:

Je soussigné receveur Général du district de St-Quentin reconnais avoir ce jourd'hui reçu de Monsieur Jean-François De La Tour, Chevalier de Saint-Louis la somme de quinze cent cinquante livres pour le sixième de la valeur à laquelle a été portée la maison canoniale dont il est propriétaire aujourd'hui, en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale conformément au procès-verbal fait par les sieurs Baschelet et Neukome nommés commissaires experts par les arrêtés du département et du district de Saint-Quentin pour l'estimation de laditte maison, le dit procès-verbal montant à la somme de neuf mille trois cent livres. De laquelle somme de quinze cent cinquante livres je décharge mon dit Sieur De La Tour. Fait à St-Quentin, le dix-huit janvier mil sept cent quatre-vingt-onze.

FOUQUIER

4 mai 1791. — Transport de l'épithaphe de La Tour de l'ancienne église Saint-André à la collégiale.

A la requisition de la Municipalité, les membres du Conseil Général sont passés dans la salle de l'auditoire pour délibérer.

Le président a dit que nombre de citoyens désiroient que l'épithaphe apposée dans la ci-devant église de Saint-André sur le tombeau de Maurice-Quentin Delatour, instituteur et fondateur de l'École gratuite de dessin et d'un bureau de secours pour les pauvres femmes en couche, en cette ville, fut transportée dans l'église de Saint-Quentin.

Après suffisante discussion sur cette proposition et sur les mesures à observer pour la mettre à exécution, les membres du Conseil, pénétrés de la plus profonde reconnaissance pour les bienfaits que ce citoyen a répandus sur cette ville, et voulant honorer autant qu'il leur sera possible les vertus éminentes qui l'ont toujours distingué, ont arrêté ce qui suit:

L'épithaphe apposée dans la ci-devant église de Saint-André, sur le tombeau de Maurice-Quentin Delatour, de glorieuse mémoire, sera transportée solennellement le dimanche quinze de ce mois, à onze heures du matin, en l'Eglise paroissiale de Saint-Quentin.

Les frais relatifs à cette translation et au cérémonial qui sera observe ainsi qu'il sera détaillé ci-après seront acquittés des deniers de la commune.

Pour célébrer dignement cette translation, le même jour, à la même heure, et après les messes paroissiales, il sera chanté une messe haute à laquelle seront invités d'assister:

- 1° Les membres composant le Directoire des districts de cette ville;
- 2° Les membres composant l'administration de l'École gratuite de dessin et du Bureau de secours en faveur des pauvres femmes en couche, fondés par feu Maurice-Quentin Delatour;
- 3° Les membres composant le tribunal du District;
- 4° Les membres composant le tribunal de Commerce;
- 5° Les juges de paix et leurs assesseurs;
- 6° Les membres composant le bureau de paix et de jurisprudence charitable près du District de cette ville;
- 7° L'état-major de la garde nationale et un détachement de dix hommes par compagnie, non compris les citoyens de bonne volonté;
- 8° L'état-major de la place;
- 9° Les officiers des troupes de ligne en quartier en cette ville, et un détachement desdites troupes;
- 10° Les professeurs et les étudiants de l'école gratuite de dessin; un détachement de garde nationale et de suisses feront de concert le service auprès de l'autel.

Il sera prononcé un discours en l'honneur de feu Maurice-Quentin Delatour.

L'assemblée nomme MM. Rigault, Damaye, Neukome père, et Denesle commissaires tant pour veiller au déplacement de l'épithaphe et choisir dans l'Eglise paroissiale le lieu où ils devront la placer, que pour ordonner et diriger le cérémonial cy-dessus arrêté; les commissaires sont également autorisés à faire les invitations sus-mentionnées au nom du Conseil général de la commune, à inviter le clergé de l'Eglise paroissiale à célébrer avec la plus grande solennité la messe proposée et à choisir un ecclésiastique capable de retracer aux assistans les vertus et les bienfaits signalés de feu Quentin-Maurice Delatour.

L'assemblée voulant donner à M. Delatour un témoignage de sa sensibilité aux bienfaits particuliers qu'il se plaît à ajouter à ceux que feu Maurice-Quentin Delatour, son frère, a fixés dans cette ville, l'invite très instamment à vouloir bien se réunir aux commissaires susnommés et à les aider de ses lumières pour tout ce qui concerne la translation et le cérémonial cy-dessus arrêtés. Les commissaires susnommés sont chargés de lui porter à cet effet le vœu de l'assemblée.

Délibéré lesdits jour et an.

CAMBRONNE-DARTOIS<sup>425</sup>, FOUQUIER, GREBERT, NAMUROY,  
CHOLET, DELANCHY, DU PUIS, NEUKOME.

Délibérations du Conseil général de la conunune de Saint-Quentin,  
séance du 4 mai 1791. Lecocq, 1876, p. 7.

11 mai 1791. — Décès de Louis-Alexis Duliege, oncle du chevalier de  
La Tour, à Saint-Quentin.

L'onzieme jour de may, mil sept cent quatre vingt onze, le corps  
de Louis Alexis Duliege, agé de soixante quatotze ans, veuf de  
Marie Joseph Blondel, son epouse deffunte, décédé le jour  
précédent muni des sacrements de l'église, a été présenté en cette  
paroisse, où la messe haute a été celebrée pour le repor de son ame,  
et de la inhumé dans le cimetiére de Notre Dame, cy devant  
sa paroisse, par nous curé soussigné, en presence de Pierre René  
Duliege, tailleur d'habits, et d'Adrien Joseph Constant Duliege,  
prêtre, ses fils, soussignés avec nous, fait double les dits jour et an

Museux Curé Duliege Duliege Prêtre

15 mai 1791. — Service célébré à Saint-Quentin à la mémoire de La  
Tour à l'occasion du transport de son épitaphe à la collégiale.

Cejourd'hui quinze may mil sept cent quatre vingt onze dix  
heures et dernie du matin, le Conseil général de la commune de  
la ville de Saint-Quentin et Messieurs composant les membres  
du bureau de M. Delatour, M. Prudhomme, professeur de  
l'école royale gratuite de dessin, et les élèves, assemblés en la  
Chambre du Conseil de l'hôtel commun, suivant l'invitation  
faite par les commissaires du Conseil général, pour assister au  
service solennel qui doit se faire aujourd'hui à onze heures en  
l'Eglise paroissiale de Saint-Quentin pour le repos de l'âme de  
feu Maurice-Quentin Delatour, peintre du roy, conseiller de  
l'Académie royale de peinture et sculpture, membre honoraire  
de l'Académie d'Amiens, citoyen de cette ville de Saint-  
Quentin et fondateur de l'école royale gratuite de dessin et des  
bureaux de charité y joint, pour la translation de son épitaphe  
de l'église de Saint-André en celle paroissiale dud. Saint  
Quentin, sont descendus de l'Hôtel-de-Ville, MM. les officiers  
municipaux ayant la droite, l'administrateur du bureau la  
gauche, et sont allés à l'église de Saint-Quentin, ont pris les  
stalles hautes à gauche en entrant, partie de l'administration  
entremêlée avec MM. les officiers municipaux, M. Delatour,  
ancien gendarme et chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-  
Louis, frère du défunt, à côté de M. le Maire; le tribunal de  
Commerce ensuite, et après MM. les notables de la commune.

De l'autre côté étaient places sur les hautes stalles MM. les  
administrateurs du District, MM. du tribunal du District, le juge  
de paix de la première division, ses assesseurs et ensuite le juge  
de paix de la deuxième division et ses assesseurs. Au fond de la  
nef et à l'entrée de la porte, était place un cataphalque érigé avec  
pompe. Il avait vingt-cinq pieds de hauteur sur un sol de quinze  
pieds de largeur, duquel partoient deux rangs de gradins pour  
arriver au premier plancher, sur lequel s'élevait un baldaquin  
décoré d'étoffe noire à bandes et frange blanche retroussée,  
dans le milieu desquels pendoient trois riches lampes d'argent;  
les quatre montans garnis de même étoffe étoient semés de  
larmes et formoient quatre colonnes à bouffetées. Sous ce  
baldaquin étoit posé sur un piédestal le buste de feu M.  
Delatour; sur le derrière se groupoit une figure de six pieds de  
proportion, représentant la ville de Saint-Quentin gémissant sur  
l'urne funéraire des cendres de cet illustre fondateur et ayant à  
côté d'elle son écusson qui la désignoit. Au haut de ce  
baldaquin, formant ce second plancher, étoit aux quatre coins  
quatre beaux vases blancs et un sarcophage élevé couvert d'un  
riche drap mortuaire; sur le devant de ce cataphalque étoit posée  
l'épitaphe où le public y lisoit avec admiration les nombreuses  
fondations de ce citoyen; huit rangées de cierges en forme  
pyramidale ainsi que quatre grands ayant quatre angles, d'une  
hauteur majestueuse, formoient le luminaire et terminoient  
l'ensemble de ce monument.

Pendant la messe de Requiem célébrée par M. le curé et chantée  
par le chœur, Mademoiselle Éléonore Hautoy, invitée à cet effet  
par MM. les officiers, conduite par M. le Maire, a fait la quête  
dans le chœur et l'église, au profit du bureau des femmes en

couches. Après la messe, il fut chanté un *libera*, et ensuite le  
Conseil general s'est formé en haye sous la voûte des cloches  
et a salué tous les assistans qui sortoient, ainsy qu'un  
détachement de la garde nationale. De retour à l'Hôtel-de-Ville,  
M. Delatour a fait un discours plein de candeur et de sensibilité  
qui fit grand plaisir à tous les auditeurs, et à l'instant M.  
Delatour a été prié de le remettre sur le bureau pour transcrire à  
la suite de ce présent procès-verbal.

Fait et rédigé lesdits jour et an.

CAMBRONNE-DARTOIS, FOUQUIER, CHOLET, GREBERT,  
DELANCHY, DUPUIS, NEUKOME.

*Discours de M. Delatour.*

Messieurs,

Si de son vivant mon frère a été assez heureux pour pouvoir de  
ses épargnes fonder un établissement utile à sa patrie et un  
bureau de soulagement pour la classe la plus indigente de ses  
concitoyens; vous, Messieurs, qui par vos places autant que par  
le cœur en êtes les pères, vous [l']en récompense[z] après sa  
mort, bien au-delà de l'étendue de ses bienfaits, en ne cessant  
de donner à sa mémoire les preuves les plus convaincantes de  
vos regrets, de votre estime et du plus tendre souvenir, ces  
preuves si souvent répétées, Messieurs, a surveiller l'école de  
dessin, et votre impartialité dans la distribution des secours que  
vous n'accordez jamais qu'aux plus nécessiteux, ont pénétré  
jusqu'au fond de mon âme et y resteront gravés en caractères  
inéfaçables. Daignez donc, je vous prie, Messieurs, être bien  
persuadés de toute ma sensibilité pour tout ce que la  
reconnaissance vous a fait faire jusqu'à présent pour lui et pour  
les nouveaux honneurs que vous venez encore aujourd'hui de  
décerner à ses mânes; pour mettre le comble à tant de bonté,  
Messieurs, faites moi la grâce d'agréez mes respectueux  
hommages comme un tribut de ma vive et sincère  
reconnaissance et de recevoir mes très humbles remercimens.

Lecocq, 1876, p. 10-13.

22 juin 1791. — Reactions of municipal authorities to the flight to  
Varenes.

A la séance présentement relatée, il est fait lecture d'une pétition  
des membres composant le bureau de paix, établi près le tribunal  
du district, tendant à les exempter de la garde personnelle, en  
raison du caractère de service public des fonctions qu'ils exercent,  
et de leur gratuité. « On verra », fut le réponse donnée, comme  
bien souvent d'ailleurs dans des circonstances analogues.

En fin de séance, six officiers des troupes royales, tous chevaliers  
de Saint-Louis, se présentèrent à effet d'être admis à la prestation  
de serment. C'étaient M. Jean-Antoine Paulet, Claude Antoine  
François Bouzier d'Estouilly, Lieutenant du Roi en la ville, Claude  
Coquebert, Major, Jean-François Brejot de Longchamp, Aide-  
Major, Charles Belprey, Ingénieur, Jean-François Delatour.  
Satisfaction leur fut donnée. Peut-être à cette occasion, M.  
d'Estouilly rentra-t-il dans les bonnes grâces des autorités du lieu.

Raymond Josse, *La Fuite de la famille royale, l'événement dans le département de  
l'Aisne*, 1972, pp. 63ff

---

## 1792

---

26 juin 1792. — The inventaire après décès du sculpteur Jean-Jacques  
Caffieri includes—

*Item* Une nymphe nue de Charles Natoire; un tableau peint sur  
toile représentant la Famille de Darius aux pieds d'Alexandre;  
deux portraits peints sur toile, en médaillons dorés de Gilbert de  
Saxe; le portrait de La Chaussée en pastel par Delatour; un pauvre  
en prières de Charles Hutin; une tête de femme par Lucas  
Jourdans; Gabrielle d'Estrées par François Porbus, prisés

120 livres.

Navarra-Le Bihan 2001, p. 117

<sup>425</sup> See note to 7.VII.1784 *supra*.

15 décembre 1792. — Acte de décès de Mme Grand Sire (v. n. 28.XII.1747 ; 20.I.1749), with information contradicting earlier certificates regarding her age and family name:

Ce jourd'huy, quinze décembre mil sept cent quatre vingt douse, l'an premier de la république, à six heures du matin, nous officier public soussigné de la commune de La Fere

Sur la déclaration a nous faite par la citoyenne Marie Auteffe, demeurant à l'hôpital des pauvres de cette ville, en qualité de surveillante desdits pauvres, âgée de cinquante trois ans; que la nommée Antoinette Diot, veuve de Jean Grand Sire, cavalier de maréchaussée du Soissonnais à la résidence de La Fère, âgée de quatre vingt trois ans natif de Laon, chef-lieu du département était décédée du jour d'hier, à cinq heures et demie du soir audit hôpital, nous nous sommes transportés audit hôpital lieu de la demeure de ladite défunte, et après nous être assuré de son décès, nous avons dressé le présent acte en présence du citoyen Nicolas Oudoux, officier municipal de cette ville, y demeurant, âgé de cinquante huit ans et du citoyen Louis Leclerc, sergent de ville âgé de cinquante ans,

Lesquels temoins ont signe avec nous le présent acte, fait double à La Fère, les jour et an que dessus

signé: Oudoux Leclerc, Braillon, maire

Etat civil, La Fère; Archives départementales de l'Aisne.

1792. — Éloge de La Tour, evidently the text upon which the *Times* obituary notice was based, appears in the *Almanach littéraire pour l'année 1792*. [v. La Tour biographies]

### 1793

8 mars 1793. — A national decree suppressed all foundations, leading to the closure of the École gratuite de dessin de Saint-Quentin and the confiscation of La Tour's legacy, consisting of four bonds yielding an income of 1376 livres 7s. 4 d.

Picard 1867, II/2, p. 601f

25 mars 1793. — A sale of goods belonging to the duchesse de Narbonne-Lara at Versailles, Hôtel de Tingry included several La Tour pastels:

Lot 30. Trois tableaux en pastel sous verre représentant Madame Adélaïde [32 livres 14 sols; dame Marion]

Lot 234. Deux tableaux oval en pastel [3 livres 4 sols; citoyen Violet]

Biver 1933, p. 363, citing Archives de Sainte-et-Oise, Q. Séquestre

9 décembre 1793. — Saisie révolutionnaire of works in the former Académie royale, listed in an *Inventaire des tableaux à l'huile, en pastel... trouvés dans les salles de la ci-devant académie de peinture et de sculpture* (« L'inventaire de l'an II »): this included two pastels by La Tour in the Premier Garde-meuble:

652 4 Portrait de Restout De La Tour

653 5 Portrait de Dumont le Romain Id.

N<sup>a</sup>. Ces deux tableaux sont perdus par l'auteur même qui, trop vieux, voulut les retoucher: on peut compter que les glaces.

AN, F<sup>17</sup> 1267<sup>14</sup>, repr. Fontaine 1910, p. 210

### 1794

12 février 1794 [24 pluviôse, an II]. — After the death of Marie Fel (registered at Grand rue de Chaillot, 15 pluviôse, an II by her gardner Mathieu Beaumont: she was described as fille, ancienne actrice, 80 ans), her niece<sup>426</sup> Marie-Antoinette-Françoise Fel (1745–1811) invited Jean-François de La Tour to attend the ceremony of breaking the seals of her property as he owned some of the furniture in the premises; he was represented by Jean-Robert Dorison.

[Sa niece déclare] qu'elle avoit invité à se trouver present le Citoyen Jean-François De la Tour, citoyen français, demeurant à Saint-Quentin, lequel avoit des intérêts à réculer, avec la

comparant pour raison de meubles à lui appartenants et garnissants les dits lieux, lequel dit citoyen La Tour comparant par le citoyen Jean-Robert Dorison, citoyen de Paris.... fondé de procuration dudit La Tour, etc.

The same procès-verbal stated, according to a certain veuve Duchesne, that Fel's executor was Pierre Pasquier:

que l'exécuteur de Marie Fel était un nommé Paquet, peintre en mignature aux Galeries du Louvre et présentement détenu à la Force, que d'ailleurs il existe des Parents de la Défunte dans le Beard, qu'elle avoit un frère à Bicetre.

Archives de la Seine, cited Prod'homme 1923, p. 503; 1924, p. 8

### 1796

21 juillet 1796. — *État des tableaux... de la ci-devant académie de peinture transportés au dépôt de la maison de Nesle... 3 thermidor an IV* included two pastels by La Tour:

1 portrait de Restout au pastel

1 portrait de Dumont le Romain au pastel, ces deux portraits, sans bordure

Par La Tour qui les a gâtés

*Ces deux portraits n'ont pas été transportés au dépôt* – Phlipault

AN, F<sup>17</sup> 1198<sup>1</sup>, cited Fontaine 1910, p. 99

### 1799

30 janvier 1799 [11 pluviôse an VII]. — The Procès-verbaux des séances de l'Administration municipale du canton de Saint-Quentin record a pétition du citoyen Delatour et des habitants de la commune pour le rétablissement de l'école de dessin:

Vu la Pétition du C<sup>en</sup> Delatour et des habitans de la commune de S<sup>t</sup> Quentin et l'apostille de la présente administration qui jouit son vœu à celui de ses concitoyens pour le rétablissement de l'École Gratuite de Dessin du Bureau de bienfaisance fondée par le célèbre Delatour, L'administration Municipale, appelle l'attention du Gouvernement sur cet objet qui est de la plus G<sup>de</sup> importance et qui intéresse nonseulement les arts mais encore l'humanité; En effet il s'agit de remettre en Vigueur une Ecole Gratuite de Dessin qui a produit des Artistes assez distingués, qui facilite aux pauvres les moyens d'instruction et d'avancement qui a singulièrement contribué à la prospérité et à la perfection de la fabrique des linons et batistes, la seule dans son espèce à celle que l'Étranger et surtout l'Anglais envie le plus à notre pays; Il s'agit aussi de rendre aux malheureux artisans et aux Pauvres femmes en couches les secours que leur offrait le bureau de bienfaisance; les Etablissements utiles, Respectables et même sacrés, fondé par un citoyen Généreux, qui a donné l'Exemple de dévouement le plus Philantropique et qui a prétendu élever un monument Eternel de sa Bienfaisance et de son attachement pour ses concitoyens, ne peuvent être anéantis pour jamais; le serait fruster évidemment les intentions et les vœux du fondateur; L'administration observera au Corps législatif que les établissemens pour les quels les habitans de S<sup>t</sup> Quentin reclament, ne devaient pas subir le sort de tous les autres, qui étaient payés et entretenus par le Gouvernement. Ceux dont il est question étant des établissemens particuliers, affecté à une concurrence particulière, consacrés par le fondateur à l'instruction des Enfants, des Pauvres et au soulagement des ouvriers infirmes, semblaient mériter une exemption et devoir jouir de la faveur accordée aux hospices.

D'après toutes ces considerations, l'ad<sup>on</sup> invite le corps législative à accueillir la pétition des habitans de S<sup>t</sup> Quentin et à rétablir conformement à leur vœu l'École Gratuite de Dessin et le Bureau de Bienfaisance.

Archives municipales de Saint-Quentin, registre 1D8, f<sup>o</sup> 205v

<sup>426</sup> Marie-Antoinette-Françoise Fel was born and baptised in Nantes 4.X.1745 and died in Blois, 20.II.1811; no inventory was taken, but her heirs were the children of her deceased brother ("frère utérin") Noël Dumoulin, namely Jean-Baptiste Dumoulin, capitaine à la 20<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> regiment d'artillerie à pied, and

Marie-Françoise-Antoinette Dumoulin, épouse de Antoine-Firmin-Cecile Dessalle. The death was registered in Paris by the miniaturist Sicardi and by a parfumeur, Pierre-Paul Courtois. (Carole Blumenfeld, private communication, 27.II.2017).

20 novembre 1799. — Letter from René-Louis, marquis de Girardin to Pierre-Philippe Choffard:

A L'exception d'un portrait de M. de La Tour fait dans sa jeunesse avant Les grands ouvrages et ses malheurs, Le buste de M. Houdon est Le seul portrait qui puisse en offrir une si prodigieuse ressemblance que tous les amis de L'auteur n'ont pu Le voir qu'à travers leurs larmes...

EE Correspondence online

---

1800

---

15 janvier 1800. — A story appears in the *Journal des arts, de littérature et de commerce*, presumably contributed by the director of publication, Joseph-François-Nicolas Dusaulchoy de Bergemont (1761–1835):

Serait-il hors de propos de rappeler à ces hommes une petite anecdote sur le Peintre de portrait au pastel, Latour. Il venait de terminer celui de la marquise de Pompadour, et avait *modestement* demandé 48000 francs. Madame la Marquise, quoique généreuse, trouva les prétentions de l'artiste exorbitantes, et lui envoya 24000 francs en or. Il n'est pas nécessaire de remarquer que c'était payer très-grandement un portrait au pastel. Latour, furieux, se promenait dans son appartement, criant à l'avisement de son talent, lorsque Chardin, son voisin aux galeries du Louvre, l'aborde d'un grand sang froid, et lui demande s'il sait combien tous les tableaux qui ornaient Notre-Dame, et au nombre desquels se trouvait le chef-d'œuvre de Lesueur, ceux de Lebrun, du Bourdon, de Tetelin, etc., ont coûté. — Non. — Eh bien, calculez, quarante tableaux environ, à 300 francs cela fait 12000 f., encore ajoute Chardin, chaque Artiste donnait-il le petit tableau aux Marguilliers en charge. La Tour se tut et eut raison.

*Journal des arts, de littérature et de commerce*, 15.1.1800, p. 10

8 mars 1800. — Inventory of the École de dessin at Saint-Quentin:

Etat des effets provenant de l'école de dessin... confiés au citoyen Carlier, professeur de dessin et délivrés par les citoyens Charlette et Laffitte, membres de la municipalité, le 18 ventose an VIII.

Victor Dessein, *Inventaire des archives modernes de la ville de Saint-Quentin*, 1904, R.33, 1801–84

21 octobre 1800. — A letter from général de division Estourmel<sup>427</sup> to Jean-François de La Tour. (Desmaze prints the note concerning Mme D immediately below it, as through attached; but as it relates to the affair of 1788/89 it cannot relate to this 1800 letter. It will be found immediately about 23.XI.1788.)

A Paris, le 29 Vendémiaire an 10 de la République française

Le comte Launoy qui vous remettra ma lettre, mon cher Latour, est mon cousin et même nom que l'ancien capitaine des gendarmes anglais, que bien vous avez connu; je vous le recommande.

Je suis, dans les bureaux du Ministre de l'Intérieur, l'objet qui vous intéresse, comptez sur moi.

Salut et attachement.

Estourmel.

Desmaze 1875, p. 310

15 décembre 1800. — Auguste-Louis-César-Hippolyte-Théodore de Lespinasse de Langeac, comte d'Arlet (1759–1814) offers the portrait of Mme de Pompadour to the Museum central des arts but is refused:

Paris ce 24 première an 9e

Lespinasse D'arlet

aux Citoyens adminostrateurs du musée Central des Arts

Citoyens President et administrateurs,

Vous avés bien Voulu me transmettre par plusieurs lettres, l'intention officielle que vous avoit manifesté, le *Ministre* de

l'intérieur, et le directeur de l'instruction publique, relativement a un échange que d'après ma proposition, et pour d'autres objets, le gouvernement desiroit conclure sur votre jugement, pour le beau tableau de M<sup>de</sup> de *pompadour*, morceau connu pour être le plus capital de *la tour*, puisquil est en Europe le Seul pastel qui ait jamais existé en pied: vous m'invitez, alors, d'après le voeu de ces autorités, et cette Realité, a en fixer le prix, et a faire transporter au *Museum* le dit objet, pour en juger le merite, et en determiner la valeur.

Les *Circonstances* d'atour peu propices, ont du naturellement suspendre mes demarches.

Mais aujourd'hui, que les arts sont rappelés a leur Splendeur, par le Vieu meme du Gouvernement qui a Scu vous en confier la direction, je me trouve naturellement pour son *But*, rammené auprès de Votre *Mission*, et en vous retracant son intention primitive, pour cet objet, sur lequel il vous restoit a statuer, je vous renouvelle pa proposition accueillie par le government, en m'empressant de reclamer la decision qu'il attend de Vous, je m'en rapporte donc a Vos connoissances, et a Votre justice, sur ce que vous arretterés par Vous, et les experts de la nation, pour son intérêt et le mien.

Salut et Respect

Lespinasse D'arlet

Rue blanche chaussée D'antin

N° 11 division du Mont-blanc

*Archives nationales, musée du Louvre*, 20144779/2

29 décembre 1800. — A letter from le général de division Estourmel to Jean-François de La Tour:

A Paris, le 7 nivose an 10 de la République

Après avoir lu avec attention, mon cher Latour, la loi du 15 brumaire, an 9, bulletin 59, n° 384, l'arrêté des Consuls du 4 ventose, an 9, bulletin 73, n° 550, et celui du 9 fructidor, an 9 bulletin 98, n° 824 je ne mets pas de doute que l'école gratuite de dessin doit être regardée comme in établissement de bienfaisance et susceptible de l'application de ces lois et arrêtés. J'en ai conféré avec le chef de Bureau d'instruction publique, qui est de mon avis; comminquez ma lettre au Sous-Préfet,<sup>428</sup> et s'il adopte mon avis, j'indiquerais la marche à suivre.

Il est essential de finir pour l'école gratuite, avant d'agir pour le bureau de Charité. Adressez-moi vos lettres sous le couvert du ministre de la guerre, *sans affranchir*.

Salut et attachement.

Estourmel.

Desmaze 1875, p. 310

---

1801

---

4 août 1801.

Les libéralités faites par La Tour montaient en principal, le 16 thermidor an IX, à 90,174 livres 3 sols 4 deniers. En intérêt, à 3,714 livres 14 sols 2 deniers.

Desmaze, 1854, p. 69.

An IX [1801]. — Pétition adressée à Bonaparte par Delanchy, au nom de ses concitoyens réclamant la jouissance par leur commune de l'école gratuite de dessin fondée par Quentin-Maurice de la Tour, ci-devant peintre du Roi; – avec la mention: “pièce à mettre au rebut, n'y ayant aucune indication sur le domicile du réclamant et le nom de la commune pour laquelle il réclame.”

Papiers des Comités d'Instruction publique etc., AN, F/17/1454, dossier 20

<sup>427</sup> Louis-Marie, marquis d'Estourmel (1744–1823), colonel du régiment de Pologne, cavalerie, député aux États généraux pour la noblesse, inspecteur general des armées et general de division 1792. Born in Picardie, his first position (1762) was as cornette in the Chevaux-Légers d'Orléans which became the gendarmes de

Provence after the reforms of 1763. He presumably met the chevalier de La Tour as an officer in the gendarmerie. Desmaze notes elsewhere that he was related to M. de Caulaincourt, duc de Vicence.

<sup>428</sup> Charles-Christophe Duez, sous-préfet à Saint-Quentin 1800–14.

1803

17 octobre 1803. — “Jean-François de La Tour, ancien capitaine de cavalerie” is parrain to the fifth bell, named Charlotte-Françoise, founded by Gorlier de Carrepuis for the church of Saint-André at Saint-Quentin. The marraine is Margueritte-Charlotte de Maubreuil de Barbèze (1734– ), veuve de Jacques-Louis-Marie Dufour, docteur-médecin; she was the daughter of a maire de Saint-Quentin.

Quentin de La Fons, *Histoire particulière de la ville et de l'église de Saint-Quentin*, ed. Ch. Gomart, 1854, p. 141

1804

mars 1804. — Liquidation of the dette publique. Part of the confiscated income of the École gratuite de dessin de Saint-Quentin was restored – 800 francs from the Commission administrative des hospices and 400 francs provided by the Ville de Saint-Quentin.

Picard 1867, II/2, p. 601f

1805

2 mai 1805. — Report of the distribution of prizes at the école de dessin, Saint-Quentin:

Saint-Quentin, 20 floréal. La distribution des prix de l'école de dessin de la ville de Saint-Quentin, s'est faite, le 12 de ce mois, avec beaucoup de solennité dans la salle de spectacle de cette ville, par M. le sous-préfet, assisté de toutes les autorités judiciaires & municipales de la ville. On sait que cette école fut fondée en 1782, par M. Delatour, célèbre peintre en pastel. Fermée pendant la révolution, elle a été rétablie, il y a quinze mois, par les soins de M. Delatour, frère du fondateur, & compte aujourd'hui un grand nombre d'élèves qui donnent les plus hautes espérances.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer dans ce Journal le détail de cette cérémonie intéressante & surtout le discours de M. Charlet,<sup>429</sup> secrétaire de la sous-préfecture & du bureau d'administration de l'école, a prononcé avant la distribution des prix. Ce discours étoit divisé en trois parties. Dans la première, l'orateur traita de l'excellence de la peinture en général; dans la seconde, de l'utilité du dessin dans les arts, & surtout dans l'architecture & le commerce, & dans la troisième des devoirs des élèves, & surtout des sentimens de reconnaissance qui devoient éternellement animer leurs cœurs envers le fondateur de l'école, & son digne frère qui en fut le restaurateur.

Journal de Paris, 15.v.1805, p. 1643

avant 1806

n.d. [a.1806] — At some stage before he made his will, Jean-François de La Tour attempted to sell his brother's collection, and had printed an undated broadsheet with a list of items.

CATALOGUE

*Des Tableaux à l'huile de différens Auteurs célèbres, & des Portraits en pastel par le célèbre DELATOUR, Peintre du ci-devant Roi et de l'Académie de Peinture et Sculpture, qui sont à Vendre chez le Frère de l'Auteur, à Saint-Quentin, Département de l'Aisne.*

Tous les tableaux en pastel sont fixés par l'Auteur, et sont d'une fraîcheur comme s'ils venaient d'être peints; ils sont regardés et estimés par les plus grands connaisseurs, comme des chefs-d'œuvres uniques en ce genre, que l'Auteur a porté au plus haut degré de perfection; sa grande reputation en est la preuve convainquante;

SAVOIR:

Pouces

1. Le Portrait d'un Abbé, assis devant une table, sur laquelle il y a un in-folio, qui sert de pupitre à un autre in-folio dans lequel il lit; il est si occupé de sa lecture, qu'il ne s'aperçoit pas qu'une des deux bougies qui l'éclairent, file et fait fondre la cire qui coule le long de cette bougie, et sur le chandelier à deux branches qui est à sa droite. Ce Tableau est sans contredit le plus vrai & le plus

beau qui ait jamais été fait en ce genre, il fait l'admiration de tous ceux qui le voient. J.46.1903 36 sur 30

2. Le Portrait d'un riche Financier, peint en habit de velours cramoisi brodé en or, assis dans un fauteuil, ayant sa main droite sur la cuisse, et la gauche entre la veste et l'habit. J.46.187 30 sur 23

3. Le Portrait du célèbre Jean-Jacques Rousseau, assis sur une chaise, dont il n'existe que deux originaux; savoir: celui qu'il a donné à Mr. le Duc de Luxembourg, et celui que l'auteur a gardé pour lui. J.46.277

4. Celui de Crébillon, célèbre poète tragique, peint en costume romain. J.46.192

5. Celui de Mondonville, peint tenant son violon pour le mettre d'accord. J.46.1414

6. Celui d'un Père Capucin. J.46.163 =?J.46.3238

7. Celui d'un Frère Quêteur, tenant sa tire-lire à la main. J.46.1803

8. Celui d'un Père Carme. J.46.3239

9. Celui d'un Abbé. J.46.252

10. Celui de l'Abbé Blanc, de l'Académie des Sciences. J.46.1996

11. Celui de la Reine Leskinsky, épouse de Louis quinze, peinte en robe de cour. J.46.2273

12. Celui du Prince Xavier de Saxe, Oncle de Louis seize. J.46.3153

13. Celui du Maréchal Comte de Saxe. J.46.2237

14. Celui d'un Officier général, peint en cuirasse. ?J.46.1245

15. Celui d'un Diogène, tenant sa lanterne à la main. J.46.3785

16. Celui du Maître de peinture Delatour, peint en veste et bonnet noirs, s'appuyant sur le dos d'une chaise, les bras croisés, tenant un mouchoir dans la main. J.46.1693

17. Celui d'un Bouffon italien. J.46.2202

18. Celui de Lemoine, célèbre & fameux Sculpteur. J.46.2023

19. Celui de Duclos, de l'Académie des Sciences, dont on fait une nouvelle édition de ses œuvres. J.46.1655

20. Celui de Parocel, célèbre peintre dans le genre de chasse. J.46.2467

21. Celui de Forbonais, Auteur de plusieurs ouvrages sur les finances très-estimés. J.46.3078

22. Celui d'un vieillard avec une longue barbe. J.46.3229

23. Celui de Silvestre, ancien premier Peintre du Roi, peint en robe de chambre. J.46.2935

24. Celui de Delatour, peint par Peroneau. J.582.1474

25. Celui de Delatour, peint par lui-même en démocrite. J.46.1101

26. Celui d'un jeune homme qui boit. J.46.3767

27. Un grand Tableau de la Famille Royale qui n'a pas été tout-à-fait achevé. J.46.2259 54 sur 42

28. Celui d'une Jeune personne demi-nue, tenant une colombe sur son bras. J.46.3788 24 sur 20

29. Celui d'une autre Jeune personne demi-nue. J.46.3792 24 sur 20

30. Celui d'une autre Jeune personne demi-nue. J.46.3794 24 sur 20

31. La Tête de Louis quinze. J.46.2082

32. La Tête du Dauphin, père de Louis seize. J.46.2157

33. La Tête de Mde Depompadour. J.46.257

34. Douze Portraits d'Hommes. [among them J.46.1583; J.46.1586; J.46.1831; J.46.1831; J.46.2338; J.46.2377; J.46.3054; J.46.324]

35. Dix Portraits de Femmes. [among them J.46.2038]

36. Cinquante-six Têtes d'étude. [among them J.46.1227; J.46.1235; J.46.1318; J.46.1342; J.46.1359; J.46.1386; J.46.149; J.46.1494; J.46.1551; J.46.1559; J.46.1595; J.46.1601; J.46.1644; J.46.1688; J.46.1742; J.46.1758; J.46.1766; J.46.1949; J.46.2221; J.46.2254; J.46.2343; J.46.2445; J.46.2462; J.46.2572; J.46.2574; J.46.266; J.46.2691; J.46.2735; J.46.2829; J.46.3024; J.46.3031; J.46.3041; J.46.3205; J.46.321; J.46.3213; J.46.3221; J.46.3412; J.46.3415; J.46.3421; J.46.3424; J.46.3431; J.46.3438; J.46.3441; J.46.3447; J.46.3445; J.46.3455; J.46.3764; J.46.3774; J.46.3779; J.46.3782; J.46.3795]

TABLEAUX à l'huile de différens Auteurs

1. L'Adoration des Mages	Pouces 34-26
2. Saint Jérôme dans le desert	32-23
3. Saint Jean	23-19
4. Une Magdeleine pénitente	22-17
5. Saint Pierre	24-20
6. Saint Paul	24-19
7. L'Enfant Jésus sur les genoux de la Vierge	17-14
8. La Résurrection du Lazard	15-12
9. Une chasse au faucon, par Vovermans	24-21
10. Alphée et Arétus	29-22
11. Le fleuve Laité	29-22
12. Esquisse de Jason et Médée, par Carlo Wanloo	19-22
13. Une Jeune personne qui peint, par Carlo Wanloo	19-16

<sup>429</sup> Armand-Quentin Charlet, dit Charlet-Viéville; linen merchant in Saint-Quentin. On 9.1.1799 he married Marie-Sophie-Félicité Viéville, in Guise (Aisne).

14. Un Jeune Flamand	19-13
15. Quatre Tableaux sur cuivre représentant la conquête du Mexique	19-13
16. Quatre Têtes de vieillards	
17. Deux Tableaux de l'École Flamande	20-15
18. Deux autres Tableaux idem	18-15
19. Un petit Savoyard, du célèbre Greuze	
20. Deux superbes Desseins de Chasse, par le Parocel	37-19
21. Marc-Antoine distribuant du pain à son peuple	15-14
22. Une Jeune Fille qui coûte	24-21
23. Un singe qui peint	25-21
24. Le tems avec sa faux	19-18
25. Le Portrait du Maréchal Comte de Saxe	22-18
26. Huit petits Tableaux de l'École Flamande	

Fleury & Brière 1954, pp. 25–28; facsimile Fleury 1904; Debrie 1991, p. 34

## 1806

2 mai 1806. — Rétablissement de l'École de dessin.

Dans une pétition adressée au premier consul, le 19 pluviôse an IX (8 février 1801), les habitants de Saint-Quentin avaient réclamé le rétablissement de l'école de dessin; il fut fait droit à cette demande. Le 2 mai 1806, la distribution eut lieu dans la salle de spectacle avec une grande solennité. Le frère du fondateur offrit une médaille d'or; la commune donna deux prix pour fleurs, l'un en or et l'autre en argent. MM. de la Loge fondent à perpétuité un premier prix d'architecture (médaille d'or); le professeur décerne un prix d'architecture, pour lequel concourent les trois classes. Les amateurs, dirigés par Jumentier, jouent des morceaux de musique, et le violoncelliste Faget se fait entendre dans un solo. Les dessins restent un mois exposés dans l'hôtel de ville. Le secrétaire de la commission était M. A.-Q. Charlet, et le commissaire-directeur M. Bucelly d'Estrées.

Desmaze, 1854, note p. 70.

2 mai 1806. — Report of the same ceremony:

S.-Quentin, 4 mai. Le 2 de ce mois, s'est faite ici la distribution des prix de l'école gratuite de dessin, fondée par Maurice Quentin de la Tour, un des plus célèbres peintres en pastel dont la France s'honore. Cette cérémonie a eu lieu dans la salle des spectacles, en présence de toutes les autorités constituées, & d'un concours immense de citoyens. Le théâtre avait été décoré à cet effet. Le buste de l'Empereur placé sur un trône élevé dans le fond, sembloit sourire à ce triomphe des beaux arts. Ce qui rendoit cette fête plus touchante, c'étoit d'y voir le frère du fondateur, ancien chevalier de S.-Louis, & bienfaiteur lui-même de l'établissement. Il étoit placé entre le sous-préfet & le maire, avec lesquels il sembloit partager les honorables suffrages de la connoissance publique.

Journal de Paris, 6.V.1806

25 août 1806. — A letter to Jean-François de La Tour from général Estourmel, membre du Corps législatif et de la Légion d'honneur; and a reply:

Où, mon cher Latour, vous pouvez par un de vos amis qui se trouvent membres du collège électoral du département qui s'assemblera à Laon sous la présidence de mon cousin et ami, le sénateur Caulaincourt, qui fera pour moi tout ce qu'il pourra, me faire proposer pour candidat *hors la liste* au Sénat; il y en a deux à proposer, tous deux pourront être pris hors la liste, un doit nécessairement y être pris; j'espère bien que mon ancien collègue de Vieville des Essarts, qui est du collège électoral sera choisi dans la liste, et je serai fort aise de lui être accolé *hors la liste*. Je

m'en repose sur les démarches que vous ferez, vous les devez au constant et vieil attachement que je vous ai voué.

Estourmel.

Votre ancien capitaine d'Anger marie son fils à la deuxième fille de M. de Nedonchel,<sup>430</sup> j'en suis enchanté. Répondez-moi sous le couvert de S. E. le ministre directeur de l'administration de la guerre.

Mon pauvre ancien camarade, Joncourt, capitaine des grenadiers d'Orléans vient de tomber en paralysie, il a 80 ans; Dunvet qui a le même âge se soutient mieux, n'ayant d'autre incommodité que la surdité.

Avez-vous su que le pauvre Vertailles était mort? D'Avésne et Poignet se portent à merveille.

Réponse du 27 août 1806

Général

Aussitôt la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai été en donner la lecture à cinq de mes amis qui sont membres du collège électoral du département; ils m'ont paru tous bien intentionnés pour vous, entr'autres un de mes mes parens qui a été nôtre maire longtemps, et qui a beaucoup de connaissances et d'amis: il m'a promis affirmativement qu'il ferait tous ses efforts pour les déterminer à vous donner leur voix, et il se flatte de vous en faire avoir beaucoup. Je me trouverais très heureux si cela pouvait contribuer à vous faire obtenir ce que vous désirez. Je vous prie, Général, d'en être bien persuadé, et d'agréer les assurances du très profond respect avec lequel je suis, Général,

Votre D.

M. Allongé est icy avec sa femme depuis plusieurs jours, ils ont dîné chez moi, dimanche dernier, nous avons pris la liberté de boire à votre santé. La goutte l'a pris à la main, ce qui l'a fait souffrir beaucoup. Nous n'oublierons jamais, Général, les bontés que vous avez toujours eues pour nous, il prend la liberté de vous présenter ses très humbles respects.

Malgré mes 80 ans et 5 mois je jouirais d'une assez bonne santé, sans un rhumatisme presque unidorsel, qui m'empêche de marcher et dont je souffre beaucoup.

Desmaze 1875, p. 336f

20 septembre 1806. — Testaments de Jean-François de La Tour, remis au notaire Desains. (Le testateur mourut à Saint-Quentin le 14 mars 1807.) [Two extracts from this document dated 20.IX.1806 follow, taken from the minutes of the 22.III.1807 meeting of the Ecole de dessin, *v. infra*.<sup>431</sup> Gomart 1852 gives the earliest and fullest account of the conformed copy of this document retained by the notary Desains and by then in the minutes of his successor, Loiseaux, citing also two related documents mentioned at 15.IX.1807 and 9.V.1808 *infra* on the basis of which the legacy was authorised for acceptance (the second decree required because of certain difficulties in interpretation).]

Du testament de M. Jean-François de la Tour, déposé à M. J-Louis Desains, notaire à St-Quentin, département de l'Aisne, par ordonnance de M. le président du tribunal dudit St-Quentin, suivant procès-verbal aux minutes du greffe de la justice de paix du canton de St-Quentin en date du 14 mars 1807, enregistré le 16 du même mois, ledit testament du vingt-sept septembre dix huit cent six, enregistré le 16 mars dix huit sept ;

Est extrait ce qui suit :

[first part] Je Soussigné, Jean-François Delatour, Ancien officier de Cavalerie, & Chevalier de S<sup>t</sup> Louis demeurant en cette ville de S<sup>t</sup> Quentin, rue Delatour, n<sup>o</sup> 657 [aujourd'hui n<sup>o</sup> 2]<sup>432</sup>,

<sup>430</sup> In 1806 Marie-Charlotte-Aldegonde de Nedonchel (1779–1869) married (as his second wife) Ferdinand-Joseph, baron de Lespine (1784–1868), chevalier de la Légion d'honneur. His father was Ferdinand-Charles de l'Épine, sgr Wargnies-le-Petit et de Bernoville (1719–1789), secrétaire de roi, commis des guerres, maire du Quesnoy. It is unclear why he is described as "capitaine d'Anger".

<sup>431</sup> B&W reprint exactly Dréolle de Nodon's faulty transcription of the manuscript minute in the Archives de l'école de dessin (to which this transcription is conformed), itself a conformed copy of (extracts) of the original will (which has not survived). Champfleury 1855, pp. 114ff prints the second part as found in the archives de Laon, as dated 10.XI.1806. In the article in the *Journal de la ville de Saint-Quentin*, 9.IV.1913, reporting the disputed question of the ownership of the pastels,

reference is made to the original will, the minute of which was still in the étude of M<sup>e</sup> Griselin: "c'est un document...insupportable à lire et interminable, car le testateur n'oublie rien, depuis ses mouchettes jusqu'à sa chemise de batiste". Griselin suffered losses in the First World War, probably including this document (an intensive search in the Archives départementales de l'Aisne, Laon, in 2021 failed to locate it). Among the provisions not included in these extracts may be the legacy of 3000 livres tournois to La Tour's cousin Mme Masse, married to a M. Carminati of Bordeaux, mentioned in Fleury 1904, p. 43; no such marriage has been traced.

<sup>432</sup> Dréolle de Nodon's addition.



nomme et Institue mon Légataire universelle, mon Cousin Germain maternel, Adrien Joseph Constant Duliege Prêtre, vicaire de la paroisse et desservant l'Hôtel-Dieu de cette ville de St-Quentin, à condition et à la charge par lui d'acquitter & de payer dans l'Espace d'un an, à dater du jour de mon décès, et sans intérêt tous les legs ci-dessous énoncées, et tous ceux que je pourrai faire à la suite du présent Testament et en marge, savoir, etc.

Je donne et lègue à l'École Gratuite de Dessin, au bureau de Charité des vieux Pauvres infirmes, au bureau de Charité des Pauvres Femmes en couches, trois fondations faites par Maurice-Quentin Delatour, mon frère, tous les tableaux ci-dessous désignés, pour le produit de la vente qui en sera faite à Paris, être distribué et partagé entre les trois bureaux de la manière que je le dirai ci-après, Savoir: [1<sup>o</sup>.]<sup>433</sup> le portrait de l'abbé Hubert, lisant à la lumière de deux bougies; 2<sup>o</sup>. le portrait de Crébillon Poète tragique; 3<sup>o</sup>. le portrait de Duclos, de l'Académie française; 4<sup>o</sup>. le portrait de Jean-Jacques Rousseau; 5<sup>o</sup>. celui de Forbonais, qui a écrit sur les anglais<sup>434</sup>; 6<sup>o</sup>. celui de l'abbé Leblanc, qui a écrit sur les Anglais; 7<sup>o</sup>. celui de l'abbé Pommier, conseiller De la Grande Chambre; 8<sup>o</sup>. celui de Mondonville tenant son violon à la main; 9<sup>o</sup>. celui de Manelly, Célèbre Bouffon Italien; 10<sup>o</sup>. celui de Sylvestre Peint en robe de chambre; 11<sup>o</sup>. celui du Pouche<sup>435</sup>, peintre de l'Académie, maître de Dessin de mon frère; 12<sup>o</sup>. celui de Lemoine, sculpteur; 13<sup>o</sup>. Celui d'un<sup>436</sup> Père Capucin; 14<sup>o</sup>. celui d'un Frère Quêteur sa tire-lire à la main; 15<sup>o</sup>. celui d'un Carne; 16<sup>o</sup>. celui de Diogène, sa lanterne à la main; 17<sup>o</sup>. celui d'un vieillard avec une barbe; 18<sup>o</sup>. celui de Monnet, ancien directeur de l'Opéra Comique; 19<sup>o</sup>. celui de Parosel; 20<sup>o</sup>. et 21<sup>o</sup>. et de deux superbes dessins du même; 22<sup>o</sup> celui de la Regniere, riche financier, peint en habit de velours Cramoisie, Brodé en or assis dans un fauteuil, ayant une main dans sa veste et l'autre main sur sa cuisse; 23<sup>o</sup>. celui d'une dame Peinte en bleu; 24<sup>o</sup>. celui de Marie Lexuisky, épouse de Louis Quinze; 25<sup>o</sup>. celui du Prince Xavier de Saxe, qui vient de mourir; 26<sup>o</sup>. la tête du fameux Comte de Saxe; 27<sup>o</sup>. celui du Marquis d'Argenson peint en cuirasse; 28<sup>o</sup>. celui de Dachery notre concitoyen et ami de mon frère dans un cadre semblable celui de Jean-Jacques Rousseau; 29<sup>o</sup>. celui d'un Armenien; 30<sup>o</sup>. celui de Neuville, fermier Général, en habit de Moire; 31<sup>o</sup>. celui de Charles Maron ancien avocat au Parlement; <sup>437</sup> tous ces tableaux en Pastel, ont été peints par mon frère; les suivants sont peints en huile, sont de plusieurs Auteurs Célèbres, Savoir 32<sup>o</sup>. le portrait d'une jeune personne qui peint; 33<sup>o</sup>. une esquisse de M<sup>lle</sup> Clairon, peinte en Médée, tous deux par Charles Vanloo; 34<sup>o</sup>. celui d'un jeune flamand; 35<sup>o</sup>. celui d'un jeune savoyard, par le célèbre Greuze; 36<sup>o</sup>. le portrait du Maréchal Comte de Saxe; 37<sup>o</sup>. une Chasse au faucon, par Wowermann; 38<sup>o</sup>. Alphée et Arétus; 39<sup>o</sup>. le fleuve L'éthé; 40<sup>o</sup>. Marc Antonin distribuant du pain à son peuple.<sup>438</sup> J'entends & je veux que tous ces tableaux soient vendus à Paris, comme étant le lieu où l'on pourra en tirer un meilleur parti, surtout si les Anglais et les Russes y étaient revenus, & que le produit de cette vente soit partagé, savoir: la moitié pour l'École Gratuite de Dessin, un quart pour le bureau des vieux artisans infirmes, et l'autre quart pour le bureau des pauvres femmes en couches. Je désire qu'il soit conservé sur les revenus de l'École une somme suffisante pour donner des prix d'encouragement et de recompense aux jeunes élèves.

Déjà livré le présent extrait conforme par le notaire impérial au département de l'Aisne, résidant audit St-Quentin, soussigné, dépositaire dudit testament.

A Saint-Quentin, le vingt mars dix huit cent sept.

Du testament de M. Jean-Francois de la Tour, déposé à M. J-Louis Desains, notaire à St-Quentin, département de l'Aisne, par ordonnance de M. le président du tribunal dudit St-Quentin, suivant procès-verbal aux minutes du greffe de la justice de paix du canton de St-Quentin en date du 14 mars 1807, enregistré le 16 du même mois, ledit testament du vingt-sept septembre dix huit cent six, enregistré le 16 mars dix huit sept;

Est extrait ce qui suit:

[second part] Je, soussigné, Jean-Francois De La Tour, ancien officier de Cavalerie, et chevalier de St Louis demeurant en cette ville de St-Quentin rue Delatour no 657 nomme et institue mon Cousin Germain maternel adrien Joseph Constant duliege prêtre, vicaire de la paroisse et desservant l'hotel Dieu de cette ville de St-Quentin, à Condition & à la Charge par lui d'acquitter et de payer dans l'espace d'un an à dater du jour de mon décès, et sans intérêts tous les legs <et sommes> ci-dessous énoncées, et tous ceux que je pourrai faire à la suite du présent Testament & en marge, Savoir, etc.

Je donne & legue de plus à l'École Gratuite de Dessin, pour rester à demeure dans la Salle d'étude, Savoir: 41<sup>o</sup>. le portrait de mon frère, peint en habit de velours noir & une veste rouge Galonnée en or, par Peronian<sup>439</sup> et non une copie qui en a été faite; 42<sup>o</sup>. mon portrait, peint à l'huile et en grand uniforme; 43<sup>o</sup>. celui d'un jeune homme qui boit; 44<sup>o</sup>. celui de Dachery en habit bleu; 45<sup>o</sup>. celui de Restout<sup>440</sup> en habit gris; 46<sup>o</sup>. un singe qui peint; [46a<sup>441</sup>] celui d'un m<sup>e</sup> en habit noir & Grande Perruque; 47<sup>o</sup>. celui d'une jeune personne qui coud; 48<sup>o</sup>. celui d'une dame hollandaise en domino; 50<sup>o</sup>. celui de M. de la Popelinière; 51<sup>o</sup>. celui d'une jeune personne qui tient un pigeon sur son bras; 52<sup>o</sup>. celui d'une autre jeune personne à demi-nue; 53<sup>o</sup>. celui d'une autre jeune personne idem [à demi-nue]<sup>442</sup>, qui est au-dessous de Mondonville; 54<sup>o</sup>., 55<sup>o</sup>., 56<sup>o</sup>., 57<sup>o</sup>., quatre têtes de vieillard; 58<sup>o</sup>., 59<sup>o</sup>., 60<sup>o</sup>., trois figures de l'école flamande dans des cadres noirs; 65<sup>o</sup>, 66<sup>o</sup>., cinq autres figures flamandes dans des cadres dorés; 67<sup>o</sup>., deux autres tableaux flamands qui sont dans la chambre jaune, à côté de la porte de ma Bibliothèque; 113<sup>o</sup>. quarante-six têtes d'étude dans des petits Cadres noirs; 122<sup>o</sup>. neuf autres têtes d'étude dans des plus grands Cadres noirs; 123<sup>o</sup>. le superbe tableau de la famille Royale qui n'a pas été achevé; 124<sup>o</sup>. une petite Dormeuse; toutes les figures en plâtre blanc: 126<sup>o</sup> [recte 125<sup>o</sup>]. la Vénus aux belles fesses; 126<sup>o</sup>., 127<sup>o</sup>. le buste de Voltaire & de Jean-Jacques Rousseau.

Je prie instamment Messieurs les administrateurs de ces Bureaux de vouloir bien ne pas permettre de détacher aucun de ces tableaux pour les prêter en ville à qui que ce soit sans aucune distinction pour ne pas faire de Mecontents, & les prie encore de se faire donner un reçu de tous ses objets par le professeur, & surtout de lui bien recommander de ne pas prendre sur lui de disposer de faire sortir de l'École aucun des objets qui lui sont confiés. Cependant, j'autorise Messieurs les administrateurs à vendre tout ou partie desdits tableaux, même de ceux que je laisse spécialement à l'École, s'ils trouvaient des occasions de les vendre avantageusement.

Fait et signé par moi, à St-Quentin, ce vingt septembre dix huit cent six.

Signé: DELATOUR.

Déjà livré le présent extrait conforme, par le notaire impérial au Département de l'Aisne, résident à St-Quentin soussigné dépositaire du susdit testament

<sup>433</sup> Each of these numerals was added perhaps by the notary Desain to the conformed copy; they are retained here for reference without further annotation.

<sup>434</sup> Not "finances" as Dréolle de Nodon prints.

<sup>435</sup> Dréolle de Nodon has "de Peuche".

<sup>436</sup> Dréolle de Nodon has "de Dion" for what looks like "d'un" and must be "d'un".

<sup>437</sup> Although Dréolle de Nodon here follows the manuscript, that transcription itself is evidently a mistake (first names are not given for others in the list); the avocat referred to is surely Nicolas de Channemaron or Channe-Marion (-1782), *regu* 1764. He died in the rue des Mauvaises Paroles (registre des scellés, reported

*Journal de Paris*, 18.VII.1782, p. 81). His widow, née Françoise-Charlotte Roque, died 26.III.1796, having renounced their communauté de biens; a number of pictures were listed in her inv. p.m., but none expressly in pastel.

<sup>438</sup> Perhaps an unrecorded study for the painting of *Marc-Aurèle faisant distribuer au peuple du pain* exhibited by Vien in the Salon de 1765.

<sup>439</sup> Dréolle de Nodon has Péronneau (for Perronneau).

<sup>440</sup> Dréolle de Nodon has Bertout.

<sup>441</sup> This item omitted altogether by Dréolle de Nodon.

<sup>442</sup> Dréolle de Nodon's note.

## Pastels & pastellists

A Saint-Quentin le vingt mars dix huit cent sept

Signé Desains

Gomart 1852; Dréolle de Nodon, p. 117f; Archives municipales de Saint-Quentin, registre des délibérations de l'École royale gratuite de dessin, séance du 22 mars 1807, fol. 19-21.<sup>443</sup>

22 septembre 1806. — A letter to Jean-François de La Tour from general Estourmel:

Voici, mon cher Latour, le moment de l'ouverture du collège électoral du département. Elle a lieu le 1<sup>er</sup> octobre; j'espère que vos amis trouveront les esprits bien disposés, et que la nomination *bors la liste* me sera dévolue, grâce à vous qui connaissez depuis longtemps mon inviolable attachement.

Le général Estourmel.<sup>444</sup>

Le pauvre Claver vient de finir doucement sa carrière à Combourg, il s'est éteint sans souffrance; je n'en dirai pas autant, car je sors d'une attaque d'asthme qui m'a fort tourmenté.

*Compliments à mon ancien collègue Duplaquet; j'espère qu'il aura fait agir aussi ses amis.*

*Sous le couvert de S. E. le Ministre directeur de l'administration de la guerre.*

Desmaze 1875, p. 336

s.d. [c.1806] — A letter from Jean-François de La Tour to chevalier de Bucelly d'Estrées,<sup>445</sup> secrétaire de l'École de dessin:

Monsieur

J'ai reçu avec une profonde émotion l'invitation que m'adresse l'Administration d'assister à la distribution des prix aux Elèves de l'École de dessin.

Fils d'un Prolétaire, je sens jusqu'au fond des entrailles tout ce qu'il y a eu de généreux dans les différentes fondations de mon immortel parent dont le cœur a toujours battu en travaillant à l'amélioration du sort physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Oui, Monsieur, j'accepte l'honneur que me fait l'Administration: J'assisterai à la distribution des prix, j'y recueillerai de douces et pénétrantes sensations; et l'Administration, en admettant dans son sein le parent (tout indigne qu'il est) d'un généreux concitoyen, donnera une haute leçon de moralité, car elle perpétuera le culte de la reconnaissance, celui de la mémoire du cœur, selon l'heureuse définition de Massieu. Vous, Monsieur, qui avez été l'ami du dernier des Delatour, mon bienfaiteur, je vous prie d'agréer l'expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très humble et dévoué serviteur,

Delatour.

Desmaze 1875, p. 313f

---

### 1807

---

6 mars 1807: — Advertisement for the sale p.m. of Pierre Pasquier (no catalogue has been found):

VENTE après le décès de M. PIERRE PASQUIER, peintre en miniature & sur émail, & membre de la ci-devant Académie de Peinture, rue S.-André-des-Arcs, n° 45, les mardi, mercredi, jeudi & vendredi, 10,11,12 & 13 mars 1807, 11 heures du matin & jours suivans, s'il y a lieu, de Tableaux des trois Ecoles, bonnes & anciennes copies, Dessins, Croquis, Etudes, Académies, Portraits au pastel, dont plusieurs par le célèbre Latour, Emaux & Miniatures, la plupart de feu M. PASQUIER...; une quantité considérable de Couleurs propres à la peinture sur email, Outremer, Pastels, Pinceaux &c.

*Journal de Paris*, 6.III.1807, pp. 467f

---

<sup>443</sup> Cited Cabezas 2000. I am most grateful to Mme Dominique Barrère (Archives municipales et communautaires, Saint-Quentin) for making it available (2018.)

<sup>444</sup> Parent de M. de Caulaincourt, duc de Vicence. [Note de Desmaze; *v. supra*, 21.X.1800]

[16 mars 1807. — Mort de Jean-François de La Tour, à Saint-Quentin.

M. Tourneux, *Un testament inédit de La Tour*, p. 3, note 1.]

[*recte*] 14 mars 1807: — Acte de décès de Jean-François de La Tour:

Du quatorze Mars mil huit cent sept, cinq heures du soir;

Acte de décès de Jean Francois Dela Tour, Membre du Commis Municipal de cette ville, l'un des administrateurs de la fabrique de Saint Quentin, Membre de l'administration de l'école gratuite de Dessin, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien officier de Cavalerie, décédé ce jour à quatre heures du matin âgé de quatre vingt un ans, né et domicilié en cette dite ville, fils de Francois Dela Tour et de Marie Françoise Duliège Sur la declaration de Messieurs Adrien-Joseph-Constant Duliège, vicaire de la paroisse de Saint-Quentin et desservant de l'hotel Dieu, cousin germain du décédé, âgé de cinquante huit ans et Louis Mombly François Flamard, Procureur Supérieur près le Tribunal civil de l'arrondissement de Saint Quentin, ami du défunt âgé de cinquante cinq ans, tous deux domiciliés en cette dite ville, qui ont signé, lecture faite./.

Flamard Duliège  
constaté par moi Jean Louis Desains, officier public de l'état civil, après m'être transporté auprès du défunt et en être assuré de son décès

Desains

Archives de l'Aisne, Saint-Quentin, 5M11255

20 mars 1807. —

Ordonnance de M le Président du Tribunal Civil qui envoie M. Duliège en possession du legs universel à son profit fait par M Delatour, 20 mars 1807.

...Le Procureur impérial nous a requis qu'il nous plût nous transporter de suite, assisté de notre greffier, en la maison de M J.-F. Delatour, membre du Conseil municipal de cette ville, l'un des administrateurs de la Fabrique de St-Quentin, membre de l'administration de l'École gratuite de dessein, ancien officier de cavalerie, ancien Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, décédé ce jourd'hui (14 mars 1807), trois heures du matin, à l'effet d'apposer nos scellés sur les meubles et effets par lui délaissés. ...

Et avant de procéder à l'apposition de nos scellés, M. Duliège nous a déclaré qu'il croyait que le dit défunt avait fait un testament et nous invitait à en faire la recherche, conformément à l'article 917 dudit code, à quoi procédant et étant monté au premier étage, parvenu dans une petite chambre, éclairée par une croisée donnant sur la rue, ouverture faite d'une petite armoire à gauche de la ditte croisée, nous y avons trouvé, au troisième rayon, un paquet cacheté sur lequel est écrit

« Ceci est mon testament. Signé: Delatour »

lequel paquet sous enveloppe en forme de lettre cachetée avec un pain, dont la transparence paraît rouge.

Basquin 1935, pp. 201–202

20 mars 1807. —

Le Bureau a décidé que les 39 tableaux resteraient en dépôt entre les mains de M. Duez, sous-préfet de Saint-Quentin, jusqu'à ce que les circonstances permettent d'en tirer le parti le plus avantageux.

Fleury 1907, p. 12

22 mars 1807. — Reading of Jean-Francois de La Tour's will (the text of the two extracts is transcribed above, 22.IX.1806) at the Ecole gratuite de dessin:

<sup>445</sup> La famille d'Estrées est une des plus anciennes et des plus honorables du Vermandois; son berceau paraît avoir été le Tronquoy, d'où sont sorties les Bucelly, les Philippy, les Legendre d'Estrées et Debout d'Estrées. [Note de Desmaze.] Albert Philippy de Bucelly d'Estrées (1745–1809), lieutenant des maréchaux de France, mousquetaire du roi, father of La Tour's biographer.

*Lecture du testament de M. Delatour relative à la donation des tableaux qu'il a faite à l'Ecole et aux bureaux de charité et règlement sur la distribution ... 1807 [in margin]*

Le Bureau, ...M. le Sous-préfet son président en vertu de la convocation par lui-faite en date de ce jour, il a été donné lecture de l'extrait du testament de feu Pierre [sic] François Delatour, dont la teneur suit:

Du testament de M<sup>r</sup> Jean François Delatour déposé à M<sup>r</sup> J L<sup>s</sup> Desains notaire à S<sup>t</sup> Quentin Département de l'Aisne par ordonnance de M<sup>r</sup> le Président du Tribunal Civil dudit S<sup>t</sup> Quentin, suivant procès Verbal aux minutes du Greffe de la Justice des paix du Canton de S<sup>t</sup> Quentin en date du quatorze mars 1807. Enregistré le 16 du même mois.

Est Extrait Ce qui Suit:

[first part, n. 20.IX.1806 *supra*]

Delivré le présent Extrait Conforme par le notaire impérial au Département de l'Aisne resident audit S<sup>t</sup> Quentin, soussigné  
Déposition du susdit Testament

A S<sup>t</sup> Quentin le vingt mars dix huit cent sept

Signé Desains

Du testament de M<sup>r</sup> Jean François Delatour déposé à M<sup>r</sup> J L<sup>s</sup> Desains notaire à S<sup>t</sup> Quentin Département de l'Aisne par ordonnance de M<sup>r</sup> le Président du Tribunal Civil dudit S<sup>t</sup> Quentin, suivant procès Verbal aux minutes du Greffe de la Justice des paix du Canton de S<sup>t</sup> Quentin en date du quatorze mars 1807. Enregistré le 16 du même mois.

Est extrait ce qui suit.

[second part, n. 20.IX.1806 *supra*]

Delivré le présent Extrait Conforme par le notaire Impérial au Département de l'Aisne resident a S<sup>t</sup> Quentin soussigné  
Déposition du susdit testament

A S<sup>t</sup> Quentin le vingt mars dix huit cent sept

Signé Desains

Sur quoi le Bureau, après une mure délibération, a arrêté :

1<sup>o</sup> que son président sera invité de prêter un local pour y déposer d'une manière sûre et convenable les tableaux légués à l'Ecole et aux ... par feu M. delatour

2<sup>o</sup> qu'il réunira le bureau de bienfaisance à l'effet de se ... avec lui sur les formalités à remplir pour obtenir du gouvernement l'autorisation d'accepter les legs mentionnés, aux deux extraits du testament de M. Delatour

M. le Président a fait observer au Bureau que la mort de MM. Fizeaux et Delatour laissait deux places vacantes dans l'administration de l'Ecole, et qu'il étoit instant d'y nommer. ... &c.

Archives municipales de Saint-Quentin, registre des délibérations de l'École royale gratuite de dessin, séance du 22 mars 1807, fol. 19-21

7 mai 1807. — Article summarising the éloge for Jean-François de La Tour:

*Saint-Quentin, le 2 mai.*

La distribution des prix de l'Ecole gratuite de dessin ce cette ville s'est faite avec le pompe et la solennité accoutumée, dans la salle des spectacles, en présence des autorités civiles et militaires, et d'une foule de spectateurs.

Le secrétaire<sup>446</sup> du bureau de l'Ecole a prononcé, dans cette cérémonie, l'éloge de MM. Fizeaux et Delatour, tous deux membres dudit bureau, décédés au commencement de cette année; le premier était le chef de l'une des premières et des plus anciennes maisons de commerce de cette ville, où la probité, la délicatesse des sentimens, la bienfaisance sont des certus

héréditaires de pere en fils depuis 150 ans. Le second était le frere du fondateur de l'Ecole, si célèbre par ses portraits; distingué dans la carrière militaire par de longs et utiles services: il fut en quelque sorte le restaurateur de l'Ecole de dessin, qu'il gratifia d'une infinité de dons; le plus considerable est celui de la collection des tableaux de son illustre frere, qui, d'après son vœu, seront vendus, pour le prix en être consacré à l'augmentation des revenus de l'Ecole.

La perte de ces deux hommes également recommandables dans leur genre, a cause des regret universels; ils jouissaient dans le degré le plus éminent de l'estime, de l'amour et de la considération publique.

*Gazette nationale ou Le Moniteur universelle, 7.N.1807, p. 498*

15 mai 1807. — Le Conseil municipal accepte le legs de Jean-François de La Tour.

Le 15 mai 1807, le conseil municipal, composé de MM. Cambronne, Dartois, Cambronne (Quentin), Leuba, Delahaye l'aîné, Alvarez, Paringault, Hénique, Picard père, Marolle, Josselin, Delahaye jeune, Cordier, Piolet, Vielle, Namuroy, Pillon, Joly-Laval, Baligant, Paillette père, Houël, Baudreuil, Margerin, Hadengue et Desjardins, sur le rapport de M. Charlet, estime qu'il y a lieu d'accepter la donation de J.-F. de La Tour.

Desmazes, 1854, p. 74.

Charlet's report is set out in the full minutes of the Conseil municipal:

M. Charlet Membre de la seconde Commission, prend la Parole & dit

MM<sup>rs</sup> Vous avés renvoyé à Votre Commission, L'examen de 4 affaires: 1<sup>o</sup> de la donation faite par M<sup>r</sup> Delatour a L'Ecole de Dessin, aux Vieux hommes & aux Pauvres femmes en Couches [...]

La Commission a examine ces quatre affaires avec la plus sérieuse attention; elle Commencera son Rapport par Celle de la Donation de M<sup>r</sup> Delatour.

Par Testament olographe du 20<sup>bre</sup> 1806, feu Jean François Delatour a Legué à L'ecole Gratuite de Dessin, aux Vieux artisans infirmes & aux pauvres femmes en Couche, la Collection des Tableaux Toiles des Crayons de son illustre frere, qu'il avait en sa possession, qui faisait à la fois L'ornement de la Maison & l'objet de la Curiosité des Connaisseurs; L'énumération de ces Tableaux Se Trouve en L'extrait du Testament qui Vous avés devant Vous. D'après le Vœu du donateur ils doivent être Vendus, dans un temps propice, à Paris, ou le nombre des Amateurs & des appréciateurs du Merite des productions de ce genre et nécessairement plus Considerable que partout ailleurs; le produit de la Vente doit être appliqué Savoir, la moitié à l'ecole de Dessin, un quart aux Vieux Artisans infirmes & un quart aux Pauvres femmes en Couche.

Indépendamment de Cette donation Commune, M<sup>r</sup> Delatour a Legué à L'Ecole pour rester à demeure dans La salle d'étude, plusieurs Tableaux qui y Serviront à la fois de modeles & d'ornement; l'énumération s'en trouve aussi en L'extrait du Testament.

Deja le Bureau d'administration de L'Ecole & Celui de Bienfaisance de la Ville de S<sup>t</sup> Quentin ont annoncées leur Vœu d'acceptation, le 1<sup>er</sup> par sa delibération du 22 Mars dernier, le Second par la sienne du 30 du même mois.

Le Conseil Municipal s'empressera Sans doute de Confirmer Ce Vœu.

La personne du donateur, la nature & l'objet de la donation ne lui permettent pas de balancer un instant.

La personne du Donateur; C'était un homme sensible & généreux, à la mémoire duquel on ne saurait payer un trop solemnel Tribut d'à l'égard de Reconnaissance pour cet acte de bienfaisance & une infinité d'autres, qui ont honoré Sa Vie; c'était un brave & loyal Militaire, qui a bien servi son pays, c'était le frere de l'illustre Fondateur de l'ecole de Dessin & des deux Bureaux de Charité, quand la donation serait moins avantageuse, elle devrait être accepter par respect pour la mémoire de Celui qui s'd faite.

La Nature de la Donation; C'est une Collection precieuse de Tableaux ouvrages d'un grand Maître, qui a honoré le genre dans

<sup>446</sup> Charlet: n. 2.V.1805 *supra*. The éloge was printed by Moureau, Saint-Quentin, 28pp. It is too long to reprint here, but a summary of its contents is given in the note to 11.V.1745 *supra*.

Lequel il s'est principalement exercé (Les Portraits); C'est le produit du genie dans l'un des beaux les plus Estimés dans la Société.

Enfin L'objet de la donation. C'est d'une part d'augmenter les Revenus de l'Ecole & de Consolider ce précieux Etablissement, qui ne Subsiste maintenant que par les fonds annuels, que font la Ville & les hospices, de l'autre, de procurer du second à des Classe d'être, qui les réclament à bien juste Titre, aux Vieux artisans infirmes & aux pauvres Femmes en Couche.

M. Delatour a suivi dans cet acte de bienfaisance le même principe & le même Système de distribution, qui ont dirigé son illustre frere dans la foundation de l'Ecole & des Deux Bureaux de Charité.

Cette donation est donc respectable à tous égards sans plies d'un rapport; d'ailleurs elle est faite à Titre Gratuit sans autre Charge ni Condition que Celle qui veut qu les Tableaux qui en forment L'objet, Soient Vendus à Paris, pour en tirer un plus grand Prix.

Sa Commission Vous propose Donc Le projet de deliberation dont La Teneur Suit.

Le Conseil Municipal,

Vu l'extrait du Testament Olographe de feu Jean Francois Delatout, en Date du 20 7bre 1806, portant donation de tableaux y détaillés au Profit de L'école gratuite De Dessin, Des Vieux Artisans infirmes & des Pauvres femmes en Couche, pour le produit de la Vente qui en Sera faite à Paris en temps propice, être appliqué dans le proportions Suivants, Savoir, La Moitié à l'Ecole de Dessin, un Quart aux Vieux Artisans infirme & enfin un quart aux pauvres femmes en Couche.

Vu les délibérations des Bureaux de l'école & de bienfaisance, en date des 20 & 30 Mars dernier, Contenant Le Voeu d'acceptation du Legs fait par ledit Jean Francois Delatout

Considerant que la donation dont s'agit a été faite par un homme bienfaisant & Généreux, dont la mémoire sera à jamais Cher à ses Concitoyens, qu'elle Tend à augmenter les Revenus de l'Ecole de Dessin, & les ressources destinées à alléger le sort des malheureux que les Tableaux qui en forment L'objet, sortis des pinceaux d'un grand Maître ont un mérite rare, qui sera nécessairement apprécié par les Connaisseurs, & y fera mettre un prix Considerable.

Que cette donation est faite à titre Gratuit sans aucune Charge onéreuse, adopte & Confirme en leur entree les délibérations des Bureaux de l'Ecole de Dessin & de bienfaisance des 20 & 30 Mars d', Contenant le Vœu d'acceptation du Legs de feu Jean Francois Delatour

Le Conseil adopte le Projet de Délibération.

Délibérations du conseil municipal, Saint-Quentin, archives municipales, cote 1D16

In addition to La Tour's pastels, the collection included a few oil paintings by others, notably two Têtes de vieillards, now attributed to Nunzio Rossi (Saint-Quentin, musée Lécyer, inv. 1849, no. 104/103, LT 119/120) which were subsequently used in the Ecole gratuite de dessin, as well as a *Mort de Lucrece* by Jérôme Preudhomme, sd 1784 (Saint-Quentin, musée Lécyer, inv. 1976.4.1); it had belonged to La Tour, and was stolen in 1917–18 but purchased in London, Sotheby's, 26.vi.1974, Lot 61).

15 septembre 1807. — Décret, donné à Saint-Cloud, accordant l'autorisation d'accepter les legs faits au bureau de bienfaisance et à l'Ecole de dessin.

Gomart 1852; Desmaze, 1854, p. 75.

## 1808

26 février 1808. — The Ecole gratuite de dessin de Saint-Quentin record that they have been named as universal heirs of the estate (which amounted to some 30,000 livres, yielding an income of 2200 livres) of François-Auguste Bellot du Saussoy (1733–1808). A native of Saint-Quentin (his father was Nicolas Bellot, notaire royal et greffier, and his grandparents were François Bellot, another notary and Marguerite-Françoise Blondel), he was secrétaire des commandements du comte d'Egmont, and died in Paris. His effects included a portrait of which nothing more is known. According to Picard he was a friend of La Tour.<sup>447</sup>

<sup>447</sup> He is also referred to as a friend of La Tour and as "maître de chapelle" in a piece on freemasons in the *Journal de la ville de Saint-Quentin*, 26.v.1833, p. 27.

<sup>448</sup> This section in B&W is particularly confused; the relevant documents are found elsewhere in this chronology.

Registre des délibérations, II, f° 41r, 42r; Picard 1867, II/2, p. 601

9 mai 1808. — Décret, donné à Bayonne, qui regarde comme non avenu le décret du 15 septembre 1807 dont l'interprétation avait amené des difficultés de la part de Duliège et renouvelle d'accepter.

Gomart 1852.

## De 1808 à nos jours [1928]<sup>448</sup>

L'interprétation du décret de 1807 ayant amené des difficultés de la part de l'abbé Duliège, exécuteur testamentaire, un second décret imperial, du 9 mai 1808, renouvelle l'autorisation d'accepter le legs de Jean-Francois de La Tour.

Desmaze, 1854, p. 75; Dréolle de Nodon, p. 119.

Sur la suite de l'histoire des tableaux de Saint-Quentin nous possédons le texte suivant:<sup>449</sup>

En exécution des deux testaments de Jean-Francois, une vente fut tentée à Paris en 1808, et voici une copie de l'en-tête du Catalogue des tableaux mis en vente:

« Catalogue des tableaux à l'huile de différents auteurs célèbres et des portraits au pastel que le célèbre Delatour (*sic*), Peintre du ci-devant Roi et de l'Académie de peinture et de sculpture, qui sont à vendre chez le frère de l'auteur, à Saint-Quentin, département de l'Aisne.

« Tous les tableaux en pastel sont fixés par l'auteur et sont d'une fraîcheur comme s'ils venaient d'être peints; ils sont regardés et estimés par les plus grands connaisseurs comme des chefs d'œuvre uniques en ce genre, que l'auteur a porté au plus haut degré de perfection, sa grande réputation en est la preuve convainquante.

Ce Catalogue naïvement redige, et qui a des prétentions à la réclame moderne, fut imprimé sur une feuille de papier grand in-octavo; un exemplaire, peut-être l'unique, nous a été communiqué par M. Lemasle.<sup>450</sup>

Après l'en-tête suit l'énumération des tableaux, et voici la description vraiment curieuse des trois plus beaux de de La Tour:

« 1°. Le portrait d'un abbé<sup>451</sup>, assis devant une table, sur laquelle il y a un in-folio qui sert de pupitre à un autre in-folio dans lequel il lit; il est si occupé de sa lecture qu'il ne s'aperçoit pas que l'une des deux bougies qui l'éclairent file et fait fondre la cire qui coule le long de cette bougie et sur le chandelier à deux branches qui est à sa droite. Ce tableau est sans contredit le plus vrai et le plus beau qui ait jamais été fait en ce genre; il fait l'admiration de tous ceux qui le voient.

« 2°. Le portrait de Jean-Jacques Rousseau, assis sur une chaise, dont il n'existe que deux originaux, savoir: celui qu'il a donné à M. le duc de Luxembourg, et celui que l'auteur a garde pour lui.

« 3°. Mondonville, peint tenant son violon pour le mettre d'accord. »

Malgré toute l'éloquence du rédacteur du Catalogue, la vente ne réussit pas. Les arts n'avaient pas en 1808 le don d'exciter l'attention publique, ou, si l'on préfère, les œuvres de David, de Gros, de Girodet et de Prudhon se partageaient trop cette attention, et l'intérêt était trop aux luttes des *antiques* et des *penseurs*, pour laisser la foule courir aux ventes de l'abbé Duliège. Si quelques hommes d'élite, amateurs intrépides, que les fatigues de la guerre, les soucis de l'administration n'absorbaient pas entièrement, se rendirent à l'appel de l'exécuteur testamentaire de de La Tour, on s'aperçut bien que ce n'était pas le moment de faire des ventes de tableaux et surtout de portraits en pastel, qui ne pouvaient briller à côté des toiles immortelles devenues en Italie, en Espagne et en Hollande, les gages des vainqueurs. — Les « Anglais » et les

<sup>449</sup> See above, a.1806, for full text of the broadsheet prepared by La Tour's brother, conflated with the 1810 sale; B&W confuse the date of the document.

<sup>450</sup> For Louis-Nicolas Lemasle (1788–1876), see Saint-Quentin 2012b.

<sup>451</sup> L'abbé Hubert. [Huber]

« Russes », auxquels Jean-François songeait à son lit de mort, n'étaient pas encore « revenus », et quelques tableaux se vendirent difficilement.

Le Rousseau monta à 3<sup>452</sup> francs et fut retiré.

Le Mondonville et le Crébillon furent payés, dit-on, « raisonnablement », c'est-à-dire 20 ou 25 francs...

Cet insuccès fut regardé alors comme un grand malheur. Saint-Quentin doit s'en réjouir, et avec cette ville les amis de l'art, car, la vente effectuée, on aurait à regretter aujourd'hui la dispersion à Londres ou à Saint-Petersbourg de pages précieuses.

Dréolle de Nodon, p. 119-120.

D'autre part, MM. Fleury et Brière, s'appuyant sur les archives municipales de Saint-Quentin, exposent l'origine de la collection de la façon suivante:

Après acceptation des legs, les trente-neuf tableaux désignés furent donc expédiés à Paris, chez Paillet,<sup>453</sup> « appréciateur », mais ils ne subirent le feu des enchères qu'à la fin de 1812. Après l'adjudication du onzième numéro, le représentant de la ville arrêta la vente, qui avait produit la somme dérisoire de 564 francs 84 centimes.

Les pastels réintégrèrent Saint-Quentin.

Que faut-il conclure de ces textes contradictoires? En ce qui touche Dréolle de Nodon, une distinction s'impose:

1° *Fails certains*. — Dréolle de Nodon a vu le catalogue qu'il décrit; ce catalogue n'est pas daté; il est peut-être antérieur à 1808, peut-être même à la mort de Jean-François de La Tour; il annonce une vente qui doit être faite à Saint-Quentin, chez le frère de La Tour; c'est peut-être une vente à l'amiable. On peut rapprocher cette vente de celle de 1786, faite du vivant de l'artiste, mais après son interdiction (voir le Tableau chronologique).

2° *Interprétation*. — Dréolle de Nodon, qui connaissait les archives municipales de Saint-Quentin (voir son livre), date le catalogue de l'année où il savait que l'acceptation du legs, et par conséquent la vente des tableaux, était autorisée. Il rattache à cette vente de 1808 des faits qui se rapportent à la vente de 1812 (prix de vente de trois tableaux).

L'histoire a dû se dérouler en 1812, comme le racontent MM. Fleury et Brière.

Quant à savoir exactement ce qui s'est passé à la vente de 1812 — dont personne jusqu'ici n'a jamais vu le catalogue — combien de pastels de La Tour sont partis pour Paris, combien sont revenus, combien ont disparu postérieurement ou ont été remplacés par des copies, où sont certains des tableaux de maîtres légués en même temps que les pastels — autant de questions délicates, si délicates que, j'en suis sûr, elles soulèveraient aujourd'hui des polémiques aussi vives que celles d'autrefois. Qu'on en juge par ce qu'en disent MM. Fleury et Brière:

La surveillance exercée sur eux n'était pas alors ce qu'elle devint plus tard. L'admiration était la même, plus désintéressée peut-être, mais la valeur marchande, considérée comme médiocre, n'incitait pas à de grandes précautions. Le directeur de l'École emportait des portraits chez lui pour les copier ou les faire copier. Or, Pingret, professeur de 1822 à 1829 et qui a laissé une certaine réputation comme peintre, à la suite de démêlés avec son successeur médiat, Lemasle, accusa celui-ci, dans une lettre envoyée au baron de Galbois, commandant du département de l'Aisne, d'avoir enlevé de leurs cadres plusieurs tableaux de La Tour, tableaux confiés à ses soins, de les avoir remplacés par des copies et d'avoir vendu les originaux en pays étrangers. Ce fut un scandale. Lernasle demanda à se justifier. Le bureau de l'École, sur l'ordre du ministre, fit un récolement des tableaux et déposa un rapport le 16 juillet 1835, duquel il résultait que les 88 (sic) pastels sont identiquement les mêmes

que nous avons toujours connus, que l'ancien cachet de l'administration est demeuré intact et fixé derrière ces tableaux, de manière que, sans rompre le cachet, il y a impossibilité de détacher le dessin du cadre qui le renferme. Cependant, Lemasle ne fut pas autorisé à poursuivre Pingret devant les tribunaux. Nous ne prenons pas parti, les moyens d'asseoir une opinion nous manquant, mais des substitutions sont certaines, et, en 1897, quand on procéda au revitrage de la plupart des pastels, on s'aperçut que les cachets apposés en 1820 n'étaient pas tous aussi intacts que l'affirmait le rapport de 1835. Et ce qui n'est pas niable, c'est que les numéros 24, 40, 87, sont des copies et de très mauvaises copies, et que le numéro 73 (Louis XV), s'il est une moins médiocre copie, n'est également qu'une copie.

De la chapelle de l'ancienne abbaye de Fervaques, où ils restèrent si longtemps exposés et où Edmond et Jules de Goncourt les ont vus et décrits, les pastels furent transportés dans l'hôtel Lécuyer, légué à la ville de Saint-Quentin en 1877 pour y loger, dit le testateur, la belle collection des pastels de Monsieur De La Tour.

C'est là que les Allemands les trouvèrent en 1914.

## 1809

14 juin 1809. — Le Bureau de l'École de dessin assemblé décidait que onze pièces, peintures ou pastels, serait envoyées à Paris pour y être vendues.

Messieurs le Président et membres de l'École gratuite de dessin assemblés à l'effet de prendre le parti le plus avantageux relatif aux tableaux légués aud. Bureau par M<sup>r</sup> Le Chevalier De la Tour, après en avoir murement délibéré, et d'après l'avis de M<sup>r</sup> Paillet, appréciateur des objets d'arts, à Paris, présent à la séance—

Arrêtent qu'il sera envoyé à Paris, onze des dits tableaux, dont le catalogue suit:

1. Le Savoyard de Greuse
2. Chasse au faucon de Wauvermann
3. Le Marichal de Ssaxe
4. Crébillon
5. LeMoine
6. Esquisse de M<sup>r</sup> Vien
7. Jean Jacques Rousseau
8. Deux Capucins
9. Mondonville
10. Mad<sup>elle</sup> Clairon en Médée

Et que les dits tableaux seront adressés à M<sup>r</sup> Delhorme<sup>454</sup>, l'un des membres du Corps législatif, et Secrétaire perpétuel du Bureau, le quel sera invité à s'entendre avec M<sup>r</sup> Paillet pour aviser aux moyens de les vendre le plus avantageusement possible.

Messieurs Duliège et Esmangart ont été invités à porter, après la séance, à M<sup>r</sup> Paillet de Paris, les sincères remerciements du Bureau pour sa démarche gracieuse et désintéressée, ce qui a été par eux accepté et exécuté sans retard.

Registre des délibérations de l'École gratuite II, n° 51v-52r

28 août 1809. — *Lettre de Jean-François Ducis, poète dramatique, à "M. de la Tour", de Versailles, au sujet de la mort de son ami Bitaubé. Cited by Goncourts as to the pastellist, which the date clearly excludes; the correspondent is no doubt Ducis's friend M. Odogharty de La Tour.*

*Catalogue... de lettres autographes, Paris, Maison Silvestre, Perrot, Laverdet, 18.V.1859, Lot 145; cited Goncourt 1880, p. 260f*

22 novembre 1809. — Les membres du Bureau de l'École de dessin désignèrent l'un des leurs, M. Delhorme, député au Corps Législatif, pour suivre la future vente, l'autorisant à retirer les œuvres qui n'atteindraient pas les prix fixés avec une étrange modestie.

M<sup>r</sup> le Sous-Préfet a annoncé au Bureau que M<sup>r</sup> Delhorme allant à Paris pourrait s'occuper maintenant de l'exécution de la délibération du 14 juin, ce qu'il n'a pu faire à son précédent

<sup>452</sup> Rect 30 francs; Dréolle's error has been widely propagated, e.g. to Brieger 1921.

<sup>453</sup> Alexandre-Joseph Paillet (1743-1814), expert. For Paillet's relationship with his saint-quentinois cousins and the Mennechet family, see Genealogies, [Paillet](#).

<sup>454</sup> Barthélemy-Albin-Fleury Delhorme (1769-1849), from Lyon, chevalier de l'empire, maire de Saint-Quentin, député de l'Aisne 1807-15.

voyage; il a proposé en conséquence de faire expédier à Paris les Tableaux indiqués par Mr Paillet comme susceptible d'être vendus.

La proposition a été adoptée, M. Esmangart a été prié de vouloir bien surveiller l'emballage et encaissement des onze Tableaux designés dans la seance du 14 juin: il a été décidé de plus que l'envoi serait adressé, par Roulage et Voiture de Brécart à Mr Paillet appréciateur des objets d'arts, au Mont de Pieté rue Vivienne, lequel sera prévenir en conséquence.

Sur l'observation qui en a été faite, il a été arrêté que Mr Delhorme serait autorisé à retirer de la vente les Tableaux qui ne seraient pas vendus au mois aux prix notés ci-apres scavoir:

1. Le Savoyard de Greuze	300
2. Une chasse de Wouwermann	30
3. M <sup>al</sup> de Saxe	90
4. Crebillon	90
5. LeMoine	30
6. Une esquisse de Vien	24
7. Jean Jacques Rousseau	150
8. 1 <sup>er</sup> Capucin	50
9. 2 <sup>e</sup> Capucin	50
10. Mondonville	30
11. Mad <sup>elle</sup> Clairon	<u>30</u>
	874

Neanmoins le Bureau a arrêté que M. Delhorme serait invité à agir dans la Vente pour le mieux des interets de l'administration & a se recherche, selon l'occasion de fixation ci-dessus déterminés.

Communication de la presente deliberation sera faite au bureau de bienfaisance avec invitation d'y donner son adhesion.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n° 52v-53r; summarised in Fleury & Brière 1954, p. 14

24 novembre 1809. — A decision of the Bureau central de Bienfaisance is minuted in a later session of the Bureau de l'Ecole gratuite de dessin.

Cejourd'hui vingt quatre novembre mil huit cent neuf, le Bureau central de Bienfaisance réuni sous la Présidence de M. Forestier, prend connoissance de la deliberation du Bureau de l'Ecole gratuite de dessin, en date du 22 de ce mois, ayant pour objet de faire expédier à Mr Paillet, appréciateur des objets d'arts, onze tableaux légués par M<sup>r</sup> De la Tour, aux Bureaux de l'Ecole gratuite de dessin et de Bienfaisance de cette ville, aux termes de son testament, sous la date du 20 7<sup>bre</sup> 1806, pour lesdits tableaux être vendus à Paris, sous la surveillance de M<sup>r</sup> Delhorme, au profit desd. Bureaux, et le produit appliqué selon le voeu exprimé dans la troisième paragraphe du testament précité.

Le Bureau après avoir reconnu les avantages de cette vente—

1° Donne son entière adhésion (pour ce qui le concerne) à la délibération du Bureau de l'Ecole gratuite de dessin, prise le 22 9<sup>bre</sup> 1809

2° Se récuieit d'intention à l'administration de lad.e École pour remercier Mr Delhorme des soins qu'il veut bien donner à son execution

3° Communication de la présente adhésion sera faite

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n° 54v; summarised inaccurately in Fleury 1907, p. 12

8 décembre 1809. — Bureau d l'Ecole gratuite de dessin:

Sur la lecture faite par M<sup>r</sup> Le Président, d'une lettre à lui adressée par M<sup>r</sup> Delhorme, actuellement à Paris, au date du six du courant, par laquelle M<sup>r</sup> Delhorme demande qu'envoi lui soit fait, le plus promptement possible, des onze tableaux de M<sup>r</sup> Delatour, designés dans la deliberation de ce Bureau du 22 novembre dernier.—

Arretté que les dits tableaux seront emballés et expédiés sans retard, en présence et sous les soucis de Mr Esmangart, Membre de ce Bureau.

Sur la proposition faite au Bureau ar la même lettre, qu'afin d'acquitter au tout ou partie les rais de transport et vente desdits tableaux, il soit encore fait envoi de quelques têtes d'études de M. Delatour, déposées dans le local de l'École de Dessin—

Arretté que ce têtes étude resteront enplace, tant pour L'encouragement et instruction des Eleves que pour remplir L'intention expresse de M<sup>r</sup> Delatour, sur l'article.

Le Bureau a, de suite, invite M<sup>r</sup> Le Président à demander dans sa première lettre à M<sup>r</sup> Delhorme, une centaine d'exemplaires du Catalogue des tableaux de M<sup>r</sup> Delatour exposés dans la salle de vente de M<sup>r</sup> Paillet; ce dont M<sup>r</sup> Le Président a bien voulu se charger.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n° 53v

## 1810

7 février 1810. — Session of the École gratuite de dessin:

Le Bureau arrête que les modèles seront fournir aux Élèves, dans l'ordre qui suit:

Pour la première Classe—

Le Diogène peint par M<sup>r</sup> de la Tour.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n° 56r ff

Avant 11 mai 1810 ou *n.d.* [*Hiver*].<sup>455</sup> — La mise aux enchères des onze tableaux par Paillet [à l'Hôtel de Bullion]. Le résultat fut dérisoire; la recette n'atteignit que Fr579.70. Rousseau et Lemoine n'avaient pu être adjugés; ils furent acquis par Joly de Bammerville pour Fr151.50 (this appears to be the sum of the Fr150 presale estimate for Rousseau and a token sum for the Lemoine which had been consigned as by La Tour, but returned as "par un peintre inconnu").

Summary of the sale as printed in Fleury:

### PASTELS:

1. Un Capucin. J.46.163
2. Un Capucin quêtant, sa tirelire à la main. J.46.1803
3. Mondonville tenant son violon. J.46.1414
4. Crébillon vêtu à la romaine. J.46.192
5. Mlle Clairon. ?J.46.154 /J.46.3474
6. Jean-Baptiste Lemoine. J.46.2023
7. Jean-Jacques Rousseau. J.46.277

### Tableaux

1. Une chasse au faucon par Ph. Wouwermans.
2. La Clairon dans le rôle de Médée, esquisse par Carle Van Loo
3. Marc-Antoine distribuant du blé au peuple, esquisse par Vien
4. Jeune Savoyard, tête d'étude par Greuze.

Fleury & Brière 1954, p. 14f

11 mai 1810. — Session of the École gratuite de dessin:

Cejourd'huy &c. le Bureau convoqué dans la forme or<sup>e</sup> &c M<sup>r</sup> Delhorme a communiqué à l'assemblée le resultat de la vente des tableaux qui lui avoient été arrangé a Paris. Il a d'abord fait observer qu'il y avait eu erreur dans l'envoi & que le portrait du M<sup>al</sup> de Saxe destiné originiairement a être vendu n'a point été expédié et qu'il a été remplacé par une esquisse de C. Vanloo. Les tableaux qu'il a reçu a Paris sont donc les suivants:

1. esquisse de Vien
2. esquisse de C. Vanloo
3. chasse au faucon d'après Wouwerman
4. un capucin par La Tour
5. un capucin *ditto*
6. un Tete d'étude par Greuze
7. Mondonville par La Tour
8. Crebillon par La Tour
9. M<sup>elle</sup> Clairon *ditto*
10. Jean Jacques Rousseau *ditto*
11. Le moine sculpteur; par un peintre inconnu

Le neuf premiers Tableaux, après avoir été exposés a l'hotel de Bullion par les soins de M<sup>r</sup> Paillet, huissier priseur y ont été vendus. Les portraits de Jean Jacques Rousseau et du sculpteur Le Moyne, n'ayant pas eu d'enchères (bien qu'ils eussent été exposés

<sup>455</sup> The date of 11 mai is published only in Louis Gonse, *Les Chefs-d'œuvre des musées de France. La peinture*, Paris, 1901, p. 302, and omitted in subsequent sources; it is

in fact the date of the entry in the Registre des délibérations. The sale, presumably a few days before, is omitted from Lugt.

comme les autres) ont été retirés de la vente; ils sont entre les mains de M<sup>r</sup> Paillet.

M<sup>r</sup> Delhorme a annoncé que le produit des neuf tableaux vendus n'excéderait pas cinq cents francs, déduction faite des frais. L'état de tout sera mis sous les yeux du Bureau par le procès verbal de la vente, lequel n'a pas encore été délivré par l'huissier priseur, non plus que les fonds, attendu que les recouvrements des ventes se font en general assez de lenteur.

M<sup>r</sup> Delhorme a exprimé des regrets sur le mauvais succès de cette operation. Il a déclaré que M<sup>r</sup> Paillet n'avait rien négligé pour le rendre meilleur, mais que la nature des tableaux au pastel avait été un obstacle insurmontable a une plus haute elevation des prix. Ces tableaux sont actuellement également dédaignés par le marchand et par l'amateur; il a déclaré en outre que le montant general de la vente ne s'écartant pas trop des limites fixées par le bureau, limites que dailleurs M. Delhorme était autorisé a ne point considerer comme absolues, il s'était décidé a l'adjudication de neuf tableaux, ayant pris a cet égard l'avis de M<sup>r</sup> Paillet en considération de l'impossibilité de faire mieux.

L'assemblée a unanimement approuve la conduite de Mr Delhorme. [...]

M. Le Maire<sup>456</sup> a ajouté qu'il sera a propos de faire valoir le peu de suivre de la vente des Tableaux de M<sup>r</sup> de la Tour, vu le produit duquel il était plus possible de compte.

A cette occasion M. le maire a offert au Bureau d'acheter le portrait de Jean Jacques et celui du sculpteur Le moyne, retirés de la vente de l'hotel de Bullion, faute d'offres convenables et il en a proposé la somme de cent cinquante un francs cinquante centimes : cette proposition etant évidemment tres avantageuse puisque suivant le rapport de M. Delhorme le Jean Jacques estimé par M. Paillet a 30 F n'avait pas eu de surenchere et que Lemoyne, adjuge un instant pour 1 F 50 n'avoit pu l'etre definitivement parce que l'acquéreur s'était dedit, le Bureau l'a accepter avec beaucoup de reconnaissance.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n<sup>o</sup> 56r ff

---

## 1812

---

12 novembre 1812. —

Le Bureau a reçu, avec une lettre en date du 5 novembre de M. le Sous-Préfet de Saint-Quentin, président de l'administration de l'Ecole de Dessin,

un mandat de 282 fr. 42 c. formant la part du Bureau dans la somme de 564 fr. 84 produite par la vente des onze tableaux.

Le bureau a ajourné à un temps indéfini la vente des 28 tableaux restants du legs fait par M<sup>r</sup> Jean F<sup>ois</sup> Delatour.

Extrait du 2<sup>e</sup> Registre de l'Ecole, commencé le 7 frimaire an XII; Fleury 1907, p. 12

16 décembre 1812. — The administration the École gratuite:

M. du Liège fait observer à l'assemblée que les Tableaux de la succession de M. de la Tour sont a point a se deteriorer de jour en jour qu'il est contre les interets de l'école de laisser leur valeur s'altérer et qu'il conviendrait au contraire de les vendre le plutôt qu'il sera possible dans le pays même ou cette valeur est le plus justement appréciée, il propose en conséquence

1<sup>er</sup> d'arrêter que tous les tableaux de M. de la Tour destinés par le Testateur à être vendu le seront à St Quentin à ceux dans une vente publique annoncée à cet effet.

2<sup>e</sup> que cette vente aura lieu dans la quinzaine qui suivra la distribution des prix de l'année prochaine

3<sup>e</sup> que mm. les membres du bureau de bienfaisance seront invités à lever de leur approbation, la délibération qui interviendra.

Ces trois propositions sont adoptés et le Bureau dit en outre qu'il sera écrit à messieurs les membres du Bureau de bienfaisance pour

leur faire part de la résolution qui vient d'être prise et que M. le maire de la ville est prié d'être en cette occasion l'organe du bureau.

L'assemblée s'ajourne au 15 février prochain à l'effet d'entendre le résultat des démarches qui seront faites 1<sup>o</sup> pour appeler à S<sup>t</sup> Quentin un professeur d'architecture 2<sup>o</sup> pour procéder à la vente des Tableaux de m. de la Tour.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n<sup>o</sup> 60r/v

18 décembre 1812. — Lettre du Maire<sup>457</sup> de Saint-Quentin au Sous-Préfet<sup>458</sup>, Président du Bureau d'administration de l'Ecole de dessin:

Pour remplir les dispositions de votre lettre du 17 de ce mois, MM. les Membres du Bureau de bienfaisance se sont réunies aujourd'hui à midi à l'hôtel de ville, en vertu de l'invitation qui je leur en ai faite & ils ont pris communication de la délibération du Bureau de l'Ecole gratuite de Dessin concernant la vente des tableaux de M. Delatour et j'ai l'honneur de vous faire part qu'ils se sont empressés d'adhérer à la décision qu'elle contient.

Archives municipales de Saint-Quentin, registre de la correspondance municipale (2 D 18), lettre no. 1253

---

## 1814

---

6 mai 1814. — Extraordinary meeting of the administration the École gratuite:

Il a été exposé qu'il existe parmi les tableaux laissés à cette École par Mr Delatour, chev<sup>er</sup> de S<sup>t</sup> Louis, un portrait de Marie Leczinsky, Reine de France, peint par La Tour, Peintre du Roi. Ce tableau conservé par les soins de Mr le Chevalier Dela Tour, et échappé aux recherches des révolutionnaires, est un des meilleurs ouvrages du Peintre De la Tour, Célèbre par la verité de ses portraits; <considérant qu'il serait très agréable pour cette administration que Made la Duchesse d'Angoulême voulut bien accepter l'hommage de ce portrait;>

Arrètent unanimement que ce portrait sera offert à son altesse royale Madame la Duchesse d'Angoulême qui sera suppliée d'en agréer l'hommage.

Nomment Mr Joly l'ainé, négociant en cette ville et maire d'icelle, Delhorme, député au corps législatif, member de la Légion d'honneur, et Arpin, négociant, tous administrateurs de ce Bureau, pour presenter la demande de l'administration et l'adresse suivante à son A.R. Made la duchesse d'Angoulême:

A Madame la Duchesse d'Angoulême

Les administrateurs de l'École royale gratuite de dessin, fondée à St Quentin par Maurice Quentin Delatour

Madame,

Nous nous trouvons heureux de posséder parmi les chefs-d'œuvre de Delatour, ancien Peintre de votre auguste famille, le portrait de Marie Leczinski, Reine de France, l'une de vos ayeules.

Nous supplions votre A.R. de nous permettre de lui en faire hommage. Ce monument qui fait revivre à nos yeux une Reine très aimée et distinguée par sa piété, ne peut être mieux placée que dans les mains de votre A.R. en qui nous retrouvons les vertus de cette auguste Reine et l'assurance du bonheur de la France.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,  
Madame

De votre A.R.

Les très humbles et très obéissants serviteurs.  
Fait et arrêté à S<sup>t</sup> Quentin, ledit jour et an, et ont signé – sept mots rayés comme nuls approuvés

T. C. Dumez Esmangart, sec<sup>re</sup>

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, n<sup>o</sup> 65r/v ; Brière 1932, p. 96f [imperfectly transcribed]

<sup>456</sup> Pierre-Louis-Samuel Joly de Bammerville (1759–1811), négociant et maire de Saint-Quentin 1810. He inherited the family linen business in 1797, and established a cotton mill in Saint-Quentin in 1804 with his cousin.

<sup>457</sup> Louis-Jean-Samuel, baron Joly de Bammerville (1760–1832).

<sup>458</sup> Jean-François-Joseph Dunez, ex-député à la Législative, sous-préfet de Saint-Quentin.

1815

21 *avril* 1815. — The administration the École gratuite elect Bonvoisin as the new professeur de dessin; and then resolve to take an inventory of the furniture, pictures, sculptures etc.

Un member ayant proposé d'aviser aux moyens de retrouver le portrait de J. J. Rousseau, envoyé dans le temps à Paris, M<sup>r</sup> Delhorme, sec<sup>re</sup> perpétuel du Bureau, a dit qu'il <venoit de retirer ce tableau du chez Mr Paillet, appréciateur des objets de luxe à Paris>, et a promis de le faire repasser de Paris à St Quentin le plutôt qu'il lui seroit possible.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, F<sup>o</sup> 70r/70v

24 *avril* 1815. — Inventaire du mobilier etc de l'École gratuite de dessin, par Le Caisne Guillaume<sup>459</sup> et Esmangart, tous deux administrateurs, accompagné de Bonvoisin, professeur [extracts only]:

Dans la salle d'exercice

Le buste de M<sup>r</sup> Delatour, en terre cuite et sa console...

Peinture en pastel

Le portrait de l'abbé Hubert, avec sa glace et son cadre doré. Celui d'un financier, habillé de velours rose, sous glace, avec cadre doré. Celui de M<sup>r</sup> De la Tour, par Péronneau, avec glace et cadre doré. Douze tableaux de 23 pouces de hauteur sur 20 de largeur environ, avec verres et cadres dorés. Douze autres tableaux de moindre dimension, avec verre et cadres dorés. 56 têtes d'études, avec verres et cadres noircis, dont un plus grand que les autres.

Dans un cabinet ayant vue sur la rue des 3 Savoyards

Pastels

Un grand tableau représentant toute la famille de Louis 15, avec glace en trois parties et cadre doré.

Deux portraits de moyenne grandeur, avec verres et bordures dorées.

Deux grandes dessins de Parocelle, représentant deux chasses, l'une au lion et l'autre au sanglier, avec verres et cadres dorés.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, F<sup>o</sup> 70v ff

3 *novembre* 1815. — The final account for the 1810 auction is presented to the École gratuite:

M<sup>r</sup> Delhorme presente de Compte de vente des onze tableaux fesant parti de la succession de M. de la Tour & qui ont été envoyé a Paris au désir de l'une des precedents seances; il aapert du dit C<sup>ie</sup> que la recette s'est elevée a 579.70 & la dépense a F125.40 d'où il resulte un excédent de F454.30 <sup>es</sup>. Il ajoute que deux portraits savoir ceux de J. J. Rousseau & de Lemoine ayant été retires pour cause d'offres insuffisantes & depuis acquis par M. Joly de Bammerville, la succession<sup>460</sup> de ce négociant est debiteur envers le Bureau de F151.50, laquelle somme reunie a l'excédent mentionnés plus haut et F 454.30 donne un total net, enc e qui concerne l'operation consommé à Paris, de F605.80.

Mais il convient d'imputer encore sur cette valeur les frais d'encaissement & de transport precedemment acquittés a St Quentin par M. duliège; ils se composent de deux articles, savoir

frais d'encaissement 29.90}	
frais de voiture 11.05}	40.95

ensemble quarante francs, quatre vingt quinze centimes; & qu'en consequence le produit net & deinitif de cinq cent soixante quatre francs, quatre vingt cinq centimes ci 564.85

Que suivant la disposition du Testament de Mr de la Tour, il revient au Bureau de Bienfaisance la moitié du produit net, c'est à dire deux cent, quatre vingt deux francs, quarante deux centimes & demis & l'autre moitié à l'ad<sup>on</sup> de l'ecole de dessin.

Après avoir oui le Rapport, le Bureau arrete qu'il sera donné ces p<sup>es</sup> au Bureau de bienfaisance ce que M. le Preident et autres a fait compte audit Bureau moyennant quittance la somme de F282.42 ½

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, F<sup>o</sup> 58r f

29 *décembre* 1815. — The accounts of the École gratuite record payments for the return from Paris of the Rousseau portrait:

Payé à M<sup>r</sup> Esmangart, pour port du portrait de J. Jacques Rousseau 3.85

Payé à M<sup>r</sup> Delhorme, pour emballage de ce portrait 6.50

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, F<sup>o</sup> 86r

1822

2 *juillet* 1822. — A summary inventory of the collections at the École de dessin, Saint-Quentin:

Cejourd'hui, deux Juillet, mil huit cent vingt deux, neuf heures du matin, Nous, Chevalier d'Estrées et Esmangart, administrateurs, et Commis<sup>es</sup> nommés, par délibération <du bureau> de l'Ecole de dessin, endate du 1<sup>er</sup> du courante, a l'effet de faire inventaire sommaire de tout ce qui garnit et compose le mobilier de lad<sup>e</sup> Ecole de dessin, tels que Tableaux, bosses au plâtre, gravures, tables, bosses &c. accompagnés de M<sup>rs</sup> Bonvoisin et Pingret, le premier Professeur en retraite de l'Ecole et le dernier son successeur; nous sommes tous quatre transportés à cette fin, au local de lad<sup>e</sup> École, scit en ville, rue des Brebis, ou étant nous avons proceede audit Inventaires ainsi qu'il suit:

1<sup>o</sup> nous avons trouvé quatre vingt sept tableaux, peints au pastel par M<sup>r</sup> Dela Tour, qui se composent de portraits finis et de diverses Études—

2<sup>o</sup> vingt trois tableaux à l'huile, tant grande que petite— [...]

19<sup>o</sup> Le Buste en terre cuite de M<sup>r</sup> Dela Tour, par Le Moine.

N<sup>a</sup> Le tableau en pastel représentant la famille royale sous Louis 15 porté au procès v<sup>al</sup> du 24 avril 1815, susmentionné, a été déposé et se voit encore actuellement à l'hôtel de ville.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, F<sup>o</sup> 132r/v

3 *décembre* 1822. — The École gratuite de dessin considers applying seals to safeguard the pastels against the substitution of fakes:

Un membre expose de la part du S<sup>r</sup> Pingret, professeur de l'École qui se trouvant chargé et responsable des Dessins études et tableaux de M<sup>r</sup> Dela Tour et autres, qui garnissent tout le local de l'École de Dessin, il craint que quelque peintre ou dessinateur peu délicat, ne vienne un jour copier quelqu'un de ces objets, et ne substitue adroitement sa copie à l'original, ainsi que la chose est arrivée maintes fois que pour obvier à pareil incon vénient, il prioit le Bureau de vouloir bien faire appliquer au dos du cadre de ces études et tableaux, une bande transversale de passément de fil, laquelle seroit scellée à son deux extrémités du sceau dudit Bureau.

Le Bureau arête en conséq<sup>es</sup> que le Secretaire de l'École se transporterait Local pour, en presence dudit Professeur et sur ses indicatons, procéder à l'opération requis et en faire en outre mention sur le present register des délibérations, pour y avoir recourse en cas de besoin.

Registre des délibérations de l'Ecole gratuite II, F<sup>o</sup> 134v

1825

25 *juin* 1825. — A group of pastels by La Tour is offered to the Louvre by M. Duliège (presumably Pierre-Louis-Alexis), but refused.

A Monsieur de Cailleux, Secret<sup>re</sup> de la D<sup>on</sup> des musées royaux

Monsieur

Tous les portraits offerts par M. Duliège et désignés dans sa lettre à M<sup>r</sup> le C<sup>e</sup> de Forbin, sont de simples études de tête, faites *presto*, et coupées au dessous de la machoire; le Coloris en est d'ailleurs, sinon passé, du moins fort affaibli; et, si on les mettait en vente, on n'aurait pas 10 fr de chaque: autant dire que ce sont des choses sans valeur commerciale.

Néanmoins, si l'on manquait de portraits de Louis XV et du Dauphine, ces études feraient des espèces de types, et bonnes à consulter; mais on n'est pas dans ce cas-là.

<sup>459</sup> Jean-Charles-Antoine-Lois-François Lecaisne (1758–1838), négociant, who married, in 1787, Anne-Florimonde-Josèphe Guillaume.

<sup>460</sup> Joly de Bammerville died 15.XII.1811.



J'ai l'honneur d'être avec considération, &c.

Henry

Paris, le 24 Junin 1825

Rapport sur les portraits peints au pastel par La Tour, offerts par M. Duliège, Archives des musées nationaux, cabinet des dessins, 20144779/33

---

1833

Junin 1833. — First steps towards the foundation of the musée de Saint-Quentin by Louis-Nicolas Lemasle, head of the École de dessin, Desains, d'Estrées and other members of the Société académique, announced in the *Journal de la ville de Saint-Quentin*. For the detailed story of its foundation, see Séverin 1993 and Saint-Quentin 2012b.

---

1837

26 février 1837. — Sale of La Tour's final home in Saint-Quentin advertised in the local newspaper (*n.* 17.XI.1790 for the more detailed appraisal):

A VENDRE,

*pour entrer en jouissance de suite,*

Une grande et belle MAISON, avec porte cochère, cour, avec terrasse au bout, en forme de jardin, plantée de vignes, rosiers et autres plantes, etc., sise à Saint-Quentin, rue Delatour, n° 2, habitée jadis par M<sup>rs</sup> Delatour.

Cette Maison consiste, à droite en entrant, en une cuisine (cellier et une grande cave très-profonde), en une salle à manger avec vue sur la petite place Saint-Quentin et la rue de Tugny, un grand salon et une grande chambre à coucher, ces trois pièces sont parquetées et lambrisées; au-dessus plusieurs chambres à coucher avec cabinets, et un grenier; le tout planchéié. — A gauche en entrant, un puits, un poulailler, une buanderie dans laquelle se trouvent une chaudière, deux fours; à côté une salle de bains, une serre, latrines, bûcher, remise et une belle citerne.

Cette Maison, par sa position, est convenable à un rentier ou à un négociant.

S'adresser, pour la voir, à la maison même; et, pour en traiter, à M. Martine-d'Aubigny, rue d'Isle, n° 36.

On accordera des facilités pour le paiement.

*Journal de Saint-Quentin*, 26.II.1837

1<sup>er</sup> mai 1837. — Inauguration du musée de Saint-Quentin.

---

1842

28 février – 1<sup>er</sup> mars 1842. — Sale in Paris of residual items from the La Tour estate. Despite the title of the sale, only lot 22 seems clearly to have been from the La Tour inheritance, although the large numbers of paintings, sculptures, drawings and prints by other artists may have been his (however the inclusion (lot 85) of a drawing by Rembrandt “du cabinet de Denon” suggests otherwise.<sup>461</sup> It is possible that the vendor of Lot 22 was Pierre-Louis-Alexis Duliège, and the four pieces had been among those offered to and rejected by the Louvre (*v.* 25.VI.1825 *supra*).

Catalogue d'une vente de tableaux anciens, quelques bronzes, vitraux, etc., dessins anciens, pastel de Latour, estampes et recueils, bordures dorées, etc. provenant de la succession de M. de la T\*\*\*, de Saint-Quentin... par le ministère de M<sup>e</sup> DOUCHET, Commissaire-Prisuer, rue de Touraine, no. 4, assisté de M. DEFER, quai Voltaire, no. 19.

TABLEAUX

22. LATOUR. Portrait de Mme Clairon, artiste dramatique, peint au pastel. — Silvestre, peintre du Roi, beau portrait d'une grande vérité d'expression, peint au pastel. — Mme Chérière de Colombier, près de Neufchâtel, peint au pastel. — Le P. Emmanuel, capucin, peint au pastel.

Ces quatre portraits viennent de la succession de Latour, peintre célèbre par ses pastels.

---

1848

20 novembre 1848. — The town council accepts the portrait of Cassanéa de Mondonville from the Paillet collection, later apparently passed to Paillet's son-in-law, Alphonse Mennechet de Barival (1812–1903); presumably under usufruct; it reappeared in his testament, 24.VI.1903 (no. 52), and then passed to the musée de la Ville de Saint-Quentin in 1904:

Le Conseil accepte le portrait de Mondonville, maître de chapelle sous Louis XV, peint par Delatour et légué par M. Charles Paillet, ancien commissaire expert.

*Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Saint-Quentin*, D.16, 1848–49<sup>462</sup>

---

1849

[1849]. — The administrators of the École de dessin at Saint-Quentin arrange to number the pictures in the collection. The first printed catalogue using these numbers appeared in 1856; they continued to be used e.g. in Fleury 1904.

---

1856

2 mai 1856. — Inauguration de la statue de Maurice-Quentin de La Tour et du musée municipale de Saint-Quentin. The statue was made by Armand Langlet at no cost beyond that of his materials. For part of the speech given by Émilien, comte de Nieuwerkerke (1811–1892), intendant des Beaux-Arts 1853, *v.* [CRITICAL FORTUNE](#).

*Journal de Saint-Quentin*, 17.V.1856, p. 2; Picard 1867, II/2, p. 326f

---

1860

4 avril 1860. — The Société des antiquaires de Picardie request the loan of La Tour pastels from Saint-Quentin for the Amiens 1860 exhibition. The bureau de l'École gratuite de dessin, while recognising the historical connection, unanimously refused to lend:

Considérant que le transport des pastels, qui sont de leur nature très fragiles, les expose à de grands dangers et peut leur nuire sensiblement; qu'en outre une disposition expresse du testament de M<sup>e</sup> Delatour qui les a légués à l'École, prescrit formellement aux administrateurs de ne pas de permettre d'en détacher ni laisser sortir aucun...

Registre des délibérations de l'École gratuite, IV, f° 20

---

1870

7 septembre 1870. — The bureau de l'École gratuite de dessin at Saint-Quentin resolve, in view of the state of war, to place the La Tour pastels in cases to be stored in the bâtiments de Fervaques. They resolved to retrieve and rehang them in the session of 6.X.1871.

Registre des délibérations de l'École gratuite, IV

---

1875

1875. — The bureau de l'École gratuite de dessin at Saint-Quentin unanimously refused to lend the La Tour pastels to an exhibition in Paris of works belonging to provincial museums.

Registre des délibérations de l'École gratuite, IV

---

1877

22 juillet 1877. — Extract from the codicil of the will of the banker Antoine-Isidore Lécuyer (1793–1878). He was a director of Compagnie d'assurance de Saint-Louis and président du tribunal de commerce, as well as being one of the administrateurs of the École de dessin. His

<sup>461</sup> I am most grateful to Hervé Cabezas for spotting this (email, 9.VIII.2018).

<sup>462</sup> This is from the published summary; the register itself is missing (communication, 6.IV.2021).

widow, his second wife, née Valérie Derche (1824–1883), died in Paris on 26.XII.1883, extinguishing the usufruct in the buildings.

Je donne la nue propriété de ces deux immeubles (nos 20 et 22 de la rue Royale, *nunc* rue Antoine-Lécuyer) à la ville de Saint-Quentin, pour en jouir après le décès de l'usufruitière (M<sup>me</sup> Lécuyer, née Valérie Derche).

Cette ville devra faire transporter dans la maison principale, numéro vingt, la belle collection des pastels de Monsieur Delatour et successivement les objets remarquables qu'elle possédera. Dès lors la maison numéro vingt prendra, soit sur son fronton, soit sur sa grille, la dénomination de musée Lécuyer.

Fleury 1907, p. 12

1877. — Publication of Desmaze's deluxe catalogue of the collection at Saint-Quentin, including for the first time 30 photographs by Hendricks, whose application for permission was debated by the bureau of the École gratuite in 1875.

1877/78. — The marquis de Chennevières, directeur des beaux-arts, wrote to Saint-Quentin requesting the loan of ten pastels for the universal exhibition of Portraits nationaux in Paris in 1878. After a vigorous debate recognising the particular hazards to the pastels from travel, the bureau sought detailed advice before consenting. At the session of 24.I.1878 it was resolved that only those pastels known to have been fixed should be lent. Raoul-Arthur Duquenne (1834–1909), professeur de l'École, was asked if it was possible to tell which had been fixed: his view was that, in the absence of specific information, La Tour had fixed all the small portraits, but not the larger ones such as d'Argenson; Rousseau, in particular, was in a particularly fragile state. Nevertheless eight pastels were lent, transported to Paris by rail (instructions were given for d'Argenson to be the subject of "sains exceptionnels et tout particulier", and several smaller pastels were substituted for the larger requests).

Registre des délibérations de l'École gratuite, IV

### 1878

19 avril 1878. — Death of the banker Antoine Lécuyer; see 1877 for the bequest of his hôtel particulier (constructed by Charles-Napoléon Pinguet) to the town of Saint-Quentin. The musée was inaugurated in 1886, but almost completely destroyed during World War I. It reopened in 1932.

1<sup>er</sup> mai – 31 octobre 1878. — Eight pastels from Saint-Quentin are among some 20 works by or attributed to La Tour lent to the Paris 1878 exhibition at the Trocadéro.

### 1879

1<sup>er</sup> septembre 1879. — Saint-Quentin opens an exhibition of the La Tour pastels in the musée de Fervaques. According to a contemporary review,

Ces pastels, dont le Louvre envie et l'éclat et le nombre, sont classés, et ils ont été récemment reproduits par le photographe Hendricks, avec un texte explicatif des précieux autographes.

*Les Beaux-Arts illustrés*, 1876, no. 29, p. 231

### 1885

18 mars 1885. — Roger Ballu, président de la Société des pastellistes français, visits Saint-Quentin to request the loan of pastels for his forthcoming exhibition (Paris 1885a). They resolve to lend only those fit for travel, excluding Rousseau, which was not fixed. The detailed lending conditions specified *inter alia* that the packing cases were to be fixed without nails.

Registre des délibérations de l'École gratuite, IV

1<sup>er</sup> – 25 avril 1885. — Some 36 works by or attributed to La Tour (including seven pastels from Saint-Quentin) are lent to the inaugural exhibition of the Société des pastellistes français.

<sup>463</sup> Only the oil of the chevalier de La Tour is still identifiable in the musée Antoine-Lécuyer.

<sup>464</sup> The history of the 1908 and 1927 exhibitions is told in La Tour 2004a; the odyssey of the pastels from La Tour's workshop in many publications: see Debric

## 1900

4 décembre 1900. — Following the death of Charles Desmaze (who had earlier offered the town a collection of letters, le reliquaire de M. Q. De La Tour – délibération du conseil municipal du 9.XI.1891, p. 815f), the Conseil municipal record his legacy to the town of Saint-Quentin:<sup>465</sup>

Le Président fait connaître au Conseil que M. Charles Desmaze, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, décédé le 17 septembre dernier en son logement, sis Avenue Trudaine, n° 45, à Paris, a fait don à la Ville de Saint-Quentin, pour son Musée, les tableaux suivants qui onet été expédiés franco par M. Fernand Desmaze, son neveu, savoir:

1. Portrait du chevalier Jean-Francois De La Tour. Peinture attribué au pastelliste Saint-Quentinois, et qui, sûrement provient de son cabinet.
2. Portrait du cardinal Pierre Guérin de Tencin, archevêque de Lyon en 1740. Provenant du cabinet du pastelliste.
3. Esquisse pour le portrait de la Pompadour. Même provenance. [...]
6. Portrait d'un abbé. Pastel.
7. Portrait de M. Quentin De La Tour. Pastel. [...]

15–17. Gravures de La Tour (Schmidt), Frémin (Suruge), Restout (Moitte)

Le Conseil donne acte de la communication, accepte le don de M. Desmaze et prie le Président de vouloir bien transmettre les remerciements unanimes de l'assemblée aux héritiers de M. ch. Desmaze.

Archives municipales de Saint-Quentin, 2R17

## 1904

25 septembre 1904. — Bicentenaire celebrations included a rendez-vous before the statue of La Tour in Saint-Quentin, announced in Roujon 1904 and initially mentioned in *Le Temps*. All reports mentioned the expiatory nature of the commemoration, comparing the artist's status with the disastrous attempts to sell his « pastels a hundred years before. See also *Le Matin*, 26.IX.1904.

La *Revue bleue* a pris l'initiative d'organiser une fête pour célébrer le deuxième centenaire du célèbre pastelliste Maurice Quentin de La Tour. Cette fête aura lieu à Saint-Quentin, patrie du peintre, où sont réunis, en un musée modèle, ses plus beaux pastels. Un comité est formé, dont M. Henri Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, a accepté la présidence.

*Le Temps*, 22.V.1904. p. 3

A Saint-Quentin, un cortège d'admirateurs ira, au musée Lécuyer, rendre hommage au plus exquis de nos pastellistes, Maurice Quentin de la Tour, qui naquit en 1704...

Raymond Figeac, *L'Humanité*, 25.IX.1904

## 1908

18 mai 1908. — *Exposition de Cent pastels*, including some 35 pastels by La Tour.<sup>464</sup>

## 1913

4 avril 1913. — The Conseil municipal at Saint-Quentin meets to consider a report by Pierre Dony on the ownership and control of the La Tour collection.

*Procès-Verbaux des séances*, 1913; repr. *Journal de la ville de Saint-Quentin*, 9.IV.1913

1991, Kott 2006, Saint-Quentin 2007, Cabezas 2009a, Maingon 2014 and references therein.

---

**1917**

1917. — La Tour pastels from Saint-Quentin are appropriated by Germans and exhibited at Maubeuge. Among the wartime losses however are some items from the Desmazes bequest to the ville de Saint-Quentin presumably held in the palais de Fervacques.<sup>465</sup>

---

**1919**

23 avril 1919. — La Tour pastels returned to France; exhibited at the Louvre until 1930, and at the Orangerie des Tuileries until 1932.

---

**1927**

8 février 1927. — Establishment of the Société des Amis de La Tour à Saint-Quentin, in a meeting at the Louvre. David David-Weill was president. Its objects were to build a suitable home for the collection and to raise funds for the École de dessin, for which the exhibition to be held in the hôte Charpentier in May was arranged. (Report in the *Tablette de Saint-Quentin*, 12.II.1927; v.g. Séverin 1993, p. 174.)

23 mai 1927. — *Exposition de pastels français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, au profit du musée de La Tour à Saint-Quentin et de l'École de dessin fondée par Quentin de La Tour, hôtel Jean Charpentier, including some 50 pastels by La Tour.

---

**1930**

12 août – 25 septembre 1930. — *Exposition des pastels de M. Q. de la Tour (1704–1788) appartenant au musée de Saint-Quentin et au musée du Louvre*, La Société du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Salle de l'Orangerie.

26 octobre 1930. — Agreement between the Bureau de bienfaisance and the École de La Tour concerning co-ownership of 23 La Tour pastels in the Saint-Quentin collection.<sup>466</sup> (Séverin 1993, pp. 185–87.)

---

**1932**

22 juin 1932. — Reopening of the musée Antoine-Lécuyer with the La Tour pastels returned.

---

**1939–45**

*Septembre 1939*. — Pastels from the musée Antoine-Lécuyer were again evacuated, to the château du Rocher in Mézangers (Mayenne), where they were housed by the marquise de Chavagnac, née Hélène du Plessis d'Argentré. There they were the subject of several paintings by Gabriel Girodon (1884–1941), conservateur-adjoint at the musée Antoine-Lécuyer. A report of 23.IX.1943 by MM. Fournier and Dantan, on behalf of the depository at Mézangers and the ville de Saint-Quentin respectively, listed the works and compared their state with the original report compiled by Mme Girodon and M. Blandin when the works were originally packed; red crosses, indicating signs of alteration, were applied to 28 works. In 1944 they were again moved, to the château de Sourches (Sarthe), before later being returned to Saint-Quentin, 3.IX.1945. Correspondence between G. Salles, directeur des musées de France, and the authorities in Saint-Quentin (Archives municipales, dossier 14 S 1) indicates that when the cases were opened by MM. Dantan and Haution, extensive damage had taken place. A report of 23.XI.1945 records “taches” on twenty of the works.

Of the La Tour pastels in the Louvre Mme de Pompadour was sent to the château de Chambord, but most of the others were deemed too fragile to travel any distance. An attempt to store most of them in two climate-controlled underground vaults of the Banque de France (which had been leased from 1938 for this purpose) had to be abandoned in 1940 due to detrimental conditions (especially humidity control after the bank's air-conditioning system broke down) and difficulty in monitoring them.

---

**1947**

13 juillet 1947. — Reopening of the musée Antoine-Lécuyer, after the pastels were conserved by Léon Lepeltier (1877–1960).<sup>467</sup>

---

**1949**

Mai – juin 1949. — *Exposition des Pastels français des collections nationales et du Musée La Tour à Saint-Quentin*, Orangerie des Tuileries.

---

**2003**

3 février 2003. — Transfer of title to the La Tour pastels in Saint-Quentin from the École gratuite de dessin (or in part the Bureau de bienfaisance) to the Ville de Saint-Quentin (Cabezas 2009, p. 4).

---

**2004**

2004. — La Tour's tricentenaire marked by monographic exhibition at Versailles, with some 50 pastels by La Tour, by simultaneous exhibitions of pastels at the Louvre, Chantilly, and other museums, by numerous publications and by a conference at Saint-Quentin.

---

<sup>465</sup> See Cabezas 2014.

<sup>466</sup> Throughout this work the whole collection is treated as in single ownership.

<sup>467</sup> See Coural & al. 2008; Frits Lugt, *Les Marques de collections de dessins & d'estampes*, online ed., L.3438: “On lui doit notamment deux grandes campagnes de restauration d'art graphique lors du sauvetage des œuvres rescapées de la Seconde Guerre Mondiale: la première consacrée aux pastels en péril de Maurice-Quentin

de La Tour conservés au musée éponyme de Saint-Quentin en 1946 et présentés lors de l'exposition *Pastels français des collections nationales et du musée de Saint-Quentin à l'Orangerie des Tuileries* (Paris 1949).” His son Robert Lepeltier (1913–1996) was the author of an important book on paper conservation (1977) and conserved other La Tour pastels.